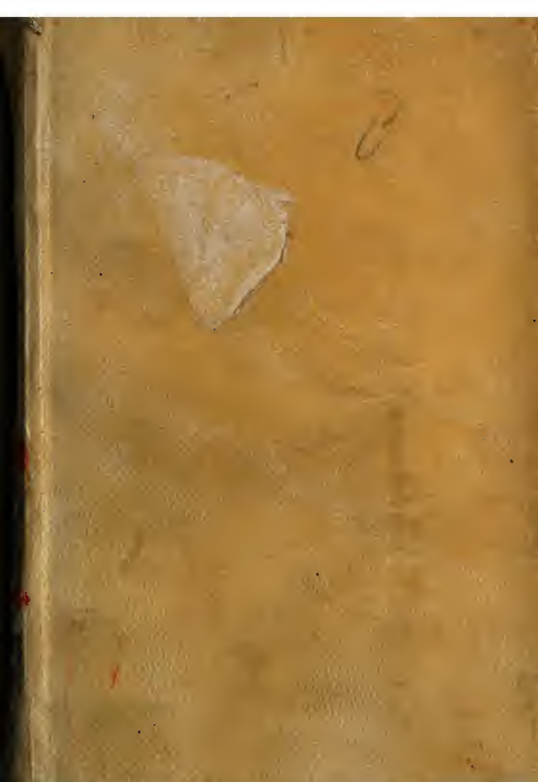




12+6

DV TRES-SAINCT, ET TRES-AVGVSTE SACREMENT, ET SACRIFICE DE la Messe,

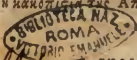
Des merueilles, figures, verité, antiquité, & parties d'icelle.

DISCOVRS

Contre les erreurs de nostre siecle, & les cayers d'vn Predicant à Grenoble.

Par PIERRE COTON Foresien de la Compagnie de IESVS.

Χείρων ἡ κακόπιστία τῆς Ἀπιστίας. Epiph. in Anc.

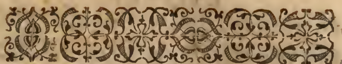




EN AVIGNON,

De l'Imprimerie de IAQVES BRAMEREAV.

1600.



A HAVT ET PVISSANT Seignevr Charles sire de Crequi, Prince de Poix, Baron de Dommard, Seigneur de Pont-dormi, Morueil, & Canaples, & Capitaine de cinquante hommes d'armes, des ordonnances du Roy.



ONSEIGNEVR,

Le zele que vous auez receu du ciel, à la gloire & seruice de celuy, duquel nous sommes tous originaires subiects par nature, & cõme Emphyteotes par grace: la ferme foy & viue affection qui vous retient constant dans le giron de la vraye Eglise, nostre commune mere: les vertus infuses & acquises, naturelles & surnaturelles, spirituelles & corporelles, qui reluisent en vous, & sont

d'vn chacun admirees : l'estoc tres-noble dont vous estes issu, & le sang tres-illustre qui coule dans voz veines, la prouesse, generosité, & valeur, qui ont leur siege dans vostre cœur, place metropolitaine de vostre ame : les lauriers qui coronnent vostre chef, desia tout chargé de trophees, antidatant vos annees, & preposterant le poil chenu des autres, le printemps de prosperité, qui a faict verdoier iusques à present le bel Auril de vostre adolescence, & qui ores s'en va vous conduisant à sa maturité : les sages mœurs & benignes humeurs, qui captiuent l'affection de ceux qui ont l'honneur de vostre familiarité, & qui moulent les actions de ceux qui vous abordent : en substance la vraye noblesse de corps & d'ame qui vous rend aymable aux bons, & redoutable aux peruers : ces choses, Monseigneur, & autres que le papier ne peut porter mises en consideration, me fournissoient

ſoient aſſez de motifs pour recourir à l'aile de voſtre protection, & reclamer l'honneur de voz faueurs, cas que les tenebres d'erreur & la nuict eſpaiſſe du menſonge fiſſent prendre à ma plume le vol de verité, pour ſe porter au iour de quelque impreßion ſans y eſtre engagé par les refrains, & ordinaires balades des Miniſtres d'erreur: editions autant precipitees qu'elles ſont ennemyes du vray, ignominieuſes à voſtre excellence, iniurieuſes à celuy qu'elles attaquent, & blaſphematoires contre Dieu: & d'effect, ſi noires & palpables tenebres, quoy que miſes en lumiere, ſeroient demeurees inuiſibles, ſi elles n'euſſent emprunté à voſtre inſceu, ou pour mieux dire deſrobé cõme par crime de perduellion, la clarté de voſtre nom tres-illuſtre, reuoquant à leur pouuoir en doute la vraye foy que vous portez autãt & plus grauee dans voſtre ame, qu'elle vous eſt hereditaire de voz maieurs.

Puisque donc ils ont esté si temeraires à l'endroict de vostre grandeur, & si outrecuidez contre la verité mesme, puisque l'affection m'y porte, l'honneur qu'ils vous enleuent, & que chacun vous doit, m'y conuie: puisque l'vtilité publique me le commande, tous les bons sont en cette expectation, & ma promesse m'y tient pieça volontairement obligé: & sur tout puis que la gloire de Dieu, vnique blanc de nos intentions, m'y contrainct, j'emploieray quelques heures, pour faire voir à l'œil l'institution, l'antiquité, verité, & les parties du tres-sainct, tres-auguste, & tres-admirable Sacrement & Sacrifice de la Messe, quoy que Sathan & tous ceux qui ont pour Trebelliane son esprit, sçachent huer & braire à l'opposite.

Il vous plairra, Monseigneur, d'estre le spectateur, & comme Agonothete de ce combat de plume, où vous verrez suiuant la rare estimatiue que Dieu vous à donné, &

né, & selon les veritables preiugez que vous en auez tousiours faict, vne Caille pesante au vol, chargee de corps & de graisse, suiuie à la departie à tire d'aile, puis iettee & prise au pied: vous y cõtemplerez l'ennemy de verité tomber deuant icelle à tout propos: vous luy verrez chercher, en fuiant, les quatre coings du mõde & le centre de la terre, & en fin perdre bec, ailes, & plume, chassé, combattu, & battu de la verité mesme.

Vray est que de là, l'Antagoniste d'icelle pourra retirer vn apprentissage pour l'aduenir, s'il est tant soit peu susceptible de doctrine, & de conseil, sçauoir est, de iamais pour leur honneur luy & ceux de sa farine, ne s'attaquer à qui que ce soit de cete Cõpagnie, en laquelle il a pleu à Dieu me faire charger la sottane que ie porte. Car estant en icelle des moindres, que seroit ce de ces chãpions aguerris, dont elle est composee, deliberez, asseurez, & qui

ont les armes extremement bien en main, pour contrequarrer le pere de mensonge, à tout sa fille aisnee l'insolente heresie? Le Ministre en auoit desia faict preuue auec le caustique d'vn immortel des-honneur: les playes sont encore freches, qu'il a receu de ce grand personnage le Docteur Costerus, en la response à son ridicule & temeraire abregé, où il impugnoit, cõme il faict de present, le S. Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie. Il se musse, il se cache: il dissimule de l'auoir receu, n'ayant dequoy repartir & purger telle hypotheque. Mais quoy? peu chaut à telles gens d'estre battus, moyennant qu'ils ayent combattu: moins d'estre vaincus, pourueu qu'ils ne soyent notoirement conuaincus.

Ne refusez donc s'il vous plait, Monseigneur, d'entrer & de prendre la place qui vous est deüe en ce chãp clos: desdaignez celuy à qui la verité fera plier le gantelet, & iectez l'œil de bien-vueillãce sur

celuy qui en à fidelement espousé la querelle. Le subiect le merite: car il s'agit de l'vn des principaux mysteres de nostre creance, mystere qui constitue, ou nous enormement idoladres, ou noz aduersaires horriblement blasphemateurs. L'vtilité ny peut estre petite, car il est question du fils de Dieu victime iournaliere en ce grand sacrifice, & sacrificateur eternel selõ l'ordre de Melchisedech. L'ennuy sera osté par la varieté des occurences & rencontres diuerses, qui seruent de parties ingredientes à ce traicté. L'attẽtion naistra de la clarté & briefueté des responses reduittes en discours & redigees en paragraphes. En fin Iesus Christ mesme, à la gloire duquel vniquement nous visons & qui est l'essentiel, le principal, voire le total de ce grand holocauste, en sera le remunerateur; vous reseruant pour le peu d'heure & temps que vous employerez ou à la lecture de ces pages, ou (ce que plus im-

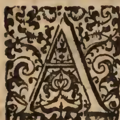
porte) au culte de l'obiect qui leur sert de subiect, la visiõ intuitiue de sa diuine Maiesté, non plus souz le voile & souz l'enigme des accidens Sacramentaux, mais tel qu'il est en soy-mesme à descouuert & face à face en cette bien-heureuse immortalité de gloire, laquelle ie prie ce mesme vray Dieu d'amour & pere de misericorde de vous donner vn iour, apres vous auoir conduict en ce bas pelerinage par les sentiers de ses commandemens, en suitte d'vn comble de graces que ie luy demande d'ordinaire pour vous, & pour tout ce qui vous attouche, de mesme cœur, affection, & volonté que ie demeure.

Monsieur

Vostre tres-humble seruiteur
selon Dieu,
Pierre Coton de la Compagnie de IESVS.

D'Auignon ce iour
de la Conuersion S.
Paul 1600.

ADVERTISSEMENT AV LECTEVR.



AMY lecteur, ces discours paroissent deuãt tes yeux, plus tard que tu n'eusses cuidé, & que ne portoit ma promesse, à quoy satisfaira, s'il te plait, la consideration de deux choses : l'vne que n'estant à moy mesme, ie n'ay peu disposer de moy mesme: l'autre que depuis la parole donnee, i'ay esté continuellement assiegé d'occupations extraordinairement ordinaires, qui m'õt rauy le temps que ie t'auois dedié : comme sont encore de present les predications iournalieres, & leçons assidues, voyages necessaires, frequentes disputes, & conferences de bouche & de plume, qui m'abordent à toute heure, outre le soin tãt des sains, que des malades, & autres exercices de pieté, qui accõpagnẽt la moisson du fils de Dieu à Nismes, & ailleurs, où i'ay esté destiné par ceux qui ont le pouuoir absolu, de donner le

bransle,

branſle, & le mouuement, cõme ils le iugent expedient ſelon Dieu, à toutes mes actions. Que ſi ces raiſons ne te ſemblẽt de miſe, prenãt d'abõdãt en main Geneue plagiaire, & le Traitté Apologetique, qui va en ſuite de ces diſcours, tu auras le prĩcipal auec les apports, & le capital qui t'eſt deu auec les arrerages. Et ne t'ennuye ie te ſupplie, de ce que ie n'ay touſiours traduit en langue commune, les ſentences Grecques, ou Latines, car la où i'ay laiſſé de le faire, ç'a eſté ou parce que le ſubiect appartenoit aux doctes, ou pour euiter prolixité. Que ſi tu deſires de cõmodemẽt accarer ces reſponſes, auec les obiections des Miniſtres, tu trouueras à la marge leur imprimé, cité fidelement, page à page, la pourſuite duquel m'a contraint de changer à tout propos de demarche, entrecoupper le ſtile, rompre le fil, & entrelacer le rõd & le corps des periodes. Auſſi s'agit il icy de verité, & de creance, non de bien dire & d'eloquence: & de faict, elles rouleront aſſez, quãd elles te ſeront agreables, & i'auray dequoy loüer Dieu, ſi toſt, ou tard, ie te puis eſtre vtile. Adieu.

IN

In Miniſtrum Gratianopolitanum Caluiniſtam.

Epigramma.

Callia ſe verbo, quidquid premis, expedit vno,
Dum mira ſeſe dexteritate clepit.
Siue patres, ſeu ſcripturas, ſiue omnia dicas,
Omnia pyrrichio digerit, aut tribracho.
Obijcis antiqui concordia tempora ſecli,
Primauámque fidem quæ tenuere? negat.
Sanctorum adglomeras veneranda volumina patrum,
Græcia quos, Latium quos celebrat? dubitat.
Vrget Apoſtolici nunquam interrupta tot annis
Pontificis ſeries indubitata? negat.
Inſta etiam, quibus in terris, bone Callia, dormit
Illa fides? vel qua parte latet? dubitat.
Languentem premere, & iuſto pro marte crepantem
Iurgia vis ſolida cum ratione? negat.
Colligis? haud meminit. ſtringis? crepat. inijcis? odit,
Iamne negata? probat. iamne probata? negat.
Priſca tonas? ridet. noua das? ſpuit. ardua? neſcit.
Imperplexa? fugit. teſtificata? furit.
Callia (dic) ſtertis? ridet, neſcit, ſpuit, odit,
Et fugit, & furit, & neſcit, & haud meminit.
Infremis vltrices flammas properantis Auerni,
Pendentémque homini perniciem? dubitat.
Pandis Achillæos, ſcriptura interprete, nodos,
Exhibet, & codex quidquid vterque? negat.
Vrge iterum. nunquid tibi, Callia, mens latrat intus?
Conſule te, intra te. non negat. haud dubitat.
Intentas tandem cælos? aliquemq́; ſupremum,
Eſſe Deum, & ſuperos? aut negat, aut dubitat.

AD

AD EVNDEM A. CAILLE.

COTVRNIX.

Ode Tricolos Tetrastrophos.

INuise Diuis, siue Cyclopea
In arma surgis, seu toties fidem,
Frustratus innuptum cucullum,
Fædifrago temeras cubili;
Effæta longo crimine viscera
Vitalis vllus si vegetat calor,
Reuertere, antennásque serus
Retrogrado moderare vento.
Sin nulla toto pectore palpitat,
Turbátue sensus aura phreneticos,
Tibi Coturnicem paratam
Lacte, Melampodióque mando.
Illa interemptum sospitat Herculem,
Redditq́ terris: illa furoribus
Succurrit, & vertiginosum
Occiput Herculeum resoluit.
Hæc vna quanquam est ales in omnibus
Comitiali subdita turbini:
Medetur, & laxata sanat
Membra, melancholicámque bilem.
Sic virulentis toxica viperis
Cessere venis fusa medullitus,
Tabo venenatáq́ tetrum
Theriaca superante virus.
Aduerte quantum crimen inospita
Ferat coturnix, seu Venerem procax
Depugnat, inuisosq́ nota
Nequitia superos fatigat.

Rixosa quando prælia masculi
Mouere, victum victor in exitu
Obscæna deposcit trophæa,
Viribus in venerem solutis.
Quæcunque pugnas, Callia, quidquid est
Quod præliaris, vindicat hoc sibi
Incesta pellex, illa culpæ
Causa fuit, fuit illa pugnæ.
Quòd perfricata fronte monasticos
Præuaricator deseris ordines,
Quòd tonsus, ô mores! sacerdos
In calidum properas lupanar;
Quòd improbatam pectore, corpore
Caluinianam perfidiam tenes,
Libido, vxoriúmque tantum
Criminis extimulauit æstrum.
Sed rursus ille Athleta libidinum.
Obscœna præter prælia, cælites
In bella consertum vocare
Non dubitat petulans volucris.
Surgente luna, murmur in obuiam
Inauspicatum clangit, & aurei
Titanis indignatus almos
Prouocat exorientis ignes.
Curuis arenas vnguibus impetit
Rostroq; vulsas prapete pinnulas
In luce conscribillat ardens
Ex odio redeuntis astri.
Sic viuis, amens Callia, sic agis
Ne forte ducto nomine bellua
Dicare, dum latrantis intus
Iussa fugis, monitusq; mentis.

Micaten

Micante verò pressus,& vndiq;
Hac luce captus desipis, ac fera
Ad instar vrsa, candicante
Sole oculos, animumq; perdis.
Atqui Coturnix non etiam bibit,
Hauritve puris fontibus innocens,
Impura calcatúmque fædat
Vnde bibit, laticémque turbat.
Clarum bibisti,Callia, Callia,
Ex amne puro, quando meram fidem,
Quando cucullatus tremendum
Cælicolis epulum tenebas.
Pudore postquam præcipiti, impotens,
Clathrisq; fractis in barathrum ruis
Discinctus emissariamq;
In venerem furibundus erras.
Iam sacra calcas, transfuga,nec Deo
Parcis prophanum syncipiut! ô pudor
Qui lora restrictis lacertis
Sensit iners, timuitq; furcam.
Panem Angelorum despuit, impudens
Harpyia quadras intemerabiles
Conspurcat,atque intaminato
Rostra cibo violenta figit.
O templa! ô aræ! læsaq; numina,
Si iusta pendent fulmina,quamdiu
Proh! excucullatum cadauer
Tardigradas patietur iras?
Delicta iam iam sacrilegus lues,
Deserta donec templa reuiseris,
Numenq; contemptum,& cucullum
Postbabita meretrice quæras.

PRE



PREMIER DISCOVRS SVR *LES MERVEILLES contenues au tresſainct Sacrement de l'Euchariſtie.*



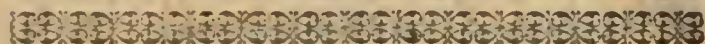
A MESSIEVRS DE L'EGLISE CATHOLIQVE à Grenoble.

MESSIEVRS, *depuis le temps, auquel il pleut à la Diuine prouidence de me choiſir pour truchement de ſa parole, au milieu de vous, & pour interprete de ſes ſainctes, & equitables ordonnances, ie me ſuis recogneu voſtre engagé, en trois manieres : de cœur, de langue, & de main, pour deſormais mediter, parler, & m'exercer en*

tout ce qui cõcerne vostre salut, & seruice, selon la portée & petite estendue de mes forces. Le premier vous est demeuré hypotequé en defaut du pouuoir. La langue vous a serui d'organe tout le temps qui m'a esté accordé par ceux, entre les mains desquels i'ay posé toutes mes intentions, & voué le seruice que ie dois en ce bas monde à nostre cõmun Pere, Seigneur, & Createur. Le troisiesme sera vostre maintenant à l'occasion qui se presente. La mesme diuine Prouidence l'ayant ainsi ordonné, pour escorner le Pere de mensonge, & pour retirer los, & gloire de cela mesme, que pour ignominie, & deshonneur luy auoit esté ourdy, & tramé par l'autheur, & promoteur de toutes heresies. Occasion, qui fournit de subiect au dernier discours qui vous fut faict par moy en vostre cathedrale, & qui intercept a l'action de graces, que ie deuois, & desirois vous rendre auant que de partir.

Or ie remercie Dieu, d'autant que par le moyen de ces characteres, ie seray quelque fois pres de vous, traictant d'vn mystere le plus digne, aimable, & admirable qui soit en tout le pourpris de nostre creance, Mystere des Mysteres, Sacrement des Sacremens, Sacrifice des Sacrifices, & Merueille des Merueilles de la loy Euangelique.

Ie m'en vay donc vous tracer briefuement deux mots de sa grandeur, hauteur, & profondeur, & puis soudain ie ioindray l'aduersaire de verité, en toutes les parties de son mensonge par escrit.



§ Premier.

Des merueilles de la saincte Eucharistie.



CEVX qui ont receu de Dieu quelque talent remarquable, & comme transcendant la commune categorie des viuans, ont cela de propre, & particulier que de dresser quelque beau, & grand chef-d'œuure. par lequel ils s'estudient, auec toute l'industrie qui leur est possible, de laisser viue leur memoire à la posterité, mesmes apres le tombeau, tãt desireux sont ils de s'immortalizer, s'il se peut faire, par voye de choses caduques & mortelles. Telle fut la Sphere d'Archimede, dans laquelle on vooyit tous les mouuemẽs, bransles, & trepidatiõs des cieux, les oppositions, retrogradations, & conionctions des Planetes. Telle la statue de Mennon, qui demenoit grãd bruit aussi tost que le Soleil rayonnoit sur icelle. Telle la colombe d'Architas le Tarentin, laquelle par secrets contrepoix & ressorts, voloit & retournoit, à certains, & determinez periodes. Tel le Cyclope de Timante sur vne pitte de

Claud. poet.

Plut. en la vie de Mar.

Strab. Tacite, Suid.

Sabell. l. 10, c. 8.

cuiure, eſtendu de ſon long au milieu des Saty-
Pline liu. 35.c.10. res,& autres Cyclopins, prenãt auec vne aulne la meſure de ſon poulce. Tel le chariot de Phaëton, auec tout ſon attelage d'yuoire. Tel le nauire du meſme, auec ſon equipage. *Gal.l.17. de vſu par.* Tel le coche de Phaëton dans Galien, qui tous pouuoyent eſtre à couuert ſous l'aile d'vne mouche, ou autre ſemblable volume. *Pline l. 35.c.10.* Tel le rideau de Paraſe, qui encourtinoit, & deceuoit les yeux des premiers peintres, & des plus clair-voyans. Telle la vigne de Zeuxe ſur vn fonds imprimé, contre laquelle les oyſeaux venoyẽt bequeter pour y prandre paſture. Telles grand nombre d'autres pieces artiſtement elabourees, qui font viure ſur terre le nom de leur autheur, & l'ame, apres la lame.

Auec bien plus de raiſon, & incomparablement plus haute entrepriſe le Redempteur du monde vray χειρόσοφος, vray δημιουργος, ſeul ſage ouurier, & ſupreme architecte, auant ſon depart de ce ſiecle, & le retour à ſon pere, print reſolution de laiſſer au mõde vn abregé de ſes graces, vn tableau racourci de ſes merueilles, & vn epitome de ſes miſericordes, volume de ſon amour, parangon de ſes liberalitez, & chef-d'œuure de toutes ſes entreprinſes. Ce fut vn ſacrement, lequel contint non ſeulement la grace, mais auſſi l'autheur de la grace, vn ſacrifice qui eut à preſenter, & repreſenter tout enſemble, la redemption parfaicte, & accomplie ſur la Croix, & qui offrit à Dieu le pere, ſans effuſion de ſang, la ſanglante victime, qui luy fut

fut alors immolée. *Memoriam fecit mirabilium ſuorum miſericors & miſerator Dominus, eſcam dedit timentibus ſe.* *Pſal. 110. a. 4.*

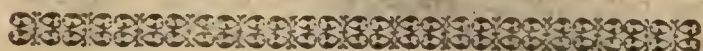


§. 2. *Merueilles de puiſſance.*

ELle paroit en ce que le corps du filz de Dieu ſe trouue en ce ſacremẽt, & ſacrifice, par voye & mutation non cogneuë à la nature, la difficulté de laquelle ſe deſcouure par vne regle que les Theologiens apportent communement és eſcholes. C'eſt qu'en matiere de mutation, on peut auoir l'œil à trois choſes, ou au terme d'où l'action procede, qu'ils appellẽt, *à quo*, ou à celuy, auquel elle ſe rapporte, qu'ils nomment *ad quem*, ou à la diſtance & interualle qui eſt de l'vn à l'autre, qu'ils diſent *Medium*. En conſideration du premier, la Creatiõ, c'eſt à dire l'action par laquelle Dieu produit vne choſe de neant, eſt la plus difficile: attendu que la cauſe efficiente doit d'autant plus eſtre puiſſante & forte, que ſon effect proiecté eſt eſloigné de ſa production. Or qui ne ſçait que du non eſtre, à l'eſtre, il y a diſtance negatiuement infinie? & que partant, autre dextre que celle du tout puiſſant, ne peut faire ſortir, ce qui n'eſt pas, de l'abyſme du neant, pour luy donner quelque eſtre. Que ſi on a eſgard à la diſtance interiectée, l'œuure de l'incarnation eſt la plus ardue, attendu l'interualle infiny, & la carriere à perte de veüe, qui ſe treuue entre la

creature,& le Createur,Dieu, & sa facture, l'Existance creé, & la subsistence increé, la nature diuine, & la nature humaine, entre lesquelles se doit faire,& trouuer vne liaison, & conionction si estroitte qu'est l'hypostatique, & personnelle. En laquelle tout ainsi qu'en la tres-saincte, & tres-haute Trinité se trouuent trois personnes en vne seule substance, & nature; aussi a l'opposite se retreuue vrayement vne Trinité de substance,en vnité de personne,Sçauoir est la nature diuine, la spirituelle de l'ame, & la substance du corps. Que si nous considerons le troisiesme,qui est le but de cette mutation,& s'il conuient niueller les actions,les peser,& l'estimer selon le terme specificatif, & determinatif, ainsi que parlent les Philosophes,& Theologiens, que dirons nous de ce grand Mystere Eucharistique auquel la creature n'aboutit pas seulement auec le Createur, & le finy auec l'infiny, comme en celuy de l'incarnation: mais(ce qui surpasse toute admiration) la creature passe en son Createur, à raison de la suite & necessaire concomitance de la diuinité & personne du verbe auec le corps & le sang,propres termes de la transubstantiation ? l'Ame tres-saincte du filz de Dieu par mesme voye s'y treuue, veu que *Christus iam non moritur, mors* Rom. 6. b. 9. *illi vltra non dominabitur.* Et derechef d'autant que le corps est auec ses vaisseaux,muscles,veines, arteres,& tendons, de la procede que là où est le corps, est le sang, & à l'opposite où est le sang là est le corps,sans que la communiō sous les

les deux especes soit en rigueur de precepte ou de sacrement necessaire. Et en fin par ce que la diuinité du verbe est la mesme que celle du Pere, & celle du Sainct Esprit, & que iamais sa diuine bonté n'a faict, & ne fera diuorce auec la nature qu'il a vne fois espousée, comme ainsi soit qu'en ces Mysteres sur tout ἀμέλητα τὰ τοῦ θεοῦ δῶρα de la vient que le terme total, entier, accomply de toutes ses appartenances, est en cette action le corps, & le sang, l'ame, & la diuinité du verbe, qui est la mesme que celle du Pere, & du Sainct Esprit. Bref le thresor incomparable du ciel, & de la terre.



§ 3. *De l'admirable mutation qui se faict en l'Eucharistie.*

LEs Philosophes ne cognoissent que quatre sortes de Mutations, desquelles vne seule s'appelle en proprieté de parolle, & rigueur de signification, Mouuemét. La premiere se termine d'vne forme inferieure, substantiele, à vne plus esleuée & plus noble, & se nomme Generation, qui a pour son contraire la Corruption, lors que la forme subsequente est d'inferieure condition à la precedente : exemple dequoy est la terre, lors qu'elle nourrit les herbes, l'herbe les animaux, & puis iceux retournent en icelle. La seconde a son giste (pour ainsi dire) à l'enseigne de Qualité, & s'appelle Alteratiõ: Com-

me quand le vicieux deuient vertueux, l'indocte sçauant, & le timide courageux. La troisiesme est dicte Augmentation, le bout definitif de laquelle est la Quantité, selon ses dimensions, de longueur, de largeur, de hauteur, & de profondité, telle que nous l'experimentons depuis le berceau, iusques à l'aage que les Philosophes & Medecins appellent Consistence. La quatriesme ditte proprement Mouuement, est la mutation locale, qui se va fondre, & terminer à quelque situation, place, ou arrest de lieu qu'ils appellent Vbication : & ce mouuement est encore de quatre façons, car il est ou naturel, ou violent, tant au centre, que du centre, ou progressif sur le centre, ou circulaire à l'entour de son centre. Naturel est comme celuy de la pierre, & de toutes choses pesantes, qui vont & descendent au centre, par naturel contrepoix, donné à leur forme par sa cause efficiente, ce qu'ils entendent disant, tant des legeres que des pesantes, que *mouentur à propria forma, vel à generante.* Le violent, est comme d'vne sagette decochée, ou d'vne pierre iettée, que la vertu imprimée en icelle, & par force inserée, de celuy qui la meut, soustient, porte, eslance, contre son poix naturel, soit par vection, attraction, roulement vertigineux, ou par commune impulsion. Le progressif est celuy des animaux qui se transportent à diuerses positions, & situations. Le circulaire à l'entour du centre, & des globes celestes, & Spheres superieures.

Et faut remarquer qu'entre ces mouuemens il y a

il y a telle difference encore: que les vns ont plus de branfle, & plus de force au commencement, comme le progreßif, la force des animaux eftant alors plus rigoureufe; autres au milieu, comme le violent, ainfi la bale affene bien d'autre forte quant elle ioinct fon blanc portée en raifonnable diftance, que quand elle le frappe, & rencontre de pres; autres à la fin tel eft le naturel des chofes pefantes, lefquelles on fent tomber, & hurter auec autant plus de viteffe, & roideur, qu'elles s'approchēt, & auoifinent plus de leur centre. Le circulaire eft toufiours efgal & femblable à foy-mefme comme il appert au roulemēt des cieux, & nommeémēt du premier *Moteur*, & des Spheres qui luy font fubalternes. Tout cecy feruira pour l'intelligence de ceft admirable myftere, l'ame duquel nos aduerfaires mefmes recognoiffent affes, eftre la Tranfubftantiation.

Nous difons donc premierement qu'il n'y a point de generation en ce myftere, attendu que rien de fubftantiel ne fe produit en iceluy de nouueau, les chofes eftant comme elles font. Ce que i'adioufte, pour accorder au fubtil Efcot, que fi Dieu ne s'eftoit incarné, & qu'il eut ordonné neantmoins ce facrement tel qu'il eft, il y auroit vrayement en vertu des parolles, nō feulement fignificatiues, ou adductiues, ou effectiues, mais en tel cas auffi productiues, procreation, & production de fubftance, auec incarnation, & incorporation du Verbe, à raifon dequoy l'on cite communement de Sainct Au-

guſtin ces parolles, *ô magna Sacerdotũ dignitas, in quorum manibus, velut in vtero Virginis, Christus incarnatur.*

D'abondant Generation (proprement parlant) n'y peut eſtre, d'autant que la matiere preiacente, ne ſubſiſte comme aux deux formes, ores que l'on puiſſe dire auec Sainct Ambroiſe, que *de pane fit caro Christi*, & du vin le ſang du filz de Dieu. Et ce d'autant que la particule prepoſitiue, *de*, ſignifie quelque fois la cauſe efficiente, comme quand on dit, qu'il a eſté conceu *de Spiritu Sancto.* Autrefois la materielle, *Natus de Maria virgine.* Quelquefois la ſource, & le principe d'vne choſe ſeulement, *Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero.* Et finalement, elle ſignifie le terme, ou negatif, ou poſitif de quelque mutation: le negatif, comme quand nous diſons que Dieu a faict de rien toutes choſes: le poſitif encore doublement, ou permanent, lors que les deux termes demeurẽt; ou tranſitif & paſſager, comme quand la femme
Geneſ. 19. 4.26. de Loth fut muée en vne ſtatue de ſel, & la for-
Ioann. 2. 9. me de l'eau en celle du vin, aux nopces de Cana en Galilée. Telle eſt (ſauf le droict de plus) la Mutation qui ſe trouue en ce grand Sacrement de toute la ſubſtance du pain, & de toute celle du vin, au corps & ſang de noſtre Redempteur, par tout nommée treſproprement en l'Egliſe
Seßiõ. 13. cap. 4. Tranſubſtãtiation, comme le remarque le Concile de Trente apres l'antiquité.

Secondement nous diſons que ce n'eſt point Alteration: d'autant que les accidens qu'on

apperçoit de Blancheur, Rondeur,& Saueur,ne se reposent sur la substãce du pain, puis qu'elle n'y est plus,ni sur celle du corps de IesusChrist, attendu qu'il y est en maniere d'indiuisible,& sans coëxtention, ou adaptation au lieu qui le contiẽt, c'est adire sans que les parties du corps qui est placé ayent correspondance aux parties du lieu qui l'entoure, estant tout en tout,& tout soubs chasque partie.

Que si quelque effect substantiel en procede aucunefois,tel que celuy deNutritiõ,c'est d'autant que la main du tref-haut leur communique miraculeusement la vertu emanée, & yssue de la pristine matiere, qui leur seruoit de soubassement,& de plus, de pouuoir estre separez,& se tenir d'eux mesmes sans appuy de substance,ce que nous disons, *per se existere*:& non pas *subsistere*:& ce aux fins qu'ils seruent de signe sacramental à cest ineffable mystere, & que nous puissions sans horreur nous approcher d'iceluy, comme la bien obserué Theophilacte *in 14. Marc.& 6.Ioann.*

Troisiesmemẽt ce n'est point par voye d'Augmentation,ou de son contraire. Car le corps de nostre Seigneur ne croist,& ne descroit(comme le disoit S.André au Procõsul Ægée.)pour toutes les consecrations,& cõsomptions d'hosties, qui se font en grand nombre par l'vniuers, veu qu'il y est inalterable, immortel, impassible, douaires du corps glorieux, qu'il faisoit paroistre mesme deuant sa resurrection,quelque fois pour faciliter cette creance, laissant reiaillir la gloire de son ame, à trauers le treillis de son

Abdias in S. And. & Diacon. in ep.

Marc 9. a.2. Matth. 14. c.27. Luc 4.23 Esa. 7.c. 14.

corps, ores sur la montagne de Thabor, le iour de sa transfiguration, ores dessus les eaux, cheminant sur icelles, sans contrepoix, ou pesanteur actuelle, ores perçant à trauers de la foulle comme inuisible, & comme aussi il estoit nay de sa mere sans froisser en rien les seaux de sa virginité immaculée. C'est ce que S. Cyprien vouloit en ces mots, *Ser. de cœna Domini.* Toute l'Eglise est conuiée à ce banquet, vne mesme portion est donnée à tous, & à vn chacun. Il est donné entier, il est distribué, & non desmembré. Il est receu, & non enfermé, d'autant qu'il est en l'Eucharistie, non par mutation de lieu, mais par conuersion de la substance du pain, au corps, qui se treuue en mesme temps en plusieurs lieux, par la toute-puissance de Dieu. Et en cela consistoit tout le scandale passif des Capharnaïtes, lesquels estimoyent que tout ce qui se dit de la manducation ordinaire, s'entendoit aussi de cette cy, qu'on luy tronçonneroit le corps, qu'on luy hacheroit bras & iambes, qu'on l'aualeroit à morceaux, qu'on le traitteroit à la Cyclopique, comme si c'estoit mesme chose, manger, & mastiquer. Sainct Augustin le remarque: O Seigneur & maistre, commét est ce que vostre chair ne profite de rien, veu que vous auez dit, *Celuy qui ne mangera ma chair n'aura la vie dans soy:* la vie ne sert elle de rien? Et pourquoy sommes nous ce que nous sommes, sinon pour auoir la vie eternelle, laquelle vous auez promise par vostre chair? Qu'est ce donc à dire, Ne profite de rien? Comme les Capharnaïtes l'ont entendue.

Traitté 17. sur S. Iean.

Car ils ont entendu la chair comme elle eſt decoupee en vn corps mort, ou vendue au marché, non comme elle eſt viuifiee par l'eſprit. Sainct Athanaſe en dit autant ſur les paroles, *Quicunque dixerit*. Et S Iean Chryſoſtome parlant au peuple d'Antioche, enſeigne que ſous les accidens de pain & de vin, la ſubſtance du corps de Ieſus Chriſt demeure inuiſible, & que les choſes qu'il dit ne ſont point charnelles, mais ſpirituelles: & que ſon corps couppé en pieces,& morceaux, comme les Capharnaïtes le prenoyent, n'eut peu ſeruir à tout le monde, que ceſte chair eſt vne viande d'enhaut. De meſme S. Cyrille, S.Iean Chryſoſtome, Theophilacte expoſant le ſixieſme de ſainct Iean. Et noſtre Seigneur meſme és paroles qu'il adiouſte: *Que ſera ce quand vous verrez le Fils de l'homme monter là où il eſtoit premierement?* Voulant dire, ſi ce que ie vous ay dit vous ſcandalize, que direz vous ſi vous voyez le Fils de l'homme monter en corps, & en ame par ſa propre vertu ſur les cieux? Scachez que par ceſte meſme puiſſance,ie peux donner ma chair à mãger, ſans qu'elle ſoit en riẽ endommagée. C'eſt l'eſprit qui viuifie, la chair ne profite de rien, les charnels ne ſont capables de ce que ie dis,c'eſt aux ſpirituels,auſquels il n'eſt mal-aiſé de croire,que ie peux quelque choſe de plus,que le ſẽs naturel ne peut aperceuoir, & comprendre.

En l'homelie 60

Reſte de ſçauoir s'il y eſt par mutatiõ locale, & en vn mot,il apparoit que non: car les paroles de la conſecration ne ſont ſi toſt acheuées,

par la bouche du Prestre, que le pain se trouue mué au corps de nostre Redempteur, corps qui est là, & à la dextre du Pere, & telle autre part qu'il luy plaist se placer. En la mesme façon dit S. Ambroise, qu'à la prolation du consentement de la Vierge, en vn instant le corps sacré de nostre Seigneur fut creé, & formé de la plus pure & entiere substance de sa mere. Et tout ainsi que nos ames se trouuent toutes portées, crées & infuses dans l'embrion organizé, lors qu'il ioinct au dernier periode de sa formation, ainsi, di-ie, le fils de Dieu se treuue entre les mains du prestre, au lieu des prealables substances tout en tout, & tout soubs chasque partie.

Amb. li. 4. de fide ad Grat. c. 4. & 5. et libro de iis qui myst. init. cap. 9. & c. panis de Cōsecra. 2.

Or qu'vn corps puisse estre en plusieurs lieux par le diuin pouuoir, quelle occasion d'en douter? puis qu'il nous conste par le neufiesme, & vingtsixiesme des Actes, & par la premiere aux Corinthiens 15. que nostre Seigneur, qui ne bouge de la dextre du Pere, apparut à S. Paul lors qu'il alloit à Damas: là il le vit, il luy parla, & entendit de sa bouche quel il estoit: aussi met il en la premiere aux Corinthiens, lieu que dessus, cette cy entre les vrayes apparitions faictes aux Apostres, aux disciples, & aux Maries, en preuue que le corps de nostre Seigneur estoit veritablement resuscité. Et de faict il estoit biē conuenable, que le corps de nostre Seigneur eut quelque chose de moins que la diuinité, & qu'il ne fut par tout: & à l'opposite quelque chose de plus que les nostres, à raison de l'vniō

hyposta

hypoſtatique : & partant qu'il puiſſe eſtre, & ſoit de faict en pluſieurs places, ſoit circonſcriptiuement qu'ils appellent, ſoit ſacramentalement, ſuyuant ſon bon plaiſir.

D'abondant comme ſans mutation locale, & changement de lieu, il ſe treuue entre les mains du ſacrificateur : de meſme quand les ſignes, & accidents ſont diſſipés, il ne s'y treuue plus, non par tranſport local & retirement corporel : mais par abandonnement de place, tout ainſi que l'ame n'informe plus la main, qui a eſté coupée au malfaicteur, par l'executeur de iuſtice, ou le bras iſtiomené & pourri, qu'elle animoit au prealable. Non que l'ame ſe ſoit retirée, car deſia elle eſtoit actuante, & informante tout le reſte du corps : & ſi cela eſtoit, il faudroit que deux fois elle fut en meſme lieu : choſe beaucoup plus difficile que d'eſtre vne ſeule en deux lieux. Comme donc l'ame eſt toute en tout le corps, & toute en chaque partie, comme ell' eſt en la teſte ſans eſtre propremẽt en haut, ez pieds ſans eſtre en bas, és mains ſans eſtre de trauers, comme on coupe le corps ſans qu'elle ſoit diuiſée, comme il cheoit ſans qu'elle tombe, comme il s'eſtend ſans que elle ſoit eſtendue : ainſi les accidents, ſous leſquels eſt contenu le corps du Fils de Dieu, ſe peuuent alterer en diuerſes manieres, iceluy demeurant en ſon entier, & touſiours entierement le meſme. Le corps de noſtre Seigneur eſt en l'hoſtie, ſans y venir, & s'y acheminer (parlant proprement) il n'y eſt plus quand elle eſt

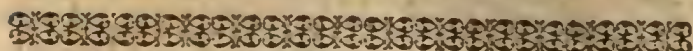
con

consumée,& ce sans se retirer, mais par desitiõ tant seulement,& cessation d'y estre,ne plus ne moins que le son,& la voix (disoit Samonas Euesque de Gaza)qui peuuent se perdre en l'oreille de l'vn, & se treuuer en l'oreille de l'autre.

Disons donc ce qui est de ce mystere selon la verité,la parolle de Dieu,les Peres,& les Conciles, que nostre Seigneur est au sainct Sacrement,par vne nouuelle maniere,& forme de mutatiõ,plus certaine aux yeux de la foy, quelle n'est inuisible & incogneuë à ceux du corps, proprement appellée Transubstãtiation par les Latins,& par les Grecs Μεταβολὴ,Μεταποίησις, Μεταστοιχέωσις, Μεταῤῥύθμισις dãs S. Cyrille Euesque de Hierusalẽ. S. Gregoire de Nisse,& S. Iean Chrysostome,comme il sera dict apres.S. Ambroise la appellée quelque fois Conuersion &Transfiguratiõ.Eusebe Emissene Chãgement, Commutation,& Conuersion. S. Gregoire de Nisse à faict vn discours entier ὅτι ὁ ἡγιασμένος ἄρτος εἰς τὸ σῶμα, τοῦ θεοῦ μεταποιεῖ.C'est à dire, que le pain consacré à l'Autel est conuerti au corps de Dieu; où il dit entre plusieurs autres sentences de mesme conception:C'est donc à iuste raison, qu'à present nous croyons le pain sanctifié par la parolle de Dieu, estre trãsformé au corps de Dieu *Verbo*,& peu apres;le pain,le vin,l'herbe en mon estomach,en vertu de la chaleur naturelle, sont conuertis en chair; Dieu n'aura il donc point autãt de pouuoir & de force?Sainct Cyrille,en la Catechese quatriesme, apporte la

conuer

conuerſion faicte aux nopces de Cana en Galilee, pour confirmation de cette nompareille.



§. 4. *Brief denombrement des merueilles de la ſaincte Euchariſtie.*

DOuze en ſubſtance ſont les merueilles de ce prodige celeſte, Sacrement & ſacrifice ineffable. La premiere que le ſacré corps de noſtre Redempteur y eſt auſſi grand en ſoy, & auec autant de dimenſions, qu'il en a à la dextre du Pere, & ſi pourtant il n'excede la circumference de l'hoſtie.

La ſeconde, que les accidents, ſçauoir eſt la blancheur, ſaueur, rondeur, fluidité, rougeur, & autres ſont là d'eux meſmes, ſans ſubiect, & ſans fonds qui les ſouſtienne, fors la Quantité.

La troiſieſme, que iamais il ne croiſt, decroiſt, ſe change, s'altere, & ſe muë pour toutes les conſecrations, conſomptions & alterations qui peuuent ſuruenir.

La quatrieſme, que la ſubſtance du pain & du vin ne ſont plus, apres la conſecration, & ſi toutesfois elles ne ſont pas aneanties.

La cinquieſme, que le corps de noſtre Seigneur en meſme temps ſe treuue en pluſieurs lieux definitiuement, circumſcriptiuement & ſacramentallement, ſans qu'vne ſituation repugne à l'autre.

La ſixieſme, qu'il ne ſe froiſſe, & ne ſe brize,

il ne se multiplie, ores que l'hostie estant rompue, il se trouue tout soubs chasque partie d'icelle, laquelle estant entiere, il n'y estoit qu'vne fois, comme l'on voit és miroirs entiers vne seule, & quand ils sont cassez plusieurs images.

La septiesme, que quand on le voit, quand on le touche, quand on le brusle, tout cela se reçoit en l'espece, sans lesion quelcõque ou atteinte du corps, attẽdu qu'il est en ce Sacremẽt auec les proprietez de la beatitude corporelle en partie, lesquelles sont en general d'estre.

Impassible, subtil, leger, resplendissant,
Comme le ciel, l'esprit, l'esclair, l'astre luisant.

Ainsi que dit l'vne des meilleures plumes de ce siecle.

La huictiesme, que quand les accidents du Sacrement viennent à se consumer & dissoudre le corps du filz de Dieu laisse d'y estre, sans estre aneanti, ni transferé ailleurs. Ce qui peut arriuer ou plustost, ou plus tard, selon la foiblesse, ou la force des estomachs & suyuant la plus grande ou moindre qualité des especes, & tout cet espace de temps Dieu est auec nous en corps & en ame, diuinité & humanité, &, s'il ne tient à nous, par grace & benediction singuliere.

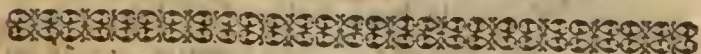
La neufiesme ores qu'il n'y ait ny pain ny vin les accidentz toutesfois de l'vn & de l'autre ont les mesmes operations, de rassasier, & nourrir.

La dixiesme, iaçoit que la derniere actuation & perfection de ce corps soit par tout, sçauoir est l'hypostase & subsistance diuine, & qu'icelle subsistence soit vne mesme chose auec la diuinité:

nité : ledit corps toutesfois n'est pas par tout, comme veulent les Vbiquistes. Tout ainsi que la où est le corps solaire son globe y est & non à l'opposite.

L'onziesme, que l'Eucharistie est Sacrement, & sacrifice tout ensemble : Sacrement, tant en son vsagé, qu'en son estre permanent : le signe visible sont les especes, la chose inuisible est la grace, & l'auteur d'icelle. Il est sacrifice lors que trois choses concourent, la consecration faicte sous l'vne & l'autre espece : l'oblation, & consommation de l'hostie, laquellle respond à la mactation des victimes.

La douziesme merueille qui comprend tout ce qui est,& tout ce qui peut estre d'admirable au monde, est la concomitance, & suite necessaire des choses admirables, qui se treuuent en ce grand sacrifice. Car auec le corps est le sang, & auec le sang le corps respectiuement, & auec l'vn & l'autre l'ame, auec l'ame le corps & le sang, la personne du verbe, & auec icelle la nature & les personnes diuines.



§ 5. *Merueilles de sapience en l'accomplissement des figures, & propheties qui regardent le sainct Sacrement de l'Eucharistie.*

VOila le Minha hadasha: voila le Missat nedaba, le Thoda, le Mishthe, duquel il nous conuient parler, le *conuiuium pinguium, conuiuium* *Isa. 25. vers 6.*

Ps.71. *vindemiæ, Pinguium medullatorum, & vindemiæ de-*
vers.16. *fæcatæ* ; voila le *frumentum in vertice montium* : le
Gen. 13. vers.18. vray sacrifice de Melchisedech, vray pain de
Exod.25. proposition, Agneau Paschal, Manne admira-
v.30. ble, pain confortatif cuict sous la cendre : di-
Exod.12. gnes primices, oblation volontaire du plus
v.3. Deut. 8. beau & du meilleur de nostre substance : voila
v.3. le *Iuge sacrificium*, le *Lapis offensionis*, le *Petra scan-*
3 Reg. 19 *dali* ; le pain desirable de Daniel, la table que
v.6. la sapience diuine à dressé, le vin qu'ell' à me-
Leuit.7. slé : voila le *quod bonum*, & le *quod pulchrum* de
v.14. Deut.16. Zacharie, le *frumentum electorum germinans vir-*
v.10. *gines*. Voila la vigne à laquelle la diuine huma-
Dani. 8. nité demeura attachee. Voila la Sacrificature
v.11. 1. Petr,2. de Hely transferee : l'oblation monde & nette,
v.8. & le nom de Dieu surexalté au milieu de la
Dani.10. Gentilité. Voicy le pain du ciel, pain pour nous
v.3. Iere.9.v.1 consommé, duquel il a esté dit par excez & ex-
Zach. 9. tremité de malice, *Mittamus lignum in panem eius,*
v.17. *& eradamus eum de terra viuentium*. Voicy le bon
Gen. 49. Iob, la chair duquel a esté plustost donnee, que
v.11. desiree, pour seruir de pasture à ses propres ser-
1.Reg. 2. uiteurs. Voicy la benediction du bon Isaac,
v.35. Malach. donnee non à l'aisné de la Synagogue, mais au
1.v.11. puis-né de la Gentilité, de laquelle est escrit,
Sapien. *frumento & vino stabiliui eum, & tibi post hæc, fili*
16.v. 20. *mi vltra quid faciam* ? Voicy le glaiue qui n'a
Hiere. 9. v.18. point de semblable, enuelopé dans l'ephod des
Iob 19.v. accidents visibles, par lequel en la valee de ce
22. mõde a esté decapité le Goliath infernal, l'hor-
Gene.27. reur & la difficulté de la reception ostee, & me-
v.37. 1.Reg 21. rite de nostre creance incõparablement accreu.
v.9. § 6.



§. 6. *Merueilles de Bonté.*

EN ce Sacrement est l'vnique bien-aymé de nos cœurs, nostre victime, sacrificateur, & sacrifice. Icy nostre Isaac, nostre Ioseph, & nostre frere. Icy le *Primogenitus omnis creaturæ*, Le *primogenitus in multis fratribus*, nostre pedagogue, nostre Capitaine, nostre Prince, nostre Roy, le Monarque de noz vies, le Dieu de noz esperances, nostre tout. Nous n'auons plus que faire d'enuier la condition des Apostres, ou celle des trois Maries. Il boit, il mange, il conuerse auec nous, voire mesme il est mangé de nous. On s'esbaissoit de ce qu'il ne desdaignoit personne, & de ce qu'il banquetoit auec les pecheurs, mais icy luy-mesme est l'eschançon, le tranchant, la viande, & le banquet des pecheurs, non vne fois, non vne annee, mais tous les iours, mais toute nostre vie, mais iusques à la consommation des siecles.

Epi. 5. v. 2.
Gen. 22. v. 6.
ad Coloss. 1. v. 15.
ad Rom. 8. 29.
Matth. 9. v. 31.

Sa tres-sacree mere le conceut vne fois, dans ses flancz, & le porta quelque mois faicte temple de la Diuinité, & tabernacle du verbe eternel incarné : icy il est conceu en parlant, aualé tous les iours, si nous le voulons, & logé au plus profond de nos cœurs. Il est vne fois né dans vn estable, le voicy au milieu de tant d'ordes poitrines, passant par le trauers de leurs puantes bouches, & ce qui plus luy desplaist au milieu de la fiente de tant d'execrables pe-

chez, qui ont libre entree & pouuoir dans vn tas d'ames, magazins d'iniquité, formilieres de ſales paſſions, tanieres de malice,& comme arſenatz d'impieté.

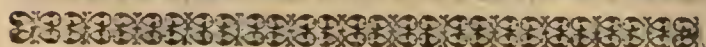
Il fut mis dans la creſche, le voila ſur le foin de vanité, & ſur la paille de noſtre propre miſere. Il fut enmailloté, & colloqué entre le beuf & l'aſne : plus ſouuent on le voit entre l'iraſcible & concupiſcible, beſtes farouches, & fieres dangereuſes : vne fois ſon lict fut la pierre, le chaume ſon duuet, ſes ſeruiteurs deux animaux ſans raiſon, ſes tapiſſeries les toiles d'aragnee, ſes parfuns l'immondicité du lieu public, & ouuert à chaſcun, ſon chaufe-lict,& ſes langes mollets le vent, le froid, le meſaiſe. Incomparablement plus ſouuent, ores immortel & impaſſible il deſcent à noz ames, trop plus ordes, ſales, & contemptibles, que tout ce que deſſus.

Vne fois il fut vendu,trahi, lié,garrotté,vilipendé,honni, mis à mort,enſeueli. Combien de ſcelerats, fedifrages, Deïcides, le baiſent,le honniſſent, le vendent, le crucifient,par leurs pechez en eux meſmes, cõme dit l'Apoſtre, & l'enſerrent dans la pierre dure, froide, tenebreuſe de leur obſtination : que ſi du moins la ſpelonque en eſtoit neufue : mais ce ſont grottes à baſilics,ce ſont cauernes à ſerpens,repaires des demons,retraitte de Belzebut, dans leſquelles ezhontément ils logent la lumiere auec les tenebres, l'Arche auec Dagon, &Ieſus Chriſt auec Belial,tant il eſt vray q̃ ce ſacremẽt eſt le

Heb.6.

est le μνημονικὸν τῶν τοῦ Χριστοῦ παθημάτων,& que en iceluy le Reparateur de nostre salut a faict vn epitome de ses misericordes,& nous a laissé le vray memorial de ses passions douloureuses, comme il disoit

Sint hominum sint corda silex. sint deniq; saxum,
Condar & in tumulo, nascar & in silice.



§ 7. *Apotheose d'Affection.*

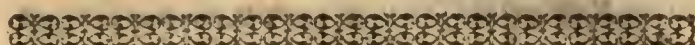
L'Ambre attire la paille, l'aimant le fer,& le lunaire l'acier : d'où vient dõc que cest aymant celeste n'enleue à soy nos cœurs, quoy q̃ malins, quoy q̃ durs, quoy que vains, & quoy q̃ accariastres? c'est à nous particulierement de luy rendre l'honneur qu'en ce sacremẽt il merite, & de luy donner le contentement que son cœur, Archiue de dilection, y souhaitte : voire comme par antiperistase, de renforcer la deuotion, à mesure que le froid d'heresie nous auoisine de plus pres. Il conte (s'il faut parler ainsi) les heures, les periodes, les minutes, quãd il pourra estre nostre d'effect, cõme il est d'affection. Il est à la porte hurtant & requerant d'estre hebergé chez no⁹,& dedãs nous: sa tresse est toute moite,& sa cheuelure couuerte de rosee, il desire de nous conferer en la participation de sõ corps tresprecieus, les arrhes de l'immortalité qu'il nous a acquis au peril de sa vie. Cant. 5. v. 2.

La philopatrie ne l'a retenu sur les cieux, inuisible,& redoutable comme autresfois: la phi-

lanthropie l'a rendu nostre, & nous a mis en possession de sa Diuinité : la Philogamie l'a si estroittemét espousé auec nostre nature, quoy que prostituee & abãdonnee, que iamais on n'y verra diuorce: lors il lairra d'estre Dieu, quand il lairra d'estre hõme, & d'estre θεάνθρωπος: c'est à dire Dieu & hõme. La philotechnie l'a saisi, sui-
Pa. 53. v. 10. uãt le conseil de Dieu son Pere. *Si posuerit animã suã videbit semen lõgæuum.* Le desir de cette propagation & tant heureuse lignee luy a fait subir sur la croix les destresses, & angoisses de celle qui deliure, apres nous auoir conceu & porté comme dedans ses flancs, l'espace de trente
Ioan 3. v. 16. trois annees. Ainsi le Pere nous a donné le Fils: le Fils nous a merité le S. Esprit: le sainct Esprit auec ses dons a rendu l'eternelle majesté de la tressaincte ineffable Trinité toute nostre, le στοργὴ φυσικὴ & affection naturelle du pere enuers les enfans, l'a trãsporté en sorte, que s'il
Ioan. 17. v. 11. est loisible de dire, il s'oublie (incomparable pe-
Gen. 9. v. 20. lican) de soy mesme, & s'entrouure les veines, pour nous animer de son sang. Admirable Noë qui se laisse enyurer du fruict qu'il a si laborieusement planté, poüé, biné, & tiercé tant de fois, seruant au bout de fable & de risee à ses propres enfans.

Resteroit la Philautie, qui est l'amour de soy
Serm. 3. de circõ. mesme : mais voicy comme en parle Sainct Bernard, *Verè nullus vnquam homo alteri homini ad seruiendum traditus, ita proprius eius fuit, ac verbũ illud æternum Patrisq; imago, & vniuersis hominibus, & singulis tributus, concessus, donatus est.* Il ne

faut dōc la chercher icy, si ce n'est en la permutation, charitablement transmutatiue, qu'il semble auoir faict de nous en soy, par le moyen *Ioan. 6.*
de cette viande celeste. *Sicut misit me viuens Pa- v. 57.*
ter, & ego viuo propter Patrem, dit il, *& qui manducat me, & ipse viuet propter me.* Et ailleurs : *Et sicut tu Pater in me, & ego in te, & ipsi in nobis vnū sint.* Faisant allusion à l'incomparable περὶ χώρη-σις *& circum insession,* de laquelle il a dit à Phi-
lippe, *qui videt me, videt & patrem meum.* Et *Nescis Ioan. 17.*
quia ego in Patre, & Pater in me est. Et le tout à *v. 21.*
quelle fin? *Vt vbi ego sum illic sit & Minister meus.* Et à celle fin que là où il est nous soyons, non seulemēt vnis: mais aussi incorporez, vnanimez & deifiez auec luy.



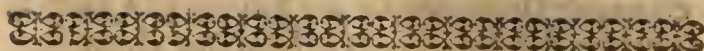
§ 8. *Vnion actiue & passiue.*

PLus grande vniō ne se voit guiere, que celle de la viande auec l'estomach, où elle repose: lors l'attractiue & concoctiue en font le chilus; le foye cuisinier la reduict en sang, le cœur l'espure, Caue-porte, Capillaires cōmuniquent l'aliment à tout le corps, en proportion de iustice distributiue. De sorte que ce qui estoit prealablement viande terrestre, insensible, inanimee, deuient chair animee & partie integrante de la creature raisonnable. Tout de mesme, cet Eternel amateur, industrieux & inuētif en stratagemes d'amour, nous a laissé heritiers de toute sa substāce & de celle de son Pere, de son estre, & de soy mesme, & ce en ma-

niere de viande, affin que nous soyons & ressortissions en luy en certaine maniere comme la viande se transforme & transmue en nous.
Io. 6. v. 51. A raison dequoy il disoit : *Ego sum panis viuus*, non seulement viuifiant, mais viuant, *Ἐγώ εἰμι ὁ ἄρτος ὁ ζῶν, qui de cœlo descendi, Si quis manducauerit ex hoc pane, viuet in æternum : & panis quem ego dabo, caro mea est pro mũdi vita.* Et peu apres, *Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem in me manet, & ego in illo.* Il s'estoit donné à la nature humaine ; se reuestãt de nos despouilles, pour nous affeubler de sa gloire, entreprise qui ne luy cousta rien moins que sa propre vie. *Nec enim*, dit S. Bernard, parlant de chascun en sa personne, *tam facilè refectus, quàm factus. Nam qui me semel & tantùm dicendo fecit, in reficiendo, profectò & dixit multa, & gessit mira, & pertulit dura : nec tantùm dura, sed & indigna : in primo opere me mihi dedit, in secundo se, & vbi se dedit me mihi reddidit : datus ergo & redditus me pro me debeo, & bis debeo. Quid Deo retribuam pro se? nam & si millies me rependere poßem, quid sum ego ad Deum.* Or ce ne luy a esté assez, c'estoit à la nature humaine en cõmun, à laquelle il s'estoit donné. Il a voulu faire le mesme à chascun particulier, comme ainsi soit que *bonum quo communius, eo diuinius*, & a voulu descendre aux indiuidus d'icelle, aux fins de pouuoir dire vne bonne fois : *Nunc ergo habitatores Hierusalem, & viri Iuda, iudicate inter me & vineam meam, quid est, quod debui vltrà facere vineæ meæ, & non feci ei?*

Ioann. 6. v. 57. — De dilig. Deo. — Isa. 5. v. 4.

Motifs



§ 9. *Motifs pour la frequente Communion.*

LE voila donc auec nous bien d'autre ſorte, que quand il parloit à Moyſe,& non ſeulement auec nous,mais auſſi dedans nous,cœur à cœur,corps à corps,ſa chair, ſon ame, ſa perſonne, ſa diuinité, ſon humanité, Pere,Filz, S. Eſprit tout eſt noſtre,dans nos mains, dans nos bouches, dans nos corps,dans nos ames.Caius Ceſar Caligula (ainſi qu'eſcrit Seneque)fit vn banquet à ſes amis,de la valeur de dix millions d'or. Apicius de cent millions. Alexandre preſenta mille couppes d'or maſſif à autant de Gentilshommes Perſans,à l'yſſue de table. Antoine & Cleopatre & ſemblables victimes deſtinees aux flammes eternelles, abuſans des biens de Dieu, faiſoyent fondre les pierres de prix inappretiable, & ſe les verſoyent reſpectiuemẽt à boire. Mais quel rapport, quelle comparaiſon,analogie, ou proportion, à tout cela auec le banquet,duquel il eſt eſcrit, que:*Homo quidã fecit cœnam magnã*, & où l'on ne ſert riẽ de moins, que la viande des Anges,& l'eſſence de Dieu, ioincte à ſon humanité ſacree? D'où il appert combiẽ deceuz ſõt ceux, leſquels ſoubs pretexte de pieté, humilité, circonſpection,& de plus grande deuotion, ſe retirent de la participation de cette table celeſte, à laquelle ſont conuiez boiteux, eſtropiats,& perclus.Il n'en

De cõſolat. ad Alb. c. 9. & 10.

Quint. Curt. Plut. in Ant.

eſt pas

eſt pas de Dieu comme des hommes. A meſure que l'on frequẽte plus les hommes, on les deſcouure plus imparfaits, & de là procede que la familiarité engendre le meſpris. Auec Dieu c'eſt l'oppoſite, & plus on s'en approche, & plus on le trouue parfaict, aymable, & admirable: qui ſont les vrayes & infaillibles amorces de noſtre volonté. *Accedite ad eum, & illuminamini*(dit le Pſalmiſte)*& facies veſtra non cõfundentur: & guſtate, & videte, quoniam ſuauis eſt Dominus.* Il conuient le gouſter, auant que le cognoiſtre: vne communion ſert de *Paraſceue*, & preparation à l'autre. Eſtre froid, n'eſt pas raiſon pertinente pour ſe retirer du feu, ou eſtre malade & famelique, de la viande & du medecin, ains ſubiect du contraire. Que noſtre indignité donc nous face recourir à ſa dignation, noſtre pauureté aux threſors ineſpuiſables de ſa munificence, noſtre miſere à ſa miſericorde: attendu qu'il le deſire, & que *facile eſt in cõſpectu diuitis ſubitò honeſtare pauperem.* Viſiter le ſainct Sepulchre en Hieruſalem, ſe tranſporter à ſainct Iaques en Compoſtelle, ou *ad limina Apoſtolorum* à Rome: aller par deuotion à Laurette, voir la maiſon où noſtre Dame fut eſleuee & nourrie, où l'Archange la ſalüa, où elle conceut le fils de Dieu, & tant d'annees elle cõuerſa auec luy: ce ſont deuotions ſainctes & loüables, & qui reſſentent l'ancienne pieté des Chreſtiens. Porter reliques, & honorer les cendres des Saincts qui regnent auec Ieſus Chriſt, choſe recommandable, & tres vtile. Mais quelle choſe

Pſal. 33. v. 6. & 9.

Eccl. 1. v. 23.

le chose, en toute l'estendue de l'vniuers, equipolente à celle cy? Icy reside celuy, qui a sanctifié le Sepulchre, annobli la maison de Laurete, & qui seul a donné tant la grace, que la gloire aux Saincts, non pour y estre seulement visité, honoré, adoré, mais pour y estre baizé, receu, mangé, & pour y seruir de pasture & nourriture à nos ames.



§ 10. *Des moyens que tient l'ennemy, pour nous retirer de ce Sacrement.*

L'Ennemy de nature & de grace, ayant apprins par l'experience de tant de siecles, qu'en ce Sacrement consiste nostre Panoplie, Alexipharmaque & Asyle asseuré, toute autre deuotion n'estant que comme nourrisson, ou l'accessoire de celle cy, il trauaille à son possible de nous en retirer, ores refroidissant la volonté, ores obscurcissant l'entendement: la volonté est refroidie auec les excuses que nostre Seigneur preuoyoit, & predisoit en S. Luc: car 14. v. 20.
il fait dire à l'vn, *Villam emi, & necesse habeo exire & videre illam, rogo te habe me excusatũ*, & à l'autre, *Iuga boum emi quinque, & eo probare illa*, & au tiers, *Vxorem duxi, & ideo non possum venire.* Mais ce qui est plus à craindre, est lors que ce vieil Nimbrot aguerry à la chasse, & acharné à la proye de nos esprits, met la hache à la racine du tronc, & qu'il sappe à toute force le

ce le pied de l'edifice, combattant l'entendement d'infidelité, l'espouuantant de difficultez, l'inuestissant de doubtes, l'assaillant de curiositez, l'expugnant par le moyen du peché, l'enuahissant par heresies, le possedant par libertinage, & le regissant à regles d'Atheïsme. Ce malheur à prins terre depuis quelques annees en France, le peché ayant serui de fourrier à l'erreur, & presenté les materiaux combustibles à l'heresie. De là tant d'abus & insolences entre les Ecclesiastiques, tant de mespris du seruice de Dieu, tant de negligence en l'administratiõ des Sacrements, tant de simonies ez benefices, tant de scandales és Eglises, autels abbatuz, images brisees, chapelles demolies, oratoires renuersez, Moines apostatz, Nonains deuoilees, prestres reniez: qui estoient l'esgout des cloistres, & ordures des monasteres. De là ce torrent de guerre, & de misere, qui à effleuré nos lis, leué la bonde à tous malheurs, & rauagé le plus beau, & le meilleur de la France. Et quand nous arriuera ce bien, ô protecteur d'Israel, quand sera ce, ô reparateur de nos vies, que tant de brebis esgarees retourneront au bercail d'où elles se sont licentieusement sequestrees? nous ne iouïrons oncques solidement de ce bien, que vostre volonté ne soit la regle & le niueau de la nostre: que, comme nous vous auons pour pere, nous n'ayõs aussi la vraye Eglise vostre espouse pour mere: que nous ne soyons soupples, & purement obeissans, tant pour le faict de nos ames, à celuy qu'il vous à pleu de

de nous laiſſer vicaire de voſtre Maieſté,& lieutenant de voſtre celeſte couronne ſur terre,que du ſurplus auſſi, au fils aiſné de voſtre dicte eſpouſe, le Roy treſ-chreſtien noſtre ſouuerain Prince.



§ 11. *Concluſion de ce que deſſus.*

SVr tous les ingredients neceſſaires à la confection ſalutaire du medicament Cardial, & vray Antidote à noz maux,eſt l'honneur enleué pieçà,& deu de touſiours au fromēt des eſleuz, duquel il eſt predit, *Et erit firmamentum in terra in ſummis montium* , *ſuperextolletur ſuper Libanum fructus eius*,& dict de ceux,qui luy rendrōt l'hō- *Pſal. 71.*
neur qui luy eſt deu , *Et florebunt de ciuitate ſicut* *v.16.*
fœnũ terræ.Ouurons dōc(Meſſieurs) les yeux à la preſence d'vn ſi rare,digne,& remarquable obiect: & du remede que la diuine bonté nous à laiſsé pour cauſe de ſalut,n'en prenons occaſiō de ruine,ne combattons par tenacité la liberalité de noſtre createur,ſa pieté par impieté, ſa clemence pàr felonnie,ſa bonté par malice , ſes bien-faicts par mal-faicts , ſa grace par diſgrace, & la pandecte & royalle munificence des benefices diuins, par extreme & deſnaturee ingratitude.

§ 12.



§ 12. *Auant-propos aux discours suiuants, auec la lettre du Ministre, qui leur à seruy de subiect.*

L'Apostre en la 2. à Timothee c. 3. descriuāt le naturel des heretiques, dict qu'ils seront amateurs deux mesmes, auaritieux, vanteurs, orgueilleux, diffamateurs, desobeissans, ingrats, profanes, sans affection, sans loyauté, calomniateurs, incontinans, cruels, haissans les bons, traistres, temeraires, enflés, amateurs des voluptés, ayans l'aparence de pieté, & rien plus, captiuant à soy femmelettes chargees de peché, & transportees par diuerses conuoitises, apprenāt tousiours, & n'arriuant iamais à la cognoissance de verité: puis apres il adiouste, Comme Iannés
Vers. 8. & Iambrés ont resisté à Moyse: ceux cy pareil-
Exo, 7. v. 11. lement resistent à la verité, gens du tout corrompus d'entendement, reprouués quant à la foy, mais ils n'aduanceront point plus outre: car leur folie sera manifestee à tous, comme l'a esté celle de ceux là. La missiue qui suit, à serui d'ouuertute à la verification des susdictes paroles: elle me fut rendue le quatriesme Feurier.

Lettre

Lettre de M. Caille Miniſtre.

MOnſieur, le bruit & reputation de voſtre ſçauoir, & modeſtie, m'a causé vn extreme deſir de conferer auec vous familierement, & ſans paßion, pour eſſayer s'il ſera poßible de vous faire voir, combien grande eſt la lumiere de verité. Certes c'eſt vn grãd dommage, que les dons qui ſont en vous, qui deuroyent ſeruir à Chriſt, qui les vous a dõnez, ſeruent à l'Antechriſt : excuſez moy, s'il vous plaiſt, ſi ie parle franchemẽt à vous. Or il sẽble bien que pour cette cõference, la forme racourcie, à la façon des Logiciens, eſt la plus cõuenable, pour eſtre plus brieue, & qu'vne fallace y eſt plus aisément deſcouuerte, que nõ parmy les grands diſcours. Outre ce les preuues & argumẽts ne doiuẽt pas eſtre probables ou raisõnables ſeulement, ains neceſſaires, indubitables, & qui cauſent vne certaine ſcience, veu le ſubiect de cette conference, qui eſt du vray & legitime ſeruice de Dieu, & de la doctrine de ſalut. Sur tout il vous faut garder de toute ſophiſterie: car cela teſmoigneroit vne mauuaiſe conſcience. Il vous faut bien außi garder de prẽdre pour but de noſtre conference la victoire, ou nous reſou-

dre à opiniastrer, ains la recherche de la verité vous doit estre pour but, auec resolution de luy ceder. Ces choses estant bien obseruees, nous pourrons tirer de nostre cõferẽce quelque fruict, si toutesfois vous semble qu'il soit besoin de quelque autre condition, vous la pourrez proposer. Que si elle est vtile & raisonnable, ie ne la refuseray point. Pour vous donner donc quelque subiect, ie mettray icy trois choses, ausquelles ie vous prie respondre simplement, & sans fallace.

Tout sacrifice legitime & receuable en l'Eglise doit estre fondé sur l'ordonnance de Dieu, contenue ès sainctes escritures.

Les sainctes escritures ne font mention aucune du sacrifice de la Messe.

Le sacrifice de la Messe n'est ny legitime ny receuable en l'Eglise.

Responce en forme racourcie.

La proposition majeur de ce syllogisme se doit nier, comme il se verra aprés: toutesfois ie viens à l'autre.

Ie nie donc la mineur, pour les raisons qui suiuent, & dis,

Tout

Tout ſacrifice ordonné de Dieu,& couché en l'Eſcriture ſaincte, eſt legitime & receuable.

Or le ſacrifice de la Meſſe eſt ordonné de Dieu,& couché en la ſaincte Eſcriture.

Le ſacrifice de la Meſſe eſt donc legitime & receuable.





Que la saincte Messe est le vray continuel sacrifice de la loy Euangelique, institué & ordonné par Iesus Christ.

SECOND DISCOVRS, ENVOYE AV MINISTRE en forme de missiue, pour responce à ses demandes.



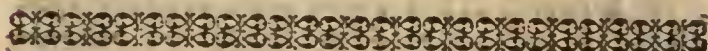
Monsieur, quant à la suffisance qu'il vous plaist de recognoistre en moy, *Non is sum quem fingit amor tibi plurimus, aut quem*
Nescio quis vulgi rumor & aura facit.
Bien desire-je d'estre d'effect ce que ie suis d'affection, profession, condition de nature, & chois de propre volonté, sçauoir est, treshumble seruiteur de Iesus Christ, & de tous ceux qui luy appartiennent. La conference, ou de viue voix, ou par ce muet langage, seruira pour faire recognoi

cognoistre ceux cy d'entre les supposts de l'Antechrist, au nombre desquels, par ie ne sçay quel ridicule preiugé, vous me rangez au frõtispice de vostre escrit. Ie supplie le pere de lumiere, de dessiller les yeux à tous vos semblables, pour vous faire vne bonne fois recognoistre, que tous ceux qui se debandent de l'Eglise Romaine, & de celuy qui est & se dit en icelle Seruiteur des seruiteurs de Iesus Christ, sont precurseurs de celuy duquel vous nous estimez porter la casaque. Or d'autant que ce que vous requerez de moy, peut seruir à ces fins, i'accepte vos theses & hypotheses : bien que ce que vous me proposez soit plustost syllogisme, que these ou position. En voicy la forme.

Tout sacrifice legitime & receuable en l'Eglise, doit estre fondé sur l'ordonnance de Dieu contenue és saincte Escritures.

Les sainctes Escritures ne font aucune mention du sacrifice de la Messe.

Le sacrifice de la Messe donc n'est legitime ny receuable en l'Eglise.

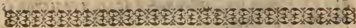


RESPONSE. § 1.

LA maieur prise vniuersellement, comme le porte son terme modificatif, est (sous correction) fausse, d'autant que l'Eglise estoit du temps mesme de la loy de Nature, en laquelle Abel a esté le premier iuste. Or en la loy de Na-

ture il y auoit maints sacrifices, qui n'estoyent portez ny couchez en l'Escriture saincte, attendu que l'Escriture & la Loy donnee à Moyse, n'estoit encores. Reste donc qu'il y a quelque sacrifice legitime, iaçoit qu'il ne soit ordonné en la saincte Escriture. Tel fut celuy d'Abel en agneaux, de Noé en oiseaux, d'Abraham en taureaux, de Melchisedech en pain & vin, & autres.

Mais d'autant que i'accorde celà estre vray en l'Eglise Chrestienne, & en la Loy Euangelique, ie viens à la mineur, & monstre qu'il est faict non seulement mention du sacrifice de la Messe en l'Escriture saincte, mais aussi que son institution y est tresexpresse, & premierement par le vieil Testament.



§ 2. *La Messe est sacrifice par l'ancienne Escriture.*

1. AV I. des Rois, c. 2. vn Prophete anonyme predit à Heli, que son sacerdoce viendroit vn iour à faillir, & que Dieu susciteroit vn Prestre fidele, qui chemineroit deuant son Christ à tousiours. S. Cyprian l. I cont. Iud. c. 17. S. Augustin 17. de ciuit. Dei, c. 5. & S. Gregoire in comm. l'entendent & l'expliquent du sacerdoce & sacrifice de la Messe. Et de faict, il ne parle de la prestrise de Iesus Christ, puis qu'il denonce de luy, qu'il cheminera deuant le

Christ: ny moins de la prestrise generale, que S.Pierre attribue aux Chrestiens, attendu qu'il parle d'vn office particulier, & d vne sacrificature qui succederoit à celle d'Heli. Autrement il eut falu dire *vn peuple*, & non *vn sacrificateur.* Or qui ne void que Sacerdoce, Autel, & Sacrifice, sont termes correlatifs? En mesme sens expliquent S.Augustin au lieu cité, & S. Cyprian l.2.ep.3. ce qui est és Prouerbes c. 9. *Sapientia ædificauit sibi domum,&c.posuit mensam,&c.*

2. En Malachie c. 1. v. 10. *Ma volonté, dit Dieu, n'est pas en vous, & ie ne receuray point les dons de vos mains. Car depuis le leuant iusques au couchant mon nom est grand entre les Gentils; & en tout endroit est immolee & sacrifiee à mon nom vne oblation munde. Par ce que mon nom est grand entre les Gentils.* Ceste prophetie est rapportee au sacrifice de la Messe par S.Irenee l. 4.adu.hæres. c.32. par S.Iustin Martyr cum Tryph. par Tertul. l. 3. contra Marc.S.Cyprian l. 1 contra Iud.c.16:Eusebe 1.de Dem.euang.c.vltimo, Chrys.in ps.95. Hier.comm.in Zach.8. Aug.l.1.cont.aduers.leg. ca.20.& 16.de ciuit.c.22.& l.17.c.17.& 18.c.39.& 19. c. 23. Cyrillus de adoratione in spiritu & verit.Theodor.& Ruper. in Mal.1. Et en effect ceste oblation ne peut pas estre entendue de l'oraison, soit mentale, soit verbale: veu qu'aussi bien & mieux elle estoit en Israel qu'en la Gentilité. Et puis il appert, que Dieu entend vne vraye oblation, nette & pure de tout poinct. Telles ne sont nos oraisons, à cause du meslange de nos imperfections, qui sont l'appennage

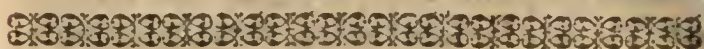
de la premiere coulpe,En Esa.64.

3.En la Gen. 14. Melchisedech Roy de Salem offrit pain & vin, pource qu'il estoit Sacrificateur de Dieu souuerain. Or au ps. 109. & aux Heb.7. il est dit que Melchisedech a esté figure du sacerdoce de Iesus Christ. Il faut donc que Iesus Christ ayt sacrifié sous apparence de pain & vin, pour donner quelque chose de plus à la chose figuree, qu'à la figure, & au corps qu'à son ombre,comme l'enseignent S. Cyprian l. 2. ep. 3. & au l. de Cœna Domini, S. Clement lib. Strom. 4. S. Iean Chrys. homel. 35. & 36. sur la Genese, S.Ambroise l.5.de sacr. c. 1. Aug. conc. in ps. 33.& epist. 95. ad Innocent. Papam, Hier. epist.ad Marcellam,Dam.l.4.c.14. D'abondant, sur la croix il fut Prestre selon l'ordre d'Aaron. C'est donc en l'institution de ce Sacremẽt qu'il a esté selon l'ordre de Melchisedech. Et d'autãt qu'il adiouste au ps.109. *in æternum*, il faut dire que ce sacrifice dure, non celuy de Caluaire: car, comme dit l'Apostre aux Rom. 6. Iesus Christ ne meurt plus. Reste que ce soit celuy de l'Eucharistie.

4. L'agneau paschal en Exode 12.luy a aussi serui de figure, ainsi que marque S.Paul en la 1. aux Corinth.5.& les anciens peres l'enseignent. S.Clem.Const.Apost.18.Tertull.4.in Marc. Cyprian l.de vnit.Eccles.& serm.de Cœna. Ambr. in 1.Lucæ,Hier. in 26.Matth. Chrys. hom.83. in Matth. & hom. de proditione Iudæ,August.l.2. cont.epist.Petil.c.37. Grego. hom.22.in Euang. Et font à ce propos les mots d'immolation en

Exode

Exode 12. d'oblation & ſacrifice aux Nombres 9. En Dan. 12. v. 11. *Depuis le temps auquel le ſacrifice continuel ſera oſté, paſſeront mille deux cents nonante iours.* Ce paſſage ne peut eſtre entendu que de la Meſſe. Si non, expoſez de quel ſacrifice il parle.



§ 3. *Au nouueau Teſtament, par les paroles de l'inſtitution meſme.*

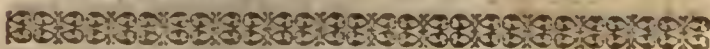
EN ſainct Luc noſtre Seigneur ordonne, que l'on face le meſme que luy en ſa memoire. Or il le fait par voye de ſacrifice, non ſeulemēt par voye de ſacrement. *Luc 22. Matt. 26*

La preuue en eſt peremptoire és paroles de l'inſtitution & conſecration. Car il ne dit point, *Voicy mon corps lequel ſera trahi: Voicy mon ſang lequel ſera reſpandu*, en ſainct Luc 22. mais bien en preſent, *qui ſe donne & qui ſe reſpand pour vous:* *διδόμενον ἐκχυνόμενον.* De plus, s'il euſt donné ſon corps ſeulement pour Euchariſtie & Sacremēt, il euſt dit *à vous*, & non *pour vous*, (terme qui denote ſacrifice) *& pour pluſieurs en la remiſſion des pechés.* Et ne peut on dire que ces paroles ſe rapportent à la croix future, tant pource que la parole eſt du temps preſent, que pource qu'il y a *κλώμενον*, de laquelle auſſi vſe ſainct Paul en la 1. aux Corinth. 11. parole qui ne peut conuenir au corps crucifié, attendu que *os non comminuetis ex eo*, Io. 19. & Exode 12. ains aux eſpeces du pain, ſous leſquelles il ſe donne, comme l'a remar-

qué sainct Iean Chrysostome en l'hom. 24. sur l'ep.1.aux Corrinth.

D'abondant, en la consecration du calice il y a dans sainct Luc 22.v.2.en nominatif, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον. ce qui ne peut estre referé à la croix: mais à ce qui estoit beu lors, & mis en bouche, sçauoir est, τὸ ποτήριον. Autrement il eut falu dire τῷ ἐκχυνομένῳ, pour le faire correlatif de τῷ αἵματι. Ce qui a tellement donné de la peine à Beze en ses comm. sur le 22. de S. Luc, qu'il est contraint de dire que sainct Luc, comme mauuais grammairien, a vsé d'vn solœcophanes, quoy qu'il ayt escrit en langue Attique, ou que c'est vn erreur, lequel s'est glissé de la marge au texte, à la similitude de τὸ διδόμενον, par vn imaginaire ὁμοιοτέλευτον.

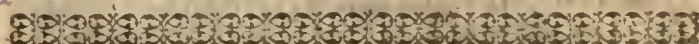
De plus, en l'Escriture saincte ceste parole *facite*, signifie sacrifier, aussi bien qu'entre les prophanes. Au Leu. 15. *facite vnum pro peccato.* Au 3.des Rois,c.18.Elie dit, *Ego faciam bouem alterum.* En Osee 2.Dieu se plaint qu'on sacrifie ses biens au diable, *Dedi fructum quem fecerunt Baal.* Et au ch.9.*Facite, & apparebit gloria eius.* & au 14. *faciet sacrificium pro peccato.* 3. Reg.8. *Salomon fecit quippe holocaustum,* Et ailleurs. Or nostre Seigneur leur dit & à nous, *hoc facite in meã commemorationem.*



§ 4. Par les Actes des Apostres.

AVx Actes 13.v.2. il y a λειτουργούντων δὲ αὐτῶν τῷ κυρίῳ, parlãt de la fraction eucharistique:

ristique : c'est à dire, *Sacrificātibus autem illis Domino*, Eux sacrifians à Dieu, comme mesme l'a rendu & tourné Erasme. Et l'ordinaire en l'Escriture λειτȣργεῖν signifie *sacrifier*, quand on parle de chose sacree, comme il appert en S. Luc chap. 1. v. 23. & aux Hebr. 8. 9. 10. & par le mot de *Liturgie* des Peres, comme de S. Iaques, de sainct Basile, de S. Iean Chrysost. de S. Ambr. on n'a iamais entendu, ou peu entendre autre chose que *sacrifier*, & ce que nous disons *Messe*.



§ 5. *Par sainct Paul.*

EN la premiere aux Corint. 10. reprenant les insolences qu'ils commettoyent en la synaxe & participation de l'Eucharistie, il oppose l'autel de Dieu à celuy du diable.

Et aux Hebr. 13. il dit, *Nous auons vn autel, auquel ne peuuent participer ceux qui sont au tabernacle.* Or qui ne sçait qu'autel & sacrifice sont termes correlatifs, qui s'entretreuuent & s'entremettent l'vn pour l'autre?

Aux Hebr. 5. l'Apostre dit, que *le principal office de tout Prestre est de sacrifier tant pour ses pechez, que pour ceux peuple.* Et ne faut dire, qu'il parle de Iesus Christ : car il est ἄμωμ☉ καὶ ἀναμάρτητ☉.

§ 6.



§ 6. *Par les Peres.*

TOus vnanimement l'ont recogneu pour ſacrifice,au rapport deLuther meſme.Voicy ſes paroles au ch.1.de ſa Babylone, *Ie confeſſe manifeſtement, que la doctrine & l'vſage de la Meſſe eſt autorisé des ſaincts peres & de tout le monde.* & en la preface du liu. de abrogatione Miſſæ. *C'eſt grand choſe*,dit-il,parlant de la Meſſe,*de repugner à la couſtume de tant de ſiecles, au iugement de tant d'hommes, à l'authorité de ſi grands perſonnages.* Caluin en dit preſque autant au 4. de ſes Inſtit. ch.18. § 1.n.12.18. Beze au liure des queſtions & reſp. p.2.l. 165. dit que *la Cene aſſeurement eſt ſacrifice.* Or voicy les Peres.

Abdias, diſciple des Apoſtres, eſcriuant la vie de ſainct Matthieu, raconte que ce ſainct perſonnage fut tué par les ſoldats de Hirtacus, aupres de l'autel, apres auoir celebré la Meſſe. Et faut noter, que Iules l'Africain, qui a traduict Abdias en latin,il y a de treize à quatorze cens ans, vſe du mot meſme *Miſſa*.

Les preſtres & diacres d'Achaïe,diſciples de ſainct André, teſmoignent en ſa vie, qu'eſtant en ſon martyre, il dit au Proconſul Ægee, que *ſa couſtume eſtoit d'offrir chaque iour à l'autel l'agneau immaculé, qui demeuroit entier, apres auoir eſté immolé & mangé du peuple fidele.*

Les Liturgies de S.Iaques, de S.Clement, & de S. Baſile ſont pleines du nom d'oblation & de

de sacrifice. Le mesme S. Clement, au 8. des Const. Ap.c.5.& 36. & sainct Denys au 3. chap. de sa Hierar. Eccl. par. 3. où l'Euesque s'excuse de ce qu'il sacrifie l'hostie salutaire qui est par dessus soy. Le mesme S.Denys en l'epist.ad Demoph. recite comme Carpus Euesque ne celebroit iamais à l'autel, qu'il n'eust eu au prealable quelque vision remarquable, comme celle qu'il raconte là, touchant l'infinie misericorde & charité de Dieu.

Alexandre premier, qui vescut il y a quinze cens ans, en l'epistre 1. ch.1. *Il faut*, dit il, *mesler la passion de N. S. auec l'oblation du Sacrement qui se presente à Dieu en solennisant la Messe.*

Sainct Irenee l.4.chap.34. *Il enseigna*, parlant de nostre Seigneur, *vne oblation nouuelle du Nouueau Testament, laquelle receue des Apostres, l'Eglise offre à Dieu par tout le mõde.* Tertull. au l.devel. virg. *Il n'est pas permis en l'Eglise ny d'enseigner, ny de baptizer, ny d'offrir.* Et au l. de exhort. castit. il dit que ces choses sont propres aux prestres.

S. Cyprian l. 2. epist.3. *Qui est*, dit il, *plustost prestre de Dieu souuerain, que nostre S. Iesus Christ, lequel a offert sacrifice à Dieu le pere, & l'a offert tel que celuy de Melchisedech, à sçauoir le pain & le vin, c'est à dire son corps & son sang.* Et de rechef en la mesme epistre: *Nostre Dieu & Seigneur Iesus Christ est luy mesme souuerain Prestre de Dieu son pere, luy ayant premier offert sacrifice, & puis commandé de faire le mesme en memoire de luy. Reste que ce Prestre là est vrayement vicaire de nostre Sauueur Iesus Christ, lequel imite ce qu'il a faict, &*

qui offre en l'Eglise vray & entier sacrifice à Dieu le pere, puis qu'il l'offre en la maniere que Iesus Christ l'a faict.

S. Cyrille Hierosolymitain, en sa catech. 4. expose vne grande partie de la Liturgie & du Canon de la Messe. Le mesme S. Basile & sainct Ambroise és leurs.

Sainct Ambroise au 5. l. de ses epist. en la 33. parlant des barricades qui se dresserent à Milan par les Arriens, dit qu'il estoit lors pour dire Messe, & qu'il ne laissa de la dire. *Missas facere cœpi.* Ce sont ses mots, il y a treize cens ans. Et sur sainct Luc 1. *Quand nous sacrifions, Iesus Christ est present, Iesus Christ est immolé.* Optat. Milleu. cont. Par. *Quelle chose plus pleine de sacrilege, que de rompre les autels, sur lesquels vous mesmes auez autrefois offert?* Il parle aux Donatistes.

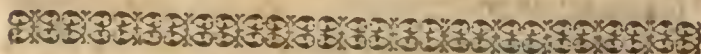
S. Iean Chrysost. en l'homelie 79. au peuple, *Le Prestre,* dit-il, *estant à l'autel, a commandement d'offrir à Dieu pour tout le monde, pour les Euesques, pour l'Eglise, & pour ceux qui la gouuernent.* Et sur sainct Matth. hom. 71. il adiouste qu'il doit faire le mesme pour les fruicts de la terre, pour les sains & pour les malades. Et sur les Actes, en la 21. pour les ames qui sont eu purgatoire. De mesme au liure 6. de sacerdotio.

Sainct Ierosme sur le chap. 11. des Prouerb. *Iaçoit,* dit il, *qu'il n'y ayt point d'esperance de pardon pour le meschant apres la mort, si est ce qu'il y en a, lesquels estans decedez auec des fautes seulement legeres, en peuuent estre absous, par le chastiment des peines qu'ils endurent apres la mort, &*

par

par les prieres & aumosnes de leurs parens, & par la celebration des Messes.

S. Aug.au 10.de la Cité,chap. 20.parlant du sacrifice quotidien en l'Eglise Chrestienne l'appelle non seulement vray sacrifice,mais dit en outre,qu'il a esté signifié par les sacrifices diuers de l'ancienne loy: & que tous faux sacrifices luy ont cedé. Au l. 18.ch.35. il luy applique la Prophetie susdite de Malachie, & la figure de Melchisedech chap.1. en la Genese 14. Au liure de Spiritu & litera,il l'appelle *tresvray & singulier sacrifice.*Et au l.22. de la Cité, ch.8. il recite comme vne maison champestre fut deliuree des furons & lutins par la celebration de ce sacrifice en son territoire & diocese d'Hippone. Sainct Leon en l'ep.79.sainct Gregoire en l'ep.12.du premier liure,& en la 10. du 4. & au 4. des dialogues,c.58. S. Iean Damasc.l.4. de fide,ch.14. *C'est*, dit-il,*ceste pure & non sanglante hostie,que Dieu par le Prophete dit qu'on luy offre d'Orient au Ponent,à sçauoir le corps & le sang de Iesus Christ, pour l'establissement de nostre ame.* Et sainct Ambroise prouue cecy au 4. de Sacram. ch.4. & autres.



§ 7. *Par les Conciles.*

LE premier Concile de Nicee,ch. 14. dit ces paroles, *Il a esté raporté au concile,qu'en quelques endroits certains Diacres s'ingerent de donner la communion aux Prestres. Il n'y a reigle ny coustu-* *me*

me qui permettre à ceux qui n'ont pouuoir d'offrir le sacrifice, de donner à ceux qui offrent le corps de Iesus Christ.

La 2. Synode de Nicee, act. 16. tomo 3. *Que nous n'auons pas seulement quelque chose au lieu de luy, mais luy mesmes.*

Les Canons 3.& 4.des Apostres, aduoués & receus au 6.Concile general, dient que nous auons le vray autel.

Au demeurant, Caluin au l.4. de ses Inst. ch. 9 §.8.reçoit les quatre premiers Conciles, comme contenans la pure & naïue interpretation de l'Escriture.



§ 8. *Par raisons.*

1. SAinct Augustin en l'ep.118. *Que c'est vne tres insolente folie, de reuoquer en doute & dispute ce que l'Eglise fait par tout le monde.* Or Luther au l.de capt.Bab.ch.1.& Caluin l.4.de ses Instit. ch.18.§ premier, 11.12. & 18. aduouent que l'vsage de ce sacrifice est authorisé des SS. Peres, & de tout le monde. Temerité donc tresgrande de le reuoquer en doute.

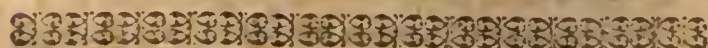
2. Aristote au 8.des Eth.c.9.& au 7. des Polit. c.8.& l'Orateur Romain auec la lumiere naturelle enseignent, que la religion ne peut estre sans sacrifice.

3. S. Cyprian au sermon de Cœna Domini, dit que la religion viendroit à perir, si le corps de N.S.pour estre mangé en l'Eucharistie venoit à se

à se consumer. *Car lors,* dit il, *aucun sacrifice ne resteroit, sans lequel la religion ne peut subsister.* Parquoy l'Antechrist fera lors ce qu'il voudra, quand le sacrifice continuel viendra à manquer. En Daniel 8.& 12.

4. Sainct Iean Chrys. sur l'epistre aux Hebr. enseigne que le sacrifice de l'Eglise n'est different, quant à la substance, de celuy que Iesus Christ son espoux offrit à Dieu sur la croix: &, par consequent, que celuy là estant vray, sainct, & salutaire, on doit confesser de cestuy-cy le mesme.

5. Si la Messe n'estoit sacrifice, la figure seroit plus noble que le prototype & l'autographe. Car ceux qui mangeoyent de la Manne, & beuuoyent de la pierre, (il n'y a que manger & boire,) mangeoyent & beuuoyent la mesme viande & le mesme breuuage, en la premiere aux Corinth. 10. & de surplus auoyent vne viãde Angelique, sçauoir est, la Manne. Leur condition donc estoit meilleure que celle de Caluin, s'il n'y a que du pain, comme il dit, en la Cene: attendu que la Manne surmõnte de beaucoup en son materiel nostre pain: & quant au formel, qui est le fils de Dieu, ils l'auoyent, dit l'Apostre, & le mangeoyent comme nous.



§ 9. *Par les Rabbins.*

RAbbi Kimhi sur le Ps. 100. & Hier. 33. & Ghi. Kitilia in Soate ora: & Rabbi Salomon sur

le Pſ.72. citant les autres, diſent qu'à la venue du Meſſie tous ſacrifices ſanglãs & Moſaïques ceſſeront.& que en leur place ſuccedera ce Minha, duquel parle Malachie ch. premier, & le Toda, duquel ont predit & parlé les autres Prophetes. Minhà ſignifie en Hebrieu ſacrifice de farine, ou entouré de paſte, & Toda ſacrifice Euchariſtique & d'action de grace, different de l'hoſtie pacifique, d'autant que ***Toda erat ex placentis***, (dit le Lexicon de Pagninus imprimé à Geneue.) celle là ***ex pecoribus***.



§ 10. *Par les Sibylles.*

SAinct Clement Alexandrin au l. 6. de ſes Tapiſſeries remarque comme la prouidence de Dieu a donné à la gentilité ſouuent par les Sibylles, ce qu'il a donné aux Iuifs & à la Synagogue par les Prophetes. Lactance en remarque pluſieurs au l. premier de ſes Inſtit. c. 6. & de Ira l. premier, ch. 22. & au l. 6. des Inſtit. c. 9. & l. 2. c. 13. Auec Lactance Theophile ſixieſme Eueſque d'Antioche. Voicy que dit la Sibylle:

οἱ δὲ θεὸν τιμῶντες ἀληθινὸν ἀέναόντε,
ζωὴν κληρονομοῦσι τὸν αἰῶνα χρόνον αὐτοὶ
οἰκοῦντες παραδείσου ὁμῶς ἐριθηλέα κῆπον
δαινύμενοι γλυκὺν ἄρτον ἀπ' οὐρανοῦ ἀστερόεντος.

Au liure 5. elle appelle l'Egliſe θηρήτορα ναὸν: car ainſi faut il lire, & non comme vulgairement.

εἶκον ἀεὶ θάλλοντα θεοῦ θηρήμορα ναὸν

ἐξ ἁγίων γεγαῶτα, &c. Et du liure 7. predisant la renouation de l'Eglise ἀλλ᾽ ἅμα πάντες

Μάνναν τὴν δροσερὴν λευκοῖς ὑπ᾽ ὀδοῦσι φάγονται

Et du l. 6.

ἐκ δὲ μιῆς ῥίζης ἄρτου κορὸς ἔσεται ἀνδρῶν.

Tout cecy est de la Sibylle Erythree, laquelle sainct Iustin met pour la plus ancienne, attendu qu'ell'à esté plusieurs annees, ainsi qu'aucuns estiment, mesme deuant l'vniuersel cataclisme.

I'apporterois le tesmoignage des demons malheureux & des bestes miraculeusement extorqué, n'estoit que vous vous rendez difficiles à croire ce q̃ vos propres yeux ne descouurent.

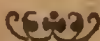
Tout ce que dessus seruira pour rendre raison de ma negatiue.

Quant au mot de Messe, ie vous feray tost voir son antiquité, & comme il se treuue en l'Escriture saincte, Dieu aidant, lequel ie prie vous descouurir sa face.





Troisiesme Discours.

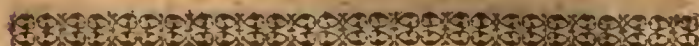


AVANT-PROPOS.



IEV tout puissant, autheur & pere de lumiere, ayant espuré les levres d'Isaye, par le ministere d'vn Ange, auec vn charbon vif, qu'il luy commãda prendre dessus l'autel, l'enuoya porter au peuple d'Israel ces paroles, En
Isa. 5. v.16. *oyant vous oyrez, & si n'entẽdrez point: aueugle moy le cœur de ce peuple icy, & estouppe ses oreilles, & luy ferme les yeux, affin qu'il ne voye d'iceux, qu'il n'oye des oreilles, & qu'il n'entende du cœur, & qu'il ne se conuertisse, & ie ne le gerisse. Ces paroles se verifient en la personne du ministre: car ayant leu, il n'a veu, & ayant ouy, il n'a entendu les preuues du tout conclusiues, touchant le sainct sacrifice de la Messe, ains de là il a prins occasion (comme ainsi soit que les viandes pour bonnes, succulẽtes, & nutritiues qu'elles soyent, degene*

degenerent en humeur peccante, quand elles rencontrent vn estomach cacochime) de faire courir vn imprimé, qui sert de crise à sa maladie, & d'argument pour nous faire descouurir les symptomes d'icelle. Le discours & le traitté, qui suit, fera paroistre au vray ce qui est de ce corps si mal habitué. Car ie suis resolu, le caustique en main, de le suiure, moyennant l'aide & le secours de celuy auquel il faict iniure, & à la gloire duquel doiuent butter toutes nos intentions.



§ Premier.

Confirmation des arguments & preuues apportees pour le sainct sacrifice de la Messe, auec la response aux obiections & reparties du Ministre.



MOnsieur Caille, il semble que vous estes marry, de ce que ie m'industrie d'vser en vostre endroit de toute la modestie, & de tout le respect que nostre anticreãce peut porter : vous esuertuant de faire entẽdre, que ie vous ay appellé heretique. Ie vous tiens pour tel, il est vray. Mais ie ne

l'ay dit onques ſoit en public, ſoit en particulier en termes que l'on dit ſyllabiques, ne voulant vous depeindre ou charbõner de voz couleurs, de peur de vous offencer.

I'ay donc occaſion d'eſtimer que vous auez à deſſain choiſy ce pretexte, pour auoir plus de liberté à continuer vos inuectiues contre le ſucceſſeur de celuy auquel il a eſté dit par l'Oracle de verité, *Repay & regis mes ouailles* : en termes emphatiques, *ποίμαινε τὰ πρόβατά μου* iouxte la force du רעה *rahah*, & משל *mashal*, c'eſt à dire de paiſtre & de regir tout enſemble.

Quand vous aurez prouué, que l'Eueſque de Rome ſoit le υἱὸς τῆς ἀπωλείας, le ὁ ἄνθρωπος τῆς ἁμαρτίας, le Τειταν ἄντεμος, l'ἀρνοῦμαι, le λαμπετης, l'ὁ Νικέτης, le κακὸς ὁδηγὸς, le Ἀμνος ἄδικος, le ἀληθὴς βλαβερὸς, que ſon nom compoſe le nombre de ſix cens ſoixante & ſix, qu'il impugne le fils de Dieu, qu'il nie iceluy auoir eſté le Meſſie, qu'il ſe die eſtre le vray Chriſt, & non le ſeruiteur des ſeruiteurs d'iceluy, qu'il introduiſe les prohibitions legales, touchant la qualité eſſentielle diſcretiue des viandes, qu'il reprouue le mariage en ceux qui n'ont empeſchement de vœu, ou autre obſtacle legitime de le cõtracter: lors il y aura quelque apparence en voſtre dire.

Or d'autant qu'ailleurs il ſera traicté d'iceluy, pour maintenãt ayez memoire de ce qu'eſcrit ſainct Cyprian, en l'epiſtre 3. du 1. liure: Les hereſies, dit-il, & les ſchiſmes n'ont prins d'ailleurs leurs ſources, que de ce que l'on refuſe de recongnoiſtre celuy qui eſt iuge pour

quelque

quelque temps en l'Eglise, & Vicaire de Iesus Christ. Et lors que vous m'obiectez, cõme l'on faisoit à S. Hierome, que ie presche la doctrine de l'Antechrist, prenez pour response ce qu'il escrit en l'epistre ad Damasum, *Ego cum successore Piscatoris & discipulo crucis loquor. Ego nullum primum nisi Christum sequens Beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri communione consocior, super illam Petram ædificatam Ecclesiam scio. quicunque extra hanc domum agnum comederit, profanus est: si quis in ea non fuerit, peribit regnante diluuio. Non noui Vitalem, Meletium respuo. Ignoro Paulinum. Quicunque tecum non colligit, spargit, hoc est, qui Christi non est Antichristi est: qui extra hanc domum comedit agnum, in arca Noë non est, & peribit regnante diluuio.* Et apres, *Arriana rabies fremit, hinc in tres partes scissa Ecclesia, ad se rapere me festinat, monachorum circa me manentium antiqua in me surgit authoritas. Ego interim clamito, si quis cathedræ Petri iungitur, meus est, Meletius, Vitalis, Paulinus tibi hærere se dicunt.* Et apres, *Idcirco obtestor beatitudinem tuam, vt mihi literis tuis, apud quem in Syria debeam communicare significes: noli despicere animam pro qua Christus mortuus est.*

Vous tenez à grand honneur, dites vous, que ie vous aye accordé de conferer par escrit sous certaines conditions proposees par vous. Ie ne sçay d'où vous puisez cet hõneur; si heu esgard à l'Antagoniste, vous m'en donnez plus que ie n'en desire: si à cause des conditions, c'est vne cenodoxie puerile ἀμαθία τὸ θράσος, ὁ λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει, dit Thucidide.

Page 22. Sauuez voſtre honneur pluſtoſt en ce que vous ſouſtenez tout ſacrifice eſtre nul, s'il n'eſt ordonné ez ſainctes eſcritures : & ne pouuez reſpondre aux ſacrifices d'Abel, d'Abraham, de Noë, de Iob,& autres couchez en l'eſcriture,& qui ont eſté faicts deuant l'eſcriture, ſçauoir eſt en la loy de Nature.L'eſcriture les recite aprés auoir eſté offerts, comme elle narre la creation du monde : direz vous que pourtant l'eſcriture ait eſté ou deuant iceux,ou deuant la creation du monde?

Seroit ce bien argumenter:Les commandemens de Dieu ſont au Deut.6. Doncques l'eſcriture eſtoit deuant les commandemens. Les miracles, & le narré tant de la vie que de la mort de noſtre Redempteur ſont inſerez au nouueau Teſtament. Le nouueau Teſtament a donc eſté deuant noſtre Seigneur.

Dans la Geneſe il eſt parlé d'Adam, de Noë, d'Abraham;l'eſcriture a donc eſté deuāt Adam. Voila toutesfois vos illations,quand vous dites, que tout ſacrifice legitime & receuable en l'Egliſe doit eſtre fondé ſur l'ordonnance de Dieu, contenue és ſainctes eſcritures. Et repliquant ſur l'inſtance des ſacrifices d'Abel, de Noë, d'Abraham, & de Melchiſedech,vous reſpondez qu'ils ſont en l'eſcriture, comme ſi tout ce qui eſt en la ſaincte eſcriture auoit eſté ordonné de Dieu en icelle : ou comme ſi elle eſtoit anterieure à tout ce qu'elle recite.

Pauure hōmme, apprenés que quelques fois l'eſcriture parle en ordonnant,quelques fois en

exhorta

exhortant, autres fois en racontant, souuent en priant & maintes fois en predisant. La Genese & l'Exode en partie, racontent: le Leuitique, les Nõbres & le Deuteronome ordonnẽt; le liure de Iosüé, celuy des Iuges, l'histoire des Roys, auec le premier & second des Chroniques, les liures d'Esdras, Tobie, Iudith, Esther, Iob, & les deux liures des Macabées narrent & recitent: les cent cinquante pseaumes prient, loüent, remercient: les Prouerbes, l'Ecclesiaste, la Sapience, l'Ecclesiastique exhortent & conseillent: Les Prophetes tant maieurs que mineurs, pour la plus part predisent. Tout le nouueau Testament raconte, commande, exhorte, prie. En fin le fait d'Abel, de Noé, d'Abraham & de Melchisedech appartiennent à la narratiue. Parquoy vostre proposition est nulle, la replique nulle & repartie sur icelle, ains mal considetee & tres absurde. Et vous dis de rechef qu'il n'y a aucune ordonnance des sacrifices susdits en toute l'escriture, que d'vn seul que fit
Abraham en la Genese. 15. La simple susditte v. 9.
narratiue en fait foy, comme en la Genese. 4. v. 4.
πλέιονα θυσίαν Αβελ παρὰ Καίμ πρόσηνεγκε τῷ θεῷ. Et aux Hebrieux vnziesme, & en la Genese huictiesme., καὶ ὠκοδόμησε Νῶε θυσιαστήριον
τῷ θεῷ: Et en la Genese 22. καὶ ἐπορεύθη Αβραὰμ, v. 20.
καὶ ἔλαβε τὸν κριὸν, &c. Icy ie vous l'airray pour vn temps, pour parler au lecteur, quelqu' autre fois ie reuiendray à vous.



§ 2. *De cette locution & maniere de parler, Sacrifier en agneaux, &c.*

IE donnerois volontiers pour salutaire conseil au Ministre de ne se mesler iamais de riẽ reprendre en aucune langue. Car pour l'Hebraique, il n'y entend du tout rien : & mesmes il ne le nie pas à ses amys : pour le Grecque c'est beaucoup s'il y sçait lire & escrire quelque peu ; de la Latine ie ne peux faire autre iugement que celuy qu'en ont fait ceux qui luy ont veu diuerses fois souffleter Priscian : quant à la Françoise, il n'y a faict grand progrés, ainsi que r'apportent ses auditeurs, ausquels il rompt par son beau dire les oreilles. Il ose neantmoins reprendre la susdite phrase & maniere de parler, ayant opinion que sacrifier soit le mesme que occire : & partant comme occire en agneaux seroit vne locution impropre, que de mesmes sacrifier en iceux soit vne cacologie. Il doit doncques sçauoir ou aprendre qu'il y a beaucoup de sacrifices qui se font dans le Leuitique & dans le Deuteronome en fleur de farine, en gateaux, en choses aromatiques, &c. Et autres en agneaux, genisses & taureaux : & cõsequemment que tout sacrifice n'emporte & ne denote pas mactation de victime. Deut. 16. Leuit. 23. Et les abecedaires mesmes en l'escriture saincte sçauent, qu'il y a vn sacrice de leures; de louange, &

ge, & de cœur : & que pour denoter le sacrifice estre vne action de latrie exterieure presupposant l'interieure, il a partant esté à propos de dire, que Abel auoit sacrifié en agneaux, Noé en oiseaux, Abraham en taureaux, & Melchisedech en pain & vin ; & mal à propos de le reprendre. Il conuient peser τὰς δυνάμεις τῶν ῥημάτων, dit Euthalius. *In Anacephal. in Epist. ad Coloss.*



§ 3. *Le Ministre remplit ses pages de rapsodies.*

L'Aueuglement & le malheur des desuoyez procede de ce qu'au lieu de puiser aux viues sources, ils s'arrestét aux ruisseaux, ou pour mieux dire, de ce que laissans les viues eaux & fontaines, ils boiuent les eaux relantes des cisternes creuacees. Ils employent tout le temps à rapsodier de Kemnitius, Pierre Martyr, Caluin, & Bese, & se couurent de pieces mal rapportees, vieux haillons, & s'habillent de fripperie comme Roys de theatres : sans prendre garde aux interpretations des anciens Peres, ny aux responses claires & peremptoires de Demochares, de Sainctes Gregorius à Valentia ; Bellerminus, Costerus, Turrianus, Echius, Roffensis & autres docteurs Catholiques qui ont cent fois respondu à leurs difficultez. *Ierem. 2. v. 13.*

Ie demande donc l'institution de ce sacremét & sacrifice admirable au nouueau testament. Ie *Page 23.*

le luy

le luy ay monſtré par l'ancien, par le nouueau, par les Peres, par les raiſons, par les Conciles, par les Sibyles, & en toutes les manieres qu'on peut auerer vn faict & faire paroiſtre vne verité, de façon que d'y adiouſter autre choſe, c'eſt eſclairer au Soleil. Pource toutesfois qu'il eſtriue encores contre la verité, & tous tenans & aboutiſsãs d'icelle, i'en eſclairciray ou eſtendray les preuues.



§ 4. *Du premier des Roys, chap. 2.*

LA premiere preuue eſtoit prinſe du premier des Roys, chap 2. en ces paroles, *καὶ ἀναςήσω ἐμαυτῷ ἱερέα πιςόν*, &c. *καὶ ἰκοδομήσω ἐμαυτῷ οἶκον πιςὸν, καὶ διελεύσεται ἐνόπιον Χριςοῦ μου πάσας τὰς ὑμέρας*, leſquelles il adiouſte apres auoir aduerty Hely de la mort future de
verſ. 34. ſes enfans Ophni, & Phinees, prediſant par merueille que ce preſtre chemineroit touſiours deuant le Chriſt. *Et ſuſcitabo mihi ſacerdotem fidelem qui iuxta cor meum & animam meam faciet, & adificabo ei domum fidelem, & ambulabit coram Chriſto meo cunctis diebus.*

Au lieu de reſpondre à la force de ce paſſage, le Miniſtre faict de l'eſbahy, & penſe d'eſtre biẽ
Page 25. à couuert ſous le toict de ſon admiration. Qu'il nous die de quel preſtre il eſt icy parlé, comme on luy a obiecté : c'eſt ſur quoy Il ſe falloit arreſter.

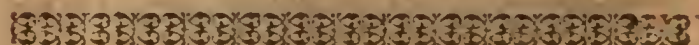
Au

Au demeurant, le poids de cette preuue est tel, au iugement de S. Cyprien, qui ne se peut approprier veridiquement à autre chose qu'à nostre Sacerdoce. Sainct August. lib. 17. de la Cité de Dieu, ch. 5. Eusebe lib. 4. de demonst. Euág. c. 26. S. Greg. le Venerab. Bede, & Eucherius en leurs comment. sur ce liure, font la mesme remarque. Voicy les propres mots de S. Augustin audit liure 17. chap. 5. de la Cité, apres auoir monstré que l'eiection de Hely representoit l'eiection du sacerdoce d'Aaron, & que l'assumptioń du sacerdoce de Samüel fut l'ombre du sacerdoce des Chrestiens, & apres auoir cité ce passage que nous traittons, *Non est vt dicatur ista prophetia vbi sacerdotij veteris tanta manifestatione prænunciata mutatio est, in Samuele fuisse completam: quamquam enim non esset de alia tribu Samuel, quæ constituta fuerat à Domino, vt seruiret altari, tamen non erat de filiis Aaron, cuius progenies fuerat deputata, vt inde fierent sacerdotes, ac per hoc in ea quoque re gesta eadem mutatio, quæ per Christum Iesum fuerat, adumbrata est. Et ad vetus testamentum propriè, figuratè verò pertinebat ad nouum prophetia, tam facto etiam ipso quàm verbo.* Et peu aptés, *Quæ itaque de sacerdotio mutando tanto antè prædicta sunt, effici per Christum oportebat. Quis autem nunc fideli oculo hæc intuens non videat esse completa?* Et sur la fin du chapitre, *Quod ergo addidit manducare panem, etiam ipsum sacrificij genus eleganter expreßit, de quo dicit sacerdos ipse, Panis quē ego dedero caro mea est pro sæculi vita. Ipsum est sacrificium, non secundum ordinem Aaron, sed secundum*

Lib. 1. cōt. Ind. c. 17.

cundum ordinem Melchisedech, qui legit intelligat.

Les paroles & autorités que dessus mettent à neant toutes les reparties du Ministre, & le laissent engagé plustost à recognoistre l'esclat brillant de verité, que de s'occuper à responses qui ne trebuchent & ne peuuent estre de mise. Et ne faut qu'il impute son insuffisance au peu de fonds qu'il a en la cognoissance des sainctes lettres, mais à l'iniustice & peu de droict qui se treuue en la cause qu'il soustient, laquelle estãt mauuaise, ie luy sçay gré de la soustenir malement. Bien le prieray ie de n'estimer, & de ne iuger les choses n'estre point lors qui les ignore. C'est vn vice qui luy est assez domestique, & à tous ses semblables, de dire, & d'escrire, *Qui iamais a dit telle chose? où trouuez vous cela? vous l'imposez; il n'en est rien*, & semblables, au lieu de dire, *Ie ne l'ay point leu, ie ne l'ay iamais appris, ie ne l'entends pas, i'en suis ignorant. Metiri se quemque suo modulo ac pede verum est.*



§ 5. *De la Prophetie de Malachie, chap. I. ver. 10.*

Page 26. AVec la mesme charité le Ministre nous impose d'auoir adiousté à la prediction de Malachie, chap. I. la parole de sacrifice & d'immolation. Pleust à Dieu que ceux qui le ressemblent redoutassent autant que nous la menasse
Vers. 18. portee en l'Apocalypse 22. *Si quis apposuerit ad hæc, apponet Deus super illam plagas scriptas in libro isto.*

Voyons donc les paroles expresses de la version de S. Hierosme & s'il est vray que nous y ayons adiousté quelque chose. *Ab ortu enim solis vsque ad occasum magnum est*, dit-il, *nomen meum in gentibus & in omni loco sacrificatur & offertur nomini meo oblatio munda: quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit dominus exercituum.*

Conferés ces paroles auec celles que ie vous escriuis,& voyés s'il y a aucune difference, & si le *Sacrificatur & offertur*, que vous disiés estre du mien, n'y est pas. Or que cette version soit de S. Hierosme, on le veoit en la preface des pseaum. ad Paul. & Eustoch. & en l'Epistre *ad Suniam & fretellam*, & en la preface sur le Pentat. & au liure *de optimo gen. interp.* & en l'epistre *ad Aug.* qui est lonziesme *inter epist. August.* & dans sainct Gregoire l.20. des morales, chap.24. Mais d'autant que ou par faute de loisir, ou à faute de liures vous voulés qu'on vous releue de peine en la citation des passages, voicy les propres termes de sainct Hierosme en l'epistre. *Ad Paulinũ. De omnibus diuina historia libris Malachias apertè & in fine omnium prophetarum de abiectione Israel & vocatione gentium, non est mihi voluntas in vobis, sicut dicit dominus exercituum: & munus non suscipiam de manu vestra: ab ortu enim solis vsque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus: & in omni loco sacrificatur & offertur nomini meo oblatio munda.* Que le Ministre maintenant soustiéne, s'il peut, que le (*sacrificatur & offertur*) n'y est pas.

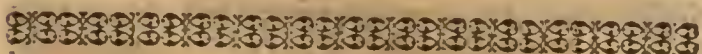
Or quand ces termes & paroles n'y seroient si ex-

ſi expreſſes, il appert du moins que le Prophete parle diſtinctement d'vn futur ſacrifice en la gentilité : & la queſtion ſera ſeulement d'entendre la force du mot, ſçauoir s'il ſe doit prédre proprement pour ſacrifice, ou ſeulement pour encenſement d'oraiſon, de loüange, patience, perſecutions & bonnes œuures : vous l'expliqués en ceſte ſeconde maniere, auec Caluin, & Kemnitius en la ſeconde partie de ſon *examen* & Philippe en l'Apol. pour ſa confeſſió.

l. 4. des inſt. c. 18. §. 4. p. 760.

Page 27. Vous tirés voſtre premiere preuue de la parole מנחה minha diſant qu'au Leuitique elle ſignifie ſeulement oblation de fruicts & choſes inanimees. Dictes au vray ce qui en eſt, minha ſignifie vn ſacrifice exterieur *quod ex ſimila oleo & thure conficiebatur* comme il apert au ſecond & au ſixieſme du Leuitique, & non ſacrifice d'odeur ou d'encens ſeulement: choſe qui confirme merueilleuſement ce que nous diſons. Car par là le Prophete denote d'vne part, que par l'oblation munde & nette il n'entend point, comme vous faictes, nos prieres ou bonnes œuures, attendu l'imperfection d'icelles. *Facti ſumus vt immundi omnes nos & quaſi pannus menſtruatæ vniuerſæ iuſtitiæ noſtræ.* Lieu qui argue nos actions non de peché mortel, mais d'imperfection : quoy que d'ailleurs elles ſoient bonnes & loüables : d'autre part ſignifie que cette oblation ne conſiſtera en bœufs & moutons, comme celle d'Aaron : mais comme le Minha ſuſdict en apparence de fleur de farine : d'où aucuns ont probablement eſtimé le mot François de miche

che auoir prins ſon extraction. Et de faict quād l'eſcriture prend le mot de ſacrifice improprement, elle ne dict pas ſeulement & ſimplement, ſacrifice : mais elle adiouſte de louange, de Iuſtice, d'oraiſon *Sacrificium laudis honorificabit me &c.* Ce que recognoiſſant Kemnitius au lieu ſuſdict, il met peine d'y reſpondre, mais il ne peut, & c'eſt de là que vous aués prins les paſſages cottés en voſtre eſcrit.



§ 6. *Du lieu de Tertulien cité doublement, de celuy de ſainct Hieroſme & de Theodoret &c.*

LE premier eſt du liure troiſieſme contre Marcion, mais mutilé & tronqué : voicy les propres mots, *In omni loco offertur ſacrificium nomini meo, & ſacrificium purum, gloriæ ſcilicet relatio & benedictio, & laus & hymni, quæ omnia cum in te quoque reprehendantur, & ſignaculum frontium & Eccleſiarum ſacramenta & mundities ſacrificiorum &c.*

Eſquelles paroles Tertulien, à ſon accouſtumee, touche briefuement toutes les parties de la Meſſe : en laquelle auant & aprés la conſecration (qu'il appelle auec les Euangeliſtes, *Benediction*) Dieu eſt loüé & prié, & les hymnes ſont chantés : & d'autant que noſtre Seigneur *gratias egit benedixit & fregit &c. & hymno dicto exijt in montem oliuarum,* Tertulien exprime tout

cela en ces paroles, *gloria relatio, benedictio, laus, hymni &c.*

Vous auiés donques cité ce passage à limitation de celuy qui voulut vn iour persuader à nostre Seigneur de faire vn sault perilleux, sous l'asseurance du psalmiste, recelant le *Super aspidem* & ce qui suiuoit.
Matt. 4. v.6.
Psal. 90.

Vous apportés vn autre passage du mesme Tertulien, liure 4. contre Marcion, où il explique ce sacrifice de l'oraison simple & de la pure conscience: la responce est courte & nette. Tertulien explique le mot d'encensement & non celuy de sacrifice, ce que deuant luy auoit faict S. Irenee, liure 4. chap. 32. & S. Hierosme aprés luy en ses commentaires. Aussi le mot de Sacrifice suit aprés immediatement, non, par tautologie mais par distinction & comme auxese (qu'ils appellent) de parole, καὶ ἐν παντὶ τόπῳ θυμίαμα προσάγεται τῷ ὀνόματί μου καὶ θυσία καθαρά *incensum offertur nomini meo, & sacrificium mundum.*
pag. 27.

Vous adioustés S. Hierosme sur Esaye, & sur Malachie, & ne puis comprendre à quel propos. Car au premier il faict pour la preuue susdicte du sacrifice, & au second par le mot d'encens il entend l'oraison: & par celuy de sacrifice l'oblation de l'Eucharistie: ez ceremonies (dict il) des Chrestiens, on presente à Dieu l'hostie munde.
pag. 27. & 28.

Vous ioignes Theodoret, comme s'il faisoit pour vous, & il faict directement contre vous: attendu qu'au mesme endroict où vous le cités il dict en termes exprés, que au lieu de victi-
pag. 28.

mes irraiſonnables, maintenant ſelon la prophetie de Malachie en immole l'aigneau ſans macule. Ie vous ay marqué les autres paſſages en leur propre texte, aduisés de les lire en leurs ſource & de les bien entendre,& non de gauchir le coup par Epiphonemes eſlancés contre les Ieſuiſtes. Mais que dirés vous de Iuſtin martyr eſcriuant contre Triphon l'an cent quatre vingts apres noſtre Seigneur? *De noſtris,gentium quæ in omni loco offeruntur, ſacrificiis, hoc eſt pane Euchariſtiæ, iam tum loquutus eſt Malachias.* Quoy de S. Irenee liure quatrieſme contre les hereſies,expliquant ces paroles. *Hoc eſt corpus meum? de quo in duodecim prophetis Malachias ſic præfiguratuit.* Et de Sainct Damaſcene liure quatrieſme? *eſt purum & incruentum ſacrificium, quod à ſolis ortu vſque ad occaſum dominus oblatum iri per prophetas prædixit.* S'il eſt vray qu'en la bouche de deux ou de trois vrais teſmoins toute parole repoſe,il ſera malaisé au Miniſtre d'eſchapper: veu que

Page 28. *cap. 32.* *cap. 14. de fid. ortod.*

σοφȣ̃ παρ' ἀνδρὸς χρὴ σοφόν τι μανθάνειν

& que

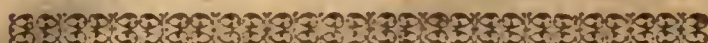
ἀναφαίρετον κτῆμ' ἐςι παιδεία βροτοῖς

§ 7. *De la figure de Melchiſedech en la Geneze quatorzieſme au Pſ. 109. & aux Heb. 7.*

Page 29.

CEtte preuue,pour eſtre du tout peremptoire, met en extreme peine & faict preque

muer de chemise au Ministre à force d'exclamations, son accoustumé refuge, lors que la raison à son ordinaire luy defaut. Il dit trois choses ineptement. La premiere que la parole dont a vsé Moyse, est hors d'vsage en tout le contenu de l'escripture saincte, en matiere de sacrifice:
pag. 29. & que partāt i'ay falsifié le passage. Secondemēt que le Grec porte ἐξήνεγκε traduict par sainct Cyprien & par sainct Iean Chrysostome, & par sainct Ambroise *protulit*, & par Arias & Caietain *eduxit*. Troisiesmement que i'ay adiousté la particule (Car) laquelle il dict n'estre recogneuë par aucun.



§ 8. *Que la parole* הוציא *hotsi signifie sacrifice en la saincte Escriture.*

Voila que c'est d'auoir pour guide vn aueugle: voyons s'il a icy des yeux.

AV 6. des Iuges, il y a והוצאתי את מנחתי vehotsethj eth minhathi, la Bible de Geneue de l'imprimerie de Crespin, de l'an cinquante quatre, & de François Estienne, de l'an soixante sept, & les autres communement l'ont rendu par ces parolles, i'offriray mon oblation.

D'abondant le verbe הקריב hiqrib, qui est vsurpé ordinairement pour offrir (d'où vient aussi le Corban de l'Euangile) signifie quelque fois amener, approcher: & quelque fois offrir: deqaoy la preuue manifeste est au sixiesme des Iuges,

Iuges, où par deux fois on lit la meſme parole qui eſt en ce lieu, en ſignification de ſacrifice: & le verbe הוציא, qui ſignifie proprement amener, à tout propos en l'eſcriture,a ſa reſtriction au ſacrifice, comme il appert en la Geneſe quatrieſme, où eſt deſcrit le ſacrifice de Cain & d'Abel.

Vatable meſme,ez premieres editions de l'an mil cinq cens quarante cinq, en ſes annotatiõs ſur la Geneze, auoit marqué ces paroles (*Cum ait Moſes protulit panem & vinum, intellige vt ſacrificaret, vel vt offerret Deo: nam, inquit, erat ſacerdos Deo altiſsimo,id eſt apud Deum excelſum*)paſſage qui a eſté depuis falſifié ez dernieres impreſſions de Geneue,de l'an mil cinq cens huictante ſix, comme il peut apparoir à ceux qui les confronteront auec les premieres. En celle là ils verront la contradictoire de ce qu'auoit dict Vatable en celle cy.*Neque enim exponẽdus eſt,* diſent elles, *ipſum protuliſſe panem & vinum, vt offerret Deo in gratiarum actionem, quòd ſacerdos eſſet.* retrenchant auſſi l'explication du meſme Vatable,*Benedixit illi ſub Deo,id eſt,gratias illi egit de victoria,*&au lieu d'icelle ſubſtituant ces paroles, *quomodo ſacerdotes iuſsi ſint benedicere, populo,vide num.6.* Voylà la ſyncerité auec laquelle ils nous impriment tant l'eſcriture que les expoſitions d'icelle.



§ 9. De la parole ἐξήνεγκε.

LE Miniſtre cite S. Cyprien & S.Iean Chryſoſtome,l'vn & l'autre mal à propos.Voicy les propres mots premierement de S. Cyprien apres auoir produict le dire du Pſalmiſte, Tu es ſacrificateur, ſelon l'ordre de Melchiſedech,
Pſ.109. à perpetuité. *Qui ordo vtique hic eſt de ſacrificio illo veniens, & inde deſcendens quòd Melchiſedech ſacerdos Dei ſummi fuit, quòd panem & vinum obtulit, quòd Abraha benedixit: nam quis magis ſacerdos Dei ſummi, quàm Dominus noſter Ieſus Chriſtus, qui ſacrificium Deo Patri obtulit, & obtulit hoc idem quod Melchiſedech obtulerat, id eſt panem & vinum ſuum ſcilicet corpus & ſanguinem,* qu'on voye par là comme il entend la parole ἐξήνεγκε & le τῶ δὲ ἱερεύς.

Le meſme S. Cyprien au traicté *de cœna Domini,* dict ces mots, Les ſacremens iadis figurés dés le temps de Melchiſedech, ſe mettent en auant, & pendant que les enfans d'Abraham font les œuures d'iceluy,le ſouuerain Sacrificateur preſente pain & vin diſant, *Cecy eſt mon corps.* Et peu apres il adiouſte,que c'eſt vn continuel ſacrifice & perpetuel holocauſte.Il eſt dōc vray que S.Cyprien recognoiſt noſtre Seigneur eſtre ſacrificateur ſelō l'ordre de Melchiſedech, pource que ledit Melchiſedech offrit pain & vin, ſous les eſpeces duquel le meſme fils de Dieu ſacrifia ſon corps.

Il apporte S. Iean Chryſoſtome : voicy ſes propres termes ſur le Pſeaume 109. Et pourquoy a il dict ſelon l'ordre de Melchiſedech? C'eſt à cauſe des ſacremens, pource qu'il offrit du pain & du vin. pag. 29.

Il allegue auſſi ſur l'homelie 35. ſur la Geneſe. On luy reſpond que comme il vſe du mot des ſeptante Interpretes ἐξήνεγκε, il vſe auſſi apres de la parole προσφέρειν, qui ſignifie offrir en ſacrifice : voicy ſes propres termes, ἐπειδὴ δὲ Μελχισεδὲκ ὁ βασιλεὺς σαλὴμ ἄρτους καὶ οἶνον αὐτῷ ἐξενέγκας προσέφερεν, ἱερεὺς γὰρ φησὶ τοῦ θεοῦ τοῦ ὑψίστου, παρ' ἐκείνου δέχεται τὰ προσενεχθέντα. Que l'on iuge ſi ces paroles font rien pour le Miniſtre. Philippes du Mont dict d'auoir tiré ce lieu, ſelon ſa correction naïfue de la librairie meſme du Roy, ſelon ſa correction Latine, *Poſtquam autem & Melchiſedech rex Salem panem & vinũ cũ ipſis attuliſſet, obtulit (erat enim ſacerdos Dei altiſsimi) ab illo accepit oblata.* & il conſte que le verbe προσφέρειν, dans S. Iean Chryſoſtome, ſe prend ordinairement pour ſacrifier, comme ſur le 2. chapitre de la premiere à Timothee, où il parle de l'Euchariſtie, ἡ προσφορὰ, ἡ αὐτή ἐστι κἂν ὁ τυχὼν προσενέγκῃ, l'oblation & ſacrifice eſt le meſme, quel que ſoit celuy qui l'offre. pag. 29.

Il produict ſainct Ambroiſe ſur le ch. 7. aux Hebrieux. Ie luy pourrois reſpõdre, que les doctes ne recognoiſſent ces commentaires eſtre de ſainct Ambroiſe : comme ainſi ſoit qu'ils ont des chapitres entiers traduicts mot à mot de S. Iean Chryſoſtome : mais ie veux m'en ſeruir

pour maintenant, & me plains de ce qu'il dissimule & le sens & les paroles de ce Docteur, faute, veux-ie croire, d'auoir veu le lieu qu'il allegue.

Il est vray qu'au commencement du chapitre l'autheur dict, Abraham auoit apporté pain & vin pour la refection & rafraichissement des soldats : mais il est vray aussi, que tost aprés descriuant la sacrificature & le sacerdoce de Melchisedech, & celuy de l'ordre Leuitique, il dict que Melchisedech offrit en pain & vin: voicy ses mots: *Neque carnis & sanguinis victimas immolauerit, & brutorum sanguinem animalium dextera susceperit, sed pane & vino simplici puroq; sacrificio Christi dedicauerit sacerdotium* : Et sur le chapitre 5. de la mesme epistre, *huius ordinem sacrificij per Mysticam similitudinem Melchisedech iustissimus Rex instituit, quando Domino panis & vini fructus obtulit : constat enim pecudum victimas periisse, quæ fuerunt in ordine Aaron, non Melchisedech, sed hoc manere potiùs institutum, quod toto orbe in sacramentorum erogatione celebratur.*

Oyons le mesme Docteur ailleurs en paroles qu'il a infailliblement couchees par escrit, c'est au 4. de sacramentis, cap. 3. *Abraham reuenant victorieux, Melchisedech luy alla au deuant, & luy offrit pain & vin.*

Au mesme liure 4. ch. 6. il allegue ces paroles du canõ de la Messe, *Et quod tibi obtulit summus sacerdos Melchisedech.* & au premier chapitre du cinquiesme liure, *Cognouimus sacramentorum istorum figuram Abrahæ temporibus præcessisse*

fiſſe, quando obtulit ſacrificium ſanctus Melchiſedech, &c. & peu aprés, *Quomodo ergo Melchiſedech panem & vinum obtulit? quid ſibi vult admixtio aquæ?*

Le M. faict pauois d'Arias & litticre des anciens interpretes : mais puis qu'il en veut de modernes, qu'il prenne en eſchange Philippes du Mont : & quant à Caietain, lors qu'il le voudra produire, que ce ſoit en Scholaſtique, ou en Metaphiſique : car alors il ſera pluſtoſt aduoüé qu'en la poſitiue. Et en ce qu'il a dict la parole latine, *protulit*, la greque ἐξήνεγκε, & l'hebraïque *hotſi*, eſtre en l'eſcriture ſaincte hors de tout vſage en matiere de ſacrifice, qu'il ſcache Kemnitius, par la bouche duquel il parle, auoir eſté vn deceu trompeur : & qu'il liſe le 6. des Iuges, comme on luy a dict, où il la trouuera par deux fois, & vne fois au 4. de la Geneſe, & qu'il die hardiment en toute humilité,

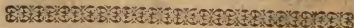
ἦ ἄρα δὴ μάλα πάντες ἁμαρτίνοοι πελόμεσθα ἄνθρωποι.



§ 10. *De la particule cauſatiue* enim.

IL ſe formalize de ce que i'ay vſé de ce mot, faute de ſçauoir, qu'en l'eſcriture ſaincte la copulatiue ordinairement ſe prend pour la cauſatiue : ſçauoir eſt le ו pour כי ce que en Grec a remarqué Theophilacte ſur le ſecond de S. Luc, les grammeriens, auſquels le Miniſtre merite d'eſtre renuoyé, en fourniſſent exẽples. En la Geneze vingtieſme, *Habet enim virum* : & au

24. *Habitabat enim in terra australj.* Exod.19. *Nam profecti de Raphidim.* 1.Reg. 4. *Egressus est namque Israel.* Cant.2. *Nam vinea nostra floruit.* Abacuc 1. *Equites namq, eius de longè veniunt.* 1.Reg.28 *siquidem Philisthim pugnant aduersum me* 4.Reg. 7. *Siquidem dominus audiri fecerat*, esquels endroits le ו est expliqué par *nam, enim, siquidem*, & si le Ministre sçauoit son dicduc, il le treuueroit chés les Hebrieux.



§ II. *Que Melchisedech a sacrifié selon l'exposition tant des anciens Peres que celles des Rabins.*

PHilon le Iuif au liure de la vie d'Abraham escrit, qu'icelluy esleuant les mains au ciel, benissant Abraham & priant Dieu pour sa prosperité, apres auoir sacrifié en action de graces pour la victoire obtenue, le festoya & traicta ceux de sa suitte : voicy les mots de Philon, *καὶ τὰ ἐπινίκια ἔθυε καὶ πάντας συναραμένους τῷ ἀγῶνι λαμπρῶς εἱστία* voila la parole *θύειν* qui signifie sacrifier, comme dans Sophocle *θύματα πάγκαρπα*.

S. Hierosme plus versé ez sainctes escritures & en la langue originaire d'icelles que tous les Ministres ensēble, ez questions sur la Geneze, parlāt de ce mesme subiect escrit, *Or quant à ce qu'il dict, tu es sacrificateur eternel selon l'ordre de Melchisedech, cela signifie nostre mystere en ce mot d'ordre,*

d'ordre, non pas pour immoler les victimes irraisonnables, mais aiant offert pain & vin, c'est à dire, le corps & le sang de nostre Seigneur Iesus Christ.

Et sur S.Matthieu 26. *quomodo in præfiguratione eius Melchisedech summi Dei sacerdos panem & vinum offerens fecerat.*

Et sur le 22. du mesme il enseigne que Melchisedech offrit à Dieu le pain & le vin, auant que le presenter à Abraham, *Pro quo Melchisedech obtulerit panem & vinum.*

On ne peut mieux entendre la force de ce passage, qu'en ioignant au consentement des saincts Peres l'interpretatiõ que les Rabins luy donnent:ie parle de ceux qui sont hors de soubçon pour ce respect, & qui ont deuancé la venue de nostre Seigneur. Au liure donc Berescit Rabba, on lit ces paroles de Rabbi Samuel sur le quatorziesme de la Genese, *Actus sacerdotij tradidit, erat enim ipse sacrificans panem & vinum Deo sancto & benedicto.* & Rabbi Phinees sur le 28. des Nombres, *Tempore Meßiæ omnia sacrificia cessabunt, sed sacrificium panis & vini non cessabit, sic dictum est Gen.14. & Melchisedech rex Salem protulit panem & vinum. Melchisedech enim, id est Rex Meßias excipiet à cessatione sacrificiorum sacrificium panis & vini, sicut dicitur Psal. 110. Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech.*

Et communement tous les Rabbins parlant de ce faict de Melchisedech, l'appellent minha & nescheh : c'est à dire, offrande & sacrifice non sanglant. De quoy se pourra voir vn bon nombre

bre de tesmoignages dans Galatin liure 10. ch. 5. 6. & 7. & dans Lyranus, sur le 14. de la Genese.

En somme qu'on prẽne garde au texte Grec, & on cognoistra la force du passage, lequel le Ministre a peruerty, mettant *&* pour *autem*, καὶ Μελχισεδὲκ βασιλεὺς σαλὴμ ἐξήνεγκεν ἄρτους, καὶ οἶνον ἦν δὲ ἱερεὺς τοῦ θεοῦ ὑψίστου, καὶ εὐλόγησε τὸν Ἀβρᾶμ καὶ εἶπεν, *&c.* Et quant à l'Hebrieu, Kemnitius & Caluin ont falsifié l'accent que les Hebrieux appellent soph pasuch, lequel termine la periode, & le ioignent aux paroles qui suiuent, *& benedixit Abraha.* Ils ont, di-ie, diuersifié le Grec, & falsifié l'Hebrieu.



§ 12. *Des passages que le M. obiecte à l'opposite.*

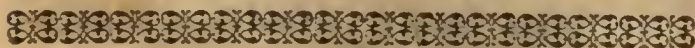
IL oppose S. Augustin és questions sur le nouueau Testament: ne s'apperceuant que ce liure n'appartient à S. Augustin, attendu qu'il est dict leans Melchisedech auoir esté le S. Esprit: & veu que S. Hierosme en l'epistre *ad Euagrium*, qui est toute de Melchisedech, & lequel d'ordinaire marque tout ce qu'il treuue de scabreux, dans S. Augustin, refutant cet erreur, ne faict aucune mention d'iceluy: ne voyant aussi que ce passage faict plustost contre luy, que pour luy. Car il dict que Melchisedech presenta à Abrahám l'Eucharistie du corps & sang de no-

stre

ſtre Seigneur. Pſeudomartyr eut mieux faict de ne produire ce paſſage, & le Miniſtre de ne le emprunter de luy ſi mal à propos.

Quant à S. Iean Chryſoſtome qu'il allegue, i'ay monſtré cy deſſus commēt il eſt pour nous.

Tertulien, Epiphane, Damaſcene, Pierre le Lombard, & S. Thomas diſent qu'il preſenta pain & vin à Abraham : il eſt vray : mais ce fut apres l'auoir offert à Dieu, comme les paſſages marquez cy deſſus l'ont notifié.



§ 13. *Confirmation du meſme, par les Peres.*

SAinct Iean Damaſcene au liure 4. de fid. ortod. chap. 14. eſcrit expreſſement que Melchiſedech preſenta de ce pain à Abraham & à ſa ſuitte, *vt de ſacrificio participarent.*

S. Iean Chryſoſtome en l'homilie 35. ſur la Geneſe, *Ab eo Abraham accepit oblata.* S. Auguſtin en la miſſiue 45. au Pape Innocent, *prolato ſacramento.* Clement Alexand. lieu que deſſus, *vinū & panem ſanctificatum dedit nutrimentum in typon Euchariſtiæ.* Le meſme au l. des hereſies en la 55. quand Abraham fut de quatre vingts ans, alors Melchiſedech luy vint au deuant, & luy propoſa pain & vin, enygme des myſteres, & type ſeruant à ſon prototype. Ainſi Achimelech preſenta à Dauid au premier des Roys des pains de propoſition, leſquels au preallable on auoit exhibé & preſenté à Dieu. *4. Strom. vers la fin.* *c. 21. v. 6.*

Sainct

S. Cyprien en l'Epistre 3 du 2. liure, *quis magis sacerdos quàm dominus noster Iesus Christus, qui sacrificium Deo patri obtulit, & obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, hoc est panem & vinum, suũ scilicet corpus & sanguinem*, & au sermon *de cœna domini, Significata olim à tempore Melchisedech prodeunt sacrificia*, & peu aprés, *est hoc sacrificium & semper permanens holocaustum.*

Eusebe Cesariense escriuant l'an 330. apres nostre Seigneur au liure 5. *de Demonstratione Euangelica* chap. 3. *Quemadmodum ille* (parlant de Melchisedech) *qui sacerdos gentium erat, nusquam videtur sacrificijs corporalibus functus, sed vino solo & pane dum ipsi Abraham benedicit: ita sanè primus ipse saluator ac dominus noster, deinde qui ab eo profecti sunt sacerdotes in omnibus gentibus spirituale secundum Ecclesiasticas sanctiones sacerdotij munus obeuntes, vino ac pane corporis illius & salutaris sanguinis mysteria repræsentant, quæ sanè mysteria Melchisedech tanto ante spiritu diuino cognouerat & rerum diuinarum imaginibus vsus fuerat.*

Sainct Epiphane en l'heresie 55. qui fut des Melchisedeceans enseigne que le sacerdoce d'Aaron a esté transferé au Sacrement de Melchisech, *quod sanè nunc viget in Ecclesia à Christo & huc vsque, dum non amplius semen secundum successionum eligitur: sed forma iuxta virtutẽ quæritur.*

Sainct Hierosme *ad Marcellam vt migret Bethleem, recurre ad genesim & Melchisedech regem salem, huius principem inuenies ciuitatis qui iam tũ in typo Christi panẽ & vinũ obtulit & mysterium Christianũ in saluatoris sanguine & corpore dedicauit.*

Le

Le mesme es questions sur la Geneze chap. 14. & en ses comment. sur sainct Matth. 22. vers la fin, & au chapitre 26. dict que Melchisedech prestre du grand Dieu offrant pain & vin prefigura le mystere de l'Eucharistie.

Sainct Iean Chrysostome en l'homelie 35. sur la Geneze *videns typum cogita oro & veritatem*, de mesme en l'homelie 36.

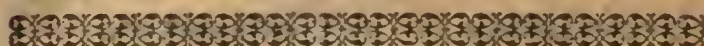
Sainct Augustin en lep. 95. & au liure 16. de la Cité chap. 22. *Ibi primum apparuit sacrificium quod nunc à Christianis offertur Deo toto orbe terrarum.* & au liure 17. chap. 17. & l. 18. c. 35. & sur le ps. 109. & au l. 1: *contra aduers. leg. & proph.* chap. 20. *nouerunt qui legunt quid produxerit Melchisedech, quando benedixit Abraham & iam sunt participes eius, vident nunc tale sacrificium offerri Deo toto orbe terrarũ, Dei autẽ iuratio incredulorũ est increpatio: & quod Deum nõ poenitebit, significatio est, quia hoc sacrificium non mutabit: mutauit quippe sacerdotium secundum ordinem Aaron*, & au sermon 11. *de sanctis*, parlant des reliques qui reposent soubs l'autel, *Quid reuerentius* (dict il) *quid honorabilius dici potest quàm sub illa ara requiescere, in qua Deo sacrificium celebratur, in qua offeruntur hostiæ, in qua dominus est sacerdos, sicut scriptum est, Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.*

De mesmes en disent Theodoret en ses commentaires sur le ps. 109. S. Leon Pape au sermõ second *de Anniuersario assumptionis suæ*. Eusebe Nissene. serm. 5. *de Paschate*. Eucherius l. 2. ch. 18. sur la Geneze. Primasius sus le chap. 5. de l'e-

pistre

piſtre aux Heb. Oecumenius ſur le meſme, & Theophilacte & ſainct Anſelme, & ſainct Iean Damaſcene, liure 4. de fide, cha. 14. & autres que Gregorius à Valentia, Sancteſius, & Bellarminus ont fidellement rapportees, en propres termes. Ce que deſſus ſuffira quant aux authorités pour faire vne bonne fois recognoiſtre au Miniſtre le tort qu'il faict à la verité, à ſoy & aux ſiens, ſuppoſant à contrepoil les ſentences des peres, trãſporté de l'eſprit de contradictiõ: auquel partãt on peut dire, auec Euenus Parius,

πολλοῖς ἀντιλέγειν μὲν ἔθος περὶ παντὸς ὁμοίως,
ὀρθῶς δ' ἀντιλέγειν οὐκέτι τοῦτ' ἐν ἔθει.
καὶ πρὸς μὲν τούτους ἀρκεῖ λόγος ὡς ὁ παλαιός.



§ 14. *Le meſme par raiſons.*

1. PRemierement ſi le faict d'Abraham n'eut eſté autre choſe qu'vn manger profane, qu'on nous die, comment & pourquoy Ieſus Chriſt eſt appellé preſtre à perpetuité ſelõ l'ordre de Melchiſedech?

2. Pourquoy eſt il parlé en ce chapitre quatorzieſme d'offrir, de benir, de decimes, de preſtriſe: & que veut dire la particule *cauſatiue*.

3. Pourquoy Abraham, ayant rapporté les deſpouilles & victuailles de ſes ennemis, eut eu beſoin d'vne ſi froide refection que celle cy? veu meſme qu'il reſpondit ne vouloir rien de tout ce qui auoit eſté ſauué de la main des ennemis *exceptis ijs quæ comederunt iuuenes*: & puis quelle

quelle collation digne d'vn Roy, de receuoir Abraham harassé, & ne luy presenter que du pain & du vin, largesse toutesfois que le Ministre appelle royale, digne pour vray d'vn Roy de Salem & Prince des Iebuzeans s'il n'y a eu autre chose, que ce qui est porté communemēt par le mot de pain ainsi que le ministre signifie.

4. A il iamais prins garde que le verbe הוציא hotsi, comme il a esté signifié est de la coniugaison sacree, & que le προσφέρειν s'applique ordinairemēt au sacrifice en la saincte escriture.

5. Pourquoy l'Apostre aux Habr. 7. trauailleroit tant à monstrer non seulement que Melchisedech a esté la figure de Iesus Christ (car autant s'en pouuoit il dire d'Aaron) mais aussi que nostredict Seigneur a esté prestre selon l'ordre de Melchisedeh, & non suiuant l'ordre d'Aaron? c'est le but de l'Apostre & il conste d'ailleurs, d'autant qu'il estoit en droitte ligne de la tribu de Iuda, selon la predictiō du S. Patriarche en la Geneze 49. & par quelque alliance seulement du costé de sa saincte mere de celle de Leuy, cōme le preuuent & l'enseignent Nazianz. *Carm. de Geneal salu.* Epiph. heresi. 75. Hil. can. pri. in Matth. Ambros. lib. 5. in Luc. Aug. lib. 83. quæst. 9. cap. 61.

Comment seroit il prestre eternellement, & pourquoy prouueroit l'Apostre de ce qu'il viura eternellement, qu'il peut aussi exercer vn perpetuel Sacerdoce? *Christus autem eo quòd manet in æternum perpetuum habet sacerdotium*

Concluons donques en vn bref syllogisme

de premiere figure en troisiesme poinct qu'ils appellent, puis que le ministre se plaist à demander syllogismes, que le moindre logicien luy pourroit enseigner.

Toute chose figuree & tout prototype contient plus que sa figure & son ombre.

Or le sacerdoce de Melchisedech en pain & vin purement (comme il a esté preuué) a esté la figure, & la Saincte Eucharistie au sacrifice de la Messe a esté la chose figuree.

Il y a dōc quelque autre chose plus excellente que le pain & le vin au sacrifice de la Messe.

C'est inferer plus que le Ministre n'eust cuydé, car il eust suffi de dire à sa demande,

Le sacerdoce de Melchisedech ne seroit figure de Iesus Christ s'il n'auoit sacrifié (à sa façon) en pain & vin.

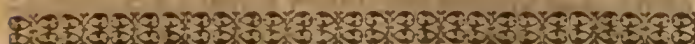
Psa. 109. & ad Heb. 7.

Or selon l'Apostre & suiuant le psalmiste, il a esté figure d'iceluy.

Iesus Christ dōc a sacrifié cōme dict a esté.

Cet argument, auec plusieurs autres, a mis martel en teste au Ministre : & n'ayant dequoy vuyder la difficulté à guise de celles qui ont habandoné leur honneur, il s'est ietté sur les conuices, qui luy sont si familiers, que sans y prendre garde, il les crache quatre à quatre. En voicy vne preuue.

§ 15.



§ 15. Du sacrifice faict sur le mont de Caluaire.

Page 32.

LE M. n'ayant assez de bras pour embrasser le tronc, il se pend aux branches, & s'attache aux fueillages. I'ay dict que le fils de Dieu sacrifia sa vie à Dieu le pere sur le Caluaire : & pour distinguer cette actiõ de celle de la Pasque sacramentale, ie l'ay nommee sacrifice de Caluaire. Il corne là dessus ἐργεῖσθαι ἐκ τῆς ἀγορᾶς, καὶ τῶν ἱερῶν.

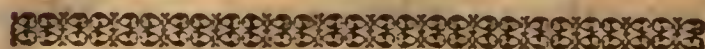
Or qu'il fulmine dõques contre S. Matthieu ch. 27. v. 33. où il est dict, *Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Caluariæ locus*, & S. Marc chap. 15. *& perducunt illum in Golgotha locum quod est interpretatum Caluariæ locus*. & S. Luc 23. *& postquam venerunt in locum qui vocatur Caluariæ*. & S. Iean chap. 19. *Baiulans sibi crucem exiuit in eum qui dicitur Caluariæ locũ, hebraicè Golgotha vbi crucifixerunt eum, & cum eo alios duos hinc & hinc, mediũ autẽ Iesum*, où la substãce du sacrifice exploicté sur le Caluaire est d'escrite en peu de mots. vers. 22. vers. 33. vers. 17.

L'vn des deux, ou les quatre Euãgelistes sont blasphemateurs, ou le Ministre est vn insigne calomniateur & sycophante à gros grain.

Il demande peu apres ce que ie veux dire. Ie dis que la crisie luy espaissit la veüe, & l'empesche de voir ce que ie conclus auec l'Apostre aux Rom. 6. v. 9. sçauoir est, que le fils de Dieu ne meurt plus, & consequemment qu'il ne sa- Page 32.

crifie plus soy mesme selon l'ordre d'Aaron auec effusion de sang,& que pourtant il faut verifier par autre voye la sacrificature eternelle d'iceluy qui est selon l'ordre de Melchisedech, ce qui est du tout impossible hors du Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie, que les SS. Peres auec l'Eglise Catholique ont de toute memoire appellé la saincte Messe. La cholere luy auoit sillé les yeux, pour ne s'aperceuoir de telle illation, ie le coniecture aisément tant de ses paroles iniurieusement atroces, que du dire sententieux.

πρὸς σοφίαν μὴ ἔχειν τόλμαν, μάλα σύμφορόν ἐστι χωρὶς, καὶ βλαβερὴ, καὶ κακότητα φέρει.



§16. *Pourquoy se donne à la S. Messe tant le nom de Sacrement que celuy de sacrifice, & comment c'est la mesme victime que celle de la Croix.*

Page. 32. M. C, ie reuiens à vous, de peur que vous ne sortiés de chez vous par force d'epiphonemes. Vous apostrophés les cornes de la Lune d'vne part, & de l'autre à la didactique, vous vous esbahissés pourquoy i'appelle quelque fois Sacrement, quelque fois sacrifice la saincte Eucharistie. Bien disoit le Philosophe que l'ignorance est mere d'admiration. Mais où treupés vous que i'aye dict qu'il faille l'vn des d'eux,

deux, ou que noſtre Seigneur meure tous les iours, demeurant perpetuellement attaché à la croix, ou qu'il y ait vn autre ſacrifice, *ποῖόν σε ἔπος φύγεν ἕρκος ὀδόντων.* Ce n'eſt que voſtre couſtume, quand vous ne pouuez reſpondre à vne choſe, de faire croire que l'on en ait dict vne autre, contenant quelque manifeſte abſurdité: & vous ruez là deſſus, gliſſant par ce moyen & gauchiſſant le coup qui vous eſt puiſſamment aſſené. De là retentit voſtre pitoyable voix: *Eſt il bien poſſible que vous Chreſtien, &c.* *Page. 32.*

Or ſachez que l'Euchariſtie en la ſaincte Meſſe eſt l'vn & l'autre, ſacrement & ſacrifice: partant tout ainſi que Ieſus Chriſt eſt appellé indifferemmẽt Fils de Dieu & fils de l'homme, ainſi eſt il loyſible d'vſurper alternatiuemẽt ou enſemblement la locution ſuſdicte.

Nous vous diſons de rechef que Ieſus Chriſt eſt mort vne ſeule fois pour nos pechez, ſacrifiant ſoymeſme ſelon l'ordre d'Aaron ſur le mont de Caluaire, & qu'en cette conſideration les anciens ſacrifices luy ont eſté agreables, & ont eu cours & miſe deuant Dieu ſon pere. Sur quoy tombent tous les paſſages, que pour remplis vos pages & iecter de la pouſſiere au lecteur, vous ſpecifiez auec accẽt de preud'homme aux Romains 5. v. 8. & 10. Gala. 1. v. 14. à Tite 2. v. 28. aux Hebr. 2. 9. 10. . v. 10. v. 14. Et vous adiouſtons de ſurplus le meſme ſacrifice qui fut ſanglant ſur la croix, eſtre celuy que nous preſentons à Dieu tous les iours à l'autel, comme Symmiſtes & adminiſtrateurs du grand & *Pag. 33.*

ſupreme Pontife, qui eſt le ſacrificateur principal & la victime meſme, qui ſe ſacrifia volontairemẽt pour nous à Dieu ſon pere ſur le mont de Caluaire, ἄμφω γὰρ ἦν σὺ καὶ θυτὴρ καὶ θυσία, dict Cyrus Theodorus, d'où il eſt aiſé à conclure, que c'eſt le meſme ſacrifice, exhibé ſeulement en diuerſes manieres, & que de cette action le preſtre choiſy & ordonné de celuy, eſt l'adminiſtrateur organique, repreſentãt la perſonne de celuy qui dict en conſacrant *Cecy eſt mon corps.*

Prenez donc garde qu'il ne vous en prenne en reprenant la meſſe, comme vous meſpreniez cy deſſus en redargüant le ſacrifice du Caluaire: puis que le ſacrifice de la croix, du Caluaire, & de l'autel eſt le meſme, & n'eſt poſſible de s'offenſer de l'vn, ſans encourir le ſcandale paſſif de l'autre: donnant & embattant tant dans la malice des Iuifs, qu'en la ſottiſe des Gentils, deſquels diſoit l'Apoſtre, *Nos*
1. Cor. 1. *autem prædicamus Chriſtum crucifixum, Iudæis quidem*
v. 23. *ſcandalum, gentibus autem ſtultitiam.*

Paſſages citez auſquels le Miniſtre n'a ſeulement touché.

POur monſtrer qu'il vous couſte peu d'impoſer, vous dictes par merueille que ie ne produicts aucun paſſage de l'eſcriture ſaincte, ou que ſi i'en produis ie les corromps. Auez vous donc

donc si peu de memoire,& si peu de bonne volonté en mon endroict que de dissimuler le tiers du cayer pour le moins, que ie vous auois enuoyé, duquel les preuues sont prinses tant de l'ancien que du nouueau Testament, & par ordre.

Auec la mesme conscience, pour n'auoir ou le vouloir ou le pouuoir de respondre aux S S. Peres, vous dictes que ie ne specifie rien,& que quand on va voir les lieux, on ne trouue chose qui face pour les Catholiques. En quoy pour vray vous faictes grand tort à tous ceux qui lisent vos escrits ou qui escoutent vos paroles, sans auoir esgard à vostre honneur, ny mesme au salut de vostre ame. Et qui vous croira desormais?

Ie vous ay cité Alexandre premier qui vescut il y a quinze cens ans & ses paroles en l'epistre premiere chap. 1.

Tertullien *de velandis virginibus* & ses paroles.

S. Irenee l.4.ch.34.& ses paroles.

S Cyprien l. 2. epist.3. & ses paroles.

S. Cyrile en sa cathechese myst.4. exposant vne partie de la Messe.

S. Ambroise en l'ep.33. & ses paroles.

Optatus Milleuitanus contra Par. & ses paroles.

S.Iean Chrysostome en l'hom.72.& 79.& en la 21. & ce qu'il dict.

S.Hierome, S.Augustin, S.Ambroise, & ce qu'ils disent.

Et quant à ce que vous n'y treuuez rien (di-

ctes vous) qui face pour moy, c'est pource que vous ne l'auez cherché, & n'auez veu peut estre de vostre vie l'escorce de ters liures, si peu vous leur portez de creance, & si chargé d'enfans & de famille vous estes.

Au demeurāt respōdés à Luther, duquel voicy les mots au chap premier de sa Babylone, *Ie confesse manifestement que la doctrine & l'vsage de la Messe est authorisee des SS. Peres & de tout le monde*, & en la preface de son liure *de Abrogat. Missæ*, *C'est grand chose* (dict-il parlant de la Messe) *de repugner à la coustume de tant de siecles, au iugement de tant d'hommes, à l'authorité de si grands personnages.*

Satisfaictes aussi à vostre maistre, puis que tel le voulés, & si beau triage en aués faict, ie dy à Caluin au quatriesme de ses Inst. chapitre 18. §. 7. 11. 12. 18.



§ 17. *Que tout ce qui est escrit de Iesus Christ ne se dict & ne se verifie pas, parlant precisement de la Messe.*

I'Eusse desiré vn Antagoniste mieux aguerry, & vn peu plus subtil que vous, qui combattés de poincte de taille, à tors & à trauers, à guise d'Andabate, remplissant vos passages soit de vray, de faux, de blanc, ou noir *affirmatiue* ou *negatiué*, pourueu que vous contredisiés, & qu'en ne disant rien vous disiés quelque chose.

Tel

Tel estes vous, escriuant qu'en tout mon escrit ie ne produis vn seul passage de l'escriture pour preuue de mon dire : en quoy il faut bien dire que vous entriés en oubliance de vous mesmes : car vous mesme auez imprimé cinq pages entieres de mes citations prinses de l'Escriture Saincte, la 6.7.8.9.10.11. & ores comme si vous auiés perdu le iugement, ou si le lecteur deuoit perdre la memoire à l'ouuerture de vos pages, vous taschés de persuader que nostre coustume est ou de n'alleguer en rien l'escriture, ou de la conuertir. Ie ne pense pas que Sathan puisse paralogizer & dementir la verité plus hardiment, & plus impudemment. Excusés moy, puis que vous me contraignez de le dire.

Vous dictes apres, que les peres par moy allegués ne disent de la Messe pas vn mot. Or vous aués deuant vous les passages & les paroles mesmes qui vous pourroient pocher les yeux.

Vous adioustez que tout ce qui est dict de Iesus Christ, ie l'applique à la Messe remplissant & entaborinant vos ioües du graue mot de Theologie Chrestienne, lequel vous faictes couler de vostre plume par Emphase. Comme si vous estiez vn tiercelet de sainct Gregoire de Nazianze surnommé par excellence le Theologien, ou comme quelque diminutif du Docteur Affriquain

Mais où treuués vous dans nos liures, ou dãs nos escrits, ou quand iamais nous aués vous ouy dire, que la Conception ou Naissance de *Page 35.*

Iesus Christ soit la Messe ? que sa Circoncision, fuitte en Egypte, dispute au Temple, son Baptesme, son Ieusne ; la Resurrection du Lazare, l'illumination de la vefue, sa Doctrine, ses Miracles, sa Coronation, sa flagellation, Mort, Resurrection, Ascension soient appellés la Messe, ou applicquez denominatiuement à la Messe ? Ie voy que c'est, vous tomberiés aisement en l'elenque ou sophisme que les Logiciens appellent *Captionem accidentis*, Concluant tout de mesme que si ie disois, M. Caille a esté maistre des nouices à Aix chez les Carmes : doncques le mariage de M. Caille a esté maistre des nouices & ses enfans sont des Adoniques : que diriés vous la dessus ? vous accorderiez, comme i'estime, l'antecedent à cause de son euidence & nieriés la consequence, attendu que tout ce qui se dict de M. Caille ne s'entend pas de son mariage, n'y de ses preches, n'y de sa pharmacie. Aussi vous disons nous, que tout ce qui se dict de Iesus Christ ne s'applique pas à la Messe : ouy bien à celuy qui est contenu en la Messe. Et si quelque phrase ou maniere de parler approche de là, dans quelque autheur, elle se doit prendre & entendre *specificatiuè* comme disent les Logiciens & non *reduplicatiue* : mais ces termes aussi bien que tout le reste de la philosophie sõt lettres closes, pour vous & ceux de vostre qualibre.



§ 18. *Du* Iuge Sacrificium *en* *Daniel 12.*

N'Ayant que respondre sur ce passage vous desirez qu'on vous monstre en l'autographe Hebrieu le mot de sacrifice. Ie respons que là ou nous lisons en Daniel 8. התמיד hattamid les septante ou Theodotion selon S. Hierosme ont traduict θυσία & en vos Bibles mesmes de l'an 1545. & 1557. il y a *iuge Sacrificium*, & au chap. 12. v. 11. La mesme parole התמיד hattamid que les septante auoient rendu ἐνδελεχισμόν, vos Bibles Françoises de l'an 1551. l'ont tourné *continuel sacrifice*, comme S. Hierosme & toutes les versions Latines le portent; En l'edition aussi de Robert Estienne de l'an 1557. prinse de vatable & de *Sanctes Pagninus* & ioincte à celle de Theodore de Beze sur le nouueau Testament, vous aués par trois fois le *iuge Sacrificium* au c.8.v.11.& 13.& au 12. & 13. vostredict Robert en sa preface appelle cette version *ad vetutissima exemplaria accuratissimè emendatam, versibusq; vt in Hebraicis codicibus distinctam.* *vers. 11. & 13.*

Quand au bel & charitable aduis que vous me donnés de ne prendre les ans pour les iours: Ie vous pourrois respondre ce que dit Ezechiel. c.4. *Diem pro anno dedi tibi* & nostre Seigneur en S. Luc 13. *oportet me hodie & cras & perendie ambulare.* c'est à dire, *que ie viue trois ans*: comme vostre Chytræus le remarque sur l'onziesme de l'Apo *Page 35.*

l'Apocalypse.Mais ἐχ ἀτὸς τηρεῦει τὰς μυιὰς.La verité est qu'il est parlé là des iours naturelz composés de vingt-quatre heures. Si celuy qui print l'extraict de ma minute equiuoqua, il estoit aisé à voir qu'il n'entendoit la force de l'argument que i'aduançois alors, & que i'auois amplement expliqué deuant nos Sieurs de la Cour quelques iours au parauant en l'Eglise Cathedrale, discourant de l'Antechrist, & rapportant à ce mesme propos ce qui est escrit au chapitre douziesme de mille deux cens & nonante iours; & ioignant ceux qui couleront apres la mort d'Enoch & d'Elie & ce que le mesme S.Iean en auoit dechiffré clairement au chapitre 13. sçauoir est, qu'il regneroit quarante deux mois, & en l'onziesme qu'Helie & Enoch prescheroient mille deux cens& soixante iours, qui font le mesme nombre. Brief ie vins a confirmer le tout par l'authorité de S.Hypolite en l'oraison *de Consummat.sec.*& de S. Irenee liure 5. chapitre 30. & de S.Hierosme sur le 7.de Daniel. *Le temps* (dit-il) *signifie vne annee: les temps, selon la proprieté de la phrase Hebraïque, deux ans, & la moitié du temps six mois, esquels les saincts seront soubs le ioug de l'Antechrist.* Sainct Cyrille en dict de mesme en la cathecheze 25. S. Augustin au 20.de la cité de Dieu chap.23.Theodoret sur le 7. de Daniel, Primasius, Beda,Anselmus Ahimo,Arethas,Ricardus & Rupertus, sur l'Apocalypse.

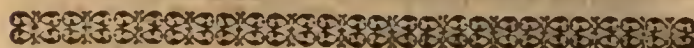
Or voicy vn iugement de Dieu M.C. sur vostre teste, car pendant que vous aymés mieux

de

de vous exhiber critique admoniteur, que raisonnable Docteur & d'assortable conuention, vous vous estes de vous mesme stigmatizé : car vous contredisez directement à voz centuriateurs de Magdebourg, lesquels en la centurie premiere liure 2. chapitre 4. col. 438. disent, que dans S. Iean & dans Daniel les iours se prenent pour les ans ; & qu'ils entendent mille deux cens & soixante ans, produisants à ce propos les hebdomades du c. 9. & le dire de Bullingerus sermon. 46. sur l'Apocalypse. A l'aduenir donques praticques le conseil de Naumachius.

ἴσχεο δ' ἐν στέρνοις τὰ σὰ κήδεα, μηδ' ἀγόρευε.

Au demeurant il conste de ce lieu, que le Pape ne peut estre l'Antechrist, & que l'on ne peut soustenir l'opinion contraire, qu'en prononceant autant d'absurdités, que le Pontificat du vicaire de Dieu sur terre a subsisté d'annees, s'il est vray, comme il est, que le regne de l'anti-Iesus Christ ne doit durer que trois ans & demy.



§ 19. Des figures singulierement appropriees à la personne de Iesus Christ.

A L'argument absolu que vous marquiez comme hypothetique, ne l'estant que de voix, & non de portee, on vous a desia respondu, que toutes les figures qui estoient de Iesus Christ ont esté accomplies en luy : soit que vous le consideriés à la dextre du Pere, ou apparoissant

act.9. & 23. & 1. ad Cor. 15. Marc.vl. sant à sainct Paul au chemin tendant à Damas, ou aux Maries, au au sainct Sacrement où nous le croyons estre. Bref elles se verifient de Iesus Christ quelque part qu'il soit. Vray est qu'elles ne s'appliquent pas à luy en toute consideration : mais selon les diuerses actions ou passions de sa vie.

Gen.2.v.21. Il est ce nouuel Adam, de la coste duquel est sortie l'Eglise sur la croix.

Gen.2.v.9. L'arbre de vie, qui nous rend la ieunesse & printemps de vertu au tressainct sacrement de l'Eucharistie.

Gen.9.v.21. Le bon Noé enyuré du fruict de la vigne, qu'il auoit laborieusement planté, & charmé d'amour fut estendu nud sur la croix comme ioüet, fable & l'opprobre de ses propres enfans.

Gen.8.v.4. L'Arche qui se repose apres le deluge de ses passions, sur les mõtagnes d'Armenie de haute perfection & d'immortelle gloire : arche hors de laquelle il n'y a point de salut.

Exod 25 v.10. Arche d'alliance, de bois incorruptible, embaumee de la Diuinité.

Exod25. & seq. Arche, en laquelle se treuue la verge de toute discipline, les tables de l'obeyssance paternelle & la Manne de la Diuinité.

Gen. 17. v.6. Le vray Abraham, & grand Abraham pere treshaut & pere de multitude.

Gen. 22. v.6. Isaac portant sur ses espaules le bois dessus lequel il deuoit estre immolé.

Gen. 27. v.21. Iacob le doux & simplement prudent, reuestu en apparence de la robe du malicieux Esaü, mais en effect innocent & ne respirant autre

chose

chose que toute pieté, bonté, & misericorde.

Vray supplantateur, frappé en son corps, & meurtry en la cuisse de son humanité, retournãt victorieux à l'aube de sa resurrection, & dorãt l'horison de son apparition glorieuse. *Gen. 32. v. 24.*

Ioseph, qui a nourry du froment de sa grace la disette & l'extreme famine de nostre Ægypt. *Ge. 21. v. 56.*

Melchisedech, qui a sacrifié le pain & le vin de son corps & de son sang precieux, pour le presenter à ceux qui retourneroyent victorieux de la meslee du monde, r'apportant les despouilles gaignees sur les ennemis, qui les auoiẽt enleuez & miserablement captiuez. *Gen. 14. v. 18.*

Moyse qui nous faict passer à trauers de la mer rouge de son sang precieux, au desert de penitence & où nous sommes alimentez miraculeusement de la manne de sa grace, defendus en bras puissant & dextre estendue contre nos aduersaires, & de là conduicts en la terre promise, d'où distille le laict & le miel des celestes douceurs & consolations eternelles. *Exod 14. v. 21.*

Moyse, qui faict sortir des rochers & poictrines plus acerees l'eau des larmes & de contrition. *Num. 20 v. 12.*

Moyse qui donne la victoire aux siens estendant les bras sur la Croix. *Exod. 21. v. 9.*

Aaron, qui faict tant de merueilles auec la houssine de sa croix. *Exod. 7. & 9.*

Preux & bien aguerry Iosué, qui arreste le cours du Soleil, & le contrainct de brunir sa face pour continuer sa victoire sur les ennemis de Dieu. *Ios. 10. v. 23.*

Sanson

Iud. 15. Sanſon le fort, qui a deſconfy ſes aduerſai-
v. 15. res, auec la machoire de noſtre humanité, &
Iud. 16. v. 30. qui en a plus ſurmonté en mourant, qu'en vi-
Iud. 16. uant

v. 12. Ioſué le vaillant, qui abbat les murailles de
Ioſ. 6. v. 20. Iericho auec les trompettes du ſon des ſept paroles, qu'il prononça ſur la Croix.

Num. 13. Grappe apportee de la terre promiſe, coulee
v. 24. ſur le preſſoir de la croix, enyurāt de ſa liqueur les ames alterees de ſon amour.

Iud. 7. v. 6. Gedeon le genereux, qui ne veut pour ſoldats ceux qui ſe courbent & hument de leur lōg les torrents voluptueux de ce monde: ains ceux qui ſe contentent de prendre ce qui leur eſt vtile auec le creux & la main de pure neceſſité.

Iud 7. v. 20. Gedeō redoutable, qui fit paroiſtre le flambeau de ſa diuinité, le vaſe eſtant froiſſé de ſon humanité.

1. Reg. 17. v. 36. Dauid le triomphāt, qui cōbattoit les ours &
La meſme ch. 17. v. 46. & 49. les lyons d'enfer, & qui auec les cinq cailloux de ſes playes prinſes au torrent de ſa paſſiō, miſe en la fonde de ſon humanité teraſſa cette tour de chair qui honniſſoit les armees d'Iſrael.

1. Reg. 18. Dauid le debonnaire, perſecuté à mort & par ſes ennemis, & par ſes propres enfans.

ch 2. aux col. v. 3. Pacifique Salomon, en l'ame duquel reſident les threſors de la ſcience & ſapience du pere.

Ion. c. 1. v. 12. Ionas l'angoiſſé, ſur lequel tomba le ſort de nos miſeres iecté dans l'Occean d'amertume, reſuſcitant le troiſieſme iour, pour nous affranchir de la mort gloutonnement auide de nos corps & de nos ames.

Clef de Dauid, qui nous ouure les cieux. *Isa.* 22.
Boys, qui adoucit les eaux amaires de Mara *v.* 12. 4. *Reg.*
en l'exil de ce monde par la vertu de sa croix. 2. *v.* 20.
Isaie le tres-sage, denué & mocqué lors que *Isa.* 20.
plus il trauailloit pour l'enseignement de son *ver.* 2.
peuple. *Osee* 1. *v.* 2.
Osee espousant la nature humaine abandonnee & prostitué en toute sorte de peché.
Elie enleué sur le chariot flamboyant de sa 4. *Reg.* 2.
diuinité. *v.* 11.
Elizee resuscitant apres sa mort les morts. 4. *Reg.* 13. *v.* 21.
Elizee qui nous commande de sept fois nous 4. *Reg.* 5.
plonger dans le fleuue de Iugement pour l'v- *v.* 10.
sage de sept Sacremens, aux fins de nous purifier de tout peché, mezelerie mortelle de nos 4. *Reg.* 4.
ames. *v.* 30.
Elizee qui nous donne la vie s'estendant sur *Dan.* 6.
la croix. *v.* 23.
Daniel yssu de la fosse infernale d'où il a re- *Num.* 4. *v.* 7.
tiré les Peres sans lesion quelconque, pour les *Exod.* 39.
enleuer auec soy à la gloire de son pere. *v.* 32. & 33.
Pain de proposition, pour les mondes seule *Exod.* 25
ment: tabernacle diuinement elaboré par le *v.* 8. &
S. Esprit. *Sancta Sanctorum.* 26. *v.* 34.
Temple de Salomon: Autel d'encensemens: 3. *Reg.* 6.
Hostie pacifique: Victime pour nos pechés, & & 7. &
holocauste en tesmoignage d'amour. 9. *Exod.* 30
Bref *omnia in figura contingebant illis*: ainsi *v.* 20.
qu'enseigne l'Apostre, & le tout selon la multi- *Exod.* 10.
tude des operatiõs heroïques & remarquables 18. & 32
peristases, qui deuoient acompaigner la vie & la & *leuit.* 34. 67.
mort de l'Agneau, qui fut occis en la prescience 1. *Cor.* 10.

du Pere dés la conſtitution du monde.

De telles & pluſieurs autres expoſitions & applications des anciennes figures, ſont pleins les eſcrits des ſaincts Peres: mais ce n'eſt là où maintenant ie viſe.

Quant à celles, qui ont relation au treſſainct ſacrifice de la Meſſe, elles ont eſté examinees en particulier cy deuant, & le ſeront, Dieu aydant à autre occaſion. Et quant au *Iuge Sacrificium*, que le Miniſtre demande, il a eſté repreſenté cy deſſus & prouué.



§ 20. *Du nouueau Teſtament, & des preuues tirees d'iceluy.*

pag. 36. VOus appellez legeres cõiectures les preuues qui ont eſté puiſees de la parole de Dieu & des termes exprés de l'Euangile. Et apres vous dictes, que ie fais inſtance ſur l'inſtitution de la Cene. A quoy ie vous diray premierement, que ie n'ay oncques parlé ny penſé de voſtre Cene, ſi ce n'eſt pour vous demander ce que fit auec tant d'inſtance (& à quoy vous demeuraſtes ſans replique) le R. Pere frere Hilaire de Trauail, iadis voſtre diſciple à Geneue, & maintenant exemplaire de vertu & docte Religieux en l'ordre de S. François entre les Peres Capucins. Car, ſi bien il vous en ſouuient, ſa demande eſtoit, que vous euſſiez à nous marquer vn ſeul d'entre tous les anciens depuis le temps

temps de Iesus Christ iusques au siecle de Caluin, qui ait dict & faict comme vous en matiere de Cene, & autres articles de vostre creance.

D'abondant on desireroit fort d'entendre pourquoy vous faictes la Cene de matin, le filz de Dieu vous ayant donné exemple de la faire le soir : pourquoy aussi vous n'y receués les enfans & pourquoy vous y admettés les femmes, veu qu'il n'y a rien de tout cela en l'escriture saincte, sans & hors de laquelle vous n'aués (dictes vous) ny mouuement ny vie.

Vous accordés, apres que l'institution du Sacrement y est bien expresse, mais non pas celle du Sacrifice. Si vous parlés du mot, celuy de Sacrement n'y est non plus que celuy de sacrifice. Si de la chose, elle y est, pour les raisons ausquelles, comme ie le vay monstrer, vous n'aués donné, ny pourrez iamais donner aucune response qui soit de poids & solide. *page 36.*



§ 21. *Des paroles en temps present* διδόμενον, κλώμενον, ἐκχυνόμενον.

LA premiere est prinse des paroles de l'institution & consecration selon le texte, Grec, ausquelles vous ne respondés rien qui soit, sinon que nostre version a *effundetur* en futur. A quoy on vous a dict & predict que cela mesme confirme l'institution du sacrifice, puis que par la nous entendons, que ce qu'il ordonnoit & faisoit alors se feroit tousiours *vsque ad* *page 36.* *Matt. 28 v. 20.*

consummationem seculi, ainsi qu'il a promis de se treuuer auec nous.

Parquoy l'*effundetur* ne regardoit point tant la croix, comme la continuation de ce sacrifice qui estoit lors exhibé & presenté à Dieu, & qui le deuoit estre iusques à la consommation du siecle.

Iuge sacrificium Dan.8. & 12.

Et c'est pour la mesme raison qu'il est appellé par Antonomasie & absolument le *Iuge* en l'Escriture Saincte, laquelle on sçait bien auoir ceste coustume, de meller les differéces du téps, quand nommément elles parlent des choses, qui doiuent estre infalliblement ou necessairement.

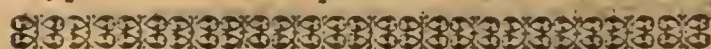
Le futur y est pour le passé quelque fois, cóme remarque Arias Montanus au liure de Hebraïc. Idio. & cite à ce propos le dixseptiesme de la Geneze v.7. *dedi* pour *dabo ex ea filium.* & au 18.v.12. *fuit mihi voluptas*, pour *erit*: & ce d'autát que l'aduenir est tousiours present à Dieu, l'eternité duquel, selon le dire des sages, *est interminabilis vitæ tota simul & perfecta possessio.*

Le futur plus souuét se met pour le present, tát pour la susdicte raison anagogique, que d'autát qu'entre les Hebrieux il a vne certaine force de contenir tout temps, comme au Pseaume 65. *Os habent, & non loquentur : oculos habent, & non videbunt, &c.* voulant dire, ils ont pieds, mains, yeux & bouche: & toutesfois ils ne cheminent, ne touchent, ne voyent, ne parlent, & ne l'ont oncques faict ny feront. Telle est l'emphase du futur, où il conuient remarquer que le *vau hip-*

puc.

puc, porte tousiours mutation, & tousiours le futur en sa vertu passe, & le preterit dure. Et quand אז *az* precede, alors le futur se prend au au lieu du preterit.

Or que le futur se mette pour le present(cõme au lieu dont il s'agist) quand principalemét il y a continuation d'action ou de subiect, voyez Xantes Pag. cap. 12. du l.3. de sa grammaire, où
il raporte quatre lieux au 1. des Roys cha. 24. *vt* v.10.
quid audies, pour *audis*, en la Geneze 2. *diuidet se*, v.10.
pour *diuidit*, יפרד *ippared*. Là mesme au 32. *quo* v.17.
vades תלך *telech*, pour *vadis*, & au 32. *non comedent* לא יאכלו *lo iokhelu*, pour *comedunt*. A quoy on peut ioindre le 31. du Deut. v. 21. le 4. d'Esdr. chap. 7. v. 4. Isaie 72. v. 5. Isa. 19. v. 10. Isa. 45. v. 29. Isa. 57. v. 16. Daniel 4. v. 14. Ioel 3. v. 4. Nahu. 3. v. 1. Vray est que tout ce que dessus ne faict icy rien pour vous, qui faictes estat de suiure le grec au nouueau Testament, auquel le *διδόμενον*, *κλώμενον*, *ἐκχυνόμενον*, sont absolument du temps present, & signifient, est donné, rompu, respendu. Origene & S. Cyprien sont citez par vous sans marquer l'endroict, retenants en ces paroles le futur. Les raisons deduites en ont esté le motif: c'est pour le particulier de sainct Cyprien au liure 2. epist. 3.



§ 22. *De la parole* ὑπὲρ ὑμῶν pro vobis.

Vous ne respondez non plus à la force de ces mots, *Pour vous & pour plusieurs*, & non *à vous & à plusieurs*, lesquelles accouplees aux

ſuſdites en temps preſent, indubitablement denotent ſacrifice deuant les plus groſſiers. Et ſi en ce ſens vous appellez cette preuue groſſiere, on vous l'accorde : ſi autrement, on vous dira auec le comique & auec ſupportation

Homine imperito nihil quicquam iniuſtius,
Qui niſi quod ipſe facit nihil rectum putat.

Et que

ὁ γράμματ' εἰδὼς, καὶ περισσὸν νοῦν ἔχει. Et de faict il vous faict beau voir argumenter lors que vous deuez reſpondre, & apporter en miſerable Logicien voſtre concluſion pour raiſon de voſtre dire.

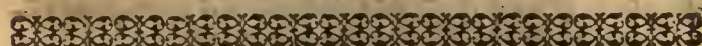


§ 23. *De la parole κλώμενον.*

VOus ne reſpondez non plus à celle cy de laquelle ſe ſert l'Apoſtre en la 1. aux Cor. chap. 11. & à propos de laquelle S. Iean Chry-
pag. 38. ſoſt. a dict en l'hom. 24. *Chriſtum in Sacramento pati fractionem quam in cruce pati noluit* : que Ieſus Chriſt endure au Sacrement de l'Euchariſtie la fraction qu'il n'a pas voulu endurer ſur la croix. Car bien que la parole de rompre ſe puiſſe entendre de l'ouuerture de ſes veines : ſi eſt ce que plus proprement, & ſelon la phraſe de l'eſcriture, ce mot regarde l'eſpece du pain,
verſ. 7. comme en Eſaie 38. *frange eſurienti panem tuum,*
verſ. 16. & en la 1. aux Cor. 10. *panis quem frangimus nonne communicatio corporis & ſanguinis Chriſti eſt?*

& aux

& aux Actes 2. ver. 46. *frangentes circa domus panem.* & au 20. *conueni ad frangendum panem.* & v. 7. ne se peut le κλώμενον susdict entendre du pain puremẽt, car les paroles annexees y repugnent, *Hoc est corpus meum, quod pro vobis frangitur*: Le vray sens doncques & net, est tel, *Cecy est mon corps, lequel maintenant est donné & immolé pour vous*, soubs les apparences du pain que ie brise & q̃ ie vous presente: ce que plus peremptoirement & plus clairement apparoit encores en la consecration du calice.



§ 24. *Du* τὸ ἐκχυνόμενον.

LA consecratiõ de ce diuin breuuage porte. pag. 39. *Cecy est le calice du nouueau Testament en mon sang, lequel est respandu pour vous*: esquelles la particule relatiue *lequel* reclame le calice & non la parole *en mon sang*, τοῦτο τὸ ποτήριον τὸ ἐκχυνόμενον autrement il y eust falu τῷ ἐκχυνομένῳ. A quoy ne pouuant respondre vous me rẽuoyez à Beze, qui ne la peu faire à Castalion lequel le reprend meritoirement, de ce que en ses commentaires il a taxé S. Luc de Solœcisme, en corrompant le texte ou le sens d'iceluy, plustost que de recognoistre la verité de sa portee. Audacieuse temerité & sacrilege par trop insupportable. Prenés tant que vous voudres le contenant pour le contenu, vsés de Metonymies & Synechdoches tant qu'il vous plairra, ce que le fils de Dieu presentoit lors dans le Calice, estoit

son sang, & cela mesme qui deuoit estre respandu pour nous, & pour plusieurs comme le monstre le τὸ ἐκχυνόμενον, correlatif en ce lieu de τὸ ποτήριον, & faut que vous preniés patience. L'vn des vostres a dict ce qui en est, que selon le Grec tous les Ministres du monde ne sçauroiét respondre pertinemment à la force de ce passage. Mais quoy ὁ γραμμάτων ἄπειρος οὐ βλέπει βλέπων.

M. de Serres.

§ 25. *Que l'Aigneau Paschal a plus proprement esté figure du sacrifice Eucharistique que de celuy de la croix.*

POur vous trop aduancer, vous m'accusez de Pseudologie, & me renuoyez au prouerbe. En eschange ie vous prieray d'auoir deuant les yeux le σπεῦδε βραδέως & le εἰρηνικὸν plustost que le ἐριστικόν.

Sçachez donques que l'Aigneau Paschal a esté principallement & directement figure de l'Eucharistie, & d'autant que l'Eucharistie est la viue & réelle representation de la passion, il a aussi esté d'icelle par suitte & consequence necessaire.

Qu'il ait esté donc *primò & perse* figure de l'Eucharistie, en voicy les preuues.

L'Aigneau Paschal deuoit estre immolé & mangé le quatorziesme iour du premier moys, sur le vespre, en l'Ex. 12. Ce mesme iour & en ce

mesme temps nostre Seigneur institua l'Eucharistie.

2. L'Aigneau estoit immolé pour estre mangé & pour seruir comme de viatique aux pelerins, à cause dequoy il tenoient ez mains des bastons, & auoient la chaussure ez pieds. l'Eucharistie n'est elle pas le viatique & la refection des voyageurs qui passent pelerins par le trauers du monde?

3. L'Aigneau ne pouuoit estre mangé que des mondes & circoncis, & non ailleurs qu'en Hierusalem : l'Eucharistie ne le doit estre sinon des baptizés, confessez & incorporez en l'Eglise.

A l'opposite la Passion de nostre Seigneur ne tumba pas le quatorziesme, ains le quinziesme de la Lune de Mars : Non sur le vespre, mais à midy. Il ne fust sacrifié en memoire d'aucun passage. Il ne fust crucifié pour estre mangé. Ce ne fut dans Hierusalem, ains hors la porte, *extra castra* (dict l'Apostre) & *extra portam*. Finalement ce ne sont pas les seuls baptizez & mondes qui le mangent en cette sorte. Car la foy doit preceder le Baptesme, & la confession marcher auant la perception & participation de l'Eucharistie, comme le denota l'ablution des pieds en S. Iean 13. v. 6. 8. & 10. & le Concile de Trente l'a declaré & commandé tresexpressement quand aucun est tumbé en offense mortelle. Et ce d'autant que l'Eucharistie est proprement la viande des viuans. *Hebr. 13. v. 11. & 12.*

Ainsi l'ont entendu les Peres. Tertullien l. 4. contre Marcion sur la fin, exposant de l'Eucharistie

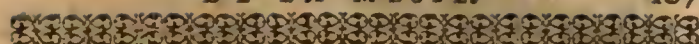
tistie ce qui est en S.Luc 22. *Desiderio desideraui hoc pascha manducare vobiscum : professus,* dict-il, *se concupiscentia concupiuisse edere Pascha, vt suum. Indignum enim erat quòd alienum concupisceret, Deus acceptum panem corpus suum fecit.* Le pain qu'il print il le fit son corps. S. Cyprien de mesme au liure *de cœna Domini,* l'ancien agneau estant cousumé, nostre Seigneur mit deuant ses disciples la viande inconsumptable: & en cette sorte *Cœna disposita obuiauerunt sibi instituta antiqua & noua.*

S. Ambr. sur le 1. de S. Luc. Quand nous sacrifions Iesus Christ est present. *Quia pascha nostrum immolatus est Christus.*

S. Augustin l. 2. *cont. lib. petil.* ch. 37. dict, Autre est la Pasque que ceux la celebroient en aigneaux, autre celle que nous faisons au corps & sang de nostre Seigneur Iesus Christ. S. Iean Tom. 3. Chrysostome en l'hom. *de prodit. Iudæ in ipsa mensa vtrumque Pascha & typi & veritatis celebratum est.* Isychius liure 2. sur le leuit. chapitre 8. *Prius figuratam ouem cum Apostolis cœnans dominus, postea suum obtulit sacrificium.*

Que direz vous à ces passages? vous les dissimulerés, peut estre, comme les autres, & pour ne voir chose qui vous desplaise, vous destournerez vos yeux, tant vous aymez les tenebres, si est ce que καλὸν δὲ καὶ γέροντι μανθάνειν σφόδρα.

§ 26.



§ 26. *De la locution (pour Sacrement)*

VOus vous iectez de rechef sur la proprieté, &me reprenés d'auoir vsé de cette maniere de parler, Iesus Christ donna son corps pour Sacrement. Page 37.

Vous errés, en l'intelligence que vous aués, & en la description que vous donnez au Sacrement, disant, qu'il n'est autre chose que le signe, & partant le pain est le Sacremēt de l'Eucharistie. Grand Theologien, dictes donc aussi que l'eau seule est le Sacrement du Baptesme & qu'il n'y faille autre chose pour l'essence du Sacrement.

L'eschole & la verité vous enseignent, que trois choses se retreuuent au Sacrement le signe, la chose signifiee, & l'vn & l'autre ensemble, comme en l'Eucharistie, l'espece du pain, c'est à dire, la blancheur, la rondeur, la saueur sont la marque, le voile, le mereau & le signe. Le corps de Iesus Christ soubs tels accidens tenans le lieu & place de la substance du pain, auteur & collateur de grace, est la chose signifiee. L'hostie consideree en elle mesme est l'vn & l'autre, c'est à dire *res & Sacramentum simul.*

Ainsi le sainct Esprit (sauf que ce n'estoit Sacrement) en sainct Mathieu 3. estoit soubz la figure de columbe, & aux Actes 2. soubs celle des langues de feu. Vray est que pour faire & ordonner vn Sacrement il y faut la puissance qu'ilz disent d'excellence, propre de Iesus-Christ.

ristie ce qui est en S.Luc 22. *Desiderio desideraui hoc pascha manducare vobiscum : professus,* dict-il, *se concupiscentia concupiuisse edere Pascha, vt suum. Indignum enim erat quòd alienum concupisceret, Deus acceptum panem corpus suum fecit.* Le pain qu'il print il le fit son corps. S. Cyprien de mesme au liure *de cœna Domini*, l'ancien agneau estant cousumé, nostre Seigneur mit deuant ses disciples la viande inconsumptable: & en cette sorte *Cœna disposita obuiauerunt sibi instituta antiqua & noua.*

S. Ambr. sur le 1.de S. Luc. Quand nous sacrifions Iesus Christ est present. *Quia pascha nostrum immolatus est Christus.*

S. Augustin l.2.*cont.lib.petil.*ch.37.dict, Autre est la Pasque que ceux la celebroient en aigneaux, autre celle que nous faisons au corps & sang de nostre Seigneur Iesus Christ. S. Iean Chrysostome en l'hom.*de prodit.Iudæ in ipsa mensa vtrumque Pascha & typi & veritatis celebratum est.* Isychius liure 2.sur le leuit. chapitre 8. *Prius figuratam ouem cum Apostolis cœnans dominus, postea suum obtulit sacrificium.*

Tom. 3.

Que direz vous à ces passages? vous les dissimulerés, peut estre, comme les autres, & pour ne voir chose qui vous desplaise, vous destournerez vos yeux, tant vous aymez les tenebres, si est ce que καλὸν δὲ καὶ γέροντι μανθάνειν σφόδρα.

§ 26.



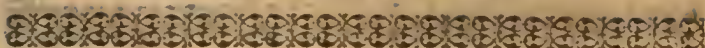
§ 26. *De la locution (pour Sacrement)*

VOus vous iectez de rechef sur la proprieté, & me reprenés d'auoir vsé de cette maniere de parler, Iesus Christ donna son corps pour Sacrement. Page 37.

Vous errés, en l'intelligence que vous aués, & en la description que vous donnez au Sacrement, disant, qu'il n'est autre chose que le signe, & partant le pain est le Sacremẽt de l'Eucharistie. Grand Theologien, dictes donc aussi que l'eau seule est le Sacrement du Baptesme & qu'il n'y faille autre chose pour l'essence du Sacrement.

L'eschole & la verité vous enseignent, que trois choses se retreuuent au Sacrement le signe, la chose signifiee, & l'vn & l'autre ensemble, comme en l'Eucharistie, l'espece du pain, c'est à dire, la blancheur, la rondeur, la saueur sont la marque, le voile, le mereau & le signe. Le corps de Iesus Christ soubs tels accidens tenans le lieu & place de la substance du pain, auteur & collateur de grace, est la chose signifiee. L'hostie consideree en elle mesme est l'vn & l'autre, c'est à dire *res & Sacramentum simul.*

Ainsi le sainct Esprit (sauf que ce n'estoit Sacrement) en sainct Mathieu 3. estoit soubz la figure de columbe, & aux Actes 2. soubs celle des langues de feu. Vray est que pour faire & ordonner vn Sacrement il y faut la puissance qu'ilz disent d'excellence, propre de Iesus-Christ.



§ 27. *Des paroles,* Hoc facite, *faites cecy.*

pag. 39. SVr la force de ce mot vous respondez premierement, que les Apostres & les Euangelistes ont escrit en Grec, secondement que ποιεῖν ne signifia iamais sacrifier: troisiesmemẽt que pour cela peut estre les Grecs n'ont voulu receuoir la Messe, non plus que le Purgatoire: finalement que le mot עשׂה *hasha* se prend pour sacrifier auec adionction, & non autrement. M. C. autant d'articulations, autant de fautes.

Car en premier lieu vous deuiez excepter S. Matthieu, lequel a escrit en Hebrieu, comme l'enseigne S. Iean Chrysost. en l'hom.1.sur iceluy: & S.Hierosme au l.de vir.illust.& au prologue sur S.Matth. asseurant mesme de l'auoir veu & leu. Origene & Papias dans Eusebe l. 3. de son hist. chap. 39. Epiphane en l'heres. 30. Theoph. en la preface sur S.Matth. & autres. & fut ledit Euãgile depuis mis en Grec par saint Iaques frere de nostre Seigneur, comme le dict S. Athan.in *synopsi*, ou par S. Iean, comme le veut Theophilacte au lieu preallegué. Les Iuifs l'ont encores de present en Hebrieu, & fut imprimé il y a peu d'annees.

§ 28



§ 28. *De la parole* עשה *hasha*, ποιεῖν facere, *faire.*

IE dis qu'il ne faut chercher ny le Grec ny l'Hebrieu en ce passage, mais le Syriaque: car nous n'auons le nouueau Testamēt en Hebrieu, mais en ladicte langue qui estoit la domestique & commune de nostre Seigneur, tesmoing leur אבל דמא aux Act. 1. appellé en leur propre lãgage *Aceldema*, c'est à dire *Le champ de sang*: & tãt d'autres mots qui sont demeurez dans le texte Grec & dans la version Latine quoy que Syriaques. *Page* 40.

Voicy donc les propres termes de nostre Redempteur en sa langue,

הדא הויתון עבדין לדוכרני *hada hauithun hauadin leduchrani*. où il a mis le mot עבד *hauad*, qui signie *seruire, colere, sacrificare , adorare,* λατρεύειν, selon la source hebraïque: d'où nous apprenons que sacrifice est l'originelle & prototypique signification de ce mot עבד *hauad*, l'antytipe & secundaire est *facere*, comme l'a bien enseigné André Masius. Exod. 7. *Dimitte populum vt sacrificet mihi*, au Grec ἵνα λατρεύσωσι *vers.* 27. ויעבדני *vaiaabdani*. Et le Chaldee ויפלחון *vaiphlehhun* duquel aussi se sert nostre Seigneur en S. Iean 6. v, 27. תפלחון *tephlehhun. Operamini non cibum qui perit, sed cibum illum qui permanet in vitam aeternam, quem filius hominis dabit vobis*, ou la parole תפלחון *tephlehhun*, & en Grec ἐργάζεσθε signifie ce que les Latins disent *operari.*

Imprimis

Imprimis venerare Deos atque annua magna
Sacra refer Cereri lætis operatus in herbis.

ce que nous disons sacrifier. Et de faict ce passage de sainct Iean ne peut auoir autre exposition. Car si vous l'entendez de la parole, il auoit desia presché : & puis il parle & les admoneste du futur. Si des bonnes œuures, elles auoyent precedé. Si de la Foy, elle estoit desia annoncee. Reste donc qu'il parle de son corps, disant, *Operamini cibum*. Or dire, Trauaillez mon corps, ou Trauaillez ceste viande, n'a point de sens, s'il ne se prend, comme dict est, pour dire Sacrifiez mon corps, sacrifiez ceste viande, laquelle ne perit, & laquelle le Fils de l'homme vous donnera: car l'vsage ne la consumera iamais. Voyez s'il est veritable que *facere* se doiue entendre comme il vous a esté proposé?

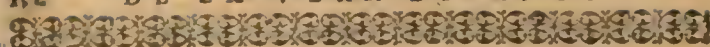
§ 29. *Qu'il n'est necessaire de rien adiouster à la parole* facere, *pour luy donner la signification que dessus.*

C'Est vostre eschapatoire en quoy vo⁹ estes fort hardy à monstrer vostre ignorance: car voicy le 9. du Leuit. *Iste est sermo quem præ-*
Psal. 40. v. 6. *cepit Dominus facite & apparebit vobis gloria eius.* זה הדבר אשר צוה יי תעשו וירא אליכם כבוד יהוה *ze haddauar asher tdsiua Adonai taasbu vaira elekhem Keuod Adonai* où vous voyez que le Latin correspond à l'Hebrieu. Et aux Nomb.

Nombres 28. *ita facietis per singulos dies.* les 70. v.24.
ταῦτα κὴ ταῦτα ποιήσετε. l'Heb. כאלה־תעשור *caelle tabasbu, secundum ista facietis.* Quel corollaire, quelle adionctiõ, quelle apposition trouuez vous en ces passages ? voyez vous que vous impugnez ce que vous ignorez: ou si vous l'aimez mieux, ce que mesme vous sçauez, faute de science ou bien de conscience.

Que si vous voulez vn passage mot à mot tel que celuy de l'institution du sacrifice que nous examinons, prenez le mesme vingthuict des Nombres v. 23. ou la vostre françoise de l'an 1588. *Vous offrirez ces choses.* Il y a en l'Hebrieu תעשור את אלה *tabashu eth elle, facietis ista,* qui est tout le mesme q̃ *hoc facite*, parole q̃ vous rendez par celle d'offrir en toutes vos Bibles. Au Leuit. 15. v.15. vous auez tout de mesme en vos propres Bibles traduict la parole *ποιεῖν* pour sacrifier *καὶ ποιήσει αὐτὰ ὁ ἱερεύς.* Vous l'auez ainsi en la Bible de l'an 1554. par Crespin: & en celle de l'an 1561. par Antoine Reboul: & en celles de l'an 1588. & autres en ces mesmes syllabes, *Lors le sacrificateur les sacrifiera, ποιήσει.* Et si cela ne vous suffit, prenez vostre Mercerus & Ceuallerius en la racine עשה *hasha.* Car de vous remplir ces passages de citations pour vous releuer d'vne peine que ie cognois vous estre salutaire, , ie n'en ay ny la volonté ny le loisir. Ce que dessus suffira pour faire paroistre à chacũ quelle foy l'on doit adiouster tant à vos escrits qu'à vos presches.

Ie



§ 30. *Ie vous prens au mot.*

APres vous paroissez faisant de l'esueillé,& me prenant au mot quand ie cite l'Apostre : donc (cornes vous) S. Paul a ordonné prestres tous les Corinthiens.Ie dy que si vous n'auez autre fuseau, vous tordrez mal le filet de vos conclusions.

S. Paul premierement n'a iamais vsé du mot que vous dites en tout lieu & que vous citez, si ce n'est *recitatiuè*,& par voye de narratiue,rapportant les paroles desquelles vsa nostre Seigneur en sa derniere Pasque auec ses Apostres.

Secondement si la Theologie vous estoit cogneuë tant soit peu , vous sçauriés que S. Paul ne pouuoit estre instituteur des Sacremens,ains seulement la trompette & le promulgateur d'iceux: d'autant que comme il appartient à Dieu seul , de remettre les pechez en premier resort (dict sainct Augustin liure 3. cont. les Donat. chapitre 10.) Ainsi à luy seul appartient d'ordonner les instrumens de iustification , & les vaisseaux de sa grace, c'est a dire, les Sacremés, & à son fils vnique nostre Sauueur & Redempteur Iesus Christ,auquel residoit le pouuoir que les Theologiens appellent d'authorité primitiue, qu'il n'a peu,& celuy d'excellence, qu'il n'a voulu communiquer a aucun autre , comme l'enseigne particulierement sainct Thomas en la troisiesme partie de sa somme Theologale q. 64. art.3.& 4.

L'Apo

L'Apostre donc a esté seulement le clairon, trompette & comme nonce de la saincte Eucharistie, en la premiere qu'il escriuit aux Corint. chapitre 11. Aussi dict il, *Ego enim accepi à Domino, quod & tradidi vobis.* Sainct Iaques en la mesme maniere l'a esté de l'extreme onction au chap. dernier de sa canonique. *v. 23.*

Estes vous à sçauoir que tant en matiere d'ordre, que de tout autre Sacrement il y faut trois choses? la forme, la matiere & l'intention de l'administrateur, d'où naist que quand sainct Paul eut peu, quand il auroit voulu, aux fins que vous proposez, vsurper les paroles susdictes, rien n'auroit esté faict. Et quand il leur cõmande de faire cela en memoire du Seigneur, c'est nostreSeigneur qui le commande:& sainct Paul le rapporte. De peur toutesfois qu'il ne semble par là qu'en l'Eucharistie il n'y ait autre chose qu'vne nuë & simple representatiõ, nous disons que comme Herodes faisant vn banquet tous les ans le iour de sa naissance, en memoire du premier qu'auoit faict son pere en tel iour, le faisoit reel, somptueux & Royal, comme l'auoit esté celuy de sondict pere, & comme vn Prince se peut trouuer en personne à la representation de quelque victoire qu'il auroit preallablement emporté sur ses ennemis; ainsi reelement luy auec nous,& nous auec luy, representons ce qu'il a faict, & faisons tout le mesme en substance luy & nous. *pag. 40.*

On commande aux Magistrats & gouuerneurs des Prouinces, à l'abord de leurs charges,

d'auoir memoire du Roy & de son seruice,& de (faire cela) c'est à dire, d'exercer leur fonctions memoratifs de ses ordonnances. Qui dira que cela empesche,qu'ils ne soient bien establis en leurs charges, & qu'ils n'ayent receu vn grade bien different des autres? Nous concluons donques que le sainct Sacrement & sacrifice de l'Autel est μνημονικὸν τῶν τοῦ χριστοῦ παθημάτων, καὶ ἐπιδεικτικὸν τῆς χάριτος, καὶ προγνωστικὸν τοῦ αἰῶνος καὶ ὑπερχομένου βίου & disons auec le Concile de Trente en la session 22. *Si quis dixerit illis verbis hoc facite in meam commemorationẽ Christum non instituisse Apostolos Sacerdotes, aut non ordinasse vt ipsi aliiq́; sacerdotes offerrent corpus & sanguinem suum, anathema sit.*



§ 31. *Λειτουργούντων δὲ αὐτῶν τῷ κυρίῳ καὶ νηστευόντων.* Act. 3. v. 2.

Page 41. VOus respõdez que λειτουργεῖν signifie prescher, comme les vostres communement l'exposent. Or il apert du contraire manifestement,& que proprement il denote sacrifier.

Premierement il y a λειτουργούντων τῷ κυρίῳ, lequel des deux sera mieux dict (à vostre aduis) prescher au Seigneur, ou sacrifier au Seigneur? le premier est absurde, comme il le seroit aussi le prenant pour l'administration & dispensation des Sacremens, veu que ce n'est à Dieu, à qui ils sont conferez. Reste donc que λειτουργούντων τῷ κυρίῳ ne peut importer autre chose sinon *Ipsis autem sacrificantibus Domino.*

En aprez, il y a, pendant qu'ils offroient leur miniſtere à Dieu, & qu'ils ieuſnoyent, le ſainct Eſprit leur dict, *Segregez moy Paul & Barnabas, pour l'œuure à laquelle ie les ay deſtinez.* Ce n'eſt en preſchant, lors qu'on eſt attentif à eſcouter & diſcourir, que telles viſions & apparitions ſe font, s'il eſt vray que ce bienheureux Eſprit faict toutes choſes en poids, nombre, & meſure.

Vous vous targuez de deux obiections, l'vne de ce qu'en noſtre verſion Latine il y a *miniſtrā-tibus autem illis Domino*, eux ſeruant en leur miniſtere au Seigneur, ſans prēdre garde qu'il n'y a pas ſeulement *miniſtrātibus*, mais *Domino miniſtrantibus*. Et quand ceſte adionction n'y ſeroit point, *miniſtrare*, en noſtre verſion ſe prend fort ſouuent pour ſacrifier.

Aux Hebr.10. *Omnis ſacerdos quotidie miniſtrans*, λειτουργῶν. ad Hebr.9. *vaſa miniſterij* τῆς λειτουργίας. & Luc 1. *impleti ſunt dies miniſterij eius*, τῆς λειτουργίας αὐτοῦ.

Voſtre ſeconde obiection eſt prinſe de ſainct Iean Chryſoſt. en l'hom. 27. ſur les Act. de Oecumenius & de Caietain.

Voicy donc, comment S. Iean Chryſoſtome entēd le mot de Liturgie en ſa propre Liturgie, & puis nous examinerons la force de la parole. Voyons donques ſes propres mots, *Idoneos nos redde ad inferenda tibi dona & ſacrificia pro peccatis noſtris & populi ignorantiis.* & au 6. liure *de Sacerdotio.* Le preſtre (dict il) entreuient legat pour tout l'vniuers, & ſupplie deuant Dieu à ce qu'il ſoit propice aux pechez, non ſeulement des

viuans, mais auſſi des morts.

S. Baſile a faict vne Liturgie : voyez comme il entend la force de ce mot au commencement d'icelle : Rendez nous dignes de paroiſtre deuant vous d'vn cœur eſpuré, & de vous ſeruir & ſacrifier ce venerable ſacrifice en abolition de nos pechez, & pour l'expiation de voſtre peuple.

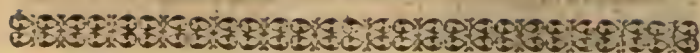
S. Iaques en ſa Liturgie dict, Nous vous offrons ce ſacrifice non ſanglant pour nos pechés & pour les ignorances du peuple.

S. Cyrille en la Catech. 5. apres auoir appellé l'Euchariſtie hoſtie de propitiation, adiouſte, Nous offrons IeſusChriſt immolé pour nos pechez, aux fins de faciliter & plier tant en leur endroict qu'au noſtre celuy qui eſt treſbenin.

S. Cyprien au ſermon *de Cœna Domini*, appelle l'Euchariſtie holocauſte pour purger nos iniquitez.

S. Aug. queſt. 57. ſur le Leuit. dit, En pluſieurs ſacrifices de l'ancienne loy qui eſtoyent offerts pour les pechez, ce noſtre vnique Sacrifice eſt ſignifié, auquel ſe faict la vraye remiſſion des pechez. Iugez M. C. ſi la Meſſe eſt ſacrifice expiatoire & propitiatoire ou non, au rapport des ſaincts Peres. Mais de cecy peu aprés, aux fins que vous puiſſiez dire βλέπωρ πεπαιδευμαι auec l'vn des ſages.

§ 32.



§ 32. *S'il est vray que ladicte parole λειτουργεῖν se prenne pour toute fonction publique.*

VOus citez Oecumenius sur le 13. des Act. & voulez que la parole λειτουργεῖν soit prinse pour toute fonction publique. Ie vous accorde que λειτουργία, κυρίως ἡ δημοσία, ὑπηρεσία παρὰ τὸ λήιτον καὶ τὸ ἔργον, comme dit Suidas, & que le mot est deriué de la parole λήιτον, qui signifie public, & ἔργον charge ou œuure. Mais il conste, que quand il est attribué aux choses sacrees, il se prend pour sacrifier. Aux Hebr. 10. πᾶς μὲν ἱερεὺς ἕστηκε καθ' ἡμέραν λειτουργῶν καὶ τὰς αὐτὰς πολλάκις προσφέρων θυσίας, c'est à dire, & offrant souuent mesmes sacrifices tous Prestres se tiennent debout chasque iour en sacrifiant. Page 42.

En sainct Luc chap. 1 ἐπλήσθησαν ἡμέραι τῆς λειτουργίας, les iours de son sacerdoce furent accomplis.

Ad Hebr. 8. τῶν ἁγίων λειτουργὸς, officiant ez saincts.

Aux Hebr. 9. τὰ σκεύη τῆς λειτουργίας, les vaisseaux du sacrifice.

Ad Philipp. 2. σπένδομαι ἐπὶ τῇ θυσίᾳ καὶ λειτουργίᾳ τῆς πίστεως ἡμῶν, que ie sois immolé sur le sacrifice de vostre foy.

S. Greg. de Nazianz. en l'epitaphe de son pere, τὰ μυστικὰ γὰρ ῥήματα τῆς λειτουργίας πάντες

ἔλεγον, chaſcun prononçoit les paroles myſtiques de la Liturgie.

S. Baſile en ſa Liturgie, *καὶ μὲν λειτουργικῆς πάσης καὶ ἀναιμάκτου θυσίας τὴν ἱερουργίαν παρέδοξας*, tu nous as donné la façon de ſacrifier ce ſacrifice liturgique & non ſanglant.

Theodoret l.4. de l'hiſt.Eccleſ. *καὶ τὴν ἑσπερινὴν λειτουργίαν συνήθως ἐπιτελέσας*, ayant faict l'office des prieres du ſoir ſelon la conſtume.

Iuſtinien en la nouuelle 7. pag.*36*. *μοναστήρια ἐν οἷς ἱερὰ γίγνεται λειτουργία*, les Monaſteres où ſe faict la ſaincte Meſſe la communion ſacree eſtãt donnee *ἱερᾶς καὶ ἀῤῥήτου κοινωνίας μεταδιδομένης*.

Ce que Iuſtinien en la nouuelle 7. appelle *λειτουργίαν*, Iulien l'anteceſſeur l'appelle *Miſſam*.

Voſtre Henry Eſtienne meſme confeſſe que ſelon Budée il a cette ſignification en l'hiſtoire Eccleſiaſt. *Refert Budæus ex hiſtoria Eccleſiaſtiquæ λειτουργεῖν, pro, fungi ſacerdotali munere.* Et luy meſme recognoit qu'il eſt ainſi *plurimi autem cœnam dominicam dixerũt λειτουργίαν, ſicut & græci ἱερουργίαν*, & cite Heſichius ſur la parole *λειτοάρχαι* & *λιτοάρχαι*, qui ſignifie ceux qui *præerant ſacris*.

Ie ferois tort aux deſireux de verité, de leur receler vn paſſage du Concile de Trulle. ch.*32*. *Ἰάκωβος ὁ κατὰ σάρκα Χριστοῦ ἀδελφὸς, καὶ Βασίλειος ὁ τῆς Καισαρέων ἐγγράφως τὴν μυστικὴν ἡμῖν ἱερουργίαν παραδεδωκότες, ἐν τῇ θείᾳ λειτουργίᾳ ἐξ ὕδατος καὶ οἴνου, τὸ ἱερὸν ποτήριον δεδώκασι.* Iaques frere de Ieſus Chriſt, ſelon la chair, & Baſile de Ceſaree qui nous ont laiſſé par eſcrit la myſtique

façon

façon de ſacrifier la ſaincte Liturgie, nous inſtruit de meſler le ſacré Calice d'eau & de vin.

Syneſius en l'epiſtre contre Andronique, page 28. τὴν θυσιαστηρίου λειτουργίαν, ſacrifice de l'autel.

Marcus Epheſinus ἡμῶν δὲ παρὰ τῶν Ἀποστόλων τὴν τῆς μυστικῆς λειτουργίας ἔκθεσιν παρειληφότων, ἐν μὲν τῇ συγγραφείσῃ διὰ Κλήμεντος λειτουργίᾳ τῶν ἱερῶν Ἀποστόλων, &c. Mais nous ayãt receu des Apoſtres cette expoſition de la myſtique Liturgie. Car en la Liturgie des Apoſtres eſcrite par S. Clement, &c.

Que dira maintenant le Miniſtre? Que les Peres ne ſe ſont ſouuenus de nos ſubtilitez? nous n'arriuerons iamais à la hauteur de leur entendement non plus qu'à la profondeur de leur humilité.



§ 33. *Syllogiſme recherché par le Miniſtre.*

AVx paſſages prins de ſainct Paul en la premiere aux Cor. 10. & celle des Hebr. 13. où l'Apoſtre parle de l'Autel du vray Dieu & du chapitre 5. de la meſme, où il eſt parlé du preſtre qui ſacrifie pour ſes pechés, le Miniſtre n'a reſpondu choſe quelconque ſinon que ie reduiſe ces trois paſſages en forme de Syllogiſme. Reſponſe qui monſtre bien ſon autheur eſtre hors de reſponſe. Page 42.

Il estend par dessus, pour cacher la petite souche de sa capacité, les pampres d'vne admiration. Comment (dict-il) vous qui faictes le si grand Logicien, tirés vous des consequences si cornües? C'est grãd plaisir de le voir recourir en ce destroit, à la logique, ce qu'il n'a voulu faire iusques à maintenant, & l'appellet à son aide, car faute d'icelle il tient communement pour impossible ce qui est tres-aisé. Voicy donc le sylogisme qu'il requiert, timbré de la premiere figure, & moulé en *Barbara*.

Quiconque met vn terme correlatif il presuppose l'autre.

Or autel, sacrifice, & sacerdoce, sont termes correlatifs.

En la 1. aux Cor. 10. & aux Heb. 5. & 13. Quand donc sainct Paul, & les autres ont parlé d'Autel & de sacerdoce au nouueau Testament, ils ont presupposé quant & quant le sacrifice. Et faire telles demandes ne sera pas *nodum in scirpo quærere*? I'eusse plustost desiré tãt pour son bien que pour son honneur, qu'il eust respondu au catalogue des Peres qu'on luy auoit denombré & specifié.

On luy a representé Abdias & Iules l'Affricain auec l'epistre des prestres & diacres d'Achaie, à quoy il ne respond rien.

Les Liturgies de S. Iaques, S. Clement & Sainct Basile,	rien.
S. Denis au 3. c. de sa Hierar. Eccle.	rien.
S. Denis ad Demophilum	rien.
Alexandre 1. ep. 1. ch. 1.	rien.
S. Irenee l. 4. c. 14.	rien.

Sainct

S.Cyprien l.2.ep.3. rien.
S. Cyrille Hierosolimitain cate.4. rien.
S.Ambroise l.5.de ses Epist.en la 33. rien.
Sur sainct Luc rien.
Optat.Mill.cont.Parm. rien.
S.Iean Chrys.en l'hom.72.ad Pop. rien.
Sur sainct Matth.hom.72. rien.
Sur les actes en la 21. rien.
S.Hierosme sur le chap.11.des prouerb. rien.
S.August.au 10.de la cit.de Dieu c.20. rien.
Au 18.chap.39. rien.
Au liure de spir.& lit. rien.
Au 22.de la cité chap.8. rien.
S.Leon en l'epist.72. rien.
S.Gregoire en l'ep.12.du 1.liure rien.
En la 10.du 4. rien.
Au 4. des dialo.chap.58. rien.
S.Ambroise 4.des Sacremens 4. rien.

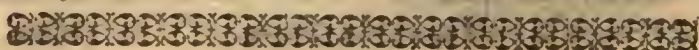
Rien, di-ie, quoy qu'on luy ayt apporté les mesmes paroles des susdicts Autheurs presque par tout. N'est ce pas bien se releuer de peine que de negliger tout cela? N'est ce pas proprement respondu, que quand on les va voir on ne treuue rien qui face pour nous, quoy que les parties y soient expresses & soient antiparties, pour ceux qui opinent du contraire?

N'est ce pas bien faire le rodomont d'estude & le carrabin d'eschole, de ne redouter riẽ pour tout ces SS Peres, & les tenir pour amis, lors qu'ils le battent dos & ventre?

N'est ce point faire brauement le litoarque & larchicolonel de sagesse, de s'establir iuge &

comme ſurintendant des ſiecles preſens, paſſez, & aduenir, donner gain de cauſe à qui l'on veut, & paſſer condemnation à l'encontre de tout autre?

Page 44. Et d'autant que monté ſur ſes *Ergos* herminé de ſa robe fourree il donne leçon aux Peres, diſant qu'il ne les reçoit ſinon lors qu'ils ſe ſeruẽt de l'eſcriture, & ce encores clairement & expreſſement. I'ay occaſion d'eſtimer qu'il ne reçoit en vn mot que l'eſcriture interpretee à ſa poſte, & frappee du coing de ſon propre iugement, & que toute l'antiquité ne luy eſt qu'vn zero en chiffre.



§ 34. *Qu'il y a pluſieurs choſes contenues dans le pourpris de noſtre foy qui ne ſe treuuent en l'Eſcriture ſaincte.*

PVis que noſtre aduerſaire baille pour fondement a l'Egliſe la ſaincte Eſcriture, on a raiſon de luy propoſer vne vinteine de demandes qui ſeruiront à l'eſclerciſſement de cette concluſion.

1. Comment faiſoit on deuant Eſdras, du tẽps que les eſcritures ſainctes n'eſtoient encores redigees en forme de liures, pour le pouuoir commodement auoir, & quelque fois demeuroit on fort long temps ſans le pouuoir recouurer? Comme il apert au quatrieſme des Roys chapitre. 22. v. 8. & 13?

2. Com

2. Comment faisoient les Chrestiens en ces premieres annees, auant que l'escriture fust escriture, mesme du temps de sainct Irenee, au tesmoignage duquel liure 3. chap. 4. quelques nations viuoyent alors sans l'escriture, par seule tradition?

3. Quoy du temps de la loy de Nature, deuât & aprés le Deluge iusques à la venue de Moysé, l'espace de plus de trois mille & cinq cens ans.

4. Quand ils estiment qu'il n'y a rien de necessaire à salut qui ne se treuue és sainctes pages: ou cela se doit entẽdre de toute la Pancharte, & de tout le canon de l'escriture en general, ou des parties d'icelle & de chacune à part. Si le second, nostre creance donc totale est comprinse en quel liure que ce soit, ce qui est manifestement absurde, voire faux. Car sainct Iean ne dict rien de l'Annõciation, Naissance, & adoration du fils de Dieu. Sainct Marc rien de sa fuitte en Egypte, de sa Circoncision, de sa Presentation. Sainct Matthieu rien de ce qu'il fut treuué au Temple: de ce qu'il rencontra les filles de Sion en portant sa croix, de la priere qu'il fit pour ses crucifixeurs. Sainct Luc ne dict rien de beaucoup d'apparitions que recite S. Marc apres la Resurrection glorieuse d'iceluy: ainsi de plusieurs autres. S'ils entendent parler de tout le Canon ensemble, il s'ensuit que plusieurs choses necessaires à salut nous manquẽt, comme pieça la remarqué sainct Iean Chrysosteme en l'hom. 9. sur sainct Matth. & en la 7. sur la 1. aux Corint. Et il est tres-aisé de le recueillir

cueillir du 3. des Roys chapitre 4. verſ.32. où il eſt faict mention de trois mille paraboles, & cinq mille vers de Salomon. Comme auſſi du 1. des Chron. ch.dernier, v. 29. où nous trouuons citez les liures de Nathan le Prophete,& le volume de Gad le voyant: & du ſecond,où les paroles de Nathan ſont alleguees & les liures de Ahias Silonite,& la viſion d'Addo le Prophete. Et quant au nouueau Teſtament ie demande où eſt l'epiſtre de ſainct Paul aux Laodiceans, que luy meſme allegue eſcriuant aux Colloſiens ch. dernier. verſ. 16. & autres. qu'on pourroit rechercher?

5. Où treuuent ils que noſtre Seigneur ait commãdé aux Apoſtres,ou à ſes diſciples, d'eſcrire ce qu'ils ont eſcrit? Nous trouuons au cõtraire dans Epiphane, Nicephore, & Euſebe aux lieux prealegués que ce fut par neceſſité & comme par contraincte qu'ils le firẽt. Sainct Matthieu eſcriuit ſon Euangile, dict Euſebe pour laiſſer aux Hebrieux quelque memorial de ſa doctrine, eſtant ſur le poinct de les quitter,pour aller preſcher aux Gentils. Sainct Marc eſcriuit le ſien importuné par les prieres des Romains.Sainct Luc, dict Euſebe, print la plume,pour deſtourner les Chreſtiens des diſcours & narrez incertains que quelques eſcriuains temeraires auoient mis en auant:comme il le ſignifie au commencement de ſon Euangile. S. Iean, ainſi qu'a obſerué ſainct Epiphane en l'hereſ.51.en ſon extreme vieilleſſe eſcriuit ſon Euangile, contrainct de ce faire,par les

l.3.ch.18. & Nicephore l.2. cb.45.

Euſ. l.2. ch.14. Niceph. l.2. ch.15. & 45.

Euſebe l.3. c.18. & Niceph. l.2. Cha.45.

Eueſque

Euesques d'Asie, à cause de l'heresie de Cerinthus & des Ebionites, qui se banderent contre la diuinité du fils de Dieu & son Incarnation.

6 Si l'escriture dict tout le necessaire à salut, où est il parlé du remede contre le peché originel pour les femmes de l'ancien Testament, ou pour les masles qui trespassoyent deuant le huictiesme iour ? Où est l'escriture touchant les Gentils de ce temps là viuans selon la loy de Nature, ausquels n'auoit esté donné le remede & le precepte de la Circoncision?

7 Où est l'escriture qui rend authentique l'escriture? où est celle qui discerne les quatre Euãgiles dont nous vsons, de ceux de Thomas, de Barthelemy, de Nicodeme? attendu que ceux là ont esté ou Apostres & tesmoings oculaires, ou disciples & tesmoings auriculaires de Iesus Christ: ce que ne peut estre dict de S.Luc ny de S.Marc, qui ne l'ont esté que des Apostres, l'vn de sainct Pierre, & l'autre de S.Paul.

8 Où est l'escriture, qui nous enseigne à preferer l'epistre aux Romains à la susdite aux Laodiceans: attendu qu'il cite cette cy & non iamais celle là? *Aux col. c. dern. v. 16.*

9 Quel passage de l'escriture a enseigné à Caluin que l'epistre de S.Iaques est vrayement Apostolique, pour conuaincre Luther, qui tiẽt tout le contraire? Où que l'Euangile de S. Marc ne soit depraué, comme le disoyent autresfois les Manicheans, & le disent auiourd'huy les Anabaptistes? Que s'ils respondent auec Caluin au premier de ses Instit. chap. 7. § 4. que le

sainct

ſainct Eſprit le leur dict, pourquoy ne croiront ils ceux qui leur dirõt de meſmes, ou les ſaincts Peres en tout ce qu'ils aſſeurent?

10 Que veut dire Origene chés Euſebe, l. 6. chap. 18. de l'hiſt. *Ex traditione didici de quatuor Euãgeliis, quòd hæc ſola, &c.* Et ſainct Baſile au l. *de Spirit. Sanct.* chap 27. diſant que ſi on neglige vne fois les traditions non eſcrites, l'Euangile va par terre. & ſainct Auguſt. cont. Epiſt. fund. chap. 5. aſſeurant haut & clair qu'il ne croiroit à l'Euangile, ſi l'authorité de l'Egliſe ne le contraignoit à ce faire?

11 Quelle eſcriture nous enſeigne l'egalité des trois perſonnes diuines, & nommément du ſainct Eſprit: & qu'iceluy S. Eſprit procede du Pere & du Fils comme d'vn ſeul principe?

12 Où ſe trreuue la deſcente aux enfers, ſi lon interprete le mot d'enfer par ſepulchre, comme font Caluin & Beze ſur les Act. ch. 2. v. 27?

13 Où ſe treuue en l'eſcriture ſaincte la virginité de noſtre Dame apres l'accouchemẽt pour combattre Heluidius?

14 Où l'eſcriture, pour prouuer qu'il faut celebrer la Paſque, ainſi que faict l'Egliſe, contre les Quartadecimains?

15 Où l'eſcriture qu'on doiue ſelon l'Egliſe Catholique baptiſer les enfans auant l'vſage de raiſon, à l'oppoſite des Anabaptiſtes?

16 Où eſt il dict, qu'il faille celebrer maintenant le Dimanche au lieu du Sabath contre l'eprez commandement de l'eſcriture ſaincte, en l'ex. 16. verſ. 23.

17 Où

17 Où la cessation des choses legales, contre ce qui est escrit en sainct Matthieu 5. *Non veni soluere legem sed adimplere* : & ce qui est dict aux Act. 21.v.26. Où se trouuera que l'on puisse vser de choses suffoquees en leur sang, contre l'ordonnance portee au 15.des Act.v.10.

18 Où, que les femmes puissent chanter les Pseaulmes dans le Temple, attendu que l'Apostre leur commande de se taire, en la premiere aux Cor. 14. & en la 1.à Timoth. 2.vers.11. & 12. vers.34.

19 Où est il escrit, que le frere ne puisse espouser la vefue de feu son frere, lors notamment qu'il est trespassé sans hoirs de son corps, comme il estoit loisible en la Genese 38.vers.8. Deut. 25.vers.5.& 7.

20 Bref où est il ordonné, qu'il faille croire au Credo, dict le Symbole des Apostres, comme l'a remarqué sainct Ambroise au sermon. 38. & le receuoir auec tant de certitude & asseurance qu'il a esté receu de tout temps, pour l'Eglise Catholique. Car supposans vostre erreur nous tirons de la & formons tel argument.

Il ne faut rien croire que ce qui est en l'escriture, de façon qu'il n'est loisible d'y rien adiouster, dict Caluin l.4.ch.10.sect.17.

Or le symbole ne se treuue en toute l'escriture.

Il ne faut donc de tout poinct croire ny receuoir le symbole des Apostres.

On pourroit faire la mesme demande touchant beaucoup d'autres traditions de l'Eglise.

Celles

Celles cy suffiroit pour faire cognoistre, qu'il y a beaucoup de choses qui seruent d'obiect à la foy sans estre contenues dans l'enceincte des sainctes escritures.

Mieux & plus sagement parloit sainct Iean Chrysostome, conformement à ce que nous enseigne l'Apostre à la 2. aux Thessalon. chapitre 2. *Il est clair* (dict-il) *que les Apostres nous ont laissé plusieurs choses en escrit, & plusieurs sans escrit* lesquelles esgalement doiuent estre creües & receües de nous. *Traditio est? Nihil quaras amplius.*

Tertulien ne dict pas moins de Corona militis, parlant des ceremonies du Baptesme, du signe de la Croix, & autres: *Si tu requiers des escritures, & vne loy touchant les peristases du Baptesme & autres actions pareilles, tu n'y en treuueras point*: c'est la tradition, qui les a establies, la coustume qui les a confirmees, & la foy qui les obserue. Et au liure des prescriptiõs, il nous enseigne, de rembarrer les heretiques non par les escritures, mais par les traditions.

Et partant ce n'est de merueille s'ils leur font tant la guerre. Sainct Basile au liure de Spiritu sancto chapitre 27. *Nous auons* (dict-il) *la doctrine qui est gardee & preschee en l'Eglise, partie de de l'escriture, partie de la Tradition des Apostres*, & peu apres il adiouste, que l'vn & l'autre ont la mesme force, pour acquerir la pieté, voire donnant plus auant, il dict, que l'Euangile mesme, sans les traditions, n'est qu'vn pur nom & denomination exterieure.

Sainct Augustin au liure de vnit. Eccl. chapi. 19. *Quoy*

19. *Quoy que cela ne se lise en aucune escriture, il faut neantmoins croire au tesmoignage de l'Eglise, laquelle Iesus Christ nous a asseuré estre du tout affranchie & exempte de mensonge.*

En fin, pourquoy donques reçoit Caluin les quatre premiers Conciles auec S. Gregoire qui les compare aux quatre Euangelistes: sçauoir est celuy de Nicee assemblé cõtre Arrius: celuy de Constantinople contre Macedonius: celuy d'Ephese contre Nestorius: & celuy de Calcedoine contre Eutyches? Et qui ne sçait que ce qui est auiourd'huy ἔγγραφον a esté autrefois ἄγραφον? Ie desire donc que le Ministre apprẽne de ce lieu, que c'est chose tres-aisee, que κακοζηλία degenere in ἀθεότητα, & que celuy qui veut deuëment s'acquitter de son deuoir en la recherche de quelque difficulté, ne se doit ietter sur ce que lon ne dict pas, & dissimuler ce qu'on dict, negligeant, comme il fait, les choses qui ont esté réelement proposees. *Grego. 1. epist. 24.*

Car où est ce que iamais il m'a ouy dire & faire telle consequence, laquelle il m'obiecte? Les Peres ont donné le nom de sacrifice à la saincte Cene. *Ergo* ils ont parlé de la Messe, où lon voit qu'il refuse le nom de saincteté aux Peres, pour introduire sur le Calendrier de Geneue auec Iean Hus & autres saincts Martyrs de l'Euangile reformé ceste nouuelle Saincte, appellee par eux emphatiquement Cene.

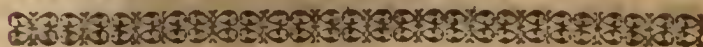
Pauure abusant & abusé! tant s'en faut que les saincts Peres & nous à la piste d'iceux, ayõs iamais appellé vostre Cene sacrifice, que iamais

elle n'a esté cogneue d'eux, ny recogneue d'aucun des nostres. Vous auez veu naistre cette chimere : vous la verrez mourir. Vous auez veu les entrees de vostre Cene, vous en verrez tost le dessert, Dieu aidant. La nouueauté vous a mis en nature : comme vous blanchirez, vous fondrez. Le monde est desia las & ennuié de vos fadaises. Et ne fut le peu d'honneur que vous acquerez parmy vos vendeurs d'eau ardent, en vous attaquant comme que ce soit contre les Catholiques, vous n'auriés plus de nom, plus de vol, plus de plume. Ce syllogisme concluant tout ce que dessus vous en fera demonstration.

Quand les saincts Peres ont parlé d'vn sacrifice propitiatoire & expiatoire, ilz n'ont iamais entendu parler de la Cene : car iamais, dictes vous, ils ne l'ont ainsi nommee.

Or ils ont appellé nostre sacrifice propitiatoire & expiatoire, cóme ie m'en vai le preuuer.

Ils n'ont donc iamais parlé de vostre Cene, ny entendu la nature d'icelle, ains du sacrifice seul & veritable qui se treuue entre nous. Cet argument est ἀναντίλεκτον.



§ 35. *Que le sacrifice de la Messe est propitiatoire.*

LE fils de Dieu oracle de toute verité & bouche de sapience increé, l'enseigne clai-

rement

rement és paroles de l'Institution, *Cetuy est mon sang* (dict il) *lequel est respandu pour vous, en la remission des pechez*: paroles ausquelles le Ministre n'a respondu en maniere quelconque.

Sainct Paul organe de la mesme sapience, aux Heb.5.v.1. *Tout Pontife choisy d'entre les hõmes est estably entre Dieu & iceux, à fin qu'il presente dons & sacrifices pour le peché*: & apres au v. 3. *Tellement qu'à cause de ceste infirmité il doit offrir pour soy tout ainsi que pour le peuple, &c.* paroles qui se verifient non seulement de l'ancien Testament, mais aussi du nouueau: comme il appert par sainct August. en la q.57. sur le Leuitiq. *En ces sacrifices, ce nostre vnique estoit signifié auquel se faict la vraye remission des pechez*: Et de peut qu'aucun ne l'entende du sacrifice de la croix, il adiouste, *à cuius sacrificij sanguine in alimentum sumendo, non solùm nemo prohibetur, sed ad bibendum potiùs omnes inuitantur.* où il appert qu'il parle de la diuine Eucharistie.

S. Iaques en sa Liturgie, *Offerimus tibi sacrificium incruentum pro peccatis nostris & ignorantiis populi.*

Origene en l'hom. 13. sur le Leuit. ayant apporté les paroles de la consecration, adiouste, *Ista est commemoratio sola quæ propitium facit Deum hominibus.*

S. Athanase au sermon pour les trespassez, lequel sainct Iean Damascene rapporte en vn sermon du mesme subiect, dict l'oblation de l'Hostie estre propitiation.

S. Iean Chrysost. au liure 6. du sacerdoce,

Sacerdos pro vniuerso orbe terrarum legatus intercedit deprecatorq́ʒ est apud Deum, vt hominum omnium non viuentium modò, sed etiam defunctorum peccatis propitiùs fiat Et en sa Liturgie, *Idoneos nos redde ad inferenda tibi dona & sacrificia pro peccatis nostris & populi ignorantiis.* Le mesme en l'hom.3, sur l'epist. aux Ephes. souuent appelle le sacrifice de l'Euchariстie *Hostie salutaire.*

S. Iean Damascene l.4.ch.14. dict, *Hoc sacrificio sordes peccatorum purgari.*

S. Cyprien au serm. de cœna Domini, *Eucharistiam esse holocaustum ad purgandas animas.*

Sainct Ambroise in exhortat. ad virgines, sur la fin appelle le sacrifice de l'autel, *Hostiam salutarem, per quam peccatum huius mundi aboletur.*

S. Hierosme en ses comment. sur le chap.1, de l'epist. ad Tit. *Si laicis imperatur vt propter orationem abstineant se ab vxorum coitu, quid de Episcopo sentiendum est, qui quotidie pro suis populiq́ʒ peccatis illibatas Deo oblaturus est victimas?*

Le mesme en l'epistre à Damasus, *de filio Prodigo*, & *ad Fabiolam, de veste sacerdotali.*

S. August. q.57. sur le Leuit. *In multis sacrificiis quæ pro peccatis offerebantur, vnum hoc nostrum sacrificium significabatur in quo vera fit remissio peccatorum.* & au 20. de la cité de Dieu chap.25. il enseigne que ce sacrifice sera offert & presenté iusques au iour du iugement, & non plus: d'autant qu'apres iceluy il n'y aura plus de pechez pour la remission desquels il faille offrir.

Et au liure 1. contre Cresconius grammairien chap. 25. il appelle le sacrifice de l'Eucharistie *vnique sacrifice pour nostre salut & pechez.*

Or que le Ministre voye maintenant s'il est vray que les Peres ayent recogneu à l'Autel vn sacrifice propitiatoire, & que de bonne heure il se desdie de ce qu'il dict, tel sacrifice leur auoir esté incogneu, ou qu'il accorde sa Cene leur auoir esté incognue, & qu'il raye hardiment ces mots de son imprimé, *Quand les Peres ont donné le nō de Sacrifice à la Cene, ils n'ont iamais entēdu dire que ce fut vn sacrifice propitiatoire ou expiatoire pour nos pechez.*

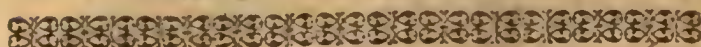
Que peut on esperer de luy à ce propos, sinon que sautant de branche en perche à son accoustumee, & dissimulant les sentences prealleguees, il appelle sur nous l'imprecation de S. Michel, promettāt, menaçant, s'escrimant, fulminat, esclatant en conuices, en iniures, en cris, en exclamations, en adiurations?

Il auoit escrit & faict imprimer, que dās peu de iours il feroit voir vne liste de fausses citations prinses de l'escrit que ie luy auois addressé: il n'a eu faute de loisir depuis le mois de Feurier. Il n'a eu ny Aduent ny Quaresme à prescher, ny autres occupations iournalieres de charité Chrestienne telles que nous les auons en l'Eglise Catholique. Car ce peu d'heures qu'on entend retentir son ame creuse, c'est à tour de roolle alternatiuement auec M. Cresson, & de vieilles querelles routinees mille fois contre le grand *clauandier & sa pantoufle*, car telle est leur modestie.

Ie voy que c'est: il se repaist de fumees, & se deffend par menasses, resolu quoy qu'on die,

& quoy qu'il conste du contraire de corner la victoire & trompetter ses phanatiques & imaginaires lauriers : mais aussi de luy se verifie le dire de Simonide

ὁ δ' αὖ θάνατος ἔφθασε καὶ τὸν φυγόμαχον.



§ 36. *Que le sainct Sacrifice de la Messe est impetratoire.*

POur ayder & faire plaisir au Ministre, ie m'aduanceray encore d'vne demarche, & luy feray voir que les Peres ont appellé nostre sacrifice, non seulement *propitiatoire* mais aussi *impetratoire*.

L'Apostre en la 1. à Timothee 2. veut qu'on face en l'Eglise obsecrations, oraisons, postulations, actions de graces, pour les Roys & tous ceux qui sont en charge, affin que nous puissions mener cette vie en repos. S. Iean Chrysostome, Theoph. & Oecum. en ce lieu, disent, que l'Apostre commandoit qu'on presentat aussi à Dieu les sacrifices dressés à ces mesmes fins. De mesme sainct Ambroise liure 6. de sacram. cha. dernier, & sainct Augustin en l'epistre 59. ad Paulin.

Tertulien ad scap. *nous sacrifions* (dict-il) *pour la santé de l'Empereur.*

Sainct Cyrille Hierosol. en la catech. 5. mystagogique. *apres la confection (ou consecration) de ce spirituel sacrifice & que le culte non sanglant, est*

est paracheué, sur la mesme victime de propitiation nous prions Dieu pour la paix commune de l'Eglise, pour la tranquillité de l'vniuers, pour les Roys, pour les gens de guerre, pour nos associés, pour les malades, & en somme pour les necessiteux.

Sainct Iean Chrysostome en l'hom. 18. & 21. sur les Actes enseigne, que l'on presente les sacrifices pour les fruicts de la terre & autres necessités.

Sainct Augustin au 22. de la cité de Dieu ch. 8. parle du sacrifice celebré pour chasser les Lutins & furons d'vne maison, qui en estoit infestee au terroir de Zubbedi.

Prosper au liure de prædict. Dei chapitre 6. escrit, que de son temps on presenta le sacrifice de la Messe pour vne possedee, & qu'icelle aiant esté deliuree, on sacrifia de rechef pour en remercier la Diuine bonté.

Sainct Gregoire hom. 37. sur les Euang. & Bede en l'histoire des Anglois chapitre 22. racontent souuent estre aduenu, que pendant qu'on presentoit le sacrifice de la Messe pour vn captif, à l'heure mesme du sacrifice les ceps & les cadenes s'entr'ouuroient & rompoient d'elles mesmes, comme il se verifioit apres.

De ce que dessus il appert les SS. Peres n'auoir cogneu la Cene des Huguenotz: puis que par la propre confession du Ministre elle n'a rien de tout ce que dessus.

Il appert aussi a l'opposite que le sainct sacrifice de la Messe est non seulement εὐχαριστικὸν & λατρευτικὸν mais aussi καθαρτικὸν καὶ καταλλακτικόν

κόν : & que tres à propos les Peres assemblez au Concile de Trente sess. 22. can. 2. ont conclud *Sacrificium Missæ non solùm propitiatorium esse pro pœnis, sed etiam pro culpis* & d'abondant que *crimina & peccata etiam ingentia dimittit.*

De telles conclusions prinses par les Conciles en matiere de Foy, disoit le Pape Zozimus can. contra statuta 25. q.1. *Contra statuta Patrum condere aliquid, vel mutare nec huius quidem sedis potest authoritas. Apud nos enim inconuulsis radicibus viuit antiquitas.* Passons donc aux Conciles.



§ 37. Des preuues tirees des Conciles pour le S. Sacrifice de la Messe.

Pag. 46. POur ne voir vn iugement particulier tel que celuy de M.C. contrequarrer le iugemẽt de tout le monde Chrestien, en baffoüant les mesmes Peres assemblez en gros d'armee saincte (quel est vn Concile Oecumenique & vniuersel) comme il les auoit au parauant mesprisé en detail, ie m'estois industrié de ne luy representer que les quatre premiers receus de sainct Gregoire en mesme qualité que les quatre Euãgelistes & recognus de Caluin son archicatechiste. Tel est le premier de Nicee chap. 14. où il est dict, que les Diacres ne doiuent donner la communion au prestre, attendu que c'est à luy d'offrir le sacrifice.

Greg. l. 2. epist. 10. indict. 11.

Item, que ce n'est à eux de la donner à ceux, qui

qui offrent le corps de Iesus Christ. Sur quoy le *page 46.*
Ministre escrit, qu'il ne peut croire que ie parlasse serieusement, comme si cela n'eust esté à propos, en preuue du sacrifice que nous croyõs & soustenons estre en l'Eglise. De moy, s'il continue à respondre de la sorte, il n'y a hõme du monde, qui m'empesche de croire, qu'il a enuie de se pocher les yeux & les creuer aux autres.

La seconde synode tom. 3. dict que nous auõs non seulement quelque chose au lieu de luy, mais luy mesme.

Or le M. n'ose dire que sa Cene soit luy mesme.

Le Concile parle donc d'autre Sacrement que la Cene.

Les Canons 3. & 4. des Apostres aduoués au sixiesme Concile general, disent que nous auõs le vray Autel, conformement à ce que nous certifie l'Apostre en l'epistre aux Hebrieux 5. & 13.

Or qui ne voit que Autel & sacrifice sont termes correlatifs & qu'ils se presupposent respectiuement? pour le Ministre, auec supportation à faute de iugement, quant par ironie & derision, il s'escrie, *Ergo la Messe*: s'il ne faict mieux, il ny a celuy qui ne luy conseille pour son honneur de se taire.

Car selon le dire du sage, *Stultus quoque si tacuerit sapiens reputabitur, & si compresserit labia sua, intelligens.* *Prouerb. 17. v. 28.*



§ 38. *Du mot de Pasteur & de Cene.*

IL faict beau voir M.C. estendre ses philactaires tant qu'il peut sembridant du beau, illustre & graue nom de pasteur, *les pasteurs sont là appellés prestres,* dict il du Cōcile de Nicee, d'où ie tire coniecture que l'vn de ces iours ils s'appelleront aussi prestres : car ils aduoüent ce Concile, & desia ils s'appellent Euesques en Grec, si ce n'est en François, par humilité reformee comme on le voit ez frontispices de leurs lettres : & peut estre que peu à peu on ira baiser la pantoufle à Geneue, comme disoit n'agueres l'vn de vosdicts Euesques, aiant quicté le Ministere d'erreur, pour r'entrer en la bergerie dōt il estoit sorti, & dans laquelle seule se treuuent les vrais pasteurs, auec le Prince & souuerain des pasteurs.

Quant au mot de Cene le monde est fort desireux d'entendre s'ils ont encores prins resolution de l'appeller sacrifice ou non. Ils en tressuent d'angoisse, car s'ils disent que non, les saincts Peres qui ont esté cités cy deuant & toute l'antiquité les condamne, appellant l'Eucharistie presentee à Dieu, *Sacrifice.* Si du contraire, les voila engagés de nous dire quelle en est la victime, quel le sacrificateur. Si la victime, est ce le pain ? si le prestre, est ce le Ministre ? si Iesus Christ, est il icy present?

L'on

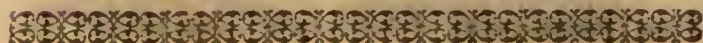
L'on voit bien que Caluin au 4. de ses Destructions chapitre 18. aduoüe en terme exprés le Sacrement de l'Eucharistie estre appellé sacrifice par les Peres. 4. *Inst.* c. 18. §. 10.

L'on sçait que Beze l'a nouuellement soustenu au liure des questions & responses p.2.q.165 Et dans Kemnitius pag.182. on lict ces mots. *On ne peut nier que quand les anciens parlent de celebrer la Cene du Seigneur, ils vsurpent les mots de Sacrifice, immolation, oblation, Hostie, victime,* I'infere donc quant au mot de pasteur ce que dict vn des anciens.

ἀλλ' ὑπεροπλίῃ καὶ ἁμαρτωλῇσι νόοιο
ἶσα διὶ βρομέει, κεφαλὴν δ' ὑπὲρ αὐχένας ἴσχει,
καί περ ἐὼν ὀλίγος.

Et quant à celuy de la Cene qu'en cette cene.

Tres mihi conuiuæ prope dissentire videntur,
Poscentes vario multùm diuersa palato.



§ 39. *Des raisons prealleguees.*

SAinct Augustin en l'ep.118. nous enseigne que c'est tresinsolente folie de reuoquer en doubte ce que l'Eglise faict par tout l'vniuers. *Page* 47.

Le M. accorde ceste proposition. Or la Messe est celebree par tout, ce qu'il ne peut nier. Reste donc que pour se targuer & mettre en posture de deffense, il die cette coustume n'estre en la vraye Eglise. Mais on luy clorra sur

ce, tout aussi tost, la bouche: car Caluin en la pref. de ses Instit.& au 4.l. d'icelles presque en tous ses discours la recognoit pour telle, preuuant qu'il ne faut se separer de l'Eglise encore qu'il y ait quelque vice ou en la doctrine, ou en l'administration des sacremens, ou quelque de-
l. 4. des prauation és mœurs. En quoy il taxe les Ana-
inst.ch. 1. baptistes, mõstrant que l'Eglise ne laisse d'estre
sess.12. 13 Eglise, encore qu'elle soit entachee de beau-
14.15.16. & en la coup de vices, dequoy a tresbien discouru ce
sess. 17. bel esprit & rare iugement du sieur de Reboul
18.&19. en ses Schismes & Salmonees: les veilles, estudes, & labeurs duquel ne visent auiourd'huy qu'à l'extirpation de cette maudite plante qu'il auoit autresfois arrousé parmy vous, & à estouffer ce monstre & prodige d'opinions, qu'il gemit maintenant d'auoir tant & si long temps alimenté & nourry dans son ame.

I'ay dict qu'il ne peut nier la seconde proposition pourautaut que Luther (l'authorité duquel a plus de force à l'endroict du Ministre bien souuent que la verité mesme) en sa Babylone ch.1. *Ie confesse* (dict il) *manifestement que la doctrine & l'vsage de la Messe est authorisee des SS. Peres & de tout le monde.* Et en la preface du liure de Abrogat.Miss.dit, C'est grand chose de repugner à la coustume de tant de siecles, au iugement de tant d'hommes, à l'autorité de si grãds personnages; comme on l'a desia marqué par cy deuant.

Caluin de rechef au 4. de ses Instit.chap. 18. § 1. à ces mots, *Mais le chef de l'horrible abomi-*

*nation a esté quand il a esté aueuglé (*parlant de Sathan*) quasi tout le monde de cette erreur pestilentieuse qu'ont creu la Messe estre sacrifice & oblation pour impetrer remißion des pechez.* & apres, *Que les lecteurs soyent aduertis, que mon intention est de combattre contre cette maudite opinion de laquelle l'Antechrist de Rome auec tous ses supposts a enyuré le monde en faisant, &c.* Ainsi la Messe, par le tesmoignage mesme de ses ennemis, est celebree par tout.

Que le Ministre donques se desdise, ou qu'il demente ses Maistres : ou bien sainct Augustin le dire duquel a esté prouué en toutes ses parties.



§ 40. *De l'impudence, insolence, & arrogance de Luther, Caluin & de leurs associez.*

IE ferois tort au lecteur, si aiant parlé icy de l'authorité de Luther & de son corriual, ie recelois quelques sentences d'iceux, & principalement de ce grand archiheresiarque de la haute Alemaigne, pour faire cognoistre en quelle escole & academie se graduent nos aduersaires.

Si on n'a rien que respondre (dict Luther l. 1. de sa Babyl.)*il vaut mieux nier tout, que d'accorder la Messe estre sacrifice. Tutius est omnia negare, quàm Missam sacrificium esse concedere.*& au l. de l'abrog. de la Messe au commencement, *Ie proteste contre*

tre ceux, qui crieront que i'enseigne contre la coustume de l'Eglise & les ordonnances des Peres, que ie ne pren rien de tout cela en payement, & au liure contre le Roy d'Angleterre, *Qu'il ne se soucie si mille Augustins & mille Cypriens s'esleuent contre luy*, & au liure de la Messe priuee. *Il ne nous chaut, que les Papistes s'escrient icy, l'Eglise, l'Eglise, les Peres, les Peres: d'autant que, comme i'ay dict, nous n'auons que faire du dire des hommes & de leurs faicts en chose de si grand' importance: Car nous sçauons que les Prophetes mesmes sont tumbés, voire les Apostres, auec la parole de Christ nous iugeons & les Apostres & les Anges & l'Eglise. Hic non moramur* (ce sont ses propres syllabes) *si clamitent Papistæ Ecclesia, Ecclesia, Patres, Patres: quia, vt dixi, hominum dicta aut facta nihil in tam magnis causis curamus: scimus enim ipsos Prophetas lapsos esse: adeóque Apostolos. Verbo Dei iudicamus Ecclesiam, Apostolos, adeoq; ipsos Angelos.* Voyez le iargon de cet homme, οὗτος μὲν πανάριστος ὃς αὐτῷ πάντα νοήσῃ

L'archimandrite Caluin au 4. de ses Institut, ch. 18. §. 10. auec les subsequens, constitue iuge des saincts Peres & des Conciles chasque fidele en particulier, ne laissant aucun iugement commun, ny auctorité de rien decider à l'eglise, qui puisse estre asseuré.

La Caussee dial. 6. 7. 8. parlant de sainct Gregoire de Nazianze, lequel les anciens ont honoré du tiltre de Theologien sans adionction, tout ainsi que sainct Iean l'Euangeliste, à raison de la profondité de sa doctrine, l'appelle *vn resueur*

ueur qui faict des comptes, & qu'il ne sçauoit ce qu'il vouloit dire. Il dit que sainct Ambroise a esté ensorcelé du grand diable, & que sainct Hierosme est aussi bien damné que le diable. Qu'il faict tort & iniure à l'Apostre sainct Paul, qu'il est grand blasphemateur, meschant tout outre & malheureux pour son impieté.

Les Centuriateurs de Magdeb. en la preface de la cent. 5. escriuent que sainct Iean Chrysostome a vilainement obscurcy & gasté la doctrine de la iustification, qui se faict par la seule foy, à leur dire.

Beze sur le 23. des Act. v. 3. *Hoc ego coram Deo & angelis eius affirmo* (parlant de S. Hierosme) *intolerandam esse multis in locis in detorquẽdis scripturis illius audaciam : quod fatebitur quisquis vel ea diligenter legerit quæ in Iouinianum aduersus secundas nuptias, & aduersus Vigilantium de Mortuorum Inuocatione differit.*

Gregoire Massouie, ainsi qu'escrit Stanch. au liure de la Trinité faict plus de conte d'vn seul Iean Caluin, que de cent personnages tel que sainct Augustin a esté. Bon Dieu qui ne frissonne d'horreur lisant tous ces outrages! ô maudite heresie ! comme ensorcelles tu ainsi qu'vne Circe ceux qui ont vne fois aualé le bolus de tes diaboliques & infernales drogues?

Ie laisse à part les iniures esparses çà & là contre toute l'Eglise Catholique, les Papes, les Pasteurs, les Docteurs, Conciles Oecumeniques, & Prouinciaux, contre les familles Religieuses, contre la Sorbonne & les Vniuersitez,

dans

dãs les Instit.de Caluin, comme humeur noirastre & visqueuse qui entache & salit tout ce qu'elle touche & n'est à sa teincture.

Ie ne dy rien du Iugemẽt qu'ils font,en broquardãt & vomissant mille calomnies, d'Optat Mileuitain, sainct Hilaire, sainct Athanase les deux saincts Cyrilles, Basile, Epiphane & Vincens de Lerins, sainct Fulgence, sainct Leon, S. Gregoire Pape de Rome & d'autres grands personnages, qui ont iadis porté deuant nous le chandelier de la foy: i'ayme mieux rendre quelques raisons qui les ont ainsi transportés, & rendu semblables aux compagnons d'Vlisse.



§ 41 *Raisons pour lesquelles communement les Heretiques baffoüent les SS. Peres, & mesprisent l'Antiquité.*

LE Philosophe disoit au 1. de ses Morales, ἡ πᾶσα τέχνη καὶ πᾶσα Μέθοδος ὁμοίως δὲ πρᾶξις τοῦ ἀγαθοῦ τινος ἐφίεσθαι δοκεῖ: voulant denoter qu'il est impossible à nostre volonté de s'affectionner à chose quelconque, sinon par la conduite & addresse de l'entendement, duquel elle reçoit iour & lumiere, pour s'acheminer à son obiect & au bien qu'elle pretend. Car cette faculté est aueugle, quoy que grand dame & princesse des autres. Or d'autãt que depuis le desarroy de la Iustice originelle, la partie inferieure de nostre ame, le corps & ses fonctiõs n'obeyssent

ſent plus deſpotiquement,comme elles euſſent faict en eſtat d'innocence, ains nous courbent & nous plient touſiours à ce qui leur eſt de plus conforme, tels que ſont les plaiſirs, les honneurs, & proficts de cette miſerable vie. De là procede, que l'entendement depraué trouue plus de raiſons ordinairement pour affectionner la volonté au bien apparent,quoy que faux, qu'à celuy qui eſt ſolidement & veritablement tel, & que *Decipimur ſpecie recti.* Ce qui mouuoit l'Apoſtre en la 1.à Timoth.c.1.v.19.de nous aduertir en la perſonne de ſon diſciple qu'ayons à retenir la foy par le moyen d'vne bonne conſcience, *Quam quidam repellentes* (dict-il) *circa fidem naufragauerunt.Ex quibus eſt Hymenaus & Alexander.*

Nous le voyons par experience iournaliere en ceux qui ſe debandent de l'Egliſe Romaine, & ſe bandent contre l'authorité des ſaincts Peres & de la venerable Antiquité, auſquels l'enuie prend de ſe iecter à Geneue ou ailleurs,à meſure qu'ils ſe retirent de Dieu, de l'obſeruation de leurs vœus,& de l'obeiſſance qu'ils doiuent aux commandemens de noſtre createur & Sauueur,& de ſa ſaincte Egliſe.

Et de faict comment ſeroit il poſſible que Nouatus, contre lequel ſainct Ambroiſe a eſcrit les deux liures de la Penitence, & ſainct Iean Chryſoſtome 12. homil. ſur ce meſme ſubiect, ayma la confeſſion auriculaire,aiant l'ame chargee de tant & tant de crimes & noircie de tant d'Apoſtaſies?

S.Gre. au poem. du silen. S. Bas.en l'h 2.des cho. du S.Leõ en 12.ser. du caresf. S. Iean Ch.en lh. 73.ad po. & en cel. l. s du ieusne 18. & 72. S.Bas. au l.des cõst. Mon. & aux reig. des moynes S. Ieã Chrys. en l'h 56. 67. & au peu pled'Ant S.Hier.en l'ep 1. de la vie sol en la 4.ad Rust. de l'inst. du moyne & en la 3.ad Paulin S. Aug.en 3. reig.d'ordre qu'il à escrit pour les religieux

Ceux qui haïssent à mort le ieune ordonné à certain temps par l'Eglise, comment ne seroient ils mal affectionnés à sainct Basile, sainct Gregoire de Naz. sainct Leon le grand, & sainct Iean Chrysostome, lesquels ont redigé par escrit tant d'homelies & doctes sermons du Caresme & du Ieusne, comme de chose vsitee & practiquee en l'Eglise de leur temps?

Et ceux qui ont faict voile en Cypre, pour sacrifier à Venus, qui n'ont autre blanc deuant les yeux que l'honneur & le profit, en vn mot

Quicumque circes pocula deuouet.
Et vile carnis mancipium suæ
Litat voluptati, futurus
Victima nil miserantis orci.

Comment aimeroient ceux là ou approueroient ils sainct Basile, sainct Chrysostome, S. Hierosme, sainct Augustin, & infinité d'autres, les œuures desquels sont remplies de la loüange des moynes & religieux qui quittent tout & abandonnent tout pour viure tout entierement & seruir à Dieu seul?

Comment est ce que ceux qui nous veulent faire à croire nostre volonté estre subiecte à ie ne sçay quelle fatalité; qui ont aboly les obseques & funerailles; qui ont bruslé & iecté dans les riuieres les ossements & reliques des saincts pourroient regarder de bon œil sainct Augustin en trois liures qu'il a escrit du franc arbitre, & en celuy où il declaire le soing qu'vn chacun doit auoir des trespassés, & qui parle auec tant d'aduantage des reliques de saincts des mira-

cles

cles faicts par eux & des lieux dediés auecque tant d'honneur à la memoire des martyrs?

& aux ferm. ad frat. in heret.

Ceux qui mesurent leur foy à l'aune de leur iugemẽt & qui suiuent la piste de l'õbre de leur cerueau cõment ne donront ils du piedau mesme S. Aug. lequel nous a laissécet admirable discours qu'il à couché cõtre l'epistre fondamentale des Manicheens, où il faict profession de s'arrester du tout en matiere de foy, tant à l'antiquité, comme au consentement & succession perpetuelle des Euesques, & au nom de Catholique que l'Eglise retient comme par prescriptió de tẽps immemorable entre tant d'heresies.

S. Aug. au 22. de la cit. ch. 8. & au ser. 34. de diue. mat. & aux suiuans.

S. Hie. au cata. des escriuains Ecclesf.

Ils reçoiuent le Symbole de sainct Athanase: mais quel iugement font ils de ce grand personnage au liure qu'il a composé de la vie & des loüanges de S. Antoine l'Egyptien, espouuentail de Sathan, triomphateur du monde, & la merueille de son siecle? Sera il receu par eux en l'epistre du Synode d'Alexandrie, à Felix secõd Pape: où il appelle au iugement du sainct siege Apostolique, auquel il recognoit les successeurs de sainct Pierre? Receuroient ils sa sentence, quand en l'oraison de *sancta nostra Deipara* il prie en ces termes.

En l'ep. I. du Syn. d'Ale. dãs le I. tom. des conc.

χαῖρ' ὦ κόρη πάγχαρτε μῆτερ παρθένε
οὐρανιώνων ταγμάτων ὑπερτέρα
Δέσποινα παντάνασσα χάρμα τοῦ γένους.

appellant la vierge mere de Dieu, nostre Dame, maistresse & Royne de toutes choses, & la plus digne de toutes les creatures? Comment receuroyent ils l'authorité de Prudentius, lequel

en l'hymñe de sainct Laurés, de S. Vincent, de sainct Agnes, & autres Odes composees à l'hõneur des Saincts, combat diametralement la fureur & folie des Iconomaques.

Pourroyent ils estre d'accord auec S. Hierome, qui a escrit si amplement & si disertement contre l'endormy Vigilance, pour la defense du culte qui est deu tant aux Saincts qu'à leurs sainctes Reliques: qui l'a si dignement defendu le celibat & la virginité contte Iouinien?

S. Ambr. aux freres d'Italie & en la 81. à sa seur & au serm. 91. & au 4. l. de fide ch. 5. & au l. de ijs qui myst. initiātur & au 4. de sacra. ch. 4.

S. Ambroise qui a honoré comme ses patrõs contre les Arriens & aduocats enuers Dieu les saincts martyrs Geruais & Prothais freres, & qui a escrit tant de loüanges de la virginité, & declaré les merueilles de la Transubstantiation auec tant d'emphase, de quel estime sera il enuers ces nouateurs: duquel toutefois sainct Augustin l. 22. de la cité de Dieu cap. 8. & au 9. de ses confess. ch. 3. & sainct Gregoire de Tours, *de glor. Mart.* louent grandement & celebrent auec tant d'accent les paroles & les gestes?

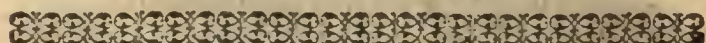
Que pourroient ils dire de S. Cyprien au l. *de Cœna Domini*, & de sainct Irenee l. 5. cont. les heres. ch. 2. lesquels si clairement & si asseurement nous parlent de la Transubstantiation?

Quoy de S. Greg. de Nice en l'oraisõ catechetique *de transmutatione corporis & sanguinis* dans Euthymius en sa Panoplie, tiltre 21? Quoy d'Eusebe Emissene en l'hõ. 5. *de Paschate & de consec. distinct. 2. C. qui ad corpus.* ou de S. Cyrille Hierosolymitain en sa premiere Catechese mystagogique ch. 8. lesquels soustiẽnent auec tant d'as-

ſeurance ce que nous affermons?

S. Gregoire le grand en ſes morales,& au l.9. de ſes epiſt. en la 9. & en la troiſieſme diſtinction *de Conſecratione C. perlatum.* & en tous ſes eſcrits eſt tellement tout noſtre, que nos aduerſaires n'en peuuēt ouyr parler qu'à cōtre-cœur. & auec belles iniures. Bref les SS. Peres ont preſque tous eſté ou Papes, ou Cardinaux, ou Eueſques, ou Religieux confirmants noſtre foy, nō à pieces rapportees, mais à diſcours & pages entieres. Que leur peuuent ils donques dire, ſinon ce que le Roy d'Iſrael diſoit à Ioſaphat, parlant de Michee le Prophete? *Odi eum quia non prophetat mihi bonum ſed malum* au 22. du 3. l. des Roys v.8?

Ce ſont là les raiſons qui leur donnent tant de licence à blaſonner les ſaincts Peres, & tant d'outrecuidance à meſpriſer ſans raiſon ce qui ne leur agree. Telles ſont les affections d'vne ame. *ὦ ἐπιθυμία ἡνιοχεῖ μάργοισι χαλινοῖς,*



§ 41. *De la ſeconde raiſon prinſe d'Ariſtote.*

LE Philoſophe au 8. des Eth. chap. 9. & au 7. des Polit. ch.8. & l'orateur Romain apres luy, enſeignent eſclairez de la ſeule raiſon & lumiere Naturelle que la Religion & le ſacrifice vont de ſuitte, & que l'vn ne peut eſtre ſans l'autre.

Quelle abſurdité treuue le M. en cette rai- *Page* 47.

 ſon?

ſon? quand ie l'euſſe apportee, ſans rapporter Ariſtote, euſt elle eſté ſans nerfs & ſans force? Qu'auoit il à drapper ſur l'Ariſtote, l'appellant ferial autheur? comme ſi la lumiere Naturelle ne pouuoit faire eſcorte à la ſurnaturelle, ou la Philoſophie ne ſeruoit de marche à la Theologie, ou les raiſons laiſſeroyent d'eſtre raiſons pour auoir eſté puiſees de la viue raiſon? Eſt il donc tant ennemy de raiſon? On luy auoit apporté l'ancienne & la nouuelle eſcriture, figures & propheties, Cõciles & ſaincts Peres. Ne pouuoit on citer par deſſus aucune raiſon naturelle tiree de la Philoſophie ſans faire naufrage à la Theologie?

Il eſt tresvray que chacun reprend & ſe moque volontiers de ce en quoy il n'entend du tout rien: Telle redargution luy ſert comme au Renard la queuë, pour cacher finement ſa honte, perſuadant aux idiots que ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe, mais qu'on neglige de ſçauoir, quoy que l'vn & l'autre ſoit grandement reprochable.

De là procede qu'ils diſputent ſans ordre & ſans methode: que ſouuent ils crient, Logique, Logique en diſputant, comme en preſchant: Euangile, Euangile. Religion, Eſcriture: n'ayans de tout cela que l'eſcorce, ou bien l'ombre. Qu'en diſputant ils vſent de redictes. Qu'ils ſautent de perche en branche, & de truele en chauſſepied: & que pour eſtre Theologien entr'eux, il ſuffit d'auoir vn peu plus de langue que M.C. n'en a, & ſçauoir quelque lieu com-

commun contre le clauandier & ſa tyare, contre la Meſſe, contre l'idolatrie pretendue des Images.

De là procede contre l'ordonnance de l'Apoſtre, que les femmes ont liberté de Theologizer & faire les maiſtreſſes, Miniſtreſſes, Doctoreſſes : & , ſi Dieu ne nous ayde, nouuelles Pythoneſſes. La preuue en eſt manifeſte. 1.Tim.2. v. 11. & 12.

Toute leur Theologie conſiſte à bien ſçauoir & entendre l'eſcriture, les artiſans & le ſexe le plus freſle l'entendent à pur & à plein, attendu que de ſoy, ſelon leur aduis, elle eſt à tous facile & fort intelligible. Les artiſans donques ſont auſſi bons Theologiens que peut eſtre M. C, & ſa femme auſſi bonne Theologienne, que luy Theologien. Pourquoy donc en ſon abſence ne montera elle en chaire? O combien eſt vray le dire d'vn ancien,

ἅπαντές ἐσμεν εἰς τὸ νουθετεῖν σοφοί
αὐτοὶ δ' ἁμαρτάνοντες, οὐ γιγνώσκομεν.



§42 *De combien ſert la Philoſophie & la cognoiſſance des choſes prophanes pour la Theologie.*

LEs nouueaux eſgarez ne tomberoyent en ces inconueniens, s'ils eſcoutoyent de l'oreille du cœur Sainct Clement Alex. en huict liures tous entiers τῶν στρωμάτων, où il enſeigne que la Philoſophie nous a eſté donnee comme

vn grand don & ſingulier de Dieu, & qui facilite grandemdnt la cognoiſſance des choſes ſurnaturelles.

Autant en pourroyent ils apprendre de ſainct Iuſtin Martyr eſcriuant conrre le Iuif Tryph. *ἔστι γὰρ ὄντι φιλοσοφία μέγιστον κτῆμα καὶ τιμιώτατον θεῷ, ὥστε προσάγει καὶ συνίστησιν ἡμᾶς μόνη καὶ ὅσιοι ὡς ἀληθῶς οὗτοί εἰσιν οἱ φιλοσοφίᾳ τὸν νοῦν προσεσχηκότες. La Philoſophie eſt vn tersgrand bien & treſagreable à Dieu : car elle ſeule baſte pour nous conduire à luy & nous rendre recommandables. En fin ceux là ſont heureux qui cultiuent leurs ames par la Philoſophie.* Et peu apres, *χρὴ πάντα ἄνθρωπον φιλοσοφεῖν καὶ τοῦτο μέγιστον καὶ τιμιώτατον ἔργον ἡγεῖσθαι, τὰ δὲ λοιπὰ δεύτερα καὶ τρίτα, καὶ φιλοσοφίας μὲν ἀπηρτημένα μέτρια καὶ ἀποδοχῆς ἄξια στερηθέντα δὲ ταύτης καὶ μὴ παρεπομένης τοῖς μεταχειριζομένοις αὐτὰ φορτικὰ καὶ βάναυσα. Tout homme doit mettre peine d'entendre la philoſophie, & iuger cette occupation digne & excellente : & les autres choſes doiuent marcher apres, ſe laſſer & ennuier en celles cy, & en celles là cheminer conſtamment & auec raiſon,* S. Iean Chryſoſt. en enſeigne tout autant en l'hom. 4. ſur le 2 chap. ſur la 2. aux Corinth.

Eugubinus luy applique le dire du Pſal. 18. *Deſiderabilia ſuper aurum & Topaſium.* De meſme Theodoret, Cirille, Origene, leſquels appreuuẽt communement le dire de Platon in Phœdone, enſeignant la philoſophie eſtre *νόμισμα ὀρθὸν ἀντὶ οὗ δεῖ πάντα ταῦτα καταλλάττεσθαι nummum eſſe rectum & genuinum cuius vice, cætera omnia ſunt commutanda.*

Et

Et faut bien qu'ils ayent peu fueilleté S. Augustin entre autres : car au l. 2. de doct. Christ. ch.16. 28.29.31.36.37. 40. il enseigne combien la science des arts & choses naturelles sert pour arriuer à la cognoissance des surnaturelles, que la foy nous apprend, & singulierement au c. 31. il recõmande pour ce respect la Dialectique, laquelle sert de niueau, reigle, & contrepoids à l'eschole, & au c. 40. il apporte la similitude des enfans d'Israel qui emporterent les vases d'or & d'argent des Egyptiens, pour le seruice de Dieu : *& ce n'est desrober ains reprendre le nostre: car ils ont foüi dans nos mines* (dict il) *Deum non glorificabant sicut cognoscebant & veritatem Dei in iniustitia detinebant.* Ce que nous ne faisons pas, nous en seruants à meilleur vsage. I'en ay dict d'auantage ailleurs en Geneue plagiaire: D'où nos aduersaires pourront retirer vne plus saine instructiõ, & se resoudre d'appeller les Philosophes auec Platõ, ἄνδρας χρησίμους καὶ χρησιμοτάτους & la mesme Philosophie ἀρχιτεκτονικὴν pour toute sorte de cognoissance : comme a l'oposite τὸν δὲ μὴ φιλοσοφοῦντα ἀνελεύθερόν τινα, εἶναι, καὶ οὐδέποτε οὐδενὸς ἀξιῶντα ἑαυτὸν οὔτε καλοῦ οὔτε γενναίου πράγματος.

Ad Rom.

in Dial. ἐρασταὶ ἢ περὶ τῆς φιλοσοφίας.



§ 43. *D'vn passage de sainct Cyprien impugné par le Ministre.*

CE grand docteur & martyr au sermon, de *Cœna Domini*, dict que la Religion viendroit

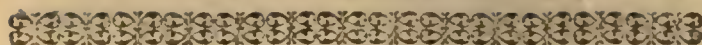
droit à manquer, si le corps de nostre Seignenr pour estre mangé en l'Eucharistie venoit à se consumer. *Car lors* (dict-il) *aucun sacrifice ne resteroit, sans lequel la Religion ne peut subsister.*

Est ce preuuer ou non, que l'Eucharistie est sacrifice & qu'il y ait vn sacrifice permanent en la Religion Chrestienne? le M. toutesfois soustient qu'il ne faict rien pour ces fins, *μίσω τὸν ἄνδρα τὸν διπλοῦν πεφυκότα.* Iamais homme de iugement ne deuroit perdre le temps de discourir auec semblables esprits de contradictiõ, n'estoit le scandale passif des infirmes & la perte des ames qui en resulteroit.

Il falloit donc respondre à ce passage. Premierement pourquoy pensoient aucuns qu'ils consumoient le corps de nostre Seigneur en le mangeant, s'ils ne le prenoient en ce temps la sinon comme vous dictes, & à vostre mode, par la seule foy. Secondement d'où vient que sainct Cyprien l'appelle sacrifice. Troisiesmement s'il n'est pas vray, au tesmoignage de sainct Cyprien, que la Religion & le sacrifice sont termes qui se reclament l'vn l'autre, comme cy deuaut le remarquoit Aristote. Vous y aduiserés peut estre.

Δεύτεραι φροντίδες σοφώτεραι.

§ 44.



§ 44. *Du passage de sainct Iean Chrysostome prins de l'homelie 17. sur l'epistre aux Hebrieux.*

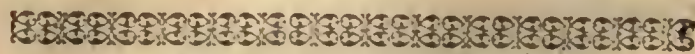
LE Ministre faict du diligent la où il a esté extremement negligent : il a laissé souz silence tous les passages, peu s'en faut, qu'on luy a allegué, & maintenant il recherche la marque & la citation de l'vn d'iceux laissee par mesgarde. Dieu veuille que du moins il le regarde maintenant d'œil ouuert & le lize attentiuement. Page 47.

C'est dõc en la 17. hom. sur l'ep. aux Heb. iustement sur le milieu en ces propres paroles. *Quid verò nos non quotidie offerimus, offerimus quidẽ*, & qui suit. Ie le mettray en langue intelligible à tous. *Partant c'est vn seul sacrifice pour ceste raison, mais estant sacrifié en plusieurs endroits, pour cela ne sont ce point plusieurs Iesus Christs? non, mais vn seul Iesus Christ, qui est icy entier & là aussi, c'est vn mesme corps. Adonc tout ainsi comme nonobstant diuerses oblatiõs faictes en diuers endroicts, il est tousiours vn mesme corps & non plusieurs, ainsi c'est vn seul & mesme sacrifice : c'est nostre Pontife qui presenta l'hostie qui nous purifie, & c'est la mesme que nous presentons maintenant, laquelle ne se peut consumer. Cecy se faict en remembrance de ce qui se fit lors. Car il a dict, Faictes cecy en memoire de moy. Nous n'en sacrifions point d'autres differentes de celle la, comme faisoient les Pontifes Hebreux quand ils immoloient*

moloient les agneaux, mais c'est tousiours la mesme que nous sacrifions, ou plustost continuons la premiere en faisant memoire & recordation d'icelle.

Et faut noster, que S. Ambroise sur le 9. cha. de la mesme epistre aux Hebr. syllabe à syllabe vse de mesmes paroles.

Apres il exhorte à la communion, & enseigne la maniere de la bien faire, expliquāt pourquoy le prestre depuis le milieu des espouuentables mysteres commandoit aux indignes de vuyder. Algerus parle à ce propos en ces termes, *ὥσπερ οὖν πολλαχοῦ προσφερόμενος ἓν σῶμά ἐστι.*



§ 45. *De la cinquiesme raison fondee sur le verset 6. & 11. du chapitre 10. de la 1. aux Corint.*

La force de l'argument se met en fonte aisement quoy que le Ministre n'en vueille recognoistre le moule.

La viande que nostre Seigneur nous a laissé à manger, doit surmonter d'autant la Manne des anciens Israëlites, que le corps est superieur à son ombre, le type au prototype.

Or cela ne seroit, s'il ny auoit en l'Eucharistie que ce que vous dictes, sçauoir est exhibition du pain & du vin, & spirituellement par seule foy le corps & le sang de Iesus Christ.

Il faut donc dire qu'il y a quelque chose de plus.

On

On ne peut nier la maieur sãs dementir l'Apostre, au lieu preallegué, & aux Gal. 4.v.9. où il appelle le contenu de l'ancienne loy *egena elementa*, rudimens vains & sans vertu, & aux Heb.7.v.19. *La loy n'a rien amené a perfection, mais ce qui a esté introduict par dessus.*

La mineur aussi est tresaisee à preuuer : car tout cela estoit en la manducation des Israëlites, sçauoir est la foy en Iesus Christ, lequel ils mangeoient & beuuoient (dict S. Paul) *omnes eandem escam spiritualem manducauerunt, & eundem potum spiritualem biberunt: bibebant autem de spiritali consequente eos petra: petra autem erat Christus.* Ils auoient d'abondant la Manne, viãde miraculeuse, & l'eau diuinement yssue de la pierre. Ils auoient donc tout ce que nous auõs, voire d'autant plus que la Manne & le breuuage susdict miraculeux surmonte le pain & le vin de la Cene, & consequemment l'ombre sera plus que le corps.

Aucuns d'entre eux ont voulu recourir à la Foy, disans que celle des anciens regardoit les choses futures, & que la leur se rapporte aux passees. Mais c'est augmenter & non afoiblir la force de l'argument proposé: car s'il y a rien de plus difficile en la foy, c'est indubitablement, ce qui regarde les choses futures, lesquelles il est plus difficile de se persuader que de croire les passees. Celles la n'ont eu l'estre, celles cy ont desia esté: voicy donc de rechef l'argument *in festino* de seconde figure, puis que le Ministre veut qu'on luy marque iusques à la boëte de l'argument.

La figure ne doit iamais ſurmonter la choſe figuree en ce qui eſt de figure.

Or la figure de l'Euchariſtie ſurmonteroit la choſe figuree, s'il n'y a en icelle que pain & vin, & foy, & Ieſus Chriſt par foy.

Il n'y a donc pas ſeulement pain, vin, foy, & Ieſus Chriſt par foy, en l'Euchariſtie. La preuue de la mineur a eſté faicte notoirement.

Ie voy bien la perplexité à laquelle cet argument les porte: ſi ne l'airray-ie, pour l'amour du filz de Dieu, qu'il combat, & du ſainct Eſprit qu'il contriſte, de l'accroiſtre par cette petite demande.

Qui empeſche vn Religieux eſtant au refectoire pour prendre ſon repas, de faire la Cene autant de fois qu'il porte le pain ou le breuuage à ſa bouche? Eſt-ce la foy en Ieſus Chriſt? il l'a deja: la deuotion? il l'excitera: la lecture ſpirituele, le preſche ou le ſermon, il s'y faict pour l'ordinaire. Faut il que le preſtre l'ancien ou le diacre en ſoit l'adminiſtrateur? ils le ſont pour la pluſpart. Y faut il aller ſeulement à ceſte fin? les mieux apprins & les plus deuots Religieux y vont plus pour repaiſtre leur ame de la parole & lecture diuine, que pour nourir le corps: teſmoing celuy qui diſoit *Antequam comedo ſuſpiro*: & puis on ſçait bien que les indignes, non ſeulement les indeuots le mangent, quoy que les leur condamnation: au dire de l'Apoſtre, en la premiere aux Cor. 11. verſ. 29. Ioinct que le filz de Dieu & les Apoſtres celebrerent la Cene myſtique de l'Euchariſtie immediatement, ou peu apres

apres la typique de l'aigneau Paſchal, & la commune du ſouper ordinaire: de ſorte que l'action de l'vn ne peut meritoirement empeſcher les effects & l'actió de l'autre. Ce ſera peut eſtre le Temple & quelque lieu ſeparé qui y ſera neceſſaire: mais premierement le lieu n'a point d'influence eſſentiele ſur l'Euchariſtie. En apres les ſales & chambres communes ont autant de cōſecration & benediction que leurs Temples pour grands, ronds, ou quarrez qu'ils ſoyent, fuſſent ils bien en forme d'amphitearre comme celuy de Niſmes. D'abondant combien de fois les celiers, les granges & les tripots leur ont ſeruy de ſacré rendez-vous, de retraicte & de temple? Pourquoy dōc ne pourra le Capuſſin ou le Chartreux, ou tout homme deuot faire la Cene, autant de fois qu'il prendra ſon repas?

Secondemēt que faut il faire ou laiſſer dire, ou penſer, agir, ou patir, pour eſtre Miniſtre, & pour eſtre honoré du pouuoir d'adminiſtrer la Cene? eſt ce monter en chaire, parler en public, à propos ou ſans propos, appeller le Pape Antechriſt, ſe rire des Saincts, ſe faire beſtes de la Meſſe, corner la guerre, trompeter la ſedition, chanter la victoire auant que de cōbattre, ſe nourrir d'impoſtures, ſe paiſtre de vanitez, faire lard du menſonge? Si ainſi eſt, & qu'il n'y faille autre impoſition de mains (quoy qu'en die l'Apoſtre en la 2. à Tim. 1.v.6. & au ch. 4. v.14.) quelle difference entre le Lay & l'Eccleſiaſtique, le Regulier & le Seculier, le Miniſtre & le Meneſtrier.

De

De plus,quelle chose faict la Cene,& la constitue en nature de Sacrement?est ce l'authorité du Ministre,ou la foy de celuy qui la prend? & s'il y faut l'vn & l'autre,que faisoient dõc les anciens lors qu'ils prenoiẽt l'Eucharistie en main, la portoient en leurs maisons & se communyoiẽt à leur deuotion, comme on le voit dans Tertulien, SS.Clement Alex. Cyp. Bas. Hierosl. Ambr. Aug.

Tertull. l. 2. ad vxo. Cl. Alex. l. 1. stroma. Cypr. Serm. de laps. Basil. ep. ad Cæs. patric. Hier. apol. pro lib. cont. Iouinian. Ambr. de obit. Sat. Aug. ser. 152. de tem.

Quatriesmement pourquoy ne donnent ils l'Eucharistie aux malades, attendu que c'est le viatique de nostre pelerinage,& que toute l'antiquité en a vsé, ainsi qu'il est à voir au Concile de Nicee premier,can.12.& dans Eusebe, par le rapport de Denis Alex.l.6.c.34.& S.Iean Chry. l. 6. *de sacerdotio*, & dans Paulin en la vie de S. Ambroise?

Cinquiesme, en cas qu'ils se resolussent de la communiquer au malades, ainsi que plusieurs d'entre eux commencent d'en estre d'auis, la porteroient ils dans vne corbeille ou autremẽt, comme faisoit Serapion, dans Eusebe, ou les deputés aux Euesques d'Orient par le siege de Rome, dans Irenee en l'epistre ad Victorem: ou se contenteroient ils de prendre le pain qui se treuueroit à la maison du malade,sans auoir esgard ny au leuain ny à l'azyme?

Faudroit il prescher en presence du malade, pour donner l'estre & la forme à ce Sacrement? faudroit il appeller les voisins? & si c'estoit en maison champestre,à quoy faudroit il se resoudre,tant pour le respect de la Cene, que pour le Bap

le Bapteſme des petits enfans.

En ſixieſme lieu quãd on prend la Cene, comment & en quel periode de temps eſt ce que lon communie au fils de Dieu? eſt ce en portant le pain en ſa bouche, ou en le mangeant, ou en l'auallant, ou en le digerant? le prend on abſent, ou preſent? ſi abſent comment eſt ce que ſon ſainct corps ſe ioinct au noſtre? ſi preſant, deſcend il corporellement à nous, ou ſi nous montons à luy au ciel, pour nous vnir à luy corps à corps?

Finalement quand ils diſent, que par foy il eſt & on le prend en l'Euchariſtie, ou cette foy eſt fauſe, ou elle eſt vraye, Si fauſe, elle n'eſt plus foy: ſi vraye, Ieſus Chriſt doncques eſt là, puis que la foy le dicte, & partant il eſt en pluſieurs lieux. Et ſi la foy a cette force de l'eſtablir corporellemẽt entre nous, pourquoy nõ ſa parole?

Voilà que c'eſt de s'eſtre retranché du corps vniuerſel de l'Egliſe, & d'auoir laiſſé le grand chemin, pour ſe fouruoyer par vn monde de deſtours, & ſe iecter dans vn tenebreux labyrinthe, d'où ſans le filet de la grace & le iour de la foy on ne peut reſſortir. De telles ames parloit Ieremie chapitre 2. verſ. 12. en s'eſcriant. *Obſtupeſcite cœli & portæ eius deſolamini vehementer, Mon peuple a faict deux maux. Il m'a abãdonné, qui ſuis la ſource d'eaue viue, pour ſe fouyr & cauer des ciſternes creuaſſees, qui ne peuuent contenir les eaux de grace, & la courante de verité.*

ὀφθαλμοὶ, καὶ γλῶσσα, καὶ ὦατα, καὶ νόος ἀνδρῶν
ἐν μέσσῳ στηθῶν ἐν συνετοῖς φύεται.

Le Miniſtre toutefois dit, que ie ne ſçay que c'eſt: que ie n'ayme qu'a babiller: & que la Meſſe eſt vn magazin d'idolatrie. O lãgue maudite, fourmillante en blaſphemes, *Vniuerſitas iniquitatis*, & qui meriteroit meſme recompenſe que celle de Neſtorius.



§ 46. *De l'hautorité des Rabbins.*

Page.48. I'Auois cité tels auteurs ſur le pſ. 100. & ſur le pſ.72.en confirmation des paſſages puiſés de l'ancien Teſtament, d'autant que par leur interpretation il nous prediſoient vn futur ſacrifice, entouré de paſte, qui eſt le Minha de Malachie, & le Toda *ex placentis*, Sacrifice Euchariſtique: & tiẽs pour aſſeuré, qu'il n'y a homme de iugement, auquel telles preuues & tels argumens n'ayent ſemblé dignes de remarque. Car ils ſont teſmoings ſans reproche en telle matiere.

Les argumens (diſent les iuriſcons.) prins de la bouche de l'aduerſaire, portent condemnatiõ pour l'vn, & gain de cauſe pour l'autre, en choſe ſubſtantiele, quand ils ſont bien auerez: mais en ce poinct nous ne les deuõs prendre comme tels, car il y a deux genres & comme categories de Rabbins: les vns ont ſuccedé à noſtre Seigneur, & ceux la nous ſont ſuſpects en l'interpretation des eſcritures, non en tout, mais en ce qui concerne la venue de noſtre Redempteur, les autres ont deuancé ſon incarnation, & ceux la ſont hors d'exception entre les hommes do-

ctes,& les refuser est faire comme les criminels, lesquels se sentans atteincts & comme cõuaincus alleguent incompetence de Iuge,cherchent des *alibi* forains,se ruent sur les excuses & tergiuersations frustratoires.

Sainct Hierosme tome 4 sur le 22.d'Esa. les a cités diuerses fois. Galatin liure 10.de arcan.fid. ch.6. Bosius liure 14.cha 1.& autres representẽt à ce mesme propos les expositions deRabbi Barachias,Rabbi,Isaac.R.Arabam, R. Moses Hadarsan,R.Pinhas filz de Iair,R.Iohai.R.Chana, R.Iuda.R.Dauid Chimhj.

La demonstration euangelique d'Eusebe de Cesaree est presque toute entretissue d'oracles, & tesmoignages prins tant des philosophes, que des commentaires & traditions Iudaiques. S. Thomas 2.2.q.10.remarque apres S.Augustin in Psal. 65. v.3. que la diuine prouidence les a laissez, *tanquam capsarios Christianorum* , & desquels il est dict *mentientur tibi inimici tui*, chose qui sert à confirmer nos veritez , & à faire paroistre que la clef a esté rapportee à son ressort, & que *mentita est iniquitas sibi,* *Psal. 26. v.12.*

En fin la verité est si grande de nostre croyance qu'elle ne redoute le iugement mesme de ses aduersaires,ainsva recherchant librement leurs sentences , comme remarque Tertull. au liure de Trinit. ch.8.

L 2



§ 47. *Des Sibylles.*

ΘΕοβȣλη ou Σιοβȣλη ſignifie conſeil de Dieu: d'où a eſté tiré le mot de Sibylle. Car les Æoles appellét les Dieux Σιȣ́ς ,comme remarqueS. Hieroſme l. 1. cont. Iouin. d'autant que ces Vierges auoyent receu de Dieu le don de prediction, pour deſcouurir à le gentilité les choſes futures: ainſi que le faiſoyent en Iſrael les Prophetes, & iaçoit que, ſelon Varron, Lactance,& Suidas, elles ayent eſté en nombre de dix: deux toutesfois ont eſté les plus fameuſes, l'Erythree & la Cumane qui fut en Italie, comme il eſt à voir, meſme en l'orateur Romain.

in l. rer. diuin. ad Caſ. & au l. 1 de ver. & fal. rel. ch. 46. in nom. Sibylla. de Aruſp. reſp.

Les Peres ont ſouuent cité leurs predictions: & le Miniſtre trouue eſtrange que ie m'en ſois ſeruy. Voicy qu'en dict S. Clement Alex. au 6. de ſes tapiſſ. *Tout ainſi que noſtre Dieu donna aux Iuifs des Prophetes pour les ſauuer, ainſi vſa il de priuilege particulier à l'endroit des principales parties de Grece: car outre la predication de S. Pierre & de S. Paul, ils eurent les Sibylles, comme le meſme ſainct Paul le declare, diſant, Prenez les liures Grecs, conſultez la Sibylle: voyez comme elle ſignifie Dieu ſeul, & les choſes futures. Prenez Hydaſpe & liſez, & vous treuuerez là le fils de Dieu tres clerement & manifeſtemẽt, & y verrez les Roys de la terre animez contre luy, & contre ceux, qui portent ſon nom, comme auſſi la vertu de patience & la propagation d'iceux.*

La Perſique predict qu'il naiſtroit d'vne vierge,

ge, & qu'il entreroit en Hierusalem porté sur l'Anesse.

Virgine matre satus pullo residebit asello, &c.

La Lybique preuit la remission des pechez, qui se feroit en vertu de ses merites.

Sordida qui solus reserabit labra reorum, &c.

La Delphique presentit qu'il seroit portédãs les flancs d'vne vierge, & qu'il naistroit d'icelle, sur tout ordre accoustumé en la nature.

Qui virginea conceptus ab aluo
Prodibit sine contactu maris.

La Samiene disoit qu'il accompliroit tout ce qui estoit escrit.

Mox veniet soluens nodosa volumina vatum.

La Cumane, qu'il apporteroit la paix, qui efface les pechez, & nous purifieroit par sa diuinité.

Qui toti veniens mundo cum pace placebit,
In cunctis humilis castam pro matre puellam
Diliget, &c.

L'Helespontique, que sa mere deliureroit de luy sans douleur, & qu'il naistroit au monde à guise des rayons qui percent la verriere.

Qui sobolem multo pareret splendore micãtem.

La Phrygiẽne, qu'il s'affeubleroit du mãteau de nostre humanité pour la reuestir d'innocẽce, nettoyant les pechez desquels elle fourmille.

Et quia sic nostram complerent crimina pellem,
Virginis in corpus voluit demitte calo
Ipse Deus prolem, &c.

La Tyburtine qu'il n'aistroit en Bethleem, conceu en Nazareth.

Concipietque Nazarais in finibus illum.

Quē sub carne Deũ Bethlmitica rura videbunt.

L'erithree qu'il endureroit longues annees ſur terre,depuis ſa tendre & plus baſſe ieuneſſe.

In terris multùm teneris paſſurus ab annis.

La Cimmeriene, qu'il ſeroit adoré des Mages conduis à luy par l'apparition de l'eſtoile.

Eoo lucebit ſydus ab orbe.

Mirificum ſua dona Magi cum laude ferentes

Obiicient puero Mirrham, aurum, thura ſabaa.

Quoy plus? elles ont recognu le nombre du nom de noſtre Redempteur, & tout ainſi que celuy de l'Antechriſt ſera le nombre de *666.* comme l'a predict ſainct Iean en ſes reuelatiōs, cha. 13. ainſi dict la Sibylle au liure 1.de ſes carmes, que le nom du Meſſie ſeroit de 888.

ι	10
η	8
σ	200
ο	70
υ	400
ς	200
	888.

Apol. ad Anton. Peut on dire rien de plus expres? & c'eſt pourquoy, dict ſainct Iuſtin martyr,que grandes peines & ſupplices furent decretez contre ceux qui liroient les liures des Sibylles & d'Hydaſpe,par les Empereurs & Monarques payens, & que ce fut pour autant qu'ils fauoriſoient aux Chreſtiens. Voicy les paroles de Vopiſcus: *in valeriano imp. Vos, patres ſancti, tandiu de aperiendis libris Sibyllinis dubitaſtis, perinde quaſi in*

Christianorum Ecclesia & non in templo omniũ Deorum tractaretis.

Le pere de mensonge s'esuertua depuis d'abolir du tout ces liures, par le moyen de Iulian l'Apostat, lequel commanda de les iecter dans le Montgibel dict Aetna, comme Ammianus Marcellinus le tesmoigne, mais pour neant. Car les Chrestiens auoient desia inseré plusieurs vers d'icelles en leurs escrits, & d'ailleurs on en treuua des exemplaires, tels que sont encores pour le iourd'huy ceux de la Babylonienne, dicte autrement Erythree (ce qu'elle auoit predict de soy mesme) dequoy Lactance faict vne notable remarque l.1. des Instit. ch. 6. & de ira l.1 chap. 22. & tels exemplaires ont esté imprimés à Basle par Oporin heretique Zuinglien les annees passees.

Pour ces mesmes raisons les Peres s'en seruoyent si souuent comme dict a esté, & chacun le peut voir dans Eusebe l.4. de la vie de Constã. Arnobe en ses liures contra gentes. Lactance son disciple l. 4. de Iustitia cha. 18. S. Augustin l.18. de ciuit. Dei chap. 23. où il apporte les vers mesme de la Sibylle en grand nombre, & raconte que Flauianus procõsul luy auoit monstré vn volume en Grec contenant les vers de la susdicte Erythree, lesquels en vn endroict estoyent mystiquement Acrostiques, comme Ciceron l'auoit piecа remarqué, & faisoyent les lettres initiales desdicts Acrostiques le nom futur du fils de Dieu tant propre qu'appellatif, Ιησοῦς Χριστὸς θεοῦ υἱὸς σωτὴρ, Iesus Christ fils de Dieu

2. de Diuin.

Dieu Sauueur. Eusebe les a en grec ἐν τῷ λόγῳ βασιλικῷ Et S. Augustin au lieu preallegué les rapporte traduicts en Latin.

Les poëtes mesmes profanes en tirent souuent des sens mystiques & anagogiques. Homere se seruoit des compositions de la Delphique, Virgile de celles de la Cumane, comme le sçauent les petits humanistes.

Vltima Cumæi venit iam carminis ætas.
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.
Iam redit & virgo redeunt saturnia regna.
Iam noua progenies cælo demittitur alto.

vers que S. Augustin cite diuerses fois en l'oraison cont. Iud. Pagan. & Arr. & au 10. de la cité de Dieu, ch. 27. & en l'ep. 155. ad Martian. & en l'exposition sur l'epist. aux Rom. monstrant qu'ils ne se peuuent rapporter à Solonius ou Soloninus fils d'Asinius Pollio, ou à Erigon pour raisons tresque pertinentes. Disons deux mots touchant l'Eucharistie, que la mesme Sibylle a preueu & predict outre ceux qui ont esté produicts cy deuant.

Ἐκ δὲ μιῆς ῥίζης ἄρτου κορὸς ἔσεται ἀνδρῶν
οἶκος ὅταν Δαβὶδ φυὴ φυτὸν ἐν χερὶ δ' αὐτοῦ
Κόσμος ὅλος, καὶ γαῖα καὶ οὐρανὸς ἡ δὲ θάλασσα.

Et peu au parauant.

Ἀλλὰ μέγαν γενετῆρα θεῶν πάντων θεοπνεύστων
Ἐν θυσίαις ἐγέραιρον, καὶ ἁγίαις ἑκατόμβαις.

Et peu apres.

αὐτὸν ἀπτόμενον νεφέων, καὶ πᾶσιν ὁρατὸν
ὥστε βλέπειν πάντας πιστοὺς, πάντας τε δικαίους
δόξαν ἀϊδίου θεοῦ πεποθημένον εἶδος.

Le

Le M. n'a eu donc aucun ſuject de refuſer ces teſmoignages, ſi ce n'eſt l'inſuffiſance & faute de moyens à y reſpondre. Moins auoit il raiſon de treuuer eſtrange que ie citaſſe Ariſtote, attendu que ce n'eſtoit en ſemblable preuue que celle cy tiree des Sibylles : ſçauoir eſt pour l'Euchariſtie ou la Meſſe ; mais pour preuuer qu'en toute Religion il y a quelque ſacrifice. Et partant telles allegations n'ont pas eſté comme ils eſtiment ἐκτὸς τῶν ἐλεῶν.



§ 48. *Du teſmoignage miraculeuſement extorqué des demons & des beſtes.*

C'Eſt en cette ſorte, que ie l'auois eſcrit, & non comme le Miniſtre l'aduance. Or que cela ſe doiue & ſe puiſſe, qu'il oye S. Auguſtin au 12. de ſes confeſſ. ch. 25. parlant de ceux qui n'appreuuent les interpretations de l'eſcriture, ſinon lors qu'elles ſont yſſues de leur teſte. *I'aime ce qu'ils diſent : non pource qu'ils le diſent, mais pource qu'ils le diſent auec verité : parquoy ie n'ayme rien du leur : car parlant auec verité ils ne parlent point eux meſmes. Et ideo iam nec ipſorum eſt, quia verum eſt : ſi autem ideo amant illud, quia verum eſt, iam & noſtrum eſt, & meum eſt : quoniam in commune omnium eſt veritatis amatorum.* Et Tertulien en l'apologetique. *Sed demonſtrabimus vobis idoneos teſtes Chriſti quos adoratis.*

Et combien de fois, est ce que les malheureux demons ont rendu tesmoignage à nostre Seigneur & aux Apostres, en sainct Marc 5. Matthieu 8. Luc. 4. Act. 19. Que si quelquefois le fils Dieu leur deffendoit de parler, c'estoit ou pource que l'heure de sa manifestation n'estoit encore venüe, ou pour n'emprunter le tesmoignage de la verité du pere de mensonge, comme remarquent Tertull. l. 4. contre Marcion & sainct Iean Chrysostome, & Euthymius sur le premier de S. Marc. Ou de peur que les Iuifs ne prinsent de là occasion d'estimer qu'il eut commerce & association auec Beelzebub : comme autresfois ils le luy auoient reproché en sainct Matth. 12. Ou pour ce que iusques là, ils auoient parlé auec verité, & s'ils eussent continué ils y eussent entremeslé du leur, sçauoir, est le mensonge. Ce que toutesfois est loisible, quand à force d'exorcismes, iussions, & adiurations on extorque la verité de leur bouche, comme on la faict esclater & bondir de celle des criminels

Page. 48. estendus à la torture. Ie l'auois ainsi proposé vsant du mot, *extorquer*, que le Ministre malicieusement dissimule.

Or qui pourroit douter que le fils de Dieu n'ait laissé tel pouuoir en son Eglise ? & que c'est vne des marques, par laquelle il veut & que nous recognoissions sa legitime d'auec celles qui en desrobent le nom & le renom, & sont de fait des abandonnees & perdues ? En sainct Matthieu 10. en sainct Marc. 16. és actes 19. sainct Luc. 9. & 10. & ailleurs, les preuues en sont claires. S. Augustin au 10. de la cité chapitre 22. S.

Iustin au dialog. cum Triph. S. Cypr. au liure ad Demetrianum,le confirment parlans de l'energie des exorcismes sur les energumenes.

Et en particulier,peut on nier,que le tesmoignage cotté cy dessus ne fut bon? Ces hommes là sont seruiteurs du treshaut qui vous annoncent la voye de salut.Ce fut en Philippe ville de Macedoine, lors que S. Paul & S. Luc rencontrerent emmy la rue vne fille possedee,laquelle continuoit de dire le mesme plusieurs iours. *Act. 16. v.17.*

Et celuy qui respondit μοῦνοι Χαλδαῖοι σοφίην λάχον οἴδας Ἑβραῖοι αὐτογένητον ἄνακτα σεβαζόμενοι θεὸν αὐτῶς.

Aux Chaldeans la sagesse lon donne,
Et les Hebrieux à bon droict on blasonne,
Pour adorer vn Roy né de soy mesme.

C'est S.Iustin qui les rapporte en l'Apologie adu.gent.Memorable est celuy qu'Apollon rendit aux ambassadeurs d'Auguste,dans Nicephore l.1.c.17. Suidas in verbo, Augustus & Cedrenus in compend. hist.

Me puer Hebræus diuos Deus ipse gubernans
Cedere sede iubet, tristemq́, redire sub orcum:
Ergo dehinc aris tacitus discedito nostris.

Ce petit enfant Hebrieu
Qui commande aux Dieux à baguette
Me faict desloger de ce lieu
Et faire aux enfers ma retraitte:
Allés vous en donc desormais
Laissans noz temples à iamais.

A raison de quoy Arnobe liu.8.parlant aux Gétils leur disoit,ce Saturne,ce Serapis, ce Iuppiter &

ter & tous les demons que vous adorés, vaincus de douleur, declarent ce qu'ils ſont. Et Tertnl. en l'Apolog.ch.23. Qu'on faſſe venir quelqu'vn en voz parquets, qui ſoit vexé du diable en ſon corps, & vous verrez qu'infalliblement il confeſſera ce qu'il eſt, ſi quelque Chreſtien le luy commande: autre part mentant impudemment il à cuidé d'eſtre Dieu, mais icy il ne peut eſtant adiuré par les Chreſtiens, parler contre la verité. Lactance li.2.c.16. liu.5.c.22. *les diables fuſtigés, non ſeulement: confeſſent qu'il ſont diables, mais encore diſent leurs noms*, & au liu. 2. c. 10. *les Diables, cõiurés au nom du vray Dieu, s'enfuyent, trẽblent, hurlent quand on leur applique ou les eſcourgees, ou les flammes, & interrogés quels ils ſont, quãd ils ſont venus, comment ils ſont entrés ez corps, ils le confeſſent & publient.*

Lactance parloit apres ſon maiſtre Arnobe au liure 8. contre les Gentis. *Pluſieurs de vous ſçauent que les diables violentez par nos adiurations, confeſſent ce qu'ils ſont, & que tout auſsi toſt qu'ils ſont commandés de partir, vaincus de douleur par la vertu des paroles, & preſſés du feu des oraiſons, ils prononcent ce qu'ils ſont, non pour ſe diffamer, meſmement en vos preſences, mais d'autant qu'ils ſont adiurez au nom de Dieu viuant: nom qui les force & contrainct de vuider des corps: auſsi haiſſent ils les Chreſtiens de loing, & les fuyent de pres & les redoutent, & leur nuiſent à leur poſsible.*

Si le Miniſtre donc deſire de telles preuues, laiſſant à part & le fait de Laon de l'an 1565. en la perſonne de Nicole, & en la preſence de tant

& tant

& tant de tesmoings : & celuy, & de plus fresche datte de Cantoynet au pays de Roüergue, de l'an 1597. duquel on peut auoir tesmoings irreprochables : comme aussi de celuy de Ieanne de Lery, qu'il lise sainct Bernard, en deux endroits de sa vie, descrite par autheur autant digne de foy du moins que Tite Liue. Là il est dit, qu'vne fois il deliura vn possedé, en luy mettant sur le chef le ciboire ou reposoit le corps du filz de Dieu. L'autre fut à Milan en celebrant la saincte Messe, quant il se retourna tenant en main le Sacrement sur la patene, & arraisonnant en ces termes l'ennemy de nature & de grace. *Voicy malheureux ton iuge, voicy le tout puissant, resiste maintenant si tu peux, voicy celuy lequel allant à la mort dit à ses Apostres, C'est maintenant que le Prince de ce monde sera chassé dehors, voicy le mesme corps qui a esté prins du pur sang & de l'immaculee substance de la vierge : le mesme corps qui fut estendu sur le tronc de la croix, mis au sepulchre, qui resuscita & monta aux cieux immortel, au nom de cette Maiesté espouuentable & terrible ie te commande, malheureux, que tu departes de cette seruante de Dieu, &c.*

Mais ie le dis en souspirant, ie crains fort que celuy à qui ie parle, ne soit du nombre de ceux desquels sainct Augustin dict, *tract. de cantico nouo & reditu ad coel. patr.* Que les hommes charnels n'ont autre regle pour croire que la coustume de voir, croyans ce qu'ils ont par coustume, & mescroyants ce qu'ils ne voyent point. *Si carnalis adsit qui totum per oculos carnis nihil*

nihil per aciem mentis intelligit, irridens respondet, quæ sunt ista noua &c.

Ie viens aux tesmoignages exhibés & non cogneus par les animaux sans raison.



§ 49. *Des preuues de la saincte Eucharistie, tirees diuinement & miraculeusement des bestes.*

ESaye le Prophete commence ainsi ses predictions & visions, *Vous, cieux, escoutés, & toy, terre, preste l'oreille: car l'eternel a parlé. I'ay nourry des enfans & les ay esleués, mais iceux se sont rebellés contre moy, le beuf cognoit son possesseur, & l'asne la cresche de son maistre, mais Israël n'a point de cognoissance: mon peuple n'a point d'intelligence. ah nation pechereſſe, peuple chargé d'iniquité, engeance de gens malins, enfans qui ne font que se deprauer, &c.* Et quoy, dira M. Caille, le Prophete nous renuoye aux bestes, pour apprendre l'amour & la crainte de Dieu? nous faudra il aller au beuf & à l'asne? en Ionas 3. v. 7. & 8. *Que l'homme, ny beste ny beuf, ny brebis ne goustent aucune chose, qu'ils ne repaissent point, & qu'ils ne boiuent point d'eaux, & que les hommes & les bestes soient couuerts de sacs, & qu'ils crient à Dieu à force, & qu'vn chascun se conuertisse de sa mauuaise voye & de la violence qui est en leurs mains.* Et quoy dira le Ministre, nous r'enuoye il au bœuf & à la brebis, pour apprendre la penitẽce, nous confiné

confine il au royaume des taupes pour l'expiation de noz coulpes?

En Eſaye 7.v.5.6.7.8. il y a. Et iuſtice ſera la ceinture de ſes reins,& fidelité la courroie de ſes flancs. Le loup habitera auec l'agneau,& le leopart giſtera auec le chameau. Le veau & le liõceau & autre beſtail qu'on engreſſe ſeront enſemble & vn petit enfant les conduira. La ieune vache paiſtra auec l'Ourſe, leurs petits auront meſme giſte: & le Lyon mangera comme le beuf du fourrage. Et l'enfant qui tette s'eſbatra ſur le tronc de l'aſpic: & l'enfant qu'on ſevre mettra ſa main au pertuis du baſiliſc. Commẽt, dira M.C. le prophete nous veut faire eſcholiers du loup & du leopart, du veau, & du chameau, du lionceau & de la vache, de l'aſpic, & du baſiliſc, tellement qu'à ce compte pour apprendre que c'eſt de Ieſus Chriſt & de ſa venue, il nous faudra recourir aux beſtes.

En Ieremie 17. v. 11. Celuy qui acquiert des richeſſes, & non point ſelon le droict, eſt vne perdrix qui couue ce qu'elle n'a point pondu: il les lairra au milieu de ſes iours, & ſera troué fol à la parfin. Quoy? pour ſçauoir & cognoiſtre comment on doit acquerir & conſeruer les biens, faut il tirer apprentiſſage de la perdrix? eſtudier auec les beſtes?

Beniſſez le Seigneur, dit le Pſalmiſte pſ. 148.9.& 10. *montagnes & coſtaux, arbres fruictiers, & tous cedres, beſtes ſauuages, & tout beſtail, reptiles & oyſeaux qui auez aiſles.* C'eſt bien nous apprendre à loüer Dieu, que de nous addreſſer à l'eſchole des

des bestes,ou pour ne deuenir paresseux, nous conuier au fourmy.Prou.6.6.

Ainsi respondroit la sapience du Ministre, & pour vn besoing se formaliseroit,ou mettroit en risee la prouidence de Dieu.qui se voulut seruir d'vne Asnesse aux Nomb.22.v.28.pour catechiser vn Prophete.

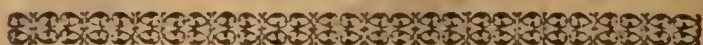
Dieu donc ne s'est il iamais miraculeusemét seruy des bestes, pour monstrer ou sa iustice,ou sa prouidence,ou sa bonté? Pour nous móstrer le soing & la prouidence que Dieu a des siens? que pourroit on representer plus à propos, que ou les courbeaux,qui nourrissoient Helie, au 3. des Roys chapitre 17.4.& 6.ou sainct Paul premier hermite es deserts: comme le recite sainct Hierosme en sa vie : ou les moineaux, oyseaux, & les lis de nostre Seigneur en sainct Matth. 6. v.26.ou les corbillards de Dauid.Ps.46.9.

Pour faire redouter la desobeissance & transgression de ses ordonnances, qui le persuadera mieux que de voir vn lyon sortir & occire vn Prophete au 3.des Roys 13.v.28.pour s'estre tant soit peu destourné du chemin, soubs apparence de bien,poussé à ce mesme par vn autre Prophete.Pour apperceuoir combien Dieu est ialous de l'honneur de ses Saincts, & comme il est protecteur de ceux qui se confient en luy. Quel moyen plus propre que l'l'*ascende,calue,* móte teste pelee,du 4.des Roys 2. 23. ou que de voir Daniel au milieu des lyons dans la fosse, Dan.13.36.39. Or sçachez donc M. C.qu'à guise d'abeilles nous faisons de toute fleur miel & cire,

cire, qui sert de spirituelle nourriture à noz ames, & de flambeau à la gloire de Dieu. Attendu mesmement que le moindre des autheurs d'où nous tirons noz preuues outre la saincte Escriture est du moins d'esgale authorité à Plutarque, ou à Q. Curce que vous n'oseriez refuser en matiere d'histoire. Prenés donc le loisir & la volonté de lire Thomas Bosius liure 14. c. 3. & voiés les Annales de ce digne Cardinal Cesar Baronius, & vous trouuerés auecque la descouuerte des voz Centuriateurs, que souuent Dieu (suyuant ce qui est escrit en la sapience. 5. 21. qu'il armera l'vniuers contre les insensez) à faict adorer aux bestes le tressainct Sacremét de l'Eucharistie : & encores ferés vous de l'estonné, si les hommes la reuerent & l'adorent. Oyez ce que dict sainct Ambroise sur le Ps. 98. v. 5. & apres luy sainct Augustin, *nemo illam carnem manducat, nisi priùs adorauerit* : Personne ne mãge cette chair, qu'il ne l'ait adoree. Et apres, *non solùm non peccamus adorando, sed peccamus non adorando* : Non seulement nous ne pechós point en l'adorant, mais nous pechons si nous ne l'adorons. Et sainct Iean Chrysostome en l'hom. *adora & communica*, Adore & communie : parlant à ceux d'Antioche.

Que si le Ministre estoit vn peu versé tant es lettres sacrees que profanes, & s'il ne faisoit parade d'ignorance, il eut apprins comme les saincts Peres & l'Eglise se sont seruis non seulement des tesmoignages que dessus, mais aussi des fables & fictions poëtiques. Comme ainsi

Rom. 8. v. 28. soit que *diligentibus Deum oĩa cooperantur in bonũ*; Tout sert & vient à poinct à qui ayme Dieu. S, Cyrille Hierosolimitain en la catechese 12. & Ruffin en l'exposition du Symbole Apostolique, enseignent à la confusion des Payens & consolation des Chrestiens, auec combien plus de raison nous croyons du filz de Dieu, & de sa mere, ce qu'ils disoient de leur Minetue, l'appellans ἀμήτορα sortie de la teste de Jupiter, & de Baccus, issu de la cuisse du mesme, & de Vulcain, qu'ils disent ἀπάτορα, sorti de Iunon sans pere: puis de Venus, Castor, Pollux, Hercule, Deucalion, Pyrrha, & autres tels materiaux d'impieté à ceux là, & de pieté à ceux cy, & à tous ceux qui se sçauent ayder de la mythologie. Mais quoy? *quidquid recipitur, per modum recipientis recipitur*: à vn estomach renuersé tout se conuertit en malignes humeurs.



§ 50. *Blaspheme du Ministre appellant la Messe chimere.*

Mais comment, malheureux (prenez en bonne part ma iuste douleur, & accusez vostre iniuste creance, & vostre execrable blaspheme) comment appellez vous l'espouuentable sacrifice, Chymere, Harpye, Syrene, & Cerbere?

ἀκόλαστον ἔσχε γλῶτταν αἰσχίστην νόσον.

Page 48. On vous a prouué, ame esgaree, non seulement

ment l'antiquité du nom, mais de la chose mesme, & vous ne respondez qu'en vomissant iniures contre Dieu?

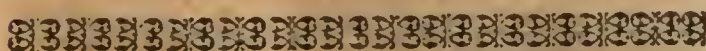
Chimere, reelement & de faict est vne montagne de Lycie, iettant feu & flammes de tous costez au dessus de laquelle habitoiẽt les lyons, au milieu les cheures, & au pied les couleuures: de là sort la fiction d'Homere.

πρόσθε λέων, ὄπισθεν δὲ δράκων, μέσση δὲ χίμαιρα
δεινὸν ἀποπνέουσα πυρὸς μένος αἰθομένοιο.

Que Lucresse a ainsi expliqué.

Prima leo, postrema draco, media ipsa Chimera.

Hieroglyphique representant naïfuement l'heresie, laquelle est sourcillãte, & brauache en lyon, lubrique & intemperee en bouc, dangereuse & venimeuse en serpent, iettant par la gorge soulfre, salpetre, poudre, flammes & feu de mesdisances & blasphemes.



§ 51. *Blaspheme 2.*

HARPIE.

HArpies estoyent

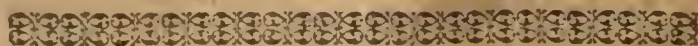
Virginei volucrum vultus, fœdißima ventris
Ingluuies, vncaq; manus & pallida semper
Ora fame.

Tousiours puãtes, tousiours rauissantes & tousiours affamees, n'ayant rien de l'humain que la teste à face de pucelle, que les anciens tenoyent trois en nombre estre filles de Neptune & de la

terre: & la derniere d'icelles auoit esté mere de Zephire. Vray symbole de l'heresie.

Tristius haud illá monstrum, nec sæuior vlla
Pestis & ira Dei Stygiis sese extulit vndis.

Vrayemēt fille du siecle & de la terre produite au milieu des vagues & tempestes, vrayemēt ἀελλώ pour les orages qu'elle excite par le monde, ὠκυπέτη, pour son impetuosité κελαίνω, pour sa noirceur & deformité. Ceux qui en sont infectez, nous les pouuons iustement appeller ἁρπακτικοὺς δαίμονας : comme Suidas appelle les Harpies mesmes, esprits & demons rauisseurs, la bouche desquels est l'esgout, la saburre & la cloaque de toute impureté, ordure & vilenie: l'infection de laquelle contamine non la table profane d'vn Phineus, mais le tressainct autel de Iesus Christ, & l'incomparable banquet de l'Eglise Chrestienne.



§ 52. *Blaspheme 3.*

SIRENE.

Monstra maris Sirenes erant quæ voce canora
Quaslibet admissas detinuere rates.
Les Sirenes estoyent des monstres de la mer,
Qui souloyent de leur chant les nauires charmer.

Filles d'Acheloüs & Steropé, dit le Scholiaste Odyss. μ. sur les paroles σειρῆνας μὲν πρῶτον, appellees de ce nom ἀπὸ τοῦ σύρειν. Telle iustement est l'heresie issue du torrent ou fleuue de nos miseres

miseres & de l'vne des Pleiades enleuee & esleuee par Venus ennemie de la virginité, compagne de Proserpine, qu'ils figuroiẽt Deesse des Enfers, appellee *Parthenope, Lygia. Leucosia*, pour n'auoir rien par antiphrase de net, de blanc & d'honneste que le nom. Dicte Sirene, non seulement pource qu'elle attire aisement vne ame libertine & chargee de lard de ses concupiscences : mais aussi παρὰ τὸ σεἰρ : qui signifie deceuoir & tromper, ou bien ἀπὸ τῆς σειρᾶς: d'autant qu'elle captiue les ames à Sathan, & les met à la cadene du peché. La voix & face effeminee en est douce, attrayante, piperesse, mignarde, mais le surplus n'est que prodige, sa demeure les escueils, sa fin derniere le naufrage. De celuy qui en est charmé ne pourra on pas dire, *Sirenum cantus & Circes pocula nosti?* Ou encore mieux ce ce que dict Esaie, chap.13. sur la fin. *Et requiescent illic bestiæ & implebuntur domus sonitu, & accubabunt ibi Sirenes, & dæmonia illic saltabunt, & Onocentauri illic habitabunt & nidificabunt hericij in domibus eorum.* Illec reposeront les bestes, & leurs maisons seront remplies de dragons, & habiteront là les austruches, & les furons sauteront là, & illec respondront les chats-huans en leurs maisons, & les sirenes seront au temple de volupté. Ainsi l'a leu S. Basile, Symmachus, Aquila, & Theodotio : voyez sainct Hierosme au liu. 6. sur le 14. d'Esaie. Et vous donc M. C. pouuez dire auec vn sainct personnage, si toutesfois vous desirez de l'estre, *frater factus sum sirenum & socius strutionum, & cutis mea obtene-*

Hor. ad Lol.

Iob.30.

brata est valde, & ossa mea ab æstu, versa est autem in luctum cythara mea, & psalmus meus in fletum mihi, Iob. 30. Et Dieu veuille que tant de grace vous arriue.



§ 58. *Blaspheme 4.*

CERBERE.

VOus voulez imiter en singe les langues de Beelzebub, lãgues de fiel & d'absinthe, qui appelloyent la sacrosaincte Trinité vn Gerion à trois corps, vn Ianus à trois faces, vn Cerbere à trois testes. O combien il est vray que l'heresie iappe, gronde, abbaye, grince des dẽts, & mord tousiours, vray Cerbere, portiere des enfers!

Cerberus hæc ingens latratu regna trifauci
Personat aduerso recubans immanis in antro.

Vraye κρεοβόρος & ψυχοβόρος, vray serpent habitant pres des promontoires d'orgueil, & mortellement blessant de sa sifflade ceux qui s'accostent d'eux, & de laquelle se peut dire ce qui est en la Gen. 49. 12. *Dan coluber in via, cerastes in semita mordebit vngulas equi & cadere faciet ascensorem. Dan sera vn serpent sur le chemin, & vne couleuure sur la voye mordant les pasturons du cheual, dont le cheuaucheur en tumbe à la renuerse. Coluber* pour la malice, *Cerastes*, à cause de la force qu'ell' a sur la nature, depuis que par le peché son apanage a esté l'infirmité & la malice.

Retirés,

Retirez, bon homme, voſtre ame de ſi dangereuſe demeure, r'entrez és parterres de l'Egliſe d'où vouz eſtés iſſu : ſi vous deſirés eſtre affié à la grace de Dieu, & tranſplanté vn iour du paradis terreſtre au celeſte. Vous demandez la choſe ayant eſté conuaincu du mot. Vous a- *Page 49.* uez l'vn & l'autre amplement & diſtinctement au ſecond cayer, que ie vous enuoyay, & qui ſe ſuiura cy apres. Voyons ce q̃ vous y reſpondés. Ce ne ſera pas grand choſe, & moins que le paſſé, i'en tire double coniecture. L'vne de ce que vous ignorez, ou faites ſemblant d'ignorer le contenu d'iceluy, puis que vous demandez la preuue qui eſt là expreſſement & amplement couchee.

La ſeconde, de ce que vous luy baillés pour front le mot de briefue, & en la preface vous declarés, que ce que vous en auez faict, a eſté par maniere d'acquit, pour dire, I'ay parlé. Non que i'euſſe ſemé les bruits que vous faignez, mais ils eſtoient excités par les voſtres meſmes, qui voyoient de combien vous m'eſtes redeuable, eſtant demeuré court en toutes noz conferences : & il les falloit contenter de foin ou de paille comme que ce fut. Car tout eſt bon pourueu qu'on puiſſe produire vn papier, & auec vn peu de faſte, prononcer vn, *I'ay dit.*

Au demeurant touchant voſtre forme r'ac- *Pag. 50.* courcie, que vous auez ſouuent en bouche, cõme ſi vous eſtiez vn abregé ou diminutif de Logique, i'ay apprins du Sieur de la Chaulſaye la conuerſion duquel vous diſſimulez auſſi bien,

que celle de plusieurs autres, que si ie vous eusses ouuert cette porte, ce n'eussent esté que breuets & billets à tous coings de rue, & tousiours à refaire : vostre but n'estant que de pratiquer ce que Tertullien disoit quelque part des heretiques de son temps au l. *de præscript. hæret. scripturas obtendunt, & hac sua audacia statim quosdam mouent: in ipso verò congressu firmos quidem fatigant infirmos rapiunt medios cum scrupulo dimittunt*, pour du moins en auoir pied ou aile, poil ou plume : si ie ne vous eusse respondu, chanter vne victoire salmacide, en arpentant comme le champ de bataille: & si ie l'eusse faict, endommager le public, auquel ie deuois seruir, & non perdre le temps auecque vous, comme qui laue vn More. Ie sçauois aussi que vous estiés vn peu dur de bouche & que, vous mordiez de la langue, & picquiez de la plume fort aisément. Or i'auois apprins de l'Apostre *Cum huiusmodi disputationem non habere.* 1. Cor. 19. & aux Philip. 2. I'aduisay donc de vous presenter quelque chose de substance pour vous gorger, & repaistre vn peu mieux. Mais, à ce que ie vois, vous faictes à la Cynique, & estes attaché, laissant la viande succulante, à ronger des os qui vous ensanglãtent les maschoires, rompent les dents, & en fin vous estranglent : vous le monstrez assez en m'appellant de plume sophiste, de mesme encre que m'auiés marqué vn peu au parauant grossier, ignorant, & confiné non seulement aux recoings, mais aussi à l'impossible de logique. Mais apres tout cela, pour vous lauer

uer la bouche, vous faictes vne belle (ce vous Page.50.
semble) & nette profession de foy, laquelle ne
faisant rien pour maintenant contre nous, ie
m'areeste au premier, *Amen*, auec vous. Et quant
aux deux autres, vous ressemblez celuy qui di-
soit, *Que tes tabernacles sont beaux Iacob, & tes pa-* au nomb.
uillons, ô Isral, ils sont estendus comme torrents, com- 24.v.5.
*me des iardins pres des fleuues, comme les tentes que
le Seigneur a plantees, & comme les Cedres aupres
des eaux.*

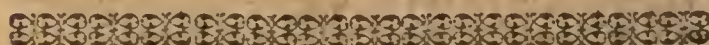
Concluons doncque la maieur de vostre syllogisme, sur lequel le discours a esté dressé, est notoiremẽt fausse. De la mineur on vous a faict preuue du mesme. Reste que vous faciez illation du surplus. Et à l'opposite.

Tout sacrifice ordonné de Dieu & couché en l'Escriture saincte est legitime, comme vous l'accordez.

Le sacrifice de la Messe est ordonné & couché en l'escriture saincte, comme ie l'ay preuué.

Le sacrifice de la Messe donc est legitime & veritable.

Et celuy qui cherra sur cette pierre sera du tout froissé, & celuy sur qui elle cherra, elle le brisera. *Matth.21.v.44. Esai.8.v.5. Luc 20.v.18.*



§ 54. *Du liure du Sieur du Plessis.*

POur corolaire, & comme colophon de vostre penible elucubration & comme pour giste de voz couruees & laborieuses iournees,

Page. 50. vous dites d'auoir veu vn eſcrit où ie me mets en cholere contre le Sieur du Pleſſis. A quoy ie reſpons, la bordure de voſtre cayer eſtre raiſonnable, ſi vous parlés de la cholere comme en parloient les Peripateticiens, l'appellans *cotem fortitudinis, la pierre d'aguiſoire de force*, Et comme les Grecs qui d'vn meſme mot ſignifient le courage & la cholere, *θυμὸν*, & d'vn meſme l'œuure & l'animoſité, *ὀργὴν*; Où comme l'entend le pſalmiſte pſ.4.v.5 *Soyez eſmeus & ne pechez point, pensés en vous meſmes ſur voſtre couche, & vous tenez coys*: Et comme il eſt dit d'Helie en l'Eccleſiaſtique 48. *Il a ſuſcité Helie le Prophete comme vn feu: la parole duquel bruloit comme vne lampe*: Ou comme Dauid le confeſſe de ſoy, Pſ. 118.v.133. *Mon Zele m'a animé pource que mes aduerſaires ont oublié tes paroles*: & du fils de Dieu en ſa perſonne il auoit predit, *le zele de ta maiſon m'a rongé*, pſ.68.v.10. rapporté en S. Iean 2.v.17.

Cic. 4. Tuſc.

Ce que i'ay dict du Sieur du Pleſſis Mornay eſt, qu'il a imprimé vn liure de fraiche datte plein d'erreurs, fauſſes citations, & abſurdites enormes, & que ce que i'en touchois n'eſtoit en luy que broncher & chopper au pris des cheutes, precipices, & abyſmes qui rempliſſent preſque tout le reſte de ſon œuure, & qui ſont ja, & ſeront de plus en plus deſcouuertes & miſes en euidence à tout le monde, par pluſieurs doctes plumes.

Or qu'auec raiſon i'aye parlé de cette ſorte d'vn tel liure voicy dequoy. Tous les liures de damnable doctrine doiuẽt eſtre bruſlés par l'vn

&

& l'autre droict, Ciuil & Canonique. l. quicumque & l. damnato. C. de hæretic. & man. c. fraternitatis, de hæret. in Decret. Tel est celuy de du Plessis.

Les liures où il y a du peril d'apprendre ou de s'affectionner aux choses vicieuses & meschantes, sont tous prohibez & defendus. Tels sont les liures d'Astrologie iudiciaire, de Sorceleries, de diuinations, liures d'Amour, & de choses impudiques, & libelles diffamatoires, & autres de mesme estoffe, qui sont plus curieusemēt recherchez, & mieux venus à l'ēdroit de la plus part du monde, que tout autre liure de pieté qui enseigne à bien viure.

Or d'autant que pour le iourd'huy l'vsage de diuination & sorcelerie s'est fort auant glissé dans la France aussi bien qu'en Allemagne, depuis que l'heresie porte d'impieté, & fourriere de tout malheur y a faict son entree, ie feray à cette occasion vn brief Catalogue & denombrement des principales & plus frequētes pour seruir d'aduertissemēt à ceux qui en vsent comme de chose honneste & licite, du danger qu'il y a. C'est vne digression, mais elle ne sera inutile. Et par ce d'vn πάρεργον, pour le present se pourra faire vn ἔργον,

Le droict Canon en rapporte aucunes c. *Illud 26.q.2.& seq. & c. igitur & seq.q.3.* les autres sont dans Giraldus, *de diis, seu idol. Gent. Syntag. 7. de Apolline.* & en autres autheurs outre les Rabbins, *in comment. ad præcepta affirmat. 36. & 52. Franciscus Venetus in problem. sacra Script. tom. 2. sect. 6. Probl. 275. 276. 277. & 286.*

λεκανομαντέια Le moyen de consulter les demons auec l'eau dans l'airain.

κατοπτρομαντέια Par miroirs.

κρυσταλλομαντέια Par voye de Cristal.

δακτυλομαντέια Par anneaux roulez à l'influence des Astres.

ὑδρομαντέα Par eau, comme quand on se mire dans l'eau,ou quand lon faict superstitieusement heurter l'anneau contre le verre:ce que certains attribuent aux celestes influences & causes naturelles occultes. Mais il n'y a rien d'asseuré,dont vaut mieux s'en abstenir.Et cette hydromantie est defendue nommeement au c. *nec mirum.20.q.5.*

πυρομαντέια Par le feu & la flamme.

Ονυχομαντέια De l'ongle d'vn enfant vierge.

κοσκινομαντέια Par la voye du crible.

ἀξινομαντέια Par des coignees ou haches.

γαστρομαντέια Par vn esprit Pythonique parlant du ventre.

κεφαλομαντέα Par la teste d'vn asne mise sur les charbons.

κληρομαντέα Par le sort & hazard de fortune qu'ils disoyent Prænestine, & de rencontre d'icelle parle Valere le grand l.1.ch.4.

Ονειρομαντέα Par voye de songes dequoy se seruent auec plusieurs autres superstitions les filles à marier.

Βοτανομαντέια Par voye d'herbes comme la graine de fougere, & autres cueillies par charmes la veille de la S. Iean.

Νεκρομαντέα Par les corps morts.

σκιο

σκιομαντεία Par l'ombre de quelque corps.

ἀστραγαλομαντεία Par le ieu du grignon qui est vn osselet au talon, ou au bout d'vne esclanche de mouton, duquel on ioüe au lieu de dez.

γεωμαντεία Iettant vn tel poinct, ou telle ligne ou figure.

ἀστρομαντεία Quand elle est iudiciaire par les Astres, tels que sont plusieurs Almanachs & propheties d'Astrologues.

φυσιωγνωμία En regardant la face & lineaments du visage.

χειρομαντεία Par les lignes de la main contre laquelle est le c. illud.26.q.2.

κοτταβομαντεία Auec vne phiole d'airain pleine de vin le versant d'en haut dans vne autre.

κηρομαντεία Auec vne pile de cire allumee. Cœl.Rhod.l.15.c.5,

σπατυλομαντεία Auec l'os d'vn bouc frechement occis. Sophocles in Oedipo.

σπλαγχνοσκοπία En regardant les entrailles des bestes comme faisoyent les idolatres anciennement.

οἰωνοσκοπία Des oiseaux qui s'appelloyent Prepetes, si c'estoit en volant: si en chantant, Oscines, dict Varron l. 5.de ling. lat.

Les Hebrieux en auoient diuerses, comme celle qu'ils appelloient קסם c'est à dire presagium & presentement des choses futures, de laquelle il est parlé au deut. 18. & en Hier. 27. Et נחש augure de laquelle les prohibitions sont au Deut.18.& 2.Paralip cap.33. Ezechiel en touche d'autres chap. 21. où il dit, vers.21. *Stetit in biuio*

biuio in capite duarum viarum diuinationem quærẽs, cõmiscens sagittas, interrogãs idola, & exta cousulẽs. Que le Roy de Babylone, s'arresta au chemin fourchu au commencement de deux voyes en demandant diuination en meslant des fleches, & qu'il interrogea les idoles, & print conseil par les entrailles, & que la diuination fut faicte à sa dextre sur Hierusalem.

Au c. Sortilegi 26. q. 1. Il est faict aussi mention de ceux qui deuinent, proferãs le nom des Apostres, ou des Saincts, comme font ceux qui tournent le crible ou la clef.

La literomantie à l'ouuerture du liure defendue c. 1. de sortil.

Sortes Virgilianæ. Rencontres fortuites qui se recherchent à l'ouuerture de Virgile, desquelles se seruoit l'Empereur Adrien.

in quest. ad Ianuar. Les diuinations aussi faictes par voye des sainctes Bibles deplaisent à S. Augu. Ceux qui cherchent, dict-il, les euenemens fortuits es pages du sainct Euangile, ores qu'il pechent moins, que s'ils consultoient des diables me desagreent: & cette coustume doit estre ostee de conuertir à choses seculieres & profanes & à la vanité de ce siecle les diuins oracles. Ainsi vsa des Euangiles l'Empereur Heraclius pour sçauoir ou il feroit hyuerner son armee, comme le raconte Cedrenus. A cecy se peut rapporter l'vsage de quelques paroles de la saincte Escriture pour guerir soit les hommes, soit les bestes de certaines maladies, qui est vne grande iniure faicte au S. Esprit autheur des sainctes lettres,

Comme

Comme eſt l'abus de s'en ſeruir en gauſſerie defendu par le Concile de Trente en la ſeſſió.4.

Autres prennent augure des eſternuemés, bruit ou quignement des ſoris, du hurt contre le ſueil de la porte, des ſanglots, du battement du poux, de certains rencontres d'hommes, ou beſtes, des oppoſitions, retrogradations, & coniōctions de la Lune, des calendes, des iours Ægyptiaques, & autres ſans fin, toutes leſquelles ſuperſtitions, diuinations, preſtiges, & ſortileges ſont defendus es lieux cités & au c. *Illud quid eſt 26. q.2. & c. non licet, & c. ſi quis & c. admoneant & c. pen. 26. q.7.* Comme il ſe faut mocquer de telles folies, voyez entre autres Polydore Virgile l.1. de Inuent rerum c.23. & 24.

Ie dis donc retournant à mon propos ſi tous les liures qui traictent de ces choſes doiuent paſſer par le feu, ſi tous ceux qui enſeignent dogmes pernicieux doiueut eſtre conſacrez à Vulcain, comme veut la loy tant ciuile que canonique ja citee, combien plus ce liure qui eſt eſcrit auec tant d'outrage à la diuine Maieſté contre la ſaincte Meſſe? Car c'eſt choſe toute certaine & aueree en ſaine Theologie que la Magie bien que treſgrand peché, eſt toutesfois moins mauuaiſe, moins pernicieuſe, & moins à craindre que l'hereſie, maſquee de pieté, & voilee de verité apparente. Et qui ne ſçait que la Magie eſt oppoſee à la Religion, vertu morale, & que l'hereſie l'eſt diametralement à la foy vertu theologale?

l. cætera D. famil. ercisc. l. 11. C. de Episc. aud. l. Damnato §. 1. & 2. l. Quicumque. §. nulli & §. ſeq. C. de hæret. S. Th. 2.2 q.10. a. 3.

Si les liures qui traittent des choſes ordes & ſales

Val. max. l.6.c.3. sales doiuent estre reiettees, quand ce ne seroit qu'à l'exemple des Lacedemoniens qui exterminerent les œuures d'Archilochus pour cette seule raison, que faudra il faire de celuy dont il est question.

Si par arrest du Senat de Rome les liures de Labienus furent bruslez, mesme de son viuant que meritera le liure de du Plessis?

Sen. l.10. de Clem. in princ. Si C. Lutorius Priscus poëte fameux fut condemné du Senat, pour s'estre esgayé dans quelques vers sur la mort de Drusus, que doit on dire du liure de du Plessis qui faict ieu de la Messe?

Dio. Cassius l. 57. hist. Rom. Anaxandride poete Comique fut condemné seulement pour auoir dict que les Atheniens auoient de bonnes loix, mais qu'ils en pratiquoient de mauuaises : que meritera ce liure qui fait vne table profane du tressainct Autel?

Ouid. in l. ibim. Plut in Pedag. Athen. dipnos l. 14. c. 4. Si Sotades de Crete poëte bouffon pour auoir vn peu trop gaussé du Roy Ptolomee fut traicté selon son impudence, que doit on iuger & faire de ce liure magasin de blasphemes contre le fils de Dieu en son sainct sacrifice?

Tite liu. l. 5. Dec. 3. Si du temps de la seconde guerre Punique le Senat commanda à M. Æmilius Preteur de faire venir à soy tous les augures, prestres & sacrificateurs auec leurs liures, d'autant que peu à peu par la negligence des Ædiles & du Triumuirat surintendant de ces choses, vne nouuelle maniere de sacrifier s'estoit introduite en la ville, dequoy le Senat les reprint aigrement & furent mis dans le feu tous les liures. *Ne quis in publico*

sacróue

ſacrõue loco, nouo aut extraneo ritu ſacrificaret, que meritera celuy qui nous veut renuerſer l'vnique ſacrifice & culte du vray Dieu.

En fin ſi vn poëte de noſtre ſiecle a faict bruſler grande partie de ſes œuures, pource qu'elles ſeruoyent d'alumettes au feu de concupiſcéce, que deuroit faire celuy dont il eſt queſtion des ſiennes qui corrompent les ames, & les font adulterer en ce qui eſt de la plus viue foy & digne creance de Chreſtien? Le tresgraue, tresſage & tresCatholique Parlement de Bourdeaux a vuidé ce different par la iuſte ſentence qu'il en fit executer. *Gambara*

Ie ſupplie le pere de miſericorde & Dieu de verité qu'il luy plaiſe de tellement rayonner ſur l'ame de l'autheur que ſãs attendre le rigoureux jugement de la diuine & humaine Majeſté de ſon cher fils lezee, en gemiſſant pour ſi enorme ſcãdale il die tout contrit & repenti du profond de ſon ame, auec le Poëte ſuſdict deplorateur de ſes fautes.

Multa quidem ſcripſi quæ non ſcribenda putaui:
Emendaturis ignibus ipſe dedi.

Choſe qui adoucira le paſsé, s'il eſt vray que *quem pœnitet peccaſſe penè eſt innocens*, ainſi que dict Seneque.



LE NOM DE LA SAINCTE MESSE, ET LA CHOSE MESME, auec son antiquité

Prouuee de siecle en siecle depuis IESVS CHRIST.

Quatriesme Discours.

PREFACE.



Onsieur, vous ne courez iamais plus grande fortune de vostre vie, que quand vous vous attaquez à ce tresauguste sacrifice, que sainct Iean Chrysostome en l'hom. 41. au peuple d'Antioche appelle φρικωδεστάτην θυσίαν, *c'est à Iesus Christ mesme à qui vous en voulez, quād vous vous prenez à la Messe : c'est contre luy (s'il faut vser du mot) que vous gigantomachizez. Entreprise trop hardie & non moins perilleuse : voire d'autant plus ignominieuse, qu'elle*

sert

ſert de marque à recognoiſtre les ſuppoſts & precurſeurs de l'Antechriſt, duquel il eſt dict en Daniel, qu'il combattra le *iuge ſacrificium*, & qu'il ne ceſſera qu'il ne l'ayt ſupplã té & mis bas ſon ſainct lieu. *Sainct Irenee au l.4.cõtre les hereſies ch.32. & ſainct Iean Chryſoſtome en l'hom.49.ſur S. Matth. auec S.Hippolyte en l'oraiſon de conſummatione ſaculi, l'ont ainſi remarqué. Pour donc ne vous eſtre inutile en la creance & cognoiſſance de choſe ſi neceſſaire, & pour vous ayder à deſtourner l'ire de Dieu qu'il me ſemble devoir deſia rougiſſante ſur vos teſtes, i'ay choiſi ce peu de loiſir pour vous faire voir en ſuitte de ma promeſſe le mot de Meſſe & ſa ſignification en l'Eſcriture ſaincte, & dans toute la plus entiere & pure antiquité, que Caluin meſme reçoit. Ie prie le pere de miſericorde de regarder la face de ſon fils qui luy eſt immolé chaque iour comme vnique & ſinguliere victime pour nos pechez, hoſtie pacifique en action de graces & holocauſte en teſmoignage d'amour, en ce tres-ſainct ſacrement & ſacrifice qui eſt admirable aux Anges, amiable aux hommes, & formidable aux enfers: & par les merites de ce que vous impugnez, ne faire auec vous ſelon vos demerites.*

Dan.8.v.12. & c.12.v.11.

liure 4.de l'inſti c.7 § 22 & ch.17.§.49.

N 2 §1.



§ 1. *Les noms de la saincte Messe par toutes nations.*

LEs Hebrieux l'ont appellee de quatre noms *Missa Minha*, *Pissa*, & *Toda*, au Deutoron.16. Malachie 1. & 26. du Leuit. au Ps.72. & 99. où il faut remarquer le changement mystique du מ en פ, comme il sera dit apres en l'exposition particuliere de la parole מסה.

Les Ethiopiens l'appellent *Corbon*, dit Aluares en l'histoire Ethiopienne, ch. 11. mot qui signifie oblation. Ils l'appellent aussi *Canon vniuersalis*, d'autant qu'elle est chantee & tenue comme vne reigle certaine qui ne change iamais.

Les Egyptiens Cophtites l'appellent *Curbono*, c'est à dire oblation, & *Raze*, c'est à dire Mysteres, dit Seuerus in Syriaca diat.

Les Maronites & autres Syriens, *Curbo*, & *Anaphoro*, mots synonymes, l'vn purement Syriaque, & l'autre pris du Grec: & signifient Oblation.

Les Syriens orientaux vsent mesme de la parole *Eucharistia* en leur Testament Syriaque, Act. 2. & 20.

Les Arabes l'appellent *Alcorban*, & par fois *Al-humaah*, qui respond à nostre synaxe ou collecte.

§ 2.

§ 2. *Entre les Grecs.*

TΕλετὴ τελετῶν, par S. Denys en sa Liturg. c:2. où il expose les cerimonies & parties essentielles de la Messe: & signifie Sacremēt des Sacremens, Mystere des Mysteres, Hostie des Hosties.

ἱερουργία, là mesme: & denote operatiō sacree, ou confection saincte. Car le prestre, dit l'Areopagite, ἱερουργεῖ τὰ θειότατα, *sacramentalibus verbis conficit diuinissima.*

σύναξις dans le mesme, c'est à dire collecte ou collection, ou cōionction: ce que l'Hebrieu a dit au Leuit. 32, עצרה, signifie vne multitude de fideles assemblez pour loüer Dieu de mesme cœur, affection & charité. Et en l'histoire Ecclesiastique souuent συνάγειν, συνάξεις ποιεῖν, καὶ ἐκκλησιάζειν. Socr. l. 3. c. 9. & l. 4. c. 18. & l. 9. c. 36.

κοινωνία, cōmunion, de laquelle l'Apostre en la premiere aux Corinth. 10. v. 16.

μύησις, initiation ou operation des mysteres: & signifie le mesme que mystere, excepté qu'il adiouste l'action de la chose, comme sacremēt & consecration. Dion. ibid.

μυσταγωγία, action mystique. προσφορά, oblation. οἰκονομία & εὐχαριστία dans Epiph. hær. 75. & S. Iean Chrys. hom. 26. in Matth.

μυσταγωγία, dans S. Ignace, reception au festin, δοχή.

λειτουργία, diuin & public ministere, propre des prestres: nom le plus vniuersel & plus com-

mun qui soit demeuré pour le iourd'huy entre les Orientaux & Septentrionaux, different mesme dans Isocrate de ἐργασία, qui signifie operation pour soy.

τῦ θυσιαστηρίου ἡ λειτουργία, Synesius ep. ad Andron. pag. 28. 1. *altaris sacrificium*, sacrifice de l'autel.

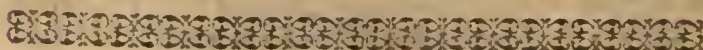
τελετὴ ἀπόῤῥητος, *arcanum & mysticum sacrificium*, secret & mystique sacrifice, dit le mesme Syn. & dans S. August. au 10. de la Cité τελετὴ signifie consecration & culte secret, ou cerimonie pleine de reuerence sacree.

ἱερὸν καὶ φρικῶδες μυστήριον, sacré & horrible mystere, dans sainct Iean Chrysost. l. 4. & 6. de sacerd.

μυστήριον καινῆς διαθήκης, *Mysterium noui Testamenti*, dans S. Clement és Const. Apost.

μυστικὴ εὐλογία, benediction mystique. S. Cyril. Alex. ep. ad Calosyrium Arsenoïten

μυστικὴ λατρεία τῆς καινῆς διαθήκης, Le mystique & secret seruice du nouueau Testament. Clem. 8. Const. Apost. & autres.



§ 3. *Entre les Latins.*

Missa.
Corpus Domini.
Dominicum.
Sollemnia.
Sacrificium.
Agenda.

Dans S. Cypr. ep. 63. ad Cacil. & lib. de oper. & eleem. Tertul. li. ad vxorem, & de fuga. Possid. in vi-

Com

Communio.
Oblatio.
Sacrificium altaris.
Sacrificium Ecclesiæ.
Sacrificium pretij nostri.
Celebratio sacramentorum.
Sacramenta omnium consummans.
Hostia hostiarum.
Actio sacra.
Sacrificium quotidianum.
Missarum solemnia.
Officia diuinorũ sacramentorum.
Gratiarum actio.
Collecta.
Sacra mysteria.
Et plusieurs autres.

ta Aug. c 28. Pau. lib. 4. de vita S. Mart. Ambro. ep. 33. ad Marcel. sor. Gelasius discip. Augustini lib. de Missar. solemn. Damas. ep. 4: ad orthod. Cõc. Car. 2. cap. 9. Aug. li. 1. con. aduers. leg. & proph. cap. 20. l. 9. Conf. c. 19. Ambr. lib. de sacr. seu li. de vita mart. Hil. in Ps. 65. Clem. li. 1. Const. apost. & alij.

Entre tous ces noms, celuy de *Messe* entre les Latins, de *Liturgie* entre les Grecs, de *Corbo* entre les Orientaux, sont les plus vsitez: nommément & sur tous celuy de la *Messe*.



§ 4. *Le mot de Messe, & sa signification en l'Escriture saincte.*

CE mot est parole Hebraïque, plustost que grecque ou latine: iaçoit qu'aucuns le deduisent

duisent de *μύησις*, autres à mittendo: ce que mesme pieça a remarqué Reuchlin l.2. Rudiment. & Munster in lex. rad. *Mosas*. lequel adiouste que plusieurs mesmement ont estimé le mot de Messie en auoir esté deriué.

Il se trouue donc en trois endroits du moins en la Bible, au Deut.16.v.10. au Ps.72.v.16. & en Esa.25.v.6.

Au Deut.16. Dieu commande à Moyse, que sept sepmaines apres la moisson il préne du pain de pur froment, & qu'il luy en dresse vn sacrifice, que la version commune appelle *oblationem spontaneam*, oblation volontaire. En l'autographe Hebrieu il y a *Missa* comme il se voit és Bibles imprimees à Anuers, מסת נדבת *Missat nidbat*, c'est à dire Messe nouuelle, oblation volontaire, & sacrifice de chair couuert de pain, ou, si lon prononce le Tauf sans daghes comme il faut, il y aura *Missas*. Le texte Chaldaïque y adiouste vn iod, מיסת נדבת *Missa nidbat*, Messe nouuelle volontaire, laquelle tous les anciens Rabbins ont appellé, *sacrificium carnis pane inuolutum*, à cause qu'au Leuit.23.v.19.20. 21. Dieu commandoit qu'auec ces deux pains des premices, le prestre esleuast & offrist deux agneaux sans macule, tous en vie, couuerts de ces pains, ronds, sans mixtion de sel & d'huile; circonstances qui n'arriuoyent iamais aux autres oblations farinees, qu'ils appelloyent *Menaoth*.

Et de faict, relations & conformitez se treuuent

uent de ce ſacrifice tant myſterieux auec la S. Meſſe. 1. La premiere eſt le nom de *Miſſa* commun à tous deux.

2, La ſeconde, que l'vn & l'autre eſt appellé ſacrifice nouueau, & ſacrifice volontaire. *Deſiderio deſideraui hoc paſcha manducare vobiſcum.* De grand deſir i'ay deſiré de manger cette paſque auec vous. Luc. 22.

3. Ce ſacrifice eſtoit couuert de pain, auſſi l'eſt le noſtre en apparence, & en ſon ſigne viſible de la choſe inuiſible, qui eſt le corps du fils de Dieu, ſacrement & ſacrifice tout enſemble ſur l'autel.

4. Sous le pain eſtoit la chair viuãte de deux aigneaux: ſous les accidents du pain eſt la chair viuante du fils de Dieu, immortelle & impaſſible: car *Chriſtus iam non moritur: mors illi vltra non dominabitur.* ad Rom. 6.

5. Dieu commandoit qu'apres l'oblation des premices on cõtaſt ſept ſepmaines: au bout deſquelles, c'eſt à dire la cinquantieſme, on fit vn nouueau ſacrifice d'iceux pains des premices, auec deux Agneaux, qui ſeruiroient d'holocauſte, & de victime pour les pechés. C'eſt iuſtemẽt le nombre des iours & ſepmaines qui coulerẽt depuis la premiere inſtitution & oblation de ce ſacrifice, faicte en la 14. Lune de Mars, que nous diſons le ieudi ſainct, iuſqu'au iour de Pẽtecoſte, nommemẽt depuis le iour de la glorieuſe anaſtaſe de noſtre redempteur. Or que la premiere Meſſe des Apoſtres ait eſté celebree le

iour de Pentecoste, voicy qu'en dit Hesychius, disciple de S. Gregoire de Nazianze, & condisciple de S. Hierosme, l. 4. Leuit. c. 9. & l. 10. c. 13. *Apostolos impleuisse die Pentecostes quod scriptum est in Leuitico & Deuteronomio de oblatione noua & voluntaria, dum sacra mysteria, peragerẽt.* Les Apostres en general accõplirent le iour de la Pentecoste, ce qui est escrit au Leuitique & au Deuteronome de la nouuelle oblation & volontaire, lors qu'ils celebroyent les SS. Mysteres. Ce que Epiph. en l'heresie 79. & Proculus in litur. enseignent encore, & le peut on aisement recueillir du 1. ch. des actes.

6. En sixiesme lieu, on faisoit la benediction sur ce pain & aigneaux selon le commandemẽt, *iuxta benedictionẽ Domini.* De mesme IesusChrist fit la benediction sur le pain & le vin, *Gratias agens benedixit.* En S. Marc 14. λαβὼν ὁ ἰησοῦς ἄρτον, εὐλογήσας ἔκλασε. Ce que S. Luc & S. Matthieu 22. & 26. auoyent dit καὶ εὐχαριστήσας.

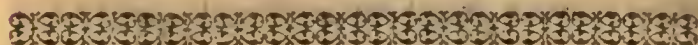
7. Elle s'offroit à Dieu, & puis le prestre la mãgeoit. L'Eucharistie est offerte, puis mangee par le prestre.

Elle s'appelloit pain des primices: aussi faisoit anciennement l'Eucharistie, dit S. Iean Damascene au 4. de fide ort.

8. Dieu commandoit que ce fut vne solennité particuliere. Et que ce iour là fut singulierement celebré. Aussi n'auons nous iour plus celebre que la Pasque, où nous communions tous, s'il n'y a remarquable obstacle, sous peine de desobeïssance mortelle.

D'où

D'où il appert pourquoy Dieu parlāt à Moïse a faict si grand' cas de cette oblation par dessus les autres, & luy a donné le nouueau nom & surnom de *Minha hadassa*, oblation nouuelle, d'autant qu'elle signifioit quelque chose de grand & de diuin plus qu'à l'ordinaire.



§ 5. *Du Ps. 72. vers. 16.*

LE Pseaume commençant, *Deus iudicium tuum Regi da, & iustitiam*, &c. auquel Dauid raconte à Salomon vne partie de la vie du futur Messie, comme il naistroit pauuremēt, seroit adoré des Mages, comme il conuertiroit à soy l'vniuers, monteroit és cieux, & particulieremēt comme il ordonneroit ce sacrifice admirable, & dit, *Erit firmamentum in terra*, &c. vne poignee de bled sera en terre sur la cime des mōtagnes, &c. au texte original il y a *Pissa Bar.* la version commune dit *frumentum* ou *firmamentum*, la particuliere *Erit substantificus panis*, dit ailleurs ἄρτος ἐπιούσιος, תמידי Temidi, c'est à dire sempiternel & iamais defaillant. La versiō Hebrayque, *erit pugillus frumenti in terra*, *salus in capite montium*. S. Hierosme, *erit memorabile triticum*, Il y aura vn memorable & remarquable froment, & son odeur sera comme la gloire du Liban. Car il sera esleué sur la teste des prestres, lesquels doyuent surmonter autant en sainčteté de mœurs & de vie tout le reste du peuple, que les collines

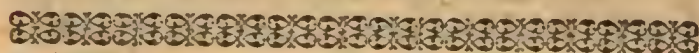
collines font efleuees par deffus les valees. *Hic titulos mirare tuos, venerande facerdos, Et talis, qualem te decet effe ftude.* Rabbi Salomon, ennemy du nom de Chreftien au poffible,& qui a vefcu enuiron l'annee mil cent quatre vingts & cinq, a laifsé par efcrit, *Magiftri noftri bonæ memoriæ expofuerunt hoc effe placentarium in diebus Mefsiæ, Et totum pfalmum de rege Mefsia effe explicandũ.* Ainfi le rapporte Galatinus l.10.chap.6. Rabbi Ionathas fut vingt ans auant noftre Seigneur, *Erit* (dit-il) *facrificium panis in terra in capite montium Ecclefiæ,* id eft *facerdotum.* & R.Kimhi dit, qu'il y aura vn froment fi miraculeux, que fa nature fera tranfmuee au temps futur du Meffie. Voicy fes paroles fidelement tranflatees de fes commentaires Hebraïques, *Magiftri noftri felicis memoriæ exponunt, quòd erit tranfmutatio naturæ* (finnui teba) *in tritico in futurum quãdo venerit Redemptor.* Nos maiftres, dit-il, d'heureufe memoire ont entendu & exposé qu'il y aura tranfmutation de nature au froment à la venue du Meffie. Ce qu'ils ont tiré de ce que prophetiquement Dauid a dit *Piffa* au pfeaume fufdit au lieu de *Miffa,* changeant le מ en פ, i. M en P ou φ. Et l'ont appellé, *finnui Tebaa,* c'eft a dire changement de nature. Autres ont tiré de ce lieu, que l'opinion de ceux qui s'oppoferont à cefte verité fera de peu de duree.

§ 6. Du



§ 6. *Du lieu d'Esaie 25.vers.6.*

ET faciet Dominus omnibus populis in monte hoc conuiuium pinguium, conuiuium vindemiæ pinguium medullatorum, vindemiæ defæcatæ. Le Seigneur fera en cette montagne à tous peuples vn banquet gras & ſucculent, où ſera le vin genereux eſpuré de ſa lie. En l'Hebrieu il y a: *Mishte* Pamelius enſeigne doctement que ces mots ne peuuent eſtre entendus (puis qu'il a dit de faire ce banquet à toutes nations) que du feſtin incomparable inſtitué ſur la montagne de Sion, duquel dit l'Apoſtre, *omnes vnum corpus ſumus, qui de vno pane participamus.* & Dan.10. *panem deſiderabilem non comedi.* Et en la Sap.9. *venite & comedite panem meum, & bibite vinum quod miſcui vobis.* Or d'autant qu'entre les Hebrieux, *He in fine quieſcit*, il appert que le mot de Miſſa demeure tout net. Qui plus en deſirera voir, qu'il liſe Iſidore, l.6. Rabbanus, lib.1.ch.32. Caſſien.l.3.ch.7. Melaus & Munſter és lieux cités.

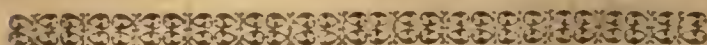


§ 7. *Que l'on a congnu, dit, & nommé la Meſſe depuis Ieſus Chriſt iuſqu'à preſent.*

LE dire de S. Iean Chryſoſtome en l'homelie 4. ſur la ſeconde aux Theſſa. & de Theophylac. au meſme endroit, nous ſuffiroit, *Traditio eſt,*

nihil

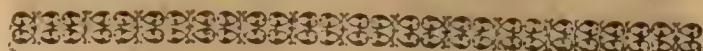
nihil queras amplius, C'eſt la couſtume, c'eſt la tradition:contente toy, ne cerche autre choſe. L'authorité auſſi de quatre grands perſonnages, receus & recognus pour tels de Caluin meſme, nous pourroit ſuffire, dans les eſcrits deſquels nous trouuons la Meſſe en termes expres & formels. S. Hieroſme ſur le 11. des Prouerbes, S.Ambroiſe au l.5.de ſes Epiſtres, en la 33. ad ſororem Marcellinam,S.Auguſtin au l.de bono perſeuer.c.13. & au ſermon 91. 237. & 251. de tempore, par quatre fois. S. Leon en l'Epiſtre 81. & 88. comme il ſera dit epres. Mais voyons la par tous les ſiecles.



§ 8. *Au premier ſiecle.*

IEſus Chriſt fils de Dieu, non ſeulement l'inſtitua en S.Marc 14. S.Luc 22.& S.Matth.26. mais auſſi la celebra, comme il conſte par ces paroles, *Deſiderio deſideraui hoc paſcha manducare vobiſcum ante quàm patiar*. I'ay deſiré d'vn treſardent deſir de manger auec vous cette paſque auant que d'aller à la morr. S.Luc 22. & des termes qui ſignifient ſacrifice, *κλώμενον, διδόμενον, ἐκχυνόμενον, εὐχαριστήσας, εὐλογήσας*. Er par ſainct Auguſtin, qui rapporte à ce propos la figure de Dauid, lequel deuant Achis *ferebatur manibus ſuis*, ſelon la verſion des 70. Aug. conc. in pſ. 33.

§ 9. *Les*



§ 9. *Les Apostres ont dit Messe.*

LEs Apostres l'ont dit aussi, comme le remarque Hesychius sur le Leuit. *Apostolos impleuisse die Pentecostes quod scriptum erat in Leuitico & Deuteronomio de oblatione noua & voluntaria dum sacra mysteria peragerent.* Les Apostres accomplirent le iour de la Pentecoste ce qui estoit escrit au Leuitique & au Deuteronome de l'oblation nouuelle & volontaire, pendant qu'ils celebroyent les sacrés mysteres. Hesychius l.4.in Leu.ch.9.& au liu. 10. ch.13.& S. Epiphane en l'heresie 79. l'ont de mesme affirmé, & il appert au 13 des Actes és paroles ia citees, λειτουργούντων δὲ αὐτῶν τῷ κυρίῳ, paroles qui ne se peuuent entendre de la predication, quoy que die Caluin. Que voudroit dire, prescher à Dieu?

S. Pierre.

S. Pierre est le premier qui a faict le Missel appellé *ordo Romanus*, dit Isidore en ses off. eccle.l.1.cha.15. *Ordo Missæ primùm à S.Petro institutus est.* Abdias dit qu'il la celebra à Naples & en Antioche.

S. Iaques.

S. Iaques Euesque de Hierusalem, dit la Messe le iour de Pentecoste, comme le dit Epiphane en l'heresie 79. l'appellant pourtant *Mysteriorum & sacrificij ducem inter Apostolos.* Et sainct Iean Chrysost. contre les Hydroparastes heretiques.

tiques. Et le Concile de Constantinoble, composé de deux cents vingt sept Euesques en ces mots, *Iaques frere, selon la chair, de nostre Seigneur, nous a le premier donné par escrit le sacrifice mystique.* Et c'est la liturgie, de laquelle auiourd'huy se seruent les Syriens seulement és festes solemnelles. Ce que Flaccus Illyricus recognoit mesme au l. Missa Lat. p. 73. produisant vne epistre de Charles le Chauue, qui sera mise cy apres.

S. Paul.

S. Paul dispoſa la liturgie des Corinthiens, comme il leur auoit promis 1. Cor. 11. S. Augustin le dit en general de plusieurs autres choses venues de luy iusques à nous par tradition, en l'ep. 118. ch 6. & 1. de eccl. dogm. c. 30. & apres luy Th. VVald. l. 4 c. 44. Et les paroles de l'Apostre le monstrēt, qu'il appose soudain apres les auoir exhorté à se deüement preparer à la S. communion lesquelles sont, *τὰ δὲ λοιπὰ ὡς ἂν ἔλθω διατάξομαι.* & au cha. 10. vers. 16. *τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας ὃ εὐλογοῦμεν, οὐχὶ κοινωνία τοῦ σώματος τοῦ χριστοῦ ἐστιν, καὶ τοῦ αἵματος, τὸν ἄρτον ὃν κλῶμεν,* &c. Le calice de benediction, que nous benissons, n'est-ce point la communion du sang de Iesus Christ: le pain que nous rompons, n'est-ce point la communion du corps de Iesus Christ?

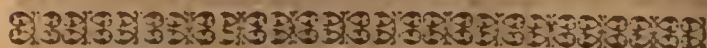
S. André.

S. André la disoit, au rapport des Diacres d'Achaie en l'epistre de sa vie & de sō martyre.

S. Matthieu.

S. Matthieu la disoit en Ethiopie, & fut occis mesmes à l'autel disant la Messe cōme escrit Abdias

Abdias en ſa vie, & Iulius Africanus l'a interpreté. A ce meſme premier ſiecle appartient ce qui eſt eſcrit au 10. canon des Apoſtres, & en l'epiſtre 3. de S. Clement, & la liturgie de S. Denys, où il expoſe toutes les particularités eſſentieles de la Meſſe, comme nous la diſons auiourd'huy, de eccl. hier. c. 3.



§ 10. *Au ſecond ſiecle, le nom de la Meſſe.*

TEleſephore Pape ordonna, que le iour de Noel la Meſſe ſe diroit de nuict, epiſtola ad omnes Epiſc. c. 2. Higinius, en ce meſme ſiecle, ordonna, que quand il ſeroit queſtion de conſacrer vne Egliſe, on celebroit la Meſſe.

La choſe meſme.

Au canon 23. des Conſtit. Appoſt. il eſt dit, que ſur l'autel on exerce le ſacrifice non ſanglant, que le corps de Ieſus Chriſt y eſt conſacré, l'ordre & le ſacerdoce de Melchiſedech pratiqué, & l'Euchariſtie exhibee par le commandement & ordonnance de Ieſus Chriſt, en memoire de ce qui s'eſt paſſé ſur la croix. Et au l. 8. c. 5. deſcriuant les prieres qui ſe doyuent faire ſur le Preſtre quand on le ſacre, il eſt eſcrit, *Donnez luy, Seigneur tout puiſſant, la participation de voſtre S. Eſprit, & le pouuoir de remettre les pechés, & de vous plaire en manſuetude & pureté de cœur, vous offrant touſiours ſans coulpe & ſans crime le ſacrifice pur & munde*, & ce qui ſuit. Et au ch. 36. *Le premier & ſouuerain Pōtife Ieſus Chriſt, quoy que tel*

par nature, ne s'est point vsurpé c'est honneur, mais l'a tiré de Dieu son pere, se rendant victime à Dieu mesme pour nous, auquel il s'est offert, mesmes deuant sa passion, nous ordonnant de faire le mesme. Iustin Mart. au dial. cont. Tryph. *Dieu n'accepte les sacrifices de personne que de ses prestres, lesquels il a commandé de luy estre presentés en l'Eucharistie,* Irenee au 4. aduersus hæres. c. 32. *Il a ordonné la nouuelle hostie du nouueau Testament, laquelle prinse des Apostres l'Eglise presente à Dieu tous les iours.* Alex. 1. en l'epistre ad oés orthodoxos, *En l'oblation qui se fait à Dieu du tẽps de la Messe on mesle l'eau auec le vin,* &c

S. Martial, en l'epistre qu'il escrit à ceux de Bordeaux. *Le sacrifice qui est presenté sur l'autel n'est pas presenté à vn homme, ou à vn Ange: & est vn sacrifice pur & net, non seulement offert sur vn autel, mais par tout, suyuant le tesmoignage & intention mesmes de celuy duquel nous offrons le corps & le sang pour obtenir la vie eternelle.*

S. Ignace (s'il n'est du premier siecle) *Il n'est permis, sans l'authorité de l'Euesque, de baptiser, sacrifier, & celebrer les SS. mysteres.* Ign. ep. ad Smirn.



§ 11. *Du troisiesme siecle, le nom de la Messe.*

IVlius Africanus in vita S Matthæi, Il fut occis par les soldats d'Hirtacus, dit-il, pendant qu'il celebroit la Messe.

S Hippolyte de consummatione sæculi, explique ce que Daniel a dit c. 11. & 12. de la Messe.

La mesme chose.

Ter-

Tertullien lib. de velan. virg. Il n'est permis aux femmes, n'y d'enseigner en l'Eglise, ny de baptiser, ny de sacrifier. Et au liure de exhort. castit. L'office du prestre est d'enseigner, de baptiser, & de sacrifier. Le mesme Tertulien au l. de la Penitence, descriuant les austerités des penitents de son aage. Vous les verrez ieusner cõtinuellement, prier, pleurer, gemir, sanglotter iour & nuict, se iecter aux pieds des prestres, s'agenouiller aux pieds des autels. Et au liure de Præscrip. se riant de la façon de faire des heretiques de son temps, Auiourd'huy, dit il, cestuy sera Euesque, demain cestuy là. Auiourd'huy celuy sera diacre, qui demain ne sera que lecteur. Auiourd'huy celuy sera prestre, qui demain ne sera que laic. S. Cyprien liu. 2. epistre 9. aux prestres & diacres, Il defẽd qu'on ne face memoire à l'autel de Victor, à cause qu'il auoit en viuant retiré de l'autel les prestres & leuites, & que pour tels apres leur trespas on ne presẽte sacrifice. Et en l'epistre 3. du mesme 2. liure, Le prestre imite en consacrant ce que Iesus Christ a faict, & est veritablement lieutenant de nostre Seigneur: & offre alors vn vray, parfaict & accomply sacrifice en l'Eglise fidele à Dieu le Pere, s'efforçant de le faire ainsi que Iesus Christ mesme le fit en son dernier repas.



§ 12. *Au quatr. siecle, le nom de la Messe.*

SYluestre premier en l'epilogue du general Cõcile de Rome, & le Concile de Carthage,

2.cha.3.defendent aux prestres de recócilier aucun en Messe publique & solemnelle. Et le Cócile 4. de Carthage, où assista S.Augustin, canon 84 que iusques à la Messe des Catechumenes on ne dechasse personne. Au Milleuitain aussi, où assista S.Aug.c.12. il est dit que les prieres, Messes & oraisons, qui ont esté approuuees du Concile, soyent celebrees de tous.

S. Ambroise lib.5.ep.33.à sa sœur Marcelline, dit, que pour appaiser la fureur des barricades dressees par les Arriens cótre les Catholiques, il se mit à l'autel, & commença la Messe, implorant auec larmes, à l'heure du sacrifice, l'aide & le secours du ciel. Sainct Hierosme sur l'onzieme des Prouerbes: Ores que les impies apres la mort soyent hors d'esperance de salut, ceux toutesfois qui meurent chargés de moindres pechés, peuuent estre eslargis de peines, ou par la force des peines qu'ils endurent, ou par prieres & aumosnes, ou par la celebration des Messes. Esquelles paroles appert & le Purgatoire & la Messe.

S.Augustin au serm.91.de tempore, dit, En la lecture qui vous sera faicte à la Messe, nous entendrons, &c. Et au sermon 137. Apres la predication on dit la Messe des Catechumenes. Les fideles demeureront: & ce qui s'ensuit. Et au sermon 251. Le iour du dimanche, que personne ne perde la Messe, demeurant vaincu de paresse en sa maison. Et apres, Aucuns n'entrent point en l'Eglise: autres y sont sans prier Dieu; autres ne peuuét auec silence attendre la fin de la sain-

cte Messe. Et apres, Les plus riches & mieux aisés cõtraignent le prestre de racourcir & despescher tost sa Messe par leur indeuotion, gourmandise ou auarice. Au liure de bono perseuerantiæ, c. 13. il remarque la response que fait le peuple à la Messe, au *Gratias agimus Domino Deo nostro*. Ce que fait aussi S.Cyprien au sermon de orat.dominica, sur ces paroles, *Præceptis salutaribus moniti*, & ce qui suit.

La chose mesme.

Au premier Concile de Nice general (réceu de Caluin, 4. de ses Inst.c.17.§.36.) il est expressemẽt au canon 14.que les diacres n'ont le pouuoir d'offrir sacrifice: mais que c'est la propre charge des prestres. Le Concile d'Arles premier, can.20.de Carthage 2.can.8.de Cart. 3.canõ 24.celuy de Cesaree c.9.de Laodicee can.19.

S.Ambroise, sur le ps.38. Encores que l'on ne le voye pas maintenant, si est ce que Iesus-Christ est offert en terre, quant son corps est offert.Et sur le premier de S.Luc, Quand nous sacrifions, Iesus Christ est present, Iesus Christ est immolé.De mesmes au l.premier des offices.ch. 48.& lib.4.5.& 6.de sacramentis, où il expose vne grande partie de la liturgie & de la Messe.

S.Cyrille en l'Epistre 10.ad Nestor.Nous faisons en l'Eglise vn sacrifice non sanglant, representant la mort selon la chair de l'vnique fils de Dieu. Il escriuoit au nom du 3. Concile general tenu à Ephese contre l'heresiarque Nestorius.

Epiphanius en l'her.79. Il n'est loisible aux femmes de sacrifier. Iesus Christ mesmes ne l'a

permis à sa propre mere : mais à ses Apostres qu'il a instituės sacrificateurs.

S. Cyrille cat.mystag. Apres que nous auons parfaict ce sacrifice spirituel & culte non sanglant, nous prions Dieu sur cette hostie propiciatoire, &c. Sainct Athanase sermon pro defunc. L'oblation de l'hostie non sanglante est propitiatoire.



§ 13. *Au cinq. siecle, le nom de Messe.*

LE concile Agathense ch.21.& ch. 47. Nous commandons expressement & specialemēt aux laics & seculiers, d'entendre le iour de dimanche la Messe entiere, en façon que personne n'en sorte deuant que la benediction soit donnee par le prestre. Le mesme mot de Messe est dans le Concile Milleuitain ch.12. dans S. Leon en l'ep.81. à Dioscore, c.3. & en l'ep.88. aux Euesques d'Allemagne & de France, dans Cassian au l.3. de horis. c.7. & ch.8.

La chose mesme.

S. Iean Chrys. en l'hom.24. sur la premiere aux Cor. Au lieu des victimes & anciēs sacrifices, il commande que nous le sacrifions luy mesmes. Et en l'hom.17. sur l'ep. ad Hebrę. En diuers lieux & plusieurs endroits on offre non plusieurs Iesus Christs, mais vn seul Iesus Christ, n'estant icy & là qu'vn seul corps, & non plusieurs. Et en l'hom.79 ad pop. Le prestre estant à l'Autel, prie pour le monde, pour les Euesques, pour l'Eglise, & ceux là qui la gouuernent : & en la 72.

pour

pour les fruicts de la terre:& au 21.sur les Actes, comme aussi au 6.de sacerd. pour les morts : Le mesme en l'hom.2. sur la 2. à Timoth.La sacree oblation,soit que Pierre ou que Paul, ou autre prestre de quelque merite qu'il puisse estre, la presente,c'est celle mesmes que Iesus Christ fils de Dieu a donné à ses disciples, & que les prestres maintenant consacrent: laquelle n'est rien moindre que l'autre. Pourquoy ? d'autant que ce ne sont les hommes qui la sacrifient:mais Iesus Christ,qui parauant l'a consacree. Et comme les paroles qu'a dit nostre Seigneur, sont celles mesmes que maintenant les prestres proferent, aussi c'est vne mesme oblation du precieux corps & sang de Iesus Christ.

S. Augustin en son manuel, c.12. Accordez moy, Seigneur, vne vraye contrition de cœur & abondance de larmes, lors principalement que i'assiste, quoy qu'indigne, à vostre Autel pour vous offrir cet admirable & celeste sacrifice digne de toute reuerence & deuotion, lequel vous, mon Dieu & Seigneur & immaculé sacrificateur, auez institué & commandé d'estre offert en memoire de vostre charité, sçauoir est de vostre mort & passion pour nostre salut & pour reparer ce qui est de nostre fragilité quotidienne.

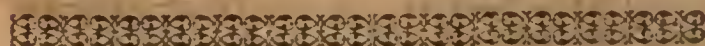
Le mesme S.Aug.explicant la prophetie d'Esaïe 66.au 20.de la Cité de Dieu,c.21.Nous voyons que ce que Dieu auoit iadis promis par Esaïe, qu'il choisiroit quelques vns des gentils conuertis pour estre Sacrificateurs& Leuites,se

fait maintenant, lesquels ne sont appellés à cette charge pour le respect de la chair & du sang, comme on faisoit anciennement selon l'ordre d'Aaron : mais il conuient au nouueau Testament, où le souuerain Prestre Iesus Christ selon l'ordre de Melchisedech choisit des Prestres & Leuites, selon que chacun s'en rend capable par la grace de Dieu. Et au 8. de la cité, chap. 37. Qui des fideles a iamais ouy le prestre estant à l'autel dressé sur le corps de quelque S. Martyr, à l'honneur de Dieu & de sa gloire, dire en priant, Ie vous presente ce sacrifice, Pierre ou Paul ou Cyprien, lors qu'on le presente, és lieux bastis en leur memoire, à Dieu qui les a faicts & hommes & Martyrs, & les a associés, auec ses Anges en la gloire celeste ? Le mesme, au 20. de la cité de Dieu, ch. 25. En l'Eglise s'offre sacrifice continuellement pour expier les pechés iusques au iour du iugement, & non apres iceluy, d'autant qu'il n'y aura lors aucun à qui les pechés puissent estre remis. Et au liu. premier con. Cres. cap. 25. Nous n'auons maintenant autre sacrifice pour nostre salut, que celuy seul de l'Eucharistie.

S. Hierosme sur le chap. 1. de l'ep. ad Tit. Si l'Apostre commande aux gens mariés de s'abstenir de temps en temps du mariage, pour plus aisément & deuotement vaquer à l'oraison : que doit faire l'Euesque auquel il appartient iournellement de sacrifier à Dieu pour ses propres pechés, & pour ceux de tout le peuple?

Le

Le mesme S. Hierosme, exposant la prediction d'Esaie ch.19.vers.21. Le seigneur sera cognu de ceux d'Egipte, & en ce iour la, les Epyptiens feront sacrifice & oblation, & voueront vœus au Seigneur, & les accompliront: & adiouste, L'autel du Seigneur sera au milieu du pays d'Egypte, enseigne ce qu'a faict aussi Eusebe de Cesaree au premier de demõst.Euang.c. 6.& l.2.ch.35.que cela ne peut estre entẽdu que du sacrifice de l'Eucharistie. Greg.de Naz. autãt orat.in Tul. S.Leo ep.8.& 79.ad Dioscorum, & au ser.8.de passione. Innoc.1. ad Exuperiũ. Aug. lib.8.de Ciuit.c.27. & lib. 10. c. 20. & au l.9. de ses Conf.c. 12. qu'il presenta à l'autel sacrifice pour lame de sa mere Monique, comme il en auoit esté prié. Lisez le ch.11.12.& 13.dudit liure neufuiesme de ses confessions, & au 4.de Trinitate ch.14.& en l'enchir. ch. 110. & en l'epistre 19. 24. 80. 120. Le Concile d'Ephese en l'epistre decretale à Nestorius, celuy d'Ephese en l'epistre 1.ch.5.l'Agatense c.14. de Chalcedoine act. 3, en l'epist.contre Dioscore, & plus de cent autres passages qui se pourroyent citer, prins de ce siecle.



§ 14. *Au sixieme siecle, le nom de Messe.*

LE Concile d'Orleans premier, can.28. Ilerdense can.4.de Valence can.premier, ordõnent que l'Euãgile se recitera en la Messe, mesmes de ceux que lon catechisoit deuant l'of-

frande. Felix quatrieme, en l'epiſtre ad omnes orthodoxos. Autre ne ſe doit ingerer à chanter la Saincte Meſſe, que celuy qui a eſté preſtre de Dieu, auquel appartient de preſenter le ſacrifice ſur l'autel. S. Benoiſt là mentionné en ſa reigle, ch.17. Victor Vticenſe au l.2. de la perſec. des Vand. recite comme Honoricus Roy des Vandales Arrien, en vn edict qu'il fit en faueur des Catholiques, leur diſoit ces mots. *Sit vobis liberum in ecclesijs veſtris Miſſas agere vel tractare, & quæ legis veſtræ ſunt, quemadmodum vultis, facere.* Il vous ſera libre deſormais de celebrer & chanter vos Meſſes dedans vos Egliſes, & accomplir tout ce qui eſt de voſtre loy & religion. Il eſt auſſi dans le 4. Concile de Tolede, c. 12. & ailleurs.

La choſe meſme.

Primaſius ſur le 10. ch. de l'epiſtre aux Heb. Ce noſtre ſacrifice eſt en cela different des anciennes victimes, que celles la n'eſtoient que la figure, le noſtre eſt la verité meſme: celles la n'eſtoient que l'ombre, ceſtuy le corps: celles là ne perfectionnoyent l'homme, ceſtuy le rend parfaict. Et ne ſe reitere point à cauſe d'imperfection, mais à cauſe que le fils de Dieu a commãdé de ce faire. Pluſieurs choſes miraculeuſes en meſme preuue ſont in prato ſpirituali de Sophronius Archeueſque de Ieruſalem, dans la biblioteque des Peres, & dans Greg. de Tours, qui veſcut en ce ſiecle, au liure de gloria confeſſorum, & en celuy de gloria mart. & ailleurs. S. Gregoire le grand, au 4. de ſes dialogues, ch.

58. Qui

58. Qui peut douter, dit-il, qu'à l'heure du sacrifice, à la parole du prestre, les cieux ne soyent comme ouuerts, & que les chœurs des Anges n'y accourent.



§ 15. *Au septieme siecle, le nom de Messe.*

Le mesme mot se trouue au 4. Concile de Tolete ch. 12. comme il est rapporté au c. des hymnes, de consecrat. distinct. 1. & en celluy de Cauallon, au canon Solent plures, en la mesme distinction.

La chose mesme.

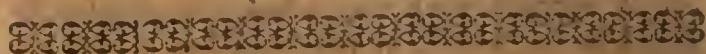
Hesychius l. 6. sur le Leuit. ch. 22. Isidore Hispalense l. 1. de vocatione gentium ad Florentiam soror. c. 26. Conc. Altissiodor. can. 8. & 10. Bracarense 3. c. 1. Tolet. 11. c. 14. Tolet. 12. can. 5. Et les peres estans assemblés au Concille de Trulles, faisans expresse ordonnance que l'on mesleroit vn peu d'eau dans le calice, en rendét cette raison d'autāt que S. Iaques frere, selon la chair, de nostre Seigneur IesusChrist, & Basile de Cesaree Archeuesque, le nom duquel court toute la terre habitable, nous ont laissé leurs mystiques escrits, où il est ainsi porté, sçauoir de mesler le sacré calice d'eau & vin : & adiouste, Partant si quelqu'vn des prestres refuse en cecy, suyuant ce qui a esté prattiqué & laissé à la posterité par les Apostres, qu'il soit demis de sa charge.

frande. Felix quatrieme, en l'epiſtre ad omnes orthodoxos. Autre ne ſe doit ingerer à chanter la Saincte Meſſe, que celuy qui a eſté preſtre de Dieu, auquel appartient de preſenter le ſacrifice ſur l'autel. S. Benoiſt là mentionné en ſa reigle, ch.17. Victor Vticenſe au l.2. de la perſec. des Vand. recite comme Honoricus Roy des Vandales Arrien, en vn edict qu'il fit en faueur des Catholiques, leur diſoit ces mots. *Sit vobis liberum in ecclesiis veſtris Miſſas agere vel tractare, & quæ legis veſtræ ſunt, quemadmodum vultis, facere.* Il vous ſera libre deſormais de celebrer & chanter vos Meſſes dedans vos Egliſes, & accomplir tout ce qui eſt de voſtre loy & religion. Il eſt auſſi dans le 4. Concile de Tolede, c. 12. & ailleurs.

La choſe meſme.

Primaſius ſur le 10. ch. de l'epiſtre aux Heb. Ce noſtre ſacrifice eſt en cela different des anciennes victimes, que celles la n'eſtoient que la figure, le noſtre eſt la verité meſme: celles la n'eſtoient que l'ombre, ceſtuy le corps: celles là ne perfectionnoyent l'homme, ceſtuy le rend parfaict. Et ne ſe reitere point à cauſe d'imperfection, mais à cauſe que le fils de Dieu a commãdé de ce faire. Pluſieurs choſes miraculeuſes en meſme preuue ſont in prato ſpirituali de Sophronius Archeueſque de Ieruſalem, dans la biblioteque des Peres, & dans Greg. de Tours, qui veſcut en ce ſiecle, au liure de gloria confeſſorum, & en celuy de gloria mart. & ailleurs. S. Gregoire le grand, au 4. de ſes dialogues, ch. 58. Qui

58. Qui peut douter, dit-il, qu'à l'heure du sacrifice, à la parole du prestre, les cieux ne soyent comme ouuerts, & que les chœurs des Anges n'y accourent.



§ 15. *Au septieme siecle, le nom de Messe.*

Le mesme mot se trouue au 4. Concile de Tolete ch.12. comme il est rapporté au c. des hymnes, de consecrat. distinct. 1. & en celluy de Cauallon, au canon Solent plures, en la mesme distinction.

La chose mesme.

Hesychius l.6. sur le Leuit. ch.22. Isidore Hispalense li. de vocatione gentium ad Florentiam soror. c.26. Conc. Altissiodor. can. 8. & 10. Bracarense 3. c.1. Tolet. 11. c.14. Tolet. 12. can. 5. Et les peres estans assemblés au Concille de Trulles, faisans expresse ordonnance que l'on mesleroit vn peu d'eau dans le calice, en rendét cette raison d'autãt que S. Iaques frere, selon la chair, de nostre Seigneur IesusChrist, & Basile de Cesaree Archeuesque, le nom duquel court toute la terre habitable, nous ont laissé leurs mystiques escrits, où il est ainsi porté, sçauoir de mesler le sacré calice d'eau & vin : & adiouste, Partant si quelqu'vn des prestres refuse en cecy, suyuant ce qui a esté prattiqué & laissé à la posterité par les Apostres, qu'il soit demis de sa charge.



§ 16. *Au huictieme siecle, le nom de Messe.*

AV Concile de Reims, ch. 6. il fut ordonné que le Calice qui seruiroit à la Messe seroit du moins d'argent, s'il ne pouuoit estre d'or Et apres, eu esgard à la poureté de plusieurs prestres, & de plusieurs Eglises, commande qu'il soit d'estain pour le plus bas metal, & non d'airain ny de cuiure, pour raison de la netteté. De plus, que personne n'vse Calice de verre ou de bois, d'autant que la liqueur s'imbibe en l'vn, & l'autre est subiect à se rompre: & au Synode Romain, c. 13. & 14. le Pontife Zacharie commande que pas vn des Euesques, Prestres, ou Diacres ne presume d'assister à la celebration de la saincte Messe, la teste couuerte ou appuyee sur vn baston, sous peine d'estre priué de la communion.

La chose mesme.

Epiph. en la dispute qu'il eut auec Gregoire, laquelle se treuue au 7. Synode, act. 6. disoit ces paroles, Vous ne trouuerez iamais que nostre Seigneur, ou les Apostres, ou les Peres, ayét appellé le sacrifice non sanglant sacerdotal, Image, ains le vray corps & le mesme sang.

S. Iean Damascene, l. 4 c. 14. Voicy ceste pure & non sanglãte hostie, laquelle nostre Seigneur veut par Malachie luy estre offerte de l'Orient iusques au Ponent, sçauoir est le corps & le sang de Iesus Christ pour l'establissement & fortification de nos ames.

Au



§ 17. *Au neufuieme ſiecle, le nom de Meſſe.*

LE Concile Triburente, au canon Miſſarum. & au canon Concedimus. & au canon Vaſa la nomme comme il apert de conſ. diſtinctione 1. Nicolas premier, en l'epiſtre ad omnes Epiſcopos, can. Nullus. de conſ. d. 32. Que perſonne n'entende la Meſſe du preſtre, lequel tient à veuë d'œil vne concubine. De meſmes Paſchaſius Cordub. la nomme au l. de corpore Domini cap. 20.

La choſe meſme.

Haymo ſur l'ep. aux Heb. ch. 5. IeſusChriſt a eſté preſtre non temporel, mais eternel: non en portant ou preſentãt des victimes royales, mais, comme Melchiſedech, preſentant pain & vin: c'eſt à dire ſon corps, ſa chair, & ſon ſang: deſquels il a dit, Ma chair eſt vrayement la viande, & mon ſang eſt vrayemẽt le breuuage. Et ce ſont les deux preſents de pain & vin, qu'il a laiſſé à ſon Egliſe pour eſtre offerts en memoire de luy. Autant en dit il ſur le dernier cha. de la meſme epiſtre.

Theophilacte ſur le cinquieme de la meſme aux Heb. Que les Iuifs nous diſent quel autre a eſté le preſtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, ſinon IeſusChriſt, attendu que c'eſt luy ſeul, lequel a conſacré ſous pain & vin le ſacrifice, cóme Melchiſedech. Paſchaſius au l. de corp. Domini, c. 18. Pource a il eſté occis, à fin que no⁹ le

rece

receuons & mãgions.& au l. premier de instit. cleric. c. 31. il dit, que la chair de l'agneau sans macule estant immolee,& distribuee a ceux qui communient.



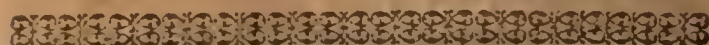
§ 18. *Au dixieme siecle, le nom de Messe.*

STephanus Episcopus Eduensis, au liure de sacramento altaris, ch. 4. vsurpe disertement & expressement le mot de Messe,& au ch. 15. dit ces mots, Parquoy nostre foy est:& ainsi le faut croire en toute verité, que quand le prestre dit ces paroles, *Cecy est mon corps*, ce n'est plus le pain terrestre, mais le pain qui est descendu du ciel: le mediateur de Dieu & des hommes Iesus Christ. Ce liure se trouue au l. 4. de la bibliotèque des saincts Peres.

La chose mesme.

Fulbert, Euesque de Chartres, homme de rare saincteté & doctrine, escriuant à Adeodatus, epistre qui se trouue auec les liures de Paschase, dit, D'autant que Iesus Christ deuoit monter au ciel auec le corps qu'il auoit liuré pour nous, de peur que nous ne fussions frustrés tout à faict de sa presence, il nous a laissé le gaige salutaire de son corps precieux,& ce son sang, non par symbole vain seulement, mais par chef d'œuure du S. Esprit son vray corps: lequel tous les iours nous consacrons par secrette vertu és solemnités sacrees, inuisiblement sous la forme de creature visible. Et apres, Il ne se faut esbahir, si au clim

clin d'œil de celuy qui a de rien formé & produit toutes choses, la matiere du pain & du vin surmonte sa nature, estant changee en la substãce du corps de Iesus Christ, veu que luymesme dit, *Cecy est mon corps, cecy est mon sang.*



§ 19. *En l'onzieme siecle.*

Alex. second, comme il apert mesmes dans Gratian, de conf. d.1. can. sufficit. dit, que c'est assez à vn prestre de dire chaque iour vne Messe, veu que bienheureux celuy, qui peut vne fois le iour celebrer la Messe condignement.

Et Greg. 7. en la mesme distinction. c. omnis Christianus, exhorte tous les Chrestiens de presenter à Dieu quelque chose à l'heure du sacrifice de la Messe.

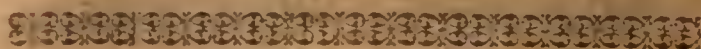
La chose mesme.

S. Anseaume, sur l'onzieme ch. de la premiere aux Corinthiens, Vous, prestres, faictes, c'est à dire, consacrez mon corps par paroles mystiques proferees sur le pain, en memoire de ma passion & remambrance de mes douleurs. Oecumenius sur le mesme passage declaire, comme sur la croix le fils de Dieu n'a esté prestre selon l'ordre de Melchisedech, mais si bien en ce sacrement & sacrifice : & encores pour le iourd'huy en la personne de ses prestres. Et depuis ce siecle on commença à traicter plus amplement de la verité de la Messe, & de l'Eucharistie, à cause de Berengarius, qui sema alors ses erreurs

comme

comme l'on void en Lanfrancus, Anselmus, Guitmundus, Adelmãnus, Algerus, Hugo Lingonensis, & autres qui fleurirent en ce siecle.

Es siecles subsequents il n'y a aucune occasion de douter, & nos aduersaires librement le confessent.



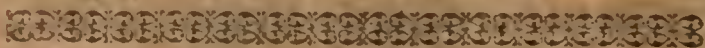
§ 20. *Quant au nom, au douzieme.*

HVgo à S. Victore, Richard Victorinus, Magister Sententiarum, & sainct Bernard. Quant à la chose, les mesmes, & Petrus Cluniacensis, Euthymius, Zigabenus, & autres.



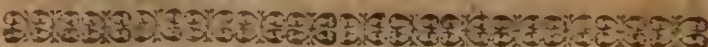
§ 21. *Au treiziesme, quant au nom.*

ALexandre Alensis, Albertus Magnus. S. Thomas, sainct Bonauenture. Et quant à la chose, les mesmes au 4. des Sentences, & en la troisiesme partie principalement.



§ 22. *Au quatorziesme, quant à tous deux.*

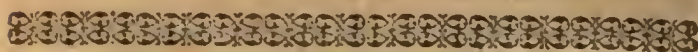
SCotus, Durandus, Ocamus, & tous les Scholastiques sur le quatriesme des Sentences.



§ 23. *Au quinziesme siecle, du nom & de la chose mesme.*

Sainct

SAinct Antonin, Capreolus, Ioannes Maior, le Concile de Constance cōtre l'article cinquiesme de VViclef, & le Concile de Florence au decret de l'vnion : Gerson, Thomas Cāpensis, Denys le Chartreux, Gabriel Biel, & autres.



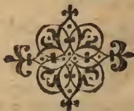
§ 24. *Au seizieme, où nous sommes.*

LE Concile de Trente en la session 22. c. premier, & les deux subsequents, & au canon premier, excommuniant & anathematisant tous ceux qui ne croyent en ce grand & admirable mystere, sacrement, & sacrifice, duquel abondamment ont escrit Cajetain, Sanctesius, Alanus, Demochares, Dominicus à Soto, Ekius, Roffensis, Bellarminus, Turrianus, Gregorius à Valentia, Soarez, Bozius, Baronius, Bordesius, & autres, les œuures desquels se voyent tous les iours.

Le Sieur du Plessis Mornay a imprimé vn liure de fraiche date à l'opposite de ses verités plein d'erreurs, fausses citations, & absurdités enormes, comme ont faict voir à l'œil deux ou trois grands personnages de nostre siecle. C'est se rendre prodigieusement monstrueux, que d'accumuler & faire volume de tant de choses diametralement opposees à la verité: comme au c. 6. du premier liu. il dit telle auoir esté la sterilité iusques au quatriesme siecle de l'Eglise Romaine, qu'elle n'a eu en tout ce temps vn seul

docteur de marque qui ait cognu la Messe. Mais ce n'est que broncher & chopper, au pris des cheutes, precipices & abysmes, qui remplissent presque par tout le reste de son œuure.

Venons aux circonstances du lieu, du temps & des personnes, & de là aux parties tant essentieles que integrantes du mesme sainct sacrifice de la Messe. Tirant preuue de tout de l'autorité des saincts Peres & Conciles œcumeniques.



LA



LA SAINCTE MESSE,

SES PARTIES ET appartenances.

Prouuees par la plus nette & pure antiquité, sur l'authorité irrefragable des saincts Peres, que les ennemys mesmes d'icelle reçoiuent.

Cinquiesme Discours.

PREFACE.



Visque les heresies ont tousiours esté si outrecuidees & insolentes, & si auant possedees de l'esprit de Sathan leur autheur & leur pere, que d'attenter à la personne de Iesus Christ mesme, & se ruer à bec & griffes toutes forcenees de rage sur sa diuine & humaine majesté, sans luy laisser rien d'entier, qu'elles ne se soyent parforcees

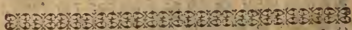
de dechirer & mettre en pieces. Ce n'est pas de merueille si elles se sont iettees cruellement sur son vnique & legitime espouse l'Eglise Catholique, pour exercer à l'encôtre d'icelle leur mesme rage & fureur. Nous l'auons par trop veu & experimenté en ce nostre siecle miserable, lie & fondriere de toute impieté & de tout malheur: dont à bien plus forte raison nostre Seigneur se pourroit plaindre, & se monstrer à nous en mesme estat qu'il apparut à ce grand patriarche & martyr S. Pierre Alexandrin, la robbe fendue & mise en deux pieces par ce scelerat & execrable Arrius, à l'occasiõ duquel S. Antoine entendit cette voix abominabitur altare meum, *apres qu'il eut eu la vision des mulets enragez au dedans de l'Eglise, qui ruoyent à toute force contre le sainct autel & sanctuaire de Dieu, aux fins de le destruire, & renuerser indignement les mysteres diuins de la saincte Eucharistie. Ce qui se verifia tost apres, suiuant les lamentables discours qu'en faict, outre les historiens Ecclesiastiques, Sainct Athanase in epist. ad Orthodoxos, & S. Gregoire de Nazianze, oratione ad Arrianos ac de se ipso, & ailleurs. Qu'estce que nostre siecle n'a ressenty d'aussi cruel & furieux, que du temps des Arriens? Vrayement nous pouuons bien*

Surius tom. 6.

S. Athã. en la vie de S. Ant.

bien faire les mesmes complaintes que faisoient les saincts Peres contre les Arriens & Donatistes, les Gots, Huns & Vandales, & particulierement S. Hierosme in epitaphio Nepotiani ad Heliodorum, accommodans quelques paroles à nostre temps, Quadraginta & eo amplius anni sunt quòd Romanus (id est Christianus) sanguis funditur, Galliã, Angliã, Germaniã, &c. Lutherus, Zuinglius, Caluinus, &c. vastant, trahunt, rapiunt. Quot matronæ, quot virgines Dei, & ingenua nobiliaq; corpora his belluis fuere ludibrio? capti Episcopi, interfecti presbyteri & diuersorum officia clericorum, subuersæ Ecclesiæ, ad altaria Christi stabulati equi, martyrum effossæ reliquiæ, vbique luctus, vbique gemitus & plurima mortis imago. *En combiẽ de lieux les saincts autels ont esté profanez, les Eglises ruinees, le precieux corps du fils de Dieu rué par terre, foulé aux pieds, ietté aux bestes & tresignominieusement traitté, auec horreur du ciel & de la terre? Partant il ne se faut estonner si les heretiques ont tousiours esté si audacieux & temeraires que de blasphemer & de langue & de plume contre le souuerain mystere du fils de Dieu, & souiller de leurs baues, noircir de*

leurs impostures, & infamer par leurs mēsonges le tresprecieux gage d'vnion & d'amour qui est par ce tāt admirable sacremēt, in quo habitat omnis plenitudo diuinitatis corporaliter, *entre Iesus Christ & l'Eglise son espouse. Mais venons à nos preuues & tesmoignages des saincts Peres pour l'antiquité de la Messe. Et puis que tout ce qui concerne l'honneur & seruice de Dieu se rapporte principalement à ce tresauguste & treseffroyable mystere des mysteres comme à sa premiere fin, traittons en premier lieu de ses appartenances & principales cerimonies qui se rencōtrent ou d'ordinaire ou bien souuent en la celebration de la saincte Messe, laquelle sera tousiours honoree & reueree, & Iesus Christ en icelle adoré, vray Dieu & vray homme, iusques à la fin du monde, quoy que Sathan & ses supposts puissent faire ou dire contre.*



§ 1. *Qu'il faut vn lieu propre pour celebrer la Messe & faire le seruice diuin, deputé à ces fins, autre que les particuliers Oratoires.*

LA maiesté de Dieu se peut prier & adorer par tout, attendu qu'il est en tout lieu, par essence,

essence,presence,& puissance, qui est l'vne des causes pourquoy l'Apostre veut que *in omni loco leuemus puras manus.* 1.Tim.2 Ainsi Iob tout couuert d'ulceres l'a inuoqué sur le fumier,Ezechie malade en son lict, Ieremie emprisonné dans la boüe, Manasses en captiuité chargé de ceps & de chaines, Daniel en la fosse aux lyons, les trois compagnons au milieu de la fournaise ardente,Ionas au ventre de la balaine,& le larron en la croix. *Non enim locus sed propositi initium requiritur* dict S. Basile, *in exhortatione ad bapt. & pœnitentiã,* qui est l'homelie 13. Ce neantmoins sa mesme diuine maiesté requiert & ordonne, qu'il y ait certains lieux destinés tant seulement & consacrés à son diuin seruice, tant pour l'inuoquer, prier, & loüer,que specialement pour luy offrir sacrifice,qui est le culte & seruice deu purement à Dieu seul. C'est ce que traitte le mesme sainct Basile en l'homelie 2.de bapt. ch. 8 & in reg. breuior.interrog.310.monstrant que le bon œuure pour estre auoüé tel, se doit faire en son lieu,auec toutes les circonstances & cōditions requises:ce qu'il remarque encore plus particulierement du sacrifice de la Messe. *Quædam extra Hierusalem facta periculum attulerunt, quædam in ipsa Hierusalem, & magis templo & ara quàm aliis locis deputata erant,* Et peu apres, *Nobis quoque periculum est malè obiti mandati, si loci rationem neglexerimus,maximè si sacerdotij mysteria in locis profanis celebrauerimus &c.* Par ce laissant à part le temple de Melchisedech en la loy de nature, duquel parle Ioseph. l. 6. de bello Iud.

cap.vlt. & le tabernacle de Moyse auec le temple de Salomon.En la loy escrite nous ne trouuons rien dequoy il soit plus souuent parlé en toute l'antiquité, dés le temps des Apostres, que des Oratoires, & Eglises basties par tout le monde. Vous en verrez quelques tesmoignages icy marqués.

Philon au liu.de Vita contempl. parlant des Chrestiens de l'Egypte ainsi que dit Eusebe liu. 2.de son hist.eccl.ch.16. En chaque quartier il y a vne maison sacree qu'ils appellent *Semneum*, lieu venerable ou monastere, auquel à part ils celebrēt les mysteres d'vne vie tres-honorable, *ἐν ἑκάστῃ δὲ ἐστιν οἴκημα ἱερὸν ὃ καλεῖται σεμνεῖον καὶ μοναστήριον ἐν ᾧ μονούμενοι τὰ τοῦ σεμνοῦ βίου μυστήρια τέλονται.*

Le mesme Eusebe li.7.ch.24.escrit que l'Empereur Aurelian adiugea l'Eglise aux Catholiques pour y prier Dieu contre Paulus Samosatenus.Et au li.8.ch.1.& ailleurs il asseure, que les Chrestiens rebastirent les Eglises auec plus d'estendue & de magnificence que n'auoient les anciennes.

Le Concile d'Agde qui est Concile Agathēse enuirō l'an 418.c.2.dit,Doncques icy,c'est à dire en cette vie presente,il faut que nous cognoissions la volonté de Dieu touchant le lieu du sacrifice, pource qu'il n'est permis de sacrifier ny celebrer les Messes en autres lieux sinon en ceux que le propre Euesque aura choisi. Les Apostres ont receu cecy du Seigneur & tous l'ont delaissé & enseigné depuis iusques a nous.

En

En preuue du mesme est le Concile 5. de Carthage can. 6. celuy d'Agde aussi can. 14. Eusebe liu. 4. de Vita Constant. Athanase, in Apolog. *ad Constantium*, S. Basile sur le psal. 114. Greg. de Nisse au l. de bapt. S. Amb. l. 1. ep. 5. *ad fœlicē*, Gaudentius au traicté de la dedicace, S. Aug. serm. 251. & autres suiuans de tempore, Gelasius in epist. 1. Felix 4. en l'epist. decretale de Eccl. & altar. consecratione. Sainct Hierosme en l'epist. ad Exuperium, escrit que Iulien l'Apostat ruina les Eglises & les conuertit en temples. Au contraire les Roys & Princes Chrestiens, nommément depuis Constantin ont edifié & doté vn grand nombre d'Eglises & d'oratoires. Dequoy traicte l'Archidiacre c. siquis 1. q. 3. & les histoires en sont toutes remplies.

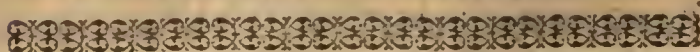
Et est chose remarquable que le grand Constantin auoit fait dresser vne Eglise portatiue, qui se remuoit de lieu en autre comme l'ancien tabernacle, pour n'auoir faute de lieu sacré quand il seroit en guerre, ny toute son armee, laquelle auoit aussi en chasque quartier ses prestres & officiers de l'Eglise. Sozomene en fait foy liu. 1. ch. 8. & les autres historiens.

Mais que dira le Ministre, quand il verra que des Eglises ont esté basties à l'honneur de sainct Pierre & sainct Iean, voire de leur viuant, qu'il voye Petrus Canisius de Sancta Maria deipara Virgine liu. 5. cha. 23. ou il en trouuera vn bon nombre auec bonnes & suffisantes preuues.

D'où il appert que ceux ou qui demolissent les Eglises, imitateurs des Arriens, des Albi-

P 5 geois

geois & autres, ou qui n'en veullent point, resemblent Xerxes, lequel brusla les temples d'Asie, de crainte, disoit il se gausāt en Athee, que les Dieux qui sont libres & en la face desquels tout doit estre mis à descouuert, ne fussent captiués entre quatre murailles: ne s'apperceuant pas que Dieu doit estre ἀόριςος, ἀπέρατος, ἀπερίγραπτος, sans terme, sans fin, & sans limitation. Comme d'autre part ceux qui se deportent indignement és lieux sacrés, ne considerēt point que l'Eglise, *non est taberna aut tonstrina sed locus Angelorum, locus Archangelorum, regia Dei, cœlum ipsum &c.* Suiuant le beau discours qu'en faict sainct Iean Chrysostome hom. 36. sur la 1. aux Cor. & hom. 15. sur l'epistre aux Hebrieux.



§ 2. De la Consecration & dedicace des Eglises.

LEs Eglises basties se doiuent dedier & cōsacrer à Dieu pour les discerner de tous autres palais & profanes edifices, & les rendre capables de la celabration du diuin mystere, à l'exemple de Salomon au 2. des Paralip. & 3. des Roys. En voicy quelques preuues entre vne infinité d'autres.

Sainct Clement epist. 3. *ad Iacobum fratrem Domini,* deffend de celebrer la Messe & de sacrifier en aucun lieu qui ne soit consacré, asseurāt, que

que les Apoftres l'ont apprins de noftre Seigneur & nous l'ont enfeigné.

Eufebe li.10.ch.2.3.& 4 de fon hift. Eccl. parlant des Eglifes bafties & confacrées tant par Conftantin que par tous les Chreftiens apres la mort du tyran Maximin, dit, qu'il y auoit par toutes les villes vn beau fpectacle, les feftes des dedicaces, les confecrations des oratoires nouuellement baftis, les facrifices des Preftres. *dedicationum feftiuitates, templorum nuper ædificatorum confecrationes, frequentes Epifcoporum in vnum conuentus, peregrinorum longè ab exteris regionibus accedentium concurfus &c.* Ἐγκαινίων ἑορταὶ προσευχτηρίων ἀφιερώσεις, ἱερουργίαι τε τῶν ἱερωμένων : Ce que Rodolphe fur les declamations de Seneque Romarque, à l'imitation de ce que fit Aarō apres la ftructure de l'arche laquelle il vouloit confacrer & en faire la dedicace au Seigneur par onctiō de toutes les parties, auec l'ōguent de bonne odeur cōpofé de myrrhe triet, yreos, cinamome & calamente, ce que confte par Iofeph. li.3. des antiq. ch.9.

Iuftinien en la nouuelle 67. cha.1. Nous deffendons (dit il) qu'aucun entreprenne de baftir Eglifes, Monafteres, ou Oratoires, auant que noftre bien aymé l'Euefque de la cité ait planté la croix au lieu choifi, fait les prieres, & dit les litanies en proceffion.

Leon en propres termes parle de la dedicace en la nouuelle 15. & en la 131. Iuftinien efcrit que quand en mefme ville fe treuuent deux Eglifes de femblable dedicace, la plus pauure doit eftre preferee.

Sainct

Sainct Augustin traitte de ce subiect au sermon 252. *de tempore*, le Concile de Carthage 5. ch.6.& celuy de Bonne, chap.46.qui est Conc. Hipponense auquel sainct Augustin dit auoir assisté liu.1.des retract. ch.17.Le Cócile d'Agde ch.14.celuy de Bracara 2. can.6. S. Athanase en l'apologie, *ad Constantinum*, sainct Basile sur le pseau.114. Gregoire de Nazianze, *in oratione ad nouam dominicam.* S. Chrysostome au sermon de la dedicace tom.3. Sozomene liure 4.cha.13. S.Ambroise liu.1.ep.5.& en celle qu'il escrit à sa sœur, Gaudentius au traicté de la dedicace. S. Augustin en trois autres sermons de tempore, sçauoir est au 251. 253. & 254. Gelasius Pape en l'ep.1.ch.6. Felix 4.en l'ep.decretale, Prosper en la 3. partie ch.38. S.Gregoire au 3. liure de ses dialogues ch.30.S.Bernard en a fait six sermons Rupert sur le ch..28. de la Geneze, Hugues de sainct Victor liu.2.de sacram. p.5.cap.2.& 3.Isidore liu.1.des offices ch.35.

Ceux qui blasonnent contre ces dedicaces, qu'ils lisent ce que Iustinien ordonne aux gouuerneurs d'Afrique, *de officio praefecti prætorio Afr.* touchant ceux qui font les corps de garde & les escuieries à cheuaux dans l'Eglise, & ce que le mesme ordonne en la Nouuelle 132. c.14. contre les edifices releués par les heretiques, le bastiment desquels il veut estre approprié aux Eglises du lieu.

Des



§ 3. *Des Autels.*

ENtre les parties des Egliſes la plus ſaincte eſt l'Autel ſur lequel, & nullemẽt ailleurs, ſe celebre le diuin ſacrifice:ce que declare meſme l'etymologie du nom Grec & Hebrieu מזבח *mizbeah* θυσιαςήριον.

S.Denys Areop.ch.3.de la Hierar. eccleſ.Iamais le preſtre,dict-il,ne fera les myſteres de la ſaincte communion, que premierement il n'ait mis ſur le diuin autel le pain & vin qui ſont ſymboles de la communion.

Tertullien au liu.de pœnit.dit que le propre du penitent eſt ſe mettre à genoux aux pieds des Preſtres, s'agenouiller deuant les autels, *Præsbyteris aduolui, & aris Dei adgeniculari.*

. S.Ambr.l.5.chap. 33. Les ſoldats ſe ruans ſur les autels les baiſoyent, monſtrans qu'ils ne vouloyent qu'amour & paix. Le Concile de Laodice can.19. Qu'il n'y ait que les preſtres & les clercs qui entrent à l'autel pour y communier. Theodoret liu.3. chap.11. Conſtantin le Grand en Hieruſalem fit orner l'autel de tapis imperiaux.Socrate liu.1.ch.30. Les autels à Antioche regardent l'Occident. Le meſme dict au chap. 21. qu'vn Capitaine de Iulien l'Apoſtat ayant vriné contre le ſainct autel, mourut incontinent : ſacrilege ordinaire à nos heretiques.

Occumenius ſur le 3. de l'epiſt.aux Hebrieux le corps

le corps de Iesus Christ a esté fiché en croix hors la ville, le sang est r'apporté par nostre Archiprestre sur nostre autel, τοῦτο οὖν τὸ αἷμα διὰ τοῦ παρ' ἡμῖν ἀρχιερέως εἰσφέρεται εἰς τὸ παρ' ἡμῖν θυσιαστήριον.

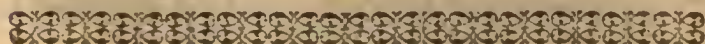
S. August. liu.2. de la cité de Dieu chap.27. le peuple Chrestien (dict-il) celebre d'vne deuote solennité les memoires des Martyrs, à fin de se exciter à les imiter, & à fin qu'ils puissent estre participans & conioincts aux merites d'iceux, & qu'ils soyent aidez de leurs prieres & oraisons, en sorte toutesfois qu'à nul des Martyrs, mais au Dieu d'iceux, nous dressons des autels en memoire des Martyrs : car qui est le prelat qui assistant à l'autel és lieux des corps saincts ait quelque fois dit, Pierre, ou Paul, ou Cyprien ie t'offre sacrifice ? mais ce qui est offert est à Dieu qui a coronné les Martyrs.

Voyez le canon 3. des Apostres, S. Irenee liu. 4. chap.20. S. Athanase en la vie de S. Antoine, Optatus Mileuitain liu.6. contre Parmenien, sainct Hierosme en l'epitaphe de Nepotian, le mesme sainct Aug. en l'epist. 50. sainct Ciprien l.1. epist.9. Eusebe l.1. demonstrationis euāg. c.6. sainct Ambr. liu.5. epist.33. Gregoire de Nazianze en l'oraison contre Gorgon, Greg. de Nisse au liure du baptesme, sainct Chrysostome oratione 53. ad populum, & en la 20. sur la derniere aux Corinth. sainct Hierome au liu. contra Vigilantium.

Outre ces authorités auec plusieurs autres discours & histoires Ecclesiastiques qui se treuuent

uent es saincts Peres, on peut voir ce que Belarmin raconte au liu. 4. *de verbo Dei non scripto* ch. 12. de la confusion d'vn Ministre en Flandre, à la persuasion duquel le peuple d'vn certain lieu estimant que c'estoit vne nouuelle inuention depuis cent ans, & pource destruisant ses autels trouua au dedans des lettres fort anciennes qui monstroient leur antiquité.

A ce propos ie diray que l'ã 1598. Monsieur du Puy ayãt fait remuer en l'Eglise de nostre Dame le petit Autel qui est au costé droict du grand, fut trouué vn billet à demy pourry, auquel toutesfois se lisoit la cõsecration dudit autel estre, si bien me souuient, de l'an quatre cens & quatorze ou enuiron, ce n'est point fable, ledit Prelat, auec son clergé, toute la ville & tous les gens d'honneur qui passent par le Puy en sont tesmoings oculaires.



§ 4. *Qu'il faut mettre des Reliques aux Autels.*

Tout ainsi que S. Iean en l'Apocalypse 6. dict qu'il a veu les ames des saincts martyrs soubs l'autel de Dieu, aussi l'Eglise honore leurs corps & leurs cẽdres, les posant aux lieux les plus sacrez, plus saincts & honorez de la terre, qui sont les Autels. Car l'autel represente l'humanité sacree de Iesus Christ. Cette remarque est de S. Augustin serm. 11. de sanctis, donnant la raison, *Quia super altare corpus Domini offertur*

offertur.& là mesme il dit que *Altare forma est corporis Christi*, apres S.Ambroise liu. 4. de sacram, chap.12.& liu.5.chap.2.

Iulle Pape qui viuoit l'an 332. en ses decrets dit, Si quelque Temple ou Eglise des Saincts a esté renouuellee depuis les fondements, sans qu'on ait remué l'autel, sans aucun doute, si la solennité des Messes y est celebree, la consecration sera accomplie de toute sanctification, mais si on a osté les sanctuaires, c'est à dire les reliques ou autels qui y estoyent, que de rechef ils soyent consacrez auec la celebration & solennité de la Messe.

De cette matiere parlent S.Ambr. en l'exhortation aux Vierges & en l'epist. qu'il escrit à sa seur, S.Hierosme au liu. contre Vigilance, Sozomene l.5.c.8. le Cócile de Carthage 5.can.14. Gaudétius au traicté de la dedicace de l'Eglise.

Ioseph l. 3.ch.9. Et de faict, si les douze pierres precieuses grauees des noms des 12.Patriarches, qui composoient le Pectoral du grand Prestre rendoient double lueur & asseuroient le peuple de l'assistance de Dieu en leurs entreprises, si l'ombre de *Act.5.v.5.* sainct Pierre guerissoit les malades, si les couurechefs & deuantiers de sainct Paul faisoient *Act.19.v.12.* merueille; si les os d'Elisee resuscitoient les *4.Reg.13.v.21.* morts, qui d'outera de l'assistance de Dieu particuliere là ou reposeront les sacrees depouilles de ses bien aymez seruiteurs?

Ceux qui encore refuseront de leur rendre l'honneur qui leur est deu pourront lire la l. *Nemo*, C. de Sacrosanct. Ecclef. ou Theodoze

doze deffend qu'aucun ſoit ſi oſé d'achepter les reliques des Martys; & l'Empereur Leon en la l.decernimus C. de epiſ.& cler. & en la l.neque C.de operib.public.où il enioinct aux religieux & à tous autres de ne preſenter les reliques des ſaincts Martyrs aux maiſons particulieres ou lieux publics,diſant qu'elles ſont plus honorablement aux Egliſes, ſelon la permiſſion de l'Eueſque.

Sainct Hieroſme epiſt.17. qu'il eſcrit au nom de Paula & Euſtochium ad Marcellam teſmoigne en quel honneur de ſon temps eſtoient les reliques des martyrs. *Et martyrum vbique ſepulchra veneramur & ſanctā fauillam oculis apponētes, ſi liceat, etiam ore contingimus: & monumentum in quo dominus conditus eſt quidam exiſtimant negligendum?* Nous honorons par tout les ſepulchres des martyrs, & s'il nous eſt permis nous baiſons leurs cendres & oſſements ou les touchons des yeux.

Sainct Gregoire de Nazianze orat. 1. cont. Iulianum, & en l'oraiſon de ſainct Cyprien martyr, comme en ſes Iambiques au 18.declare quel honneur ſe rend voire aux cendres & à la plus petite partie du corps des martyrs. Voyés le beau diſcours de Theodoret liure 8. *Græc. affect. Martyrum templa conſpicua cernuntur magnitudine præſtantia, &c.*



§ 5. *Qu'il faut colloquer les Images de Iesus Christ, de sa bienheureuse mere & des saincts, principalement ez Eglises.*

NOs Eglises estans dediees à Dieu au nom des bienheureux saincts, à bon droit sont aussi parees & richement ornees des leurs effigies & images, non moins que les Cherubins rendoient plus illustre & venerable tant l'Arche d'alliance, que le temple de Salomon, les raisons de cette tradition Apostolique sont deduictes fort au long par diuers grands personnages de nostre siecle, nous en tirerons quelques vnes des saincts Peres.

S. Augustin en l'ep. 49. On met les images dans les Eglises releuees en bosse aux fins que les ames de ceux qui prient, par la similitude exterieure, & le rapport d'icelles aux parties de nostre corps, soient rendues plus attentiues, comme si elles voioient les saincts mesmes viure & respirer en icelles. Et sur le ps. 113. *Hoc enim facit & extorquet quodammodo illa figura menbrorum vt animus in corpore viuens magis arbitretur sentire corpus quod suo simillimum videt*, & là mesme il met difference entre les vases de l'Eglise & telles images, d'autant que ceux là faute de similitude exterieure à nostre corps, n'ont point tant de force & de secrette energie pour nous

esleuer

esleuer en deuotion : & peu apres il preuue que les Eglises ont esté erigees, *pro imaginibus viuis & iconicis.*

Tertullien au liure de pudicitia par deux diuerses fois tesmoigne que sur les calices sacrez Iesus Christ estoit depeinct & graué en forme de pasteur portant la brebis qui s'estoit esgaree, sur ses espaules. Sozome liu.5.ch.20.& Niceph. liu. 10. ch. 30. escriuent que du temps de Iulien l'Apostat l'image & statue de Iesus Christ en la ville de Paneade fut transferee par les Chrestiens dans l'Eglise. Et Eusebe liure.3. & 4.de la vie de Constantin raconte combien grande multitude d'images d'or & d'argent furent par ce grand Empereur consacrees à Dieu.

Gregoire de Nazianze en l'epist.49.ad Olympium se plaint de ce que la ville de Diocesaree estoit pour estre ruinee, *Neque enim*,dit-il, *si statua deiiciantur hoc me excruciat, etiam si alioquin acerbum : verum si vrbs antiqua &c.* C'estoit pour autant qu'il l'auoit ornee & embellie d'images, desquelles il se monstre ne faire tant de cas à comparaison des ames viues images de Dieu & des habitans de ladite ville qui estoient pour perir, quoy que d'ailleurs il honoroit fort les images non seulement des hommes mais encore des Anges,lesquels, dit il, en l'oraison de laudibus Heronis, *Corporea forma pinguntur cum vestitus candore & fulgore, ad designandam naturalem ipsorum puritatem.*

Damase en la vie de sainct Syluestre escrit que Constantin fit mettre au lieu ou il auoit

esté baptisé vn agneau d'or massif, & des deux costez en argent les images de nostre Seigneur & de S.Iean Baptiste.

La 7.synode action 6.raconte comme les disciples de sainct Epiphane dresserent l'image de leur maistre & l'introduisirent dans l'Eglise qu'ils auoient dressé à son nom. Sainct Basile en l'oraison qu'il fait à l'honneur de S.Barlaam sur la fin, S. Gregoire de Nisse en l'oraison in Theodorũ au cõmencement, en la Messe de S.Chrysost. traduicte en latin par Erasme Euodius li. 2.des miracles de sainct Estienne. Prudentius en l'hyme de S. Cassian, Paulinus epist. 12. ad Seuerum, Nycephore liu.14.ch.2. S.Augustin liu. 1.de consens. Euang. cap. 10. Adrian 1. pour les images à la fin du 7.synode. Le 8.synode au can. 3. Le Concile Romain soubs Greg.3. Et il conste que dans le tabernacle & dans le temple de Salomon il y auoit des images.

Exod.25
3.Reg. 8.
Ioseph. li. 4. cha. 8.



§ 6. *Du signe de la croix, releué aux Eglises.*

LE principal ornement de l'autel est la croix, en vertu de laquelle il est sanctifié. La croix aussi, ou bien le crucifix, se pose au plus eminẽt lieu de l'Eglise pour seruir de premier obiect à tous ceux qui y entrent, à fin de les inuiter tant à la penitence qu'à l'esperance de pardon & remission de leurs pechez par le merite de la mort

mort & passion du fils de Dieu : car à ces fins entre autres principales, nous venons à l'Eglise. C'est ce que representoit le serpent d'airain dresſé au desert, comme nous representons par cette coustume & tradition Iesus Christ hault esleué en croix, qui disoit de soy mesme à Nicodeme, *Sicut exaltauit Moyses serpentem, &c.* Et pource de l'excés de cet amour enuers nous S. Ignace tout rauy s'escrioit, ὁ ἐμὸς ἔρως ἐσταύρωται, comme le recite S.Denis liu.de diu.nom. ch.4.

Io.3.

In carm. de cru.

Lactance introduict le crucifix parlãt à ceux qui entrent en l'Eglise, en ces termes,

Quisquis ades mediiq; subis ad limina templi
Siste parũ, me conde animo, me in pectore serua.
Ille ego, &c. Et peu apres.
Flecte genu lignumq; crucis venerabile adora.

Sedulius.

Néue quis ignoret speciem crucis esse colendam
Quæ Dominum portauit ouans. &c.

In carm. Pasc.

L'estendart de Constantin appellé *Labaron*, & qui luy seruoit cõme d'oriflambe, auoit le signe de la croix : voire déslors que les Empereurs idolatres ses deuanciers en vsoyent, comme le remarquent Tertullien in apolog. ch. 16. & sainct Iustin en l'apologie 2. & Minutius in Octauio.

Socrate liu.6.ch.8. & Sozomene liu. 8. ch. 8. tesmoignent que sainct Iean Chrysostome faisoit porter és processions les croix d'argent au milieu de deux flambeaux. Et le mesme S. Iean Chrysostome au liure *Quòd Christus sit Deus*, escrit que de son temps non seulement aux Egli-

ses on les releuoit, mais par tout au milieu des places, dans les maisons, dans les chambres, sur les vases, aux champs, dans lesbois, &c.

S. Cyrille au liu. 6. contre Iulien, respond aux infideles qui reprenoyent les Chrestiens de ce qu'ils adoroient le bois de la croix: ce que faict aussi Iustin auec Tertullien és lieux que dessus: & Origene liu. 6. sur l'ep. aux Romains, rendant raison de cette deuotion, dict qu'il n'y a genre de tentation qui ne se surmonte en considerant le signe de la croix. *Si fixis oculis in eam intueamur continuò totus ille carnis ac peccati fugatur exercitus.*

S. Augustin au serm. 130. de tempore, dit que le iour du iugement la croix du fils de Dieu sera portee par les Anges, resplēdissante plus que le soleil: & le tire suiuant ce qui est escrit en sainct Matth. 24. *Tunc apparebit signum filij hominis in cœlo.* Passage qu'Origene, S. Iean Chrysost. sainct Hiero. sainct Hilaire, Theophilacte, Euthymius, & le Venerab. Bede sur ledit lieu de S. Matth. & sainct Cyrille en la catech. 15. ont expliqué du signe de la croix permanente & visible. Et la Sibylle liu. 16.

O lignum fœlix in quo Deus ipse pependit,
Nec te terra capit, sed cœli tecta videbis,
Cum renouata Dei facies ignita micabit.

Iustinien en la nouuelle 67. ch. 1. & en la 13. ne pouuoit souffrir qu'aucune Eglise fut sacree auant que l'Euesque eut prié & planté la croix au lieu qui estoit pour cela dedié.

Theodose, C. *Nemini liceat signum salutis.* Nous deffen

deffendons (dict il) qu'aucun ne graue, depeigne, ou taille le nom du Sauueur Iesus Christ, en pierre, marbre, ou terre sur laquelle le pied de l'homme puisse passer, mais qu'il soit releué & mis en lieu honorable. Et les premiers Chrestiens non seulement se fortifioyent du signe de la croix sur le front, mais aussi ils s'en aidoyent pour asseurer leurs pactions au lieu des cachets du iourd'huy, ainsi qu'il appert en la Nouuelle 71. de Leon. Les testateurs de mesmes pour ratifier leurs dernieres volontez l. Scimus §. 2. C. de iure deliberandi : & Iustinien en la Nouuelle 90. Les estendarts & les boucliers en estoyent parsemez, les hallecrets & cuirasses enrichies, la pourpre des Rois marquee, & leurs anneaux & pierres precieuses en portoyent le burin. Brief *à locis suppliciorum transiuit ad frontes Imperatorum*, dict sainct Augustin sur le Psal. 36. conc 2.



§ 7. Des vases sacrez qui seruent à l'Autel, & pour l'vsage des Sacremens.

C'Est merueille du soing que Dieu monstra fort special de tous les vases & instrumẽts du Tabernacle, voire iusques aux mouchettes: car il vouloit que sa maison fut meublee conuenablemẽt à la grandeur de sa diuine Majesté ainsi qu'il l'auoit designé & commandé de bastir. Tout y est mysterieux, tout y est sainct & sa-

cré, comme tout ce qui sert au Roy est tresnoble & royal. L'vsage d'iceux a esté de tout tẽps en l'Eglise tant pour ornement que pour necessité au ministere des diuins sacrements. Oyons comme les saincts Peres en parlent.

S. Aug. sur le Ps. 113. Nous auons (dict-il) plusieurs vases & instruments d'or & d'argent pour l'administration des sacrements, lesquels sont saincts & sacrez, ne fut que pour leur vsages & à raison de ce en quoy ils ont esté employez. Damasus en la vie de sainct Vrbain Pape qui vescut enuiron l'an 230.& Prudentius en l'hymne de sainct Laurent, qui fut martyrisé enuiron l'an 260. apres nostre Seigneur, font mention de l'or & de l'argent battu en vaisselle sacree, *Libent vt auro Antistites*.

Du temps de Syluestre qui fut enuiron l'an 300.le nombre en fut tresgrand en calices,patenes, chandelliers,encensoirs, &c. comme tesmoignent mesmes Damasus, sainct Athanase en l'Apologie 2.s'excuse & se deffend sur la calomnie des Arriens touchant les vases sacrez. Et sainct Greg.de Nazianze en l'oraison de seipso,compare les Arriens à Nabuzardan qui enleua,& à Baltazar qui profana les vases du temple de Hierusalem,d'autant qu'ils auoyent pillé les vases de l'Eglise.

Optatus Milleuitain liu.6. cõtre Parmenien, se plaint des Donatistes qui auoyent faict fondre, vendre, & battre en monnoye les vases les plus precieux de l'Eglise, & nommément ceux où auoit reposé le sang de Iesus Christ.

Christ.Et sainct Iean Chrysostome en l'hom. 4. sur S.Matth.& au liu.de sancto Babyla, raconte la vengeance & iustice Diuine qui apparut sur Iulien oncle de l'Apostat, & sur vn certain tresorier, qui auoient osé mettre la main sur l'argenterie de l'Eglise.

Leon en la Nouuelle 86. Comme (dict il) le commun populaire ne peut sans offense attoucher les vases qui contiennent la memoire de l'incontaminee & sacree adoration, les prestres qui se mescognoissent & oublient leur deuoir, sont sans excuse. Il n'y a rien si ordinaire en la loy que la representation des peines aux furieux qui osent mettre la main sur le prestre, rien plus frequent que les menaces contre ceux qui profanent les vases sacrez. Et Iustiniẽ l. *Sancimus C. de sacros. Eccles.* Nous deffendons l'alienation des tressacrez & secrets vaisseaux & des vestemens necessaires à la religion, sinon qu'il soit question de sustenter les pauures & rachetet les captifs, car l'ame de l'hõme est beaucoup plus excellente.

Le canon 72. des Apostres, Nous deffendons d'emploier aux vsages mondains & profanes, les vases d'or & d'argent, les courtines, napes & linges vne fois sanctifiez. Et sainct Hierosme *ad Rust. monachum*, epist. 61. l'Euesque Exuperius est plus recommandé d'auoir vendu les vaisseaux d'or & d'argent pour secourir les pauures, q̃ blasmé de les auoir soufferts dans son Eglise?

Allaric (comme rapporte Cassiodore liu. 21. epist. 20. pilla Rome, & aduerty, que ses soldats

s'estoient licenciés iusques aux temples, commanda la restitution des calices & vaisseaux sacrés, par la main mesme qui auoit fait le larcin, à fin que l'effrenee volonté du pillage fust corrigee par vne liberale recognoissance du mesfaict: mais Theodahas se monstra plus liberal, qui presta beaucoup d'argent au sainct Pere Agapite soubs le gage sacré, & le rendit à l'Église sans esperance de recouurer ses deniers.



§ 8. *Des cierges, & luminaires.*

COmme Dieu aparut dans le buisson en forme de feu ardant à Moyse, & nous est representé és escritures sainctes par figure de lumiere & de flamme esclairante, aussi a il voulu en l'vne & l'autre loy estre honoré és Eglises. signamment au temps du diuin sacrifice de cierges & de lampes ardantes. Car outre la diuinité, elles nous remettent en memoire la clarté de l'Euangile & beauté de la grace qui nous à esté abandamment communiquee par nostre Sauueur Iesus Christ conformement à la prophetie d'Isaie 9. *populus qui ambulabat in tenebris, &c.*

Au canon 3. des Apostres est ordonné qu'il ne soit permis d'apporter à l'autel autre chose que de l'huile pour les lampes & de l'encens à la Messe. Sainct Athanase en l'epist. ad Orthodoxos in Persid. l'an de nostre Seigneur 323. se plaint dequoy les Arriens mettoient contre les parois

parois les chandeliers des Eglises Catholiques & là sacrifioient à certaines idoles.

S. Augustin au sermon 17. in dedic. Eccl. *quando candelabra dedicantur*, Cette leçon est à propos (dit-il) veu que nous dedions des chandeliers. Au canon 71. des Apostres, celuy est excommunié qui desrobe l'huyle ou la cire de l'Eglise. Et S. Chrysostome en l'hom. 60. au peuple d'Antioche, Tu appens des chaines d'argét aux lampes de l'Eglise. Et sainct August. au sermon 215. de tempore, Ceux (dict il) qui ont le moyen presentent des cierges. Le mesme sainct Chrysostome en l'hom. *de occursu Domini & Simeonis*, exhorte le peuple de donner des cierges à l'Eglise. S. Paulin en l'hymne 3. de S. Felice touche ce mesme subiect.

Ast alij pictis accendunt lumina ceris,
Multiforesq; cauis lychnos laquearibus aptant,
Vt vibrent tremulas funalia pendula pennas.

Sainct Gregoire de Nazianze au sermon de Pasques, escrit que la veille de Pasques on allumoit des flambeaux & du feu par les rues: *Καλὴ μὲν ἡ χθὲς ἡμῖν λαμπροφορία καὶ φωταγωγία ἣν ἰδίᾳ τε καὶ δημοσίᾳ συνεστησάμεθα δαψιλεῖ τῷ πυρὶ τὴν νύκτα καταφωτίζοντες.*

Eusebe liu. de vita Constantini, escrit que Constantin le grand changea la veille & nuict de Pasques en lumieres equipolentes au iour, faisant allumer tant de cire par les rues que lon eust iugé que c'estoit la lumiere du soleil. Le mesme au liu. 6. de l'hist. eccles. ch. 7. escrit que le iour de la veille de Pasques en l'Eglise de

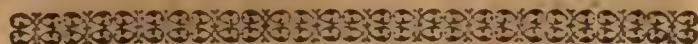
Hieru

Hierusalem l'huile manquant és lampes Narcissus Euesque y fit verser de l'eau qu'il benit, laquelle brusla comme l'huile. S. Epiphane en l'epist. ad Ioan. Hierosol. dict, que passant par vn bourg & y voyant vne lampe allumee, s'y arresta pour prier Dieu.

Vigilance reprochoit à sainct Hierome qu'en plein midy on allumoit des masses de cierges; auquel ce bon sainct Pere respond que ce n'est pas signe d'idolatrie, mais de pieté. Puis il faut retourner à nostre maxime, que les choses indifferentes deuiennent bonnes si l'obiect est bon, l'intention tendant à l'honneur de Dieu. Quel mal a vn cierge allumé, pour apprendre au peuple que Dieu est lumiere? qu'il esclaire les Martyrs, comme dit S. Gregoire Nazianze au liu. de baptismo, φῶς ὁ θεὸς ὁ ἄγγελος ὁ ἄνθρωπος ὁ νόμος, Dieu est lumiere, l'ange, l'homme, la loy. Pourtant aux nouueaux baptisez on mettoit en main des cierges allumez en plain iour, & le baptesme s'appelloit φώτισμα, illuminatiõ, l'Epiphanie τῶν φώτον ἡμέρα, iours de lumieres. En fin on allume les cierges en signe de ioye dit S. Hierome. Or est ce vne impudente folie que vouloir estriuer contre ce qu'obserue toute l'Eglise, dit S August. en l'epist. 118.

De cecy parlent encore le Concile 4. de Carthage au can. 6, S. Chrysost. en sa Liturgie, Isidore liu. 7. des etymologies, & Micrologus ch. 11.

De l'en



§ 9. *De l'encens à la Messe.*

DAuid requiert à Dieu que son oraison soit addressee deuãt sa face tout ainsi que l'encens, car le parfum denote les prieres des Saincts, comme dit S. Iean en son Apocal. 5. & l'odeur de bonne & saincte vie suyuãt l'Apostre *Christi bonus odor sumus, &c.* *Ps. 141.* *2. Cor. 2.*

S. Iaques en sa Liturgie prie en cette sorte, *Reçois en odeur de suauité de nous tes mauuais seruiteurs cet encensement, & rends la puanteur de nostre ame de bonne odeur.*

Au can. 4. des Apostres, le precepte de l'encensement à l'heure du sacrifice se treuue tout au long, & la coustume de l'exhiber dans sainct Denys ch. 3. de la Hier. eccl. & la benediction d'iceluy est mentionnee dans les Liturgies de S. Iaques, & de S. Iean Chrysost.

Damasus descriuant la vie de Sotere & celle de Syluestre Papes faict denombrement des encensoirs entre les autres vases de l'Eglise, cerimonie vsitee mesmes des Iuifs selon le cõmandement de Dieu, qui ordonna à Moïse outre l'encensement, la composition d'vn parfum excellent. en Exode 30.



§ 10. *De l'eau benite.*

CE n'est pas de merueille que Sathan ait la croix & l'eau benite en horreur: c'est son fleau

fleau, c'est sa croix, parce il fait que ses supposts les abhorrent & detestent. Entre les benedictiōs que fait l'Eglise, l'vne des plus belles, deuotes, & anciennes, est celle de l'eau benite qui reçoit force & vertu contre les malins esprits par la priere du prestre. Sainct Cyrille catech. 3. en parle en cette maniere, Comme les viandes mōdes sont infectees par l'inuocation du diable, aussi l'eau simple est faicte saincte par l'inuocation de Dieu. Sainct Ambroise liu. 4. de sacram. ch. 5. Il faut, dit-il, que l'eau soit consacree. Et au liure de iis qui initiantur mysterijs ch. 3. l'eau n'a aucun vsage en l'Eglise, si elle n'est consacree par le signe de la croix.

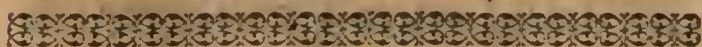
S. Epiphane en l'heresie 30. Ioseph poussé du zele de Dieu fait le signe de la croix sur l'eau qu'on luy auoit apporté, la benit & la ietta sur les enchantemens & aussi tost ils furēt dissous. Theodoret en dit autant au liu. 5. chap. 21. & adiouste, que l'eau fut apportee des piles en vn benistier d'où il appert qu'en icelles on gardoit l'eau benite comme on fait à present.

Sainct Augustin contre Iulien liure 6. cha. 8. l'eau en l'Eglise se consacre par le signe de la croix. Ce que sainct Paul vouloit dire, enseignāt que la creature est sanctifiee par la parole de Dieu ἁγιάζεται γάρ &c. Dans l'histoire tripartie liu. 9. ch. 24. l'Euesque Marcellus voulant reduire en cendres le temple d'Apamee consacré à Iupiter, le Demon, qui destournoit la flamme, fut chassé par l'aspersion de l'eau benite.

Brief il n'y à presque rien plus frequent en toutes

toutes les histoires & vies des saincts, que l'eau ou l'huile benite & le signe de la croix, pour faire des miracles.

Les Abyssins & Ethiopiens subiects du Prestre Iean retiennent encore en leurs Eglises cette tradition Apostolique de l'eau benite : comme les Chrestiens de sainct Thomas ez Indes Orientales. Car bien que S. Alexandre premier Pape & martyr ait ordonné que l'on vsast de l'eau benite ez Eglises & maisons, si ne l'a il pas instituee, mais les Apostres. Ainsi voyons nous plusieurs ceremonies Apostoliques, auoir depuis esté commãdees & comme refraichies par les saincts Peres, soit pource qu'elles s'estoient intermises en certains lieux, soit pource qu'on ne les auoit en tel honneur qu'il falloit.



§ 11. *Consecration des fons baptismales.*

L'Eau des fons du baptesme à vne speciale consecration & fort mysterieuse, laquelle se fait auant la Messe de la veille de Pasques & de Pentecoste, iours destinez anciennement aux baptesmes solemnels : de consecr. dist. 4. c. cum duo tempora, & ailleurs.

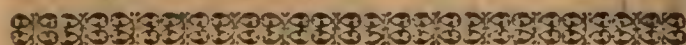
Sainct Cyprien liu.1. epist. [illegible] faut dit il, que ses eaux soient emondees & sanctifiees par le prestre deuant le Baptesme. Sainct Basile au li. de Spiritu Sancto c.27. Nous benissons l'eau du baptesme l'ayant appris de la tradition & non de l'escriture.

S.Denys

S.Denys ch.2.de la hier.Eccl. particularise la forme de la consecration, & dit que *Pontifex aquas sancta prece atque inuocatione sanctificat, terq; in eas ad crucis effigiem sanctißimum fundit oleum.* Ie laisse plusieurs beaux tesmoignages de sainct Ambroise, sainct Augustin & autres Peres anciens, de ce subiect, qui monstrent l'antiquité des saincts fons, & de leur cōsecration. Et pour faire paroistre que c'est vn œuure & institution de Dieu, quelques fois en certains lieux ils ont esté miraculeux, comme en Portugal pres d'Osen, au recit de S.Gregoire de tours, lib.de glor. mart. cap. 24. & 25. il y a plus de 1000. ans certifiant qu'il y auoit vne piscine de marbre bastie en forme de croix, laquelle estant toute l'ānee vuide & seiche, venoit le Samedy sainct à se r'emplir à l'heure du baptesme, quand l'Euesque & tout le peuple estoit assemblé, & à la parfin elle regorgeoit tellement qu'elle passoit le bord de la piscine sans s'epancher aucunement. *Tunc cum exorcismo sanctificatum conspersum desuper chrisma, omnis populus pro deuotione haurit & vas plenum domi pro saluatione reportat, agros vineasque aspersione saluberrima tutaturū.* Laquelle coustume se garde encore par les Chrestiens. Que l'huguenot maintenant s'en mocque tant qu'il voudra, nous garderons inuiolablement les traditions & sainctes ceremonies que noz ancestres ont fait deriuer iusques à nous par tant de centeines d'annees. Ie laisse autres merueilles narrees par le mesme autheur. Si ne passeray-ie soubs silence l'accord du different qui

estoit

estoit entre les Eglises de France & d'Espagne, Car la mesme piscine se remplit au iour que les François celebroient la feste de Pasques, & par ainsi mit fin au different: lisez le mesme sainct Greg. de Tours liu.5.hist.franc.cap.14.



§ 12. *Des Heures Canoniales.*

TOut temps est propre à prier & loüer Dieu à qui a deuotion, & faut que par nostre perseuerance en bonne & saincte vie, nous nous rendions dignes d'estre exaucez en tout temps que nous voudrons prier Dieu, suiuant ce que nostre Sauueur Iesus Christ a enseigné, disant, *Oportet semper orare & nunquam deficere*; neantmoins le gouuerneur de l'Eglise requeroit en cecy quelque bon ordre & reglemẽt selon lequel encore celuy la prie continuellement, *qui certa orandi tempora nullo die intermittit*, au dire de sainct Augustin, hæres. 57. à l'exemple du Prophete qui dit au ps. 118. que le long du iour il à rendu louange à Dieu par sept fois commençant des la minuict qui est le temps de matines, & au ps. 54. *vespere & mane & meridie, narrabo & annunciabo & exaudiet vocem meam.* Luc 18.

Les Apostres aux actes ch.2. prioient à Tierce quand ils receurent le sainct Esprit, & au ch. 3. sainct Pierre & sainct Iean montoient au tẽple à None heure de la priere, partant à bonne raison les Heures canoniales sont instituees en l'Eglise.

Sainct Athanase, au liure de la Virginité, *Meditare in sacris scripturis, habe psalterium, & psalmos disce, Oriens sol videat librum in manibus, post tertiam synaxes conficies, quoniam ea hora defixum est lignum crucis: sexta hora absolues deprecationes cum psalmis, ploratu, & supplicationibus: quoniam hac hora pependit filius Dei in cruce: nona hora rursum in hymnis & glorificationibus eris, cum lachrymis & confessione peccatorum tuorum deo supplicabis, quoniam hac hora dominus in cruce pendens reddidit spiritum suum, & post synaxim nonæ horæ comede panem tuum, domino gratias agens in mensa tua.* Le Soleil leuant te voye vn liure és mains, apres Tierce tu celebreras la Messe, pource qu'à telle heure le bois de la croix fut planté. A Sexte tu acheueras les prieres auec pseaumes & pleurs, par ce que nostre Seigneur à telle heure fut attaché en croix. A None tu feras en hymnes & louãges, & supplieras Dieu auec larmes & confession de tes pechez, pour autant qu'à cette heure il rẽdit son esprit en croix. Apres la Messe de None mange ton pain, auec actiõ de graces.

S. Hierosme en l'ep. 7. ad Lætam. qu'elle s'accoustume de se leuer de nuict pour les prieres & pseaumes, qu'elle chante le matin des hymnes: à Tierce, Sexte & None qu'elle se tienne à l'Eglise: à vespres, les lampes allumees, qu'elle rende le sacrifice.

Sainct Augustin au sermon 55. de Tempore, Pourtant, mes freres, ie vous prie leués vous plus tost pour les veilles, assẽblés vous à Tierce, Sexte, & None. Et au liure des heresies, il dit

que

que les Pelagiens se moquoient de ceux qui prioient Dieu à certaines heures. hæresi. 88.

Beda liu. 3. sur Esdras ch. 28. fait estat de huict heures pour la priere, quatre de iour, Prime, Tierce, Sexte, None : quatre de nuict, vespres, complie, les nocturnes, laudes. Toutesfois S. Basile ne fait mention que de sept heures, c'est au liu. de Institut. monach. La raison est par ce que Laudes sont conioinctes aux nocturnes des Matines.

Sainct Hierosme sur le c. 6. de Daniel, La tradition de l'Eglise entend l'heure, Tierce, Sexte, None : Pierre à Sexte monta en la chambre haute pour prier auant le repas. Et en l'exposition 2. sur le ps. 118. il fait mention du Lucernaire, c'est à dire, Vespre, de la minuict, du chât du coq, c'est à dire, trois heures du matin, de la poincte du iour, & en tous ces temps qu'on chantoit pseaumes & louanges. Ce qu'il tesmoigne encore in epitaphio Paulæ, estre pratiqué au monastere des vierges de saincte Paule que, *mane, hora tertia, sexta, & nona, vespere, noctis medio, per ordinem psalterium cantabant.* Act. 3.

De complie S. Basile en fait mention au lieu preallegué & des pseaumes qui s'y chantoient puis des autres heures. Sainct Benoit en sa regle chap. 42. Qu'apres les complies aucun n'ait à parler.



§ 13. *Des vestements sacrez & ornements de l'Eglise.*

CE n'est sans grand mystere que Dieu commanda que non seulement le tabernacle, mais aussi le grand Prestre Aaron auec ses Leuites fussent fort richement & proprement parez. S.Hierosme en fait vn tresbeau discours en l'ep.ad Fabiolam, de vestitu sacerdotum. L'ornement exterieur enseigne quel doit estre l'interieur, & en quelle pureté de corps & d'ame le Chrestien, qui est le sainct temple de Dieu, & specialement le prestre se doit presenter deuant sa diuine Maiesté, ayant à luy representer & offrir ce mystere de paix & sacrifice de reconciliation. S.Ambroise au liu.2.des offices chap.21. parlant de ce subiect. Il est bien seant, dit il, à vn prestre d'orner & parer l'Eglise de Dieu.

S.Hierosme au liu.2.sur le ch.44. d'Exechiel, De là nous apprenons, qu'il ne faut entrer ez saincts lieux auec des habits ordinaires & communs, mais en bonne conscience & ayant les habits nets, tenir les sacremens du Seigneur, car la religion diuine a vn autre habit au seruice de l'Eglise, vn autre en la vie commune. Et en l'ep.3. ad Heliodorum, dit ces mots, Nepotian tirant les derniers traicts, prend la main de son oncle & luy dit, ***hanc tunicam qua vtebar in ministerio Christi, mitte dilectissimo mihi, ætate patri, fratri Hieronimo.*** Et plus auant, Quelles inimitiez y a il

a il contre Dieu, si i'ay ma tunique plus nette & paree, si le prestre, l'Euesque, le diacre, & tout l'ordre du clergé en l'administration des sacrifices marchent en robbe blanche?

Theodoret liu.2.ch.27.escrit que Constantin le grand donna vn vestement à Machaire Euesque de Hierusalem pour en vser en l'administration du baptesme, lequel on vendit depuis à vn baladin, qui tomba roide mort aussi tost qu'il l'eut vestu.

Le Concile de Carthage 4. au can. 48. tenu du temps de sainct Augustin, deffend aux diacres de porter l'aube, si ce n'est au seruice. Sainct Augustin mesme, ou quelque autre plus ancien que luy en la quest. 46. du viel & nouueau Testament, escrit que les diacres portoient la dalmatique.

Eusebe aussi liu.5. de l'hist. Eccl. ch.24. dit que sainct Iean portoit la mithre sacerdotale & l'appelle Petalon. Vualfridus adiouste au chap. 24. que Estienne 24. Pape ordonna que les prestres & leuites n'vseroient point les iours ouuriers de robbes sacrees, si ce n'estoit au ministere de l'Eglise: & que S. Syluestre commanda que les diacres porteroient les dalmatiques en l'Eglise, & leur main gauche seroit couuerte d'vn manteau de lin.

On peut voir ce qu'en disent Innocent 3. Pape liu.1. de mysterio missę, Rupert liu.1. de officiis diuinis, Alcuinus liu. des offices de l'Eglise ch. de vestib. sacris, Gregoire Pape chez Iean Diacre liu.2. de sa vie ch.37. Le venerable Bede

au 1. de son hist. ch. 29. Sainct Hierosme liure 1. contre les Pelagiens, S. Chrysostome en l'hom. 83. sur sainct Matthieu.



§ 14. *Des ordres Mineurs.*

VEnons aux officiers & ministres de l'Eglise & monstrons quelque peu de leur antiquité: car tous sont destinez pour le ministere & Heb. 5. seruice de Dieu au diuin sacrifice, *neque quisquam assumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron.*

Sainct Ignace en l'ep. ad Antiochenos, *ἀσπάζομαι τοὺς ἱεροὺς διακόνους, ὑποδιακόνους, ἀναγνωστὰς, ψαλτὰς, πυλωροὺς, τοὺς κοπιῶντας, ἐπορκιστὰς, ὁμολογητὰς*; Ie saluë, dit il, les saincts diacres, sousdiacres, lecteurs, chantres, portiers, trauaillans, exorcistes, confesseurs.

S. Cyprian fait mention de l'office du lecteur liu. 2. ep. 10. & liure 5. ep. aussi 10. & dit qu'il à donné cet ordre à Aurelius, il parle de Mettius sousdiacre & de Nicephore acolythe.

Sainct Hierosme sur le ch. 2. ad Titum, non seulement les diacres, dit il, doiuent estre la lumiere du peuple, mais aussi le grade inferieur, les exorcistes, lecteurs, sacristes, Aeditui.

Sainct Epiphane en la page 465. du texte Grec, nomme les lecteurs, exorcistes, portiers, *ἀναγνωστὰς, ἐπορκιστὰς θυρωρούς*, desquels il fait mention fort expresse.

§ 15. Des



§ 15 Des Diacres & autres officiers seruans à la Messe.

SAinct Clement qui fut martyrisé l'an 111. en l'epist.8. Il faut, dit-il, que tous prestres, diacres & autres clercs aduisent soigneusement qu'ils ne doiuent rien faire sans le cógé & permission de l'Euesque. Ainsi donc nul prestre celebre la Messe, sans le commandement d'iceluy.

Sainct Ambr. au 2. liu. des offices ch. 42. rapporte les paroles de sainct Laurent qui fut martyrisé enuiron l'an 269. Où voulez vous aller (disoit il, parlant à S. Sixte Pape que lon emmenoit au martyre) sans vostre fils, mon pere? prestre sainct où allez vous tant hasté sans diacre? iamais vous n'auiez accoustumé d'offrir sacrifice sans estre assisté de celuy qui est deputé à vous seruir: qu'est ce donc, mon pere, qui vous a despleu en moy?

De ce mesme subiect est faicte mention au Concile Romain qui fut tenu soubs Syluestre, chap.3. en celuy de Carthage 4. au can.2. & aux suiuans : dans Eusebe liu.6. de son hist. chap.33. Isidore liu.7. des etymologies ch.12. & en l'ep. ad Ludifredum, sainct Hierosme en l'epistre 91. & en la 2. epist. ad Nepotianum : & au commentaire sur l'epist ad Titum ch.2. S. Ignace en l'ep. à ceux d'Antioche, & en celle qu'il escrit aux Trallians : sainct Chrysost. en l'hom. 83. sur sainct Matthieu : sainct Clement liu.2. & 8. des

constitutions: S.Cyprien l.2. ep.5.& 10.au l.4. ep. 5.& au l.5. epist.14. le Concile de Laodicee can. 24. Sulpice au liure de la vie des saincts Martyrs : sainct Ambroise au liure premier des offices chap.41. sainct Gregoire liure 4.des epistres,chap.88.



§ 16. De l'onction des Prestres.

SAinct Denys ch.4. de la Hier. eccles. escrit que le Pontife vse d'huile sacré presque en toutes les consecrations episcopales, & que cette coustume est venue iusques à nous de la tradition des Apostres.

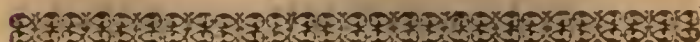
S. Greg.de Naz.estant oinct Euesque de Sasimes, dit à son pere, Voila de rechef sur moy l'onction & l'esprit:& en l'oraison 1.de la paix, Basile,bien qu'il ait esté oinct de l'huile sacerdotal & de perfection,refuse neantmoins de receuoir charge d'ames.

S. Hierome en l'ep.128.Il faut que l'Euesque soit tousiours prest d'offrir des victimes pour le peuple, faisant la chair de l'aigneau de sa bouche sacree, pource que le sainct huile de Dieu est sur luy.

S. Cyrille en la catech. 2. L'huile benit & sanctifié est le symbole de la participatiõ de la gresse & onction de nostre Seigneur, d'où procede le pouuoir de chasser les Diables : τὸ οὖν ἐπορκιστὸν ἔλαιον σύμβολον ἦν τῆς κοινωνίας τῆς πιότητος τοῦ χριστοῦ φυγαδευτήριον τύγχανον διαβόλου.

Paciã

Pacianus, contemporain de S. Ambroise, en l'ep.3. ad Simphorianum, *Plebi vestræ*, dit-il, *vnde spiritum quem non consignat vnctus sacerdos?* Eusebe liu.10.c.4. fait expresse mention de l'onction sacerdotale: & Metaphraste en la vie de sainct Iean Chrysostome parle de son onction lors qu'il fut consacré Euesque de Constantinople : & sainct Gregoire liu.4. ch.5. sur les liures des Rois, dit beaucoup de choses à ce mesme propos. L'autheur aussi, *De operibus Christi cardinalibus sermone de Chrismate*, que lon estime estre S.Cyprien, en rapporte encore plus.



§ 17. *De la tonsure, rasure, & coronne.*

SAinct Denys ch.6. de la Hier.eccl. dit que le moine doit estre premierement tondu, & apres reuestu d'vn habit distingué des accoustremens seculiers; & Anicete en l'epistre ad Gallos, commande que la rasure se face en forme de sphere.

Sainct Athanase au liu. de virginitate, Ton habit soit noir, ou sans teincture de couleur naturelle, ou s'il est blanc, qu'il n'ait des franges: tes manches de laine soyent de mesme couleur, & tes cheueux tondus tout autour.

Sainct Hierome en l'ep. ad Sabinianum diaconum, La coustume est des Monasteres d'Egypte & de Syrie, que la vierge & la vefue qui se vouent à Dieu, baillent à coupper leur che-

uelure à la mere Abbeſſe,& dés lors elles vont la teſte liee & voilee.

S. Epiphane en l'hereſie 80.& ſainct Auguſt. au liu. de operib.monach.c.dernier,enſeignent le meſme.

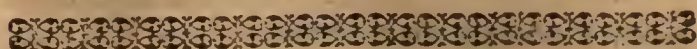
Iſidore liu.2.de offic.diuin. chap.4. tient que la coronne & tonſure tant du clergé que des moines vient de l'inſtitution des Apoſtres. Le Venerable Bede liu.5. de l'hiſt.des Angl. ch. 22. eſcrit que ſainct Pierre fut le premier à porter la coronne comme la portent les moines.

Iuſtinien és authentiques col.7.tit.5. chap.2. & 3. met diſtinction entre la tonſure des nouices & celle des profés.Et le Concile de Carthage 4. can. 44. deffend aux preſtres de nourrir leur cheuelure ou leur barbe : & le Concile 4. de Tolede,can.40.ordonne à tous les clercs de ne porter que la petite ſphere de poil qui prend ſon circuit pres de l'oreille:d'où il appert que la tonſure & raſure a eſté meſme choſe, & que la premiere a eſté ſeulement retenue des moines.

La couſtume eſtoit d'adiurer les preſtres & les moines par leurs coronnes,comme il appert en la 26.epiſtre entre celles de ſainct Auguſtin, qui luy fut eſcrite par ſainct Hieroſme, *Fratres tuos dominum meum Alipium, & dominum meum Euodium vt meo nomine ſalutes precor coronā tuam.* Et le meſme ſainct Auguſt. en l'ep. 147. ad Proculianum Epiſcopum, *Per coronam noſtram nos adiurant veſtri, per coronam veſtram vos adiurant noſtri.* Pareillement ſur la fin du liure de operib. monach.il dit que la longue cheuelure des Nazareans

zareans signifioit que les mysteres leur estoyent voilez, & la tonsure des nostres, qu'il nous ont esté reuelez. On peut dire aussi que ça esté en memoire de la coronne d'espines de nostre Redempteur auec Bede : ou pour denoter qu'ils auoient renoncé à toutes les superfluitez de la vie presente auec Isidore : ou que leur vie seroit pure & leur vertu sans fard auec S. Denis: ou en signe de penitence & de conuersion auec les Conciles d'Agde & de Tolede : ou pour euiter les immôdicitez & n'entrer en soucy pour y obuier auec sainct Hierome.

l. 5. hist. c. 22 l. 2. off c 4. Eccl. hist. c. 6. Agath. can. 11. Tolet. 3. can 12. ep. ad Sabinianũ.



§ 18. *Des Processions & de leur vsage.*

L'Eglise est à bon droit comparee au Cant. 6. à vne belle armee bien en ordre & rengee en bataille. Telle souuent elle se presente és processions & prieres publiques : car *quid videbis in Sunamite nisi choros castrorum* ? Touchons doncvn mot de leur antiquité, d'autant qu'elles precedent souuent ou suiuent quelquesfois le sainct sacrifice de la Messe.

Tertullien au liu. 2. ad vxorem, S'il faut faire station à l'Eglise pour prier auec les autres, & que ton mary payen te donne heure pour te treuuer aux estuues : s'il faut ieusner, & ton mary le mesme iour face festin : s'il faut aller en procession, & lors les affaires se multipliẽt, &c. Et au liure des prescriptions chap. 43. La procession est modeste, l'Eglise vnie, &c.

Sainct

Sainct Hierome en l'epistre ad Eustochium, Cherche les martyrs en ta châbre ; iamais l'occasion d'aller en procession ne te manquera, si tu y vas tousiours quand la necessité le requerra.

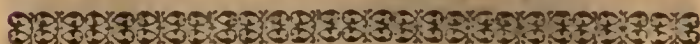
Sainct Augustin liu.22. de la cité de Dieu ch. 8. On court à moy lors que i'estois prest de marcher en procession, nous allons treuuer le peuple marchãt en ordre,& l'Eglise estoit desia toute pleine. Le mesme au mesme endroit raconte comme Lucilius Euesque portoit les reliques de sainct Estienne, le peuple marchant deuant & apres:& comme le iour mesme il fut guery d'vne fistule qu'il auoit.

Sozomene liu.8.ch.8. de son hist. recite que sainct Iean Chrysost.auoit accoustumé de faire porter és processions des croix d'argent auec des cierges.Et le Concile de Bracare 3. can.5. ordonne qu'és processions les chasses des Reliques seront portees par les Euesques ou par les prestres.

Nicephore liu.14.c.3.d'escrit vne procesion que Theodose le ieune fit faire, en ces paroles: *On fit vne Litanie, ils dresserent la procession, toute la ville y estoit, l'Eglise assemblee vnanimemẽt, Theodose chantoit le premier les hymnes habillé simplement, aussi ne furents ils frustrez de leur attente, car aussi tost l'air fut serain, & la nuict tranquille.*

Ces processiõs furent appellees Litanies maieurs par sainct Gregoire le grand, comme il est à voir en l'ep.2.du liu.11.à l'imitation de ce que fit le peuple d'Israel, aux Nombr. 10. reuenant

de la montaigne de Sinaï lors qu'il fit marcher en teste l'Arche, puis les prestres & le peuple:& comme à la prinse de Hierico par sept fois on fit la procession autour des fossez auec l'arche & les prestres, tout ainsi qu'il auoit esté fait au passage du fleuue Iordain, & comme fit le Roy *Iof. 6.* Dauid quand on rapporta l'arche, & Iosaphat *Iof. 3.* contre les Ammonites & Moabites, au 2. du *2. Reg. 9.* Paralip. ch. 20. Quãd à la celebrité des Litanies maieurs ordonnees par S. Gregoire le grand, Voyez Baronius en ses Annales tom. 8. l'an de nostre Seigneur 590.



§ 19. *Que l'ordre de la Messe vient des Apostres.*

ISychius prestre de Hierusalem, disciple de S. Gregoire de Nazianze au liu. 2. sur le 9. du leuit. liu. 6. sur le 27. & liure 7. sur le 24. dit que les Apostres le iour de Pentecoste accomplirent ce qui estoit escrit au Leuitique & Deuteronome de la nouuelle oblation & volontaire lors qu'ils celebroient les saincts mysteres.

Epiphane en l'heresie 79. appelle S. Iaques prince des mysteres & du sacrifice entre les Apostres. Proclus, Nicolas de Methone, Marc d'Ephese, & autres Grecs, es liures de la liturgie escriuent, que la liturgie fut instituee du commun consentement des Apostres, mais publiee par l'escrit de S. Iaques.

Sainct

Sainct Augustin au liure des dogmes de l'Eglise ch.30. Regardons, dit il, les mysteres des obsecratiõs sacerdotales, lesquels estans receus par tradition des Apostres, se celebrent d'vne mesme sorte par tout le monde.

Isidore liure 1.des offices eccles.chap.15. L'ordre de la Messe & des prieres par lesquelles les sacrifices offers à Dieu, sont consacrés, fut premierement estably par sainct Pierre, la celebration duquel mystere est faicte par tout le monde vniformement. Cela s'entend des principales parties de la Messe, quoy qu'en aucunes il y ait quelque diuersité de certaines oraisons & ceremonies, comme lon voit és Liturgies des Orientaux, & au Messel de Rome & de sainct Ambroise & de plusieurs Dioceses : car l'Eglise espouse de Iesuschrist se pare & paroit deuant luy, *In vestitu deaurato, circundata varietate*. Ps.44.

Illiricus heretique de nostre siecle au liure de la Messe Latine page.73. produit vne epistre de Charles le Chaulue à l'Eglise de Rauenne, de l'an 850. pour monstrer que S.Iacques est autheur de la liturgie.



§ 20. *Du temps dedié au sacrifice, & qu'il faut le celebrer à ieun.*

LA saincte Messe se doit celebrer à certains iours specialement, quoy que pour la deuotion

uotion du peuple ou des prestres elle se celebre tous les iours, mais en certaines heures tāt seulement, c'est à sçauoir depuis l'aube du iour iusques à midy pour l'ordinaire.

Aux Actes 20. *Vna Sabbati cum conuenissemus ad frangēdum panem.* Paroles que sainct Iean Chrysostome & le Venerable Bede exposent du iour du Dimanche: comme aussi ce qui est escrit en la 1. aux Corinth. 16. *Per vnam sabbati vnusquisque apud se reponat*, où tous les interpretes tant Grecs que Latins l'entendent du Dimanche.

Iustin Martyr en la 2. apolog. sur la fin parle du iour du Soleil, sçauoir est le Dimanche, disant qu'à ce iour là les Chrestiens auoient accoustumé de s'assembler Et sainct Aug. en l'ep. 118. raconte qu'en quelques endroits on s'assembloit tous les iours, & autres seulement le Dimanche. Mais cela se doit entendre principalement pour la communion, car autrement les Chrestiens ont de tout temps eu cette coustume, d'aller en l'Eglise tous les iours; comme il appert és constitutions Apostoliques de sainct Clement liure. 2. ch. 59. & 60. où il dit entre autres que le Chrestien n'a point d'excuse deuant Dieu de n'aller chacun iour à l'Eglise, veu que les Payens vont à leurs idoles dés qu'ils se leuēt, & les prient auant que commencer aucun œuure. En quoy nous voyons combien est veritable le dire de nostre Sauueur, *filij huius seculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.* *Luc. 16.*

En apres l'heure de la Messe doit estre telle, que celuy qui celebre ou communie soit à ieun.

Tertul

Tertullien liu.2. ad vxorem, *non sciet maritus, quid ante omnem cibum sumas*. S. Cyprien liu. 2. epist.3. donne la raison pourquoy nous ne faisôs comme nostre Seigneur, qui cômunia ses Apostres apres auoir soupé.

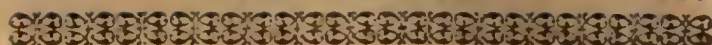
S. Iean Chrysostome en l'hom.27. sur la 1. aux Cor. vers la fin; *Tu prinsquam accipias, ieiunes vt aliquo modo dignus communicatione videaris*, & le mesme en l'ep.3. ad Cyriacum escrit qu'il auoit esté accusé à tort d'auoir donné la communion à quelques vns apres le repas: *Si id feci*, dit il, *abiiciat me Christus à regno suo.*

Sainct Augustin en l'epist.118. ch. 6. respond à ceux qui obiectoient l'action & l'institution de l'Eucharistie faicte apres le repas, & adiouste: *Ex hoc enim placuit Spiritui sancto, vt in honorem tanti Sacramenti, in os Christiani priùs dominicum corpus intraret, quàm cæteri cibi, nam ideo per vniuersum orbem mos iste seruatur.*

Le Concile de Carthage 3. can. 29. *vt sacramenta altaris non nisi à ieiunis hominibus celebrentur.* Ainsi celuy d'Afrique can. 8. & celuy de Mascon 2. can. 6.

Euagrius liu.4. de l'hist. c.35. tesmoigne telle auoir esté la coustume de Grece, & le Concile de Tolede 7. excommunie ceux qui se communient apres auoir pris leur repas: côme celuy de Constance en la session 13. ceux qui le font apres auoir auallé quelque viande que ce soit. Sainct Gregoire de Tours au ch.86. de gloria Martyrum, recite vn iugemêt de Dieu formidable sur celuy qui attenta de celebrer le iour de Noel ayant mangé quelque chose.

De



§ 21. *De la preparation à la Messe.*

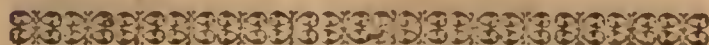
SI tout Chreſtien doit ſuiure l'admonition de l'Apoſtre en la 1. aux Cor.11. qu'il ait à ſe bien preuuer & examiner ſa conſcience auant qu'il s'approche de cette table celeſte. A plus forte raiſon le preſtre ſe doit diſpoſer à celebrer auec toute la ſaincteté de vie & deuotion à luy poſſible: car il deuroit eſtre plus pur & plus clair que l'eau de roche, veu que pour manier tant ſeulement les vaiſſeaux ſacrez, Dieu commande en Iſa. 52. *Mundamini qui fertis vaſa Domini.* Parce comme à la pureté de conſcience ſert la confeſſion & penitence, auſſi pour exciter la deuotion du preſtre, l'Egliſe a ordonné les cinq Pſeaumes & oraiſons preparatoires qui ſont dãs le Meſſel Romain: entre leſquelles l'vne eſt attribuee à S. Ambroiſe, au moins elle eſt de quelque ancien Pere & fort deuot.

S. Denys Areopag. en l'ep. ad Demophylum, dit que ſainct Carpus Eueſque, homme ſur tous autres tresdiuin & excellent és viſions de Dieu par ſa grãde netteté de conſcience, ne cõmençoit iamais *ſacros myſteriorum ritus*, que premieremẽt ne luy eut eſté monſtré quelque heureuſe & ſaincte viſion d'enhaut faiſant les prieres accouſtumees de faire auant l'oblation du treſſainct ſacrifice.

Partant ſoit le preſtre, ſoit le peuple ſe diſpoſant de receuoir ce pain vif & de vie, ſuiue le *Ioan.6.*

S conſeil

conseil de Salomon aux Prouerb.24. *Quando sederis ad mensam cum Principe diligenter attende quæ posita sunt ante faciem tuam.* Qui est faire ce que
1.Cor.11 dit l'Apostre, *diiudicare corpus Domini*, & le discerner des viandes communes. Pource S. Chrysostome nous exhorte au serm. de Eucharistia, tom.3. de nous y approcher auec telle deuotion comme si nous venions à mettre la bouche au costé de Iesus Christ, *Reputate salutarem sanguinem quasi è diuino & puro latere affluere, & ita accedentes impollutis labiis accedite.*



§ 22. *De l'Introite de la Messe, & de la Confession.*

ENtrons maintenant aux parties de la Messe, & venons à monstrer leur antiquité : & bien qu'il suffiroit de traicter des trois principales qui sont, l'Oblation, la Consecration, & la Communion : neantmoins nous toucherons toutes les autres auec leurs appartenãces, pour mettre en euidence & faire cognoistre à tous les impostures & la malice des ennemis de la Messe. Ce que ja ont faict plusieurs grands personnages de nostre siecle, par leurs tresdoctes & tresamples escrits. Parce nous vserons de briefueté, nous contentans de citer seulement quelques tesmoignages & authorités des saincts Peres.

La Messe en premier lieu se commence par l'Introite,

l'Introite, ainsi nommé *ab introeunte sacerdote ad altare*, lequel auant que de monter à l'Autel recite le Pseaume 42. repetant le verset *Introibo ad altare Dei*, selon l'ancienne coustume de l'Eglise, obseruee par sainct Ambroise liure 4. de sacramentis, chap. 2. & au liure *de iis qui myst. initiantur cap.8.*

Cet Introite se prẽd pour l'ordinaire de quelque pseaume, ce qui estoit ia vsité en l'Eglise primitiue, comme il appert au liure de la Hier. eccles. de S. Denys ch.3. & dans les Liturgies de sainct Basile & de sainct Iean Chrysost. Voicy comme sainct Denys en parle: Quand le Pontife a parfait la saincte oraison sur le diuin autel il commence à encenser: depuis iceluy faisant le tour du temple, de rechef il reuient au sainct autel & entonne les Pseaumes, & tous ceux qui sõt en quelque degré des ordres ecclesiastiques chantent auec luy les saincts vers.

Micrologus au liure de obseruat. eccl. chap.1. & 23. fait mention tant de l'Introite que du *Confiteor* qui se commence premierement par le prestre, suiuy puis apres de tout le peuple, tout ainsi qu'il sacrifie *primùm pro suis delictis deinde pro populi*. Partant les Liturgies de sainct Hebr.7.
Iaques & de sainct Basile commencent aussi par la confession.



§ 23. *Du* Gloria patri, &c.

ALcuinus au liu. de off. diuinis, estime que sainct Hierome ait cópofé ce verset, mais il est plus ancien, quoy que S. Hierome & sainct Damase Pape ayent esté auteurs de le faire adiouster à la fin de chaque Pseaume.

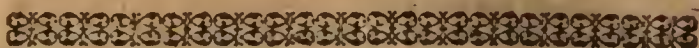
Vvalfridus au liu. de obseruat. eccl. ch. 25. le rapporte au Concile de Nicee. Theodoret au liure 2. de l'hist. ch. 24. & Sozomene liu. 3. ch. 19. escriuent que du temps de Constance l'Empereur, on recognoissoit les Catholiques d'Antioche d'auec les Arriens par l'addition de ce verset à la fin de chaque Pseaume : car ceux là disoient *Gloria Patri, & Filio, & Spiritui sancto*: ceux cy disoyent *Gloria Patri per filium, in Spiritu sancto.*

Les mesmes racontent que Flauinius Euesque d'Antioche le fit chanter solennellement par les troupes des moines qu'il auoit assemblé à la confusion des Arriens. Ce n'est pas à dire pourtant que luy l'ait composé, mais il l'a rendu plus frequent & plus celebré des Catholiques.

S. Basile aussi au liu. de Spiritu sancto ch. 28. discourt sur le mesme verset. Et generalement qu'il fut vsité en toute l'Eglise, il appert par le Concile de Vaison celebré il y a plus d'onze cens ans au can. 7. Brief nous rapportons son antiquité & institution aux Apostres, puis qui'il

est

est sur le commencement de la Liturgie de sainct Iaques.



§ 24. *Du* Kyrie eleison.

LE mot de Liturgie monstre l'antiquité de cette inuocation, & beaucoup plus le contenu d'icelle dans sainct Iaques, S. Basile, & S. Iean Chrysostome.

S. Basile en l'ep. *63* ad Neocæsariences, & sainct Gregoire li. 7. ep. *63*. font mesme preuue. Et d'autant qu'on auoit reproché à ce sainct Pontife qu'il Græcisoit chantant le *Kyrie eleison* en la Messe Latine, il respond qu'il ne l'a point pris immediatement des Grecs, ains que c'estoit l'vne des anciennes coustumes & ceremonies de l'Eglise Romaine, & le monstre tant pource que le peuple l'entonoit entre les Grecs & non le prestre, que pource que les Grecs n'vsoiēt du *Christe eleison*. Lisez ce tesmoignage tout au lōg si voulez, auquel sont encore touchees d'autres ceremonies de la Messe qui s'obseruent par tout l'vniuers en l'Eglise Catholique.

Le Concile de Vaison, qui se tint cent cinquante ans deuant sainct Gregoire, au can. *3*. & *5*. ordonne que desormais és Gaules il seroit vsité, & ne se rend autre raison sinō que le sainct siege Apostolique & toute l'Italie l'vsurpoit.

Sainct Augustin en l'ep. 178. discourant de quelque dispute qu'il auoit eu auec Pascentius, remarque que tous les Chrestiens, latins, bar-

 bares,

bares, & autres demandoient pardon à Dieu en langue Grecque. Cette priere nous admoneste d'exercer les œuures de misericorde enuers nos prochains,ou qui nous ont offensé,ou qui sont miserables & affligez, si voulons l'obtenir de Dieu,ainsi que l'a fort bien obserué sainct Iean Chrysostome en l'hom.21.sur l'ep.aux Romains.

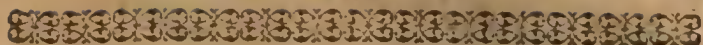


§ 25. *Du gloria in excelsis.*

SAinct Telesphore martyr,qui fut le 7. Euesque de Rome apres sainct Pierre en l'ep. 1. La saincte nuict de la Natiuité de nostre Sauueur sera celebree, & en icelle on chantera solennellement l'hymne Angelique, pource que cette mesme nuict il a esté annoncé aux pasteurs par les Anges.

VValfridus ch.22.l'attribue au susdict Telesphore Pape, autres à S. Hylaire Euesque de Poictiers. Quoy que soit il ne desaggrea à Luther comme il appert en son liure, *de formula Missæ.* Si est il vray semblable qu'il a esté composé par les Apostres, veu qu'il est presque tout entier ez constitutions Apostoliques de sainct Clement liure 7. ch. 48. En la liturgie de sainct Iaques, le commencement de cet hymne, qui fut chanté par les Anges, se reitere & chante par trois fois.

Du



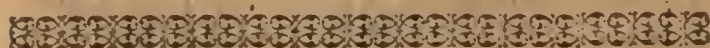
§ 26. *Du dominus vobiscum.*

C'est vne des honnestes & religieuses ceremonies de l'Eglise, lors qu'on veut exciter le peuple à prier, ou à escouter, prise des Hebrieux, lesquels se saluoient en ces mesmes paroles, comme il se void ez sainctes escritures, & pource sainct Denys ch. 3. de la hier. eccl. l'appelle θειότατον ἀσπασμόν, duquel Petrus Damianus a composé vn beau traicté qu'il a intitulé, *Dominus vobiscum.* *Iud. 6. Rut. 2. 2. Paral. 27 Luc. 1.*

Dans les liturgies susdictes de S. Iaques, S. Basile, & S. Chrysostome on void ordinairemēt le, *Pax vobis*, des Apostres & des Euesques, & le *Dominus vobiscum*, des prestres & diacres, en mesme signification que sainct Augustin sur le ps. 132. remarque, que les Chrestiens auoient accoustumé se saluër l'vn l'autre de cette parole, *Deo gratias*: & saincte Paule ses vierges, auec celle *d'Alleluya*, au rapport de sainct Hierosme, *In epitaphio Paulæ.* Ce qu'on fait auiourd'huy chez les Nonnains auec celle de l'*Aue Maria*, tout ainsi qu'es Chartreux.

S. Iean Chrysostome en l'hom. 33. sur S. Matthieu, Quand nous disons, *pax vobis*, c'est à dire, paix soit auec vous, & vous respondés aussi, *& spiritui tuo*, & à ton esprit: ne respondez seulement de voix, mais aussi d'esprit: ne disant point tant de bouche que de cœur. Incontinent que le Prelat de l'Eglise entre, il dit, *Pax omnibus*, paix à tous, quand il benit, *pax*

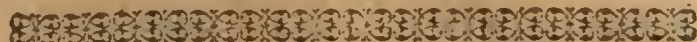
bares, & autres demandoient pardon à Dieu en langue Grecque. Cette priere nous admoneste d'exercer les œuures de misericorde enuers nos prochains, ou qui nous ont offensé, ou qui sont miserables & affligez, si voulons l'obtenir de Dieu, ainsi que l'a fort bien obserué sainct Iean Chrysostome en l'hom.21. sur l'ep. aux Romains.



§ 25. *Du gloria in excelsis.*

SAinct Telesphore martyr, qui fut le 7. Euesque de Rome apres sainct Pierre en l'ep. 1. La saincte nuict de la Natiuité de nostre Sauueur sera celebree, & en icelle on chantera solennellement l'hymne Angelique, pource que cette mesme nuict il a esté annoncé aux pasteurs par les Anges.

VValfridus ch.22. l'attribue au susdict Telesphore Pape, autres à S. Hylaire Euesque de Poictiers. Quoy que soit il ne desaggrea à Luther comme il appert en son liure, *de formula Missæ.* Si est il vray semblable qu'il a esté composé par les Apostres, veu qu'il est presque tout entier ez constitutions Apostoliques de sainct Clement liure 7. ch. 48. En la liturgie de sainct Iaques, le commencement de cet hymne, qui fut chanté par les Anges, se reitere & chante par trois fois.



§ 26. *Du dominus vobiscum.*

C'est vne des honnestes & religieuses ceremonies de l'Eglise, lors qu'on veut exciter le peuple à prier, ou à escouter, prise des Hebrieux, lesquels se saluoient en ces mesmes paroles, comme il se void ez saincts escritures, & pource sainct Denys ch. 3. de la hier. eccl. l'appelle θειότατον ἀσπασμόν, duquel Petrus Damianus a composé vn beau traicté qu'il a intitulé, *Dominus vobiscum.* *Iud. 6. Rut. 2. 2. Paral. 27 Luc. 1.*

Dans les liturgies susdictes de S. Iaques, S. Basile, & S. Chrysostome on void ordinairemẽt le, *Pax vobis*, des Apostres & des Euesques, & le *Dominus vobiscum*, des prestres & diacres, en mesme signification que sainct Augustin sur le ps. 132. remarque, que les Chrestiens auoient accoustumé se saluer l'vn l'autre de cette parole, *Deo gratias*: & saincte Paule ses vierges, auec celle *d'Alleluya*, au rapport de sainct Hierosme, *In epitaphio Paulæ.* Ce qu'on fait auiourd'huy chez les Nonnains auec celle de l'*Aue Maria*, tout ainsi qu'es Chartreux.

S. Iean Chrysostome en l'hom. 33. sur S. Matthieu, Quand nous disons, *pax vobis*, c'est à dire, paix soit auec vous, & vous respondés aussi, *& spiritui tuo*, & à ton esprit: ne respondez seulement de voix, mais aussi d'esprit: ne disaut point tant de bouche que de cœur. Incontinent que le Prelat de l'Eglise entre, il dit, *Pax omnibus*, paix à tous, quand il benit, *pax*

omnibus, paix à tous, quand il commande de desirer salut, il dit, *pax omnibus*, quand le sacrifice se parfait, *pax omnibus*, & ce pendant derechef *gratia vobis & pax*, tu dis *& spiritui tuo*, & à ton esprit.

Le mesme en l'hom.18.sur la 2.aux Corinth. Derechef (dict-il) en ces mesmes tres-redoutable mysteres le prestre souhaitte & desire du biẽ au peuple, & le peuple au prestre, Car, *cum spiritu tuo*, ce n'est autre chose que cela. Les choses qui appartiennent à l'Eucharistie, c'est à dire aux actions de graces, sont toutes communes.



§ 27. *Des collectes & oraisons.*

LA paix estant donnee, les cœurs vnis en Dieu, & par ainsi le peuple bien disposé à prier & obtenir ce qu'il desire, lors le prestre comme delegué de toute l'Eglise & Ambassade enuers la diuine Maiesté, dit à haute voix les oraisons qui sont nommees collectes, parce qu'elles se font en l'assemblee de tout le peuple, quand il doit ja estre arriué à l'Eglise. Car l'vn des offices du prestre, est de prier & sacrifier pour le peuple, comme de le gouuerner & instruire.

S.Iean Chrysostome au liure 6.du sacerdoce, Quel, ie vous prie, doit estre celuy la, qui comme Legat pour toute vne cité, que dy-ie vne cité? mais pour tout le monde, prie & est intercesseur enuers Dieu, à fin qu'il soit propice aux

pechés de tous les hommes, non seulement des viuans, mais aussi des morts? Certainement ie ne puis penser que iamais la confiance ny de Moyse, n'y d'Helie ait peu estre suffisante à parfaire telle supplication, veu que quasi tout le monde luy est baillé en garde, & que pour cela il est Pere de tous. Il vient ainsi à Dieu en le suppliant que tout ce qu'il y a de guerres en tout le pays soit esteinct, & qu'en son lieu succede vne paix & felicité perpetuelle, & vn heureux estat de toutes choses. Finablement il demande tant en priué qu'en public vne briefue extirpation de tous maux imminents à chacun.

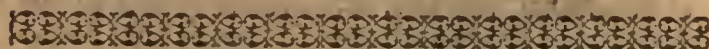
S. Augustin en l'ep.107.ad Vitalem, Le prestre (dit-il) estant debout à l'autel de Dieu exhorte le peuple de prier pour les incredules, à fin que Dieu les conuertisse à la foy, & pour les catechumenes, à celle fin qu'il leur inspire vn desir de regeneration, & pour les fideles, à celle fin que par sa grace ils demeurent en ce qu'ils ont commencé. Et en l'ep.59.ad Paulinũ: Beaucoup de choses se peuuent dire sur ce lieu la de sainct Paul en la 1. à Timothee, *obsecro autem primùm obsecrationes fieri &c.* Qui ne seroient point à reietter: mais i'aimeray mieux entendre par ces paroles ce que toute, ou presque l'Eglise vse & frequente, c'est à sçauoir que nous entendions par les prieres, celles que nous faisons en la celebration des Sacremens, auant que ce qui est sur la table du Seigneur cõmence à estre benit.

Tertullien en fait mention en son Apologetique ch. 39. *Coimus in cœtum & aggregationem vt*

ad Deum quasi manu facta precationibus ambiamus orantes, hac vis deo grata est: oramus pro Imperatoribus.

S. Iustin apolog. 2. vers la fin confirme le mesme. VValfridus Strabo ch. 22. escrit que les premiers Pontifes les auoient dressees & composees, & que depuis sainct Gregoire les compila comme nous les auons: & dit d'abondant qu'elles furent appellees collectes, d'autant qu'elles sont comme vn recueil de tout ce que le peuple doit demander à Dieu. Vray est que le mot de collecte se prend souuent pour toute la Messe, comme celuy de Dominicum, dans S. Augustin, *in breuicul. coll. 3. diei.* Et dans Tertullien au liu. de fuga in persecut:

Quant à la parole, *Oremus*, que le prestre dit auant les oraisons, elle est tiree de l'exemple de nostre Seigneur, qui inuitoit ses Apostres, & leur monstroit la maniere de prier. C'est la remarque entre autres d'Hildebertus Euesque du Mans au Poëme de mysterio Missę, *Hinc oraturus alios hortatur vt orent, discipulis Christus iussit & egit idem.*



§ 28. *Du mot Amen.*

A*Men*, signifie ce que les Latins disent, *verè & fideliter*, vrayment & fidelement, & viêt du verbe Hebrieu אמן lequel pris en hiphil, signifie, croire, & en Niphal, estre stable. C'est donc à dire que vrayement & indubitablement

le peu

le peuple qui respond cette parole, desire & demãde à Dieu le mesme que le prestre qui a presenté la requeste. Et de là vient que les Grecs l'ont rendu par la parole *γένοιτο*, c'est à dire *fiat*, qu'il soit faict, ou Ainsi soit.

Nonnus en sa Paraphrase de l'Euangile de S. Iean, ch.6. luy baille ces epithetes *νημερτὲς Ἀμὴν, μῦθος, σαθερώτατος, μάρτυρος, ἐμπεδόμυθος καὶ ἀσυφέλικτος λόγος*, pour declarer l'asseurance & stabilité de ce qui est confirmé par ce mot *Amen*, à l'exemple de nostre Sauueur.

Or que l'vsage de cette responce populaire soit ancien, il appert par l'Apostre mesme en la 1. aux Corinth 14. *Qui supplet locum idiotæ, quomodo respondebit Amen?*

Iustin Martyr en l'Apolog.2. vers la fin, Les prieres & les actions de graces estans parfai-ctes, vn chacun du peuple là present hausse sa voix heureusement, disant *Amen*, qui vaut autãt à dire en lãgue Hebraique que *γένοιτο*, ainsi soit faict. S.Hierome au prologue du liu.2. sur l'ep. aux Galates, & S Augustin en l'epist.107. ad Vitalem, & en la 178. confirment le mesme.



§ 29. *De l'Epistre.*

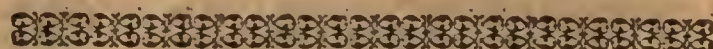
APres vne ou plusieurs collectes, suit la leçon prinse de quelque prophetie, ou des epistres Apostoliques, d'où particulierement elle retient le nom d'epistre, pour l'instruction du peuple.

L'anti

L'antiquité de cette coustume se void dans Iustin Martyr en l'apolog. 2. disant, qu'en la Synaxe on a de coustume de prendre des leçons, ou des Prophetes ou des Apostres. Ce que tesmoigne encore Tertullien en l'Apologetique chap. 39. & sainct Denys ch. 3. de la Hier. eccles.

Luc 4. Act. 13. 15. 17. & 18. Ce que semble auoir esté institué à l'imitation des Hebrieux, lesquels dans leurs Synagogues lisent les escritures sainctes.

Que les Apostres en soyent autheurs, il est certain par leur canon 9. de consecr. dist. 1. can. quicumque, & par la liturgie de S. Iaques, cōme aussi par S. Paul mesme, qui commande de lire ses epistres en l'Eglise. *1. Thess. 5 & Coloss. 4.*



§ 30. *Des Responsoires, Graduel, Alleluya, du Tractus & de la Prose.*

LA leçon ou l'epistre finie on chante quelques versets prins de la saincte escriture, pendant que le diacre prend la benediction du prestre & se dispose à la lecture de l'euangile: & ces versets s'appellent diuersement.

Premierement responsoires, d'autant que le chantre ayant entonné, le reste du chœur luy respond & poursuit, dit Rabanus liu. 2. de Instit. cleric. cap. 15.

En apres Graduel, pource qu'on le chantoit pēdant que le diacre mōtoit les degrez & marches de la tribune ou du poulpitre: car l'Euangile

gile se recitoit tousiours de quelque lieu eminent, cõme le signifie mesme S. Cyprien liu.2. epist. 5. parlant du Confesseur Aurelius. Et le mõstrent tant les poulpitres esleuez és anciennes Eglises, que la denomination commune dans Micrologus chap.9. car ils ont esté appellez Ambones de la parole Grecque, *ἀμϐαίνειν*, Monter, & l'interprete du Concile de Laodicee a traduit au ch.15. *ἄμβων pulpitum*.

Apres le Graduel, lon adiouste l'*Alleluya*, cantique de loüange à l'imitation des Anges, & signifie *Laudate Dominũ*, Loüez Dieu. Auquel mot Hebrieu lon a porté tant de reuerence que tous les peuples Chrestiens tant Grecs & Latins, que Barbares l'ont vsurpé & retenu sans le chãger en leur propre langue, ainsi que dit S. Augustin en l'ep.178. *Apoc 19. Tob. 13.*

Et au lieu d'*Alleluya*, les iours de ieusne se chante le *Tractus*, ainsi dit pource qu'il doit estre chanté à traict, posément & lugubrement, entant qu'il represente les pleurs & lamentations de ceux qui font penitence en cette vallee de miseres. A quoy seruent les leçons des escritures qui se font au parauant recitees, comme l'enseignent plusieurs auteurs qui ont traicté *de diuinis & ecclesiasticis officiis*.

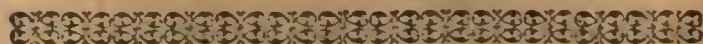
L'antiquité se voit par les ordonnances & prohibitions faictes sur ce subiect. Car au Concile quatriesme de Tolede can.10. il est inhibé expressement qu'en Quaresme on ne chante l'*Alleluya*.

Et sainct Augustin en l'ep. 119. ad Ianuarium chap.

chap. 15. escrit qu'on ne souloit le chanter qu'à Pasques, Pentecoste, & les Dimāches en signe de liesse en memoire de la resurrection de Iesus Christ. Et sainct Gregoire en l'ep. 63. du liu. 7. donne raison de ce qu'en autre temps il le faisoit chanter, disant que cette coustume auoit commēcé dés le temps de Damasus, à la persuasion de sainct Hierosme.

On redouble aussi *Alleluya*, en temps de Pasques, au lieu du Graduel: comme à l'opposite on double le Graduel en temps de penitence, au lieu d'*Alleluya*.

Quant à la prose, c'est vn cantique ioyeux sur les festes & solennitez esquelles on la chante, comme à Pasques, Pentecoste & la feste Dieu. Aucunes sont attribuees à sainct Ambroise & à sainct Augustin, comme à Fortunutus Venātius celle de la professiõ du Dimanche des Rameaux. La France en chante plusieurs composees par le Roy Robert, telle qu'est celle du S. Esprit, de Noël, des martyrs & autres. *Sancti Spiritus adsit nobis gratia &c. O Iuda & Hierusalem &c. O Constantia martyrum &c.*



§31. *De l'Euangile & benediction precedēte. Du* sequentia sancti Euangelij, *& du* Gloria tibi Domine.

SVit l'Euangile que se lit auec reuerence grāde, & fort belles ceremonies: & pour monstrer

ſtrer auec quelle foy & deuotion le peuple le doit entendre, tous ſe leuent & l'entendent debout, preſts de combatre & mourir pour l'Euangile & pour la foy Catholique.

Stans dictis, quoniam ſtantes pugnare ſolemus,
Quòd te pugna grauis ſub vigili hoſte manet.

Dit bien Hildebertus Eueſque du Mans en ſon poeme, de myſterio Miſſæ. Et peu auparauant il rend la raiſon du ſigne de la croix, que chacun fait ſur ſoy.

Neue ſuperueniens zizania ſeminet hoſtis
Frontibus imprimitur myſtica forma crucis.

Pour cette cauſe les cheualiers du Malte deſgainent leurs eſpees, d'autres mettent la main ſus.

Quant à l'antiquité de lire l'Euangile à la Meſſe, toutes les liturgies en font preuue treſmanifeſte, auec le Concile de Laodicee ch. 16. celuy de Carthage 4. can 84. Et celuy de Valence en Eſpagne can. 1. Sainct Iean Chryſoſtome en l'hom. 6. de pœnit. Et en l'hom. 3. ſur la 2. aux Theſſ. S. Auguſtin en la preface ſur l'ep. de ſainct Iean, ſainct Hieroſme en l'epiſtre ad Sabinianum Diaconum: & Anaſtaſe Pape en l'epiſtre decretale, où il ordonne expreſſement que chacun entende l'Euangile debout. Couſtume que ſainct Clement dit auoir eſté laiſſee par les Apoſtres au liure 2. des conſtit. Apoſtol. chapitre 57. ou ſelon les diuerſes impreſſions 61.

Il n'y a preſque rien plus frequent ez œuures des ſaincts Peres que les homelies qu'ils ont

ont faites, ſur les Euangiles de la Meſſe, ou la mention d'iceux.

La benediction demandee & receue du preſtre, le *ſequentia &c.* le *gloria tibi &c.* ſe voient dans la liturgie de S. Chryſoſtome, dans Amalaric, liure de offic. Miſſæ ch. 18. Et dans Alcuin, au liure de offic. diuinis.



§ 32. *Du ſymbole autrement dit le Credo.*

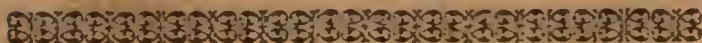
LEs Apoſtres ont premierement conſtitué que leur ſymbole ſe recitat en la ſaincte Meſſe, comme nous le colligeons de S. Denys ch. 3. de la Hierarch. eccl. & de la liturgie de S. Iaques, là où le diacre ayant commandé ſilence au peuple, en diſant *ſapienter attendamus*, le preſtre ſuit *Credo in vnum Deum patrem &c.* Mais puis apres S. Marc Pape ſucceſſeur de S. Syluestre cõmanda qu'on chãtat le ſymbole du Concile de Nicee apres l'Euangile, & ſainct Damaſe celuy du Concile 2. de Conſtantinople ez feſtes ſolennelles à cauſe des hereſies ſuruenues & condamnees en iceux. Car le ſymbole, *eſt regula veritatis immobilis*, dit ſainct Irenee liu. 1. c. 1. Et S. Chryſoſtome hom. 1. *de ſymbolo*, apres Tertullien au liure de præſcript hæret. & au liure de velandis virginibus, pource eſt il appellé *Symbolum*, comme mot du guet & marque certaine pour diſcerner le fidele de l'infidele, & le Catholique,

lique de celuy qui eſt heretique. Telle eſt la profeſſion de foy ordonnee par Pie 4. ſuiuant les ſaincts canons du Cócile de Trente, ſuiuant la couſtume de ſes predeceſſeurs, laquelle nous voyons auoir eſté gardee par S. Gregoire liu. 10. epiſt. 31. où il preſcrit la formule de la promeſſe qu'vn certain Eueſque deuoit faire, abjurant l'hereſie. Car il appartient au ſainct Siege tant ſeulement, ou à ſes commis, d'abſoudre d'hereſie & receuoir en l'Egliſe ceux qui s'en ſeroient deuoyez, quand ils retournent par penitence: comme il ſe voit clairement en ſainct Leon, epiſt. 77. par laquelle il donne pouuoir à Anatole Patriarche de Conſtantinople, de reconcilier en ſon nom, Attirus iadis heretique, mais ores penitent.

Quant à l'vſage de chanter le Symbole de Nicee & de Conſtantinople, il a commencé en Grece & és Egliſes de l'Orient, puis il s'eſt eſtẽdu iuſques à l'Occident, particulierement depuis le Concile de Tolede 3. lequel fut celebré il y a plus de mille ans, au can. 2. où il eſt ordonné, que tous les Dimanches, ſelon la couſtume de l'Orient, il ſeroit deſormais recité par toutes les Egliſes, Voicy ſes mots, *Par le conſeil du treſſainct & glorieux Roy Reccared, l'aſſemblee a inſtitué que par toutes les Egliſes d'Eſpagne & de Gallice ſelon la forme & maniere des Egliſes Orientales le Symbole de la foy du Concile de Conſtantinople, c'eſt à dire, de 150. Eueſques, ſoit recité, & que deuant que l'oraiſon Dominicale ſe diſe, ſoit preſché à haute voix, à fin que voſtre foy ſoit manifeſtee & ait teſ-*

moignage, & que les cœurs du peuple purifiez par foy viẽnent à receuoir le corps & sang de Iesus Christ.

La France l'a singulierement vsurpé depuis Charles le grand pour faire contrecarre à vn Euesque Heretique : & l'Allemagne de mesmes dit Strabo ch.22. Quant aux Grecs, il se void en la Liturgie de S.Iean Chrysost.



§ 33. *De l'offertoire & des offrandes.*

L'Offertoire est vn verset ou sentence qui se prend tousiours des escritures sainctes, & s'appelle ainsi d'autant qu'il se chantoit pendant que le peuple presentoit ses offrandes, lesquelles accompagnent l'oblation du prestre. Surquoy S.Cyprien au sermon de Eleemosyna. reprend les dames qui venoyent sans offrandes à l'Eglise, leur mettant deuant les yeux cette pauure vefue qui mit deux tournois dans le tronc, dont elle fut tant prisee de nostre Seigneur.

Luc 21.

Theodoret liure 5.ch.18. escrit de Theodose, qu'il presenta à l'autel τῇ ἱερᾷ τραπέζῃ τὰ δῶρα προσενέγκων, & qu'il voulut apres demeurer auec le Clergé dedans les ballustres, attendant la communion, τοῦ δεσπότου τὸ πανάγιον σῶμα: mais que sainct Ambroise l'en fit sortir & luy apprint que c'estoit le lieu des gens d'Eglise tant seulement.

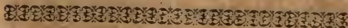
Sainct Augustin en l'ep.117. ad Bonifacium, en la

en la 122.& ailleurs, parle des oblations qui se presentent à l'autel: Les oblatiõs de ma maison (dit-il) seront portees par ses mains à la table du Roy celeste.

Le canon 4. des Apostres,& le 93 de la Synode 4. de Carthage: Tertullien en son Apologetique chap.39.& plusieurs autres font preuue de l'antiquité des offrãdes faictes par le peuple.

Innocent 3. liu.2. de myster.Missæ, chap.53. donne la raison de ces offrandes, qui sont cõme preuues de la foy preschee & receüe par l'exhibition des bonnes œuures. *Ordo conueniens, vt post prædicationẽ, sequatur fides in corde, laus in ore, fructus in opere, fides in symbolo, laus in offertorio, fructus in sacrificio.*

S. Iean Chrysostome en l'hom.21.sur les Act. Ce n'est pas pour neant (dit-il) qu'on offre des sacrifices pour les morts, & des prieres & des aumosnes.Et peu apres,Ce n'est pas envain que le diacre crie pour ceux qui sont morts en Iesus Christ & pour ceux qui ont souuenance d'eux en leurs prieres : ce n'est pas le diacre qui dit cette parole,mais l'esprit de nostre Seigneur.



§ 34. *De la benediction des offrandes.*

SElon toute l'antiquité, autre estoit la benediction des offrãdes,autre celle du tressainct sacrement: l'vne estoit appellee Eulogie, l'autre Eucharistie: ce que la Synode de Carthage

tenu du temps de S.Auguſtin monſtre en ces mots :*Il n'eſt permis d'offrir autre choſe aux ſaincts myſteres que du pain & du vin meſlé auec de l'eau, à fin que lon n'y offre autre choſe que le corps & ſang de Ieſus Chriſt. Quant aux primices, ſoit miel, ſoit laict, qu'on les preſente ſelõ la couſtume.* Et puis apres : *Et bien qu'on preſente du laict ſur l'autel, toutesfois qu'il ait vne benediction propre ſeparee de la ſanctification du corps & ſang du Seigneur.*

En la Synode de Trulle (ainſi appellé d'vn palais de Conſtantinople nommé Trullum, où elle fut celebree) fut ordonné qu'on ſe donnat garde de conioindre le raiſin offert à l'autel auec le ſacrifice non ſanglant de l'oblation, *μὴ σταφυλὴν ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ προσφερομένην τῇ ἀναιμάκτῳ τῆς προσφορᾶς θυσίᾳ συνάπτειν*, dequoy fait mention le can.3.des Apoſtres.

Quant à ces offrandes dites Eulogies, elles ſe diſtribuent au clergé, comme le teſmoigne S. Clement lin.8.ch.3. des conſtitutiõs Apoſtoliq. & le canon 3.des Apoſtres.

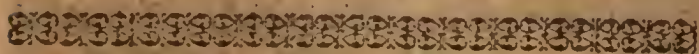
A ces Eulogies ſe rapporte le Pain benit, pour ceux qui ne ſe cõmunient, lequel ſe donnoit voire aux Catechumenes, ainſi que nous liſons en ſainct Auguſt.liu.2.de peccatorũ mer. & remiſſ.chap.26. Pareillement S. Gregoire de Nazianz.orat.19. in laudem patris ſui, dit qu'il auoit accouſtumé *panes benedicere ac cruce ſignare.*

De ces meſmes Eulogies parle ſainct Paulin epiſt.1.ad Seuerum & ailleurs.

S.Gregoise de Tours au liu.de gloria confeſ.

chap.

chap.31. raconte comme vn villageois qui auoit logé vn prestre, fut garẽti d'estre precipité dans vne riuiere par les malings esprits, en vertu de l'Eulogie & pain qu'il auoit mangé estant benit par ce prestre.



§ 35. *De la chaire pour prescher, & du sermon.*

LA predication & sermon se fait en plusieurs lieux apres l'euangile & l'offertoire chanté & les offrandes finies, selon l'ancienne coustume de l'Eglise, tant pource que la plus part du peuple, encore qu'il entende la lettre, ne comprend pas le sens ny les treshauts mysteres des sainctes escritures. *In quibus multa sunt difficilia intellectu, quæ indocti & instabiles deprauant.* Ainsi que dit sainct Pierre des epistres S. Paul, que pource que ceux mesmes qui les entendent ont souuent besoin d'estre esmeus & excitez de la viue voix du pasteur assisté du sainct Esprit à cet effect. Car vn grãd nombre se treuuera de ceux qui diront, *Video meliora proboq́ deteriora sequor.* Outre que de quatre sortes de terre qui reçoiuent la semence de la parole de Dieu, les trois la perdent & n'en font aucun fruict. Venons aux preuues de l'antiquité.

S.Clement liu.10. des recognoissances sur la fin, escrit que dãs Antioche la maison de Theophile fut cõuertie en Eglise, & qu'on erigea vne

chaire à sainct Pierre pour y prescher.

Sainct Ambroise epist.33. à sa seur: *La lecture de l'epistre & de l'euangile estant faicte & le sermon aussi, les Catechumenes estans sortis, i'expliquoy le symbole au baptistere de l'Eglise à quelques vns demandans le baptesme qui leur estoit promis.*

Sainct Augustin au liu.22. de la cité de Dieu, chap. 8. racontant vn grand miracle faict aux reliques de sainct Estienne de la guerison des enfans, que la malediction de leur mere auoit fait tomber en vn continuel & horrible tremblemẽt, dit que pour lors il preschoit, *In gradibus exedra in qua de superiore loquebar loco feci stare ambos, &c.* Aussi toutes ses homelies, & les sermons des autres saincts Peres ont esté faictes pour la plus part en ce temps de la Messe, apres l'euangile.



§ 36. *De la Messe des Catechumenes & Energumenes.*

A Tout ce que nous auons touché cy dessus de la Messe, pouuoiẽt assister les catechumenes, les pecheurs publics & scandaleux, les energumenes & les penitents qui estoyent priuez de la communion, pour quelque crime, mais en faisoient penitence. Dequoy rend la raison S. Denys ch. 3. de la Hier. eccl. & sainct Clement liu 8. des constit. Apost. depuis le ch. 5. iusques au 9. raconte tout au long cette ceremonie.

monie. Lon y enduroit aussi les infideles, Iuifs & heretiques, suiuant le canon 84. du Cõcile 4. de Carthage & de consecr. d. 1. can. Episcopus. mais le sermon finy lon mettoit tous ceux là dehors, d'autant que le prestre incontinent apres se dispose à la consecration & celebration du sainct sacrifice, duquel doiuent participer tant seulemẽt les fideles qui ont la conscience nette, & sont de bonne & loüable vie.

Sainct Augustin au sermon 237. de tempore, appelle ce commandement de sortir de l'Eglise la Messe des Catechumenes, parce que se finit lors ce qu'ils peuuent entendre de la Messe: *Post sermonem, Missa fit catechumenis, manebunt fideles.*

Isidore au liure des etymologies rapporte les paroles du diacre, disant qu'il crioit à haute vois *Catechumeni exeunto*, ou bien, *Siquis Catechumenus remansit, exeat.* Ce qui est cõforme à ce que dit sainct Clement audit lieu où il adiouste pour ceux qui deuoient demeurer, au ch. 9. *Nemo eorum quibus non licet, exeat*, Personne de ceux qui n'ont permission n'ait à sortir.



§37. *De l'infusion & meslange de l'eau auec le vin.*

LE mystere du sang & de l'eau qui sortit du costé de Iesus Christ, auec la verité de ce qu'il fit en instituant ce S. Sacrement le Ieudy sainct, est representé en cette mixtion de vin &

d'eau. C'est la doctrine de sainct Alexãdre Pape 5. apres S. Pierre de consecr. d. 2. can. *In Sacramentorum*: & de S. Cyprien en l'ep. qu'il a escrit de ce subiect, ad Cecilium Papam, liu. 2. ep. 3. où il dit entre autres, Nous deuons garder la tradition de nostre Seigneur en l'oblation du calice, en telle sorte que nous ne facions autre chose que ce qu'il a fait. Parquoy le calice doit estre meslé. Et apres rend la raison disant, que l'eau signifie l'Eglise laquelle s'incorpore auec Iesus Christ son chef mystique.

Le Concile de Constantinoble 2. Iaques frere de Iesus Christ selon la chair, & Basile de Cesaree qui nous ont laissé par escrit la mystique façon de sacrifier en la liturgie, nous meslent le sacré calice d'eau & de vin. Les paroles de S. Iaques en sa liturgie sont, *Similiter postquã cœnauit accipiens calicem & permiscens ex aqua & vino & benedicens dedit &c.* De cette liturgie fait memoire aussi le Concile de Trulle assemblé il y a plus de neuf cens ans; au can. 32.

S. Clement li. 8. des const. Apost. c. 17. afferme le mesme. S. Basile, en sa liturg. Eusebe Emissene au serm. 5. de Paschate, le Concile de Carthage 4. can. 24. ordonne *vt in sacramento corporis & sanguinis Domini nihil amplius offeratur quàm ipse Dominus tradit, hoc est, panis & vinum aqua mixtũ.*

S. Irenee liure 4. ch. 57. *Dominus temperamentum calicis sui, &c.* Et sur tout est memorable ce qu'il dit au liu. 5 ch. 1. *Quando mixtus calix & fractus panis percipit verbum Dei, fit Eucharistia corporis & sanguinis Domini.*

De



§ 38. *De l'ablution ou lauement des mains.*

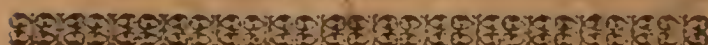
SAinct Denys au lieu preallegué, dit que le prestre laue les extremitez des mains auec de l'eau, pour declarer que ceux qui viennent à ce tressainct sacrifice doiuent estre purifiez voire des plus petites fautes, chassant tant q̃ faire se peut τας ἐσχάτας τῆς ψυχῆς φαντασιάς.

La mesme ceremonie est mentionnee par S. Clement liure. 8. des constit. Apost. ch. 11. où il dit que ce lauement, *Est signum puritatis animarum quæ Deo dicatæ sunt.*

S. Cyrille en la catech. 5. mistag. *vidisti diaconum aquam lauandis manibus porrigentem sacerdoti* puis apres il rend la raison, & dit que ce n'est pas pour necessité qu'en ait le prestre, puis que la coustume n'est pas d'entrer à l'Eglise sans s'estre laué & nettoyé, mais en symbole & signification de la pureté interieure qui doit accompagner le prestre administrateur d'vn si grand sacrifice.

Or pourtant que le prestre à besoin puis apres d'vne speciale assistance de Dieu, pour dignement paracheuer les diuins mysteres, & pour estre exaucé tant pour soy que pour le salut du peuple, il se tourne vers iceluy, & l'inuite à prier disant, *Orate fratres &c.* A l'exemple de nostre Seigneur qui admonestoit ses Apostres de leur deuoir, les inuitant à faire oraison auec

ſoy au Iardin d'Oliuet, & de S. Paul qui deſiroit d'eſtre aydé par les prieres des Corinthiens, *Adiuuantibus vobis*, dit-il, *in oratione pro nobis, vt ex multarum perſonis facierum eius quæ in nobis eſt donationis per multos gratiæ agantur pro nobis.*



§ 39. *Des oraiſons ſecrettes & de la Preface.*

L'Offertoire finy la matiere du ſacrifice preparee, & poſee ſur l'autel, le peuple eſtant inſtruict, le preſtre ayant laué ſes mains & recommandé l'oblation à Dieu, il ſe diſpoſe à la conſecration, & pour exciter le peuple d'eſtre attentif à vne tant admirable action, il conclud ſes collectes ſecrettes à haute voix, aux fins que le peuple puiſſe reſpondre *Amen*, car les oraiſons qui ſe recitent tout bas par le preſtre apres l'offertoire & lauement des mains ſont appellees ſecrettes.

Sainct Clement liu. 8. des conſtit. Apoſt. ch. 12. Et le Concile de Laodicee can. 19. teſmoignent que certaines prieres ſe font ainſi auec ſilence & ſans bruict par le preſtre apres les mains leuees.

Les prieres finies il commence la preface qui eſt vne belle loüange de Dieu ioincte à celles des Anges & hierarchies celeſtes, qui ſont comme d'entree aux ſuiuãtes prieres du Canon, aux fins qu'il puiſſe deüement & dignement conſacrer,

crer ; car la couſtume des ſaincts en leurs prieres eſt de loüer Dieu premierement & de luy rendre graces, puis apres luy preſenter leurs requeſtes, ſuiuant les belles inſtructiõs que nous en donne S.Baſile en ſes conſtit.monaſt.ch.2.Et S.Ambroiſe liu.6.de Sacramentis ch.5.

En toutes les liturgies Grecques & Latines, la preface ſe treuue,& particulierement le *surſum corda*,le *gratias agamus, habemus ad dominum*, & autres, comme ſainctClemẽt au meſme lieu, ſainct Cyprien au ſermõ de oratione dominica, ſainct Cyrile en la catech. 5. myſtag. le teſmoignent. S.Iean Chryſoſtome en l'hom. in Encenijs en parle en cette ſorte. *Ie parle à ceux qui delaiſſent la communion & congregation des ſaincts, & à l'heure de la venerable table myſtique s'amuſent à deuiſer. Que fais tu homme ? n'as tu pas promis au preſtre qui a dit, Ayez le cœur en haut, Nous l'auons au Seigneur ?* Et en l'hom. 26. ſur S. Matthieu, *Pourtant le preſtre qui aſſiſte à l'autel, eſtant proposé le ſainct ſacrifice, nous ordonne d'offrir graces à Dieu pour toute la terre , pour les abſents & preſents, pour ceux qui ont eſté deuant nous & ſeront apres nous.*

S. Auguſtin au liure de vera religione ch. 3. dit que par toutes les villes bourgades & villages, *Vniuerſum humanum genus vna plenè voce reſpondet , Surſum corda ſe habere ad dominum.* Le meſme ſainct Auguſtin au liure de bono perſeuerantiæ,Ez Sacrements des fideles on nous dit que nous ayons le cœur en haut qui eſt vn don de Dieu,pour lequel nons ſommes aduertis par le pre

le prestre de rendre graces à nostre Dieu, & nous respondons, Il est digne & iuste.

Ce mesme en l'epist. 57. ad Dardanum, en la 120. ad Honoratum, & en la 156. ad Probam, comme aussi au liure de Spiritu & littera ch. 11. fait mention de ces paroles.



§ 40. *Des diuerses prefaces.*

LEs Euesques de France & d'Allemagne interrogerent il y a plus de 1000. ans le Pape Pelagius 2. pour sçauoir de luy qu'elles estoient les prefaces authentiques : à quoy il respondit ainsi qu'il appert en son epistre, & dans Gratian au can. Inuenimus de cõsecr. d. 1. qu'elles estoiẽt en nombre de 9. celle de Noël, de l'Epiphanie de Quaresme, de la Croix, de Pasques, de l'Ascension, de la Pentecoste, de la Trinité, & des Apostres. Celle de nostre Dame à esté adiouстee long temps apres par Vrbain 2. au Concile de Plaisance, comme il est à voir au canon Sanctorum, d. 70. Et il semble que sainct Ambroise sur le ch. 1. de S. Luc face allusion à la preface de Pasques. Quand nous sacrifions, dit-il, Iesus Christ est present, Iesus Christ est immolé, *quia Pascha nostrum immolatus est Christus*. De mesmes presque S. Hierosme sur le 26. de sainct Matthieu, & sainct Augustin liu. 2. contre les lettres de Petilien chap. 37.

Du



§ 41. *Du sanctus ou trisagion.*

SVit le chant triomphal ainsi que le nommẽt S.Iaques & sainct Basile en leurs liturgies, l'hymne de loüange & de gloire, que toutes les celestes Hierarchies rendent incessament à la tresglorieuse Trinité, qui a esté reuelé au monde premierement par le Prophete Esaye ch. 6. puis par sainct Iean en son Apocal. 4. Car en iceluy Dieu est loüé, adoré, & glorifié en vnité de nature,& Trinité de personnes, ainsi que l'a bien obserué sainct Ambroise liure.3.de Spiritu Sancto ch.18. Et Procope Euesque de Gaze sur le 6. d'Esaye où il dit, que ce cantique n'estoit propre pour la sinagogue, & partãt il auoit esté reserué à l'Eglise par toute la terre.

Nicephore liure 18. escrit que nous auons le Trisagion de la tradition des Apostres : aussi est il couché ez constitutions Apostoliques en sainct Clement liure 8. ch 16. Et la deuotion à cet hymne creut beaucoup apres cette grande merueille d'vn enfant esleué en l'air, durant le trembleterre de Constantinople, ainsi que le mesme Nicephore le raconte au liure 14. chapitre 51.

Au Concile de Vazence, qui se tint enuiron l'an 430. En toutes les Messes soit celles du matin, ou du quaresme,ou pour les morts,qu'õ die par trois fois, *Sanctus*, du mesme ordre qu'aux

qu'aux Messes publiques, car vne voix tant douce & desirable ne pourra causer aucun desgout ou ennuy, quant bien on la pourroit chãter continuellement iour & nuict.

S. Chrysostome en l'hom. 14. sur l'epist. aux Ephesiẽs, Pense (dit-il) qu'elles paroles ta bouche à prononcé, qu'elle chose elle touche, de quelle viãde elle iouït, auec qui tu te trouues au temps des mysteres, auec les Cherubins & Seraphins, comment peux tu dire auec eux sainct, sainct, sainct, qui abuses de ta bouche à mesdire?

Quant à *Osanna*, & ce qui suit, il est tiré de la loüange que les enfans & le peuple rendoiẽt
Matt. 21. à nostre Seigneur tant au temple qu'à son entree en Hierusalem.

Qui voudra sçauoir l'origine & vsage de cette voix entre les Hebrieux, il pourra lire entre autres Baronius au tome 1. de ses Annales Ecclesiastiques.



§ 42. *Du Canon.*

LE canon de la Messe est ainsi appellé du mot Grec, comme reglement & forme legitime de parfaire & celebrer le diuin sacrifice, dont il est aussi nommé Action, *quia peraguntur in eo diuina mysteria*, qui est la plus grande & plus admirable action, la plus haute & diuine entreprise qui soit sur la terre.

Il est composé partie des paroles de nostre

Seigneur,

Seigneur, partie de la tradition des Apostres pour la plus part. Et en partie par l'institution des souuerains Pontifes, tout ainsi que le liure des pseaumes a plusieurs autheurs, dans sainct Hierosme en l'ep. ad Sophronium, & en celle qu'il escrit ad Cyprianum. Ainsi le symbole de Nicee & de Constantinople contient, & celuy des Apostres, & les conclusions principales prises par les saincts Peres.

Aug. ser. 115. de temp. & Ruff. in exp. sym.

Son auctorité & antiquité paroit premierement en ce que S. Pierre à dressé le liure appellé Ordo Romanus, ainsi que dit Isidore li. 1. des offices ch.15. lequel liure Alcuïn & Amalarius qui fleurirent du temps de Charlemagne, citent & r'apportent: & de faict Alcuïn expose tout le canon de mot à mot, ce qu'apres luy ont faict Amalarius, Hugon, Rupert, Innocent, & autres.

En apres il est cité non seulement comme en blot, mais aussi en destail par les SS. Peres sainct Ambr. au liu. 4. de sacram. c. 5. & 6. recite ces paroles. *Quam oblationē tu Deus in omnibus quæsumus benedictam, adscriptam, ratam &c. Qui pridie quam pateretur &c. Vnde & memores &c. supra quæ propitio ac sereno &c.* Qui sont les quatre principales parties du canon. D'où il appert, que la Messe & le canon en icelle se disoiét il y a plus de 1200. ans.

Le mesme S. Ambroise au liu. 4. de Sacramét. ch. 4. fait expresse mention de la premiere oraison du canon, où l'on prie pour l'Eglise & pour le Roy, comme le fait aussi Optatus liu. 2. contre Parmenien, & autres anciens.

De



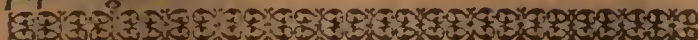
§ 43. *De l'eleuation des mains, des yeux, & de la genuflexion.*

DE l'eleuation des yeux parle S. Iaques en sa liturgie, sainct Ambroise au li. 4. de sacramentis, ch. 5. & Tertullien en l'Apolog. ch. 30. escriuent que les premiers Chrestiés auoient coustume de prier ayans la teste nue, yeux & bras esleuez, & que telle fut la coustume de nostre Seigneur & maistre, en sainct Matth. 14. en sainct Marc 6. & 7. en S. Luc 9. & en sainct Iean 6. 11. & 17.

Quant à celle des mains, c'est le precepte mesme de l'Apostre en la 1. à Timothe 2. *Volo viros orare in omni loco leuantes puras manus*, suiuãt la pratique du Psalmiste Psal. 141. *Eleuatio manuũ mearum sacrificium vespertinum* & au Psal. 142. *Expande manus meas ad te.* de Moyse en Exod. 27. & de Salomon au 3. des Rois chap. 8. De sorte que sainct Augustin dit mesme, liu. de quinque hæresibus aduersum Iud. & au liu 12. contr. Faustum Manich. Que Moyse par l'eleuation des mains representoit le mystere de la croix, *Vt hostem vinceret prestantem manus ad cælum extendit, iam tunc figuram crucis Christi ostendens.* Le mesme en dit-il ailleurs des Euesques & des prestres.

Et S. Cyprien serm. de cœna Dom. *Hierarcha pius, quem Spiritus sanctus compungit, excitat, inhabitat, & sanctificat eleuatione manuum crucis myste*

mysterium repræsentans confidenter orat pro sua & populi ignorantia.



§ 44. De la memoire & priere pour les viuans.

LA pratique de ces prieres se void és Liturgies de S.Iaques, S. Basile, sainct Chrysost. en sainct Denys,sainct Clement, Tertullien, & autres anciens : mais nommément se fait mention du Pape & du propre Euesque ou prelat suiuant l'Apostre aux Hebr.13 *Mementote præpositorum vestrorum,&c.* ce qui est touché par sainct Chrysostome en l'hom.79. ad pop. Antioch.

En apres est nommé le Roy comme celuy duquel depend beaucoup la paix & prosperité de l'Eglise , ainsi que dit sainct Paul en la 1. à Timothee ch.2.où il ordonne que lon prie pour les Rois,&c.

L'vsage en est tresancien , comme il est euident par les mesmes saincts Peres & plusieurs autres qu'il n'est besoin de citer pour estre le subiect sans contradiction.

Quant aux autres le prestre recommande à Dieu ceux pour lesquels il a proposé d'offrir specialemẽt le sainct sacrifice, comme parens, amys & autres : dequoy fait mention S. Augustin epist.59. ad Paulinum.Et les ayant nommé à part soy,il recommande à Dieu tous les circonstans & assistans à la Messe. Ce que nous auons ia touché cy dessus, citans S. Chrysostome hom.26.sur sainct Matth.Car ceux qui sont

presents participent singulierement de ce diuin
Iob 42. mystere, lequel ils offrent auec le prestre & le
prestre au nom de tous à Dieu, ainsi que fit Iob
pour ses amys, auquel Dieu les renuoya. En
cette façon parle sainct Augustin ep.122. *Oblationem ad altare per sacerdotem offerre Deo.*

Pour le regard de la maniere de parler, *Memento Domine famulorum, &c.* il ne la faut trouuer estrange non plus que celle de nostre Seigneur aux Vierges folles, *Nescio vos.* & celle du Psalmiste, *Nouit Dominus dies immaculatorũ, &c.*

Mat.25. Ps.36.

Car nous declarons nostre affection & charité enuers nos prochains, prians qu'ils soyents recogneus de Dieu, & mis au nombre des esleus, & non pas laissez entre ceux desquels il est dit au Ps.15. *Nec memor ero nominum eorum per labia mea, &c.* & au Psal. 60. *Deleantur de libro viuentium, &c.* Partant, *Memento Domine*, c'est autant que *Miserere, Parce, Adiuua, Custodi, Salua* A ce propos dit bien sainct Augustin au chapitre 1. du liure 11. de ses Confessions, Puisque, l'eternité est vostre, mon Dieu, pouuez vous ignorer ce que ie dis, ou bien voiés vous selon le temps successiuemẽt ce qui se faict au temps. Pourquoy donc estce que ie vous deduis & narre tant de choses? Ce n'est pas certainement pour vous les faire sçauoir par moy, mais c'est que i'excite mon affection en vous, & de ceux qui lisent ce que i'escris, affin que tous nous disions: Le seigneur est grand & grandement loüable. Ie l'ay ja dit & le diray, que ie fay cecy pour

pour l'amour de vous. Car aussi nous prions, & toutesfois la verité a dit, Vostre pere sçait ce qu'il vous faut auant que le requeriez. Nous ouurons donc nostre cœur, & declarons nostre affection enuers vous, en vous confessant nos miseres & vos misericordes sur nous.



§ 45. *De la Cōmemoration des saincts qui sont au ciel*, Communicantes & memoriam venerantes, &c.

DE l'Eglise militante, le prestre monte à la triomphante, suiuāt l'article du Symbole par lequel nous croyons *Communionem Sanctorū.* & vient à faire commemoration des Saincts & bienheureux Martyrs : ce qui est tesmoigné fort exemplairement par sainct Denis liu.3. de la Hierar.eccl.& par S.Clement liu.8. des constit. Apost.ch.13. *Quis enim fidelium habere dubiū possit in ipsa immolationis hora ad sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Iesu Christi mysterio Angelorum choros adesse, summis ima sociari, terrena cœlestibus iungi, vnum quoque ex visibilibus & inuisibilibus fieri?* Dit fort bien S.Gregoire le grand liure 4. de ses dialogues chap. 58. Car ce qu'il dit des Anges s'entend aussi des ames glorieuses, & des bienheureux Saincts.

S. Chrysostome en l'hom.21. sur les Act. des Apostres, Que penses tu, dit-il, de ce que l'ō offre pour les Martyrs, de ce qu'ils sont appellez

à telle heure ? Ce leur eſt grand honneur d'eſtre nommez en la preſence du Seigneur ce pédant que cette mort ſe parfait, ce terrible ſacrifice,& ces ſacremens ineffables.Il faut icy notter, que les Grecs vſent de cette maniere de parler, Offrir pour les Martyrs,c'eſt à dire,en honneur & actions de graces,pour la gloire des martyrs. Car *pro valde bonis, gratiarum actiones ſunt*, dit S. Auguſtin,*in Enchiridio ad Laurẽtium,cap.110.* C'eſt auſſi à celle fin que ſoyons aidez par leurs prieres : *vt Deus orationibus illorum ſuſcipiat preces noſtras*, dit S. Cyrille catech.5.myſtag.

S. Auguſtin au 22.de la Cité ch.10.Nous baſtiſſons, dit il, à noz martyrs de memoires comme à des hommes, & non des temples comme à des Dieux , & ne dreſſons des autels en ces memoires pour dreſſer des ſacrifices à noz martyrs:mais nous immolons ſacrifices à Dieu ſeul & vnique Seigneur des martyrs,auſſi bien que le noſtre : auſquels ſacrifices les martyrs ſont nommez en leur ordre comme hommes qui ont vaincu le mõde en la confeſſion de Ieſus Chriſt. Il dit le meſme au li. 8. ch.27. & au ſerm. 19. de verbis Apoſtoli.

Quant aux paroles ſuyuantes *Ratam,rationabilem,acceptabilémque,&c.* auec pluſieurs autres deuant & apres la conſecration , ie me contenteray de citer S.Ambroiſe lib.4.de ſacr.chap.5. & 6. où c'eſt qu'il en touche vne bonne partie. Car mon intẽtion n'eſt de les particulariſer par le menu,& monſtrer leur antiquité par les SS. Peres, ce que pluſieurs doctes perſonnages de noſtre

noſtre temps ont fait. Ce m'eſt aſſez de la faire voir és parties principales de la Meſſe, comme ſont celles que nous auons ia touchees, & toucherons encore cy apres à la Confuſion du Miniſtre.



§ 46. *De la Conſecration & Tranſubſtantiation du pain & du vin au corps & ſang de Ieſus Chriſt.*

Vt nobis corpus & ſanguis fiat, &c.

C'Eſt icy le *Lapis offenſionis, & petra ſcandali* aux meſcreans & poſſedez de l'eſprit des Capharnaïtes: mais aux vrais fideles & Catholiques, *Dei virtus & ſapientia*, qui change & tranſmue reéllement la ſubſtance du pain & du vin, en ſon gropre corps & ſang, par le miniſtere du preſtre prononçant les paroles de la Conſecration, *Cecy eſt mon corps, & c.* C'eſt la foy, c'eſt la doctrine de l'Egliſe, qui eſt *columna & firmamentum veritatis.* Voyons quelle creance en a eu l'antiquité, ſelon la meſme doctrine.

S. Baſile en ſa Liturgie, Faites ce pain cy, le meſme corps precieux de noſtre Seigneur & Sauueur Ieſus Chriſt, le müant par voſtre ſainct Eſprit : & ce calice, le meſme ſang precieux.

S. Ambroiſe au liu. 4. de Sacram. c.4. & au canon Panis eſt. de conſecr. d.2. S'il y a donc ſi grande vertu, dit-il, és paroles de noſtre Sei-

gneur Iesus Christ, que les choses qui n'estoiẽt point ont commencé d'estre, cõbien plus grande vertu auront elles, pour faire que les choses qui estoyent soyent transmuees en autres choses. Et au mesme endroit, Tu diras, peut estre, cestuy est mon pain accoustumé. Or ie te dy, ce pain est pain deuant la parole sacramẽtale, mais apres la consecration, de pain il se fait la chair de Iesus Christ. Partant si on demande cõment deuient le pain, le corps de Iesus Christ, c'est par cõsecration. Et quelles sont les paroles de la consecration? celles de Iesus Christ, car le surplus qu'on adiouste sont loüanges à Dieu & petitions qu'õ faict pour le peuple, pour les Roys, & pour les autres. Et encore peu apres. *Ergo, dico tibi, vt respondeam, non erat corpus Christi ante consecrationem, sed post consecrationẽ, dico tibi quòd iam corpus est Christi: ipse dixit & factum est, ipse mandauit & creatum est.* Ie te dy donc, pour te le faire court, deuant la consecration ce n'estoit pas le corps de IesusChrist, ce l'est apres icelle, il l'a dit, il l'a faict. Le mesme au mesme liure ch. 5. *Vide singula: qui pridie quàm pateretur in sanctis manibus suis accepit panem: antequam consecretur, panis est, vbi autem verba Christi accesserint, corpus est Christi. Denique audi dicẽtem, Accipite & edite ex hoc omnes, Hoc est corpus meum: Et ante verba Christi, calix est vini & aqua plenus, vbi verba Christi operata fuerint, ibi sanguis efficitur qui plebem redemit: ergo videte quantis generibus potens est sermo Christi vniuersa conuertere.*

S. Gregoire de Nisse en l'oraison catechetique

tique de la transmutation du corps & sang de nostre Seigneur, au tesmoignage d'Euthimius in Panopli.tit.21.Ce pain sanctifié, comme dit l'apostre,par la parole de Dieu & l'oraison, arriue iusques là de deuenir le corps du Verbe,nō pource qu'il est mangé, mais par la parole qui le change soudain au corps du Verbe, lequel a dit,Cecy est mon corps.

Eusebe Emissene en l'hom. 5 *de Paschate*, Le prestre inuisible, change les creatures visibles en la substāce de sō corps & de son sang par vne secrette puissance comprise en ces paroles disant ainsi, Prenez & mangez,car cecy est mon corps : & la sanctification estant reiteree, Prenez & beuuez, cecy est mon sang. *Recedat ergo omne infidelitatis ambiguum, quandoquidem qui autor est muneris, ipse etiam testis est veritatis, nam inuisibilis Sacerdos visibiles creaturas in substantiam corporis & sanguinis sui verbo suo, secreta potestate conuertit ita dicens, Accipite & edite, hoc est enim corpus meum: & sanctificatione repetita, Accipite & bibite,hic est sanguis meus. Ergo sicut ad nutum præcipientis domini repentè ex nihilo substiterunt excelsa cœlorum &c.*

S.Cyrille Hierosolimitain en la catech.mysta. 1. *Panis & vinum Eucharistiæ ante sacram inuocationem adorandæ Trinitatis,panis & vinum erat merum, peracta verò inuocatione, panis quidem fit corpus Christi, vinum autem, sanguis Christi &c.* En la catechese mystag. 3. *Panis Eucharistiæ, post Sancti Spiritus inuocationem non amplius est panis communis sed est corpus Christi.* Et en la catech. 4. *Aquam*

aliquando mutauit in vinum, quod est sanguini propinquum, in Cana Galilaæ, sola voluntate, & non erit dignus, cui credamus, quòd vinum in sanguinem trãsmutasset? Sainct Cyrille Alexandrin ad Colosyrium; *Ne horreremus carnem & sanguinem apposita sacris altaribus, condescendens Deus nostris fragilitatibus, influit oblatis vim vitæ, conuertens ea in propietatem propriæ carnis.*

Sainct Iean Chrysostome en l'ho. 83. sur S. Matth. Nous ne tenons que le rang d'administrateur. C'est luy qui fait & qui parfait ces merueilles, *Qui verò hæc sanctificat & transmutat, ipse est*, c'est luy qui sanctifie & trãsmue ces especes.

Theophylacte sur le 26. de sainct Matthieu. *Dicens, Hoc est corpus meum, ostendit quòd ipsum corpus domini est panis qui sanctificatur in altario, & non respondens figura: non enim dixit, Hoc est figura, sed Hoc est corpus meum: ineffabili enim operatione transformatur, etiam si nobis videatur panis, quoniam infirmi sumus, & abhorremus crudas carnes comedere, maximè hominis carnem, & ideo panis quidem apparet, sed reuera caro est.* En disant, Cecy est mon corps, il monstre bien qu'il ne parle pas en figure, mais en proprieté, car il n'a pas dit, Cecy est la figure, mais Cecy est mon corps: car ores qu'il nous semble pain, c'est toutesfois son corps. & il l'a fait ainsi pource que nous sommes infirmes & auons en horreur de manger la chair crue, principalement d'vn homme, pourtant il apparoit pain, mais vrayement c'est de la chair.

Le mesme sur sainct Marc. ch. 14. *Hoc est corpus*

pus meum, hoc, inquam, quod sumitis: non enim figura tantùm & exemplar quoddam dominici corporis, panis est, sed in illud ipsum conuertitur corpus Christi. Dominus enim dicit, Panis quem ego dabo caro mea est, non dixit, figura carnis mea, sed caro mea est: & iterum, Nisi ederitis carnem filij hominis. Et quomodo? inquis, Caro non videtur. O homo propter nostram infirmitatem istud fit, quia enim panis quidem & vinum ex his sunt quibus assueuimus, ea non abhorremus, sanguinem verò propositum & carnem videntes, non ferremus, sed abhorreremus, idcirco misericors Deus, nostræ infirmati cōdescendens, speciem quidem panis & vini seruat, in virtutem autem carnis & sanguinis transelementat, μεταστοιχειοῦται. S'accommodant à nostre infirmité, il conserue les especes du pain & du vin, mais il les conuertit en la force & vertu de sa chair & de son sang.

Le mesme encore sur le ch. 6. de sainct Iean, enseignant que le pain & le vin est transformé au corps & sang de Iesus Christ, fait cette demande, *Quomodo, inquis, non apparet nobis caro sed panis? vt non abhorreamus ab eius esu, nam si quidem caro apparuisset, insuauiter affecti essemus erga cõmunionem: nunc autem condescendente domino nostræ infirmitati, talis apparet nobis mysticus cibus, qualibus alioquin assueti sumus.*

Ces autoritez & professions de foy des saincts Peres & docteurs de l'Eglise sur la transsubstantiation, suffiroit en ce lieu, puis que nous en auons ja cité tant d'autres cy dessus, & en pourrions citer qui feroient vn iuste volume, ainsi qu'à fait Garetius en ses centuries.



§ 47. *De l'eleuation de l'hostie & de sa rondeur.*

NOstre Sauueur a dit qu'il ne se perdra pas vn, *i*, en la saincte escriture, qui ne s'accóplisse en son temps. Nous le voions en cette ceremonie prophetisee par Dauid au Psal. 61. *Erit firmamentum in terra in summis montium*, lequel lieu Rabbi Ionatham autheur du Targum auãt la venue de nostre Seigneur, a paraphrasé en telle maniere qu'il ne se peut r'apporter à autre chose, qu'à l'eleuation de l'hostie. *Erit placenta tritici in capitibus sacerdotum*, comme nous l'auons dit ailleurs & le traicterós pleinement cy apres. Les prestres Grecs encore la posent & portent sus leurs testes, quand ils la presentent au peuple pour l'adorer.

S.Denys ch.3.de la hier. eccl. Quand le Pontife, dit il, ou le prestre à exalté par loüanges les dons diuins, il paracheue les immolables & consacrés mysteres, puis il les met souz signes venerables en pleine veuë, & demonstrant reueremment ces dons ou oblations diuines, luy mesme se met & se prepare à la communion d'iceux, & exhorte tous les assistans, afin qu'ils communient.

S.Basile au liu du sainct Esprit ch.27. Si nous nous mettions à reietter les coustumes non escrites, cóme n'ayant point de force ou de vertu, nous serions tresimprudens & tresmal aduisez, car

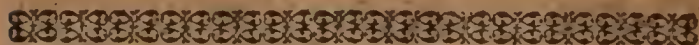
car nous endómagerions les principaux poincts de l'Euangile. Nous reſtraindrions la predication à ſon nud & pur nom, comme par exemple (à fin que ie parle de ce qu'eſt le plus commun) quelle eſcriture nous enſeigne de figurer la croix ? qui eſt celuy des ſaincts qui nous ait laiſſé par eſcrit les paroles de l'inuocation, quand on mónſtre le pain de l'Euchariſtie & le breuuage de benediction ? car nous ne ſommes cótens des choſes ſeules que l'Apoſtre ou l'Euã geliſte à redigé par eſcrit, mais deuant& apres, nous diſons quelques autres choſes priſes de la doctrine non eſcrite, leſquelles ont grande force & efficace en ces myſteres.

Anaſtaſe en l'hom. de Synaxi ὁ ἱερεὺς μετὰ τὸ ἁγιασθῆναι τὴν θυσίαν ἐκείνην τὴν ἀναίμακτον ἀνυψοῖ τὸν ἄρτον τῆς ζωῆς καὶ πᾶσιν αὐτὸν ἀποδείκνυσι. Le preſtre apres auoir ſanctifié le ſainct ſacrifice non ſanglant, eſleue le pain de vie & le monſtre au peuple.

Le meſme ſe void ez liturgies de ſainct Baſile & de ſainct Chryſoſtome, & derechef en l'hom.36.ſur la 1.aux Corinth. Et en l'hom.3.ſur l'epiſt.aux Epheſiens.

S. Epiphane in Anchorato, Il ſe leua, dit il, en la cene,il prit ces choſes apres qu'il eut rendu graces, il dit, cecy eſt mien, & cela, & cela, & nous voyons qu'il n'eſt ny eſgal ny ſemblable, ſoit à l'image de la chair, ſoit à la deité inuiſible, ſoit aux lineaments des membres, car cecy eſt de forme ronde & ſans ſentimét. Quant à la puiſſance certainement il à voulu dire par grace

grace, cecy eſt mien, & cela & cela, & perſonne ne doute de cette parole : car qui ne croit qu'icelle eſt veritable cõme il l'a dit, il dechoit de la grace & de ſon ſalut.



§ 48. *De la memoire & prieres pour les treſpaſſez.*

LA charité s'eſtend par tout, & ſingulierement elle eſt ſoigneuſe de ſecourir ceux qui ſont en neceſſité, où qu'ils ſoiẽt, tant qu'elle peut. Par ce tout ainſi que nous prions & faiſons memoire des viuans à la Meſſe, auſſi la faiſons nous pour ceux leſquels, bien qu'ils ſoient decedez & morts en noſtre Seigneur, c'eſt à dire en eſtat de grace, il ont toutesfois quelque choſe de reſte à purger au feu de Purgatoire. Car quiconque meurt en telle ſorte, *ſaluus erit ſic tamen quaſi per ignem*, dit ſainct Paul 1. Cor. 3. Donc pour alleger leurs peines & les ayder à en ſortir, nous faiſons des aumoſnes, ieuſnes, & autres bonnes œuures pour les treſpaſſez, qui eſt *baptiſari pro mortuis*, ſelon la phraſe du meſme S. Paul 1. Cor. 15. Mais il n'y a rien qui plus les ſoulage & ſoit plus efficace tant pour les morts, que pour les viuans, que le ſainct ſacrifice de la Meſſe. Voyons en la pratique de la primitiue Egliſe quant aux treſpaſſez, puis que malgré les ennemys de la foy, *Sancta & ſalubris eſt cogitatio pro defunctis exorare, vt à peccatis ſoluantur, 2. Machab. 12.*

S. Denys ch.7. p.2.& 3. de ecclef. hier. defcrit les ceremonies des funerailles,affeurãt que cette inftitution eft des Apoftres, & entre autres chofes il dict, que le Prelat s'approchant fait fa priere pour le defunct,fuppliant la Diuine clemence, *vt cuncta dimittat per infirmitatem humanã admiſſa peccata defuncto, eumq; in luce ſtatuat & regione viuorum,&c.*

Tertullien au liure de coron.milit. rapporte pareillement à la tradition des Apoftres cette couftume de prier & de prefenter à Dieu le facrifice mefme de la Meffe pour les morts,*Oblationes pro defunctis,pro natalitiis annua die facimus. & traditio eſt auctrix, conſuetudo confirmatrix & fides obſeruatrix.*

Sainct Iean Chryfoft. en l'hom.21 in Acta, & 69.ad populum. *Num temerè hac ab Apoſtolis ſancita fuerunt, vt in tremendis myſteriis defunctorum agatur commemoratio? ſciunt enim illis inde multũ contingere lucrum,multam vtilitatem.* Le mefme en l'hom.3.fur l'ep.aux Philip.&en l'hom.41.fur la 1.aux Cor. Il n'eft, dit il, queftion de pleurer mais d'aider celuy qui eft mort par prieres & fupplications, aumofnes & facrifices: car ce n'eft en vain que ces chofes font ordonnees: ce n'eft pour neant que nous faifons memoire de ceux qui font decedés,en la celebration des diuins myfteres,& nous intercedons pour eux,l'agneau eftant prefent qui efface les pechez du monde. Item en la mefme homelie, Ce n'eft en vain que celuy qui eft pres de l'autel s'efcrie en la celebration des diuins myfteres,

ſteres, Pour tous ceux qui dorment en Ieſus Chriſt; car ſi le ſacrifice de Iob a purgé ſes enfans, doutes tu que ſi nous faiſons ſacrifice pour ceux qui ſont decedez, il n'y ait quelque ſoulagement pour eux? partant auec aſſeurance nous prions alors pour toute la terre, &c.

S. Cyrille en la catech. 5. myſtag. ταύτην προσφέρομεν σοι τὴν θυσίαν ὑπὲρ τῶν ἐν ἡμῖν προκεκοιμημένων, μεγίστην ὄνησιν πιστεύοντες ἔσεσθαι ταῖς ψυχαῖς, ὑπὲρ ὧν ἡ δέησις, ἀναφέρεται, τῆς ἁγίας καὶ φρικωδεστάτης προκειμένης θυσίας: Nous vous offrons ce ſacrifice pour ceux qui ſont morts deuant nous, croyans fermement que les ames ſont fort aydees pour leſquelles la priere eſt offerte, le ſacrifice ſainct, venerable & effroyable eſtant preſent, &c.

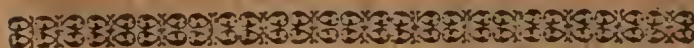
S. Gregoire de Nazianze ſur le decez de Ceſarius ſon frere, dit, Recommandons à Dieu nos ames & celles de ceux qui nous ont deuancé.

Sainct Epiphane en l'hereſ. 75. diſcourãt contre les Aeriens monſtre l'antiquité de cette tradition & le fruict qu'en retirent les treſpaſſez, τῶν τελευτησάντων δὲ ὀνομάτων τὰς μνήμας ποιοῦνται, προσευχὰς τελοῦντες καὶ λατρείας καὶ οἰκονομίας. Ils font, c'eſt à ſçauoir les Catholiques, nommément memoire des morts, faiſans des prieres, adorations & des Meſſes.

Sainct Auguſtin traicté 84. ſur S. Iean: Pourtant, dit-il, à la table du Seigneur nous ne faiſons point memoire des Martyrs comme des autres qui repoſent en paix, prians pour eux, mais

mais à fin qu'ils le prient pour nous. Et au ferm. 17. de verb. Apoſt. La diſcipline eccleſiaſtique tient (ce que les fideles entendent bien) que quand on fait mention des martyrs en ce lieu à l'autel de Dieu, on ne prie point pour eux, mais pour autres treſpaſſez, deſquels on faict commemoration, d'autant que c'eſt iniurier le martyr que de prier pour luy : car c'eſt pluſtoſt à ſes prieres qu'il conuient de nous recommander. Voyez ce qu'il en eſcrit au liure de cura pro mor. ag. au liu. 9. de ſes confeſſ. ch. dernier, & en pluſieurs autres lieux : car ces teſmoignages ſuffiront, pour euiter la prolixité.

Mais qui voudra voir l'effect de ces prieres pour les morts, pourra lire ce qu'eſcrit S. Iean Damaſcene en l'oraiſon *de fidelibus defunctis* S. Gregoire liu. 4. de ſes dialogues ch. 55. & 57. & Petrus Clauinenſis liu. 2. des miracles ch. 2. où il recite vn cas merueilleux aduenu au dioceſe de Grenoble d'vn certain qui l'eſpace d'vn an fut conſerué dans les mines de la terre, en vertu de ce ſainct ſacrifice, que ſa femme le tenant pour mort, faiſoit offrir pour luy tous les iours.



§ 49. *De l'oraiſon dominicale.*

COmme noſtre Dieu & Sauueur apres nous auoir parlé & inſtruict par ſes Prophetes en diuerſes manieres, ainſi que dit l'Apoſtre aux Hebr. 1. nous à voulu parler en ſa propre per-

ſonne,

sonne, & instruire par soy mesme. Aussi nous a il voulu donner le formulaire de prier, *& qui fecit viuere, docuit & orare*, dit sainct Cyprien au liure de Oratione Dominica. Le pere eternel se plait aux paroles de son fils, *& efficaciùs impetramus quod petimus in Christi nomine, si petamus eius oratione.*

Ioinct que cette oraison est vn abbregé & sommaire de tout ce que nous pouuons demander à Dieu, *& cœlestis doctrinæ compendium*, ainsi que le mesme l'appelle à l'imitation de Tertullien au traicté qu'il en a faict, la nommant *breuiarium totius Euangelij*. Donc puis que par ce tres-sainct sacrifice, nous demandons à Dieu tout ce qu'il nous faut & à nos prochains, tant spirituel que temporel, & specialement ce pain quotidien & ὑπερούσιον, par lequel nous receuōs l'arre de gloire & d'immortalité, c'est à tres-bonne raison que *Præceptis salutaribus moniti, & diuina institutione formati audemus dicere, Pater noster qui es in cœlis, &c.* Et de faict cette oraison se treuue en toutes les Liturgies.

Sainct Cyrille en la catech. 5. myst. sainct Ambr. liu. 5. de Sacram. c. 4. Sainct Hierosme liu. 3. con. les Pelag. sainct Augustin ep. 59. ad Paulin, & le Concile 4. de Tolede chap. 17. enseignent combien il est conuenable & important qu'elle soit recitee à la Messe.

Le mesme sainct Augustin au liure 3. contre Pelagius, dict que Iesus Christ à tellement enseigné ses Apostres que tous ceux qui croyent au sacrifice du corps d'iceluy, osent dire, Nostre

pere

Pere qui es ez cieux. Et au sermon de la vigile de Pasques, quand le sacrifice de la Messe est acheué nous disons l'oraison dominicale laquelle vous auez apprins &c. Il entend par le sacrifice de la Messe acheué, la consecration, pour estre la principale partie en laquelle consiste essentiellement le sacrifice.



§ 50. *De la fraction des especes.*

CEtte fraction est faicte à l'imitation de nostre Seigneur en S. Matth.26. Et des Apostres au 2. & 20. des Actes. Et en la 1. aux Cor. ch.10.& 11. Car que ces deux passages des Actes des Apostres soient du S. Sacrement de l'Autel les saincts Peres le tiennent pour certain, voire mesme Caluin liure 4.de ses instit.ch.17.§.35.

De cette fraction parle clairement S. Denys au ch.3. de la hier.ecel. S.Ignace, en l'epist. aux Ephesiens, *frangite panem qui est medicamentum immortalitatis*.S.Iean Chrysostome en l'hom.24. sur la 1.aux Cor. Exposant les paroles de l'Apostre (ce pain que nous rompons, n'est ce pas la communication du corps de Iesus Christ?) mais pourquoy adiouste il (que nous rompons?) On peut voir cela en l'Eucharistie, mais non point en la croix, ains totalement au contraire, car aucun de ses os n'y est froissé ou brisé, mais ce qu'il n'a point enduré en la croix, il l'endure en l'oblation, & permet d'estre rompu pour l'amour

de toy. Et en ſa liturgie il dit que nous rompons l'hoſtie en forme de croix en trois parties pour l'hõneur & memoire de la Trinité ſaincte.

Cette fraction toutesfois ne ſe fait que des eſpeces viſibles, le corps de noſtre Seigneur demeurant tout entier & indiuiſible ſouz chaſque piece briſee & partie de l'hoſtie. Et n'eſt pas plus en toute l'hoſtie entiere, ou en toutes les parties aſſemblees, qu'en la moindre ſeparee: ny moins en la plus petite qu'il eſt en toutes conioinctes & vnies. Et c'eſt la l'vne des grandes merueilles que nous auons touché alieurs de ce diuin myſtere.



§ 51. *De la paix.*

CE treſſainct ſacrifice eſt Sacrement d'vniõ & myſtere de paix, comme l'appelle ſainct Chryſoſtome en l'hom.60.ad pop.Antioch. Ce que meſme declarent les eſpeces de pain & de vin, qui ſont faictes de pluſieurs grains & grappes, ainſi que les ſaincts Peres l'ont bien obſerué, & entre autres ſainct Cyprien liu.2.ep. 3. ad Cæcilium. Et ſainct Auguſtin, au traicté 26. ſur ſainct Iean. Partant perſonne n'en peut participer ſans charité & ſans paix tant auec Dieu, qu'auec ſes prochains, qui eſt la cauſe que la paix ſe donne entre tous reciproquement: ceremonie vſitee des Apoſtres, & remarquee par S.Denys c.3.de la hier.ecc.qui en dõne la raiſõ,

Non

Non enim possunt ad vnũ colligi, neq; vnius coniunctionis pacis effectrici fieri participes y qui inter se diuisi sunt, ac secum discordant. A cause dequoy lon dõne l'Eucharistie à ceux qui ont abiuré l heresie quand l'Eglise les reçoit, de laquelle ils s'estoient desvnis, ainsi que l'a obserué S. Iean Climacus gradu. 15. de Castitate, où il dit que elle se refuse aux luxurieux & paillards *ex traditione apostolica*, iusques à ce qu'ils ayent fait longue penitence, & non pas aux heretiques reconciliez.

Mais voyons comme S. Augustin parle de cette paix au sermon du samedy de Pasques: Apres cette oraison Dominicale on dict, *Paix soit auec vous*, à fin que les Chrestiens s'entrebaisent d'vn baiser sainct : mais le signe de la paix de Dieu, que les leures demonstrent, se face en conscience, c'est à dire, que tout ainsi que tes leures s'approchent, ainsi ton cœur ne s'absente de ton frere.

S. Iean Chrysostome en l'hom. 3. *εἰς μυστικὸν δεῖπνον φιλήματι ἀσπάζῃ τὸν ἀδελφόν σου, καὶ δόλον μνησικακίας ἔχεις ἐν τῇ καρδίᾳ σου*, Tu salües & baises ton frere au festin mystique & tu as hayne contre luy en ton cœur? Et peu apres, Ayons souuenance tousiours de ce que nous auons dit & des saincts baisers du venerable embrassement qui se fait en la communion, car en la primitiue Eglise l'on s'ẽtrebaisoit en signe de paix & d'amitié Chrestienne : & pour l'auoir vraye & ferme, le Pape Sergius, il y a ja mil ans, ordonna de dire, *Agnus Dei &c.* Priere fort belle &

qui represente quant & quant le vray patron de paix & charité de Iesus Christ.



§ 52. *De la communion.*

VOicy la fin de l'institution du S Sacrement de la Messe, & la cause pourquoy Iesus Christ nous a donné son precieux corps & sang par vn diuin excez d'amour, *ἔστι γὰρ ἐκστατικὸς ὁ θεῖος ἔρως, οὐκ ἐῶν ἑαυτῶν εἶναι τοὺς ἐραστὰς ἀλλὰ τῶν ἐρωμένων*, dit bien sainct Denys au liure de diuinis nominibus.ch. 4. nostre Sauueur nous l'enseigne luy mesme en sainct Iean 6. *Qui manducat meam carnem & bibit meum sanguinem in me manet & ego in eo*, Ce que sainct Augustin expliquant au traicté 27. sur sainct Iean, *Manemus in eo*, dit il, *cum sumus mēbra eius, manet in nobis cū sumus templum eius* Ce qui se fait par ce magnifique festin en vertu duquel il nous communique quant & soy la vie eternelle, *Qui manducat hunc panem viuet in æternum.*

Sainct Hilaire au liure 8. de la Trinité traictant ces paroles de la priere de nostre Sauueur en S. Iean 17. *Vt vnum sint sicut & nos vnum sumus*, nous faict voir euidemment qu'elle estoit de son temps la foy de la France, en discourant de cette vnion qui se fait par la cōmunication du cors & sang de Iesus Christ : *Si enim verè verbum caro factum est, & nos verè verbum carnem cibo dominico sumimus : quomodo non naturaliter manere in*

re in nobis existimandus est, qui & naturam carnis nostræ iam inseparabilem sibi homo natus assumpsit, & naturam carnis suæ ad naturam æternitatis sub sacramento nobis communicandæ carnis admiscuit. Ita enim omnes vnum sumus, quia & in Christo Pater est & Christus in nobis est, &c. Si le Verbe a esté vrayement incarné, & si en la viande de l'Eucharistie nous prenons vrayement le Verbe incarné, comment peut on estimer qu'il ne demeure pas naturellement en nous, puisque s'estant fait homme, il a prins nostre nature & l'a vnie inseparablement à soy, & a conioinct la nature de nostre chair à la nature da la diuinité soubs le Sacrement de la chair qui nous deuoit estre administree & communiquee? Voyez le reste de ce beau & haut discours, où il dit encore & asseure, que *de veritate carnis & sanguinis, non relictus est ambigendi locus. Nunc enim & ipsius Domini professione & fide nostra verè caro est & verè sanguis est, & hæc accepta atque hausta id efficiunt vt & nos in Christo & Christus in nobis sit &c.*

Il ne reste plus aucun subiect de douter de la verité de la chair & du sang de Iesus Christ. Car maintenant selon la profession & attestation de nostre Seigneur & selõ nostre foy vrayement il est chair, vrayement il est sang, & iceux estant prins & aualés font cela, que nous soions en Iesus Christ, & Iesus Christ en nous.

Le can. 9. des Apostres, Si quelque Euesque, prestre, diacre, ou autre du clergé, apres l'oblation n'aura communié, ou qu'il die la cause, à

fin que si elle est raisonnable il obtienne pardõ, ou s'il ne la dit, qu'il soit priué de la communion; comme s'il auoit occasionné scandale au peuple, donnant soupçon que celuy qui a sacrifié a indeüement offert.

S. Iean Chrysostome liure 3. de Sacerdotio, Quand tu regardes le Seigneur immolé, le prestre s'emploiant aux sacrifices, & faisant prieres, & aussi la multitude espandue toute autour, estre teincte & comme pourpree du sang precieux, penses tu lors conuerser & hanter auec les mortels en terre? n'es tu point lors plus tost rauy & transporté promptement ez cieux? ne regarde tu pas, reiettant toute charnelle cogitation, d'vn nud & simple esprit, nette & pure pensee, les choses celestes? O grand miracle, ô la benignité de Dieu, qui assis en haut auec son Pere, & ce mesme moment de temps, est receu & traicté des mains de tous, & se donne soy mesme à tous ceux qui le veulent receuoir & embrasser. Ces mysteres te semblent ils estre dignes de contemnement & mespris? ou tels que quelqu'vn se puisse esleuer & bander contre iceux? Puis au sermon de Eucharistia, tome 3. Quand vous viendrez au Sacrement de l'Eucharistie, ne pensez pas que vous preniez ce diuin corps par les mains d'vn homme, mais par les Seraphins mesmes vous presentãs vn charbon ardant auec les tenailles, selon la vision d'Isaïe, & reputez ce sang salutaire distiller du diuin costé, & vous approchant de cette sorte prenés le de vos pures & nettes leures &c.

Cela

Cela est conforme à ce que dit S. Cyprien serm. de cœna Dom. enseignant comme en la communion faut auoir memoire de la passion de Iesus Christ. *Cruci hæremus, sanguinem sugimus, & intra ipsa Redemptoris nostri vulnera figimus linguam.* Car lors nous sommes conioincts à la croix, nous succons le sang de nostre Redempteur, & fichõs la langue dans ses playes. Mais quant à ceux qui s'y presentent indignement, *melius erat mola asinaria collo alligata mergi in pelagus quàm illota conscientia de manu Domini buccellã accipere, qui vsque hodie hoc veracissimum & sanctissimum corpus suum creat & sanctificat & benedicit, & piè sumentibus diuidit.* Seroit meilleur pour eux qu'ils fussent iectez en la mer auec vne meule attachee au col, que de receuoir ce pain sacré de la main de nostre Seigneur, lequel iusques à maintenant ne manque de creer, & sanctifier, & benir son tres-vray & tressainct corps, le distribuant à ceux qui deuotement le reçoiuent.



§ 53. *De l'adoration qui se faict de la saincte hostie, à l'heure de la communion.*

TOut ainsi que Sathan ne craint rien plus ez exorcismes que d'estre contrainct, comme il est, d'adorer Iesus Christ en ce sacré mystere qui repose sur noz autels (pour vser des termes ordinaires aux Catholiques & vsitez de

ſainct Auguſtin en l'ep 50.ad Bonifacium. & de S.Chryſoſtome liu.6.de Sacerdotio) auſſi ceux qui ſont conduicts & gouuernez par luy,au milieu deſquels *Dominus miſcuit ſpiritum vertiginis*, ſelon le Prophete Iſaye, n'ont rien plus à contrecœur que de nous voir luy rendre le culte & adoration qui luy eſt deuë,comme à noſtre vray Dieu, ſouuerain createur & treſdebonnaire Sauueur. Si ne lairrons nous de luy rendre,tant par ce que nous luy deuons, comme ſes chetifues & pauures creatures, que par ce que l'exemple de noz anceſtres & de toute l'antiquité nous y conuie, & ſa diuinité inſeparablement vnie à noſtre humanité nous contrainct.

Iſa.19.

Sainct Ambroiſe liu.3.de ſpiritu ſancto ch.3. Par le ſcabeau eſt entendue la terre : par la terre la chair de Ieſus Chriſt,laquelle au iourd'huy meſme nous adorons ez myſteres, & laquelle les Apoſtres ont adoré en noſtre Seigneur. Ce ſont les paroles de ce grand docteur, expoſant le dire du Pſalmiſte, *Adorate ſcabellum pedum eius. Pſalm.98.*

S.Iean Chryſoſtome en l'hom.24.ſur la 1.aux Corinth.dict, Les Mages honorerent ce corps giſant en l'eſtable, & l'adorerent en grande crainte & frayeur.Or tu ne le vois pas en l'eſtable,mais à l'autel:tu ne vois pas vne femme qui le tient, mais le preſtre qui ſe tient debout aupres des myſteres & le ſainct Eſprit qui vole & deſcend ſur les dons là exhibez.

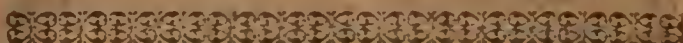
Le meſme en l'hom.de prodit.Iudæ.Pourtãt voyans Ieſus Chriſt nous l'adorons comme S. Thomas

Thomas en le voyant l'adora,& en maniant celuy qu'il mania, nous le loüons, &c.

S.Augustin en l'epist.120.ch.27.dit, Tous les riches de la terre l'ont mangé & adoré:car eux aussi sont amenez à la table de Iesus Christ, & prennent son corps & son sang, mais ils l'adorent seulement & ne sont pas rassasiez, pourautant qu'ils ne l'imitent pas. Et sur le Pseaume 21. Les riches de la terre, dit-il, ont aussi mangé le corps humilié de leur Seigneur & maistre, mais ils n'ont pas esté repeux comme les paures.

Le mesme sur le Pseaume 98. Et pource que icy bas il a marché en chair, c'est à dire en nostre humanité, il nous a donné sa chair mesme à manger pour nostre salut. Or nul ne mange cette chair que premier il ne l'ait adoré. On a trouué donc comme le scabeau des pieds du Seigneur pourra estre adoré, de façon que non seulement nous ne pechons point en l'adorant: mais nous pechons si nous ne l'adorons: *Ita vt non solùm non peccemus adorando: sed etiam peccemus non adorando.*

Theodoret au dial.1. Apres la cõsecratiõ, les signes de pain & de vin demeurent en mesme forme, mais les choses qui sont faictes sont entendues y estre, & sont veües & adorees iouxte la creance que nous en auons.



§ 54. *Des Collectes qui suiuent la communion & de l'Ite Missa est.*

NOus auons ia traitté des Collectes, suffira pour celles qui se disent apres la communion de mettre en auant S. Denys ch. 3. de la Hier.Eccl. Apres auoir prins & baillé, dit il, à tous la communion diuine, le prestre rendant graces acheue les mysteres.

Quant à l'*Ite Missa est*, c'est le congé & permission qui se donne au peuple de sortir, laquelle se treuue és liturgies tant Grecques que Latines, bien que les termes soient differents: Car les Grecs disent, Allons en la paix de Iesus Christ, *In pace Christi eamus*, & lon respond, Allons au nom de nostre Seigneur, *Eamus in nomine Domini*, comme lon peut voir dans les liturgies de S.Iaques, de sainct Basile & de sainct Ieã Chrysostome.

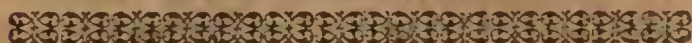
Sainct Clement liure 8.des constit. Apostol. chap.15. dit que les mysteres finis, le diacre ait à dire, *Ite in pace.*

Nostre, *Ite Missa est*, ne veut dire autre chose sinon, *Ite, dimissio conceditur.* Mais pour autant que plusieurs se departoiẽt de l'Eglise auant la fin de la Messe, dequoy se plainct S. Cæsareus Euesque d'Arles hom. 5. affin de retenir le peuple en deuoir, le Concile d'Agde can.37. qui se treuue au decret. de consecr. d. 1. can. Missas.

Ordonna

Ordonna que le iour du dimanche perſonne ne bougeat auant la benediction du preſtre & le congé donné : & que ſi quelqu'vn l'entreprenoit, qu'il fut honny & publiquemēt redargué par l'Eueſque.

Pour cela *Ite Miſſa eſt* ſe dit aux Meſſes ſolemnelles & iours des feſtes, exceptés les iours des dimanches de l'aduent & quareſme, eſquels comme és feries ſe dit *Benedicamus domino* ainſy que le remarque Micrologus de Eccleſ.obſeruat. au ch.46. lequel au 21. monſtre par ſainct Hieroſme en l'epiſt. ad RuſticumNarbonēſem, l'antiquité de la benediction que donne le preſtre au peuple.



§ 55. *Du mot de Meſſe.*

DE noſtre *Ite Miſſa eſt*, aucuns eſtiment que le nom de Meſſe eſt Latin, comme entre autres Belarmin lib.1.de Miſſo cap.1.& Henriques en ſa ſomme. Mais ie ne vois pas que la proprieté du mot, ny la phraſe & maniere de parler ſoit plus latine & mieux conuenable d'vne façon que d'autre : car tirant *Miſſa* de l'Hebrieu comme nom propre du ſacrifice & oblation, c'eſt auſſi pertinemment parler de dire *Miſſa eſt*, pour *Oblatio eſt perfecta*, ou, *ſacrificatum eſt*, que de dire *Miſſa eſt*, pour, *dimiſſa eſt plebs*, ou bien, *Miſsio eſt*. Ainſi ioignons nous des mots Hebrieux au Latin, & la phraſe en eſt bonne comme

comme *hosanna filio Dauid, hosanna in excelsis*. Pareillement la commune façon de parler est telle, de nommer la chose qui s'est faicte, quand l'on veut dire qu'elle est finie: car nous disons, le conseil est leué, l'audience finie, & autres semblables, signamment des choses graues & publiques. Cette raison auec ce que i'en ay touché cy dessus, & toucheray encores au suiuant discours, me fait ioindre a la pluralité des autheurs qui deriuent ce mot de l'Hebrieu du Deuteronome 16. comme faict le Concile de Sens & celuy de Cologne, Pagninus in Thesauro linguæ sanctæ, Roffensis in defens. reg. assert. Lindanus 4. Panopliæ cap. 27. Demochares lib. 2. c. 1. & li. 4. c. 32. Claudius de Sainctes in præfat. c. 4. & autres fort bien versez en l'vne & l'autre langue: jaçoit que ce different est problematique & n'importe du nom, la chose estant certaine qui est par luy signifiee.



CONFIRMATION DV DISCOVRS PRECEDENT & des authoritez preallegueees:

Auec response aux obiections contraires.

Sixiesme Discours.



'Est à Iesus Christ fils de Dieu à qui ie fay offre & present des heures que ie vay mettre à repliquer sur vostre pretendue response, l'image duquel ie recognois & honore és ames que vous deceuez: car au vray dire, lon vous fait trop d'honneur de s'arrester à vous qui n'auez autre esprit que celuy de contradiction, ny autre Theologie que la licence de dire & de faire ce qui vous vient en fantasie, à la ruine des ames qui ont tant cher cousté au mesme fils de Dieu.

Certainement Tertullien a fort bien dit au liu. de Præscr. hæret. parlant des presches des here

heretiques, De verbi administratione quid dicam? cùm hoc sit negotium illis non Ethnicos conuertendi, sed nostros euertendi. Hanc magis gloriam captant si stantibus ruinam, non si iacentibus eleuationem operentur.

---

§ *Premier.*

FAisant donc le Coruncanus en iurisprudence Chrestienne, & comme nous proposant *responsa prudentum*, ou les inexorables ordõnances de l'Adrastee, vous mettez en teste de vostre caïer à robbe courte (Briefue response & solution) vous dy-ie, qui ne cognoissez mesme l'escorce des Analytiques d'Aristote, si vostre dire commun est vray que vous estes Theologien, mais non pas Philosophe.

Et puis pour couurir vostre nudité & vous excuser aucunement enuers le Nouice lecteur, vous dictes que ce que vous en faictes est par maniere d'acquit, plus pour satisfaire à mes importunitez, qu'à l'exigence de l'affaire, & que vous estiez resolu de ny faire autre chose.

In magnis voluisse sat est,

pourueu que vous faciez parler de vostre vie en quelconque maniere que ce soit, fut-ce bien comme celuy qui mit le feu au temple de Diane d'Ephese, ou comme lon parle du Cabrier de Nimes. En cela, peut estre, auez vous mespris, m'estimant estre du rang des grãds antagonistes,

Erostratus.

gonistes, l'attaque duquel vous seroit, à vostre aduis, glorieuse, quoy qu'elle vous deut estre fatale & funeste, prenant pour consolation de vostre malheur, *Aeneæ magni dextra cadis.* Mais vn enfant suffiroit pour vous terrasser en cette lice. *Sagittæ paruulorum factæ sunt plagæ eorum, & infirmatæ sunt contra eos lingua eorum.* I'en l'air- *Ps. 63.*
ray le iugement à ceux qui sont affranchis de toute passion. Biẽ vous diray-ie q̃ *ἁμάρτημα μνήμης* se descouure en vous : car quand vous estes en humeur vous me donnez de l'honneur plus que ie n'en desire, esperant (ce semble) qu'il en pourrra sur vous redonder quelque chose : autresfois vous me chargez d'opprobres, verifiant le dire du Psalmiste, *Os tuum abundauit malitia &* *Ps. 49. v.*
lingua tua concinnabat dolos, sedens aduersus fratrem *19. & 20.*
tuum loquebaris & aduersus filium matris tuæ po- *22.*
nebas scandalum. Et peu apres *Intelligite hæc qui obliuiscimini Deum, nequando rapiat & non sit qui eripiat.*

Or ie vous voy tout à coup dans vn ieu de paulme la raquette en main auec vostre robbe fourree en bonne intention de gaigner la partie. De là vous prenez vos belles locutions, vos frases choisies & rares metaphores, qui vallent bien chacune quinze, dites vous, & qui me mettent en danger de perdre la partie. Et tost apres, comme ainsi soit qu'il n'y a rien de si fascheux à vn criminel que de se voir condamner, soit en forme de sentence, de preiugé ou de preface, d'abord vous vous formalizez fort de ce que ie ne vous forme vostre

me voſtre procez, ne vous apperceuant pas, pauure egaré, que ce n'eſt pas moy qui vous condamne, ains la verité meſme, ains Dieu meſme, en la preſence duquel vous ne pouuez alleguer alibi forains, incompetance de iuge, ou recourir à tergiuerſations, & fruſtratoires excuſes. Oyez, oyez donc à genoux, face tremblante, voſtre ſentence donnee en dernier reſſort, par celuy meſme que vous perſecutez en ces diuins myſteres, *Qui nõ crediderit iam iudicatus eſt, Qui ne croit il eſt deia iugé*, en ſainct Iean 3. Et par la bouche de l'vn des Aſſeſſeurs de ce grand Iuge parlant aux Hebrieux 11. *Sine fide impoßibile eſt placere Deo*, ſans la foy on ne peut plaire à Dieu. *Quid dicent in futuro iudicio, qui fidem ſtuprauerint adulterio hæretico, virginem traditam à Chriſto?* dit fort bien Tertullien au liu. de præſcr hær. D'où vous deuez tirer concluſion euidente de voſtre perte, puis que vous eſtimez qu'auec la creance que nous auons, nous pouuons eſtre ſauuez, & n'y a celuy de vous qui nous oſe condamner, comme à l'oppoſite il n'y a celuy de nous qui ne vous tienne pour ennemys de Dieu, de ſa verité, de ſa parole ſainemẽt entendue, & de ſon Egliſe, & qui ne paſſe condemnation haut & clair ſans heſiter, & en toute aſſeurance contre vous des à preſent comme deſlors, ſi vous mourez en l'opinion & pretendue foy que vous ſouſtenez. Ie m'en vay vous en rendre quelques raiſons ſur leſquelles voſtre procez a eſté inſtruict, formé, conclu & arreſté, nõ en bruyant cõme vous dites, ou vous importunant

tunãt de respõses. Car ie n'estime de tant vostre plume que ie songe beaucoup à icelle, moins vostre lãgue pour m'arrester à vos paroles: mais pour ayder ceux qui sont si mal aduisez que de perdre le temps en oyant, leur reputation en lisant, & leurs ames croyant à vos paroles.



§ 2. *Que tout homme heretique est ennemy de Dieu, & que mourant tel il est damné.*

SAinct Augustin au liu. 4 de baptismo, Personne, dit-il, ne doit douter que l'homme heretique, pour estre heretique, quand il n'y auroit autre chose, ne soit damné : *Nulli vtique dubium est hæreticum propter hoc solũ quòd hæreticus est, & ab Ecclesia recessit, regnum Dei minimè possessurum.*

Au sermon 50. de verbis Domini : Il ne faut pas estimer que tous ceux qui meurent respandent le sang pour les brebis, & meurent martyrs. Les heretiques faussement & à tort se vantent du nom de martyrs en leurs passions & supplices. Les voila qu'ils endurent, les voila qui meurent, & tout cela ne leur sert de rien, pource que la charité leur deffaut.

Petilien se iactoit qu'il estoit en la vraye Eglise aussi bien que les Romains. S. Augustin luy respond, *Quicunque vnitati Ecclesiæ non communicant non sunt in Ecclesia, quia ipsius Ecclesiæ caput*

put non tenent. Tous ceux qui ne communiquent à l'vnité de l'Eglise ne sont pas de l'Eglise, car ils ne sont pas souz le chef d'icelle.

S. Cyprian au liu. de vnitate Ecclesiæ. Qui n'a l'Eglise pour mere, il ne peut auoir Dieu pour pere. Et au mesme liure il depeint de ses viues couleurs l'heretique, disãt qu'il s'appelle Chrestien, *quomodo & Christum diabolus sæpe mentitur &c.* Et plus bas, *An esse sibi cum Christo videtur qui aduersus Sacerdotes Christi facit, qui se à Cleri eius & plebis societate secernit? Arma illa contra Ecclesiam portat, contra Dei dispositionem repugnat, hostis altaris, aduersus sacrificium Christi rebellis, pro fide perfidus, pro religione sacrilegus, inobsequens seruus, filius impius, frater inimicus, contemptis Episcopis & Dei sacerdotibus derelictis, constituere audet aliud altare, precem alteram illicitis vocibus facere, dominicæ hostiæ veritatem per falsa sacrificia profanare &c. Peius hoc crimen est quàm quod admisisse lapsi videntur.* Voyez comme il egale ains prefere aucunement l'heresie à l'idolatrie de ceux qui y estoiẽt tumbez durant la persecution. La raison est par ce que ceux cy auoient failly par crainte & par fragilité: mais l'heretique est tel par orgueil, malice, & obstination. Sainct Fulgence contemporain de sainct Augustin au liure de la foy c. 38. atteste que tous heretiques, Iuifs & Payens sont damnez, *Firmissimè teneas ac nulla ratione dubites, non solùm omnes Paganos sed etiam omnes Iudæos, hæreticos atque Schismaticos qui extra Ecclesiam Catholicam præsentem finiunt vitam, in ignem æternum ituros, qui paratus est diabolo & angelis eius.*

Sainct

Sainct Hierosme liu. 1. dialog. aduersus Pel. explicant ce mot d'Esaye, *qui viam dereliquerint consummabuntur*. Cecy est dit proprement des heretiques lesquels abandonnans le droit sentier de la foy seront consommez, s'ils ne se resoluent de retourner à nostre Seigneur qu'ils ont abandonné.

Et sur Osee 8.l.2. *Immundum vas siue inutile Hebræi matulam vocant, qua ad suscipiēda & proycieda stercora vti solemus, huic immūdiciæ idololatras & hæreticos comparat qui miscentur gentibus cum Dei non custodiunt veritatem & facti vas in honorem conuersi sunt in vasa contumeliæ, talis erat Iechonias Idolis mancipatus &c.*

Sur le 1.chap.de l'epistre aux Gal. Il leur dit anatheme. Et sur S.Matth.ch.13 il conclut que les faisceaux ou gerbes d'yuraye que nostre Seigneur dit estre reseruees pour les flammes sont les heretiques. *Quod autem dixit zizaniorum fasciculos ignibus tradi & triticum congregari in horrea manifestum est hæreticos quosque & hypocritas fidei, gehennæ ignibus concremādos, sanctos verò qui appellantur triticum horreis, idest mansionibus cælestibus suscipi.* Et sur le 7. d'Esaie. *Nemo est tam impius quem hæreticus impietate non vincat*, suyuāt le dire de sainct Iean. *Omnis qui recedit & non permanet in doctrina Christi, Deum non habet.* Il n'y a personne si meschant que l'heretique ne le surmōte en impieté. Ce n'est donc sans raison que tout heretique se doit appeller ennemy de Dieu, ainsi que sainct Iean Damascene liu. 3. de fide chap. 3.appelle Nestorium Deo inuisum & li.4.

chap.27. *Omnem hæreticum Antichristum*, selon S. Iean en sa 1. can. chap. 2. Ce qu'afferment plusieurs autres saincts Peres & Docteurs, comme sainct Cyprien epist. ad Magnum lib. 4. ep. 7. lequel escriuant ad Stephanum Papam liu. 2. ep. 1. monstre en ces termes comme l'heresie surpasse les autres crimes: *Quod autem maius potest esse delictum, aut quæ macula deformior, quàm aduersus Christum stetisse? quàm Ecclesiam eius, quam ille sanguine suo parauit & condidit, dissipasse? quàm Euangelicæ pacis ac dilectionis oblitum, contra vnanimem & concordem Dei populum hostilis discordiæ furore pugnasse? Qui etsi ad Ecclesiam postmodum redierint restituere tamen eos & secum reuocare non possunt qui ab eis seducti & foris morte preuenti extra Ecclesiam perierunt, quorum animæ in die iudicij de ipsorum manibus expetentur, qui perditionis auctores ac duces extiterunt.*

Tout ce que dessus est conforme au iugemẽt qu'en a faict nostre Redempteur, *Si quis non manserit in me mittetur foras, Ioan. 17.* Si quelqu'vn ne demeure en moy il sera ietté hors. Voila l'excommunication, *& arescet.* Voila l'acariastrise *& colligent eum*, c'est le iugement canonique, *& in ignem mittẽt & ardet*, voila le supplice eternel.

Et en S. Matth. 18. *Si peccauerit, &c. dic Ecclesiæ, si Ecclesiam non audierit sit tibi tanquam Ethnicus & Publicanus.*

Et S. Paul à Tit. 3. *Hæreticum hominem post vnã aut alteram monitionem deuita, sciens quia proprio iudicio subuersus est*, Retire toy de la compagnie d'vn heretique, & fuy le apres l'auoir admoneſté vne

ſté vne fois ou deux : tenant pour certain qu'il eſt donné en ſens reprouué. C'eſt vne gangraine qui s'eſtend, vn chancre qui deuore, vne contagion qui s'allume & prend vie du peché, comme de ſa connaturelle amorce. Ce ſont les nües ſans eau emportees des vents çà & là, arbres d'Automne ſans fruict, deux fois morts & deſracinez, vagues impetueuſes, mer eſcumant confuſion, eſtoilles errantes, auſquelles eſt appreſté le tourbillon des tenebres eternelles, deſquelles Enoch a prophetiſé ce que nous en diſons en S. Iude v.12.13.14.15. adiouſtant au 16. Ils ſont murmurateurs, quereleux, cheminãs ſelon leur conuoitiſe, & leur bouche pronõce propos fort enflez.

Ce qu'il auoit dit deuant au v. 11. Malheur ſur ceux qui ont ſuiuy le train de Caïn & ſe ſont abandonnez en l'erreur du loyer de Balaam, & perdus en la contradiction de Coré.

S. Iean en ſa 2. Cãn. v.10. dit, Si quelqu'vn vient à vous & n'apporte point celle doctrine, ne le receuez point en voſtre maiſon; & ne le ſalüez point.

Et ſainct Paul derechef eſcriuant aux Rom. chap. dernier : Or ie vous prie, mes freres, que preniez garde à ceux qui ſont diſſentions & ſcandales contre la doctrine que vous auez apprinſe & vous retiriez d'eux : car ceux qui ſont tels ne ſeruent point à noſtre Seigneur, mais à leur ventre, & par douces paroles & flatteries ſeduiſent les cœurs des innocens. Dequoy les Peres du Concile de Latran, comme il eſt à

voir au chap.Ad abolendam.de hæret. admonestoient les Rois & Princes de se prendre garde, *Principes hæreticum scelus eradicanto : id se facturos iuranto : qui non fecerint admonentor.* Et ce qui suit.

Voyez le sentiment qu'ils auoient de ce mal, fondriere de tous maux, taniere de malice, clappier d'ignorance, renardiere de deception, alambic de miseres, pont de perdition, amorce de lubricité, fournaise de cócupiscence, esponge du sang humain, Ocean de malediction, deluge de tout malheur, perte de familles, renuersement de villes, subuersion des estats, aneantissement des republiques, bouleuersement des couronnes, & ruine totale de l'vniuers.

Ie parle des heretiques qui sont ceux que les Empereurs Valentin, Theodose, & Honore descriuent. *l. hæreticorum 18. De iis qui cont. de fide aut.16.* du Cod. de Theod. & en la loy 2. Cod. eo. de celuy de Iustinien li.1.tit 8. *Hæreticorum vocabulo continentur & latis aduersus eos actionibus debent succumbere, qui vel leui argumento à iudicio catholicæ religionis & tramite detecti fuerit deuiare.* Sous le nom d'heretique & sous les peines infligees par les loix à l'encontre d'iceux, sont comptins tous ceux qui se retirent pour peu que ce soit du iugement & sentier de l'Eglise Catholique.

Et Iustinien derechef au §.1.v.*hæreticos autem.* en la constitution nouuelle 109. soubs le Tit *de priuileg.dot.hæret. mulieri non præst.l.1.Cod.de sum. Trinit.Hæreticos dicimus omnes qui non sunt membra*

bra sancta Dei Catholicæ & Apostolicæ Ecclesiæ Heretiques nous appellons tous ceux qui ne sont membres de l'Eglise Catholique & Apostolique.

Valentin & Martian en la l. *quicunque*, 8. C. *de heret.* & la loy 2. C. *de sum. Trinit.* appelle heretiques ceux qui ne croyent aux Synodes de Nicee, de Constantinople, d'Ephese, de Calcedoine, & ceux qui n'ont mesme creance auec Athanase, Theophile, & Cyrille Euesques d'Alexandrie. & au can. *hæresis.24 q.3.* & can. *quamuis.38.dist.* Celuy là est dit heretique qui entend l'escriture d'autre façon que ne l'a dictee le S. Esprit, ou qui tient & soustient nouuelles opinions. can. *heret.24.q.5.* ou en vn mot, *qui aliter de articulis fidei credit quàm statuit Romana Ecclesia, cuius fides annunciatur in vniuerso mundo*, Qui croit autrement que l'Eglise Romaine la foy de laquelle est annoncee par tout le monde, can. *hæc est fides.* & can. *quoniam.24.q.2.*



§ 3. *Courir fortune de son salut, estre frase Ecclesiastique.*

AY-ie donc eu occasion de dire que vous couriés fortune de vostre salut. Vous reprenez la frase voyant la verité de la chose, tant il vous desplait qu'on vous die vos veritez, bien que ie ne fasse icy profession de langage, mais

d'eclaircir la verité deſcouurant vos erreurs.

Mais *Εἰ μὲν τ' ἀληθὲς φράσω οὐχ εὐφρανῶ σοι*
Εἰ δὲ εὐφρανῶ σοι οὐ τ' ἀληθὲς φράσω.

Si ie dis verité ie ſuis pour vous deſplaire,
Et ie ſeray menteur ſi ie vous veux complaire.

Si faut il qu'en me reprenant vous repreniés Moyſe, Leu.16.v.9. *Cuius exierit ſors à Domino,* & au 27.ver.24. *in ſorte poſſeſsionis ſuæ,* au ſort de ſa poſſeſſion, aux Nomb.26.v.56. *Quicquid ſorte contigerit*, tout ce que par fortune arriuera. Et par commandement expres de Dieu au Deut.1.v.38. *ipſe fortè terram diuidet,* Pſ. 30. v. 16. *In manibus tuis ſortes meæ,* en vos mains, Seigneur, ſont mes fortunes. Pro.1.v.14. *Sortem mitte nobiſcum.* Act. 26.v.18. *Et ſortem inter ſanctos,* ad Col.1.v.12. *& in partem ſortis ſanctorum.* Et cinq cens autres paſſages en l'Eſcriture où le ſort eſt de meſme ſignification que fortune. En vn mot, ſi vous ny aduiſez mieux, vous vous mettez au nombre de ceux, leſquels ſont taxez par ſainct Auguſtin au liure premier des queſtions ſur la Geneze en la 91. parlant de Gad fils de Iacob né de Zelpha, laquelle dit, Ie ſuis rendue heureuſe: en Grec, *εὐτύχηκα* qui ſignifie bonne fortune, eſtre bien fortunee. De ces endroicts, dit ſainct Auguſtin, ceux qui ont peu d'intelligence prennent occaſion de reprendre, comme ſi ces hommes là euſſent adoré la fortune, ou comme ſi la diuine eſcriture auoit receu ce mot en tel ſens. Or il faut entendre par le mot de fortune les choſes qui ſemblent fortuitement echeoir, non qu'il y ayt aucune telle diuinité, mais lors que les cauſes ſont incogneues de quelque choſe, d'où viẽ-

nent ces communes manieres de parler, peut estre, à l'aduenture, par hasard, de fortune, ou fortuitement. Et de la vient qu'entre les Grecs ce semble, le τάχα vient de τύχη, &c.

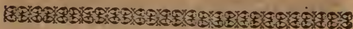
Mais ie vois que c'est, ie signifiois par là, la force du franc arbitre, sçachant bien que Helene pouuoit estre Hecube, & Faustine Lucrese, comme Benoni a esté Beniamin, & Saül Paul, & Leui Matthieu, & que vous n'estes pas si miserable & tellement esgaré, que vous ne puissiez encores vous recognoistre, & estre l'vn de ceux qui arriuerent sur le tard, pour trauailler en la vigne du pere de famille.

Or cela vous a peut estre despleu, conformement à la doctrine de vos escholes, lesquelles ont apprins de Caluin, que Dieu en a creé aucuns pour estre sauuez, les autres pour estre damnez. Suyuant cela vous auez treuué estrange que i'aye vsé du mot de fortune. Que ne trouuiez vous plustost estrange que Caluin ait vsé de celuy de reprobation en si peruerse signification qu'il sera dit ailleurs, & de celuy de preordination ou fatalité, si vous ne voulez reprendre celuy qui a dit, *omnes homines vult saluos fieri & ad agnitionem veritatis venire*, Dieu veut que tous se sauuent & que chacun vienne à la congnoissance de la verité 1. ad Timoth. 2. 4. Et en la sapiéce 25. Seigneur vous ne haïssez rié des choses que vous auez faictes. Dieu n'est point misanthrope : il n'y à point en luy d'acception de personnes, il desire, voire commande qu'vn chacun se sauue, & croire autrement c'est for-

Li. 3. des inst. c. 21. §. 5.

ger vn principe mauuais auec les Manicheens, opinion qui faict prendre giste à l'entendement aux faubourgs d'Atheisme.

Au demeurant, si la parole de fortune vous desplait tant, pourquoy donc vsez vous de celles de *fortè, forsan, forsitan, fortasse, fortuito*, paroles q̃ *nulla religio probibet dicere*, dit S.Aug.l. 1.chan.1.de ses retract. Ce a esté faute d'entendre la distinction qu'apporte l'eschole,touchãt la volonté de Dieu absoluë & celle qui est hypothetique, de l'antecedent & consequent : & ny à toutesfois si petit Theologien qui ne sache que c'est tresmal parlé d'vsurper le mot de fortune quand on parle de la premiere : ce que S. August.reprend en ses retractations;mais en ce qui despend de la liberté de nostre franc arbitre il n'y à aucune incommodité d'vser de semblables locutions. Voyez que c'est que de faire le maistre auant que d'estre apprentif. L'ignorãce vous fait reprendre & reprouuer plusieurs choses que la science & conscience vous feroit approuuer.



§ 4. *Des ineptes reprehensions du Ministre.*

POur le surplus de la preface,où sans marque & sans preuue vous treuuez tant de fautes & n'y rencontrez rien, dites vous, qui ressente l'esprit & le langage de Dieu. Grand maistre de nouices, & de qui tenez vous la discretion des esprits?est-ce de l'Apollo de Lycurgue?est ce de

la biche de Sertorius?estce de la colõbe de Sergius, ou du taureau à la corne doree de Mahomet?La Nymphe Egerie vous l'a elle, cõme iadis à Numa, reuelé?Ce a esté peut estre lors que si souuẽt vous estes raui par vn long enthousiasme iusque au troisiesme ciel, prenãt du premier les cornes du croissant qui vous font paroistre & appeller mes argumens cornus: du second, qui est celui de Mercure, le dol & la deceptiõ; & du troisiesme de Venus, les apotheoses de saincte discretion. Vous abouchez vous si souuent auec les Anges & citoyens des cieux, que desja vous soyez si fort appriuoisé & comme naturalisé à leur langage? Vous serez du nombre à ce que ie vois, si Dieu vous ayde, de ceux desquels Tertullien disoit, que *de confinio nubium, de vicinia aëris, de conturbernio Angelorum cælestes habent sapere paraturas.* Voyons si vous auez eu subiect de cauillation, ou de reprehension.

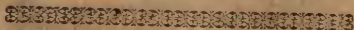
Ie priois le Pere de misericorde, &c. Si vous y treuuez à redire, reprenez donc l'Apostre en la 2. aux Corinth. 1. quand il dit, Benit soit Dieu pere de nostre Seigneur Iesus Christ pere de misericorde, &c.

Ie disois qu'il luy pleut regarder à la face de son fils: la frase vous desplait: que le Psalmiste donc vous desplaise au Ps. 83. où il dit, *Respice in faciem Christi tui.*

I'adioustoy, qui luy est immolé chasque iour cõme vne singuliere victime pour nos pechez, Surquoy aussi vous froncez le nés, abbaissãt le sourcil, ignorant que S. Augustin a vsé de mesmes

mes termes en l'ep.23. ad Bonifacium, *Semel immolatus est Christus in semetipso, & tamen in sacramento omni die populis immolatur: nec vtique mentitur qui interrogatus eum responderit immolari.*. Iesus Christ a esté vne fois immolé en soymesme, & toutesfois chaque iour il est immolé pour le peuple; & asseurement celuy là ne mentira point lequel en estant interrogé respõdra qu'il est immolé, c'est à dire, sacrifié.

I'ay dit, vnique & singuliere victime. C'est S. Paul mesme qui parle ainsi & vous n'y prenez garde, aux Hebr. 9. & 10. & aux Rom. 5. aux Galat. 1. à Tit. 2. & ailleurs fort souuent. Souuenez vous du dire d'Aristote, *ad pauca respicientes, &c.*



§ 5. *Qu'en la saincte Messe est la mesme victime qui fut immolee sur la Croix pour nos pechez, la mesme hostie pacifique en action de graces, & le mesme holocauste, en tesmoignage d'amour.*

VOicy comme en parle sainct Iean Chrysostome en l'hom.17. sur l'epist. aux Hebr. exposant les passages predits, ὃ νῦν μὲν ἕτερον πρόβατον, αὔριον δ' ἕτερον, ἀλλ' ἀεὶ τὸ αὐτὸ, nous sacrifions tousiours le mesme, non pas auiourd'huy vn agneau, demain vn autre, mais tousiours le mesme. Et en l'hom.26. sur S. Matthieu,

τίν⊙·

τίνος ἕνεκεν κατὰ τὸν καιρὸν τοῦ πάσχα, καὶ οὐκ ἐν ἄλλῃ ἡμέρᾳ λαβὼν τὸν ἄρτον ἔκλασέ τε καὶ τὰ μυστήρια ἐπετέλεσε, ἵνα μάθωμεν πάντοθεν καὶ τῆς παλαιᾶς αὐτὸν ὄντα νομοθέτην καὶ τὰ ἐν ἐκείνῃ διὰ ταῦτα παρασκιαγραφηθέντα, Pourquoy Iesus Christ en temps de Pasque non en vn autre iour prenant le pain l'a il rompu & a parfaict les mysteres? A fin que nous apprenions de toutes pars qu'il est legislateur de la vielle loy, & que ce qui est en icelle a esté la trace & l'ombrage de la nouuelle.

Qu'il soit victime, hostie pacifique & holocauste, l'on peut lire ce que sainct Cyprien en dit au traicté de cœna Domini, lequel porte en frontispice ces mots, *De cœna Domini & prima institutione consummantis omnia Sacramenti.*

S.Iean Chrysostome en l'hom.24.sur la 1.aux Cor. Au lieu d'immoler les bestes brutes, il à commandé qu'on le sacrifiat luy mesme. Et sur sainct Matth. 26. αἷμα καινῆς διαθήκης καλεῖ ὡς τὴν παλαιὰν διαθήκην σύνεχον, Il l'appelle sãg du nouueau Testament pour ce qu'il contient l'ancië.

S. Gregoire de Nice en l'oraison premiere *de resurrectione*, Il s'offre oblation & victime pour nous, prestre ensemble & agneau, & quãd cela? quand il donne à ses amys son propre corps à manger & son sang à boire.

S. Augustin Concione 2. in ps. 33. Il institua de son corps & de son sang vn sacrifice selon l'ordre de Melchisedech. S. Basile en sa liturgie Fay nous la grace de sacrifier ton sainct & impollu corps & ton precieux sang.

Mais

Mais que sert il d'apporter preuues & passages à celuy qui ne respond que par exclamations, digressions, dissimulations & iniures, & laisse les passages entiers sans y porter ou les yeux du corps ou ceux de l'entendement.

Ie l'ay appellé sacrement & sacrifice, qu'il oye sainct Denys liu. 3. de la celeste hierarchie: O tresdiuin & sacré mystere, despouillant les vestemens des Enigmes dont tu es sacramentellement reuestu, monstre toy à nous clairement, & remply les yeux de nostre entendemēt d'vne lumiere vnitime qui ne se puisse eclipser.

Et apres il dit, que le prestre s'excuse de la hardiesse qu'il prend d'estendre la main à vn sacrifice qui surpasse sa condition, luy disant auec vne saincte clameur, tu las dit, Faites cecy en memoire de moy. Mais cecy suffira, veu que nous en auons ja traicté cy dessus.



§ 6. *Que le sainct sacrifice de l'Autel est admirable aux Anges*

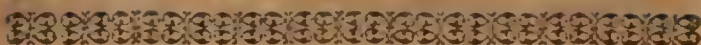
QV'il soit admirable aux Anges, sainct Iean Chrysostome le monstre clairemēt au liu. 6. de la prestrise vn peu apres le cōmencement. *Quum autem ille* (parlant du prestre) *& Spiritum Sanctum inuocauerit, sacrificiumq; illud horrore ac reuerentia plenißimum perfecerit, communi omnium domino manibus aßiduè pertractato, quaero ex te queso illum in ordine collocabimus? quantam ab eo integritatem exigemus? quantam religionem? considera*

enim

enim, quales manus illas administrantes esse oporteat qualem linguam quæ verba illa effundat, quæ denique re non puriorem sanctiorémve conueniat esse animã, quæ tantùm illum tamq́ dignum spiritum receperit? per id tempus & Angeli Sacerdoti aßident, & cælestium potestatum vniuersus ordo clamores excitat, & locus altari vicinus in illius honorem qui immolatur, Angelorum choris plenus est: id quod credere abundé licet, vel ex illo tanto sacrificio quod tum peragitur. Ego verò & cõmemorantem olim quendã audiui cum diceret, senem quendam virũ admirabilem ac cui reuelationum mysteria multa diuinitus fuissent detecta, sibi narrasse, se tali olim visione dignum habitum à Deo esse, ac per illud quidem tempus de repente Angelorum multitudinem conspexisse, quatenus aspectus humanus ferre poterat, fulgentibus vestibus indutorum altare ipsum circundantium, denique sic capite inclinatorum, vt si quis milites præsente rege stantes videat, id quod facilè mihi ipse persuadeo. Item & alius quidam mihi narrauit, non ille quidem ab alio edoctus, sed dignus habitus qui id & vidisset ipse & audisset quòd qui è vita hac emigraturi sunt si mysteriorum huiusmodi cum pura ac munda conscientia fuerint participes, spiritum eflaturi ab Angelis illorũ corpora, satellitum more, stipantibus propter assumptum illud sacrum hinc recta cælum adducuntur.

Vous verrez ces passages puis que vous l'auês voulu, & cognoistrez la verité de ce mystere, où vous ferez voir au monde que vous estes du tout hors du sens & de raison & par trop indigne qu'on prenne garde à vous.

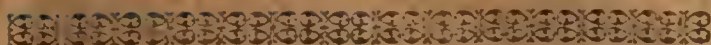
Qu'il



§ 7. *Qu'il est agreable aux hommes.*

LE mesme S. Chrysost. en l'hom. 60. ad populum Antioch. *Non oportet igitur esse curiosum tali fruentem sacrificio: quo vero solari radio non splendidiorem manum carnem hanc diuidentem, os quod igne spirituali repletur, linguam quæ tremendo nimis sanguine rubescit, cogita quali sis insignitus honore, quali mensa fruaris, quod Angeli videntes horrescunt, neque liberè audent intueri propter emicantem inde splendorem: hoc nos pascimur, huic nos vnimur & facti sumus vnum Christi corpus & vna caro. Quis loquetur potentias domini, auditas faciet omnes laudes eius? quis pastor oues proprio pascit cruore? & quid dico pastor? Matres multa sunt quæ post partus dolores filios alijs tradunt nutricibus, hoc autem ipse non est passus, sed ipse nos proprio sanguine pascit, & per omnia nos sibi coagmentat.* Et peu apres, *ne torpeamus igitur tanta digni charitate & honore putati: nonne videtis quanta promptitudine paruuli papillas capiunt, & quanto impetu labia vberibus infigunt: accedamus cum tanta nos quoque ad hanc mensam auiditate spiritualis poculi, quinimo cũ longè maiori, trahamus tanquam infantes lactanei spiritus gratiam, & vnus sit nobis dolor hac esca priuari,* Et de peur que vous ne la preniez seulement en esprit il adiouste, *non sunt humanæ virtutis opera proposita, qui tunc ipsa fecit in illa cœna, idem ea nunc quoque facit, nos ministrorum tenemus locum, qui verò sanctificat ea, & immutat, ipse est.*

Qu'il



§ 8. *Qu'il est formidable aux demons.*

QV'il soit formidable (ce qui vous faisoit peur en troisiesme lieu) aux demons, c'est outre ce que lon vous à maintenant marqué, la foy & doctrine du mesme sainct Iean Chrysostome en l'hom.61.ad populum Antioch. *Hic mysticus sanguis dæmonas quidem expellit & procul esse facit, ad nos autem Angelos vocat & Angelorum dominum, vbi namque dominicum viderint sanguinem, dæmones quidem fugiunt, concurrunt autem Angeli, hic sanguis effusus omnem terrarum orbem abluit.* Ce sang mystique chasse les demõs arriere de nous, & nous attire les Anges & le Roy d'iceux, car aussi tost que ces maudicts voient ce sang ils se mettent en fuite & les Anges s'approchent & ce sang laue tous les pechez du monde.

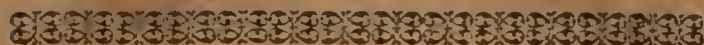
Le mesme en l'hom.de prodit.Iudæ & en celle de filio prodigo l'appelle φρυκτὸν καὶ φρικῶδες μυστήριον, Et comprenant toutes ces trois proprietez ensemble il parle ainsi en la susdicte 61. ad populum Antioch. vers le commencement, *necessarium est, dilectissimi, mysteriorum dicere miraculum, quid tandem sit & quare sit datũ & quæ rei vtilitas. Vnum corpus sumus & membra ex carne eius, & ex ossibus eius. Sequamur autem initiati ea quæ dicuntur. Vt itaque non tantùm per charitatem hoc fiamus, verùm & ipsa re in illam misceamur carnem, hoc per escam efficitur quam largitus est nobis volens ostendere desiderium quod erga nos habet, pro-*

Z *pterea*

pterea semet ipsum nobis immiscuit & corpus suum in nos contemperauit, vt vnum quid efficiamur tanquam corpus capiti coaptatum. Ardenter enim amantium hoc est: hoc itaque Iob insinuans dicebat de seruis quibus erat supra modum desiderabilis, quod desiderium ostendentes dicebant, Quis dederit nobis ex carnibus eius impleri? Propterea quidem & Christus id fecit in maiorem nos inducens charitatem & suum erga nos ostendens desiderium, non tantum se prabens cupientibus videndum, sed & palpandum & comedendum, & carni dentes infigere & complicari & omne desiderium implere. Tanquam leones igitur ignem spirantes ab illa mensa recedamus facti diabolo terribiles & caput nostrum mente reuoluentes, & charitatem quam nobis exhibuit. Nam parentes quidem alijs sæpe filios tradunt alendos, ego autem, inquit, non ita, sed carnibus meis alo, meipsum vobis appono, vos omnes generosos esse volens & bonas vobis prætendens de futuris expectationes: quippe qui vobis hîc meipsum trado, multo magis in futuro volui frater esse vester. Carnem propter vos & sanguinem assumpsi, vobis vicissim ipsam carnem & sanguinem perquæ cognatus vester factus sum, trado.

Iugez maintenant ſans paſſion, ſi ç'a eſté biẽ opiné & bien dit à vous, que autant de paroles, autant d'erreurs, & que de tout cela rien ne reſſentoit le langage de l'eſprit de Dieu. S'il y a vn autre ſainct Eſprit à Geneue que celuy qui a dicté les ſainctes pages, & ſi celuy de M. Caille eſt autre que celuy des ſaincts Peres, mes raiſons ſont de belle deffaite. Mais qu'il nous declare quel eſt ſon ſainct Eſprit & d'où il procede.

cede. Car celuy de Caluin ne procede ny du Pere ny du Fils, le sien doit estre de mesme qualibre.



§ 9. *Que le Pape ne peut estre l'Antechrist par demonstrations tresclaires.*

VOus ne faites iamais fin d'inuectiuer contre le vicaire du fils de Dieu, legitime successeur de S. Pierre, encore faut il icy dire deux mots pour escorner vostre ignorance. *P. 103.*

1 Il y a long temps, dites vous, qu'il est en possession du tiltre d'Antechrist, & cette raison esgorge vostre dire, car l'Antechrist ne le doit estre que bien peu de temps, *per tempus & tempora & dimidium temporis*, mil deux cens & tant de iours comme on vous l'a dit ailleurs, Ainsi l'explique sainct Augustin liure. 20. de la cité de Dieu ch. 19. & 23. S. Hypolite Martyr en l'oraison de consommatione sæculi. S. Irenee liu. 5. sur la fin, S. Cyrille en la catechese 15. Theodoret sur le 7. de Daniel & autres. Il y a peu de Papes qui n'ayent passé le nombre en leur Pontificat.

2 L'Antechrist sera vn homme particulier Ανθρωπος τῆς ἁμαρτίας ὁ υἱὸς τῆς ἀπωλείας, en la 2. aux Thessal. 2. Ainsi l'ont entendu tous les peres & tout l'vniuers iusques à Luther premiere souche des blasphemes de ce siecle. Theodoret sur ce lieu· D'où appert que cet homme

 de

de peché est l'Antechrist qui doit venir sur la fin du monde. S. Iean Chrysostome, Qui sera celuy la, sera ce Sathan? non, mais vn certain homme qui humera toute sa vertu de Sathan.

3 L'Antechrist doit venir aux derniers temps 1. Ioan. 2. & en S. Paul 1. ad Tim. 4. Il y a mil six cens ans peu s'en faut, que les Papes se succedent immediatement. S. Irenee feit le catalogue de ceux qui auoient esté iusques à luy, & S. Augustin le denombrement de ceux qui auoiét remply le sainct Siege iusque à Anastase qui viuoit lors que ledit sainct personnage escriuoit en l'epistre 165. & lib. de vtil. cred. c. 9.

4 En la 2. aux Thess. c. 2. Que nul ne vous seduise, dit l'Apostre, car ce iour la ne viendra point que la reuolte n'arriue au prealable & que l'homme de peché ne soit reuelé le fils de perdition qui s'esleue & s'oppose contre tout ce qui est nommé Dieu & que l'on adore, iusques à estre assis comme Dieu au temple de Dieu, se monstrant soy mesme comme s'il estoit Dieu. Et qu'il doiue estre vn seul, & non plusieurs les saincts Peres d'vn commun accord le confirment sainct Ambroise, S. Chrysostome, Theodoret, Theophil. Sedulius, Primasius, Haymo, en leurs commentaires sur le 2. ch. de la 2. aux Thess. S. Augustin de ciu. Dei 20. ch. 19. S. Hierome in Dan. c. 7. & 11. & ad Algasian q. 11. Irenee liu 5. ch. 25. Theodoret in epitome diuinorum decretorum, sainct Gregoire liu. 4. moral. in Iob cap. 11. & Hyppolitus libello de consummatione mundi.

5 L'E

5 L'Euangile doit prealablement estre presché par tout (dit le Fils de Dieu en S.Matth.24) *Prædicabitur hoc euangelium regni in vniuerso orbe in testimonium omnibus gentibus*, comme le remarque S.Hilaire au can.25 sur S. Matth. S. Cyrille en la catechese 15. Theodoret sur la 2.aux Thess. ch.2.S.Iean Damascene liure 4. de fide c. 28. Or Origene du temps duquel estoient les Papes ainsi qu'il appert par S.Augustin lieu que dessus en l'hom 28.sur S.Matth.dit que l'Euangile n'auoit point esté presché par tout de son temps, c'est à dire enuiron trois cens ans apres nostre Seigneur. Ruffin liu.10. de son histoire chap. 9. dit que du temps de Constantin trois cens ans apres nostre Seigneur, l'Euangile n'auoit encore penetré iusques aux Indes. S. Augustin dit que de son temps il sçauoit par preuue asseuree plusieurs nations qui n'auoient iamais ouy parler de Iesus Christ. Et qui ne sçait combien de terres ont esté incogneues iusques à maintenant outre celles qu'on n'a encore peu penetrer comme la Chine, & ou il n'a encore esté presché, comme en la plus part de l'amerique. Or tant s'en faut que la reuolte de l'Euangile soit arriuee à l'occasion des Papes, que par leur moyen il s'estend plus & plus chasque iour ez Indes tant Orientales qu'Occidentales & iusques à nos Antipodes.

Fœcunda latè brachia porrigens
Quacumque sub cœlo repostas
Gens hominum colit orbis oras.

6 La

6 La persecution de l'Antechrist sera la plus sanglante que iamais ait esté & soit iamais pour estre. Dieu le dit en S.Matthieu 24. *erit tunc tribulatio magna qualis non fuit ab initio mundi neque erit.* Et en l'Apocal.20.que Sathan sera lors deslié.Or si lon parle de la tribulation temporelle, le mõde a esté plus troublé qu'il n'est. Que s'ils entendent de la puissance du Pape,son auctorité a esté incomparablement de plus grande estendue autresfois qu'elle n'est de present, veu que l'Eglise Chrestienne n'est auiourd'huy qu'vn diminutif de cequ'elle a esté tãt en Europe qu'en Asie & en Afrique.
7 L'Antecrist est appellé homme de peché & fils de perdition. Il y a eu tant de Papes saincts de faict & de nom: ausquels Caluin mesme ne refuse ce tiltre au 4.de ses institut.chap.7. §.22. parlant de S. Gregoire, Linus, Clement, Anaclete, Euariste, Alexandre, Sixte, Telesphore, Igin.Anicete,Pie,Soter, Eleuthere, Victor, Zephirin,Calixte,Vrbain,Fabian,Cornelius,Leõ, Damasus, & autres en grand nombre.
8 L'Antechrist se dira estre le vray Christ, & enseignera que IesusChrist a esté faux Prophete (blasphemateur horrible qu'il sera) le Pape se dit son lieutenant & vicaire auec analogie d'attribution qu'ils appellent, & auec antilogie de pur homme à celuy qui est & se dit θεάνθρωπος, c'est à dire vray Dieu & vray homme tout ensemble.
9 L'Antechrist s'esleuera sur Dieu mesme. Le Pape se dit seruiteur des seruiteurs de Dieu, il adore Dieu,il inuoque Dieu,il sert à Dieu,il la-

ue & baiſe les pieds aux pauures chaſque annee, il ſe traine à genoux & ſe proſterne en terre deuant le fils de Dieu repreſenté ſur vne croix : il demande pardon, il vſe d'exomologeſe, il purge ſa conſcience ainſi que Dieu l'a ordonné à la guiſe des autres, & ſe recognoit pecheur & indigne de la charge à laquelle Dieu l'a appellé : eſt-ce ſe faire Dieu?

10 Les ſignes de l'Antechriſt ſeront ſuppoſez & menſongers, 2.ad Theſſ.2.les Papes ont faict de tres euidents miracles & qui ſurmontoyent tout l'ordre & toutes les forces de la nature.

11 L'Antechriſt ſera receu des Iuifs pour leur Meſſie, comme dit S. Hilaire in Matth. can.25. S. Irenee liu.5.ſainct Ambroiſe liu.10. ſur ſainct Luc ch.21.& ſi aucuns ſpecifient qu'il ſera de la tribu de Dan,conformement à la prediction de Iacob , Gen. 49.& de Ieremie 8. C'eſt l'opinion du meſme S.Ambr.li.de Benedict. Patriar. de Theodoret q.109. in Gen. & de S. Gregoire lib.31. moral.c.18.

12 L'Antechriſt aura vn nom particulier contenant le nombre de *666.* ſelon la ſupputation Grecque. Qui des Papes a iamais eu ce nom? Reſpondrez vous auec Chytreus,que ce ſoit la parole grecque λατεῖνος, ou l'hebraique רומיית *Romiith*, vous ne le pouuez,car en l'vn pour ſignifier par le mot λατεῖνος *Romain*,il y faudroit vn ſimple ι & non ει.Et pour l'autre *Romanus*,ne ſe peut terminer en ת eſtant vn nom maſculin: car entre les Hebrieux cette lettre eſt pour la terminaiſon feminine. Or oſtee que ſera cette

lettre il y aura defalcation de quatre cens ſur le nombre de ſix cens ſoixante & ſix. De plus S. Iean parle du nom propre & non appellatif.

Mais pourquoy ne remarqua il auſſi toſt que Σαξόνειος fait ce nombre, s'il eſt queſtion de s'arreſter aux noms appellatifs? voire le mot de Lulter ſi on l'eſcrit en Hebrieu, & celuy de Maomet en lettres Grecques, comme Genebrard l'a remarqué en ſa Chronologie.

σ	200	L	30	μ	40
α	1	V	6	α	1
ξ	60	L	30	ο	70
ο	70	T	400	μ	40
ν	50	E	0	ε	5
ε	5	R	200	τ	300
ι	10		666	ι	10
ο	70			ς	200
ς	200				666
	666				

Sainct Iean pouuoit auſſi remarquer le nom de Dauid Citreus, qui a eſté ſi ſubtil rechercheur de ces choſes, car il faict en Hebreu luy meſme ce nombre. Or le nom de l'Antechriſt ſera Hebraïque.

ד	4		D	4
ב	2		A	2
י	10		V	10
ד	4	דביד	I	4
כ	20	כיתריו	D	20
י	10			
ת	400		C	20
ר	200		I	
י	10		T	400
			R	200
ו	6		E	
	666		V	
			S	6
				666

C'eſt à ce propos que ſainct Hierome diſoit, *Non noui Vitalem, Meletium reſpuo, ignoro Paulinũ, Quicunque tecum non colligit, ſpargit: hoc eſt, qui Chriſti non eſt Antichriſti eſt.* Ie ne cognois point Vital, ie refuſe Meletius, i'ignore Paulin, Quiconque ne recueillit auec toy, il diſſipe : c'eſt à dire, Qui n'eſt auec Ieſus Chriſt, il eſt du coſté de l'Antechriſt. Or ſainct Hieroſme eſcriuoit & parloit ainſi au Pape Damaſus, tom. 2. ep. 57.

Voyez ce qu'il eſcrit contre Iouinié, tom. 2. liu. 2. ch. 13. au commencement : & au Dialogue contre les Luciferiens, ch. 9. vers la fin, parlant de ceux qui prennent le nom de leurs ſectes, comme eſtoyent les Montaniſtes, Marcioniſtes, Valentiniens, & ſont auiourd'huy Lutheriens,

Caluinistes,Zuingliens,Oecolampadiens,Vvicleffistes & autres.

Que si voulés vous voir conuaincu tout au long, prenez en main le liure de ce tresdocte Conseiller du Parlement de Bourdeaux Monsieur de Rimond sur ce subiect, qui vous fera rougir de honte,& vos semblables.



§ 10 *Response à la vulgaire obiection prise de S. Gregoire.*

LE Ministre entre tousiours en fripperie, & sort couuert de pieces dorlottees & tresque mal rapportees: voicy donc la vieille chanson cuite & recuite tant de fois. S. Gregoire a dit que celuy là seroit l'Antechrist qui s'attribueroit le nom d'Euesque vniuersel.

I'y respons, mais auant que cela soit, que M. C. responde à ce syllogisme en troisieme figure:

L'Antechrist sera assis au milieu de la vraye Eglise.
Or l'Antecbrist est assis au milieu de l'Eglise Romaine.
L'Eglise Romaine donc est la vraye Eglise.

La maieur est de l'escriture & de S. August. 20. de Ciuit.ch.19. La mineure est du M.& de toute l'eschole de Geneue, mienne donc est la conclusion.

Or quand à l'argument νεοπάλαιον, en vn mot, S. Gregoire s'oppose là à l'ambition de l'Euesque de Constantinople,lequel contre tout l'ordre

dre de l'Eglise vouloit estre appellé Euesque vniuersel ou Patriarche œcumenique, prerogatiue d'appellation & iurisdiction singuliere qui ne se doit qu'au successeur de S.Pierre. Oyons ce qu'il dit au liure 7. de ses epistr. en la 63. ad Ioannem Episcopum Syracusanum: *Nam de Constantinopolitana Ecclesia, quis eam dubitet Apostolicæ sedi esse subiectam? quod & dominus piissimus Imperator & frater noster Eusebius eiusdem ciuitatis Episcopus assiduè profitetur.*

Oyons le mesme S.Gregoire en l'explication sur le Psal.4. penitentiel, *In tantum suæ temeritatem extendit vesania vt caput omnium Ecclesiarum Romanam Ecclesiam sibi vendicet & in Dominum gentium terrenæ ius potestatis exerceat.*

En l'epistre 42. du liure vnziesme ad Ioãnem Panormitanum Episcopum, *Illud admonemus vt Apostolicæ sedis reuerentia nullius præsumptione turbetur, tunc status membrorum integer manet si caput fidei nulla pulset iniuria.*

Et qu'il se soit recogneu chef de l'Eglise en propre personne, oyez luy mesme encore ad Hennadium liu. 1. epist.72. *Ex Concilio Numidiæ si qui desiderauerint ad Apostolicam sedem venire permittite, & si quilibet eorum via contradicere voluerint obuiate.* Où son authorité apparoit là sur les Euesques d'Affrique.

Et au liu.2. ad Natalem, epist.73. *quod si quilibet ex quatuor Patriarchis fecisset sine grauissimo scandalo tanta contumacia transire nullo modo potuisset:* où il monstre qu'il estoit plus que les quatre Patriarches.

En l'epiſtre 56. du liu. 4. *Pallium Ioanni fratri noſtro Corinthiorum Epiſcopo nos tranſmiſiſſe cognoſcite, cui vos magnopere conuenit obedire.*

Et clairement au liu. 2. epiſt. 57. ad Natalem Salonitanum, il dit, *qui etſi hanc non vita tamen loco tranſgredior.* Par où il appert, & en ſes epiſtres dictees ſouuent aux Eueſques de France, d'Italie & d'Eſpagne, qu'il ſe prefere luy meſme & ſe recognoit chef des Egliſes d'Illirie, de la Grece, de l'Afrique, & generalement de toutes. Et cela vous doit ſuffire pour entendre la ſentence ſuſditte obiectee à l'oppoſite. Et conſequemment l'Antechriſt n'a pas commencé de regner au monde du temps de Phocas, comme diſent les voſtres en la perſonne de Boniface troiſieme enuiron l'an *666.*

Caluin auſſi aura meſpris, liu. 4. inſtit. c. 7. §. 22. diſant que ſainct Gregoire a eſté le dernier des bons Pontifes, & l'allegant comme ſainct perſonnage. Ce ſont meandres, labyrinthes & perplexitez où le menſonge ſe porte & ſe conduit ſoy meſme.

Et tout ce qu'on peut obiecter à ce propos ſe conclud auec la reſpōſe que le meſme ſainct Pontife donna, au liu. 4. epiſt. 36. ad Eulogium, *humilitatem teneamus in mente, & tamen ordinis noſtri dignitatem ſeruemus in honore,* Ayans l'humilité en l'interieur, & toutesfois gardans la dignité de noſtre grade auec honneur: lequel eſt tel que Iuſtinien le recognoit en la Nouuelle 132. en ces termes: *Ideoque ſancimus ſanctiſſimum ſenioris Romæ Papam primum eſſe omnium*

ſacerdo

sacerdotum, beatissimum autem Archiepiscopum Constantinopoleos nouæ Romæ secundum habere locum post sanctam Apostolicam senioris Romæ sedem, & conformement à la respõse qui fut faicte à Barberousse lequel auoit ainsi menacé l'Eglise Romaine:

Roma diu titubans variis erroribus acta
Corruet & mundi desinet esse caput.

Auquel fut respondu de mesme accent.

Niteris in cassum nauem submergere Petri,
Fluctuat, at nunquam mergitur illa ratis.



§ II, *Du nom de Pape, de son antiquité, & de sa signification.*

LE mot appellatif de Pape monstre assez la preeminence de l'Euesque de Rome sur tout le reste de l'vniuers : car il se trouue premierement dans sainct Ignace en l'epistre premiere ἔτι ὄντος σου ἐν τῇ Ῥώμῃ παρὰ τῷ μακαρίῳ πάπα Ἀνακλήτῳ, quand vous estiez à Rome sous le bien heureux Pape Anaclite.

En apres il se prend de l'ancienne maniere descrire, ioignant deux PP. qui denotoyent & vouloient dire *patrem patrum*. Ou de παππας, c'est à dire *Pater*, ou de πάππος qui signifie, *auus*, grand pere.

Vray est que ce nom s'estendit apres iusques aux Euesques, dequoy infinis exemples se treuuent dans sainct Cyprien, S. Hierome, S. Augustin,

gustin, Rufin, Prudentius, Seuere, Sulpice, Sidonius Apollinaris, Venantius, Fortunatus, & Eulogius Cordub.

Gregoire septiesme en fin l'an 1073. tint à Rome vn Synode contre les Schismatiques, où il deffendit que autre que le souuerain Pontife ne s'vsurpast ce tiltre.

Les Grecs de mesmes par ce mot entendent vniquement le Pape, comme l'on veoit Nicetas Choniate à tous propos.

S.Eugenius Euesque de Carthage, dans Victor liu. 2.de persecut.VVand.dict, parlant aux Arriens, *Scribam & ego fratribus meis, vt veniant Episcopi mei qui vobis nobiscum communem fidem nostram valeant demonstrare, & præcipuè Romana Ecclesia quæ est caput omnium Ecclesiarum.*

Le Concile Prouincial d'Epire en l'epistre Synodale escriuant au Pape Hormisda, luy parle comme suit.

Synodus veteris Epiri, Ioannes, Matthæus, Constantinus &c. Domino nostro per cuncta sanctißimo & beatißimo Patri Patrum administro ac Principi Episcoporum Hormisdæ Papæ.

D'où ie conclus que qui voudra asseurer sa cõscience, en vn temps si perilleux & qui fourmille si aysement en erreur il ne pourra suyure meilleur conseil que de tenir celuy que donnoit sainct Augustin à Honorat de vtilitate credendi, chap.17. Douterons nous, dit il, de nous reposer au giron de l'Eglise, laquelle par succession des Euesques a tousiours eu souueraine autorité de la chaire de sainct Pierre, nonobstant

ſtant que les heretiques ayent abbayé contre icelle, qui ont eſté condamnez partie par le iugement du peuple,partie par l'authorité des Conciles,partie par l'excellence des miracles. De laquelle ſuccesſiõ des Eueſques il fait mention en l'epiſtre 165. eſcriuant à vn Donatiſte, Dieu a dit à Pierre,Sur cette pierre i'edifieray mon Egliſe & les portes d'enfer ne la pourront ſurmonter. A Pierre a ſuccedé Linus, à Linus Clement, à Clement Anaclete, à Anaclete Euariſte, à Euariſte Alexandre, à Alexandre Xixte, à Xixte Teleſphore, à Teleſphore Iginius, à Iginius Anycete, à Anycete Pie, à Pie Sother, à Sother Eleuthere, à Eleuthere Victor, à Victor Zephyrin, à Zephyrin Calixte,à Calixte Vrbain, à Vrbain Pontian, à Pontiã Antherus,à Antherus Fabien,à Fabien Corneille, à Corneille Lucius, à Lucius Eſtienne,à Eſtienne Xiſte, à Xiſte Denys, à Denys Felix, à Felix Eutichian, à Eutychian Caius, à Caius Marcellin, à Marcellin Marcel, à Marcel Euſebe, à Euſebe Melchiades, à Melchiades Sylueſtre, à Sylueſtre Marc, à Marc Iule, à Iule Liberius, à Liberius Damaſus, à Damaſus Sirice, à Sirice Anaſtaſe. En cet ordre de ſucceſſion ne ſe peut treuuer aucun Eueſque Donatiſte.

Ce ſont les paroles du bien heureux S. Auguſtin qui peuuent ſeruir de miroir, ſur la glace duquel apparoit l'image de la vraye Egliſe & la face de la verité. Et au contraire (choſe remarquable) il n'y a eu Hereſiarque qui ne ſe ſoit

bandé contre le sainct Siege & le Pontife Romain. Nouatus attaqua Cornelius, les Arriens Liberius, Vrsicinus & sa suite Damasus, Theodore, Auguste & les siens, Syluerius : Les Constantinopolitains Vigilius, les Grecs Schismatiques, Honorius : ainsi de tous les precurseurs & bisayeulx de nos modernes reformez.



§ 12. *De la forme de prier impugnee de rechef par le Ministre.*

BIen disoit l'Apostre en la 1. aux Cor. ch. 2. *animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei stultitia enim est illi:& non potest intelligere.* I'auoys prié celuy *cuius natura bonitas cuius voluntas potẽtia,* de regarder la face de Iesus Christ son Filz, & en vertu de ses merites ne faire auec vous selon vos demerites. Vous qui treuuez à y redire & faites le subtil anatomiste des choses spirituelles, Dites nous, mescongnoissez vous Iesus Christ? si vous ignorez ses merites, vous ignorez vostre redemption, ce sont les richesses desquelles l'Apostre nous disoit, *In omnibus diuites facti estis in Christo,* en la 1. aux Cor. 5. Iesus Christ vous à du tout enrichis de richesses, qu'il appelle *diuitias gratiæ eius* aux Eph. c. 1. v. 7. *diuitias gloriæ,* au verset 18. *Et abundantes diuitias gratiæ eius* ch. 2 v. 7. *Et inuestigabiles diuitias* au 3. v. 8. & aux Coloss. ch. 1. v. 2. *diuitias gloriæ sacramenti,* & au 2. v. 2. *diuitias plenitudinis,* & au chap. 2. de celle

celle aux Eph. v.7. Affin qu'il feit monſtre des threſors ſureminens & ſurabondans de ſa grace aux ſiecles à venir &c. Si vous treuuez donc mauuais que nous recognoiſſions quelques merites en Ieſus Chriſt, dites le franchement, oſtez le maſque au menſonge. Il ſemble que vous viſez là, puis que vous encernez cette particule auec le total de la raiſon que vous redarguez. Quoy que ce ſoit, faites ou laiſsés, dites ou vous taiſez, ie ne lairray en mon particulier, tant que vous ſerez en ce mortel pelerinage, de preſenter en general pour vous & voz ſemblables cette ſaincte & admirable hoſtie, laquelle reconcilie en chef Dieu auec les hommes. Venons à voſtre bien impliquee replique.



§ 13. Combien puiſſante eſt la preuue prinſe du conſentement vniuerſel de toutes les nations.

SAinct Cyrille en la catecheſe 18. Si tu vas (dit-il) en quelque ville ne demande point où eſt l'Egliſe ou la maiſon de Dieu : car les heretiques diſent qu'elle eſt chez eux : mais demande où eſt l'Egliſe Catholique, l'Egliſe vniuerſelle, car voila le nom de cette ſaincte Egliſe mere de nous tous. Voulant dire à cette interrogation, il n'y a heretique qui te puiſſe indiquer ſon Egliſe.

Et Vincentius Lirinenſis traictant ce meſme

ſubiect contre les heretiques de ſon temps. *In ipſa Eccleſia Catholica eſt id quod tenemus* : en l'Egliſe Catholique nous trouuons ce que nous conuient de croire, *quod vbique, quod ſemper, quod ab omnibus creditum eſt*. Sçauoir eſt, ce qui eſt creu & aduoüé par tout, & l'a touſiours eſté de tous.

S. Auguſtin liu.7. contre les Donatiſtes, *Tutum eſt quod vniuerſalis Eccleſiæ conſenſione corroboratum eſt*. C'eſtoyent les raiſonnables motifs qui m'auoyent porté à la preuue du treshaut ſacrifice de la Meſſe, par le conſentement de l'vniuers, par l'antiquité & vniforme ſuite des ſiecles, monſtrant par les Hebrieux, Ethiopiens, Egyptiens, Maronites, Syriens, Arabes, Grecs & Latins, que cette creance eſtoit catholique, puis qu'elle eſt vniuerſelle, & conſequemment que l'oppoſite eſt heretique.

A cette preuue vous reſpondez quatre choſes. Premieremẽt qu'il s'agiſſoit de l'*an ſit*, & que c'eſtoit ce dont il eſtoit queſtion, ſçauoir mon ſi la Meſſe eſtoit. Secondement que *non entis nullæ ſunt qualitates*. Troiſieſmement qu'il y a differẽce entre le Miſſat des Hebrieux & noſtre Meſſe, & qu'il y a difference entre le ſeruice public des Grecs & Syriẽs, & le noſtre. Quatrieſmemẽt que la diuerſité ou l'antiquité des noms, ne fait point preuue ſur la verité d'vne choſe. Examinons tout cela.

An



§ 14. *An ſit.*

NOſtre queſtion n'a iamais eſté, & ne peut eſtre *an ſit*, abſolument: on voit bien que la Meſſe eſt quelque choſe, puis que c'eſt vne action, mais pluſtoſt *quid ſit*, ſçauoir mon ſi elle eſt ſacrifice vray, legitime & ordonné de Dieu: c'eſt chercher l'eſſence & non l'exiſtence. Voyez vous comme vous bronchez au ſueil de voſtre porte: c'eſtoit vn mauuais augure entre les anciens, & dans Ariſtote, *aberrare à ianuis*, ſigne de grand lourdiſe.

Or le meſme Ariſtote nous enſeigne qu'on peut preuuer l'eſſence & la verité d'vne choſe en deux façõs, par raiſons prieures & par poſterieures: les premieres ſont prinſes des cauſes, les ſecondes des effects de la choſe qu'on traitte; Les cauſes ſont communement quatre, deux interieures, la materielle & formelle: deux exterieures, l'efficiente & la finale: les effects ſont en grand nombre, car par ce mot on comprend les ſignes, les accidents, les periſtaſes, les circonſtances adiacentes. Or en toutes ces manieres ie vo⁹ prouuois & de fait ay prouué la Meſſe *à priori* au premier cayer, c'eſt à dire par les figures & propheties qui la deuancerent: au ſecond, *à poſteriori*. Là i'auois apporté pour cauſe efficiente Ieſus Chriſt, lors qu'il inſtitua ce Sacrement & ſacrifice. Pour formelle, les paroles

de la consecration, & l'institution. Pour materielle le pain & le vin, qu'il print, benit & rompit, donna & changea en prononceant que c'estoit son corps, & voulant qu'on le mangeat, pource que c'estoit son corps, qui est la cause finale, sçauoir est pour nous vnir & incorporer auec soy, non seulement par foy (ce qu'auoient les Anciens & peuuent auoir tous ceux qui croient en luy) mais corps à corps & face à face, comme luy mesme le dit, & S. Cyrille Alexandrin l'explique liu. 4. in Ioan. *Qui mange ma chair & boit mon sang, il demeure en moy & ie en luy. Sicut enim si quis liquefacta cera aliam ceram superinfuderit alteram cum altera per totum immisceat necesse est, sic qui carnem & sanguinem recipit, cum Christo ita coniungitur vt Christus in ipso, & ipse in Christo inueniatur. Comme deux cires estans fondues, si on iette vne sur l'autre elles s'incorporent, ainsi qui mange la chair & boit le sang du Filz de Dieu, il se ioinct à luy de telle sorte que Iesus Christ est en luy & luy en Iesus Christ.* Et apres il apporte la similitude du leuain qui se mesle auec toute la masse voulant par telles similitudes denoter combien intimement Dieu est en nous & nous en luy à l'heure de la communion, ditte pourtant comme vne vnion de luy & de nous.

L'autre S. Cyrille Euesque de Hierusalem en la catechese mystagogique. 4. *In specie panis dat nobis corpus, & in specie vini, dat nobis sanguinẽ, vt cum sumpseris gustes corpus & sanguinẽ Christi, factus eiusdẽ corporis & sanguinis particeps, sic enim efficimur Christiferi, hoc est, Christum in corporibus nostris ferentes*

ferētes, cum corpus eius & sanguinem in membra nostra recipimus. Souz l'apparence du pain il nous dōne le corps, & le sang souz l'espece du vin, de sorte que le prenant, tu goustes le corps & le sang de Iesus Christ, fait participāt d'vn mesme corps & d'vn mesme sang : car en cette sorte nous sommes rendus Christiferes, c'est à dire portans Iesus Christ, lors que nous receuons le corps & le sang de Iesus Christ dās nostre propre corps. Et peu apres, Partant ie ne veux point que tu regardes ces choses comme si elles estoient purement pain ou simplement vin, car elles sont le corps & le sang de Iesus Christ. Et encores que le sens dise l'opposite, que la foy se roidisse & confirme au contraire. *Quamobrem non sic hæc attendas velim tanquam sint nudus & simplex panis, nudum & simplex vinum: corpus enim sunt & sanguis Christi, nam etsi sensus illud tibi renunciat, fides tamen te confirmet.* C'est la similitude de la Manne qui estoit reellement mangee en S. Iean 6. & du pampre de la vigne en sainct Iean 15. & de l'vniō des diuines personnes (sauf le plus de la περιχώρησις circuminsession) en S. Iean 6. v. 57. & au ch. 17. v. 21. où il prie fusement à ce que nous soyons en luy, comme il est en son pere.

Voila les raisons que ie vous proposay, *à priori*, deduites & tirees encore de l'ancien Testament où vn si grand mystere auoit esté figuré en toutes les manieres que ie vous traçay & les Peres l'ont expliqué.

A posteriori, ie vous ay mis deuant les yeux

le consentement & iugement de l'vniuers sur le fait de la Messe, qui doit, sans comparaison, peser autant, que celuy de Caluin & que le vostre. Que si tout le monde a failly, à vostre iugemẽt, pourquoy n'aurez vous aussi failly, & ne serez vous encore en erreur, au iugement de tout le monde? Quelle superbe diabolique est cette cy, dementir l'vniuers, & tenir soy mesme pour infallible & pour oracle de verité?

Ie vous ay donc dit que les Ethiopiens appellẽt la saincte Messe, Corbõ, & que par ce mot ils entendent oblation, car c'est la naïfue signification & portee d'iceluy, & vous ay cité Aluares. Ce n'est donc pas vne Chymere, ils l'appellent, Canon vniuersalis, d'autant qu'elle est tenue comme vne regle certaine qui ne change iamais. Ce n'est donc pas vn nom sans realité, ny vn Cerbere ou fantosme Ideal d'imagination, comme vous dites.

Les Egyptiens Cophites l'appellent Curbono, c'est à dire, mystere & oblation, & raze, c'est à dire mystere. Or mystere & oblation sont quelque chose, ils la prennent donc pour quelque chose.

A posteriori. Ie vous ay mis deuant les yeux du corps, mais à ce q̃ ie vous signifiay, nõ deuãt les yeux de l'ame, le consentemẽt de l'vniuers, c'est à dire toutes les natiõs où Iesus Christ est nommé, Hebrieux, Ethyopiens, Egyptiens, Maronites, Syriens, Arabes, Grecs, Latins, puis vne suite de siecles, où par tout le nom & la chose vous a esté exhibee auec authoritez claires en

propres

propres termes peremptoires prinſes des premiers perſonnages que la prudence de Dieu a donné il y a mille ſix cens ans à ſon Egliſe.

Grand cas! qu'vn iugement erroné, vne teſte particuliere s'oppoſe, dement, & fait lictiere de tout cela. Cinq cens fois les Peres appeleront la Meſſe ſacrifice, oblation, victime non ſanglante, hoſtie pacifique, myſtere des myſteres, autel eſpouuentable : & cinq cens fois ils en aurōt menty, & cinq cens fois il n'en ſera rien, cinq cens fois la Meſſe ne ſera qu'vne chymere, Harpye, Cerbere, Sphinx, Sirene. φεῦ τοῦ λόγου ἑκὰς ἑκὰς ἐστε βέβηλοι, que peut on, que doit on dire autre choſe?



§ 15. Non entis nullæ ſunt qualitates.

La choſe qui n'eſt pas, n'a point de qualitez.

SOcrate diſoit, *Hoc vnum ſcio quòd nihil ſcio*, Ie ſçay bien cela que ie ne ſçay rien. Ariſtote reſpondoit en ſousriant plutoſt que pour argumenter ſerieuſement.

Sçauoir de ne rien ſçauoir eſt ſçauoir quelque choſe.
Or Socrate ſcait cela:
Ne ſçachant rien, il ſçait donc quelque choſe.

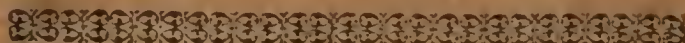
Tout autant & en meſme façon en pourrois ie dire au Miniſtre, lors qu'il dit la Meſſe n'eſtre rien, Eſtre ſubiect de controuerſe & obiect de diſcours, c'eſt eſtre plus que rien : La Meſſe eſt

telle, ſubiect & obiect de diſpute. La Meſſe dôc n'eſtant rien ſera auſſi plus que rien. Mais il ne le faut gueres enfoncer en Logique, il crieroit à la deſeſperade, au Sophiſte. Vray eſt qu'ignorant les premieres regles de Dialectique, il ne ſe deuoit meſler d'en citer les maximes. Auoit il donc iamais apprins que les enunciations du ſecond ou troiſieſme adiacent qu'ils appellent, preſuppoſent celles du premier, & que la cõſequence de l'vn eſt neceſſaire à l'autre? Grenoble eſt belle & noble ville, donques Grenoble eſt. M. C. plante des pourreaux, & arrouſe ſouuent en ſon iardin ſes laictues: donc M. C. eſt. Or iuſques là & en tout ce qui ſuiuoit que monſtrois ie ſinon que la Meſſe eſtoit cogneue, recogneue, appellee, celebree comme ſacrifice par tout? Mais quand nous euſſions bien eu le *An ſit*, pour ſubiect de diſpute, falloit il alleguer pour reſponſe & pour raiſon ſa propre concluſion & ſon opinion negatiue ſur laquelle on controuerſe?

Ie dy par exemple que M.C. a eſté lecteur des compagnons Pharmaciens, & qu'il eſt à ſon opinion auſſi bon medecin des ames que du corps. Qui le nieroit diſant, *non entis nullæ ſunt qualitates*, reſpõdroit-il à propos? Si dôc en preuuant que vous eſtes gymnaſte de pharmacie, & que vous la liſez à vne couple d'apprentis de boutique, il s'enſuit bien que vous eſtes quelque choſe, & que du moins vous eſtes au mõde & en nature? Tout de meſme en prouuant que la Meſſe eſt ſacrifice, qu'elle eſt expiatoire, qu'elle

qu'elle est propitiatoire, qu'elle a esté celebree depuis son institutiō faicte par Iesus Christ iusques à present, que toutes les nations du monde l'ont receuë, que les SS. Peres l'ont expliquee, les Conciles l'ont aduoüee, tout peuple & toutes nations regenerees de l'onde baptismale l'ont cōfessee, reueree, pratiquee. Il s'ensuit bien qu'elle est, & que vostre, *an sit*, est du tout ridicule. Pour moy voyant vn si foible iugemēt ie n'ay peu adoucir vne si rude & si grosse ineptie qu'en estimant que vous auez craché ce mot pour monstrer que vous sçauiez ce petit traict de Logique, contre la commune opinion qui porte que vous au vray n'y sçauez du tout rien; ressemblant en cela l'Italien qui (malheureux) renioit Dieu en François, ne sçachant autre mot, pour monstrer qu'il y entendoit quelque chose.

Est-ce donc comme cela M. C. que vous employez le temps? ainsi vos pages? ainsi vos caracteres? Mal appris & mal aduisé sera celuy qui s'amusera à rien qui sorte de vous, & qui fera estat de rien qui soit en vous, hors l'image de Dieu qui reluit vuillez vous ou non sur le fonds de vostre ame, ores que vous en ayez effacé la semblance.



§ 16. Sur la proteſtation du Miniſtre.

Car quand à nous qui ſommes Chreſtiens, &c.

AMα δὲ χιτῶνι ἐκδιομένῳ ἐκδύεται καὶ τὴν αἰδῶ γυνή. Mais quoy que ce ſoit, *Simia ſemper erit Simia etiamſi aurea geſtet inſignia*, en voicy des preuues & les marques.

Vous formez vn argument cornu (pour vſer de vos mots) & puis vous eſcrimez contre iceluy à outrance, Le Miſſah des Hebrieux, le Corbon des Ethiopiens, le Curbono des Egyptiens, le Curbo & Anaphore des Maronites ſont vne meſme choſe : la Meſſe donc eſt bõne. Voyla l'entimeme forgé & timbré par vous : ſinon, ſpecifiez en quel endroit vous l'auez leu de mes cayers ? Ainſi les enfans ſe fabriquent des phãtoſmes de foirre, & des coloſſes de chaume, contre leſquels ils combattent, tirent à la quintaine, & font les rodomonts.

Ce vous eſt vn vice couſtumier, comme il eſt domeſtique à tous ceux qui ſouſtiennent le mẽſonge, d'auoir νόον ἀλλοπρόσαλλον qui eſt l'epithete que Nonnus donne aux meſcreans en ſa paraphraſe du 5. de S. Iean, de ſaulter çà & là ſans auoir arreſt : *exhibere fugam pompæ ſimilem*, comme dit Ciceron des Aduocats qui ont mauuaiſe cauſe, de reſpondre à ce que l'on ne dit pas, & de ne rien dire à ce que lon propoſe, quoy que ſouuent on vous a tiré l'oreille & dõné ſur

né sur le doigs à telle occasion. Ie vous desire à l'aduenir εὐβȣλίαν, διάνοιαν, κρῖσιν, car faute de ce, vous iugez ordinairement à perte de veuë appellant hypothetique ce qui est absolu, syllogisme ce qui est simple these, entrer en argument categorique ce qui n'y entre point, & maintenant recherchez vn theoreme l'ayant deuant les yeux. Que vouloient donc dire ces paroles, I'ay choisi ce peu de loisir pour Pag. 74.
vous faire voir en suitte de ma promesse le mot de Messe & sa signification en l'escriture saincte & dans toute la plus pure antiquité ? Ne les auiez vous point leu ou bien en auiez vous si tost esgaré les Idees. C'est la these que i'ay verifié, la base sur laquelle i'ay dressé les discours precedents: & maintenant vous direz que c'est bastir en l'air, m'ayant vous mesmes prouoqué à ietter tel fondement, & à faire surgir tel edifice. Aduisez s'il est raisonnable de nier ce theoreme vniuersel; Qu'il faut plustost s'arrester au iugement vniuersel de toute la Chrestienté, & au sens commun de toutes nations, qui nomment la saincte Messe & la recognoissent pour vray sacrifice, comme on le vous à fait voir, que à Caluin, Beze, & tels nouueaux venus de mesme halene, qui ont paru en vne nuict comme champignons issus des excremés & de l'escume de la terre. Et si leur iugement merite d'estre escouté, d'autant qu'ils crient, Euangile, & cornent escriture, pourquoy non Luther? pourquoy non Ecolampade, qui se vantent du mesme? & si ceux cy, pourquoy non les Puritains

Puritains VVicleffiſtes, Zuingliens, Anabaptiſtes & autres qui chantent la reformation, trõpettent l'Egliſe, & toutefois la combattent de toute l'eſtendue de leurs forces ? Vous y penſerez, & quand vne autre fois vous voudrez ta-
Pa. 105. xer quelqu'vn de cenodoxie vous vous ſouuiendrez, *Mantica quid in tergo.* Neron eſtimoit qu'il n'y auoit perſonne qui fut pudique & chaſte, d'autant qu'il eſtoit vn lutin de chair, tiſon de cõcupiſcence & le plus intemperé de ſon ſiecle.

Sic nemo in ſe ſe tentat deſcendere, nemo,
Sed præcedenti ſpectatur mantica tergo.

Et la raiſon en eſt experimentable : car quel eſt le vicieux, tels il iuge les autres. Ce que ie vous diſois eſt que ie me recognois treshumble & tres-indigne ſeruiteur de Ieſus Chriſt & de
1. Cor. 4. v. 3. tous ceux qui l'ayment, *de reliquo pro minimo mihi eſt vt à vobis iudicer aut ab humano die.*
ad Rom. 14. 4. Ie ſçay *Domino ſuo quiſque ſtat aut cadit.* Et
Ad Phil. 4. 12. que *ſiue per bonam famam, ſiue per infamiam,* il eſt expedient quelque fois *abundare*, autres
1. Cor. 7. 31. fois, *penuriam pati.* Et pour tout, *præterit figura huius mundi.* Ce ſentiment, quoy que vous en iugiez, ne m'a eſté difficile depuis qu'il pleut à ce bon Dieu de me retirer du milieu de l'Egypte de ce ſiecle, *in manu forti & brachio extento,* pour me ſevrer des affections de cette vie periſſable & me faire cognoiſtre.

Que cil qui veut aymer le monde
Entre dans vne mer profonde
D'où à peyne il eſchappera:
Plus il preſſera ſon voyage,

Et

Et plus cruel sera l'orage
Qui loing du port l'escartera.

Il vous sera, peut estre, mal aisé de le croire d'autant qu'il vous est mal aisé de le faire & que, *quidquid recipitur per modum recipientis recipitur.* Aussi vous n'auez rien de goust des conseils Euangeliques, ce sont lettres closes pour vous & vos semblables.



§ 17 *Du Missah des Hebrieux.*

VOstre troisieme subterfuge est que le Missah (ainsi faut il dire hors de coniugaison & non Missat comme vous reciterés si souuent) est autre que nostre Messe & que si le mot venoit de là ce seroit Iudaïser. M. Caille qui vous aura visagé entre deux yeux cognoistra bien en ce lieu, que *nullus malus magnus piscis*. Et qui vous a enseigné que la figure & la chose figuree doiuent estre tout le mesme? ou que ce soit Iudaïser d'emprunter & retenir quelque parole de l'ancien Testamẽt? Mettés donc le bonnet iaune en teste de vostre symmiste & collateral lequel a tiré de Iudée le nom de Beniamin comme s'il eut esté baptisé au Iourdain. Prenés vous mesme le Tulban Oriental, car triplemẽt vous aués tantost Iudaïsé disant du plus profond de vostre ame & auec grand ardeur *amen, amen, amen*, parole autant du moins hebraique que celle de *Missah*. Appellés, *recutitos*, tous les Peres, nommez

Pa. 106.

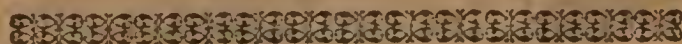
Bẽiamin Cresson Ministre.

mez

més l'Eglise synagogue : puis que ceux la auec elle vsent si souuent du *Sedai*, *Adonai*, *Elohin*, *Iehouba*, *Sabbaoth*, *Osanna*, *Alleluya*, & autres qui nous sont demeurés en toutes langues inuariablement. Tazés S. Iean Bapt. pour auoir nommé IesusChrist Aigneau, raportant la figure des aigneaux qui s'immoloient pour les pechés, à la verité mesme.

Mais le Missah des Hebrieux signifie oblation volontaire, dites vous: aussi le signifie le nostre: là on offroit les primices des fruicts, icy nous offrons celuy duquel *in capite libri scriptum est* au ps. 39. 9. & qui est appellé l'aisné des viuans & des morts, voire de toute creature, aux Rom. 8. 29. auz Coloss. 1. 15. & 2. 18. aux Hebrieux 1. 6. En l'Apoc. 1. 5.

L'ordonnance du Missah est au Deut. 16. celle du nostre est en sainct Luc. 22. sainct Matth. 26. S. Marc 14. & en S. Iean 6. Voyez vous le reciproque rapport en celle mesme où vous mettés toute la difference?



§ 18 *De la Messe des Gres, Syriens, Egyptiens Maronites Ethyopiens & autres.*

VOus dites trois choses : qu'ils ne reconnoissent le Pape : qu'ils nient l'ame de la Messe qui est la transubstantiation, comme aussi le purgatoire : & quand ainsi seroit, que la multitude ou pluralité des langues ne luy change-

ge en

ge en rien sa substance,& ne la rend en rien meilleure.
La premiere repartie,bat l'air & n'est à propos. Car nous ne cherchõs pas si les Grecs & Syriẽs recõnoisset le Pape,mais bien s'ils recõnoissent la Messe : cecy ne pouuez vous nier comme ie vous en vay-faire la preuue, apres vous auoir aduerty que les cinq premiers siecles, esquels vostre Caluin reconnoit la cresme du Christianisme soustenãt que l'Eglise alors estoit en son entier,lors,dis-ie,la Grece,la Syrie,l'Ethyopie, l'Arabie,l'Afrique ont recogneu, receu & respecté l'Euesque de Rome comme Vicaire du fils de Dieu, souuerain Pontife & general de l'Eglise.



§ 19 *Que les Grecs & les Orientaux ont recogneu le Sainct Siege.*

THeodoret escriuant à Leon 1.faict comparaison du refuge qu'eut S. Paul à S. Pierre pour la resolution du debat qui estoit entre les Antiochiens des institutions de la loy, à celuy qu'à plus forte raison il deuoit auoir an mesme siege pour en prendre la medecine à toutes les vlceres des autres Eglises.

Le mesme en l'epistre à René prestre Romain, met en main du Siege Apostolique le gouuernail de toutes les Eglises de l'vniuers & particulieremeut pour n'auoir onque senty la puanteur de l'heresie.

Origene

Origene sur le passage, *Et portæ inferi non prævalebunt, &c Manifestũ est etsi non exprimatur quod nec aduersus Petrum, nec aduersus Ecclesiam portæ prævalere poterũt inferorum, nam si prævalerent aduersus petram in qua Ecclesia fundata erat, contra Ecclesiam etiam prævalerent* Et S. Chrysostome sur le mesme lieu: L'establissement de l'Eglise si cõstante & entiere parmy tãt de tempestes sur vn pescheur & de basse cõdition, auoit esté vn traict de la seule main toute puissante de Dieu.

A quel autre tiltre S. Ignace auroit il tiltré son epistre aux Romains, *Ecclesiæ sanctificatæ quæ præsidet in regione Romanorum.*

S. Irenee liu. 3. ch. 3. parlant de l'Eglise Romaine, *Ad hanc enim Ecclesiam propter potentiorem principalitatem, necesse est omnem conuenire Ecclesiam, hoc est eos, qui sunt vndique fideles, in qua semper ab iis qui sunt vndique conseruata est ea quæ ab Apostolis est traditio*, tous ces mots sont fort remarquables.

Epiphane en l'heresie 68. qui est des Melitians, raconte que Vrsatius & Valence s'estans recogneus s'acheminerent à Iule Pape pour rẽdre compte de leur faute & erreur. Ce que sainct Athanase en la 2. Apologie confirme, & dit encores en l'epistre à Felix Pape, que pour secourir aux necessitez de tous les Chrestiens il auoit esté mis au feste & sommet de l'Eglise, & pour auoir charge de toutes les autres.

S. Basile en l'epistre 52. à Ath. trouue bon de demander l'aduis du successeur de sainct Pierre, luy aduoüe l'authorité de visiter les Eglises d'Orient,

d'Orient, de faire nouueaux decrets, &de retrancher ce qui auroit esté couché auec violence au Concile d'Arimini, qui toutesfois estoit general.

S. Gregoire de Nazianze aux carmes de sa vie dône cette prerogatiue à l'Eglise Romaine d'auoir esté tousiours saine en ses opinions.

Sainct Cyrille en l'epistre 10. à Nestorius, en l'onziesme au clergé & peuple d'Antioche escrit, que si Nestorius ne se contient dans les bornes à luy donnees par Celestin Pape, reuoquant ses heresies, qu'il soit tenu comme excommunié, & deposé de sa charge, outre l'aduis qu'il en demande en l'ep. 18. à Celestin, conformement à ce qu'il dit in lib. thesauri : *Debemus nos, vt qui membra sumus, capiti nostro Romano Pôtifici & Apostolicæ sedi adhærere*: Nous qui sommes membres deuons estre vnis à nostre chef qui est le Pôtife Romain & le sainct siege Apostolique.

Sozomene au liu. 3. ch. 9. recite que Iulle I. à cause de la dignité de son siege, auoit charge de tous les autres de restablir Athanase en Alexandrie, Paul en Constantinople, &c.

Iustinian Auguste en l'ep. à Iean 2. du nom, appelle sa Sainteté le chef de toutes les Eglises.

Da là vient que la diuine prouidence a tousiours maintenu les Papes en leur siege de Rome, quoy que les Gots qui estoyent Arriens ayent occupé tant Rome que les Itales l'espace de soixâte ans ou enuirô: & encores que les Papes par diuerses tyrânies, schismes, ou rebelliôs

ayent esté ou martyrisez, ou enuoyez en exil, ou bien contraincts de se retirer pour quelque temps ailleurs, ce neantmoins le sainct Siege n'en a bougé iamais ny la souueraineté de l'Eglise, laquelle à tousiours esté, est, & sera recogneue par-tout le monde, en son chef & pasteur visible le Pape de Rome, où qu'il puisse estre, comme vray & legitime vicaire de Iesus Christ successeur de S. Pierre, & souz elle en la personne d'iceluy ont fait ioug à la parfin ses propres ennemys qui la persecutoient. Ainsi l'auoit predict Isaye 49. *Et erunt Reges nutritij tui & Reginæ nutrices tuæ, vultu in terram demisso adorabunt te, & puluerem pedum tuorum lingent, &c.* & au chap. 60. *Et venient ad te curui filij eorum qui humiliauerunt te, & adorabunt vestigia pedum tuorum omnes qui detrahebant tibi, &c.* Cela se voit acomply, & s'acomplira tousiours, quoy que Sathan en gronde, *& portæ inferi*, qui sont les heresies, *non præualebunt aduersus eam.*

Cela se verifie encore par la consideration des villes & prouinces, où les Apostres auoient planté leurs sieges. Car elles sont souz la puissance des infideles, & la succession legitime des Euesques leur à failly par tout auec la foy & Religion Catholique. La seule chaire de sainct Pierre demeure ferme comme vn rocher, & demeurera telle iusques à la fin du monde.

Que


§ 20. *Que les Grecs ont recogneu le ſainct ſacrifice de la Meſſe.*

VOus me ferez icy monſtrer le peu d'eſtude qu'auez faict en la lecture des ſaincts Peres & obſeruation de l'antiquité, ou bien voſtre malice en diſſimulant, voire niant tout à plat la verité cogneue, peché treſenorme contre le S. Eſprit, tel qu'a eſté celuy de Caluin, de Beze, & de la plus part des voſtres, ſi n'aymes mieux eſtre de ceux que vouloit auoir voſtredit Patriarche Caluin. Car comme les Miniſtres qu'il auoit à Geneue perdoient beaucoup de tẽps au jeu de paulme & ailleurs, eſtant admoneſté par M. Balduin grand Iuriſconſulte & homme de grand eſtude, qu'il les deuoit contraindre de lire les saincts Peres & de mieux eſtudier pour ſe rendre dignes de leur charge, il reſpondit qu'il trauailloit pour eux, & que ſeroit aſſez qu'ils enſeignaſſent ce qu'on leur donroit par eſcrit. Ie croy que cette reſponſe ſeruit de beaucoup audict Balduin pour ſe retirer au giron de l'Egliſe, comme il fit & mourut Catholique à Paris. Ie l'ay ainſi apprins de perſonne digne de foy. Que ſi vous eſtiez auſſi ſoingneux de rechercher la verité & lire les anciẽs Peres & Docteurs, comme vous eſtes à les impugner, vous ne nieriez tant impudemment ce que vous creueroit les yeux à l'ouuerture de leurs liures, par la lecture deſquels vn grand nombre des voſtres s'eſt con-

uerti, & feriez encores pour vous conuertir ſi veniez à les lire humblement, auec vn vray deſir de voſtre ſalut, & non auec vn eſprit de contradiction, ſelon voſtre obſtination ordinaire. Quãt à ce ſubiect de la Meſſe ſuffiroient les auctoritez ia cy deſſus en diuers lieux alleguees tant des Grecs que Latins, mais ie vous donneray encores de ſurplus à voſtre confuſion les paſſages qui ſuiuent.

S. Chryſoſtome en la troiſieſme homil. ſur l'Epiſtre aux Philipp. *Non fruſtra hæc ab Apoſtolis ſunt legibus conſtituta, vt in venerandis & tremendis myſteriis memoria eorum fiat, qui deceſſerunt. Nouerant enim hinc multùm ad illos lucri accedere, multùm vtilitatis: cum enim totus conſtiterit populus extenſis manibus & ſacerdotalis cætus, & iſtud horrorem venerationis plenum incutiens ſacrificium proponatur, quomodo Deum non placabimus pro his deprecantes?* Ce n'eſt pas ſans cauſe que les Apoſtres ont ordonné qu'es venerables & eſpouuentables myſteres on face memoire de ceux qui ſont decedez. Car ils entendoiẽt bien qu'ils tiroient d'iceux grand profit & vtilité, d'autant que le peuple ſe tenant à bras ouuers & la troupe des preſtres, & c'eſt eſpouuentable ſacrifice (le texte Grec à φρικτὴ θυσία) eſtant propoſé comment eſt ce que nous ne leur rendrions Dieu propice priant pour eux?

Il ſemble que ce ſainct Docteur vouloit expreſſement fermer la porte à cette hereſie future quand ſi ſouuent il appelle les ſacrez myſteres, qui eſt ce que nous diſons Meſſe, du nom de

ſacri

ſacrifice:ainſi le treuuerez vous en l'homil.3.ſur l'epiſt.aux Epheſ. où il repete ce mot cinq fois l'appliquant à la ſaincte Meſſe. *Cogita qui veteris participes erant ſacrificij quanta vtebantur frugalitate & abſtinentia, quid non agebant, quid non faciebant vndique & ſempet expurgabantur & expiabantur : tu autem accedens ad ſacrificium, quod ipſi ſtupent & venerantur Angeli, voluentibus temporũ curſibus, rem definis ac circunſcribis.* Conſideré quelle eſtoit la ſobrieté & abſtinence de ceux qui participoient à l'ancien ſacrifice:qu'eſt ce qu'ils ne faiſoient. Ils ſe purifioiẽt touſiours & de toutes parts. Et toy voulant approcher de ce ſacrifice eſpouuentable & venerable aux Anges meſmes tu t'obligeras à certain temps? Et vn peu apres. *Dic mihi, velles ne ad ſacrificium accedere illotis manibus ? Non opinior.* Dy moy voudrois tu bien approcher au ſacrifice ſans auoir laué tes mains? Et plus bas:O *conſuetudinẽ, ô præſumptionẽ! fruſtra quotidianum eſt ſacrificium, fruſtra adſtamus altari.* O la couſtume, ô la preſomptiõ! En vain le ſacrifice eſt quotidien(il y a au texte Grec εἰκῆ θυσία καθημερινὴ) En vain nous tenons nous à l'autel. Deux ou trois lignes apres il dit, *Non es dignus ſacrificio, neq; participatione? ergo nec prece.* Si tu n'es digne du ſacrifice ny de la cõmunion, tu ne l'es pas de la priere. Le Grec dit οὐκ εἶ τῆς θυσίας ἄξιος οὐδὲ τῆς μεταλήψεως. En fin concluant tout ce diſcours pour couper broche à tous vos eſchapatoires, & vous faire entendre que ce n'eſt pas du ſacrifice de la croix duquel il parle, ains de celuy de la Meſſe, il apporte en propres termes

la formule de la Messe la nommant sacrifice. *Cum offertur sacrificium & Christus sacrificatus & ouis dominica, quando audieris, Oremus omnes communiter, quando videris trahi quæ in ostijs sunt cortinas, tunc existima cælum supernè diduci & descendere Angelos.* Quand lon offre le sacrifice & Iesus Christ sacrifié & la brebis du Seigneur, lors que tu oyras dire, Priõs Dieu tous ensẽble, lors que tu verras tirer les rideaux qui sont aux portes, pense pour lors que le ciel s'entreouure, & que les Anges descendent. Or parce que vous estes de telle sorte de gens qui treuuent tousiours quelque voye pour eschaper, & vous desrober à ceux qui vous pressent de pres, on diroit propremẽt q̃ S. Chrysostome a prins à pris faict de mettre vne cheuille à tous les trous que vous pourriez faire pour euader. Car si vous vouliez à l'auenture respondre, que par le mot de sacrifice, il n'entendoit vn sacrifice propitiatoire tel que nous disons estre la Messe, ce passage est desia fermé par les paroles qu'il adiouste peu apres, *Quomodo mansisti & mensæ non es particeps? Sum, inquit, indignus. Ergo illa quoque communione & Societate quæ est in precibus es indignus. Nõ enim solùm per oblata, sed etiam per cantica vndique descendit Spiritus sanctus.* Comment est ce que tu es demeuré en l'Eglise (il parle à ceux qui oyent souuent la Messe & communient rarement) & tu ne communies pas? I'en suis, dit il, indigne. Tu es donc pareillement indigne de la communion des prieres. Car le sainct Esprit ne descẽd pas seulement par le moyen de ce qui est offert, mais aussi par le moyen des prieres.

A ce que i'ay apporté de ce sainct Docteur est conforme ce qu'il dit en l'hom. de proditione Iudæ: *Ille eum triginta denariis paciscebatur, vt venderet, & Christus ei sanguinem quem vendidit offerebat, vt haberet remissionem peccatorum, si tamen impius existere noluisset. Nam affuit Iudas & illius sacrificij communicationem meruit.* Iudas marchandoit de le vendre pour trente deniers, & Iesus Christ luy presentoit le sang qu'il auoit vendu, affin qu'il eut remission de ses pechez, s'il eusse voulu desister de son impieté : car Iudas fut present &, fut admis à estre participant de ce sacrifice.

Prenez moy garde au dire de ce sainct Pere, que Iesus Christ presentoit son sang à Iudas, affin qu'il eut remission de ses pechez, & ce en la communion de ce sacrifice de son sang : & osez moy dire par apres que ce n'estoit pas vn sacrifice pour la remission des pechez ce qu'il faisoit en ce temps là. Si vous estes si effronté que de dire cela, vous vous trouuerez manifestemét conuaincu par le discours suiuant de cette mesme homelie, en laquelle il nomme ce sainct mystere sacrifice par diuerses fois.

Premierement, *Sacerdotis ore verba proferuntur & Dei virtute consecrantur & gratia, Hoc est, ait corpus meũ: hoc verbo proposita consecrantur.* Et peu apres : *Vox illa semel quidem dicta est, sed per omnes mensas Ecclesiæ vsque ad hodiernam diem, & vsque ad eius aduentum præstat sacrificio firmitatem.* Les paroles sont proferees de la bouche du prestre, & la consecration se faict par la vertu.

&grace de Dieu.Cecy eſt,dit-il,mon corps:par ces mots ce qui eſt proposé eſt conſacré. Ces mots ont eſté dits vne fois,mais iuſques auiourd'huy & iuſques à ſa venue ils ſeruiront pour l'eſtabliſſement du ſacrifice.

Secondement il nomme la Meſſe ſacrifice, diſant,*Nemo ſit Iudas in menſa : hoc ſacrificium cibus ſpiritalis eſt*, Qu'il n'y aye point de Iudas en la table, ce ſacrifice eſt viande ſpirituelle.

Tiercement quand il dict, *Pura igitur mens,in omnibus pura cogitatio,quia & ſacrificium purũ eſt.* Ayons donc noſtre ame & nos penſees pures, car le ſacrifice eſt pur.Et pour ne nous laiſſer en doute de quelle ſorte de ſacrifice il parloit,voicy ce qu'il adiouſte auec vne ſi frequente repetition du mot,Sacrifice,qu'il ſemble l'auoir fait tout exprés pour vous clorre la bouche : *Meritò noſtræ reconciliationis cauſa, hoc ſacrificium conſtitutum eſt : & ſi ſacrificij præcepta contempſeris ,ſacrificij remedium ſentire non poteris. Comple illud cuius cauſa ſacrificium factum eſt , vt ſacrificio perfruaris.* A bon droit ce ſacrifice a eſté inſtitué pour noſtre reconciliation : que ſi tu ne tiens compte des ordonnances du ſacrifice , tu ne pourras reſſentir le remede du ſacrifice. Acomplis ce pourquoy ce ſacrifice a eſté eſtabli, affin que tu ayes la iouyſſance du ſacrifice. Cecy eſt ſi manifeſtement contre vos erreurs, qu'à bõne raiſon ie vous puis dire ce que diſoit S. Auguſt. à Iulian liure 2.ſur la fin ; *Qualiſcunque homo ſis, tamen quia homo es,videre mihi videor verecundiam tuam, ſi tamen non in te ſpes eſt omnis emortua ſalutis,*

lutis, & quodammodo audio vocem tuam. Reſpõdés. *Abſit vt audeam cæcum iſtum virum vel cogitare, vel dicere.*

Auec S. Chryſoſtome ie vous veux mettre en auant le compagnon de ſainct Baſile, la doctrine duquel a eſté de tout temps receüe & reueree en l'Egliſe, i'entends ce grãd Theologien ſainct Gregoire de Nazianze, qui parle ainſi en ſon Apologetique, ταῦτα οὖν εἰδὼς ἐγὼ καὶ ὅτι μηδεὶς ἄξιος τοῦ μεγάλου καὶ θεοῦ καὶ θύματος καὶ ἀρχιερέως, ὅς τις μὴ πρότερον ἑαυτὸν παρέστησε τῷ θεῷ θυσίαν ζῶσαν ἁγίαν, μηδὲ τὴν λογικὴν λατρείαν εὐάρεστον ἐπεδείξατο, μηδὲ ἔθυσε τῷ θεῷ τὴν θυσίαν αἰνέσεως, καὶ πνεῦμα συντετριμμένον, ἣν μόνην ὁ πάντα δοὺς ἀπαιτεῖ παρ' ἡμῶν θυσίαν, πῶς ἔμελλεν θαῤῥῆσαι προσφέρειν αὐτῷ τὴν ἔξωθεν τὴν τῶν μεγάλων μυστηρίων ἀντίτυπον, ἢ πῶς ἱερέως σχῆμα καὶ ὄνομα ὑποδύεσθαι. M'apperceuãt donques de cecy & que perſonne n'eſt digne de ce grand Dieu, & Pontife, & ſacrifice, ſi premierement il ne ſe faict hoſtie viuante, ſaincte, s'il ne monſtre vn ſeruice raiſonnable & acceptable, & s'il ne ſacrifie à Dieu vn ſacrifice de loüange, & vn cœur contrit, qui eſt le ſeul ſacrifice que celuy qui a tout donné demande de nous (ils entendent que c'eſt le ſeul ſacrifice que Dieu demande neceſſairement d'vn chacun en l'interieur ſans eſclorre l'exterieur) commẽt euſſe-ie eu la hardieſſe de luy offrir l'exterieur ſacrifice repreſentant les grands myſteres? comment euſſe-ie oſé prendre l'habit & le nom de preſtre?

Adiouſtez à cecy ce qu'il dit en la premiere

inuectiue contre Iulien l'Apostat en cestermes; *καὶ τὰς χέιρας ἀφαγνίζεται τῆς ἀναιμάκτου θυσίας ἀποκατάιρων δι' ἧς ἡμεῖς χριστῷ κοινωνοῦμεν καὶ τῶν παθημάτων καὶ τῆς θεότητος.* Il profane ses mains (dit-il de Iulien l'Apostat) pour les purifier & lauer du sacrifice non sanglant, par lequel nous communions à Iesus Christ, à sa passion, & à sa diuinité. Voyla la Messe sous le nom de sacrifice en ces deux passages.

Le mesme treuuerez vous en Theophylacte sur le 10. chap. de l'epist. aux Hebrieux : *Subortitur hîc quæstio, num & nos hostias incruentas offeramus? cui respondemus : Omnino. Cæterum memoriã facimus mortis Domini : estq; vnà ipsa non multa, quandoquidem semel oblatus est. Nam eundem semper offerimus, immò potius memoriam illius oblationis facimus, qua se ipse obtulit, ceu iam cunc facta sit. Proinde vnum est sacrificium.* On demande en cet endroit si nous ne faisons pas aussi des sacrifices non sanglants. A quoy nous respondons qu'ouy : mais qu'en iceux nous faisons memoite de la mort de nostre Seigneur, & que c'est vne mesme hostie, nõ plusieurs, par ce que il n'a esté offert à la mort qu'vne fois : car nous offrons tousiours le mesme, ou plustost nous faisons memoire de cette oblatiõ, en laquelle il s'offrit luy mesme, tout ainsi que si elle se faisoit maintenant. Et partant ce n'est qu'vn sacrifice.

S Cyrille Alexandrin en la declaration des douze articles & anathematismes, faicte au Synode general d'Ephese : *Sanctum ac viuificum incruen*

interuentumq́; in Ecclesiis celebramus sacrificium: non hominis alicuius nobis similis & communis corpus aut preciosum sanguinem esse quod proponitur credentes, sed magis tanquam proprium viuificantis Verbi corpus & sanguinem accipimus. Communis enim caro viuificare non potest. Nous celebrons en l'Eglise vn sainct, non sanglant & viuifiant sacrifice, ne croyans pas que ce qui est offert soit le corps ou sang precieux d'vn homme vulgaire semblable à nous, ains nous le tenons pour le propre corps & sang du Verbe viuifiant: car vne chair vulgaire ne pourroit viuifier.

Ie ne veux me mettre en peine desormais de vous citer autre tesmoignage des Peres Grecs, touchant la croyãce qu'ils ont eu de la Messe: car cette declaration faicte & approuuee en vn Concile general, & confirmee par le Pape Vigilius en vne constitution faite en vn Synode Romain, selon le rapport de Baronius en l'an 553. de nostre Seigneur, nous informe plainement de la foy que toute la Grece assemblee en ce Concile auoit anciennement de la Messe: sçauoir est, que le sacrifice qui se celebre en l'Eglise, est non sanglant (pour exclorre le sacrifice de la croix) du propre corps & sang du Verbe, affin de boucher l'entree à vos figures & representations imaginairez: viuifiãt pour monstrer qu'il donne la vie spirituelle, qui est la grace & charité, & par consequent il est propitiatoire, veu qu'il ne peut donner la vie sans chasser la mort, qui est le peché.

Voyla ce qu'auec l'Eglise Catholique nous tenons

tenons de la Messe, & qu' en ont tenu tous les Peres de l'ancienne Eglise Grecque. Si vous estes d'autre aduis, il n'importe: vous n'estes pas si grand docteur, que nous deuions *sapere ex ore tuo*, cóme dit Lucrece, & abandonner l'opinion de tant de Peres & saincts personnages qui auoyent plus oublié que vous ne sçaurez iamais.



§ 21. *Que les Grecs ont recogneu le Purgatoire.*

EN consequence de la probation que nous vous auons faicte de la foy qu'a eu l'Eglise Grecque en ce qui concerne le sainct sacrifice de la Messe, il est besoin de vous faire voir ce qu'elle a tenu du Purgatoire, & consequemmét des prieres qui se font pour ceux qui y souffrent les peines temporelles meritees par leurs pechez.

Saint Gregoire de Nisse en l'oraison de mortuis : *Hanc diuina sapientia rationem excogitauit, vt in iis hominem esse sineret quæ sibi ipse elegisset, quo gustatis malis quæ concupierat, expreiendoq; discens quæ quibus commutasset, ea cupiditate rursum incenderetur vt vitiorum & perturbationum, quæ rationi inimicæ sunt, onere deposito & vel in præsenti vita precibus sapientiæq; studio purgatus vel post obitum per expurgãtis ignis fornacem expiatus ad pristinam redire vellet felicitatem* La diuine sapiéce a troué ce moyen de laisser l'homme en ce qu'il auroit

roit choisi, affin que ayant gousté les maux qu il auoit desiré, & ayant appris par experiéce quel changement il auoit fait, il print de rechef vn desir de retourner à sa premiere felicité deschargé du fardeau des vices & passions, & purgé ou en cette vie par prieres & par l'estude de sapiēce, ou apres la mort par la fornaise du feu de purgatoire.

Et plus bas au mesme liure, *Egressus è corpore cognita quæ inter virtutem & vitium est differentia, non poterat diuinitatis particeps fieri, nisi maculas animo immistas purgatorius ignis abstulerit.* L'homme estāt party de cette vie & ayant cogneu la differēce qui est entre le vice & la vertu ne pourra estre participant de la diuinité, si le feu de Purgatoire ne luy efface les souilleures de l'ame.

Au liure de anima & de resurrect. il repete si souuēt cette sentēce du Purgatoire, que lō ne sçauroit douter en façon du monde de la foy & doctrine, *Planè necesse est*, dit-il vne fois, *vt dum vitiositas purgatorio igni absumitur, anima quoque quæ cum vitiositate iuncta est in igni fit.* Il est tout à faict necessaire pendant que la tache du vice se consume au feu de Purgatoire que l'ame iointe à cette tache demeure au feu. *Si ergo vel nunc adhibita cura & diligentia vel posthac per ignis purgationem anima nostra libera fuerit ab ea coniunctione qua cum ratione carentibus affectibus coaluit, nulla re à boni & honesti contemplatione impedietur.* Si donques ou maintenant par nostre diligence ou par apres par la purgatiō du feu, nostre ame est

eſt deliuree de la cõionction qu'elle auoit auec les paſſions animales, rien ne la pourra empeſcher de la contemplation du bien. *Non enim par eſt vtrumque tum eum qui in malis vetitis diu verſatus eſt, tum eum qui in mediocria quædam delicta inciderit per purgationem vitioſi habitus ex æquo diſcrutiari atque dolere, ſed pro modo & quantitate materiæ, aut longiore, aut breuiore temporis ſpatio, illa flamma dolorifica quandiu fuerit id quod eam allat accendetur.* Car il n'eſt pas raiſonnable que tous deux, c'eſt à dire, celuy qui longuement a demeuré en peché, & celuy qui a encouru quelques petites fautes ſoyent egalement tourmentez par la purgation de leurs vices : mais ſelon la quantité de la matiere, cette flamme doloreuſe bruſlera ou moins ou plus de temps, tant qu'elle treuuera matiere pour s'entretenir.

Origene plus ancien que luy en l'homelie 10. *In diuerſos : Et ſicut diaboli & omnium reproborum & impiorum qui dixerunt in corde ſuo, Non eſt Deus, credimus æterna tormenta, ſic peccatorum, & tamen Chriſtianorum quorum probanda ſunt atque purganda in igne opera, moderatam arbitramur & mixtam clementia ſententiam iudicis.* Et cõme nous croyõs que les peines des diables & des reprouuez & impies qui ont dit en leur cœur, Il n'y a point de Dieu, ſont eternelles, auſſi nous croyons que la ſentence des pecheurs qui ſont toutesfois Chreſtiens, les œuures deſquels doiuent eſtre prouuees & purgees par le feu, ſera moderee & meſlee de clemence..

S. Baſile ſur ces paroles du 4. d'Eſaye quand

le Sei

le Seigneur aura caué les ordures des filles de Syon en eſprit de iugement & en eſprit d'ardeur & combuſtion, dit ſur ces derniers mots, *λέγει τὴν ἐν τῷ μέλλοντι αἰῶνι διὰ τοῦ πυρὸς δοκιμασίαν.* Ie parle de l'examen qui ſe fera par le feu au ſiecle futur.

S.Clement Alexandrin liure 5. de ſes tapiſſeries aſſeuré que ce que les Philoſophes diſoient de la purgation par le feu, laquelle enduroient ceux qui auoient mal veſcu, a eſté prins par eux de la loy ancienne, car apres auoir marqué quelques autres larrecins faicts par eux de l'ancien Teſtament, *κὰι μέντοι καὶ δίκη καταλήψεται ψευδῶν τεκτονας και μάρτυρας ὁ Εφέσιος φησιν, οἶδεν γὰρ καὶ οὗτος, ἐκ τῆς βαρβάρου φιλοσοφίας μαθὼν τὴν δια πυρὸς καθαρσιν τῶν κακῶς βεβιωκότων, ἣν ὕστερον ἐκπύρωσιν ἐκάλεσαν οἱ Στωϊκοὶ.* Voire meſme la Iuſtice attrapera les menteurs & faux teſmoings, dit Epheſius. Car ceſtuy cy recogneut encores, l'ayant ainſi aprins de la philoſophie barbare (il appelle en tout ce diſcours la doctrine de la loy ancienne philoſophie barbare à la façon des Grecs, qui appellent tout autre nation que la leur barbare) la purgation qui ſe doit faire par le feu en ceux qui auroͤt mal veſcu laquelle finablement les Stoiciens appellerent combuſtion.

Diadochus au liure de perfectione ſpirituali cité par Anaſtaſe Eueſque de Nice, ez queſtions qu'il a faict ſur l'eſcriture, *Qui vel breui tempore extimeſcunt, tempore mortis relinquentur in omnium aliorum multitudine, vt qui iudicio iuſtitiæ & exa*

& examinationi sint obnoxij, vt per ignem probati, sibi debitas hæreditatis partes rescipiant, conuenienter eorum actionibus. Ceux qui craignent tant soit peu en leur mort seront laissez en la troupe des autres comme subiects au iugement & examen de iustice, afin que espreuués par le feu ils reçoiuent leur part de l'heritage qu'ils ont merité selon leurs œuures.

Toutes ces auctoritez de ces saincts Peres Grecs monstrent tresclairement quelle a esté la foy de l'Eglise Grecque touchāt le purgatoire, appellé par eux tātost *πῦρ καθάρσιον*, tantost *καθαρτήριον*, tantost *καθαρισμὸς*, tantost *κάθαρσις τοῦ πυρὸς*, si bien que ce ne doit estre merueilles si consequemment à cette croyance ils ont esté si soigneux de recommander les Messes & oblations pour les trespassez, comme ie m'en vay vous monstrer maintenant.



§ 22. *Qu'on doit dire des Messes pour les trespassez selon l'Eglise Grecque.*

CEtte question a esté si plainement & expressement debatue par S. Iean Damascene en cette belle oraison qu'il a faict pour les fidelles trespassez où il faict veoir par authoritez expresses des Docteurs de l'Eglise Grecque que cette coustume a esté laissee en l'Eglise par les Apostres & conseruee iusques alors par toute la Chrestienté, que ie seray deliuré de bōne par

ne partie de la peine que i'eusse deu prendre à rechercher les authoritez des saincts Peres de cette Eglise. Mais premierement ie desire que vous preniez singulierement garde à cette conclusion generale que tire sainct Damascene des authoritez greques qu'il a citeez des SS.Peres, *Diuinarum rerum præcones Apostoli & sacri magistri, & spiritu sancto inspirati patres ac numine diuino, quantum fas est, correpti, potentiaque ipsius, quæ hominem extra se rapit participes effecti, diuino ore vti deo gratum erat, ista omnia, hoc est, liturgias & preces ac psalmorum cantus anniuersariasque eorum qui morte prærepti sunt commemorationes instituerunt, quæ quidem ad hanc vsque diem benigni Dei gratia ab ortu solis vsque ad Occasum Septentrionem ac Meridiem in Domini Dei qui regium in reges imperium obtinet, laudem & gloriam augentur.* Les Apostres prescheurs des choses diuines & les saincts Peres nos sacrez maistres diuinement inspirez & plains du sainct Esprit ont de leur bouche sacree ordonné tout cecy, c'est à dire dez Messes, oraisons, chants des psalmes, anniuersaires & commemorations des trespassez. Ce que iusques à present par la grace de Dieu se va tousiours accroisant depuis l'Orient iusques à l'Occident, & du Septentrion au Midy à la gloire de Dieu Roy des Roys.

Cette conclusion est conforme à sainct Iean Chrysostome cy deuant cité au §. 20. en l'hom. 49. ad populum Antioch. & en l'homelie 3. sur l'epist. aux Philip. où il dict que c'est le S.Esprit qui a esté autheur. *Vt in sacro ac tremendo mysterio*

Diaconus clamet, Et pro his qui defuncti sunt in Christo. Qu'en la saincte Messe le diacre crie, Pour ceux qui sont trespassez en Iesus Christ. Il repete le mesme en l'homelie 21. sur les Actes.

S. Cyrille hierosol. en la catechese 5. mystagogique, *Pro defunctis patribus & Episcopis, denique pro omnibus oramus qui inter nos vita functi sunt, maximum esse credentes animarum iuuamen, pro quibus offertur obsecratio sancti illius & tremendi quod in altari positum est sacrificij.* Nous prions pour noz peres & Euesques trespassez. Et finalement pour tous ceux qui sont decedez entre nous, estimans que les ames recoiuent grand soulas pour lesquelles on offre les prieres qui se fót à ce sainct & espouuentable sacrifice de l'autel.

S. Epiphane en l'epitome de la foy Catholique, confirme cette coustume de l'Eglise grecque, adioustant que l'on nommoit par leurs noms les trespassez aux oraisons de la saincte Messe, comme ia nous l'auons cité au discours precedent, *ἐπὶ δὲ τῶν τελευτησάντων ἐξ ὀνόματος τὰς μνήμας ποιοῦνται προσευχὰς τελοῦντες καὶ λατρείας καὶ οἰκονομίας.* Ils font memoire des trespassez les nommãs par leurs noms auec prieres, adorations, & Messes qu'ils celebrent.

Et cela quant aux noms des trespassez se raporte fort bien à ce que dit S. Cyprian en l'epist. 66. *Quod Episcopi antecessores nostri religiosè considerantes & salubriter prouidentes censuerũt ne quis frater excedens ad tutelam vel curam clericum nominaret, ac si quis hoc fecisset non offerretur pro eo, nec sacrificium pro dormitione eius celebraretur neque*

enim

enim apud altare Dei meretur nominari in sacerdotum prece qui ab altari sacerdotes ac ministros voluit auocare.

Theophilacte sur le 12. chap. de sainct Luc, *Non semper qui moriuntur peccatores mittuntur in gehennam, sed sunt in potestate Dei vt etiam dimitti possint. Hoc autem dico propter oblationes & distributiones quæ fiunt pro defunctis, quæ non parum conducunt, etiam his qui in grauibus peccatis mortui sũt.*

Ceux qui meurent pecheurs ne sont pas tousiours enuoyez en enfer, mais demeurent au pouuoir de Dieu en sorte que mesmes ils peuuent estre relachez. Ie dis cecy à cause des oblatiõs & aumosnes qui se font pour les morts lesquelles ne seruent pas peu voire à ceux qui meurent en des griefs pechez.



§ 23. *Que les Syriens, Perses, Armeniens, Abyssins, Cophites, & autres, ont la Messe comme nous, & recognoissẽt le S. Siege de Rome.*

Leur Messe s'appelle, **Curbon**, ou, **Curbono.** Ils la distinguent par Euangiles & par epistres, les vnes pour les iours de festes, autres pour les iours de ieusne; autres pour les solemnitez de nostre Dame, autres de la saincte croix, autres à l'honneur des saincts Moynes, & Confesseurs, pour les veilles & autres, comme nous.

Ils ont l'office de la ſepmaine ſaincte, & nommément du Ieudy ſainct, auquel iour ils celebrent la premiere inſtitution de la Meſſe.

Ils appellent cet office du Ieudy ſainct, *kurbo Raze*. Car l'aleph, ne ſe lit point au commencement, à cauſe de l'*othonatho mitaphon*. C'eſt à dire l'oblation des myſteres ou Sacremens, d'où eſt venu que les preſtres en lãgue Ethiopienne ſont appellez Razenni, appellation prinſe de la racine רזן qui ſignifie en Syriaque, *arcano & ſecreto modo ſignificare & adumbrare.*

Or le iour de l'inſtitution ſuſdite ils liſent à matines & à la ſaincte Meſſe le 26. cha. de ſainct Matthieu; iuſques au verſet 31. auquel iour auſſi ils conſacrent la ſaincte creſme, en recitant le commencement du ch. où l'effuſion de l'agneau eſt repreſenté. Le meſme iour, à Tierce ils liſẽt le 7. ch. de S. Luc, depuis le 36. verſet iuſques à la fin, & pour la conſecration du S. Creſme, le ch. 14. de S. Marc iuſques au verſet 27. Le meſme iour eſt repreſenté le lauement des pieds où eſt leu le ch. 13. de ſainct Iean. Puis à la Meſſe ils liſent, *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis* ch. 11. de la 1. aux Corinth.

Quand au ch. 6. de S. Iean depuis le nombre 47. il ſera au Curbo דבלירזן oblation de tous les iours. Oyez le chancelier Io. Alber. VVidinenſtad *hebdomada quæ à paſsione & quiete Chriſti nomen accepit, in qua Iouis dies propter ſacra Synaxeos myſteria, ſecretorum nuncupatur, quo & Chriſma ob ſacerdotium eo die inſtitutum à Pontificibus cõſecratur ablutioniſque pedum ceremonis peragitur.*

Bref

Bref que l'on prenne le nouueau Teſtament Syriaque, imprimé premierement à Vienne en Auſtriche l'an 1555. en langue & characteres Syriaques à la requeſte de Moſé Marden en Meſopotamie, lequel pour ces fins, auoit eſté enuoyé en Europe par le Patriarche d'Antioche, & aux deſpés de Ferdinand allors Roy des Romains, & l'on verra vne conformité admirable de toutes les Egliſes d'Orient auec la Romaine, touchant le ſacrifice de la Meſſe, l'adoration de la ſaincte Croix,les ieuſnes,le quareſme,l'honneur qu'on doit au ſaincts,& autres appartenãces du ſeruice diuin. Dequoy s'apperceuant Tremellius Emanuel Iuif Iacobin, puis ſacramentaire,en l'impreſſion qu'il en procura à Geneue en characteres Hebrieux oſta toutes ces marques auec la table ou index qui ſuyuoit le volume, & au lieu d'iceluy appoſa vn brief alphabet plein d'ignorance & qui n'a rien de conforme à la grammaire ſoit ancienne ſoit recente,cõme le remarque Genebrard en ſa chronologie anno 1555. fol.732. de l'impreſſ. de Paris de l'an 1585. Et il eſt tres aiſé à le verifier, prenant le Teſtament Syriaque de toute autre impreſſion que celle de Geneue, mere de corruption & nourrice de deprauation. Il conſte auſſi qu'il eſt de ſainct Marc, comme l'ancienne tradition entre eux le porte, & lon voit d'effect, que toutes les paroles originaires qui n'ont eſté tranſlatees, toutes ſont Syriaques, où nommément on lit les paroles de la conſecration & tranſſubſtantiation.

Helias Leuita Iuif en ſa preface troiſieſme ſur le Mazoreth eſcrit que de ſon temps ſouz le Pontificat de Leon 10. trois Caldeans arriuerét à Rome, demarchez des terres de *Iean le Belul, c'eſt à dire, le haut & precieux*, portant l'Euangile en Syriaque que nous tenons auec eux eſtre de Sainct Marc, lequel fut collationné auec le Latin & trouué du tout & par tout conforme à iceluy.

Que ſi encores vous reuoquez cette verité en doute, prenez en main le tome 6. des annales du docte Ceſar Baronius, & vous trouuerez ſur la fin, la legation & embaſſade tout au long du Patriarche d'Alexandrie dreſſee & enuoyee à noſtre ſainct Pere le Pape Clement huictieſme ſeant pour le iourd'huy de l'an depuis les Martyrs (qui fut le premier de l'Empire de Dioclctian) mil trois cens & dix, le 16. du mois de *natur benoiſt*. C'eſt à dire l'an mil cinq cens, de noſtre Seigneur, quatre vingts & treize, qui reuient à cauſe du Thoth. auquel ils commencent leurs annee, quatre iours deuant les kalendes de Septembre à l'annee mil cinq cens nonãte quatre. En icelle vous apprendrez que noſtre Seigneur eſtend la foy de ſon Egliſe, plus & plus, à meſure que vous la combattez, & qu'il redouble ſes graces, lors que vous acroiſſez vos diſgraces. Ce que ſainct Auguſtin marque ſignalemét ſur le Pſ. 54. ſuauant ce que Dauid reſpondit au 2. des Rois 16. *Peut eſtre que Dieu regardera mon affliction, & qu'il me fera du bien en conſideration de l'affliction qui me preſſe auiourd'huy.*

Lettres

Lettres du Patriarche des Cophites au Pape.

Le commencement est tel.

Au nom du Pere, du fils,& du S. Esprit vn seul Dieu sainct.

Au nom de Dieu plein de compassion & misericorde.

Gloire eternelle à Dieu.

Nostre salut vient de Dieu.

O Dieu sauuez nous.

IE Gabriel par la grace de Dieu seruiteur du Siege S. Marc en la ville d'Alexandrie, d'Egypte & és lieux & terres adiacentes tant australes & meridionales que du costé d'Ethiopie le nonanteseptiesme Patriarche successeur de S. Marc Euangeliste, Salue humblement & presente le baiser spirituel à nostre Seigneur & Pere des Peres & Prince des Patriarches, trezisieme Apostre de nostre tres-illustre Seigneur Iesus Christ, & cinquieme Euãgeliste successeur de S. Pierre, & qui est assis sur la pierre de la foy, & la chaire d'iceluy en Rome la grande, à qui la puissance de lier & deslier a esté donnee de Dieu, duquel est faite mention au sacré Euangile quand il dit: A toy

ô Pierre ! i'ay donné les clefs du Royaume des cieux, ce que tu lieras sur terre sera lié ez cieux, & ce que tu deslieras, deslié. Car vous estes estably en son lieu & son successeur sur terre, nostre Pere & nostre Seigneur, coronne de nostre chef, Seigneur Pape Clement huictieme, Pape de Rome. Dieu ayt pitié de moy par la benediction des prieres.

Le surplus de la lettre cõtient vne reünion, abiuration de tout schisme, protestation de foy commune, exhibition de submission, & promesse à l'aduenir d'obeissance tresexacte.

Suyuent aussi apres les documẽts qu'il bailla à ses Ambassadeurs ou Nonces, lesquels sur tout il charge d'obeir au S. Pere. *Ideo ea suscipite eisq; obedite, & mandatis eius non sitis repugnantes. Quicunque enim diuinis eius præceptis non obtemperauerit, Christo Domino, qui sua gratia ipsum erexit, minimè obtemperat. Itaque omnia quæ vobis dixerit D. Pater circa sanam professionem atque rectam in Catholica & Apostolica Romana Ecclesia fidem, nobis referetis & ea exequemur vna cum gente nostra. Receuez ces ordonnances, & obeissez sans repugnance à ses commandemens. Car quicenque resiste à ce*

qu'il

qu'il ordonne, il resiste à Iesus Christ, qui par sa grace l'a esleué à ce grade. Parquoy tout ce que le Seigneur & Pere vous dira touchant la vraye profeßion, saine & droite creance en l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, vous le nous rapporterez, & nous le mettrons en execution auec tout nostre peuple. Et sur la fin. *Horum autem omnium fundamẽtum est, vt Ecclesia Romana & Alexandrina sit vna vinculo charitatis, sine diuisione colligata. Nous visons à ce but que l'Eglise de Rome & celle d'Alexandrie soit vne mesme ioincte respectiuement par le lien de charité.*

Apres viennent les lettres de Iean Comus d'Alexandrie, comme Suffragant ou second Euesque du Patriarche, du rang de ceux que les anciẽs appellent Chorepiscopi, & auiorud'huy ils se nomment Disciples.

Lettres de Iean Comus d'Alexandrie.

DIscipulus peccator inutilis osculatur terram, inclinans caput suum peccatis obnoxium, inquinatum, vile, subtus pedes mundos, dominicos, paternos, patriarchales Patris nostri, capitis & Principis nostri, & vigilantis de salute animarum nostrarum, Patris nostri iusti & vasis honorabilis, electi Patris Patrũ

& Principis Principum, tertijdecimi Apostolorum mundorum, & quinti Euangelistarum sanctorum, Patris corporalis & Angeli spiritualis, sedentis supra sedem S. Petri Apostoli, tenentis in manu sua pura sceptrum principatus & crucē fidei, mitrati, induti stola sacerdotali, Sacerdotis in æternum secundum ordinem Melchisedech, in cuius manu est absolutio & ligatio, & honoratio, timentis Deum, Pastoris boni ouium rationalium, patris honorandi, electi Papæ Clementis octaui in vrbe magna Roma Catholica Apostolica. Perpetuet Deus excelsus principatum eius pacificū à molestiis, & misereatur serui pauperis peccatoris, per exauditionem orationum & petitionum suarum, Amen, Amen, Amen.

Le disciple pecheur inutile baise la terre & courbe sa teste chargee de pechez, sale & abiect, soubs les pieds seigneuriaux, paternels & patriarchaux de nostre Pere & chef, de nostre Prince veillant au salut de nos ames, nostre iuste Pere & vase d'honneur, choisy Pere des Peres & Prince des Princes, trezieme des purs Apostres & le 5. des saincts Euāgelistes: Pere, homme & Ange spirituel, assis sur le siege de S. Pierre l'Apostre, tenāt en sa saincte main le sceptre de principauté & la croix de foy, portant

tant la thiare & l'estole sacerdotale du prestre en eternité selõ l'ordre de Melchisedech: en main duquel est la liaison & deliaison, & l'exaltation: craignant Dieu, bon pasteur du bercail où la raison a lieu: Pere treshonoré, choisy, Pape Clement huictieme, en la grande ville de Rome Catholique Apostolique. Plaise au Dieu hault & puissãt de rendre sa principauté perdurable, affranchie de tout encombrier, & pacifique, & d'auoir pitié de son pauure seruiteur pecheur en vertu de ses oraisons & prieres. Amen. Amen. Amen.

Suit apres la profession de leur foy toute conforme à la nostre, la quelle ils prononcerent & presenterent par escrit deuant nostre sainct Pere & le consistoire des Cardinaux, l'an que dessus, ou en particulier en l'article 5. ils reçoiuent noz sept sacremens, sçauoir est le Baptesme, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, lO'rdre, le Mariage, & l'extreme Onction. Adioustant, *Recipio insuper quicquid de eisdem sacramentis sancta & catholica Ecclesia Romana docet & prædicat.* Ie reçois d'abondant tout ce que la saincte Eglise catholique Romaine enseigne & annonce des susdits sacremens.

Et au 7. article touchant la Messe & le Purgatoire, voicy leus propres paroles. *Credo quod si verè pœnitentes in Dei charitate decesserint antequam dignus pœnitentiæ fructibus de commissorum & omissorum pœnis satisfecerint coram diuina iustitia*

tia, eorum animas pœnis Purgatorij post mortem purgari, vtq́; à pœnis eiusmodi releuentur prodesse eis fidelium viuorum suffragia, Missarum scilicet sacrificium, orationes & eleemosynas ac alia pietatis officia, quæ à fidelibus pro aliis fidelibus fieri consueuerunt secundum Ecclesiæ instituta. Ie croy que quãd les vrayement repentis passent de cette vie en charité de Dieu, deuãt auoir satisfait par fruicts dignes de penitence à la diuine iustice, leurs ames sont espurées par le feu de Purgatoire, & que pour les releuer de ces peines leur seruẽt de beaucoup les suffrages & prieres des viuans, le sacrifice de la Messe, les oraisons & aumosnes, & autres œuures & exercices de pieté, que coustumierement les fideles, selon l'ordonnance de l'Eglise, font les vns pour les autres.

En l'article 10. ils reçoiuent les mesmes liures canoniques & reiettent comme apocryphes tous les mesmes qui sont ou receus ou reiettez par l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Et au 19. le Concile de Trente en particulier comme les quatre premiers ecumeniques.

Et au 20. ils promettent obeïssance exacte à toutes ordonnances, constitutions, preceptes, censures, & iussions qui emaneront du sainct Siege Apostolique de Rome, & presentement d'obeïr en tout ce qui regarde la foy, les meurs & la Religion à nostre sainct Pere Pape Clement huictieme.

Est il donc vray maintenant qu'il ne couste rien aux Ministres de dire tout ce qui leur vient en bou

en bouche,& que c'est comme par hazard quād ils rencontrent de dire verité ? Enfans des hommes serez vous endurcis de cœur,vous paistrés vous de vanité & queimanderés vous le mensonge ? Voila les Mores & les Ethiopiens qui blanchissent par vraye foy leurs ames, pendant que par vos dsesperees erreurs vous noircissez les vostres,& de ceux qui vous croyent. Ps.4.v.3.

Vostre dernier eschappatoire,à tant de tesmoingnages choisis de toutes nations, est que ce qui est faux en la bouche de l'vn l'est en la bouche de l'autre, prenant tousiours pour raison ce qui est en controuerse, & s'appelle en logique *petere principium.* Pa. 108.

Si ainsi est,le fils de Dieu n'auoit que faire de dire en S.Matth.18.v.16. *Vt in ore duorum vel triū stet omne verbum.* Qu'en la bouche & sur la deposition de deux ou de trois la verité de quelque fait resposeroit. Car M. Caille luy dira que ce qui est faux en la bouche de l'vn l'est en celle de l'autre.

Pour neant on examine les tesmoins en questions criminelles, en vain on les appelle aux testaments,stipulations,mariages, pour la mesme raison. Que c'est que d'auoir à faire à vn homme qui extrauague de la raison!

On cherche si la Messe est sacrifice & si elle a esté nommee en l'escriture,renommee par l'vniuers, celebree par toute la Chrestienté:on luy apporte escritures tesmoignages irrefragables & tesmoings irreprochables. Pour response il apporte sa conclusion & sa these, que la Messe n'est rien & que cela n'y fait rien,que plusieurs

disent qu'elle est vne chose ou autre. Car, *non entis nullæ sunt qualitates*, & ce qui est faux en la bouche de l'vn l'est tousiours. Et que pourra on preuuer si ces responses sont de mise? Si vous dites que Caille est Ministre ou qu'il est en son iardin, ou qu'il est dur d'oreilles, ie nieray auec ses maximes *non entis &c.* Ce qui n'est point n'a point de qualitez, mais tels & tels l'ont veu, luy ont parlé l'ont trouué en cet equipage. Cela n'y fait rien: ce qui n'est pas est aussi bien faux en la bouche de l'vn qu'en celle de l'autre. Quel Grammairien, quel idiot, quel homme, qui ait vne once de raison ou vn grain de discours, vsera de ces responses? Ce sont toutesfois les vostres escrites, datees, & imprimees: & à la fumee d'icelles on vous a veu regenter, & hocher la teste dans les boutiques des libraires, vous appuyer sur leur estaux, arraisonner les allans, mettre le pris à vos liures, auoir le soing de la debite d'iceux & de tout le commerce, escumer le teston la dessus pour le mariage d'vne prairie de filles & entretien de vostre petit peuple. On vous a veu auec M. Cresson, apres mon depart arpenter la place S. André faisant le pot aux anses en desmarche de victorieux. Si quelqu'vn se presentoit, bien espousseter les absens, à iouës enflees faire le, *Quos ego*, qu'il n'en viendroit pas vn à qui l'on ne feist perdre terre, bref pratiquer le prouerbe, *lepusculus barbam vellit leoni mortuo*, Ne vous resouuenant plus des beaux & sages d'ocumẽts que Mõseigneur les Diguieres songneux de vostre honneur vous a donné si

souuent

ſouuent,que ſi vn tel eſtoit là vous n'oſeriez ouurir la bouche, & que vous ne vous en meſliſſiez plus, que vous eſtiez trop ſouuent ſur voz choux & pourreaux,& que d'heureuſe memoire vous auiez n'agueres fait gagner vne bataille au Pape preſumant de diſputer auec Monſieur Tholoſain à S. Marcellin, & que toute choſe vous ſeroit mieux que la langue en la bouche, ou la plume en la main. Veritez qui vous cuiſent, car vous auez faict le poſſible pour faire paroiſtre du contraire,en voſtre epiſtre liminaire:ce que liſant quelqu'vn en ſouſriant reſpondit, Il fait bon battre glorieux, il ne s'en vante iamais.

Ie veux conclurre ce point à l'oppoſite du voſtre que la Meſſe eſt figuree, prophetiſee, mentionnee, nommee, inſtituee, ordonnee, expliquee, & practiquee en l'eſcriture, recogneüe, aduoüee,&celebree pat toutes nations,peuples & ſiecles depuis Ieſus Chriſt: & qu'eſtant bonne en vne langue, elle l'eſt auſſi en toutes, & que c'eſt auoir la langue & le palais chargez d'humeur peccante, de ſauourer amerement & gouſter autrement que les autres. Mais quoy? vous eſtes comme vn autre Mithridate accouſtumé au poiſon des François, au boucon des Italiens, au venenum des Latins, au φάρμακον des Grecs, pour vſer de nos termes, & vous pourfiler de voſtre propre pinceau. De là & des la Pharmacie vous prenez vos ſimilitudes : or croyez, que puis que le Pharmacum eſt dangereux, & que vous nous en aduiſez,iamais ſage homme ne ſe ſeruira de voſtre pharmacie.



§ 24. *En quoy consiste la diuersité des opiniōs entre les Catholiques, & que iamais ils ne sont en different pour ce qui est de la foy.*

ICy n'ayant que respondre vous sortez par mesme porte que dessus quand nous parlions du *iuge Sacrificium* & du κλώμενον διδώμενον, & semblables. Respondez à telle chose, & puis ie vous respondray. Et c'est pour pratiquer le prouerbe Italien, *Qui ha tempo ha vita.*

Or ie vous veux satisfaire, quoy qne vous soyez malaisé à contenter.

Nous vous aduisons donc que trois sortes de choses sont traictees en la Theologie. 1. Les dogmes de la foy articulez en l'escriture où dās les Cōciles oecumeniques, ou par le sainct Siege, ou par les traditions, ou par l'vniforme consentement de l'Eglise. 2. Les conclusions problematiques. 3. L'incertitude du droit ou du faict. Ez premiers nous sommes tous vnis sans varier en rien, & quand il sembleroit bien à quelqu'vn du contraire, il range neantmoins son iugement à celuy des autres, & rapporte la singularité à la pluralité. Ainsi S. Cyprien en fit sur l'opinion indecise du baptesme administré par les heretiques, s'il estoit reiterable ou non.

Les conclusions problematiques sont celles desquelles on peut soustenir l'affirmatiue ou la nega

negatiue, cóme on veut, ſans preiudice de la foy. I'en mettray icy aucunes.

Si vn Ange inferieur cognoit mieux l'eſſence diuine en recognoiſſant & regardant ſoy meſme, qu'en conſiderant vn Ange ſuperieur?

Si S. Paul, en ſon rauiſſement eut la viſion de l'eſſence de Dieu intuitiuement?

Si nous euſſions eſté creez *in puris naturalibus*, c'eſt à dire, ſans grace, eſtans tombez en peché & declinans de la rectitude naturelle, nous euſſions peu nous redreſſer par les ſeules forces de nature?

Si l'eſperance eſt vne vertu moindre que la foy diuine?

Sçauoir mon ſi la charité eſt plus parfaicte que la grace?

Si l'ame du fils de Dieu auoit la ſcience infuſe par voye d'vne ſeule eſpece ou de pluſieurs?

Si quand le fils de Dieu donna pouuoir aux Apoſtres de conſacrer & puis d'abſoudre, il leur imprima characteres diuers?

Sont la problemes Theologiques, qui comme i'ay dict peuuent eſtre defendus, ſouſtenant ſoit l'affirmatiue, ſoit la negatiue ſans aucun intereſt de la foy.

Pareillement la troiſieſme ſorte des choſes deduictes par les Theologiens, ſont ou ſur le fait d'vne hiſtoire: par exemple, ſçauoir ſi ſainct Clement ſucceda au Pontificat immediatement à ſainct Pierre, comme il ſemble ſe colliger de la 2. à Timothee ch. dernier & du 8. des conſtitutions Apoſtoliques ch. 12. où s'il a eſté le troi-

ſieſme, comme ſemble que ſaináct Ignace en la 4.de ſes epiſt.le nous donne à entendre & ſaináct Hieroſme l'aſſeure, *in catalogo*, auec S.Epiph.en l'hereſie 27.

Ou ſur le nom, comme ſi Clete, Clyte ou Anaclete ſignifie le meſme.

Ou ſus l'annee, le iour, qualitez & circonſtances, eſquelles Veſpaſien erigea en Prouinces Achaie,Lycie,Rhodes.

Ou ſur l'eſcriture Saincte pour ſçauoir quelle eſt la force d'vne telle parole Hebraïque ou Grecque, comme ſur le commencement de la Geneſe où il eſt dict, *hic eſt liber*, S. Ambroiſe li. 7. ſur S.Luc ch.15. le couche ainſi, *hic dies generationis, cœli & terræ cum facta ſunt, qua die fecit, &c.* S.Auguſtin ſur le 2. de la Geneſe contre les Manicheens c.1.& 5.de la Geneſe *ad litteram*, le cite en cette ſorte,*hic eſt liber creaturæ*(autremẽt *facturæ*)*cœli & terræ cum factus eſt* (autremẽt,*eſſet*) *dies quo fecit, &c.* Et principalement au 5. liure. Il diſpute abondamment de cette ſentence. L'interprete auſſi d'Origene au liure. 6.contra Celſum,& Philon au liu.de mundi opificio, ont la meſme.Mais ſoit il ainſi ou autrement,qu'importe il pourtant à la foy? Comme quand il eſt dit plus bas; *fons autem &c.* Aquila la traduit ainſi, ἐπιβλυγμὸς ἀνέβη ἐκ τῆς γῆς καὶ ἐπότισε πᾶν τὸ πρόσωπον τῆς χθονός, *Scaturigo abundans aſcendit de terra & irrigauit omnem faciem terræ*, c'eſt tout vn. Pareillement quand il eſt dit,*puluere de terra &c.*Comme le dit S.Auguſtin au liu.6.& 7. de Geneſe ad lit.le meſme S.Auguſtin au 2.de la Gen.

Gen. contre les Manicheens met, *finxit Deus hominem de limo terræ*: en quelques editions Grecques ils escriuent χνοῦν λαβὼν ἀπὸ τῆς γῆς, & Ruffin en l'exposition du symbole, *accipiẽs Deus limum terræ, plasmauit hominem.* Ainsi du mot, *faciem*, pour lequel Aquila & Symmachus mettent, μυκτῆρα, *nasum*.

Autant en est il de la diction, *ecstasim*, Aquila καταφοράν, Sym. κάρον, lesquelles dictions signifient vn profond sommeil: & quelques vns en ce lieu se seruent du nom de *sopor*. Ainsi le nom de *mulier* a esté traduit par Symmachus, ἀνδρὶς, *virago* par S. Hierome, lequel aux traditions, rapporte que Theodotio, auoit pẽsé cette autre etymologie estre vraye, *hæc vocabitur assumptio, quia ex viro sumpta est.* En cette mesme façon dõc nous oppinons du mot de *Missa*, sans rien alterer de la verité de la chose signifiee, & sans preiudice de la foy. Car c'est en ces choses que l'Apostre aux Rom. 15 permet à vn chacun, *abundare in suo sensu.* Et voila le chef d'euure ou M. Cresson a tant sué & pené, comme qui puiseroit vne aiguiere d'eau dans vn fleuue: le monde aussi s'en mocque, les plus grossiers s'en sont apperceus, & commence on bien à voir, que ce vous est assez de ietter de la poussiere aux yeux, & de faire parler de vostre vie à quel pris que ce soit, & puis il semblera que vous ayez dit quelque chose.



§ 25. *De la reciproque contrarieté & contradiction des heresiarques en choses fondamentales de la foy.*

C'Est vne chose veritable & qui a esté bien remarquee par le Concile de Gangre des sectateurs d'Eustathius[1], que les heretiques ne sont iamais d'accord entre eux. *Vnusquisque enim istorum posteaquam recessit ab ecclesiastico Canone, tanquam proprias atque priuatas leges instituit. Nec enim communis ipsorum sententia, nec vnus animus post modum fuit, sed vnusquisque quod intra se cogitauit hoc addidit in Ecclesia calumniam atque iniuriam.* La raison est l'orgueil, *superbia hareticorum mater*, dit sainct Augustin, *contra epist. Manich.* chap. 6. & sainct Hierome sur le Prophete Abdias, *superbia cordis tui extulit te habitantem in scissuris petra.* Notés que le Prophete ne dit pas, *habitantem super petram*, mais es fentes de la pierre, *vt hæreseon à Petra Christo & ab Ecclesia significet scissiones.* C'estoit donc à vous d'accorder vos maistres, peres, & bisayeulx au fort de leur meslee. Chacun sçait les differents entre les Lutheriens, Zuingliens, Caluinistes, Seruetistes, Anabaptistes, & les Sacramentaires. En voicy d'autres qui firent sectes à part, & se retrancherent de vostre corps dés l'annee 1555. chacun desquels s'estant forgé vne foy à sa phantasie sera desauoué aussi bien de vous comme de

me de nous,& des autres vos frerots comme de vous. Iugés le par ces erreurs.

1 Les Brentiens, vbiquiſtes mettent l'humanité du Fils de Dieu par tout à l'egard de la diuinité.

2 Les Oſiandrins, que l'homme eſt iuſtifié & ſanctifié par la meſme iuſtice & ſainćteté qui eſt eſſentielle à Dieu.

3 Les Stancarians, que Ieſus Chriſt, entant qu'homme ſeulement, nous iuſtifie.

4 Les Anſdorfians, que les bonnes œuures ſont preiudiciables & nuiſent au ſalut.

5 Les Maioriſtes, que les enfans qui paſſent de cette à meilleure vie, ne ſe ſauuent point en vertu du bapteſme.

6 Les Antinomiens, que l'homme n'eſt point obligé d'obſeruer les loix que Dieu à promulgees.

7 Les Suenckfeldiens, qu'il faut reietter toutes les eſcritures, & deſpendre de la ſeule inſpiration de Dieu, & partant furent ils appellez Prophetes celeſtes.

8 Les Trinitaires ou Trideïtaires, qu'il y a trois Dieux.

9 Les Antitrinitaires, que les trois perſonnes ne ſubſiſtent pas en elles meſmes, mais en la diuine eſſence, en laquelle elles ſont comme trois reſidences ou qualitez, ſuyuis des Sabelliens, Lutheriens & Caluiniſtes.

10 Les Autotheans, que Ieſus Chriſt eſt Dieu de ſoy meſmes & αὐτόθεος auſſi bien que Dieu le Pere : & que les Peres du Cōcile de Niſſe ont

impropremẽt parlé l'appellans *Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero*: Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, Dieu vray, du vray Dieu. A quoy s'accorde Caluin au 1. de ses Institut. ch. 13. §. 23.

11 Les Biblistes, qu'il ne faut rien proposer soit au peuple dans les Eglises, soit à la ieunesse dans les Academies que la seule Bible.

12 Les Sabbathariens, qu'il ne falloit chomer ou garder le Dimanche, & qu'il ne falloit inuoquer ny Dieu le Fils, ny le sainct Esprit, ains seulement Dieu le Pere.

13 Les Stebleres, qu'il ne faut porter ny glayue ny poche, qu'il ne faut plaider ny comparoistre iamais en iustice.

14 Les Demoniaques, que les Diables se sauueront apres la fin du siecle.

15 Les George-Dauidiciens, que George Dauid estoit Iesus Christ, qu'il n'y a point de Demons, point d'anastase ou de resurrection,

16 Les Memmonites, que Iesus Christ n'auoit prins sa chair de la Vierge.

17 Les Ochinistes ou Polygamistes, qu'il est loisible à l'homme d'auoir en mesme temps plusieurs femmes.

18 Mulsculus, que la Diuine nature mourut en Iesus Christ auec l'humaine.

19 Ioannes Langus, que la chair de Iesus Christ fut deïfiee & qu'elle fut transmuee comme le vouloit Eutyches.

20 Matthęus Flaccus Illyricus, nõ seulemẽt ne vouloit point prier les Saincts, mais vomissoit à l'encontre d'iceux des horribles blasphemes.

21 Malancthon singulier en opinions, sert de ioüet & de fable aux Lutheriens.
22 Hieronimus Zanchius,& Iacobus Shekius medecin,lesquels ont auancé de la saincte Trinité & de l'incarnation du fils de Dieu, choses prodigieuses,horribles, & du tout espouuentables.
23 Theodore de Beze qui soustient que la Cene est sacrifice.Et s'il faut ranger les Predicantereaux de ce iour auec ces gros arcsboutans d'erreur, le Ministre Musnier à Nismes soustiēt le signe de la croix estre bon, & que l'vsage d'iceluy a tousiours esté la marque de la Chrestienté contre ses freres en Christ,qui n'ayment les croix sinon pour les abattre ou pour les battre en quarts d'escus & monnoye, bref qu'ils n'en veulent point si ce n'est dans leur bourse.
24 Le Ministre Chamier ne peut nyer de m'auoir soustenu en particuliere conference à Grenoble,que les pechez de S.Paul & ceux de Marie Magdeleine & de tous les predestinez deuantDieu ne sont point pechez,mais seulement deuant le monde.
25 Feu M. de Serres trouuoit bon que lon saluast nostre Dame de la mesme salutation que l'Archange luy auoit presentee, & desia il minutoit peu à peu vne generale recognoissance de ses erreurs, comme il conste par l'armonie qu'il dressoit de l'vne & l'autre religion vraye & pretendue. Aucuns ont estimé que pour cette occasion le naturel arrest de sa mort luy fut antidaté.

26 Le Miniſtre Falgueroles treuueroit bon qu'on celebrat la feſte de Noel, auſſi toſt que le Mecredy matin de Caluin.
27 Le meſme eſtime que lon deuroit baptiſer les enfans quand ce ſeroit biẽ hors du preſche, & qu'il faudroit porter le viatique aux malades : vray eſt qu'il ſeroit bien empeſché à nous dire s'il ſuffiroit de prendre le pain fourbannal de la cene en la maiſon du malade , ou s'il le faudroit porter de la maiſon du Miniſtre ſous le bras.
28 Quant à vous,vous tenez, à ce qu'on dit, que pendant qu'on met le pain à la bouche faiſant la cene,le pain eſt le corps du fils de Dieu, & que lon peut dire d'icecluy, Cecy eſt le corps du fils de Dieu.

Que s'il y a tant de controuerſes entre ceux qui ont veſcu de meſme ſiecle, que doit on croire de ceux qui ſe ſont deuancés ou reciproquement ſuyuis.

Les Athees ne veulent croire que Dieu ſoit eſprit ou corps,& n'en croyent du tout point.

Les Antropomorphites le croyent de telle ſorte qu'ils le font corporel. Les Payens confeſſent qu'il y a pluralité en la diuinité non ſeulement de perſonnes, mais auſſi de nature, & voire meſmes diſtinction de ſexe. Les Iuifs à l'oppoſite qu'il n'y a ny pluralité de nature ny pluralité de perſonnes.L'Egliſe tient le milieu, là où les hereſies ſe ietent aux extremitez, ſuiuant ce qu'en eſcrit S.Auguſtin au liure de fide & operibus ch.4.

Les Arriens diſoyent que le fils de Dieu pro-

cede tellement du Pere qu'il luy eſt inferieur.

Caluin à l'oppoſite enſeigne qu'il eſt tellement eſgal auPere qu'il ne depend& n'eſt point eſſentié de luy. Au 1. de ſes inſtitutions ch.13. §. 2.ch.19.§.23. & 24. L'Egliſe tient le milieu enſeignant qu'il prend tellement ſon eſſence du Pere qu'il luy eſt conſubſtantiel.

Les Eutychiens meſlangent les deux natures, & n'en recognoiſſent qu'vne ſeule en Ieſus Chriſt. Les Neſtoriens à l'oppoſite luy attribuent deux perſonnes. L'Egliſe confeſſe deux natures en vne ſeule hypoſtaſe & perſonne, cōme il fut determiné és Conciles de Calcedoine & d'Epheſe,& de tout temps l'Egliſe l'a cōfeſſé.

Les Pelagiens attribuoyent tout à la nature, les Caluiniſtes donnent tout à la grace: l'Egliſe dit auec S. Paul en la 1. aux Cor.15. v.10. *Non ego, ſed gratia Dei mecum.*

Les Lutheriens enſeignent la conſubſtantiation : les Caluiniſtes nient tant la conſubſtantiation que la tranſubſtantiation:l'Egliſe enſeigne la Tranſubſtantiation.

Les Vbiquiſtes mettent le corps du fils de Dieu par tout comme dit a eſté : les Caluiniſtes le confinent és cieux à la dextre du Pere: la foy tient le milieu, & nous dicte qu'il a quelque choſe de plus que nos corps, parquoy il peut eſtre en pluſieurs places, & beaucoup moins que la Diuinité, partant qu'il ne doit eſtre par tout.

. Les Caluiniſtes ſe rient de nos matines & heures canoniales : les Euchites & les Meſſa-

 liens

liens ſont touſiours en priere : la couſtume & la doctrine de l'Egliſe tient & nous enſeigne l'entredeux.

Les Adamites s'abſtiennent de toute ſorte de chair. Les Caluiniſtes reiettent abſolument la diſcretion des viandes : l'Egliſe les reçoit cõme bonnes & en deffend de temps en temps l'vſage, ſoit pour imiter le fils de Dieu ou pour matter le corps ou pour quelque autre pertinente raiſon.

Les Colliridiens honoroyent la Vierge de telle ſorte que les femmes Arabeſques luy offroyent ſacrifices, l'adoroyent & tenoyent comme Deeſſe. Les Lutheriens & Caluiniſtes deffendent tellement l'oppoſite qu'ils ne luy rendent aucun honneur, & appellent ſuperſtition la reuerence & le reſpect que tous les bons luy portent.

Bref. *In circuitu impij ambulant,*
Le meſchant va & touſiours roule,
Pirouëtant comme vne boule,
Cà & là par extremitez.

ne s'accordans entr'eux qu'à guiſe des Renards de Samſon, au dire de S. Auguſtin ſur le Pſal. 18. qui auoyent les teſtes oppoſees l'vne à l'autre, & les queües attachees toutes enſemble, pour mettre & rediger en cendres la cueillette du fils de Dieu : ne plus ne moins que les malings eſprits conſpirent à noſtre damnation, eſtans d'accord pour offenſer Dieu, quoy qu'entre iceus, *nullus ordo ſed ſempiternus horror inhabitat.*

Les Catholiques à l'oppoſite ſont tous vnis

en ce

en ce qui èſt de la foy,& pour le ſurplus ne ſont differents qu'en certaines choſes qui ne ſont aucunement determinees par l'Egliſe, comme eſt l'etymologie & l'origine du nom de la Meſſe. Car quant à la verité de la choſe, *ſunt omnes cor vnum & anima vna.* Voyons donc les raiſons de ceux qui deduiſent le nom & l'appellation de la ſaincte Meſſe de l'Hebrieu, puis que de rechef vous nous y rappellez.



§ 26. *Que le mot de Meſſe eſt pluſtoſt prins de l'Hebrieu que du Latin.*

Le mot de Meſſe eſtant au Deuteronome 16, en termes expres & auec les relations ſus mentionnez pleines de merueilles & de myſteres, c'à eſté ſeconder le S. Eſprit que de ſuiure cette etymologie & fauoriſer à la verité de dire que le mot de Meſſe eſt pluſtot tiré de l'Hebrieu que du Latin. Ainſi l'a entendu Alcuinus & Iſidore liu. 6. & Rabanus liu. 1. ch. 32. Caſſi. l. 3. cha. 7. Genebrad en ſa liturgie, Demochares. Et Melanchthon meſme en l'Apologie pour la confeſſion d'Auguſte, Reuclin auſſi en ſes rudim l. 2. *Miſſa neque Græcum neque Latinũ eſt ſed Hæbraicum vocabulum & ſignificat oblationem, quæ fit ſuperiori Domino.* Munſter en ſon lexicon, *Miſſa eſt oblatio, penſum, munus quod manu offerri ſolet,* & cite à ce propos le 16. du Deut. & dict apres, *Ex noſtris quidam putarunt hinc Miſſam nomen ſortitam.* Et de faict la ſaincte Meſſe ayant touſiours eſté

Pſ 109.

esté dicte en Hebrieu iusques à prés le cent ans apres la mort de nostre Seigneur,& selon aucũs iusques à Traian ou Adrian, qui fut cent & dixhuict ans apres,selon le tesmoignage du docte & graue Durand.l.4.c.1. *In primitiua ecclesia mysteria Hebraicè celebrabantur,sed tẽpore Adriani imperatores Grecè cœpere in Ecclesia Orientali.* Il n'est point probable qu'elle ait esté sans nom & appellation tout ce temps la, veu que l'vsance & practique de quelque chose, principalement quand elle est publique & solemnelle,comme à tousiours esté la Messe, ne peut estre sans nom. Aussi les Grecs dés aussi tost qu'ils commencerent à la celebrer luy donnerent le nom de lyturgie. Ce qu'estant, & les Hebrieux n'estant pauures de vocables,ils n'en auront queimandé ailleurs, ains en auront pris de leur creu propre, voire il est tresprobable que ceux qui de plus pres auoysinans le temps des Apostres ont vsé du mot de Messe, l'auoient emprunté des Hebrieux comme Pie Pape escriuant ad Iustum Euesque de Vienne au tom. 1. de la Bibliot. des Peres. Nostre seur Euprepia,dit il, comme sçauez,donna sa maison aux pauures là où nous demeurons auec eux & y celebrons la Messe.

Le Pape Cornelius ep.ad Lupic.Euesqne aussi de Vienne, Il n'est plus permis aux Chrestiens de s'assembler pour ouyr Messe publiquement, pas mesme dans les charniers qui sont vn peu renommez.

Le mesme est au Concile Romain,qui se tint au temps de S.Syluestre Pape, & de Constantin le

le Grand au Concile de Carthage 2. can. troisiesme, au 4. can. 84. en celuy d'Agde ca. 47. & au Cõcile d'Orleãs 1. can. 48. il y a plus de mille ans.

Obiecter icy qu'en lãgage commun l'on dict simplement *Missa*, & non point *Missah*, ce ne seroit que monstrer son ignorance, puis que comme i'ay desia dict le ה se perd & repose à la fin. Ie ne veux dire pourtant que les autres deriuations ne soient bonnes & pertinentes, comme aussi Bellarmin ne condamne pas absoluement cettecy. Car tout ainsi que le sens historique & literal de la saincte escriture, ne repugne pas au moral & tropologique, ny cetuicy au mystique, ny le mystique à l'anagogique, ainsi vne etymologie ne destruict l'autre, proueu q̃ toutes deux aient de la possibilité & probabilité. Qu' ἄνθρωπος, par exemple vienne de ἀνὰ τρέπον τὰς ὄπωπὰς, c'est à dire qui tourne le visage en haut, ou de ἀνὰ θεωρεῖν regarder en sus, comme Platon l'a enseigné, peu importe, & que le nom de θεὸς vienne de θέειν à currendo, comme Platon le veut en son Cratyle & Proclus son interprete, ou qu'il soit deduict ἀπὸ τῆς θέσεως. comme disoit Cornutus, ou bien ἀπὸ τοῦ θεᾶσθαι, qui est la deduction vulgaire, suiuant ce que chante l'Eglise, *Speculator astat desuper, qui nos diebus omnibus actusq; nostros prospicit à luce prima in vesperum*, cela releue peu quant à la verité & quand à l'vsage des mots, ἄνθρωπος & θεὸς, & de mesme en est il du nom appellatif de Messe.

Mais d'autant qu'à tout propos le Ministre renuoye ses sẽblables au rastelier des אוצרים

soy

ſoy diſant grand Rabbin yſſu de la grammaire, deuoit il ignorer que les mieux entendus & aduiſez le deduiſent de נסס *naſas*, ou נסה *naſah*, qui ſignifie eſleuer, duquel vient Miſſah, c'eſt à dire eſleuation de preſent? C'eſt Munſter qui luy enſeigne apres Rabbi Abrahã Aben-ezra remarquant de ce que ס eſt doublé au deffaut de נון premiere radicale de Naſah, la deduction commune eſtre treſraiſonnable.

Que ſi le M. ayme mieux la deduire d'autre ſorte & eſcrire de cette façon מיסא Miſſa en Syriaque ſignifiera viande ſuiuant ce que tant de fois noſtre Seigneur a dit & reiteré en ſainct Iean 6. Mais tout ſe rapportera à la confirmation de la verité & deſtruction de l'erreur heretique.



§ 27. *Que le mot de Meſſe eſt veritablement Hebrieu.*

LE M. faict icy comme l'auteur du liure des doleances pretendues, il crie & pleure le premier pour faire, cõme dit le vulgaire, payer l'amende & porter la folle enchere aux battus. Il ſe formaliſe des groſſes dents, & ſe faict entendre à chacun, comme ſi i'auois peruerty l'eſcriture, & m'adiure en conſcience de choſe en laquelle il ſe monſtre auoir perdu ſcience & conſcience.

Ie luy dy donc qu'au Deuteron. 16. v. 10. il y a מסת נדבה Miſſah Nedaba, & faut que M. C. pra-

ctique icy la belle Paranomasie de son corriual, qu'il faut apprēdre auant que de reprendre, s'il le fait, il sçaura distinguer le syntacticon ab absoluto, & ne fera le profés auant que d'estre nouice, ie veux dire le maistre auant que d'estre apprentif: & se portant encore vne desmarche plus auant en modestie, il confessera ce que Beze faict de soy, de ne rien ou comme rien sçauoir en Hebrieu.

Missah dōc est מוכרת *mukrath* & le Missac est סמוך *samuch*, lesquels mots i'ay expliqué *oblationem spontaneam*, oblation & sacrifice volontaire. Le Ministre l'auoit aduoüé en la page III. de son imprimé: mais voicy que maintenant il s'escrie, *Vous corrompez le texte.* Ie n'ay autre chose que luy dire sinon, auec sa permission, ce que disoit vn homme graue en semblable occasion: *Eligat in qua pagina malit mentiri*, & qu'il s'accorde auec soy mesme auant que de contrepoincter les autres. Ie viens en fonds aux passages de l'ancien Testamēt où se trouue cette parole, à raison de laquelle nous parlementons auec tant d'affection, & Dieu vueille que cela de son costé soit sans passion, comme du mien ie l'en puis asseurer.



§ 30. *Du Deuteronome 16. v.10.*

M. C. n'osant attaquer la place, lasche vne pistoletade comme l'on dit aux portes en passant, & luy suffit. Car au lieu d'entrer

n'ont donc point esté figures du sacrifice de la croix.

Qu'il nous die donc, y ayant bien pensé, à quel propos cette ombre, & à quel prototype, à quel corps elle se doit rapporter. Il cognoistra par là si nous flechissons les escritures à nos intentions, ou s'il est plustost raisonnable qu'il courbe les siennes au vray & legitime sens d'icelle, dicté & entendu par l'esprit Paraclete auteur des sainctes lettres.

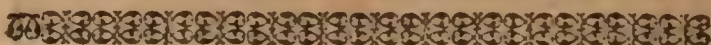
Ie voulois venir au passage du Leuitique, mais ie descouure icy vne nouuelle malice, & toute telle absurdité que

Humano capiti ceruicem pictor equinam
Iungere si velit & varias inducere plumas.

Car ce qui est prins d'vn passage le Ministre l'a transporté à vn autre, & ce qui est mis en teste il le met à l'extremité, renuersant le milieu.

I'auois cité le 23. du Leuit. où il est parlé du sacrifice de deux Aigneaux viuãs couuerts d'vn gasteau de pure farine, ce que i'appellois auec les anciens Rabbins, sacrifice de chair couuert de pain : pour desguiser cette admirable figure, Caille le transporte au 16. du Deut. où il n'est parlé que des premices & de l'oblation spontanee susdite, nommee Messe, & puis il s'escrie que i'impose à l'escriture, que personne n'y treuue ce que ie dis, faisant ne plus ne moins que quand si souuent au lieu de respondre aux argumens qu'on luy propose, il en forge de noueaux à sa mode, & là dessus il vous crache des *Ergos* quatre à quatre, estant le premier

à se rire, sans y prendre garde de ses absurdités.
Venons ores au passage prins du Leuitique.



§ 31. *Du Leuitique chap. 23. v. 19. 20. & 21.*

ועשיתם שעיר עזים אחד לחטאת ושני כבשים
בני שנה לזבח שלמים:

Et facietis seir izzim ehhad lehhattath ushne kebashim bene shanah lezebahh shelamim.

ποιήσετε χίμαρον ἐξ αἰγῶν ἕνα περὶ ἁμαρτίας, καὶ δύο ἀμνοὺς ἐνιαυσίους εἰς θυσίαν σωτηρίου, μετὰ τῶν ἄρτων τῶν πρωτογεννημάτων.

Facietis & hircum pro peccato, duosq; agnos anniculos hostias pacificorum, cum panibus primitiarum.

והניף הכהן אתם על לחם הבכרים תנופה לפני
יהוה על שני כבשים קדש יהיו ליהוה לכהן:

Veheniph haccoën otham al lehhem habbiccurim tenuphah liphne adonai al shene kebusim kodesh ihiu ladonai lacohen.

καὶ ἐπιθήσει αὐτὰ ὁ ἱερεὺς μετὰ τῶν ἄρτων τῶν πρωτογεννημάτων ἐπίθεμα ἐναντίον κυρίου μετὰ τῶν δύο ἀμνῶν, ἅγια ἔσονται τῷ κυρίῳ τῷ ἱερεῖ τῷ προσφέροντι αὐτὰ αὐτῷ ἔσται.

Et eleuabit sacerdos super eos panem primitiarum eleuationem ad facies Domini super duobus agnis sanctitas erunt Domino, sacerdoti.

וקרתם בעצם היום הזה מקרא קודש יהיה לכם
כל-מלאכת עבודה לא תעשו חקת עולם בכל
מושבותיכם לדרתיכם:

Vqrathem

Vqrathem beetsem hasom hazze miqra kodesh ihie lakhem col melekhet auodah lo thaashu hhuqqath olam bechol mosebothekhem ledorothekhem.

καὶ καλέσετε ταύτην τὴν ἡμέραν, κλητὴ ἁγία ἔσται ὑμῖν, πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε ἐν αὐτῇ νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν, ἐν πάσῃ κατοικίᾳ ὑμῶν.

Et vocabitis in corpore die huius, conuocatio sanctitatis erit vobis, omnem functionem seruitutis non facietis, statutum sæculi in cunctis vestris habitaculis, in generationibus vestris.

Ce passage est l'vn des plus releuez & remarquables de la saincte escriture pour les raisons que i'ay deduit ailleurs, ausquelles pour tout le M. ne respond que deux choses, l'vne que i'y ay adiousté, & l'autre, que les Apostres & les SS. Peres ne s'en aduiserent iamais.

L'ampliatió qu'il m'impose est, que ces deux agneaux couuerts de pain n'estoient viuans, les propres termes sont tels, *Cumque eleuauerit eos Sacerdos cum panibus primitiarum, cedent in vsum eius.* Et auparauant, *facietis & hyrcum pro peccato duosq́; agnos anniculos.* Que veulent donc dire ces paroles, vous m'offrirez vn bouc pour le peché & deux agneaux d'vn an, hosties pacifiques, & quand le prestre les aura esleuez auec les pains & primices: Ne les voila pas couuerts de pain? ne les voila pas esleuez? non apres estre occis, car le sacrifice consiste en la mactation, & n'y auoit autre oblation apres icelle. Que reste il donc, sinon qu'ils ayent esté offerts au prealable c'est à dire viuants עַל לֶחֶם al lehhem souz du

 pain

pain en la mesme maniere qu'en la Genese 1. verset. 20. Il est dit que les oyseaux voleroient על פני רקיע השמים al pene rekia hasshamaim sous l'estendue du ciel.

Ioinct qu'il est dit apres, *Et cedent in vsum eius,* sçauoir est que les ayant presenté à Dieu auec les pains des premices il en feroit ce qu'il voudroit, parlant du sacrificateur.

La passion offusquoit la veue du Ministre pour n'apperceuoir ces veritez, comme aussi en ce qu'il obiecte, que de mon creu i'ay controuué qu'il n'y auoit n'y sel, n'y huille es pains & gasteaux que dessus. Voicy donc le verset 17. où il est ordonné & parlé des pains de primices lesquels Dieu vouloit estre ioincts aux agneaux. *Et sic offeretis sacrificium nouum Domino ex omnibus habitaculis vestris, panes primitiarum, duos de duabus decimis simila fermentata,* Ce qu'ils ont traduict en leur Bible, & vous apporterez aussi de vos habitations deux pains de ventilation de deux dixiesmes de farine lesquels seront cuits auec le leuain en premices au Seigneur. Cuits, notez, auec le leuain, mettant distinction specifique entre cette oblation & l'autre de laquelle il auoit parlé auparauãt, v. 13. en ces mots, *Et l'oblation d'iceluy sera de deux dixiemes de fine farine, petrie à l'huile pour sacrifice faict par feu au Seigneur en souëfue odeur, & sera faicte aspersion de vin, la quatrieme partie du hin.* De tout cela il n'est rien dit au verset 17. où il est parlé des susdits pains de premices, qu'ils appellent ventilation.

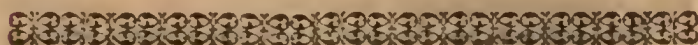
Page. 111.

Ioseph mesme liu. 3. des ant. Iud. expliquant certe

cette oblation, ne faict aucune mētion d'huile. Et diray d'abondant au Ministre que s'il estoit enfariné tant soit peu de vraye intelligence, il auroit appris qu'il y a grāde difference entre les galettes sans huile, & les autres : car ou il y a-uoit de l'huile elles deuoient passer par le feu auec le reste du sacrifice Leu. 2. v. 1. Les autres restoiét puremét sans estre cremies pour l'vsage des prestres. Vray est qu'au nōbre 28. il estparlé de quelque aspersion d'huile, en séblable occa-siō, mais ce n'est pas sur les pains de propositiō, ains sur le reste, des mesures des farine, qui de-uoiét accompagner chaque hostie & qui estoiét destinees aux sacrifices. Le Ministre neātmoins pour donner feuille à son dire, veut faire enten-dre qu'il y a quelque grande difference entre le pain leué & noz mysteres, ne s'apperceuant, le pauure homme, que quant à la consecration ce nous est tout vn, que le pain soit azyme ou leué, chasque Eglise garde en cela sa coustume, la Grecque, di-ie, & la Latine, ores qui l'Occiden-tale soit meilleure, attendu que nostte Seigneur consacra le 14. de la lune, auquel iour commen-çoit la solemnité des azymes. Parquoy le Mini-stre feroit mieux ou de se taire, ou d'apprendre la difference qu'il y a, *Inter necessitatem præcepti & necessitatem Sacramenti.* Et quand il inste que tout estant consommé, il dit bien sans y penser, mais il pesche comme on dit aux escreuices, car de fait ce sacrifice auoit esté institué, ainsi qu'il a esté dict & prouué peremptoirement, en la derniere manducation de l'agneau Pascal.

Pag. 112. Il poursuit sa pointe néantmoins & s'escrie que pas vn des anciens ne s'est apperceu de tels passages, ayant mis en oubly ce que luy mesme auoit escrit en son bel imprime feuil. 80. prins de Hesychius disciple de S. Gregoire de Nazianze & condisciple de S.Hierosme lib.2.sur le ch.9.du Leuit.& liu.6.sur le 23.& liu.7 sur le 24. *Apostolos impleuisse die Pentecostes quod scriptum est in Leuitico*, Que les Apostres auoient accomply le iour de Pentecoste ce qui est escrit au Leuitique,& au Deut. de l'oblation nouuelle & volontaire.Et le, *dum sacra mysteria peragerent*.pendant qu'ils paracheuoient les sacrez mysteres. Epiphane & Proclus luy ont esté sur ce mesme propos aussi representez, mais ie veux bie͂ qu'il apprenne de S.Basile au liure du S.Esprit ch.17. que nous auons vn grand nombre de traditions que l'Eglise n'a point receu par escrit des Apostres, ains luy ont esté laissees par vne cõmunication secrette,& auec silence pour plus grande reuerence, desquelles parloit l'Apostre, en la 1.
v. 34. aux Cor.11. *Cætera autem cum venero disponam*. Et
v. 11. aux Hebrieux 5. *De quo nobis grandis sermo & interpretabilis ad dicendum, quoniam imbecilles facti*
v. 12. *estis ad audiendum*, Et l'oracle mesme de verité en sainct Iean 16. *Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modo.* Voicy les propres termes de S.Basile, Pour cela Moyse ne voulut poinct que le peuple entra au porche des Leuites ny qu'il apperceut tout ce qui estoit au temple,& en la mesme façon les Apostres nous laisserent par tradition des mysteres ausquels le silen

le silence secret se gardoit plus asseurément auec saincte dignité & grauité venerable. Car a la verité on ne peut appeller mystere ce qu'on esuente iusques aux oreilles de la populace, & c'est pourquoy on n'a point voulu mettre par escrit quelques choses qu'on à laissé par tradition de peur que par accoustumãce, la cognoissance des dogmes n'en engendra quelque mespris au peuple. Car c'est autre chose quand on parle d'vn dogme ou d'vn mystere, autre quant on parle d'vn edict, les dogmes se tiennent secrets, & les edicts se publient: autrement ἐν τῇ φάτνῃ κύων.



§ 32. Du mot de ventilation es impreßions de Geneue.

IE n'obmettray d'vser de charité en cet endroit, remonstrant aux esprits de contradiction nouuellement venuz combien mal à propos parlant du pain des primices ils vsent du mot de ventilation. Ce mot est prophane, obscur, peu François & mal naturalise & ressent sa gentilité, au genre de purgation qui se faisoit en l'air, qu'ils appelloient, *Ethnicas, & prophanas oscillationes & ventilationes, aut vortigines Corybantum.* Que si nous voulõs distinguer le תנופה *tenuphah* du תרומה *terumah*, Le Ministre deuoit suiure l'explicatiõ qu'en donne Pagninus selon l'auctorité de tous les Hebrieux, prenant le mot *thenupha* pour l'oblation & eleuatiõ de l'hostie,

qui se faisoit *antrorsum, retrorsum, dextrorsum & sinistrorsum*, figure remarquable de la future croix de nostre Redempteur, de laquelle nous nous seruós en la maniere que Tertullian nous l'enseigne au liure de Corona militis. A tout progrez, toute desmarche, & tout auancement, en entrant, en sortant, au vestir, chausser, lauer, à la table, à la lumiere, au coucher, estant assis, faisant exercice, ou conuersant en qu'elle maniere que ce soit, nous imprimons sur noz frōts le signe de la croix. De mesmes S. Cyprian au sermon de lapsis, & en l'epistre 6. du liure 4. Origene en l'homelie 6. sur l'Exode 15. & sainct Hierosme ad Demetriadem.

Adioustons de surcroist l'auctorité des Rabbins qui receurent deuant l'incarnation de nostre Redempteur, & qui nous ont declaré l'escriture, selon le sens qu'ils tiroient des parolles d'icelle, le tesmoignage desquels est sans soupçon & reproche.



§ 33. *Du Pseaume 72. & de l'interpretation des Rabbins.*

CE Pseaume de Dauid contient comme en epitome l'anthropotathie de nostre Seigneur.

Ante solem permanet nomen eius. C'est l'*ante luciferum* du Pse. 109. touchant sa diuinité. v. 17.

Descen

Descendet sicut pluuia in vellus. C'est sa conception. v.6.

In diebus eius orietur iustitia & abundantia pacis. Sa natiuité. v.7.

Procident Aethyopes, Reges Tharsis. L'Adoration des Mages. v.9.

Iudicium Regi da. L'office qu'il a receu du Pere, & son dernier aduenement. v.1.

Dominabitur à mari vsque ad mare. L'estendue de l'Eglise. v.8.

Animas pauperum saluas faciet. La redemption. v.13.

Tota die benedicent ei. Le seruice iournalier que luy rend l'Eglise. v.15.

Erit firmamentum in terra. l'Euchariftie. v.16.

Super extolletur super libanum fructus eius. L'exaltation de la saincte Hostie. v.16.

Ce qui est de plus remarquable à nostre propos, est qu'au lieu de *Erit firmamẽtum*, il il y a en l'Hebrieu יהי פסת בר בארץ *Iehi pissat-bar baarets.*

Rabbi Solomo en ses commentaires sur ce passage dit ורבותינו פירשו לשון גלוסקיאו לימות המשיח וכל המומר במלך המשיח.

Verabothenu perashu leshon geluskaoth limot hammashiahh vechol hammizmor bemelech hammashiah.

C'est à dire: Et nos deuanciers ont expliqué cette parole par le mot de *galette*, qui seroit és iours du Messie, & luy appliquent tout le pseaume. Et pour nous faire entendre iusques à la grandeur, forme, figure & quantité dicelle, Aben-ezra l'a comparé *Volæ manus* כמו פס ידא כף

kemo pas ieda caph. Qui veut dire comme la paume de la main, ce que tous les Hebrieux en leur ספרי siphre expliquent כמלא פיסת יד *kimla pissat iad.* C'est à dire, *placentula rotunda instar plenitudinis volæ vel palmæ manus.* Le Tharghum de Ionathan fils d'Vsiel encor plus expressement dit ויהי קורבן דסעיבורא *vihi kurban destbbura.* Et il y aura vn sacrifice de pain cõfortatif: citation prise du ספר קבוצים, & le Tharghum que nous auõs és Bibles d'Anuers ioinct aux commentaires d'Aben ezra & Rabbi Selomo porte יהי סעיר לחמא *iehi saer lahhma. Erit fulciens aut confortans, aut substantificus panis.*

Et pour ne laisser en arriere ce que nous auõs dit des montagnes de l'Eglise, qui sont les Prestres. Voicy ce que le mesme sepher kibutsim en dit גלוסקא נעשית קורבן בראשי הכהנים שהם בכנסת *gelsuqa neesbith korban berashe baccoanim sheem bichneseth.*

Placenta fiet sacrificium in capitibus Sacerdotum qui sunt in Ecclesia, Ce gasteau sera vn sacrifice esleué sur la teste des Prestres en l'Eglise.

Le mesme dit Moseh Haddarsan expliquãt le sacrifice de Melchisedech sur le 14. de la Gen. ומה תלמוד לומר הוציא לחם ויין שנאמר יהי פיסת בר בארץ והוא שכתוב והוא כהן לאל עליון.

Vmah tilmod lomer hotsi lehhem vaiain sheneemar iehi pissat bar baarets uehu shekhatub, vehu cohen laël elion.

Et que veut il enseigner quand il dit, *Protulit panem & vinum?* sinon ce qui est escrit au Pseaume 71. vne galette de froment sera sur le chef

chef des Preſtres, ſelon ce qui eſt eſcrit en ce lieu de Melchiſedech, qu'il eſtoit le Preſtre de Dieu tres-haut.

Et à fin que lon voye ce qu'il eſtimoit de ce ſacrifice, le meſme R.Moshe, ſur le Pſeaume 136. כי הלחם נתנו לכל והוא בשרו *chi halebhem natno lecbol vehu besbari. Panis enim quem dat omnibus, ipſe eſt caro eius*: Le pain qu'il a donné à tous eſt ſa propre chair.

Pouuoit il de plus pres marquer les paroles de la conſecration, qui ſont telles en S Matth. 26. זה הוא גופי *ze hugouphi.* Cecy eſt mon corps meſme. Ou comme elles ſont au texte Syriaque de S. Marc ch. 14. הנא איתוהי פגרי *hono ithaui pagri, Hoc eſt idem corpus meum.*

Dira on peut eſtre que les ennemis du nom Chreſtien, qui ne reſpirent autre choſe que la ſupplãtation d'iceluy, de gayeté de cœur, ayent voulu donner teſmoignage à l'aduantage des Chreſtiens & de leur creance, laquelle n'eſtoit encore?

Qu'il apprenne donc de rechef de S.Hieroſme ſur le 25.de S. Matth. que l'vn des plus aſſeurez teſmoignages qu'on puiſſe choiſir eſt, quand il eſt prins de l'aduerſaire, & de faict luy meſme tire vne treſbelle & rare moralité de la tradition des Rabbins : *Doceamus*, dit il, *aliquid quod forte lectori vtile ſit : Traditio Iudæorum eſt Chriſtum media nocte venturum in ſimilitudinem Aegyptij temporis quando Paſcha celebratum eſt, & exterminator venit, &c.*

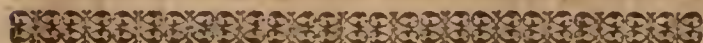
Tel a eſté celuy de R. Barachias touchant la virgi

virginité de noſtre Dame, à laquelle il applique ce qui eſt en Zacharie 6. & en Eſaïe 53. *Et aſcēdet ſicut virgultum, &c.* & *Ecce vir germen nomen eius, & ſubter ſe, id eſt, per te germinabit.* Comme auſſi ce qui eſt au Pſeaume 2. & au 109. ainſi qu'il appert au liure Midras Tillim.

Tel Rabbi Moyſes Hadarſan & Rabbi Ioden ſur le Pſ.84. *Veritas de terra germinabit, &c.*

Tel Rabbi Haccados appoſant au Meſſie le dire de Hieremie 31.

Tel Rabbi Hunna ſur le meſme, & R. Sincon Benjohai, & R. Iodan, ſur les Prouerb. 30. *Tria difficilia mihi & quartum penitus ignoro*: & autres qui confirment merueilleuſement noſtre creance, & font paroiſtre le contraire du tout erronee.



§ 34. *Du paſſage d'Eſaie ch.25.v.6.*

VOicy les paroles du Prophete ועשה יהוה צבאות לכל העמים בהר הזה משתי שמנים משתי שמרים שמנים ממחים שמרים מוקקים *Veasha adonai tſebaoth lechol ammim baar hazze mishte shemanim, mishte shemarim, shemanim memuhhaim, shemarim mezukkahim.*

Et faciet Dominus exercituum omnibus populis in monte iſto conuiuium pinguium, conuiuium vindemiæ, conuiuium pinguium medullatorum, vindemiæ defæcatæ. Et le Dieu des armees fera en cette mōtagne vn banquet gras & opulant banquet de vendange, banquet des engreſſez & moëlleux, banque

banquet de vendange eſpuree de ſa lie.

Le Miniſtre ſur ce lieu a perdu les yeux, le front & l'eſprit, ne voyant, niant inſolemment & n'entẽdant faute de cõprendre qu'il y a deux fois *vindemiæ*, auec l'energie & l'emphaſe du *Shemarim* par deux fois repeté.

Entendoit il que veut dire mezukkakim, & ce que les Grecs appellent *ἀμίαντα ἀποτρυγωθέντα*? L'experience ne luy auoit elle point enſeigné que les vins eſpurez de la mere, ſont ordinairemẽt les plus delicats & genereux, & c'eſt le *defæcatæ*, ou meſukkakim, ſuſdict qui ne peut eſtre ſans זיקות *ziqoth* c'eſt à dire leurs flammes. A raiſon dequoy les ſeptante l'ont rendu *εὐφροσύνην* lieſſe.

Pourquoy donc ce grand Docteur oſera dire qu'il n'eſt pas ſpecifié dans le texte ſe meſlant ſi hardiment des choſes qu'il ignore ? mais quoy ? *ἐπειδὴ δὲ δοκεῖ μάλιστα τῇ ἀγνοίᾳ ἡ ἀναισχυντία.*

Au demeurant pour l'obligation ſinguliere que i'ay auec toute l'Egliſe à ce treſgrand & treſauguſte ſacrifice duquel principalement nous attendons l'ouuerture & l'entree des cieux ie ioindray à ce que deſſus vn paſſage lequel ayant rapporté, i'auray couché en meſme temps les teſmoignages d'Origene, Euſebe, S. Baſile & de S. Iean Chryſoſtome lumieres de l'Orient, c'eſt de Procope lequel à compilé ſes commentaires des œuures elabourees par les ſuſdicts Peres reduiſant la ſubſtãce d'icelles en abregé.

Traictant donc ce paſſage d'Eſaie il dit quatre

tre choses, La premiere, que ce banquet duquel parle le Prophete n'est pas seulement promis aux Iuifs, mais à la Gentilité πᾶσι δὲ τοῖς ἔθνεσι λέγει παρασκευάσειν τὸν κύριον. La seconde, que ce seroit, *in monte Syon*, ou le hanap & breuuage d'immortalité seroit presenté à ceux qui auroient esté tirez de la masse de perdition des Gentils, βασιλεύει κύριος ἐν ὄρει σιὼν, ἐκεῖ τοῖς ἔθνεσι τὸ συμπόσιον καὶ τὸ τῆς ἀθανασίας ποτὸν, & puis apres, πίονται τῆς ἀληθινῆς οἶνον ἀμπέλου, περὶ οὗ ὁ σωτὴρ ἔλεγεν, οὐ μὴ πίω αὐτὸ, ἕως ἂν πίω αὐτὸ καινὸν μεθ' ὑμῶν ἐν τῇ βασιλείᾳ τῶν οὐρανῶν.

La troisiesme, qu'il dit ceste montagne estre l'Eglise, ὄρος μὲν ἡ ἐκκλησία οὖσα σκοπευτήριον:

La quatriesme, que par le vin & l'onctiõ qu'il promect auz Gentils qui entreront dans l'Eglise est entendue l'onction mystique & le sang de nostre Sauueur, duquel les Iuifs par leur indignité ont esté desnuez, οἶνος δὲ καὶ μύρον σαφῶς τὸ μυστικὸν χρίσμα καὶ τὸ σωτήριον αἷμα παρέστησεν.

Tout cecy est de Procope en sesdits commentaires sur Esaie, lequel fleurissoit du temps de Theodose premier il y a douze cens ans, & effleura toute la doctrine des Peres, ainsi qu'il appert en l'epistre liminaire de ses commentaires.

S. Cyrille Hiresolymitain en la catechese 3. mystagogique l'auoit dit & remarqué tout de mesmes, *vt enim*, dit-il, *panis Eucharistiæ post illam Spiritus sancti inuocationem non est amplius panis terrenus, sed Christi corpus, sic sanctum hoc vnguentum,*

guentum, &c. Et peu apres, *Est enim hoc chrisma sanctum spirituale, corporis custodia, animæ salutare. De hoc iam olim prophetans Esaias aiebat, & faciet dominus omnibus gentibus in monte hoc (montem vocat Ecclesiam) bibent lætitiam, &c.*

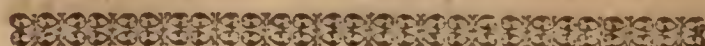
S. Cyrille l'appelle *Propheticum vinum benedictionum*, & *ἀναίμακτον θυσίαν*. Theophanes Euesque de Nice l'approprie, l'explique, & le cite tout de mesme au liure de symphonia vet. & noui test. sur ces paroles, *bibent vinum: Explicans propheta quam lætitiam diceret demonstrat eam in symbolis diuinis, dicens, illam dico quæ specie vini apparet & sumitur.* Et apres, *vide quemadmodum vniuersalem Ecclesiam vocat montem.*

Par ces passages le Ministre verra où l'ignorãce l'a porté, disant que pas vn des anciens ne s'estoit aduisé de nos interpretatiõs Et d'abondant combien peu raisonnable est sa demande lors qu'il veut tous les mots essentiels de nostre creance se treuuer syllabiquement en la saincte page, soubs peine de n'y adiouster creance? Qu'il nous monstre donques le mot de Trinité, ou d'incarnation, ou le symbole mesme, ou le mot de ὁμοούσιος, de θεοτόκος, & tant d'autres. Que s'il parle de la chose mesme, qu'il nous face voir dans la saincte Escriture, ce que fit nostre Seigneur depuis la Circoncision iusques au iour de sa presentation le quarantiesme apres sa naissance, quelle fut sa conuersation en Egypte, & combien de temps il y seiourna: Depuis le douziesme de son aage, & sa dispute au temple en quoy il s'occupa dixhuit ans tous en-

tiers

tiers iuſques au trentieme de ſa vie: où il fut, & à quoy il vacquoit les quarante iours qui coulerent depuis ſa Reſurrection iuſques au iour de ſon Aſcenſion: quelle à eſté la naiſſance, la mort & la plus part de la vie de ſa treshonnoree mere, quelle celle de ſon pere nourricier ſainct Ioſeph. Et en vn mot il cõſte, *quæ ſunt alia multa quæ fecit Ieſus quæ ſi ſcribantur per ſingula, nec ipſum arbitror, mundum capere poſſe eos qui ſcribendi ſunt libros*, dict le bien aymé Euangeliſte.

Ioan. 21. v. 25.



§35. *De la parole* משתה Miſteh.

page. 116. Comme ainſi ſoit que l'audace va touſiours prouignant, le Miniſtre s'eſcrime à guiſe d'Andabate contre le Miſteh. Ainſi le dis-ie, & non comme ou le correcteur Geneuois, ou le copiſte me l'impoſe. Merueille que ce grand archicritique & hipercritique ne ſe ſoit apperceu, que la Tmeſis ne pouuoit auoir lieu en vne ſimple lettre, ſans tumber en ſection du moins autant ridicule que celle d'Ennius, *Saxo cere comminuit brum*. Et quant à la prolatiõ, quel Ephraimite luy auoueroit iamais ces ſifflades pierreuſes à guiſe des cataractes du Nil?

Il me reprend doncques de ce que ie mettois, dit-il, le ה *inter litteras quieſcentes*. A quoy ie reſpons que ſi luy ou ſon protocole euſſent eu tant ſoit peu de cognoiſſance de *quieſcentibus* lamed he, *ſiue nominibus ſiue verbis*, ſon honneur

neur ne seroit engagé comme il est.

De quelle grande mere ou bisayeule tient il que *quiescentes non possunt esse de radice*?

Que M.C me croye, il faut estre autre pour respondre qu'il n'est, & peut estre cinq cens toises au dessus de tout ce qu'il peut estre. Car ou il sçait cõiuguer, ou il ne le sçait: s'il l'ignore, qu'il iuge de soy mesme: s'il le sçait est il à cognoistre *quoties* ה *radicale quiescit in* עלה aalah *inter coniugandum?*

N'auoit il iamais ouy dire, quoy que dur d'oreilles, que les Hebrieux ostent cette lettre biẽ que radicale, deriuant leurs noms à *verbis quiescentibus* lamedhe מעל maal de עלה aalah צו tsau de צוה tsiua של de שלה shala אב & בן de אבה aua & בנה bana. Esquelles il n'y a Cyclope pour peu qu'il examine *τὰς δυνάμεις τῶν ῥημάτων*, qui ne s'apperçoiue que ה radicale *simul quiescit & tollitur.* Et qu'à plus forte raison on le peut oster de *misceh* quoy que radicale.

I'appelle, dit-il, tous ceux qui sçauẽt quelque chose en la langue Hebraique Grand Rabbin pour certain. Et quel Ben-Akados pourroit parler auec plus de faste? Ie ne luy veux dire autre chose, sinon ce que respondit le Roy de Macedoine à vn balon d'orgueil tout bouffi d'arrogance, *Philippus Menecrati sanitatem.* *page.116.* *Ælian. l. 12. var. hist.*



§ 36. Des Cabales touchant les noms & que plusieurs mots en l'vne & l'autre langue Hebraique & Grecque se forment auec transmutation, transposition & adionction d'vne lettre.

I'Ay dit qu'au Pseaume 71.selon les Latins, & 72.selon les Hebrieux nous lisõs au verset 16. פסת בר pissat bar & en Esaie.25.v.6.משתה שמנים miseth semanim, & que les vns ont tiré le mot de Messe d'vne racine, & les autres de l'autre, soit par allusion ou par analogie. Le Ministre s'en scandalise, s'en gausse,& en tire des puãtes conclusions. Ie m'en vais pour preuue luy en reciter aucunes de mise plus difficiles,& puis ie les ioindray en son particulier.En Hierem.25.v. 26. מלך ששך melech sheshach, pour melech babel. Ainsi que Ionathan paraphraste Caldeã, Vatable, & Mercier l'interpretent ומלכא דבבל umalcha deuauel, ce que Munster encore adouoë, & tous ceux qui entendent, confessent que le ב beth est changé en ש shin & le ל lamed en ך caph. La mesme permutation se trouue au ch. 51.du mesme Prophete v. 41. Et au Pseaume 87.v.7. ou les septante ont traduit ὼ σκιᾶ θανάτȣ, en l'ombre de la mort,ils se sont seruis de la Cabale appellee תמורה themura transmuante les lettres& d'vn seul mot במצולות bimtsulot en ont faict les deux mots בצל מות betsal maueth.

Pag. 114.

Que

Que s'ils n'ont vſé de tranſmutation, ils liſoiét autrement que nous , & faudra confeſſer à ce compte que les exemplaires de Geneue ne peuuent eſtre moulez ſur l'autographe, puis que nous ne l'auons en ſa pureté.

Au pſeaume 4. par voye de Cabale , autrement אתבך etbach , nous auons לך lech pour לב leb, ſelon l'opinion de Genebrard,laquelle doit eſtre neceſſairement receüe du M. s'il n'ayme mieux confeſſer l'autographe corrompu ou lors que ſe faiſoit noſtre verſion , ou maintenant quelle eſt reuoquee en doubte par ſes ſemblables.Et leur Oſiander meſme,bien qu'auec trop de temerité & trop peu de raiſons,nous à dreſſé la Cabale du ſainct nom ישוע Ieſus où il a forgé vn nom monſtrueux pour denoter l'incarnation par voye de la corpulence du ש interiecté au milieu du Tetragrammaton , nous retranchant la derniere lettre radicale,laquelle ſelon le rapport de Helias Leuites,auoit eſté éleuee par les Iuifs en haine & deteſtation des Chreſtiens , & nous à partant metamorphoſé le יהוה ihuh en ieheshu. Surquoy ie ne veux faire pied ferme, attendu que Caninius la doctement releué de cette cheute.

S.Iean en l'Apoc.13.cabaliſe mal à propos,au dire du Miniſtre,ſur le nom de la beſte lerapportant au nombre de *666*.

S.Auguſtin aura erré, à ſon compte, quand ſi ſouuent il s'arreſte & ſur l'harithmetique & ſur lès acroſtiques es liures de la cité de Dieu. *Lib. 18. ciuit. c.23*

S.Hieroſme s'eſt meſconté,à ſon dire, & fol-

lement occupe en diuers endroits, mais ſpecialement ſur Zacharie 8.où il explique le paſſage du 3.des Roys cha. 19. *per ἰσόψηφα*, ou la גמטריא gematria des Hebrieux prinſe de la troiſieme ſorte de Cabale. *Quod autem*, dit-il, *numerum* 7000. *ad Chriſtianorum nomen diximus pertinere ſupputa Grecè* ἑπτακὶς χιλίους & χριστιανοὺς *& eundem numerum ſummámq; reperies.* Et ſur le 3. des Roys, quand il à expliqué la diction נמרצת nimretſeth par autant d'iniures que shemej auoit dit à Dauid, qu'il y a de lettres en ce mot.

L'Ange qui eſcriuoit la condemnation du Roy Baltaſar contre la paroy de ſon Palais, par voye de Cabale, comme elle eſt couchee en Dan. 5. v. 25. faiſoit tort à Dieu le repreſentant comme iuge Cabaliſtique des Roys. Et le Mittatron מטטרן mis pour נמרצת shadaj eſt il pas cabaliſtique, l'vn & l'autre ayant le nombre de 314. La Sibylle cy deſſus ne nous à elle pas auſſi dechiffré le nom de Ieſus Chriſt par le nombre de 888. & le nom d'Adam qu'elle explique au liure 2. Ανατολήντε Δύσιντε Μεσημβρίην τε καὶ Αρκτον, en quoy S. Cyprian, S. Auguſtin, & le venerable Bede la ſuiuent.

Que s'il falloit reciter les mutations & obſeruations prinſes ſur le Hexaples d'Origene, ne ſeroit ce pas cingler en haute mer à perte de fonds & de riue.

En Ioel ch.1.v.1. *βαθὴλ* pour *φαθοὴλ*.

En Ozee premier Iuda pour Iehu.

En Abdias v.20. *ἐυφραθα* pour dire *σαφάραδ*.

Beniamin 2.Paral.31. pour Meniamin ou le M.

remar

remarquera הבית והמם אותיות הספה מתחלפות Ha beth ue ha mem othiioth hafshapha mithhalelephot.

Cerethi 4.Reg.11.pour Cari.
Damafcenus 1.Paral.18. pour Darmafcenus.
Elul.3.Reg.6.pour Bul.
Felethi 4.Reg.11.pour zahin.
Seraheni Marc.5. & Luc 8. pour Hadareni.
Helochias, pour Malchias, *Hier.38.*
Mitathias, pour Mathanias, *4.Reg.24.*
Nebo, pour foba, *Neem.7.*
Obed, pour Oded, *2.Paral.15.& 28.*
Rama *1.Reg.30.* pro Horma.
Sennaar, pour Sennab, *Hierem.14.*
Sunamitis, pout Sullamitis, *Cant.6.*
Theglatphalazar, 1.*Paral.5.& 28.* pour Thelgatphalmafar,& autres fans nombre.

Que dira noftre grand Iurifconfulte à ces tefmoignages ? *Leguleius acutus preco actionum, Auceps fyllabarum*, bien verfé à efpier, *verborum anguftias & angulos literarum atque infidias*, grād Chaldean, *in fingulis literis atque interpunctionibus occupatus*, fubtil Cn. Flaccus, *qui cornicum oculos confixerit.*

Renuoyons le pour ce qui eft des Metathefes Hebraiques au Mukereth & Samuch. Car ce n'eft la Cabale qui le vexe proprement, attendu que l'vfage d'icelle eft auffi bon lors que lon s'en fert, à l'exemple des fainćts Peres, qu'il eft ridicule à la façon des Iuifs. C'eft le myftere qu'il impugne, la verité duquel le tourmente.

Et quant aux Grecques, puis qu'il y entend

 fi peu,

ſi peu, faiſons luy humer en paſſant ce que les petits enfans apprénent en nos claſſes dés leurs premieres gorgees de grammaire, quand ils donnent flux & reflux, courſe & carriere aux dialectes Grecques, en autant de manieres qu'il y auoit de contrees en la Grece.

Les Atheniens chāgeoyent le κ en γ, κναφεῖον γναφεῖον.

Les Doriens le tranſportoyent en τ, κεῖνος τῆνος.

Les Æoliens muent le τ en π, τέτρακται πέπρακται. Le π en μ, πατῶ, ματῶ

Les Atheniens de rechef le τ en θ, κολόκυντα, κολόκυνθα.

Les Spartiates le θ en Σ, θαμινὰ, Σαμινὰ.

Les Æoliens le σ en ϱ, οὗτος, οὗτορ.

Les Ioniens le π en κ, πόσος, κόσος.

Et pour rendre cette theſe à quelque hypotheſe, puis que le Predicant a eſté ſi inſolent que de chāger par execrable & inſupportable blaſpheme vne lettre du mot de Meſſe : prenons le ſous les bras, & chargeons ſa puante charongne ſur vne monture aux prominentes oreilles, & le promenons par la Grece pour le faire voir & cognoiſtre maiſtre Fi fy, & tres-infame forgeur de fetides cabales.

A l'entree de la Grece il ſeroit appellé Caille de ſon nom, ſa femme Caillette, & ſa fille Caillarde. Et ſelon les regles couchees cy deſſus arriuant en Athenes où le langage eſt plus delié, on luy diroit Gaille, Gaillette, Gaillarde, ſelon le dialecte.

Entre le Doriens, Taille, Taillette, Taillarde, par mutation du γ en τ.

Et paſſant outremer au dela de l'Helleſpont, les courtiſans Æoliens muants le τ en π le nommeroient Paille, ſa femme Paillette, ſa fille Paillarde.

De plus ſans ſortir des marches d'Æolie ceux qui ſont plus auant en terre ferme, changeants le π en μ, leur diroyent Maille, Maillette, Maillarde.

Et s'il rebrouſſoit en Athenes, pour Caille ou Taille il entendroit Thaille.

Et parlant aux Lacedemoniens, Saille, Saillette, Saillarde.

Retournant en Æolie, à peine ſeroit il à la premiere riue de la Propontide, que le σ des Spartiates ſe metamorphoſeroit en ρ, & leur diroit on par honneur denominatif de la gloire qui conuient à ce qu'ils ont imprimé, monſieur Raille, madame Raillette, & madamoiſelle Raillarde.

Que s'il s'ennuyoit & vouloit prendre la route de l'Archipelago, il entẽdroit les manans & habitans de l'Iſle de Delos, dite anciennement Ortigie, à cauſe que les Cailles s'y retiroyent, & y ſurmontoient en nombre toutes les autres beſtes, il les orroit, dy-ie, changer de rechef le π en κ, & conſequemment il ſe treuueroit expoſé à la tettigotirie de ſon pays, Caille comme deuant, ſa femme Caillette, & ſa fille Caillarde,

Ie ſçay qu'il ſe ſeroit bien paſsé de faire cette

couruee, & que telles promenades peu luy duisent : car d'vne part il hayt les pelerinages, & de l'autre il n'est ny Peripateticien ny Philosophe. Mais il se fut bien passé aussi du blaspheme tant execrable qui luy coula de la plume, & qu'il a osé grauer à force de caracteres en la page 114. de son infame caier.

Sainct Pierre parlant à Simon le Magicien, aux Actes 8. luy disoit à moindre occasion, Malheureux *non est tibi pars neque sors in sermone isto, cor enim tuum non est rectum coram Deo.* Et partant s'il a vn grain de sentiment qu'il escoute le mesme Apostre luy disant, *Pœnitentiam age ab hac nequitia tua & roga Deum si fortè remittatur tibi hac cogitatio cordis tui. In felle enim amaritudinis & obligatione iniquitatis video te esse.* I'ose dire que s'il ne se recognoit de cette faute tant & si prodigieusement releuee en bosse de deformité, l'ire de Dieu desia rougissante sur sa teste ne tardera d'en faire telle & si exemplaire iustice, soit en cette vie, soit en la future, qu'il dira à ses despens auec ses semblables, *Discite iustitiam moniti & non temnere Diuos.* Ou pour mieux dire ce qu'est couché en la Sapience 5. *Ergo errauimus à via veritatis, &c.*

ταῦτα δέ τινός ἐστιν, ὦ κίναδος, ῥήματα ἢ θαύματα.

Que si la parole est la tapisserie de l'ame, côme le disoit Themistocle, si la gorge paroit sur les dents & la bouche, s'il est vray que *ματαῖος ματαῖα λαλεῖ.* Si d'vne boëte à parfum ne peut sortir qu'odeur aromatique, & d'vn sac à charbon rien que de la poussiere noire : iuge le

lecteur

lecteur quelles doiuent eſtre ces belles ames triees ſur le volet de l'Eternel, combien pure & immaculee celle du Miniſtre, combien blanches & nettes celles qui ſeruent d'eſgouts & lacunes à ſi orde & puante doctrine.

φεῦ τῆς ῥυπαλίας.

L'orateur Grec *Quem mirabantur Athenæ.*

Torrentem, & pleni moderantem fræna Theatri, apoſtrophoit vn iour porté & comme tranſporté d'vn iuſte deſdain & courroux *οὐ μεμνῆσθε αὐτοῦ τὰ μιαρὰ καὶ ἀπίθανα ῥήματα, ἀ πῶς ποτὲ ὑμεῖς ὦ σιδήρεοι ἐκαρτερεῖτε ἀκροώμενοι:* auec vous memoire, diſoit il, de ſes impures & impies paroles: & comment, ô ames d'acier & de bronze auez vous eu la patience de les eſcouter? Autant m'en eut peu dire vn chacun, ſi ie n'euſſe aucunement releué telle ſi enorme & ſi execrable iniure, vomie contre le plus haut & le plus ſacré myſtere de l'Egliſe Chreſtienne: iniure à l'eſclat de laquelle il m'a ſemblé de voir croulles les colomnes du firmament, & toutes les creatures ſe mettre en deuoir de vouloir venger l'outrage faite à leur Createur. Car *ὁ δὲ μαίνεται οὐκ ἔτι ἀνεχνῶς.* Mais l'infinie bonté de Dieu patiente encores, l'attendant a penitence, qui eſt plus à deſirer qu'à eſperer de luy & ſes ſemblables.

Ie prie donc de rechef le Chreſtien lecteur de remarquer de quel magazin ſortent leurs eſpiceries & de quelle boutique leurs dentees. Car c'eſt de Luther, de Caluin que ce predicant à apprins le meſtier des baſſes œuures. Les alle-

gories de cestuicy ; ses allusions,metonimies, translations,epithetes pour l'ordinaire ont leur extraction des serpents, coleuures, crapaux, mastins,pourceaux, & semblables termes de ciuilité Geneuoise. Celles de Luther,des lendes, punaises, vermine, latrine : à raison dequoy Choclæus l'appelloit *stercorarium nebulonem.* Et de faict *in libello Theatonico*,qu'il presenta pour estreine au S.Siege,il commence de cette sorte: *Martinus Lutherus sanctissimæ sedi Romæ,& toti eius parlamento meam gratiam& salutem.Imprimis,sanctissima sedes,crepa & non frangere ob hanc nouam salutationem,in qua nomen meum pono, & in supremo loco pono, osculandorumq́, pedum obliuiscor.*Et apres auoir recité la Bulle.*Ego autem dico ad Papæ & Bullæ huius minas istud: Qui præ minis moritur ad eius sepulturam,pulsari debet crepitibus ventris.*Voila la modestie de ces noueaux reformateurs & peres illuminez, voila la soëfue odeur de leur couuersation & le parfun de leur vertus. Caille soy disant diminutif de Caluin,& s'estimant vn Tiercelet de Luther,à voulu en cella mesme les imiter, comme le singe & le Bertrand de ces deux venerables personnages. C'est pourquoy auec toute la raison du mõde, on luy peut meritoirement obiecter, ce qu'vn Poëte de nostre siecle reprochoit à l'vn de ses bisayeulx sus mentionez.

In actis Lutheri fol.63. de l'Impress. de Paris.

Chochl. fol.42.

Dum stomachãs loqueris stercus tibi semper in ore est,
Aut fœdo crepitum gutture ventris hias.
Os ea si vulga loquitur quibus & cor abundat;
Proh pudor in stomacho quanta latrina tuo est!

Andr. Frusius.

Qui

Qui ne pourra en meſme temps mettre ſous le nez ce que diſoit ſainct Hieroſme eſcriuant contre Iouinien l.2. *Guttur tuum factum eſt meditatorium latrinarum.*

N'a il pas des raiſons à hottees,& des reſponſes à reuendre, quand il ſe plaint qu'on l'apelle heretique,& veut bien qu'on ſupporte les iniures atroces & blaſphemes enormes qu'il crache contre Dieu,appellant noſtre Sacrement Dieu de paſte, & la treſſaincte Meſſe ce que l'on n'oſe dire ?

Nous ſerons idolatres, artolatres, infanticides, carniuores, anthropophages, miſanthropes, & tout ce qui eſt pl° execrable ſous la voute des cieux : & l'on n'oſera toucher du petit doigt le ſacroſainct Miniſtre?

Ie confeſſe que le tort & le deshonneur faict au S. Sacrement auquel nous recognoiſſons, croyons,& adorons le vray Dieu, ſont les plus cuiſantes playes qu'on puiſſe infliger à vn eſprit vrayment Chreſtien & Catholique. Si eſtce que l'eſprit de vengeance ne m'a à rien pouſſé en tout ce que deſſus, mais bien celuy qui faiſoit dire au Pſalmiſte, *vidi prauaricantes & tabeſcebam &c. Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt ſuper me &c. Et ſuper inimicos tuos odio tabeſcebam.* Et au precurſeur de noſtre Redempteur en S.Luc 3. v.7. *Genimina viperarum quis oſtendit vobis fugere à ventura ira* ? à S.Paul auſſi au 23.des Actes reprenant l'iniuſtice du Pontife Ananie, *Percutiet te Deus,paries dealbate.* Et à noſtre Seigneur

Pſ.119.v.158. Pſ.68. v.10. Pſ.138.v.21.

gneur mesme en sainct Luc 13. *Ite & dicite vulpi illi*, signifiant Herodes.

Act. 5. C'est le mesme Esprit qui porta le Prince des
v.3. Apostres contre Ananie & Saphire, le vaisseau
1.*Cor.* 5. d'election contre l'incestueux Corinthien, & à
v.5. l'encontre d'Elymas magycien, S.Iaques contre
*Act.*13.v Hermogenes, S.Matthieu contre Hirtacus, S.
9. 10. v. Gregoire l'Armenien contre Teridate, Aphraa-
12. tes contre Leon l'Iconomaque, S.Basile & S. Gregoire de Nazianze contre Iulien l'Apostat. Tous les saincts, & Dieu mesmes contre les peruers & meschants en Esaie 42. v.13. *Dominus sicut vir fortis egredietur sicut vir praliator suscitabit Zelum, vociferabitur & clamabit, super inimicos suos confortabitur. Tacui semper, silui, patiens fui, sicut parturiens loquar, dißipabo & absorbebo simul, desertos faciam montes & colles & omne gramen eorum exsiccabo.* Et en Ozee 13. v. 8. *Et ego ero eis quasi leana, sicut pardus in via Assyriorum, Occurram eis quasi vrsa raptis catulis, & dirumpam interiora iecoris eorum, & consumam eos ibi, quasi leo, bestia agri scindet eos.* Taire le mal, dit le canon, c'est l'approuuer: en parler froidement, c'est l'autoriser: en dire peu, c'est le louer: & le traitter auec circonspection, c'est le respecter & presque canonizer.

Que si du moins il eut vsé d'vn ὑποκορισμὸς, comme l'enseigne S.Hierosme, mais il à voulu, le puant, blazonner ses ordures de sable en champ de gueules à ceux qui prennent plaisir de l'entendre. On ne luy à donc rien dit qu'il ne merite; & veux conclure.

Augiæ hoc stabulum est, cuius nec tollere faces,
Fætorem Alcides nec tolerare queat.
Est stabulum istud vbi iumenta in stercore, sicut
Verba Ioëlis habent, computruere suo.
Ite, in stercoribus iumenta putrescite vestris,
Obstructis aliò naribus ipse feror.

Et qu'il se souuienne du dire de Platon, que ἀκόλουθος τῆς ἀδικίας ἡ τιμωρία, ou comme adioustoit Hesiode, ἡλικιῶτις.



Septiesme



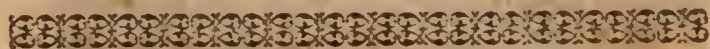
Septiesme Discours,

CONFIRMATIF DE L'INSTITVTION DV tressainct sacrifice de la Messe, faicte par Iesus Christ.



Ant plus que ie confere auec les Ministres, ou que ie lis leurs escrits, tant plus ie descouure & admire leur obstinee malice. Il n'y a point de fond, point de limite, point de fin. Superbia eorum qui te oderunt ascendit semper, *dit fort bien le Royal Prophete, Ps. 73. C'est en quoy consiste l'excellence du grade, & la perfection du ministeriat, que de fructifier en enormes mensonges, selon le dire de S. Irenee lib. 1. cap 15.* Perfectus nemo est, nisi qui maxima mendacia apud eos fructificauerit. *S. Gregoire de Nazianze, orat. 2. de pace, n'en dit pas moins, declarant qu'elle est la Theologie de telles gens, & quelles sont les louan*

louanges qu'ils chantent à Dieu: Certi homines aſcenſiones in corde ſuo diſponũt non confeſſionis, ſed abiurationis: nec Theologiæ, ſed blaſphemiæ. Etenim de liberalitate ac munificentia in profundēdis impietatis opibus, inter ſe certant, perinde atque non id metuant, ne impiis erroribus ſeſe conſtringant, ſed ne in hac re leuiùs tolerabiliúſque peccent quàm cæteri. *Cela ſe recognoit clairement en ce que nous auons ia touché cy deſſus de l'eſcrit du M. Voyons le reſte de ſes menſonges, & les mettons au iour par ce dernier Diſcours.*



§ 1. Preuues tres-euidentes que la cene Caluiniene n'eſt & ne peut eſtre le ſacrement de l'Euchariſtie que Ieſus Chriſt a inſtitué.

IE vous ay cité l'inſtitution de la Meſſe en S. Marc 4. S. Luc 22. S.Matth. 26. & la celebration d'icelle en ces paroles, *deſiderio deſideraui,* de S.Luc.22.

Au premier vous reſpondez qu'ayant leu diligemment tous ces paſſages vous y auez treuué la Gene, & non la Meſſe: à quoy ie dis que ſi vous parlez du mot vous n'y auez trouué en ſyllabes *Pag. 118.*

mettez en la bouche : si le premier, vous faites & dites le cōtraire de ce que Iesus Christ a fait & dit, *Cecy est mon corps*, monstrant vne chose exterieure, & vous ne pouuez rien exhiber de semblable : vous ne faictes donc pas ce qu'il a fait.

8 Ce que nostre Seigneur fit, fut apres souper, ce que vous faites est deuant disner. Raison qui vous combat d'autant que vous ne voulez rien receuoir qui soit hors l'Escriture : l'Eglise Catholique le fait pour la raisō qu'apporte S. Aug. en l'epist. ad Ianuarium, *Placuit Spiritui sancto in honorem tanti sacramenti, vt in os Christiani priùs quàm cæteri cibi, Christi corpus intraret.*

9 N. Seigneur commande que lon face cela non seulement en memoire de luy, mais aussi en sa commemoration : ainsi disertement parle l'Apostre. Ce que vous faites est, peut estre, en memoire de luy, mais non en commemoration ou exhibition de la chose.

10 Ce que N. Seigneur faisoit alors, il ne l'auoit iamais fait, car il desiroit d'ardant desir de venir à cette heure la, en S. Luc 22. Or souuent il s'estoit donné à manger & boire par foy, dit l'Apostre en la 1. aux Cor. 10. sçauoir est aux peres du desert, qui mangeoient auec la manne par foy la mesme viande : vous ne faites donc pas le mesme.

11 Ce que N. Seigneur donna lors est plus que la manne, le pain que vous donnez est moins : vous ne faites donc pas le mesme.

Ce qu'il mettoit en main, & dequoy il disoit

Prenez, estoit le pain descendu du ciel, en sainct Iean 6, vous ne mettez rien en main qui soit descendu du ciel.

12 De ce qu'il met en bouche à ses Apostres, il dit que c'est vrayment son corps, en S. Iean 6. vous dites que ce l'est figuratiuement, ce sont deux termes apposez : ce n'est donc pas le mesme.

13 Si on luy demande, Le pain que vous donnez qu'est ce?est-ce la figure, ou si c'est vostre corps ? il respond, *Le pain que ie donneray est ma chair*, en S. Iean 6. vous n'oseriez ne voudriez & ne sçauriez dire du pain que vous donnez, Cecy est la chair de Iesus Christ, en verité de parole substantielle.

14 De vostre pain vous n'oseriez dire, que c'est vn pain viuant. Or Iesus Christ dit de cettuy cy, *Ie suis le pain viuant*, en S. Iean 6.

15 Vous n'oseriez dire qu'vn qui se communie indignement, qui, par exemple, n'aura la foy requise, qu'il reçoiue le corps de Iesus Christ. Et l'Apostre toutesfois dit 1. Cor. 11. que qui le reçoit indignement il le prend, mais il mange sa condemnation.

16 Vous n'oseriez dire que le corps de nostre Seigneur soit là autrement que par foy. S. Paul au lieu cité dit, qu'encores que quelqu'vn ne discernat cette viande des autres, qu'il mange le corps du fils de Dieu, mais qu'il peche pour ne le discerner & faire difference de cette manducation aux autres.

17 D'vn meschãt qui iroit à vostre cene, vous n'oseriez

n'oseriez dire qu'il soit participant de vostre sacrifice. Or S. Iean Chrysost. en l'hom. de prod. Iudæ dit ces mots, *Adfuit Iudas & illius sacrificij communicationem meruit.* & S. Cyrille Hierosol. en la catechese 13.

18 Vous n'accorderez iamais que vostre pain soit oblation, ny moins que vostre oblation soit la mesme que celle de IesusChrist. Or le mesme S. Chrisost. en l'hom. 2. sur la 2. à Timoth. dit, Tout ainsi que les paroles que IesusChrist prononça sont les mesmes que celles de nos prestres, aussi l'oblation est la mesme, & la mesme maniere de baptizer.

19 Vous n'oseries dire qu'en vostre cene le corps de nostre Seigneur entre dans vostre bouche & S. Aug. escriuant *ad Ianuarium* ep. 118. dit, qu'en l'honneur d'vn si grand sacrement le S. esprit à voulu, *vt in os Christiani prius dominicum corpus intret quàm cæteri cibi*, que le corps de nostre Seigneur fut le premier à entrer dans la bouche du Chrestien.

20 Vous n'oseriez dire que vous fassiés & cõsacriés de vostre bouche le corps du fils de Dieu. Or S. Hierosme dit en l'ep. 1. A Dieu ne plaise que ie die mal de ceux lesquels succedans au grade des Apostres, consacrent de leur sacree bouche le corps de IesusChrist, par lesquels nous sommes faicts Chrestiens, lesquels ayans les clefs du Ciel nous iugent quasi en dernier ressort, mesme deuant le iour du iugement.

21 Vous n'oseriés dire qu'en vostre cene Iesus Christ soit tous les iours immolé. Et S. Hierosme

me dit qu'il eſt en l'Egliſe tous les iours, or il parle de la vraye, en l'epiſt. *ad Damaſum de filio prodigo.*

22 Vous n'aduouerez iamais que par la parole prononcee le pain de voſtre cene ſoit changé au corps de noſtre Seigneur. Or voicy les mots de ſainct Gregoire de Niſſe orat. catech. chez Euthymius in Panoplia tit. 21. *Panis ſtatim in corpus per verbum mutatur, vt dictum eſt à verbo, Hoc eſt corpus meum*: le pain eſt par la parole changé ſoudain au corps, tout ainſi qu'il a eſté dit par le verbe, Cecy eſt mon corps

23 En voſtre cene vous n'adorez pas ce que vous mangez ny deuant que manger, ny en autre temps. Or ſainct Auguſtin ſur le Pſ. 98. dict que Ieſus Chriſt à prins ſa chair de la vierge Marie, & qu il nous à donné la meſme chair à manger, & que perſonne ne la mange qu'il ne l'ayt prealablement adoree.

24 Vous n'oſeriez appeller voſtre cene, ſacrifice d'Autel ny propitiatoire. Or S. Auguſtin en ſon enchirid. ch. 109. dit, Lors que le ſacrifice de l'Autel eſt offert pour ceux qui ne ſont du tout mauuais, il eſt propitiatoire & impetre remiſſion des pechez à ceux pour qui il eſt offert.

25 Vous refuſez de dire de voſtre cene que l'ordre d'Aaron ait eſté oſté, & que le ſacrifice, ſelon l'ordre de Melchiſedech, du corps & ſang de Ieſus Chriſt ſoit en vſage en tout lieu. Et ce ſõt les paroles meſmes de S. Auguſtin ſur le Pſ. 33. ſerm. 1. n'y moins q̃ ce ſacrifice ait ſuccedé à

tous les ſacrifices du viel Teſtament, or il le dit au 17.de la cité ch.20.

26 Du pain de voſtre cene vous n'oſeriez dire qu'il n'y ait que l'aparence exterieure, mais que la ſubſtance d'iceluy ſoit changee.Or de celle de noſtre Seigneur S. Cyprien au ſermon de Cæna dom. à ces mots, *Panis iſte non effigie ſed natura mutatus, omnipotentia verbi factus eſt caro,* Ce pain changé non en apparence, mais en ſa nature, par la toute puiſſance du verbe a eſté faict chair.

27 Du pain de voſtre cene vous n'oſeriez dire, Ie croy que ce pain ſoit tranſmué & tranſubſtãtié au corps de Ieſus Chriſt.Or de cettuicy S. Gregoire de Niſſe in orat.catechet.c. 37. dit *Dei verbo ſanctificatum panem in Dei verbi corpus credo tranſmutari,*Ie croy que le pain ſanctifié eſt chãgé au corps de Dieu le Verbe.

28 Vous n'oſeriez dire qu'en prenant ce pain vous le faſſiez eſtre le corps de Ieſus Chriſt. Or Tertulliẽ au l.4.contre Marcion dit ces paroles, *Nam accipiens panem corpus ſuum illum fecit, dicendo, Hoc eſt corpus meum* : Ieſus prenant le pain le fit ſon corps diſant,Cecy eſt mon corps.

29 Du pain de voſtre cene vous n'oſeriez dire,Cecy ſemble du pain, mais ce n'eſt pas du pain. Or le venerable Bede au liure de miſterio Miſſæ dit ces mots, *Forma panis videtur vbi ſubſtantia panis non eſt*, La figure du pain ſe voit là où la ſubſtance d'iceluy n'eſt pas. Cyrille Hieroſ. l'auoit dit deuant luy en la catecheſe quatrieſme.

30 Oseriez vous en vostre cene prier pour ceux qui ont esté deuant nous & seront apres nous aussi bien que pour les presens & absens? Or S.Chrysostome le fait en l'hom.26.sur sainct Matth. Vous ne la celebrez donques pas a la maniere des saincts Peres.
31 Oseriez vous de plus dire qu'en vostre cene la mort du fils de Dieu s'accomplit? Mais voicy comme en parle S.Iean Chrysostome en l'hom. 21.sur sainct Matth. Penses tu qu'on offre pour les Martyrs, pour ce qu'ils sont appellez à telle heure, bien qu'ils soient Martyrs,& neãtmoins ce leur est grand honneur d'estre nommez en la presence du Seigneur,ce pẽdant que cette mort se parfait,ce terrible sacrifice & ces Sacremens ineffables?
32 Posons,sans l'accorder, vostre cene estre sacrifice, oserez vous bien dire qu'il faille en icelle nommer les sainct Martyrs? Or voicy toutesfois le dire de sainct Augustin au liu. 22. de la cité ch.10. Nous bastissons à nos Martyrs des memoires comme à des hommes,& non des temples comme à des Dieux, & ne dressons des Autels en ces memoires pour offrir des sacrifices à noz martyrs,mais nous immolons des sacrifices à Dieu seul & vnique Seigneur des martyrs aussi bien que le nostre : ausquels sacrifices les martyrs sont nommez en leur ordre,comme hommes qui ont vaincu le monde en confessant Iesus Christ.Et au traicté 8.sur sainct Iean. Pourtant à la table du Seigneur nous ne faisons pas memoire des martyrs comme des autres

tres qui reposent en paix prians pour eux, mais afin qu'ils prient pour nous.

33 En outre, vous n'appliqueriez iamais vostre cene à prier pour les morts & trespassez. Or on le faict en ces mysteres, dit S. Epiphane, & autres saincts Peres ja citez cy dessus.

34 D'abondant oseriez vous vser de ces termes, Ce que tu vois, ce n'est plus pain, mais la chair du fils de Dieu: pareillement, La liqueur que tu vois, n'est plus vin, mais son sang. Or ce sont les mesmes paroles de S. Bernard au traicté de cœna Domini. entendant cela de la substance du pain & du vin, & non des especes.

35 Oseriez vous dire du pain de vostre cene, Le pain que nous mangeons en nos mysteres n'est pas seulement la figure, mais est aussi la chair de Iesus Christ. Or Theophilacte parle ainsi sur le 6. de S. Iean, *Attende quod panis qui à nobis manducatur in mysteriis non est tantum figuratio quædam carnis Domini, sed ipsa caro Domini.*

36 En fin parleriez vous bien de cette sorte, Le pain de la cene n'est pas la figure du corps, ni le vin en icelle n'est point la figure du sang. Arriere cela, mais bien le mesme corps du Seigneur, liuré pour nous, attendu que le mesme Seigneur a dit, *Cecy est non la figure de mon corps, mais mon corps.* Or ce sont syllabe à syllabe les paroles de S. Iean Damascene au liure 4. de la foy orthodoxe ch. 14. οὐκ ἔστι τύπος ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ χριστοῦ, μὴ γένοιτο, ἀλλ' αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου τεθεωμένον αὐτοῦ τοῦ κυρίου

ἀπόντος τοῦτο μὲν ἐστιν οὐ τύπος τοῦ σώματος ἀλλὰ τὸ σῶμα.

37 Vous ne direz iamais à vos communians qu'en prenant voſtre pain ils touchent Ieſus Chriſt. Or S. Iean Chryſoſt. le dit en l'hom. 51. & 60. ad pop. Antioch, Or ſi ie le voyois, ſi ie le touchois, ſi ie pouuois baiſer ſa robe, *ô quot modo dicunt, vellem formam & ſpeciem eius, vellem veſtimenta ipſa, vellem calceamenta videre: ipſum igitur vides, ipſum tangis, ipſum comedis.*

38 Concluons donc vne bonne fois: l'eſcriture eſt pour nous, les Peres ſont pour nous, les raiſons pour nous, le conſentement de l'vniuers, la conformité de meſme iugement, l'antiquité, les miracles, la perpetuelle ſucceſſion des Pontifes, la Hierarchie Eccleſiaſtique: bref la verité & l'autheur d'icelle qui eſt Dieu.

Que reſte-il plus ſinon que le menſonge, l'erreur, l'hereſie, le deſeſpoir, la perdition, la ruïne totale ſoit pour tous ceux qui ſe debandent de cette ſeule, Catholique, Apoſtolique & vnique eſpouſe du fils de Dieu l'Egliſe Romaine, militante ſur terre? *Ignis, grando, nix, glacies, ſpiritus procellarum, pars calicis eorum*, eſtant choſe toute aſſeuree que *σιγᾷ καὶ βραδεῖ ποδὶ στείχουσα μάρψει τοὺς κακοὺς ὅταν τύχῃ*

Pſa. 148. v. 8.

Eſtes



§ 2 *Estes vous venu à Grenoble pour fonder vne doctrine sur des consequences si cornues: argumente lon ainsi en vostre College de Tournon?*

C'Est ainsi que le Ministre esternue. On m'auoit bien dit que iouxte le prouerbe, *Fœnum habet in cornu*. Voicy la troisiesme fois qu'il me corne, & me taxe de faire des arguments cornus, & consequences cornues: & luy semble, à force d'apprehésion, de voir tousiours des cornes, tant il a sur ce subiect l'imaginatiue lesee. Pag. 119.

Scilicet ad syluas & sua lustra redit.

Quant au College de Tournon, dont il parle, ie le supplie de ne s'y transporter, soubs peine que πόνος & ὄνος l'y accōpagneront, on luy a dit ailleurs le rãg qu'il y tiẽdroit, c'est q̃ maintenãt il est le dernier des Pharmaciens, & allors il seroit peut estre des premiers entre les grammairiens: & faudroit biẽ que sa sacree Theologie print patiẽce pour longues annees. I'en tire coniecture de plusieurs endroits, mais signalément d'vn beau vers qu'il m'enuoya escrit de sa main, en compagnie de quelques autres de mesme ton, son, & cadẽce: lesquels i'estime qu'il auoit mesuré auec le doigt ou auec l'estendue de sa plume. En voicy l'harmonie.

Ambobus siquidẽ verba dicere plurima promptũ est.

ὦ χάριτες, ὦ μοῦσαι! que le Rossignol desormais quitte ses fredons melodieux à la Caille: que

Phœbus luy face cessió de sa harpe, que le Parnasse & l'Helicon apportent icy leurs verdoyãs Lauriers, pour coronner le chef de ce nouueau Poëte, lequel enflé du sacrosainct Entousiasme *toto despumat pectore Phœbum.* L'auez vous ouy crachant ses carmes sans quantité & mesure, si bien peignez, goderonnez, mouchetez ? Ie luy conseillerois de se contenir dans la cage de son Euangile reformé, & de ne donner si aisement l'effort à sa plume. Car au lieu de paroistre vn Poëte Ascree au milieu des dames Pyerides, il pourroit bien sortir de la meslee deschargé de sa peau, comme vn autre Marsyas. Et puis il parle du College de Tournon, il n'y a en iceluy grammairien, lequel ayant versifié de la sorte, fut asseuré de ses posterieures.

N'auoit il iamais apris d'Aristote qu'il est loisible d'argumenter, discourir, & conclurre sur vne these par presupposition ? & bien que la logique soit fort esloignee de ses quartiers, & fort distante de sa contree, si faut il qu'il accorde ce syllogisme estre en premiere figure.

La Pasque mystique estoit la Messe:
Iesus Christ à celebré la Pasque mystique:
Iesus Christ donc à celebré la Messe.

La maieur à esté prouuee au premier cayer, & le deuoit estre d'abondant au second : la mineur est le passage que ie citois de S. Luc 22. D'ardent desir i'ay desiré de manger auec vous cette pasque : reste donc la conclusion nette & euidente.

Ne vous mettés vne aultre fois en cholere, c'est

c'eſt ce qui vous auoit esbloüy la veüe, comme vous eſtes dur d'oreilles & de cœur, vous pourries eſtre maillé de veüe, & ce ſeroit perdre toute voſtre bonne grace, auſſi bien apperçois ie d'icy d'autres cataractes qui vous fondent ſur la veüe: car en vous citant les Apoſtres qui ont celebré le meſme myſtere, S. Pierre, S. Iaques, S. Paul, S. André, S. Matthieu, vous me demandés leurs teſmoignages & cherchés ce qui vous nazarde les yeux. Et pource que i'ay cité S. Hieroſme, Hyſichius & Epiphane, leſquels teſmoignẽt non ſeulement que les Apoſtres dirent la Meſſe le iour de Pentecoſte, mais auſſi qu'ils accomplirent ce que nous diſions cy deuant du Leuitique & du Deuteronome, vous les refuſez d'vn coſté ou rauallez leur authorité, pour auoir eſté quatre cents ans apres N. Seigneur: de l'autre, vous vous contrediſez, car peu au parauãt vous diſiez que c'eſtoient mes conceptions, & qu'aucun des Peres & Docteurs anciens n'auoit pensé à ce que i'alleguois du Leuit. du Deuteronome, du Pſalmiſte d'Eſaie &c. Vous adiouſtiez qu'aucun des ſainct Peres n'auoit iamais pensé à la Meſſe, n'y à choſe qui en approchat, que diligemment vous auiez leu les Euangeliſtes, que ie ne treuuerois pas vn des anciens Grecs ou Latins qui eut recueilly rien de ce que ie diſois: que vous ne pouuiez croire que ie parlaſſe à bon eſcient. Vous me renuoyez à voſtre premiere reſpõſe, quoy qu'en icelle vous n'euſſiez rien touché de ce que ie requerois. Et puis en concluant vous ſouſpirez, Mon Dieu iuſques à quand

Pag. 118.
Pag. 116.

à quand durera vne telle ignorance? comme si en tous les endrois où il est parlé de pain, de vin, ou de faire banquet ie concluois la Messe. Non, non, ie ne conclus pas ainsi, mais bien voyāt comme vous brouillez & renuersez tout, comme vous dissimulez, comme vous glissez, comme vous fuyez, comme vous desguisez la verité, comme hardiment vous l'impugnez, comme insolemment vous la dementés, comme eshontement vous controuuez, comme vous faites le docte sur ce en quoy vous estes extremement ignorant, vous direz mieux estant bien repenti, Mon Dieu, iusques à quand durera telle impudence? iusques à quand serons nous tousiours les mesmes? Irons nous tousiours de mal en pis?



§ 3. Sur la response du Ministre à la citation de sainct Hierosme, d'Esychius & d'Epyphane en preuue que les Apostres auoient celebré la saincte Messe.

Pag. 119. VOus produisez, dit le Ministre, ceux qui ont esté quatre cēs ans apres les Apostres. Si cette response à lieu, reiettōs donc Moyse, & tout le pentateuque, car il a esté escrit plus de trois mille ans apres la creation du monde qu'il raconte: bruslons toutes les Histoires, Annales, Chronologies: bref ne croiōs qu'à ceux qui sont tesmoings de veue, & s'il eschet encores, ne croions

croions qu'a nous mesmes. Quelle Theologie, quelle Philosophie, quelle raison mais quel iugement luy à iamais dicté de respondre de la sorte ? Ie ne vis oncques homme qui fut de plus bas alloy & qui fit plus le precieux, qui fut en effect moins de chose & qui fit plus de parade, pourueu qu'il s'escrie à tous propos, *Mon Dieu quelle preuue est cecy! Enseigne lon ainsi à Tournon? parlez vous à bon escient? ne sçauez vous mieux faire ?* & autres telles interiections, filles aisnees d'ignorance. Il luy semble d'auoir bien satisfait, fanfarant victoire au milieu de ces pauures artisans qu'il enyure de bourdes: si deuoit il craindre du moins que quelq̃ hõme d'autre iugemẽt que le sien & que celuy des siens ne iette les yeux dessus ses inepties, s'il les contraignoit cõtre leur naturel & contre le deuoir de paroistre en lumiere.

On luy auoit donc fait preuue par l'escriture saincte prinse de sainct Marc, de sainct Luc, de sainct Matthieu, prinse des Actes, prinse de S. Paul, & confirmee par les saincts Peres que Iesus Christ & les Apostres auoient celebré la saincte Messe, comme luy mesme l'a fait imprimer ez pages 84.85.86. & maintenant il dit, Ne pouuiés vous point produire quelque tesmoignage des escrits des Apostres ? n'ont il iamais rien escrit *Pag. 119* d'vn poinct que vous estimez si important. & ce qui suit. Quel Andabate ? Autant vaut il à ce que ie vois, se taire, que de parler & traitter auec vous, car vous ne respondez non plus à l'vn qu'a l'autre.

Du



§ 4. *Du passage de sainct Hierosme en particulier:*

Pag 120. LE passage de S. Hierosme (dit le Ministre) que vous alleguez tout au long ne depose rien à vostre faueur. Il luy faut donc hacher menu la viande pour la luy faire aualer. Et Dieu veuille qu'apres cela il ait encore estomac pour la digerer & de chaleur naturelle assez pour en tirer substance. La voicy emangonisee en forme de syllogisme.

L'oblation volontaire du Deut.16. & du Leuitique 23. estoit le Missah dont il est question. Or les Apostres ont celebré le iour de Pentecoste, disent S. Hierome, Hysich. Epiph. l'oblation volontaire du Deut. & du Leuit.

Les Apostres donc ont celebré le iour de Pentecoste, le Missah de la loy Euangelique.

Et faut noter que S. Hierome dit auoir accomply ce qui estoit escrit, &c. comme voulant dire q̃ le premier Missah auoit esté figuré du second, & consequemment qu'il y auoit quelque chose de plus en cette oblation nouuelle volontaire, qu'en celle là des premices, comme le corps doit surmonter son ombre, & le prototype son type.

Quel subterfuge prendra icy le Ministre? ce passage ne fait il tousiours rien à propos? sera ce le pain de la Cene qu'il dira estre le Missah qui

fut

fut accomply par les Apoſtres? oſera il appeller ſa Cene oblation nouuelle volontaire? & ſi elle eſt nouuelle, qu'eſt-ce qu'il y a de plus que le pain des premices? & ſi oblation, eſt elle ſacrifice? & ſi ſacrifice, quel en eſt le ſacrificateur & le preſtre? ſi le Miniſtre, quel eſt ſon ordre, qui luy a imprimé ſon caractere? eſt ce luy meſme, à ſoy meſme, ou s'il le tient du peuple? & comment l'vn ou lautre a peu donner ce qu'il n'a pas.

De rechef ſi la Cene eſt cette oblation nouuelle volontaire, pourquoy impugne il le mot de Meſſe qui ſignifie cela? & en fin ſi elle eſt oblation & ſacrifice, où l'autel, où les appartenāces d'iceluy? Et ſur tout puis que le pain de la cene n'eſt pas reéllemēt le corps de Ieſuschriſt, n'eſt ce pas eſtablir deux victimes en la loy Euangelique & deux ſacrifices, l'vn ſur la croix, & l'autre en remembrance, repreſentation & figure d'icelle? Et finalement ſi faire la Cene eſt ſacrifier, tous les communians ne ſont ils pas preſtres & ſacrificateurs, puis que c'eſt celuy qui mange, & non celuy qui preſente le pain qui fait la cene & la ſynaxe?

Apres quoy encores pourroit on demander, quelle eſt l'eſſence de cette oblation, & ſi c'eſt en mangeant le pain que le communiant ſacrifie, ou pluſtoſt en apprehēdant par foy le corps de Ieſus Chriſt: ſi le premier, le pain donc eſt la victime: ſi le ſecond, le ſacrifice ne ſera autre choſe qu'vne action interieure de l'ame qui croit en Ieſus Chriſt, & qui ſe ſouuient de ſa

paſſion

passion pendant que le corps boit ou mange : & autres telles demandes qui traineroient vne Iliade de difficultez. Mais ie voy le pauure homme de Ministre en trop grande perplexité, & à chetif ouurier il ne faut tailler tant de matiere, veu mesmes qu'il est court de moyens sur le 13. des Actes, nous remettant à vne instance de son premier caier, qui ne resout l'argument en rien qui soit, suiuant les premiers axiomes de logique, *afferre instantiam non est soluere argumentum*, comme aussi il a esté monstré cy dessus au troisiesme discours. Mais quoy, ce n'est que son ordinaire de se treuuer insoluable à l'endroit d'autant de creanciers qu'on luy à fait d'arguments & cité de passages, quelle mine asseuree & contenance qu'il fasse, aussi me veux ie resoudre à ne rien plus attendre de luy (si Dieu n'vse en son endroit, comme ie l'en supplie, d'extraordinaire misericorde) sinon vne generale cession de biens, d'ame & d'honneur, & vn naufrage à la grace du mesme Dieu, suyuie d'vne finale banqueroutte à la gloire & beatitude eternelle, les lois de laquelle portent, *vt qui non habet in ære, luat in corpore.*



§ 5. *Du lieu remarquable de S. Epiphane & de celuy d'Hisychius.*

Pag. 119. M. C. vous faictes Epiphane quatre cens ans ou plus apres N. Seigneur, & dites apres qu'il

qu'il ne pensa iamais à la Messe : Il a esté du trois cens soixante & treize, & voicy vostre condemnation prononcee de sa bouche, & signee de sa main : le premier est sur la fin du liu.3. tom.2. où il parle des Euesques, Prestres, Diacres, Sousdiacres, des Lecteurs, Portiers, Exorcistes, Laborateurs, Diaconesses, de la synaxe, du ieusne, de la Pentecoste, de Noel, de la discretion des viandes, du baptesme : & apres parlant des sacrez & secrets mysteres, il dit qu'ils sont offerts pour les morts, suiuant ce que nous en auons traitté ailleurs.

Le secõd est *in Ancorato*, sur le milieu du liure où voulant preuuer que l'homme est à l'image de Dieu, ores que Dieu soit inuisible, immuable, incorruptible; & l'hõme au contraire, sac à vers, boëtte de pourriture, estuy de tous malheurs : il apporte l'exemple de la saincte Eucharistie, disant, que beaucoup de choses semblent estre vne chose & en sont vne autre, comme quand nostre Seigneur parla à ses Apostres, disant, *Cecy est mon corps*, on eut iugé que cela n'estoit que du pain, & c'estoit toutesfois son corps, & qu'il a damnation pour ceux qui croyent autrement. Voyez ses propres mots en la page 492. καὶ ὅσα ἐστὶν ἀπὸ τῶν ὁμοίων ὁρῶμεν γὰρ ὅτι ἔλαβεν ὁ πατὴρ εἰς τὰς χεῖρας αὐτοῦ. ὡς ἔχει ἐν τῷ εὐαγγελίῳ, ὅτι ἀνέστη ἐν τῷ δείπνῳ. καὶ ἔλαβε τάδε, καὶ εὐχαριστήσας εἶπε τοῦτό μού ἐστι τόδε. καὶ ὁρῶμεν ὅτι οὐκ ἴσον ἐστὶν οὐδὲ ὅμοιον οὐ τῇ ἐνσάρκῳ εἰκόνι οὐ τῇ ἀοράτῳ θεότητι, οὐ τοῖς χαρακτῆρσι τῶν μελῶν. τὸ μὲν γάρ ἐστι στρογγυλοειδὲς, καὶ ἀναίσθητον ὡς πρὸς τὴν δύ-

γαμιν, καὶ ἠθέλησεν χάριτι εἰπεῖν. τοῦτό μού ἐστι τόδε καὶ οὐδεὶς ἀπιστεῖ τῷ λόγῳ· ὁ γὰρ μὴ πιστεύων εἶναι αὐτὸν ἀληθινὸν ὡς εἶπεν, ἐκπίπτει τῆς χάριτος, καὶ τῆς σωτηρίας. C'eſt à dire, Et combien en trouuez vous de ſemblables ? car nous voyons que noſtre pere print entre ſes mains, comme il eſt couché en l'Euangile, qu'il ſe leua du ſoupper, & print ces choſes, & ayant rendu graces dit, *Cecy eſt mien, cecy, dy-ie.* Et nous voyons qu'il n'eſt pas eſgal ny ſemblable, ny à la ſemblance de chair, ny à la deité inuiſible, ny aux delineamens des membres : car il eſt rond de figure, & ſans ſentiment, ſelon la puiſſance : & il voulut dire de ſa grace, Cecy eſt mien, cecy, dy ie : & n'y a aucun qui me croye à cette parole : car celuy qui ne croit qu'elle ſoit vraye, ainſi qu'il a dit, il deſchoit de la grace & de ſon ſalut.

Ioignons Hyſichius au lieu preallegué. Donc (dit-il) de ce qui ſe fait ſenſiblement, ceux qui y prennent garde en tirent vne remarque ſpirituelle, c'eſt que quãd nous defaillons à la manducatiõ de ce ſacrifice, & ne le pouuons du tout comprendre, noſtre eſprit peut eſtre defaillant & doutant, à ſçauoir mon, ſi ce qu'on voit eſt le corps du Seigneur, auquel meſmes les Anges ne peuuent regarder. Il ne faut pourtant laiſſer de le prendre ; ains il faut que le feu ſpirituel conſume & mange ce qui ſemble inconmeſtible à noſtre infirmité. Mais comme le mãgera-il? lors que nous penſerons que la force du ſainct Eſprit peut ce que nous ſemble eſtre impoſſible.

Et au liu.6.c.22. Celuy,dit-il, le reçoit ignoramment,qui ne cognoit pas sa vertu & dignité,qui ignore que cecy est le corps & le sang en verité.Et vn peu apres, La sanctification (dit-il) de ce sacrifice mystique,& le transport & changement des choses visibles aux inuisibles,se doit attribuer à celuy qui est vray prestre,à sçauoir Iesus Christ:c'est à dire, que tout le miracle touchant cecy luy doit estre attribué en vertu de la parole qu'il a prononcé: car ce qu'on voit est tellement sanctifié qu'il surpasse tout sentiment corporel.



§ 6. De l'vn des plus signalez & illustres passages de S. Augustin, pour la verité Catholique du tressainct Sacrement.

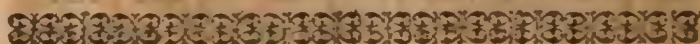
M.C. le silence vous est bon, car à peine ouurez vous la bouche que soudain vous ne soyez en peine iusque à vn *quodammodo*, que vous preniez pour garant du lieu de S.Augustin que ie vous auois marqué,d'où dittes que i'ay raclé cette parole qui me nuisoit,& ne dites autre chose. Vous estes mal à couuert soubs cette fueille flestrie, & d'en appeller à vostre premier cayer,ce seroit appeller du songe au mensonge: auiez vous leu toute l'explication de S. Augustin sur ce Psal.37? Ie vous diray ce que respondirent S.Basile & S.Grég.de Naz.à Iulien *Pag. 118.*

 l'Apo

l'Apostat ennemy de Dieu & des homme, *ἀνέγνως μὲν, ἀλλ' οὐχ ἔγνως ἔγνως, εἰ γὰρ οὐ κατέγνως.* Vous auez leu & nõ entendu, car si autrement estoit vous n'eussiez vsé de repreheñsion. Voicy dõc ses propres mots sur le Psal. 33. que ie vous ay cité au serm. 1. page 94. col. 1. litera b. de l'impression de Paris de l'an 1586. *Et ferebatur manibus suis, hoc verò fratres, quomodo posset fieri in homine quis intelligat. Quis enim portatur in manibus suis, manibus aliorũ potest portari homo, manibus suis nemo portatur. Quomodo intelligatur in ipso Dauid: secundũ literam non inuenimus in Christo autẽ inuenimus, ferebatur enim Christus manibus suis, quãdo cõmẽdans ipsum corpus suum, ait hoc est corpus meum, ferebat enim illud corpus in manibus suis: Ipsa est humilitas Domini nostri Iesu Christi ipsa multũ cõmendatur hominibus.* C'est à dire: Et se portoit en ses mains: ces paroles, mes freres, cõment se pourrõt elles verifier en vn hõme, qui le comprẽdra? car qui iamais est porté en ses mains propres? tout homme peut estre porté par les mains d'vn autre, mais par les siennes cela n'arriue point. Or nous ne sçaurions dire comme cela ait esté en Dauid selon la lettre (notez selon la lettre) mais ouy bien comment en Iesus Christ: car Iesus Christ estoit porté en ses mains lors que recommandant son corps, il dit, *Cecy est mon corps*: car il porte ce corps en ses mains. Voila l'humilité de nostre Seigneur Iesus Christ, laquelle est grandement recommandee aux hommes. Icy il n'y a point de *quodammodo*. Vous l'auez troué, dites vous, au second sermõ duquel ie me

ie me feruois auſſi : cela eſt pour la meſme raiſon qu'en S. Iean 6. il diſoit que ſes paroles eſtoyent eſprit & vie : ſçauoir eſt, que comme lon ne doit point entendre qu'en le mangeant on le maſtique en luy rompant os, bras, & iambes, mais bien que reellement on l'auale : ainſi ce ſeroit lourdiſe d'eſtimer qu'il ſe porta en ſuant, penant, trauaillant, & comme s'il ſe portoit ſur ſes eſpaules ſoy meſme, que ſeroit entendre le myſtere à la Capharnaïque le prenãt en cette façon. Comme donc ſainct Auguſtin dit ailleurs que la locution eſt figuree, icy il vſe du mot *quodammodo*. Non que que par là il entende d'amoindrir en rien la verité reelle de la choſe, mais declarer ſeulement la maniere d'icelle, d'autant qu'il adiouſte apres, que comme Dauid il tomba ſur le ſueil de la porte, & que cette porte eſt noſtre foy, laquelle ne voyant pas ce en quoy elle croit meritera vn iour de le voir face à face. Liſez & reliſez ces deux ſermõs 1. & 2. ſans paſſion & ce apres auoir recueilly vos eſprits en Dieu voſtre createur, car il n'y a huguenot au monde, pour cimenté & conroyé qu'il ſoit l'accariaſtriſe que ce ſeul paſſage ne doiue conuaincre & conuertir, & s'il ne vous profite, (eſtant à craindre que vos pechez & habitudes inueterees ne vous ayent eclipſé ſa grace,) nous dirons auec les anciens Peres parlans de voz ſemblables, *vincuntur*, *ſed non conuincuntur*, Et marquez que ces mots s'entendent ſelon la lettre, *ferebatur manibus ſuis*; en Ieſus Chriſt & non en Dauid, ainſi que ce

grand personnage & lumiere de l'Eglise Latine vous vient de dire.



§ 7. *Du Missel appellé Ordo Romanus compilé par S.Pierre & ensemblement de l'authorité d'Isidore.*

ISidorus Hyspalensis de offic.diuin. lib. 1. cap. de Missa & oratione, parle de ce liure en cette maniere, *Ordo autem Missæ, vel orationum quibus oblata Deo sacrificia consecrantur, primùm à S.Petro est institutus, cuius celebrationem vno eodémque vniuersus peragit orbis*, L'ordre de la Messe, ou des oraisons auec lesquelles on consacre le sacrifice, a esté dressé & estably premierement par S.Pierre, en sorte que la celebration d'icelle se fait de mesme façon par tout l'vniuers. Il raconte apres toutes les parties de la Messe qu'il reduit au nõbre de sept, & en concluant dit ces paroles, *Hæ sunt itaque septem sacrificij orationes, commendatæ Apostolica Euangelicaq; doctrina, cuius numeri ratio instituta videtur vel propter septenariam sanctæ Ecclesiæ vniuersitatem, vel propter septiformem gratiæ spiritum, cuius dono ea quæ offeruntur sanctificantur.*

Or d'autant que ce vous est chose naturelle & habitude acquise, qui fait vne seconde nature de vous priser en mesprisãt les saincts Peres, oyez M. C. le iugement du Concile de Tolede contrepoincté au vostre, ie parle du huictiesme.

Nostr

Nostri quidem sæculi doctor egregius, Ecclesiæ Catholicæ nouißimum decus, præcedentibus ætate postremus, doctrinæ comparatione non infimus & quod maius est in sæculorum fine doctißimus, atque cum reuerentia nominandus Isidorus. Nous auons aussi de nostre siecle vn grand personnage Docteur de l'Eglise Catholique le dernier en aage comparé à ses deuanciers ; mais non le dernier en sçauoir. Et ce qui est plus à admirer au temps où nous sommes, homme tresdocte & qui ne se doit nommer qu'auec reuerence & respect, sçauoir est Isidore.

Lisez les Synodes de Francfort, Strasbourg, Maience, de Paris & autres & vous y treuuerez semblables tesmoignages: lisez Gratian & vous verrez que la pluspart des canons Ecclesiastiques sont empruntez d'Isidore. Gregoire neufuieme le fait auteur des constitutions decretales ordinairement. Voyez de desponsatione impub.c.8.lib.4.

Il fut frere & successeur d'Eleandre Euesque de Seuille, & Fleurit du temps de Maurice Empereur, & combatit principalement contre l'erreur des Acephalites : il mourut finalement chargé de gloire selon Dieu & de merites souz l'Empereur Heraclie. Voila ceux que l'huguenot mesprise pour canoniser en leur place Caluin. De l'authorité d'Abdias il sera parlé apres lors qu'il s'agira de celle de Iules l'Africain.



§ 8. *De la Liturgie de sainct Iaques & de son authorité.*

Pag.121. CEtte Liturgie est authẽtique, quoy que l'Eglise ne la recoiue entre les escritures canoniques, & le Ministre deuoit sçauoir que les Hagiographes tiennent le milieu entre les canoniques & les apocriphes. Qu'elle soit de telle trempe on luy en à fait preuue par quatre irrefragables Autheurs. Sainct Epiphane en l'heresie 71. S. Iean Chrysostome contre les Hydroparastes, le Concile de Constantinople & Proclus successeur de S. Iean Chrysost. en la preface de sa Liturgie, on luy à adiousté l'vn de ceux qu'il estime d'auantage que tous les sus mentionnez, sçauoir est Flaccus Illyricus, il ne respond toutesfois rien à tout cela, comme si les anciens Peres n'estoient que chaume & paille soit à part, soit en corps de Concile. Or il y a disertement ces mots dans la susdite Liturgie, Iaques frere de nostre Seigneur nous a donné le premier par escrit, le sacrifice mystique, & nous à appris le premier ce que depuis a prattiqué S. Basile, de messer l'eau auec le vin, ἐγγρά φως τὴν μυστικὴν ἡμῖν λειτουργίαν παρέδωκεν, où il appert que l'Apostre ne parle de la cene, s'il ne veut dire qu'elle soit vn sacrifice mystique & desmentir ce qu'il a dit si souuent, qu'il n'y à point d'autre sacrifice que celuy de la croix, & nommément en la page 33. A quoy le Ministre ne dit

dit autre chose sinon que Chrisostome & Epiphane condamnent ceux qui vsoient de l'eau pure en l'administration de la cene, donnant à entendre qu'il est tout prest d'aduouer que la cene est vn sacrifice mystique. L'inconuenient qu'il apporte apres, que le Concile de Constantinople preallegué fut le second enuiron l'an sept cens, confirme l'obiection que luy fut proposee, & sa preuue, sur l'authorité Apostolique de la susdite liturgie. C'est ainsi qu'il prend garde à parer les coups qu'on luy porte.

Il inste, & au lieu de respondre il interroge disãt, si telle estoit l'authorité de ceste Liturgie, le Concile de Nisse ne s'en fut il pas seruy. Et S. Athanase de mesme par la deffence de ὁμοούσιον & la dessus il fait le *clypei Dominus septemplicis Aiax.* Ie m'esbay la ou il auoit laissé le θεοτόκος, car cela luy manquoit pour dire tout le mesme que le Sieur du Plessis. Or qu'il sache les arguments negatifs n'auoir aucune force entre ceux qui sçauent bien & deuemẽt mesnager la raison, si la vierge (dira quelqu'vn) eut esté annõcee S. Matthieu, n'en eut il pas fait memoire? si Iesus Christ eut ordonné la cene, S. Iean eut il laissé de narrer l'institution de ce principal mystere? & s'il eut esté adoré des Mages, S. Marc l'eut il mis en oubly? six cens demãdes de telle estoffe se pourroient tailler à toute heure. Et quant au mot de ὁμοούσιος lors qu'il cuide iceluy n'auoir esté en vsage deuant ledit Concile, il bronche lourdement. Car il le trouuera dans Theodoret qui estoit long temps au parauant *Pag. 122.*

ch. 13.

hist.Eusebe de Cesaree,qui courboit lors du costé des Arriens l'a mesme couché par escrit, ὅτι μὲν οὖν οὐ καινή τις ἡ τοῦ ὁμοουσίου πρόσρησις οὐδὲ ὑπὸ τῶν τότε συναθροισθέντων πατέρων ἐξευρεθεῖσα ἀλλ' ἄνωθεν ἐκ προγόνων ἐς ἐκγόνους καταγομένη σαφῶς μεμαρτύρηκεν ὁ εὐσέβιος, c'est à dire, que ce mot de ὁμοούσιος, ne soit de l'inuention des Peres assemblez pour lors à Nicee , mais qu'il soit de longue main venu de noz ancestres iusques à nous qui leur auons succedé,Eusebe en donne suffisant tesmoignage.

Denys Alexandrin en auoit vsé en son Apologie enuirõ l'an 267.S.Athanase n'auoit q̃ faire de le citer, s'il ne vouloit cette liturgie. Il en a d'autres encore , & Theognotus les rapporte au 2. de ses hypotyposes, comme aussi Denys le Romain cõtre les Sabelliens, & Origene en diuers endroits,descriuans les paroles mesmes de S.Athanase aux Euesques d'Afrique: mais ils nous accusent fort & se plaignent de ce qu'ils ont esté condamnez par des paroles qui ne sont point vsitees en la saincte escriture , lesquelles neantmoins les Euesques n'ont point fondu & moulé de leur teste , ains les ont receues & approuuees de leurs deuanciers : car les anciens economes & administrateurs de l'Eglise , cent & 50. ans sont escoulez peu s'en faut,ont redargué ceux qui soustenoient que le fils fut vne creature, ou qui osoient nier qu'il ne fut consubstantiel & ὁμοούσιος à son pere.

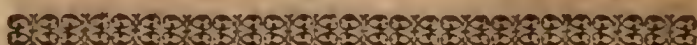
Quant aux periodes & clauses des epistres de S.Paul inserees çà & là, escrittes toutefois a-

pres la mort de S. Iaques, les Eueſques de Hieruſalem les y adiouſterent, comme auſſi le nom de quelques Pontifes lors ſeans quand on couchoit les exemplaires qui ſont venus iuſques à nous.

Pareillement quant au mot de θεοτόκος, s'il ſemble à quelqu'vn eſtre recent, qu'il ſache S. Athanaſe en auoir vſé au liu. 4. contre les Arriens l'an 372. Et S. Cyrille Alexandrin qui preſida au Concile d'Epheſe, repreſentant comme Legat la perſonne du Pape Celeſtin, en l'epiſtre ad Preſbyteros Dyaconos & monachos Ægypti Theod. liu. 1. c. 14. Euſebe de Ceſaree & Origene de meſme, rapporte Socrates, liure. 7. de ſon hiſt. Eccleſiaſt. chapitre 32. reprenant Neſtorius comme peu verſé en la lecture des ſaincts Peres & refutãt l'vn & l'autre. Et S. Gregoire de Naz. qui rendit l'ame à Dieu l'an 329. en l'epiſtre qu'il eſcrit à Cledouius ἐάν τις οὐ θεοτόκον τὴν Μαρίαν ὑπολαμβάνει χωρίς ἐστι τῆς θεότητος, ſi quelqu'vn ne croit point que Marie ſoit mere de Dieu θεοτόκος, il eſt ſeparé & eſloigné de la diuinité. Maintenant ie m'acquittray de la promeſſe que ie vous ay faicte, de vous exhiber la lettre de Charles le Chauue à l'Egliſe de Rauenne ſur l'an 890.

IVſques au temps de Pepin noſtre Ayeul, les Egliſes de France celebroient autrement les myſteres diuins que celles de Rome & de Milan, ainſi que nous auons veu & ouy de ceux qui venoient deuers nous du coſté de l'Egliſe

se de Tolede, selon la coustume de laquelle ils ont celebré les sacrez misteres en nostre Frãce, on a aussi celebré les sacrez mysteres de la Messe selõ la coustume de Hierusalem, ainsi que nous l'a couché S. Iaques l'Apostre & à la façon de Constantinople ainsi que nous le tesmoigne S. Basile. Voila ce qu'en escrit Charles Roy de France, monstrant la diuersité de l'office de la Messe, quant aux ceremonies & oraisons qui precedent ou suiuent le canon & la consecration, selon la diuersité des lieux, telle que l'on voit en l'Eglise Grecque & Latine, & en plusieurs Dioceses, ce qui est prouenu de la deuotion des Euesques. Mais quant à l'essentiel de la Messe, tout y est vniforme.



§ 9. *Que S. Paul ait disposé la Liturgie des Corinthiens.*

Pag. 123. ORdonner la Liturgie c'estoit enseigner la maniere que les Corinthiens deuoient tenir, soit quand ils offroient la saincte Eucharistie à Dieu, soit quand ils la prenoient.

Et que S. Paul ayt premierement celebré la Messe cest à dire sacrifié, ie le prouuois par ses paroles de la 1. aux Cor. 11. Le calice de la benediction que nous benissons, n'est ce pas la communion du sang de Iesus Christ? & fait grande force sur la parole Greque, τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας ὃ εὐλογοῦμεν, *quod benedicimus*, il ne dit ᾧ, cui

Car

Car cela denote autre chose que action de graces, sçauoir est benediction, cõsecration, & action surnaturelle.

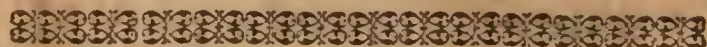
En apres que le mesme Apostre eut ordonné le rituel, Liturgie, ou maniere de celebrer ce sacrifice comprise par le mot de Messe, ie le mõstrois de ses propres paroles, car leur ayant representé ce qui estoit de l'ordonnance de Iesus Christ, il adiouste le *διατάξομαι, cætera cum venero disponam*, Ainsi S. Augustin l'entend en l'epist. 118. c. 6. *Cætera cum venero ordinabo, vnde intelligi datur quia multum erat vt in Epistola totum illum agendi ordinem insinuaret, quem vniuersa per orbem seruat Ecclesia, ab ipso ordinatum esse, quod nulla morum diuersitate variatur.* I'ordonneray les autres choses quand ie viendray, d'où nous entendons que cestoit beaucoup qu'en son epistre il nous fit sçauoir que la coustume de celebrer qui se garde par toute l'Eglise, auoit esté dressee & ordonnee par luy, chose qui ne varie iamais pour quelconque varieté de coustumes & façons de faire.

C'est dans ce bled qu'il failloit cancailler & vous faire entendre, & non vous former des arguments que vous appellez d'estouppes, & des responses qui visent ailleurs & ne seruent que pour amuser des enfans ou idiots. S. Paul, dites vous, ne leur bailla que ce qu'il auoit receu du Seigneur, il n'en fit donc pas l'ordonnance, qui vous dit le contraire? Ie prouuois qu'il auoit celebré la Messe par ses propres paroles, *calix benedictionis cui benedicimus*, & ce qui suit, non qu'il

qu'il l'eut institué. Mais il vous est aysé d'equiuoquer & prendre vne chose pour autre. Ie parlois d'ordinatiõ & de diataxe, & vous auez entẽdu d'ordonnance & d'institution, puis vous cõclués ainsi par mocquerie: S. Paul à disposé la Liturgie entre les Corinthiens, il à donc dit la Messe. Vous ne sçauez repliquer autre chose, sinon en vous gaussant eluder la verité. Mais encores le soustiens-ie. Car il enseigne de faire, aux autres, ce qu'il faisoit: il enseignoit aux Corinthiens la maniere qu'il falloit garder en celebrant le grand mystere, donc il la gardoit.

Sur ce subiect S. Basile nous a laissé par escrit vne memorable sentence ad Amphilochium c. 27. Des points qui sõt gardez & preschez en l'Eglise nous en auõs aucuns tirez de l'escriture, les autres de la tradition des Apostres, qui nous ont esté donnés de main en main en mystere, qui ont mesme force les vns que les autres pour la pieté: & nul pour peu qu'il ait d'experiẽce ez ordonnances de l'Eglise, peut contreuenir à cecy. Car si nous voulions reprouuer les coustumes non escrites comme choses de peu de force sans y prendre garde, nous ferions vne grande playe voire mortelle à l'Euangile, & pour mieux dire nous ne luy lairrions nuëment autre chose que le nom & l'appellation. Et apres il adiouste, Qui nous à enseigné de cacheter, & armer nostre front du signe de la croix? qu'elle escriture nous à dit de nous tourner deuers l'Orient en priant? Quel sainct nous a laissé par escrit la maniere & formule de prier lors que l'on

l'on monstre le pain de l'Eucharistie & le breuage de benediction? Car nous ne nous contentons pas de ce qui est couché dans l'Apostre ou dans l'escriture, ains adioustons ou deuant ou apres plusieurs choses de grande energie pour le mystere, les puisant de la doctrine non escrite & des traditions; ainsi nous benissons l'eau du baptesme & l'huile de l'onction &c. Ce passage M.C. est de brocat & de soye: ne le prenés comme de moy, & ne faictes plus illusions & allusions sur mon nom, autremẽt oyés ce qu'on en pourroit tirer du vostre.



§ 10 *Remarques sur le surnom du Ministre en eschange de ces allusions & paronomasies.*

Pag. 123.

LA Caille entre les Ægyptiens à serui de Hieroglyphe à l'impieté & à la malice: à celle la, d'autant que à l'apparoistre du Soleil & au leuer de la Lune, cet animal crie & se tourmente à la desesperee: à celle cy, pource que apres auoir beu dans leau claire, elle la trouble de bec & d'ongles grattant & iettant sur icelle la poulciere.

Les Medecins en deffendent l'vsage, à cause qu'elle se nourrit de graine venimeuse comme l'a dict le Poëte. *Lucretius*

Præterea nobis veratrum est acre venenum,
At capreis adipes, & coturnycibus auget.

Pline

Liure 10. c 23. Pline dit qu'elles ſont ſubiectes au mal caduque; ſeules entre toutes les beſtes. Les Grecs ont vſurpé en commnn prouerbe κυλλίζειν & coturniſſare, c'eſt à dire Cailleter, pour rirė laſciuement & gaudir lubriquement. Et la parole κυλλισμός ſignifie riſee impudique, & deſhonneſte.

Lib. 2. de animal. Alexãder Myndius eſcrit quelles ont le cœur à trois pointes grand & large & conſequemment qu'elles ſont de petit courage.

lib. de iis quæ in Platonis rep. mathemat. Clearchus Solenſis, dit qu'il ny à rien de ſi chaud à la volupté, rien de ſi aueugle & de ſi tranſporté en s'appariant, rien qui apprehende moins la mort pour exploitter ſes plaiſirs, ſenfillant dans les tonnes, ſe iettant dans les rets & tramaillers, quoy qu'elle les appercoiue, eſtant comme hors de ſoy force de lubricité.

Solinus de Ortyg. inſul. La Caille à les veines petites,& vne ſouz l'eſtomac pleine de poiſon duquel elle s'entretient.

La Caille eſt chargee de chair & de greſſe,& partant foible au combat,pareſſeuſe & peſante au vol.

Solinus. Les Cailles n'entrent iamais en ſtecade contre les oyſeaux d'autre eſpece que de la leur, ſi elles ne ſont conduites & aſſiſtees de quelque corneille ou d'vn corbeau.

Maiſon ruſt. Les Cailles ſont farouches,& pour cette occaſion, on ne leur donne tant d'eſpace ny tant de iour qu'aux autres oyſeaux, auſſi faut il couurir leurs cages de raiſeaux ou de cuir de peur que bondiſſant comme elles font & montant de roideur elles ne ſe fro iſſent la teſte.

On

On leur dresse des auges à part, & leur chair (dit Didymus) cause estourdissement & douleur de teste, pource il les faut farcir de millet.

Qui voudroit allegoriser ou tropologiser sur ces proprietez naturelles de l'animal vostre equiuoque, iugez en quelle perspectiue il vous mettroit, de quel crayon il vous charbōneroit, & en quel champ de sable il vous blasonneroit, s'il est vray que *conueniunt rebus nomina sæpe suis.*

Ie vous espargne d'autant que ie honore ce qui est de Dieu en vous, & n'y mesprise que ce qui est du vostre, ainsi que i'ay tousiours dit.

Or pour vous monstrer que l'argument pris de S. Paul escriuant aux Corinth. n'est pas d'estoupes, comme vous dites, ie concluray ce poinct par vne sentence prise de Iustin, οὐ γὰρ ὡς κοινὸν ἄρτον, οὐδὲ κοινὸν πόμα ταῦτα λαμβάνομεν, ἀλλ' ὃν τρόπον διὰ λόγου Θεοῦ σαρκοποιηθεὶς Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν, καὶ σάρκα, καὶ αἷμα ὑπὲρ σωτηρίας ὑμῶν ἔσχεν, οὕτως καὶ τὴν δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφήν, ἐξ ἧς αἷμα καὶ σάρκες κατὰ μεταβολὴν τρέφονται ἡμῶν, ἐκείνου τοῦ σαρκοποιηθέντος Ἰησοῦ καὶ σάρκα, καὶ αἷμα ἐδιδάχθημεν εἶναι. οἱ γὰρ ἀπόστολοι γενομένοις ὑπ' αὐτῶν ἀπομνημονεύμασιν, ἃ καλεῖται εὐαγγέλια, οὕτως παρέδωκαν ἐντετάλθαι αὐτοῖς τὸν Ἰησοῦν, λαβόντα ἄρτον, εὐχαριστήσαντα εἰπεῖν, τοῦτο ποιεῖτε εἰς τὴν ἀνάμνησίν μου. τουτ' ἔστι τὸ σῶμά μου. Car nous ne prenons pas ces choses comme pain vulgaire ou breuage accoustumé, mais ne plus ne moins que par la parole de Dieu Iesus Christ nostre Sauueur s'est fait chair, & a prins nostre substance, ainsi par

les prieres verbales & actions de graces nous a-uons apprins que la viande q̃ nous prenōs reçoit vn tel changemēt que par iceluy elle deuient le sang & le corps du fils de Dieu: car les Apostres en leur Euangile nous enseignent qu'il leur fut ainsi ordonné & cōmandé par nostre Seigneur, lequel prenant le pain & le vin apres auoir rendu graces dit, *Faites cecy en memoire de moy, cecy est mon corps.*



§ II. *De sainct André, par le tesmoignage des Diacres d'Achaie.*

Pag. 123. Sainct André allant à la mort dit au Proconsul Egee qui le solicitoit d'immoler aux idoles, Ma coustume est d'offrir à l'autel chaque iour l'aigneau immaculé qui est mangé du peuple, & qui demeure tousiours en son entier.

Vous œilladez de trauers cette preuue, & auec vostre sourcil accoustumé critique & hipercritique ne faites estat de toute cette histoire.

Or d'autant que vous portez le nom de ce grand Apostre, & que vous en ignorez les actions: tant s'en faut que vous les imitiez & mettiez vos pieds dedans ses pistes pour son amour, ie vous en vay cotter les preuues, le suppliant du meilleur de mon ame de vous impetrer de l'aigneau sans macule qu'il offroit tous les iours, & pour lequel il alloit en iubilant à

la mort,

la mort, les graces qu'il obtint pour Nicolas le vieillard.

Tous les Martyrologes des Latins, & tous les Menologes des Grecs font memoire de cette sienne passion en Achaie le 29.iour de Nouembre.

Memoire particuliere en est faite *in capitular. Regum Franc.*l.1 c.164. & l.2. c.35 & l.6. c.185.

Il en est parlé au Concile de Maience souz Charles le grand ch.36.

Les actions particulieres de sa mort auec la sentence mentionnee sont dans Simeon Metaphraste recites par Lipomanus tom. 1. & par Surius tom.6.

Desdits actes escrits par les diacres d'Achaie prennent sentences, exemples, & preuues Remigius Antisiodor.sur le Ps,21.& 40, S.Bern. au serm.de S.André,Lanfranc contra Bereng. Iuo Carnotẽsis, & autres,& furẽt de telle authorité de tous temps,que les Grecs Pneumatomaques les falsifioient en vn passage disant que le S.Esprit procedoit du Pere & se reposoit sur le fils, comme il appert ez repurgez & rapportez par Mombritius tom.1. vit.sanct.

Qu'il ait presché en Scythie, Origene l'escrit sur la Genese l.3.

Sophronius chez S. Hierosme de script. Eccles.y adiouste les Sogdiãs & les Saxes voire les Ethiopiẽs, & Dorothee le confirme in Synopsi.

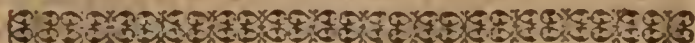
Qu'il ait esté presché en Achaie, Nicephore le dit l.2.c.39. & au l.8. c.6. il asseure qu'il auoit d'abondant couru toute la Capadoce, Galatie,

Bithynie, iusques à la mer Euxine.

S.Gregoire de Nazianze en l'oraison ad Aria. n'y adiouste l'Albanie.

Qu'il ait aussi annoncé l'Euangile aux Grecs S.Iean Chrysost. l'escrit en l'oraison des 12. Apostres, & dit qu'il fut martirisé apres S.Pierre.

De sa predication en Achaye parle aussi S. Hierosme en l'epist 148. ad Marcellam sur la fin, & de sa passion tout de mesme que les diacres la descriuent, parlent sainct Paulin Euesque de Nole in natali sancti Felicis, Sainct Damase Pape en vers Saphiques tres-elegants, & sainct Pierre Chrysologue au sermon 133 Que le Ministre iuge maintenant si la preuue a esté legere prise de ce costé, ou plustost de nul poids sa response.



§ 12. De sainct Matthieu.

Pag. 123. I'En feray autant pour l'honneur de ce grand Apostre & Euangeliste, aux fins qu'il vous obtiéne vraye reformation de meurs, esclaircissement d'entendement, embrasement de volonté, & grace efficace qui vous rende vrayment Apostolique, Euangelique, & Ecclesiaste, puis que vous presumez de porter ces titres d'honneur, quoy que contrefaits & vsurpés sans droit.

Les Martyrologes en parlent le 21. de Septembre & les Menologes le 16, des calendes de Decembre. De son Apostolat en Ethyopie

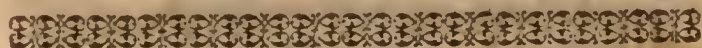
(Vtopie

(Vtopie que vous dites, est icy ἄτοπ☉) parle Origene sur la Genese & Eusebe liu.3.de l'hystoire ecclef.c.1. Socrate l. 1. c. 15. Dorotheus in Synopsi, & entre autres l'autheur du liure de vita & obitu sanctorũm dans Isidore c.78.

Metaphrastes recite au long dans Lipoman liu.5.& commence, *iam quidem*. Surius tom. 5. Perionius n'agueres en a imprimé quelque chose. De plus freche datte encore le Cardinal Columna Archeuesque Salernitain. Hippolyt. lib.de duob. Apost. Venantius Fortunatus en a fait quelques vers il y a plus de mill' ans.

Inde triumphantem fert India Bartholomæum.
Matthæum eximium Naddauer alta virum.

De son Euangile parle S. Hierosme de script. Eccl.& sur sainct Matthieu ch.2.où il dit que les Nazareans en auoient à leur opinion l'autographe. EtEpipha ne in Panario hæres.29.Et de son inuẽtion auec le corps de sainct Barnabé escrit Theodore lecteur l.1.collect. Et Niceph. l. 16.c. 37.qu'il ne viuoit que d'herbages & legumes. sainct Clement Alexand.le dit en son Pedagog. liu.2.chap.1.



§ 13. *Abdias & Iulius Africanus.*

IL fut disciple des Apostres, estably Euesque de Babylone par iceux,lequel escriuit en Hebrieu la vie des Apostres qui fut depuis translatee de l'Hebrieu en Grec par Eutropius disciple du mesme Abdias & du Grec en Latin par Iules

l'Africain, comme luy mesme à tesmoigné en vne epistre liminaire qu'il a faict en faueur de sa version, & de recente memoire a esté corrigee & mise en lumiere l'an 1560. par Ioannes Faber, voicy donc ses propres termes, ou il appert comme il fut occis à l'autel mesme venant de celebrer la Messe. *Cumque respondissent, Amen, & mysteria Domini celebrata & Missam suscepisset, omnis Ecclesia retinuit se iuxta altare vbi corpus ab eo fuerat Christi confectum, illic martyrium Apostolicum exultaret.* Et quand ils eurent respõdu *Amen*, & les mysteres du Seigneur furent acheuez, & toute l'Eglise eut ouy Messe, il s'arresta contre l'autel sur lequel le corps de nostre Seigneur auoit esté par luy consacré pour la triompher du martyre.

Or quand ie n'aurois autre argument pour preuuer que vous estes en opinion d'erreur, que celuy cy, il me semble irrefragable: c'est que vous ne pouuez soustenir ce que vous dites qu'en censurant tout le monde, desmentant l'vniuers, mesprisant l'antiquité, desrogeant à l'authorité de presque tous les liures & ne croiant qu'a ce, & à ceux que bon vous semble.

Sachez encore que quand ie n'aurois d'Abdias que son antiquité confirmee d'vn si graue iugement que celuy de Iulius l'Africain ie dirois auec les Spartiates,

Magna fuit semper capitis reuerentia cani
Inq; suo pretio ruga senilis erat.

Quand à Iules l'Africain, S. Hierome le met entre les hommes illustres, & vescut, dit-il, sous Marc

Marc Aurele Antonin ſucceſſeur de Macrim. Et en l'epiſt.84. ad Magnum oratorem Rom. ordiſſant vn catalogue des eſcriuains eccleſiaſtiques, il a couché ces mots, *Extant & Iulij Africani libri, qui temporum ſcripſit hyſtorias.* Ce ſera merueille ſi M.C. ne reiette entre les hommes de neant celuy que S.Hierome met entre les hommes illuſtres : il feroit mieux toutesfois ou de ſe taire ou de confeſſer librement ſon ignorãce,ou du moins qu'il ſouſtient vne mauuaiſe cauſe, laquelle il ne peut deffendre qu'en donnant ſur la ioue aux ſaincts Peres,& crachât ſur le nez aux plus gtands perſonnages que recognoiſſe l'Egliſe. Mais ce n'eſt de merueille ſi vous ſuiuez la piſte de vos ayeuls & biſayeuls qui n'ont eu iamais plus fort rampart que de nier ou falſifier la verité, & faire litiere de l'auctorité des ſaincts Peres & de toute l'antiquité. Pource à bonne raiſon ils ſont appellez nouateurs.



§ 14. *Sur la citation du Canon 23. des conſtitutions Apoſtoliques, & du Celibat des Preſtres.*

N'Ayant rien reſpondu à Teleſphore en l'epiſtre ad Damaſum c. 2. vous diſſimulez maintenant la force de cette preuue,car au lieu de ſatisfaire vous dites: Si ces canons ſont des Apoſtres,pourquoy ne les obſeruez vous ? il eſt *Pag.123. & 124.*

dit au 6. desdits canons que si vn prestre repudie sa femme soubs pretexte de religion, il doit estre excommunié, s'il perseuere il doit estre chassé : & là mesme il veut que tous les assistãs communient ou qu'ils soyent priuez de la communion. En ce peu de mots ie m'en vay remarquer sept ou huict fautes toutes releuees en bosse.

La premiere, que vous interrogez au lieu de respondre. La 2. que vous alleguez mal, car il n'y a rien de ce que vous dites au canon 6. mesprenant en la citation & parlant par cœur, car vous produisez canon pour chapitre. La 3. que vous faites vne liaison de paroles ridicules, que tous les assistans communient, ou qu'ils soyent priuez de la communion, & semble que vous n'entẽdiez guieres en la lãgue Grecque & bien peu en la Latine; car en l'vne il y a *separetur*, & en l'autre, *τῆς ἐκκλησίας ἀφορίζεσθαι χρὴ*, il doit estre retranché & separé de l'Eglise.

La 4. que vous coupez & tronçonnez le canon, car il ne parle pas seulement de ceux qui ne prennent la synaxe, mais de ceux aussi qui entroyent pour ouyr la saincte escriture, & puis ils faisoient de la rumeur & du bruit, mesprisant l'oraison & la communion, en voicy l'ordonnance : *Πάντας τοὺς εἰσιόντας πιστοὺς καὶ τῶν γραφῶν ἀκούοντας μὴ παραμένοντας καὶ τῇ προσευχῇ καὶ τῇ ἁγίᾳ μεταλήψει ὡς ἀταξίαν ἐμποιοῦντας τῆς ἐκκλησίας ἀφορίζεσθαι χρή.* Tous les fideles qui entrent & oyent les escritures & ne persistent en la priere & sacree communion, cõme apportans

confusion à l'Eglise, doiuent estre segregez.

La 5. que vous ne considerez la difference de l'Eglise naissante auec la presente. On sçait bien que de necessité lors que la Chrestienté estoit comme dans son berceau il falloit bien se seruir pour l'establissemẽt des Euesques & prestres, de ceux que l'on rencõtroit plus propres à l'administration des Sacremens & à la conduite de la bergerie du fils de Dieu, tels estoient communement mariez, attendu que l'excellence de la virginité n'estoit encore cogneue, moins celle du Celibat. Mais depuis que le sang du fils de Dieu fecõdant le terroir de l'Eglise, l'a fait germer & estendre par tout, & que lon à peu faire choix & triage des plus aptes aux diuins ministeres, on à ietté l'œil sur les continents : veu mesmes qu'en l'ancienne loy nostre Seigneur les vouloit tels pendant le temps de leur fonction, lors qu'ils deuoient s'approcher de l'autel, ou manger les pains de proposition.

Que si vous estes desireux (ce qu'à peine personne croira de vous) de voir la beauté de pudicité & d'entendre quel conte Dieu de tout temps en à fait, prenez garde qu'en la loy de nature lors que le monde auoit besoin de multiplication Abel le premier iuste fut aussi le premier ἄγαμος, Melchisedech de mesmes comme sainct Ignace le remarque.

En la loy escrite Iosué, Helie, Thesbite, Elisee, Hieremie, Daniel, Sidrac, Misac, & Abdenago, comme l'ont notté sainct Ignace, sainct Hierosme, sainct Epiphane. Et quant aux fem-

mes, voyez sur quoy sont fondees les benedictions, qui furent donnees à Iudith par le grand Pontife Ioachim & les prestres qui l'accompagnoit, Iudith 15. *Tu gloria Hierusalem tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri, quia fecisti viriliter & confortatum est cor tuum, eo quod castitatem amaueris, & post virum tuum alterum nescieris: ideo & Manus Domini confortauit te, & ideo eris benedicta in æternum.*

En la loy Euangelique sainct Iean Baptiste, sainct Iean l'Euangeliste, sainct Iaques & tous les Apostres n'estoient point mariés, excepté le Prince d'iceux lequel encore dit de soy parlant à nostre Seigneur, *Ecce nos reliquimus omnia &*
Matt.19. v.27. *secuti sumus te*, suyuant quoy sainct Hierosme en l'Apologie contre Iouinien escrit, *Apostoli vel virgines vel post nuptias continentes.* S.Paul desiroit qu'vn chacun fut comme luy, & tels auoit il choisi Tite, & Timothee ses disciples, d'où il est aisé à comprendre que quand il escrit à Tite, *Si quis sine crimine est* (parlant de l'Euesque) *vnius*
vers. 6. *vxoris vir filios habens fideles non in accusatione luxuriæ aut non subditos &c.* Il n'entend pas qu'il doiue estre marié necessairement, car autrement il eut parlé contre soy mesmes & contre celuy auquel il escriuoit, ayãt dit en la 1. aux Corinth.
vers. 7. chap. 7. Ie voudrois tous hommes estre comme moy, mais chacun à son propre don de Dieu, l'vn en vne maniere, & l'autre en vne autre mais il vouloit que si on estoit contrainct d'en choisir quelqu'vn du nombre des mariez, que ce fut l'vn de ceux qui s'approchoient le plus

du ce

du celibat & qui ne seroient bigames, car comme le docte Cesar Baronius enseigne au tom.1.de ses Annales (layant emprunté de Strabon ou il traitte des constitutions & coustumes de la republique de Crete) en la contree & prouince à laquelle l'Apostre addressoit ses lettres & pour l'institution de laquelle il parloit à Tite, on auoit pour coustume, & comme pour constitution inuiolable de colloquer les enfans en mariage dez leur tendre ieunesse : c'est pourquoy il estoit tres-aisé entre eux d'estre Polygames, si ce n'estoit que quelqn'vn fut amateur de pureté, & de tel parloit l'Apostre, car si en la susdite 1. aux Corinthiens il dit à ceux qui ne sont point mariez, & aux vefues, qu'il leur est bon s'ils demeurent comme luy, qu'eut il dit de l'Euesque, lequel il vouloit estre comme le miroir des autres en toutes sortes de vertus?

L'Apostre auoit aussi l'œil escriuant les paroles que dessus à ceux qui auoient plusieurs femmes en mesme temps : tant entre les Gentils qu'entre les Hebrieux lesquels vsoient encore pour lors de Polygamie comme le tesmoigne *ch.7.v.8.*
Ioseph liu.17.des antiquitez c.1. (ou selon l'ancienne edition ch.2). Et Iustin Martyr au dialogue côtre Tryphon, reproche aux Rabins qu'ils en auoient plusieurs, & qu'ils choisissoient encore les plus specieuses, se targants pour leur iustification de l'exemple de Iacob & des autres Patriarches, quoy qu'Euripide eut dit pieça, *οὐδὲ γὰρ καλὸν δυοῖν γυναικοῖν ἄνδρ' ἓν' ἡνίας ἔχειν,* in Andromache.

Au

Au surplus remarquez en ce lieu en quel credit estoit la continence, puis que le pretexte de cette vertu seruoit d'occasion à plusieurs de ne rendre le deuoir à leurs consortes, ainsi que les paroles du canon le signifient προφάσις εὐλαβείας, *prætextus pietatis*. Car il ne dit pas, *qui eijcit propter βδελυγίαν*, par abomination, comme le canon 51. ny aussi, *qui abstinet propter διάσκησιν*, pour exercitation de vertu, ce que leur estoit permis par mutuel consentement, pour vaquer
vers. 5. à l'oraison comme dit l'Apostre au mesme lieu que dessus. Les Apostres donc veulent que ceux qui s'estoient mariez deuant la prestrise n'abandonnent point leurs femmes souz voile & couuerture de pieté, non pas que tous les prestres se marient comme veulent les Centuriateurs de Magdebourg apres les Nicolaites.

Du depuis le Concile de Carthage ordonna que si du consentement de sa partie il arriuoit que quelqu'vn fut promeu aux ordres, en tel cas il seroit tenu de garder continence, *Si interdum ad sacros ordines coniugati adsciscantur, vt à coniugij vsu penitus abstinerent*, Et les raisons sont celles mesmes de l'Apostre en la 1. à Timoth. 2. *Nemo Deo militans implicat se negotijs secularibus*, Et que les mariez auront des tribulations, *tribula-*
vers. 28. *tionem carnis habebunt huiusmodi*, 1. Corinth. 7. Et que l'homme marié a le cœur diuisé, *qui autem cum vxore est, solicitus est quæ sunt mundi quomodo*
1. Cor. 7. v. 33. & 34. *placeat vxori & diuisus est*: Et au contraire, *qui sine vxore est, solicitus est quæ Domini sunt quomodo placeat Deo*, Et autres que Syricius deduit en l'epist. 4. c. 9.

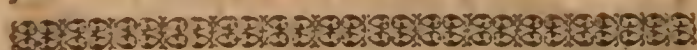
Les mesmes raisons induirent le Concile de Nice premier can. 3. de faire vne ordonnance nouuelle touchant les Euesques, prestres & diacres, *Decorum est propter repetita mysteria ac necessitates vt presbyter & diaconus & Episcopus Deo dedicatus sit: si enim populo præcipit vt ad tempus vacet orationi, quanto magis sacerdoti idem præcipit?* aux fins que desormais personne ne fut honoré de tels caracteres qu'il ne s'engageat de promesses & vœu solennel à Dieu & à son Eglise de garder desormais continence.

Les mesmes raisons firent escrire à sainct Hierosme contre Iouinien, *Sacerdoti cui semper pro populo offerenda sunt sacrificia, semper orandum est, & si semper orandum, semper carendum matrimonio,* Et à Origene en l'hom. 23. sus les Nombres. *Illius solius est offerre sacrificium indesiens qui perpetuæ se deuouet castitati.*

Que diront maintenant les fedifrages & sacrileges infracteurs de leurs vœux? que diront ceux qui les y poussent ou attirent? qu'ils oyent ce que Dieu dit au nomb. 30. *Si quis virorum votum Deo vouerit, & omne quod promiserit implebit.* Et en l'Eccl. 5. *Quodcunque voueris redde, multo melius est non vouere quàm post votum promissa non reddere.*

Vous ne pouuez nier que ne soyez sur ce faict attaints & conuaincus de leze Maiesté diuine, *Pag.124.* comme vous l'estes aussi de l'humaine, en reiettans auec tant de temerité les canons des Apostres.

Des



§ 15 *Des canons Apostoliques receus & recogneus par toute l'antiquité.*

LEs Centuriateurs, & Heretiques de nostre temps, se sont fort trauaillez à rauallet l'estime, que l'Eglise Catholique à tousious eu des canons des Apostres. Ce que n'est de merueille, puisque leur principal estude n'a esté qu'à falsifier la verité, & corrompre la creance de toute l'antiquité. Mais il leur a prins comme aux idolatres de Samarie qui auoyent dressé leur autel contre l'autel de Dieu, desquels & de leur doctrine parle le Prophete Osee: *In aranearum telas erit vitulus Samariæ, ventum seminabant, & turbinem metent: Culmus stans non est in eo, germen non faciet farinam, quod etsi fecerit alieni comedent eã.* Le Ministre tout bouffy de tel vent en desgorge vne partie contre les susdits canons & constitutions Apostoliques, à son accoustumé.

Osee 8.

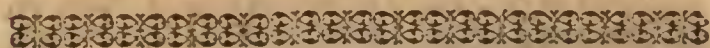
L'impudence accompagne souuent l'ignorance, & la malice fait l'homme hardy méteur. S'il auoit bien leu & fueilleté tant les Conciles que les saincts Peres & Docteurs anciens, il auroit apprins à ne parler si temerairement; ou bien il parleroit contre sa conscience, si toutesfois il en a quelque peu de reste.

Ie le vouloy conuaincre en luy opposant les Conciles de Nicee, d'Ephese, de Constantinople, de Gangres, & plusieurs autres tant Synodes que Docteurs de l'Eglise, qui ont parlé fort

hono

honorablement des Canons des Apoſtres, les ont cité & expliqué. Mais le docte Franciſcus Turrianus me releuera de cette peine, l'œuure duquel *pro canonibus Apoſtolorum & epiſtolis Pontificum*, eſt imprimé en diuers lieux depuis 30. ans en ça.

Le Miniſtre apprendra ce qu'il ne ſçait pas de ceux de Magdebourg & autres hereſiarques qu'il a ſuiuy pour guides, & choiſy pour ſes maiſtres, verifiant le dire de Ieſus Chriſt, *Si cæcus cæco ducatum præſtet, ambo in foueam cadunt.* Matt.15.



§ 16. *Des conſtitutions Apoſtoliques redigees en huict liures par S. Clement.*

LEs premiers Legiſlateurs qu'ait eu l'Egliſe apres Ieſus Chriſt ſont les Apoſtres, deſquels ne faut douter qu'ils n'ayent eſté fort ſoigneux & exactes, à eſtablir vn bon reglement & diſcipline en l'Egliſe, pour tous offices & toute ſorte de perſõnes de quelque ſexe, eſtat & cõditiõ qu'elles ſoyẽt. Car il eſtoit neceſſaire d'ainſi faire, *vt omnia honeſtè & ſecundum ordinem fierent in nobis*, ſuiuant l'aduertiſſement de l'Apoſtre, pour maintenir la paix & vnion entre tous les Chreſtiens par tout le monde.

A cela ſeruent premierement les Canons qui ſont comme regles & loix eccleſiaſtiques, pour tenir principalement le Clergé en deuoir: & pourtant elles ordonnent des peines aux tranſgreſſeurs d'icelles: puis apres les Conſtitutions qui

qui sont comme instructions & aduertissemens donnez à tous quels qu'ils soyent, pour sçauoir en quelle maniere ils se doiuent gouuerner selon la charge & condition d'vn chacun. Autrement les republiques humaines auroyent esté mieux policees que la Chrestiéne, laquelle a Iesus Christ pour auteur & fondateur, & son saint Esprit pour legislateur & gouuerneur.

Or c'est en telles constitutions & semblables, que consistent les traditions de l'Eglise, par lesquelles les Apostres ont enseigné à noz ancestres leur doctrine, estant venue de pere en fils iusques à nous, ce que S. Paul escrit auoir luy mesme enseigné aux Thessaloniciens, *Tenete traditiones quas audistis, siue per sermonem, siue per*
1.Thess. 2. *Epistolam nostram*, Et aux Philippiens ch. 4. *De cætero fratres quæcunque sunt vera, quæcunque pudica, quæcunque iusta, quæcunque sancta, quæcunque amabilia, quæcunque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate. Quæ & didicistis, & accepistis, & audistis, & vidistis in me, hæc agite, & Deus pacis erit vobiscum.*

Voyla le subiect des constitutions Apostoliques, auctorisees par le 1. & 2. Concile de Nice, par S. Denys, S. Ignace, S. Athanase, S. Iean Damascene, & par vn grand nombre d'autres Conciles & Docteurs, lesquels vous n'estes pas digne de dechausser, si grand Aristarque que vous puissiez estre.

Mais ie ne me veux icy arrester pour conuaincre vostre temerité par leur authorité, puis que Franciscus Turrianus l'a fait pieçà en son

proême

proëme *in libros Clementis Romani*, Et en l'explanatiō des cōſtitutions d'iceluy. Seulement vous diray-ie, pour entendre en quel rang l'Egliſe Orientale a tenu ces liures, que les Empereurs de Conſtantinople le iour de leur ſacre, auant que receuoir la coronne de la main du Patriarche, luy donnoient la profeſſion de la foy Catholique eſcrite, & ſignee de leur main propre, en laquelle ils proteſtoient receuoir entre autres les traditions & conſtitutions Apoſtoliques.



§ 17. *De l'auctorité des œuures de ſainct Clement en general.*

VOus vſez de meſme reſpect à l'endroit de S. Clement que de ſes œuures, & pour r'aualler du tout leur authorité, vous me renuoyez à Euſebe liure 3. chap. 16. Voicy tout ce que i'y treuue, *Per idem tempus Clemens Romanam adhuc gubernabat Eccleſiam qui poſt Paulum & Petrum tertius Epiſcopalis illius dignitatis gradum obtinuit.* En ce temps là Clemēt gouuernoit encore l'Egliſe de Rome, & fut le troiſieme apres S. Pierre & S. Paul, à qui le grade de cette dignité a touché. Y a il rien en tout cecy qui face pour vous? Rien de ce que vous eſcriuez, diſant que de tout ce qu'on luy attribue, il n'y a rien qui face à receuoir, ſinon vne ſeule epiſtre aux Corinthiens, laquelle ne ſe trouue point auiourd'huy. Voila Pag. 124.

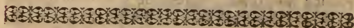
 donc

donc double escorne pour vous, l'vne d'imposer faussement ce qui n'est pas aux auteurs & lecteurs : l'autre que par là vous preuuez que S. Pierre a esté Euesque de Rome contre la commune doctrine de vos escholes. Si le premier Synode Martial que vous tiédrez en est aduerty vous y aurez la Mercuriale. Ie veux toutesfois vous rendre bien pour mal, & vous marquer où c'est qu'Eusebe reprend, non ce que vous dites, ny comme vous le dites, mais vne chose en laquelle nous sommes tous d'accord. C'est donc au liure 3.chap.32. où vous desmentez son dire & son escrit, ou il desment le vostre : car il approuue là l'epist.1.aux Corinthiés, & ne dit point comme vous, quelle soit esgaree : en apres il reprend entre les œuures qui couroyent en son nom, seulement la 2. aux mesmes Corinthiens, & les longues disputes de S. Pierre & d'Apion, sans rien dire s'il en auoit fait d'auantage ou non, contre ce que vous dites, qu'on faisoit courir force liures soubs son nom, qui estoyent fort esloignez de la doctrine des Apostres.

S.Hierome in catalog. script.Eccles. ne dit rien d'auãtage que ce qu'a dit Eusebe. Pourquoy donc adioustez vous aux autheurs? Mais à quoy m'arreste-ie? vous dõnez plus auant dans la fondriere d'absurdité : car vous taxez ses œuures comme parsemees d'erreurs & heresies, & cités S. Hierome in Apol.cõtra Rufinum. Voyez que c'est de croire legerement à vos lieux commũs, & de parler par cœur apres les autres en Iuge

Pedanee. Tant s'en faut qu'il die ce que vous dites, qu'il reprend expressément Rufin de ce qu'il se seruoit de cette fausse porte pour euader de l'authorité des Peres. Vous auez donc premierement parlé contre S. Hierome : en apres vous auez imité la ruse de Rufin, lequel pour dõner poids à son opinion alleguoit Pamphile le martyr au lieu d'Eusebe Arrien : car vous auez fait transport du nom & credit de S. Hierome à Rufin Origeniste.

Au reste tenez vous l'Apocalypse de S. Iean pour authentique ou non? Si vous la refusez, c'est auec Luther, si vous la receuez, receuez aussi outre l'epistre aux Corinthiens que vous auez excepté, les Constitutions de S. Clemẽt: car Eusebe que vous alleguez au liure 3. ch. 19. met en mesme rang l'Apocalypse de S. Iean, l'epistre de Barnabas, & les Constitutions, communement appellees la doctrine des Apostres, τῶν Ἀποστόλων αἱ λεγόμεναι διδαχαί.



§ 18. *De sainct Denys, de sa Liturgie, & qu'il est l'Areopagite.*

IE vous ay cité la Liturgie de S. Denys, vous faites comme de coustume: vous enflez vos ioües en boree, & baffoüez cet Apostre des Gaules, lequel quitta les Tribunaux de l'Areopage, pour s'asseurer sur le blanc de l'humilité Chrestienne : & dites que ce seroit merueille

 s'il

s'il nous est enseigné autre formulaire que celuy qu'il auoit appris de l'Apostre S. Paul, & S. Paul de nostre Seigneur : ce qui est vray, d'où vous deuez inferer que pourueu qu'il nous conste que c'est l'Areopagite conuerty és Actes 17. v. 34. il n'y a plus à douter que telle n'ait esté la Messe de S. Paul, telle celle de nostre Redempteur.

Mais au nõ de Dieu parlons, escriuons, & lisons en cõscience, car de traitter auec vn homme qui a iuré sa ruyne, sa confusion, sa damnation, auec le detriment de la gloire de Dieu, & la perte des ames, & à qui c'est assez qu'il contrarie pour auoir ses franches coudees à mal faire, est chose intolerable.

Or donc que les escrits que nous auons de S. Denys sont de l'Areopagite conuerty par sainct Paul, Origene les recognoit de luy homil. 1. in Ioan. *In diuersos noui Testamenti locos.* Sophronius Archeuesque de Hierusalem en l'epistre qu'il escrit à Sergius Patriarche de Constantinople. S. Iean Damascene lib. de fide Orth. cap. 12. & lib. 2. cap. 18. S. Maximus Philosophe & martyr au serm. 57. Euthymius en diuers lieux de sa Panoplie, sainct Gregoire le grand homil. 34. sur les Euangiles. Mais laissant à part vn grand nombre d'autres saincts Peres & Docteurs, si par auanture ces particulieres autoritez ne releuent assez deuant des yeux chassieux, & vne prunelle chargee de maille, le premier Concile de Nicee est tesmoing irrefragable receu de Caluin & de tous vos Archipedago-

gues. Car en ſes Canons chap.31. ordonnant aûec quelle ceremonie ſe receuroyent les Arriens qui retourneroyent à l'Egliſe Catholique, dit entre autres choſes, que l'Eueſque ou le Preſtre, apres qu'il auroit fait abiurer l'hereſie à quelqu'vn, *Vngat eum vnctione chriſmatis,& ſignet ter vngendo, & orando ſuper eum orationem Dionyſij Areopagitæ.* Pour tel auſſi le recognoit & le cite le Concile ſecond de Nicee, qui eſt le 7. general au canon deuxieſme, & le lieu de ſainct Denys qu'il apporte audit lieu ſe retreuue au liure de eccleſ.Hierar.cap.1.

Mais ſi nous monſtrons que luy meſme ſe dit l'Areopagite, quelle replique là deſſus? Au ch. 2. de diu.nom parlant de ſoy il s'appelle Denys Areopagite diſciple de Paul,& S.Timothee ſon condiſciple & collegue en la preſtriſe,auquel il dedie & addreſſe toutes ſes trois belles œuures que nous auons de luy: & au meſme chap. il ſe dit auoir aſſiſté auec luy aux funerailles de la treſglorieuſe Mere de Dieu.Il eſcrit ſes epiſtres à ceux qui eſtoyent diſciples & contemporains des Apoſtres, comme à Caius,Policarpe, Titus & autres iuſques à la derniere qui eſt à S. Iean lors qu'il eſtoit en Patmos. Le ſtile de ſes œuures reſſent ſon homme docte,eſleué & nourry en Athenes, ſes ſpeculations & apotheoſes, l'eſchole de S. Paul rauy iuſques au troiſieſme ciel.

Ie vous aduertiray de ſurplus que ce grand & docte perſonnage Anaſtaſius Bibliothecarius ſedisApoſtolicæ,eſcriuant au Roy Charles

le Chauue il y à plus de 800.ans,asseure au rapport des Grecs que les heretiques auoient pour vn long temps supprimé les œuures deS.Denys, iusques à ce que par la prouidéce de Dieu elles furent premierement treuuees à Rome, & à cela s'accorde Nicephore liu.2.ch.20.

Ie viens à voz obiections, Eusebe & S. Hierome n'en font aucune memoire traictans des hommes illustres. Vn argument negatif est de negatiue authorité. S'ils n'en ont rien dit, ils n'ont esté si precipitez & temeraires que vous, qui dites l'opposite & parlez mal à propos.

Si vostre argument negatif est valable, donc S.Martial Euesque de Bourdeaux ne fut onques, Athenagoras, Gregoire de Neocesaree surnommé Thaumaturge, Iean Climacus, Chromatius Aquileiensis Episcopus, Prudentius, sainct Augustin, & tant d'autres qu'il ne nomme, s'excusant de ce que estant lors confiné en vn recoin du monde, il n'a peu auoir la cognoissance de plusieurs liures qui estoient ça & la escartez.

Plutarque a faict les paralleles des Grecs & des Latins, Pline second, le traicté des hommes illustres, Æmilius Probus de vita excellentium imperatorum, & autres. Et qui ne sçait le grand nombre de ceux qu'ils auoient passé souz silence? mais ce qu'est obmis par l'vn, il est traicté par l'autre.

Com

§ 19. Combien de fausetez à commis le Ministre en impugnāt l'authorité des œuures de sainct Denys, & particulierement de la pretendue citation de sainct Clement Alexandrin.

C'Est vous faire souure de raison, que de vous marquer l'autheur mesme, outre les autres dignes de foy, auec sentences positiues contre vne ou deux negatiues. Ie dis vne seule: car de sept choses que vous mentionnez, vous auez dementy la verité en cinq, & luy auez eshontément, en modestie reformee, couuert la ioüe les cinq doigts estendus.

La premiere, disant qu'Origene n'en fit onques mention; il en parle en l'homelie 1. sur S. Iean, où il l'appelle le grand, & n'y a point plus de raison d'attribuer cet œuure là à Rufin qu'à Origene.

La secōde, en disant le mesme de sainct Iean Chrysostome; & il en parle en deux endroits treshonnorablement, au 4. de Sacerdotio, & au dernier de ses sermons, l'appellant πετεινὸν οὐρανοῦ, oyseau du ciel.

La troisiesme, que les precedens Grecs & Latins n'en firent onques mention. I'ay mōstré le contraire par Origene, S. Iean Damascene, & autres, sans ceux que ie pourrois encore citer, & par les Conciles Ecumeniques de Nicee 1. &

2. Voire mesme S. Gregoire de Nazianz. orat. 38. qui est de la natiuité de N. Seigneur, parlant de l'hymne des Seraphins, entend S. Denys par ces paroles, *Quemadmodum alius quispiam magnorũ, & pulcherrimè Philosophatus est & sublimissimè, κάλλιστά τι καὶ ὑψηλότατα*, selon l'opinion de Budee, quoy que Nicetas l'entẽde de sainct Athanase, pour n'auoir leu S. Denys, qui dit clairement ce que touche sainct Gregoire sur la fin du chap. 7. De cælesti hierarchia. Pareillement non sans bonnes coniectures, aucuns estiment que sainct Ignace in epistola ad Tralianos, parle de sainct Denys quand il traicte des ordres des Anges & du Royaume de N. Seigneur.

3. Et puis il ne sera pas vray que le Ministre est hardy menteur, & que l'heresie à trois testes, de chien, de truye, & de cheual, comme par hieroglyphe les anciens l'ont figuree? Abbayer ne luy est que ieu: faire seuil & boutis en l'ordure, c'est magnificence: iouer des dents, & ietter des ruades contre ceux qui s'y opposent, c'est gloire, c'est triomphe.

La quatriesme est encores plus insolente, car non seulement vous faictes taire S. Gregoire, mais vous le faictes parler contre l'authorité de ce liure, disant qu'en l'hom. des dix drachmes, il ne le recognoit point pour l'Areopagite. C'est tout le contraire: voicy ces paroles, *Fertur & Dionysius Areopagita, antiquus videlicet & venerabilis Pater, dicere quod ex minorum Angelorum agminibus &c.* On tient aussi que Denys l'Areopagite pere ancien & venerable dit que des plus
bas

bas cœurs des Anges, & ce qui ſuit. Où il confirme le dire de ſainct Denys par deux raiſons.

La cinquieſme ne luy cede en rien, car vous luy impoſez, ou ignoramment du tout, ou malicieuſement en exorbitance, qu'il ait cité ſainct Clement Alexandrin qui fut plus de deux cens ans apres luy. C'eſt bien icy où l'on void que vous viuez de fumee, & vous paiſſez de menſonge: de l'vn vous humez les puantes & ſales exhalaiſons que vous iettez contre la ſaincte Meſſe, & de l'autre, les erreurs que vous nous vomiſſez à tout bout de carriere. Voicy le texte meſme que vous dites au liure de diuinis nominibus, ch.5. vers la fin, εἰ δὲ ὁ φιλόσοφος ἀξιοῖ κλήμης, καὶ πρός τι παραδείγματα λέγεσθαι, τὰ ἐν τοῖς οὖσιν ἀρχηγικώτερα, πρόεισι μὲν, οὐ διὰ κυρίων, καὶ παντελῶν, καὶ ἁπλῶν ὀνομάτων ὁ λόγος αὐτῷ. Que ſi le Philoſophe Clement eſtime qu'il faut dire que les choſes hautes ſont exemplaires des autres, pour en eſtre tiree quelque forme, il diſcourt bien, non toutesfois par des mots propres, ſimples & vniuerſels.

Trouuez vous icy le nom d'Alexandrin? grãd cas que de vouloir & ne pouuoir! ainſi les trãſportez, *ſibi ſomnia fingunt*, ainſi l'eſperance & le deſir ſont les ſonges des veillants, vous le voudriez, or il n'eſt pas. Il cite Clement ſans addition quelconque, pourquoy y adiouſtez vous Alexandrin? Le paraphraſte Pachimeres vous deſment, ὁ μέν τοι φιλόσοφος κλήμης ὁ ῥώμης ἐπίσκοπος. Et qu'il parle de ſainct Clement Pape, vne raiſon inſuperable le conclud, car S. Denys *Pluth. in ſym.*

escriuant ad Demophilum, il luy cite, parlant de Clement, le can.52.des Apostres. Duquel lieu vous receuez deux soufflets, l'vn que les canons sont vrayment de S.Clement, ce que n'agueres vous reuoquiez en doute, & l'autre, que sainct Denys parlant de Clement, entend du Pontife Romain successeur de S.Pierre, qui se recognoit encore pour philosophe en l'epistre ad Iacobum fratrem Domini.

Les doctes que vous alleguez sont Theodorus Gaza, Erasme, Laurẽtius Valla, & Caietain, tous modernes, au dessus desquels ceux que l'on vous à cité paroissent autant:

Quantum lenta solent inter viburna cupressi.

Voyez s'il y a du corps diuersement coloré, qui embrouille & qui diuersifie vostre aspect. τυφλὸν τὸ πάθος καὶ τυφλοὺς ποιεῖ βλέποντας εἰς αὐτό. La vraye doctrine M.Caille, est de sçauoir ce qui est, & la vraye sagesse de ne iamais soustenir ce qui n'est pas.

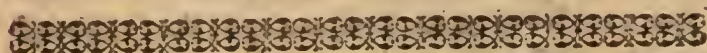


§ 20. *Preuues touchant la chose mesme & le nom de la saincte Messe prinses & confirmees du second siecle.*

ON vous a cité pour le second siecle Thelesphore & Higinius, ausquels vous ne respõdez qu'à la façon de combattre des Scythes, & pour tout, dites ou faites trois choses, la premiere vous gauchissés vn reuers sur le mot

de Pape, l'antiquité & auctorité duquel vous desplait fort & voulez qu'Higinius ait esté le premier baptisé de ce nom specieux. En la 2. vous reuoquez en doute les epistres decretales à cause du langage que vous appellez barbaresque: En 3. lieu vous changez en autant d'assemblees ce qui est dit des trois Messes par Thelesphore. Pag. 126.

Rendons encore ce deuoir à la verité, & ce seruice aux ames, desquelles vous dressez à l'enfer force hecatombes, & vous esclairons en plein iour.



§ 21. *Du nom de Pape & de sa signification & quand il à commencé d'estre approprié aux Euesques de Rome.*

EScriuant que Higinius fut le premier qui s'intitula Pape & que mal à propos i'ay appellé de ce nom Thelesphore, vous me donnez suiect d'expliquer plus au long ce qui a esté touché cy deuant à autre occasion.

On vous à dit que ce nom signifie en note primitiue autant que pere, soit entre les Grecs, soit entre les Latins, en voicy les preuues. Homere *οδυσ.ζ.* πάππα φίλ' οὐκ ἂν δή μοι ἐφοπλίσσειας ἀπήνην &c.

Iuuen. Saty. 6. *timidus pragustet pocula Pappas.* Qui signifioit vn vray, non seulement nourrissier, mais pere, quoy que veuille dire vostre

vostre bibliothecaire Grec τὸν δὲ ῥοφέα πάππαν οὐδεὶς ἔλλην καλεῖ. Eustathius ex Rethor.lexico. Et la portee de ce mot à mesmes dimensiōs que l'estendue de l'vniuers, car il est deriué de πᾶς & par reduplication πάππας, comme le mesme Eustat. l'enseigne sur l'odyss. qui signifie pere vniuersel, singulierement approprié au Pontife ecumenique, sçauoir est l'Euesque de Rome, quoy que par communication il ait esté quelquefois conferé aux simples Euesques.

Or que deuant Higinius ils ayent esté appellez de ce nom, voicy le tesmoignage irrefragable de S. Ignace disciple des Apostres, en l'epistre 1. ἔτι ὄντος σου ἐν τῇ Ῥώμῃ παρὰ τῷ μακαρίῳ πάπα Ἀνακλήτῳ, quand vous estiez à Rome chez le bien-heureux Pape Anaclete.

Voicy les deuanciers d'Iginius, S. Clement en l'epistre 2. ad Iacobum. *Quoniam sicut à beato Petro Apostolo accepimus omnium Apostolorum Patre qui claues regni cœlorum accepit*, là où il appelle S. Pierre, Pere de tous les Apostres.

Et S. Denys escriuant à Hierothee du trespas & des obseques de la vierge συνηλήλύθαμεν ὁ Ἰάκωβος καὶ Πέτρος ἡ κορυφαία ἀκροτάτη πρεσβυτάτη τῶν θεολόγων, nous nous trouuasmes ensemble Iaques & Pierre supreme feste & le plus ancien des Apostres.

Anaclete dit de soy en l'epistre 3. *Anacletus seruus Iesu Christi in Apostolica sede à domino cōstitutus*, & plus bas, apres auoir parlé des autres Eglises *hæc verò sacrosancta Romana & Apostolica Ecclesia non ab Apostolis, sed ab ipso Domino Saluatore nostro*

ſtro primatum obtinuit & eminentiam poteſtatis ſuper vniuerſas Eccleſias, ac totum Chriſtiani populi gregem aſſecuta eſt. Or cette ſaincte Egliſe Apoſtolique Romaine a receu ſa primauté non des Apoſtres, mais de noſtre Seigneur, & la preéminence de pouuoir ſur toutes les Egliſes & ſur tout le bercail de Ieſus Chriſt. Ce que S. Irenee remarque liu. 3. ch. 2. 3. & 4. adu. hæreſ. Et puis apres, *Apex*, dit-il, *cardo & caput omnium Eccleſiarum à Domino & non alio eſt conſtituta.* Or ſe dire chef de toutes les Egliſes, n'eſt-ce pas dire Pape?

Sixte I. en l'epiſt. 2. commẽce en ces termes, *Sixtus vniuerſalis Apoſtolicæ Eccleſiæ Epiſcopus omnibus Epiſcopis in Domino ſalutem.*

Vous parliez donc, ou du nõ ou de la choſe; ſi du nom, S. Ignace eſt cõtre vous; ſi de la choſe, tous les autres ont vſé de termes de meſme conception.

Ie n'en amene que deux de ce ſiecle, & vous ne ſatisfaites à pas vn. Qu'euſſiez vous dit à S. Alexandre en l'epiſtre decretale 1. ad omnes Orthodoxos chap. 1. *In ſacramentorum quoque oblationibus quæ inter Miſſarum ſolennia Domino offeruntur paßio Domini miſcenda eſt, vt eius cuius corpus & ſanguis conficitur, paßio celebretur, &c.* En l'oblation des Sacremens qui ſe fait au milieu de la Meſſe, il faut auoir ſouuenance de la paſſion du fils de Dieu, à fin que l'on aye memoire de la paſſion de celuy duquel on conſacre le corps & le ſang. Or ce Pere fut martyriſé l'an de noſtre Seigneur 117.



§ 22. *De l'authorité des Epistres de S. Ignace.*

QV'aurez vous à repartir, si ce n'est en rompant la barriere de tout respect, & franchissant à saults perilleux auec vos Centauriateurs l'authorité de ces escrits? Or ayez ou souuenance ou science de ce que dit ce grand personnage Cæsar Baronius, tom. 1. Annalium, le prenant d'Eusebe, *De Ignatio nulla est tergiuersatio, cuius epistolas, vt legitimas, semper est antiquitas venerata.*

S. Denys Areopagite de diuin. nominib. cap. 4. de l'authorité duquel vous ne pouuez plus douter, les allegue.

S. Hierome de viris illustrib. & script. Eccles, le range entre les escriuains Ecclesiastiques.

Le mesme le cite contra Heluidium.

S. Athanase de Synodis.

Theodoret in tribus Dialogis.

Eusebe liu. 3. de l'hist. ch. 30.

Nicephore liu. 2. de l'hist. ch. 37. & liu. 3. ch. 19.

Maximus Martyr serm. 43.

Gelasius aduersus Eutychem.

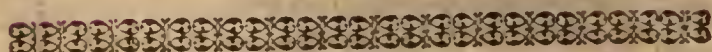
I'ay reserué les authoritez de S. Polycarpe & & S. Irenee comme fleurs d'eslite & cresme de la plus pure antiquité : celuy cy au liure 5. contre les heresies chap. 28. r'apporte les propres conceptions & paroles de ce sainct personnage prinses de l'epistre aux Romains, *frumentum Dei sum*

sum, dentibus bestiarum molar. Et celuy la disciple de S. Iean l'Euangeliste dans Eusebe liure 3. de l'histoire Ecclesiast. chap. 30. recommande aux Philippiens la lecture des epistres d'Ignace qu'il leur enuoyoit, & qu'il auoit receu de l'autheur mesme.

Ignatij Epistolas ad nos ab eo missas, & alias quas apud nos habebamus ad vos sicut præcepistis misimus, ex quibus multũ poteritis percipere vtilitatis. C'est ce glorieux Martyr grãd amateur de Iesus Christ, duquel vn sage & docte religieux a escrit,

De Iesus sainct Ignace
Estant enamouré,
Les fieres il agace
Pour estre deuoré:

Et ioyeux se console
Comm' inuaincu vainqueur
Par la belle parole
Emprainte dans son cœur.



§ 23. *Des trois Messes le jour de Noel.*

VOus ne pouuiez respondre à l'authorité prinse de Thelesphore, sinon en faisant comme les Empiriques Diobolaires & Paracelsistes, qui vsent de mesme drogue & du seul Antimoine au rencontre de toutes maladies. Tout ce que vous dites de la Messe se doit entendre de la Cene, c'est le refrain de vos ordinaires balades. Homme chetif, *quæ communicatio lu*

tio lucis ad tenebras, Christi ad Belial? si vous parliez de celle de nostre Redempteur, ie dis non de la prophane, non de la typique, mais de la mystique, nous sommes d'accord : mais si de celle que vous faictes, οὐχ αἰσχύνη ἀλαζονευόμενος ἃ ἐξελέγχει ψευδόμενος ? ouy bien lors qu'il s'agit de banquet, de festin, de boire & de manger, vous pouuez entendre vostre Cene : mais icy voyez les ceps qui vous enclauent.

Thelesphore Pape en l'epistre premiere ad omnes Episcopos, alleguee par Gratian de consecr. dist. 5. ca. nocte sancta, & en la cause 6. q. 1. ca. sacerdotes, dit ainsi; *Nocte sancta Natiuitatis Domini Saluatoris Missas celebrent sacerdotes, & hymnum Angelicum in eis solenniter decantent: quoniam & eadem nocte ab Angelo pastoribus nuntiatus est.* Et apres, *Reliquis verò temporibus Missarum celebrationes ante horam diei tertiam minimè sunt celebrandæ, qua spiritus sanctus descendisse legitur & Dominus crucifixus est.* Ce qui se prattique encore pour le regard des grandes Messes parochiales: pour les autres le sainct Siege a dispensé, le nombre des Chrestiens & des Prestres s'estant de tant augmenté.

Damasus en la vie de Thelesphore vous en dira dauantage, comme aussi sainct Gregoire en l'hom. 1. sur la Natiuité de nostre Seigneur, *quia ter hodie Missarum solennia celebraturi sumus*, d'autant qu'il nous faut trois fois auiourd'huy celebrer la Messe solennellement, & iugez s'il parle de vos assemblees, ou cõme vous l'interpretez de vostre Cene.

Il dit

Il dit qu'iis s'allemblent de nuict, y allez vous à telle heure? Qu'ils ne la celebrent lors qu'elle se dit le matin qu'à neuf heures. Estes vous limitez à ce periode quand vous faites vos Synodes? Qu'ils y chantent l'hymne des Anges: qui l'a iamais ouy entonner à vos Choristes & Symphoniaques pucelles? Il appelle la susdite nuict de Noel, nuict saincte, la tenez vous pour telle?

S.Higinius Pape dit, *Omnes basilicæ cum Missa debēt semper consecrari*, Cōsacrez vous vos Temples de la sorte? Nōmerez vous de ce nō vostre Cene? Il faut donc bien qu'vne ame soit donnee en sens reprouué de forger des gloses à contrepoil du sens, & des paroles cōme celles que vous auez moulees sur vos panchartes.

Au liure 8. des Constitutions Apostoliques ch. *5.* que i'ay cité, il est parlé du pouuoir que les prestres ont de remettre les pechez, Cela est il dit de vous? Au ch. *36.* il est dit que Dieu nous a ordonné de faire & d'offrir le mesme sacrifice que Iesus Christ presenta à son pere: parlez vous ainsi, & faictes vous le mesme?

S.Iustin au dial. cum Tryph. Dieu, dit-il, n'accepte le sacrifice de personne que de ses prestres, lequel il a cōmandé de luy estre presenté en l'Eucharistie; le faites vous, le dites vous?

S. Irenee l. 4. ch. 32. dict que la nouuelle hostie a esté ordonnee de luy au nouueau testament, laquelle tous les iours est à Dieu presentee en l'Eglise, est-ce cela qu'on faict en vos assemblees Ministeriales ou Consistoriales?

S. Martial en celle qu'il escrit à ceux de Bordeaux, dict que le sacrifice qui est presenté à l'autel, n'est pas presenté à vn homme, ou à vn Ange, suyuant l'intention de celuy duquel nous offrons le corps & le sang. Auez vous des autels? Offrez vous le corps & le sang de nostre Seigneur? Parle il donc de vous?

Lecteur ie te supplie de voir icy l'impudence de ce predicant, qui merite d'estre sifflé auec ce vers d'homere Iliad 1. Ὤ μοι ἀναιδείην ἐπιειμένε κερδαλεόφρον.

Le predicant dict qu'au lieu de communion i'ay mis le mot de Messe incognu en ce temps là, falsifiant les autheurs & leurs paroles, puis il rehume sa conclusion comme vomissement, qu'il n'y a autre sacrifice reel que celuy de Iesus Christ, comme si mille fois on ne luy auoit dict & prouué que c'est du tout le mesme sacrificate[illegible] mesme victime, & comme si on ne luy [illegible] qu'il est eucharistique & quant & [illegible]toire. Bref il brouille ciel & terre & [illegible] le lieure qui se iecte de saulsaye en [illegible] d'estrouble en gueret, n'ayant autre [illegible]ur sa deffence que le iarret.

§ 24. *De [illegible] barie des*

R[illegible] consumé le meilleur [illegible] pour alambiquer la quint

quinte essence de la langue latiale, & qui eust besoing ce nonobstant de main tierce pour attaquer Cotterus au plus petit de ses artois. Barbare dictes vous & Gothtique, est le langage des epistres Decretales. Or telle n'estoit la langue des premiers Romains. Grand antiquaire & bien versé sur le giron de la mere d'Euandre. Cuidez vous dõques que les Archetypes aient esté Latins ? les Decretales (bon homme) ont esté premierement escrites en Grec par les Papes, i'entens des premiers & plus anciens, puis traduictes en langage vulgaire comme nous les auons. Qu'il soit ainsi.

Ruffin qui auoit traduict du Grec les recognitions de sainct Clement enuiron l'an 370. apres nostre Seigneur, faict expresse mention de l'epistre de S. Clement & de celle de S.Iaques, & dict qu'il l'auoit ciuilisee à la Romaine la faisant parler Latin.

Gennadius tesmoigne que cette version est de Ruffin.

Isidore enuiron l'an 615. escrit de soy, que par le conseil des Euesques il recueillit le canon des epistres de Clement, Anaclete, Euariste, & des autres Papes de Rome.

Le Concile de Bazas, ou de vaizon, qui se tint enuiron l'an de salut 430. c. 6. allegue les epistres de sainct Clement telles que nous les auons. Il y a donc du moins plus de douze cens ans qu'on les recognoit legitimes & comme vrayement emanees des anciens Papes seans au siege Apostolique.

Or les interpretes & traducteurs comme ſtilez & accouſtumez à la phraſe & locution ſimple de l'eſcriture Saincte, ont eſté plus ſoucieux de bien faire que de bien dire, & n'ont eu cure du langage poly, nomméement en cette grãde decadence tant de l'Empire que de la langue des Romains. Quoy que ce ſoit, quel lieu de doute depuis Syricius lequel viuoit du temps de S. Auguſt. Ie voy que ceſt, S. Hieroſme in Iſa. 65. nous l'a dit. *Omnis hæreticus contẽnens Eccleſiaſticam ſimplicitatẽ, ſacrificat in montibus, & exprobrat Deo dum eius præcepta contemnit.* Tout heretique qui meſpriſe la ſimplicité de l'Egliſe, ſacrifie aux marmoſets & vſe de reproche ẽnuers Dieu, d'autant qu'il meſpriſe ſes ordonnances.



§ 25. *De l'authorité de S. Hippolyte.*

ON vous a cité en preuue de la ſaincte Meſſe Iules l'Aphricain & S. Hippolyte? n'ayant que dire que pouuiez vous faire, ſinon morguer ces autheurs, vous rire d'iceux, tenir bonne mine & auoir mauuais ieu? S. Hippolyte, Iſidore, Abdias, S. Denys ne ſont que paille, ne ſont que chaume, ce ſont aucteurs qui ont beſoin d'aucteurs aupres de vous, qui n'eſtes auctoriſé que de vous meſme, comme ceux deſquels Dieu ſe plaint par ſon Prophete Ieremie chap. 14. *Falſo Prophetæ vaticinantur in nomine meo, non miſi eos: & non præcepi eis, neque locu-*

tus

tus sum ad eos. Visionem mendacẽ,& diuinationẽ fraudulentam,& seductionem cordis sui prophetant vobis.

Or puis que vous baffouez l'auctorité de ceux qui ont esté la merueille de leur siecle, & les flambeaux tant en vertu qu'en doctrine de la posterité; vous prendrez patience si quelque fois on vilipende la vostre. Aprenez que les SS. Peres parlent de S. Hippolyte bien d'autre accent que vous.

S. Hierosme de script. Ecclesiast. Hippolyte Euesque d'vne cité, le nom de laquelle ie n'ay peu sçauoir, a escrit de la Pasque & du cercle des ans iusques au temps d'Alexandre, que les Grecs appellent ἑκκαιδεκαετηρίδα, & donna occasion à Eusebe de composer le ἐννεακαιδεκαετηρίδα. Il a aussi escrit des Commentaires sur l'escriture, & i'en ay treuué sur l'Hexameron, & sur l'Exode, sur les Cantiques, sur la Genese, sur Zacharie, les Pseaumes, Esaie, Daniel, l'Apocalypse, les Prouerbes, l'Ecclesiaste, de Saül, & de la Pytonesse, de l'Antechrist & de la Resurrection, contre Marcion de la Pasque, contre toutes les heresies des homelies sur les loüanges de nostre Seigneur, esquelles il signifie qu'Origene assistoit à l'Eglise lors qu'il parloit & instruisoit le peuple.

S. Ambroise exhorta Origene d'escrire ses commentaires sur la saincte Escriture, à l'exemple d'Hippolyte, luy fournissant & desfrayant sept notaires, desquels il demandoit la iournee chaque soir, & pourtant Origene l'appelloit ἐργοδιώκτην.

Le mesme S.Hierosme le cite en l'ep. 84. ad Magnum & in procm. sup. Matth. ou il l'apelle Martyr. Il fleurissoit en l'Eglise du temps d'Alexandre Empereur, comme l'escrit Eusebe l. 6. ch.16.& Niceph. en l'hist. l. 5. ch. 15.l'appellant Episcopum Portuensem.

Gelasius le cite aussi contre Eutiches escriuant de duabus naturis, & l'appelle Euesque metropolitain d'Arabie, ce qui fut vray auant son aduenement en Italie.

Petrus Damianus en parle de mesme en l'epistre ad Nicolaum 2.Rom.Pontificem. On mõstre encore in Portu Romano le lieu plain d'eau où il consomma son Martyre.

Voyez vous esprit profane, le iugement que vous faisiez de ceux de qui vous receurez la sentence condemnatoire de vos erreurs, insolences,& temeritez?



§ 26. *Du quatriesme siecle.*

ON vous a cité & marqué Syluestre au Cõcile de Rome: Le Concile de Carthage 2. & le 4.auquel assista S.Augustin le Milleuitain, où il fut aussi. On vous a aussi marqué S. Ambroise, S. Hierosme, S.Augustin, S. Hilaire, lesquels tous nomment, entendent, & expliquent la Messe, comme nous la declarons. Et vous d'habile homme auez dissimulé toutes ces autoritez; Ainsi vous defaites vous ordinairement des saincts Peres. Quoy donques Belarmin a esté

esté, disiés vous, contrainct de recognoistre cinq diuerses significations du mot de Messe, *Egregiam verò laudem & spolia ampla reportas*. C'est biẽ respondre à ce que l'on obiecte. Respondez sentence à sentance, preuue à preuue, authorité à authorité.

Tous ces Peres ont nommé & mentionné la Messe, & l'ont prinse non seulement pour celle des Catechumenes, de laquelle parle S. Augus. au serm. 237. de tempore, ou pour les prieres qui se faisoyent pour eux, dequoy s'entendent les paroles du Concile de Valence (c'estoit vne appellation abusiue & populaire, comme auiourd'huy on estend le mot de Messe à celles que nous disons seches & Messes d'accouchees, où lon ne fait aucune consecration, & cẽ seulement pour quelque analogie & rapport) mais ils parlent aussi disertement de la Messe, entant qu'elle comprend la consecration, consommation, & distribution de l'hostie, en quoy consiste l'essence du sacrifice.

C'est ce qu'entend S. Ambroise en son epist. 33. *Ego mansi in munere, Missas facere capi.* Et pour toute l'action entiere de celebration comme Belarmin le tesmoigne au lieu que vous manquez c'est in §. 3. & 4.

Ie passerois le reste de vostre silence soubs silence, mais ie ferois tort à l'encre qui iaunit, & au papier qui rougit sur vostre ignorante impudence, & impudente malice, presque autant de fois qu'il y a de paroles en vostre page 128. 129. 130. & 131. car tout le reste est vn esgout &

ſtome. Bref tout ce qui eſt contenu és pages 92. 93. 94. 95. 96. iuſques à la 102.

De telles & ſi puiſſantes preuues vous voyãt comme accablé, vous recourez à voſtre tergiuerſation accouſtumee, & dites qu'ils parlent du nom, & non de la choſe, En quoy d'vne part, vous faictes les ſaincts Peres logomaches & ſchiomaches, & de l'autre vous ſerrez les yeux pour ne voir ce qui eſtoit deuant vous. Les lecteurs qui auront nos diſcours deuant eux verront dans voſtre imprimé meſmes les preuues de la choſe ſeparémẽt d'auec celles du nom, de ſiecle en ſiecle, & d'aage en aage. Et ne puis aſſez comprendre auec quel front vous oſez eſcrire ce que vous imprimez, ou imprimer ce que vous eſcriuez, ou bien vous eſtimiez que tous les lecteurs ſeroient ſans iugement, ou que perſonne de cette eſtoffe ne voudroit perdre le temps à feuilleter vos caiers.

Ie n'eſtime pas qu'vn hõme d'honneur puiſſe receuoir plus grand affront, que vous l'auez inſculpé à voſtre reputation auec le cautere d'eternelle ignominie. Vous eſtes, crôyez moy, trop peſant pour donner leſſort à voſtre plume, & trop mal meublé pour faire parade en public de vos menuës vtenſiles.

La ſeconde fauſſeté eſt lors qu'en la meſme page vous dites, que les Peres n'ont iamais parlé d'vn ſacrifice reel & viſible, offert pour l'expiation de noz pechez, autre que celuy de la croix. Surquoy que ne vous à dit S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Hierome, S. Chryſoſtome & tant

d'autres Conciles & Docteurs,qui n'ont iamais traicté d'aucune autre chose , auec termes plus propres & plus significatifs, que de celle que nous traictons. Bref qúe deuiendra vne Iliade d'autoritez qu'on vous a indiqué dez le commencement, & tant d'autres qu'on vous à depuis adiousté?

Ie viendrois à la troisiesme,mais il faut releuer vostre insolence en passant puis qu'en passant vous couurez la ioue à ceux que Dieu à comblé de gloire.



§ 27. *Sur ce que le Ministre a dit de sainct François.*

Zach. 2. 7.9. HAgiomache,vous touchez la prunelle des yeux de Dieu en blasonnant de ses saincts. Ainsi Nerõ se gaussoit de la pudicité Heliogabale de l'hõnesteté, & Sardanapale de la frugalité. Le S.duquel vous escriuez sera vostre antipartie, vostre tesmoings & vostre iuge , au dire mesme de celuy qui corõne en nous ses œuures en sainct Matth. 19. Et trouuez vous estrange que l'on assigne quelque conformité entre Dieu & ses saincts , puis que la bouche de sapience nous a dit, soyez parfaits comme l'est vostre pere celeste,en sainct Matth.5.& en sainct Iean 12.*Ie veux mon pere que là où ie suis,là soit außi mon seruiteur.* Et derechef en S. Iean 17. *Ie prie pour eux, mon pere, & non point pour le monde,mais pour ceux lesquels tu m'as donné. Car ils sont tiens , &*

tout

tout ce qui est mien est tien, & ce qui est tien est mien, & suis glorifié en eux. Et peu apres, *Ils ne sont point du monde comme aussi ie ne suis point du monde, sanctifie les en verité, ta parole est verité, comme tu m'as enuoyé au monde, ie les ay aussi enuoyé au monde, & pour eux ie me sanctifie, affin qu'eux soient aussi sanctifiez en verité.* Et de peur que vous n'entendiez ces paroles seulement des Apostres, il adiouste pour le bien-heureux sainct François & ses semblables, *Or ne prie-ie point seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croiront en moy par leur parole, à fin que tous soyent vn ainsi que toy, Pere, es en moy, & moy en toy, à fin qu'eux aussi soyent vn en nous: ie leur ay aussi donné la gloire laquelle tu m'as donnee, à fin qu'ils soient vn comme nous sommes vn, ie en eux & toy en moy, à fin qu'ils soient consommez en vn, & que tu les as aymez ainsi que tu m'as aymé. Pere ie veux que ceux que tu m'as donné, là où ie suis ils soient aussi auec moy, & que l'amour duquel tu m'as aymé soit en eux, & moy en eux.* Sçachez donc Iconomache, que quoy que vous abbayez, *Sic honorabitur quemcunque voluerit Rex honorare.* *Hester 6.v.9.*



§ 28. *Du dire de Belarmin obiecté par le Ministre.*

LA troisiesme fausseté est en la mesme page 128. escriuant que Bellarmin a esté cōtrainct de recognoistre que le mot de Messe signifie toute autre chose que ce que i'ay dict.

Or

Or c'eſt trop fait à ce coup, que de ranger ce graue perſonnage au catalogue des voltres : il en dit trop pour la Meſſe , & a trop eſcrit cõtre vous, pour perſuader & faire à croire à ame viuante qu'en rien il vous fauoriſe. C'eſt ainſi que voûs meſprenez quãd vous liſez & quand vous citez les ſaincts Peres, ils ſont à pages ouuertes contre vous, & vous les alleguez pour vous. Et s'il arriue qu'apres cent coups de maſſuë, vne ſeule parole ou quelque petite ſentẽce biaiſe tãt ſoit peu de voſtre coſté, vous la ſaiſiſſez au poil incontinẽt, ville gaignee, Io Pean, triõphe imaginaire, fanatique victoire, eſt entõnee par vous.

Belarmin donques au liure 5. de l'Euchar. qui eſt le 1. de Miſſa, chap. 1. monſtre que le mot de Meſſe a eſté vſurpé par les Peres en cinq ſignifications, leſquelles toutes aboutiſſent à la noſtre, comme il l'enſeigne, ſoit qu'on la prenne pour les oraiſons qui deuãçoient toute la Meſſe, ou pour la partie de noſtre Meſſe à laquelle les Catechumenes ſe pouuoyent treuuer, ou pour la conſecration & principaux myſteres qui ſuiuent, ou pour toute l'action entiere, qui eſt l'acception commune, ou pour les collectes & particulieres oraiſons qui ſont en la Meſſe.

Car tout cela ſont ſes appartenãces: Et comme le mot de ſoupper ſe prẽd quelquefois pour toute l'action, autrefois pour vne partie ſeulement, ſouuent auſſi pour la viande meſme auãt qu'elle ſoit cuite & du tout preſte, voire pource que lon apporte du marché : ainſi le mot de Meſſe a ſon eſtendue ſelon ſes periſtaſes. Et entre les

tre les Grammairiens le mot de *Concio* se prend pour l'auditoire, pour le lieu destiné, & pour l'action mesme.

N'est-ce pas donc bien ergotiser au Ministre de choisir ces puissantes fleches au carquois de sa rare industrie, & les darder *ad hominem tanquam telum amentatum*, & pincer en passant Bellarmin, comme s'il ne confessoit la verité que par contraincte & par force.

Voicy donc ses paroles au §. *Sed quarta.*

Or la quatriesme signification du mot de Messe, est celle là en laquelle nous la considerons traictans d'icelle & cherchãs, sçauoir mon si la Messe est sacrifice. C'est à dire; Si cette actiõ saincte, en laquelle on consacre l'Eucharistie, & en laquelle plusieurs prieres & ceremonies precedent & vont apres, si telle action, dy-je, est sacrifice. Et n'entendons point de chercher si chasque ceremonie & espece de culte qui est en la Messe, est sacrifice : ains seulement sçauoir, quelle de ces parties proprement doit estre appellee sacrifice, à laquelle tout le reste se rapporte.

Or en ce mesme sens iusques icy on luy a parlé de la Messe, & toutes les auctoritez apposees se prennent pour la Messe en cette quatriesme signification: c'est à dire pour l'essentiel & principal d'icelle, qui est la consecration & l'ame du sacrifice.

Et n'y a qu'vn seul passage de S. Augustin rapporté du sermon 237. de tempore, qui parle en autre sens, sçauoir en la premiere significa-

tion

tion qui eſt de la Meſſe des Catechumenes.

Mais celle là meſme eſt illatiue auſſi de la noſtre, à raiſon dequoy ie l'auois produite: car c'eſtoit pour l'ordinaire celle partie, comme dit a eſté, qui comprend la doctrine des mœurs, & a ſes coſins depuis l'Introite iuſques à l'Offertoire: auquel interualle l'office des portiers eſtoit de ſegreger les indignes & les non baptiſez, comme il appert communément és Conciles & ſaincts Peres.

Caille donc a voulu ietter de la pouſſiere aux yeux du lecteur, monſtrant qu'il eſt vrayement φλυαροδιδάσκαλος. Venõs à la quatrieſme fauſſeté.



§ 30 *De la quatrieſme fauſſeté touchant la Meſſe des Catechumenes, en la page 129.*

LE Miniſtre aueuglé contredict à ſoy meſme, diſant premierement que le nom de Meſſe a eſté donné à nos myſteres à cauſe que les Catechumenes eſtoyent renuoyez: & peu apres il eſt contraint de confeſſer, que le reſte de ladite action ſacree, à laquelle aſſiſtoyent les fideles, eſtoit auſſi nommee Meſſe, l'vne *Initiatorum ſiue fidelium*, & l'autre *Catechumenorum*: & ne ſçachant comme expliquer ce qu'il appelle myſteres ſacrez, il dit que la Meſſe n'eſtoit pas ſacrifice expiatoire, mais quelque autre choſe; contre toute verité, toute preuue, & tout ce qui a eſté

esté rapporté cy deuant de l'escriture, des Conciles,& des saincts Peres. Ainsi va serpentant le coleuure,ainsi se glissent l'asne-vieil & la cataplesue. Mais quoy que ce soit,la dent & le poison les accompagne par tout.

Il disoit au cõmencement que pas vn des Anciens n'auoit nõmé la Messe, ni voire mesme S. Bernard,& en telle gageure il engagea sa teste, & la perdit depuis auec tout le cõtenu d'icelle.

Du depuis se voyant conuaincu il aduoua le nom, mais il nia la chose signifiee par ce nom. Finalement esclaircy & comme contraint d'ouurir les yeux,par la brillante clarté tant des escritures que de l'antiquité,tacitement il confessa qu'elle estoit sacrifice, mais que tout ce qui estoit dict de la Messe s'entendoit de la Cene.

Maintenant il va furetant noueau clapier & fraiche renardiere, pour se musser & tapir, accordant qu'elle est sacrifice,mais Eucharistique seulement & de louange,& non expiatoire. La premiere fois,il y a perdu la ceruelle, comme dict a esté,si elle n'estoit hors de sa caboche, en la seconde, son honneur, si rien luy en restoit: Il perdra maintenant, s'il n'y remedie, pour la troisiesme fois & Dieu vueille que ce ne soit à iamais,son ame.

On le luy a faict voir par mille voyes & raisons, on luy a cité les mesmes paroles,on luy en a dressé des chapitres entiers, aux fins qu'vne bonne fois, *Oppilaret iniquitas os suum.* Mais à ce que ie vois de luy & de ses semblables se verifie le dire du Patriarche Abraham, *neque si quis* Luc 16.
ex mor

ex mortuis resurrexerit credent. C'est bien vn don de Dieu que la Foy, mais cest aussi vne malice extreme & insupportable ingratitude, que de la reiecter & luy barrer l'entree On pourroit esuenter toutes les bibliotheques, estaller toute les libraires, produire toute l'antiquité, alleguer tous les Concilles, citer tous les Peres, rapporter le consentement vniforme de tous les siecles, verser toute la Philosophie, fondre toute la Theologie, entasser tous les miracles, auoir pour soy le ciel & la terre, & pour tesmoins les Anges & les hommes, vne ame fastueuse, sourcilleuse, esgaree, abandonnee de Dieu, caillee en ignorance, cimétee en malice, ne croira pour cela, n'en fera autre chose, mesprisera, reiectera, baffouera, renuersera tout le passé, le present, le futur, choses hautes, basses, & moiennes, l'apparent, le probable, & le demonstratif, le temps, & l'eternité, le vray, & la verité mesme. S. Hierosme qui auoit consideré l'heresie à nud, le dict ainsi au tome 4.l.9. de ses comment. sur le 30. d'Esaie. Tous ceux (dit il) qui retournent à leur vomissement, aiant perdu le nom des enfans de Dieu & mesprise la vraye Religion, tous ceux là sont comme chiens tresimpudents, ils prennent conseil & deliberent, mais non pas selon Dieu, ils font des paches & conuentions, mais non pas auec le S. Esprit, ils accumulent peché sur peché, en sorte que surmontez par les allechemens d'iceux, ils soustiennent & deffendent le mal en dogmatisant, ce qui est autant que descendre en Egypte pour

seruir

seruir à Pharaon, la protection duquel apporte opprobre & perpetuelle ignominie: car ils sont en tanis, c'est à dire occupez en choses viles & basses, & ceux qui leur president peruers & malheureux ne leur peuuent seruir de rien. Car tout ainsi que les bons maistres ne visent qu'au salut de leurs disciples, ainsi les scelerats ont l'œil à leur ruine, & souuent endommagent mesme les Patriarches, c'est à dire ceux qui auoyent esté enuoyez pour leur aide & secours.



§ 31. *De la detestation & protestation faite par le Ministre.*

QVe s'il ne s'agissoit que de leur perte, on la regretteroit pendant l'exil de ce pelerinage, & apres iceluy on practiqueroit le dire du Psalmiste, *Latabitur iustus cum viderit vindictam & lauabit manus suas in sanguine peccatoris.* Mais outre les gens d'honneur ils trainent auec eux la perte de tant d'esprits foibles, curieux, amateurs de nouueauté, contentieux, ambitieux, lubriques, libertins, & du tout esloignez du culte & seruice de Dieu, lesquels ils attirent & entretiennent auec la peau de freres en Christ, d'illuminez, de reformez, de choisis, de triés de l'Eternel, de petit troupeau, troupe fidele, saincts de Dieu, heritage de Christ, bercail du Mediateur, en fin de poussins de la geline blanche : & ce qui est autant ridicule que deplora

Ps. 57. v. 11.

plorable, le predicant en ce lieu contrefaisant le marmiteux renuerse les prunelles & va roulant ses yeux, tirãt vn lõg souspir du plus profond de ses arriere-poulmõs, & du plus creux de sõ ame voutee, bastant à donner l'ame & le mouuemẽt à vn moulin à vent, & puis laissant aller ses bras comme celuy qui bransle d'vn bicacolier plustost que de les croiser, va disant : Nous detestons de tout nostre cœur la Messe, & prions Dieu continuellement qu'il luy plaise, &c. Grãd zelateur de l'honneur de Dieu, *Currus Israel & auriga eius* : & que nõus desirez vous ? quel est vostre esprit double ? Qu'il luy plaise de faire la grace à tous ceux qui portẽt le nom de Chrestien, & ce qui suit, filé de la quenouille, ce semble, de sa femme.



§ 32 *A quoy ressemble la deuotion du Ministre.*

AInsi en la Genese parloit deuotement le Diable à nos premiers progeniteurs: Vous ne mourrez nullement, ains vous serez comme dieux sçachant le bien & le mal.

Ainsi Cain premier homicide & fratricide, disoit amiablement au bon Abel : Allons mon frere, sortons dehors, Gen. 4.

Ainsi les Israëlites s'excitoyent reciproquement à l'idolatrie, en l'Exode 32. Ce sont icy tes dieux, ô Israël, qui t'ont retiré du pays d'Egypte.

Ainsi

Ainsi au 2. des Roys ch. 20. Ioab dit à Amasa, bien te soit mon frere, tenãt de la main droicte son menton pour le baiser, & de la gauche luy perçant le costé, & respandant ses entrailles.

Ainsi au 3. des Roys le Prophete de Bethel trompa le saincт Prophete, luy disant : Et moy aussi suis comme toy Prophete, & vn Ange m'a parlé de la part de Dieu, disant, rameine le auec toy en ta maison, & qu'il mange du pain & boiue de l'eaue.

Ainsi les Gabaonites gaberent Iosué, soubs fallacieuses paroles à tout leurs souliers rabobelinez, & leurs vieux ouaires de vin rompus & repetassez.

Ainsi Balaã loué par Balac Roy des Moabites, disoit au 24. des Nomb. Celuy qui a les yeux ouuerts dit, Que tes tabernacles sont beaux, & tes pauillons specieux, ô Israël.

Ainsi au 16. des Iuges, Comme dis tu, ie t'aime? ton cœur n'est point auec moy, disoit Dalida pour surprendre Sanson.

Ainsi les enfans de Iacob respondirent à Sichẽ & a Hemor son pere: En ce nous voudrions vous cõplaire si vous estiez cõme vous. Gen. 34.

Ainsi Ptolomee le fils d'Abobi receut Simeõ & deux de ses enfans, & apres les auoir festoyé les sacmenta & fit mourir. 1. Machab. 16.

Ainsi en sainct Matth. 2. Herodes faict semblant parlant aux Mages, d'auoir enuie de visiter le nouueau né, *vt & ego veniens adorem eum*, dict il, proiectant en son ame l'infanticide & teicide execrable.

Ainſi en S. Matth. 22. les Herodiens diſoient en intention de ſurprendre noſtre Seigneur, Maiſtre nous ſçauons que vous eſtes veritable, &que vous enſeignés la voye de Dieu en verité, & qu'il ne vous chaut de perſonne, car vous ne regardez point à l'apparence des hommes.

Ainſi en S.Matth.4. v.6. Iette toy de haut en bas, fais vn ſaut en eſſay de ſainct homme, diſoit le pere de menſonge à l'oracle de verité.

Ainſi en ſainct Matthieu 49 le traiſtre Iudas ſaluoit le Redempteur ſon maiſtre, *Aue Rabbi.*

De ce zele animez Mahomet & Sergius le moine renegat;allumerent le flambeau de leurs hereſies en Aſie, porté de ce vent fut Luther en Allemaigne, les Anabaptiſtes en Valachie, les Tritheites en Pologne, les Puritains en Angleterre, les Zuingliens eu Suiſſe, & les Huguenots çà & la par la France la mettant par voye de ce zele en ſouffrance.

Telle auiourd'huy eſt la deuotion des Taliſmaular en Turquie, des Mophti & Cadileſguer en leurs Moſquees.

Des Caliphe entre les Arabes, Syriens, Ægyptiens.

Des Cadis qui ne boiuent iamais vin pour ſemblable deuotion:

Les Choza & Taliſman font des ſimagrees nonpareilles en leurs preſches.

Le Cadileſcher & Mophti vont en pas rompu, lent & tardif, veue baſſe, deſmarche d'eſpouſee,pour ſemblable raiſon.

Ainſi paroiſſent au dehors les Deruiſcher

Czofilar & Horize, & à ces fins les Deruis se tronçonnent la chair & se coupent la poulpe.

Les Chazi pelerins retournans de la Meche poussez de tel esprit se creuent & arrachent les yeux, pour ne voir chose aucune plus en ce mõde, apres auoir eu le bien de voir chose si saincte, que l'arche de cet imposteur & faux prophete.

Ainsi les Hemir portent le Tulban verd, & font les Sanctons & Caphards.

Partant de tels & leurs semblables disoit le Redempteur du monde aux Scribes & Pharisiens, Malheur sur vous hypocrites, car vous estes semblables aux sepulchres blanchis, lesquels apparoissent specieux par le dehors, mais au dedans ils sont pleins d'os de morts, de vouairie & d'ordure.



§ 33. *Combien il est aisé d'estre deceu soubs apparence de pieté.*

DV precedent discours nous apprenõs que quand l'heretique parle, il doit estre escouté comme le chant des Syrenes, & entendu communement par antiphrase. Ce qui est d'autant plus vray, que la ressemblãce est mere d'erreur, & celle qui trompe & esblouit nos sens, dissipe nostre substance, & nous met en acrisie, arriuant bien souuent pour cela que le loup est prins pour le dogue, le colœuure pour l'an-

guile,la cicue pour le percil, le cuiure pour l'or, l'eſtaing pour l'argent, le verre pour l'eſmeraude, le chriſtal pour le diamant.

De cette ſorte trompoit la grappe de zeuxis les oyſeaux;lageniſe de Nicon attiroit à ſoy les taureaux, Ænee accola vn phantoſme pour Creüſe, & Ixion vne nue, en place de Iunon.

De cette ſorte les Perdrix & les Cailles ſont pippees par leurs appeaux,les oyſillons eſpouuantez ez melonnieres, & chaſſes des cheneuieres, & les ſonges ne paroiſſent point menſonge.

De la prend ſource l'induſtrie de ceux que les Latins appellent *præſtigiatores*, *funambulos*, *acetabularios*,*miraculos*,& de ceux qui ſont nommez par les Grecs, χειρόσοφοι, ψηφοπαικ).

Ainſi dedans Virgile la reſſemblance des Beſſons deçoit iuſques au plus proches parents.

Ainſi plusieurs par analogie de viſage & rapport de lineamens,articulation de voix,corſage & autres relations de ſimilitude, ſe ſont intrus aux plus illuſtres familles,& gliſſez iuſques dedans les couches de plus entieres Lucreſſes & pudiques matrones.

Tel fut l'eſſoreillé Smerdis dans Herodote liure 3. qui enuahit par ce me moyen la monarchie des Perſes, ſe contrefaiſant Smerdis fils de Cyrus, auquel il reſſembloit de nom & de viſage.

Tel Prompalus chez le meſme, ſoy diſant fils d'Antiochus : & par ce moyen empietant le royaume de Syrie.

Tel le Iuif Sidonié dans Iosephe qui fut receu Roy par les Iuifs, à cause de la grande homonymie de son visage auec celuy d'Alexandre fils de Herodes, & fut depuis confiné en exil par Auguste, qui recogneut à son port, & nommémét à l'aspreté & rudesse de ses mains, qu'il estoit vn noble roturier. Val. l. 9. c. 15. & Fulgo. l. 9. c. 16.

Telle dans nos annales l'histoire de Bodouin soy disant Comte de Flandres du temps de Loys VII. Roy de France, suiuy premierement de toute la noblesse, & puis executé à mort.

Tel est le certes, de Caluin, le Bone Deus, de Kemnitius, le petit troupeau de Beze, l'euangile des Puritains, l'escriture des Lutheriens, tel le mon Dieu iusques à quant, de Caille, tel en vn mot l'anneau de Gyges des prothees de nostre siecle, & des Cameleons de nostre aage lesquels rendent leurs tromperies inuisibles d'vne part, & de l'autre les reuestent du manteau de Pieté.

Tel estes vous M. C. sur la fin de vostre drama signalé, où me taxant de vain babil, vous inuites tous ceux qui portét le nom de Chrestien d'embrasser vostre foy, & ce qui est contenu dans le pourpris d'icelle, & iusques à quand pauure ame esgaree serez vous attaché du cheuestre d'ignorãce au rastelier de malice? iusques à quand seruirez vous d'organe à Satan & d'instrument à la pseudologie? serez vous tousiours victime des enfers? hecatombe d'Acharon? & holocauste destiné aux flammes eterneles? Ayez

chetifue creature pitié de voſtre ame,ayez compaſſion de celles que vous deceuez.

Que ſi du moins vous auiez la poictrine à guiſe de pourpoint, parſemee de boutons, & capable d'ouuerture. Si le Iay de chriſtal deſiré par Momus, eſtoit ſur la place de voſtre cœur, & que l'on peut apperceuoir le grand Archiue de voz conceptions, pour vous meſpriſer il ſuffiroit bien de vous cognoiſtre en ce qui eſt de voſtre doctrine & creance,& n'y faudroit apres la grace de Dieu, autre main pour retirer de ce perilleux Dedale les ames que vous y tenez empeſtrees, ſi ce que S. Auguſtin enſeigne au quatrieſme de la Trinité eſt veritable que iamais homme ſobre ne conteſta contre la raiſõ, ny l'homme vrayement Chreſtien contre la ſaincte Eſcriture, ny aucun homme paiſible contre l'Egliſe, mais vous diſſimulez, vous palies, vous deguiſez,battãt l'Egliſe de ſes armes, & Ieſus Chriſt de ſa propre parole.

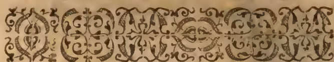
C'à donc eſté à moy puis que la diuine prouidence l'a ainſi ordonné, de deſcouurir & le fiel de voſtre ame, & le glaiue mortel que vous
2. Reg.c. teniez caché en meſme & plus dangereuſe fin
20. v. 9. que Ioab quãd il ſalua Amaza,ſouz peine d'encourir la menace que Dieu viuãt,prononça par la bouche d'Ezechiel ch.33.Si la guette voit l'eſpee venir & qu'il ne ſonne de la trompette, & que le peuple ne ſoit gardé & que l'eſpee ſoit venue & qu'elle emporte aucun de leur gens, icelle vrayemẽt eſt priſe en ſon iniquité mais ie redemanderay ſon ſang de la main de la guette.

Vray

Vray eſt que graces à Dieu le monde commence de ſe laſſer de vos inepties, voſtre noueauté eſt deia moiſie, voz inuectiues & declamations contre la pantoufle du Pape, deuiennent ridicules & pueriles, on s'apperçoit du peu de fondement qui eſt en voſtre doctrine, l'on vous voit, l'on vous manie de pres, l'on ſonde voſtre ſuffiſance, l'on découure de plus en plus voz fauſſetez & impoſtures. Que diriez vous, que de pauures idiots, & qui à peine ſçauẽt lire, ont recogneu vos artifices & fineſſes, par la lecture de vos propres eſcrits des autres Miniſtres?

Si que le premier motif de leur conuerſion a eſté, que vous ne reſpondiez aux raiſons & obiections des Catholiques, que par ruſe & fineſſe, & de plus n'auiez rien. Si vos fineſſes & malices ſont recogneues des autres, vous qui les faictes & forgés, ne les pouuez ignorer, dont vous eſtes ſelon l'Apoſtre, *proprio iudicio condemnatus.* Si eſt ce que celuy lequel tant vous outragez par vos blaſphemes, tient encore les bras ouuerts de ſa miſericorde, ſi vous auez tant peu que ſoit ſoing de voſtre ſalut. N'attendez pas que la nuict ſoit arriuee, *in qua nemo poteſt operari*, & que trop tard repenti vous vous retreuuiez au rang de ceux leſquels, *pœnitentiam agentes & præ anguſtia ſpiritus gementes*, n'en tireront rien pourtant qu'vn gemir & ſouffrir eternel. Dieu vous en preſerue par ſa miſericorde, & vous donne ſa cognoiſſance, ſon amour, & ſa grace.





RESPONSE

A L'ARGVMENT QVE LE MINISTRE APPELLE premiere hypotheſe, & qu'il veut eſtre vn Achilles.

Cette reſponſe doit ſuiure le diſcours 3. n'ayant eſté miſe en ſõ lieu par inaduertence.

Pour Epiſode vous auez inſeré deux argumens que vous appellez Hypotheſes. Le premier dit ainſi: *Page 62.*

Si Ieſus Chriſt eſt tous les iours ſacrifié en la Meſſe pour la remiſſion de nos pechez, comme vous l'enſeignez, il meurt donc tous les iours.

Le conſequent eſt tresfaux, Rom.6.9.

L'antecedent l'eſt donc auſſi.

En voicy la reſponſe.



ON vous nie la majeur, ſçauoir eſt, Si la Meſſe eſt ſacrifice propitiatoire exhibé tous les iours, que Ieſus Chriſt meure pourtant chaque iour. Et cela ſuffiroit pour renuerſer voſtre argument: mais ie veux d'abondant pour l'honneur, reſpect, amour, & deuotion que nous deuons ſinguliere à

re à l'incompârable myſtere vous dire ce qui vous a deceu,& vous eſclaircir du contraire.

Vous eſtimez que l'effuſion de ſang, la mactation & la mort ſoyent eſſentielement neceſſaires,& comme appartenantes à l'eſſence & nature de tout ſacrifice. Cet erreur eſt groſſier, M. C. ie vous vay donc preuuer qu'vne action peut eſtre vray ſacrifice, ſans interuention de mort.

Qu'vne actiō peut eſtre vray ſacrifice, ſans interuentiō de mort.

Au Leuit. chap. 5. n'eſt il pas dit de ceux qui ne pourroyent,faute de moyens,offrir pour l'expiation de leur peché,deux tourterelles ou deux colombes que ce leur ſeroit aſſez de faire vn ſacrifice non ſanglant? *Si non quiuerit manus eius*, dit le texte, *duos offerre turtures aut duos pullos columbarũ, offeret pro peccato ſuo ſimilæ partem Ephi decimam,non mittet in eam oleum,nec thuris aliquid imponet, quia pro peccato eſt.* Que s'il n'a en main deux touterelles en deux pigeons de colombe, celuy qui a peché apportera, pour ſon peché, ſon oblation de la fine farine, la dixieme partie d'Ephi, ſans mettre ſur icelle ne huile n'encés: car c'eſt oblation pour le peché : & ce qui ſuit.

Et le Minha, communément n'eſtoit il pas meſlangé de choſes aromatiques ? Et le Toda, preſens & oblations faites de paſte,

Il conſte auſſi, que Melchiſedech ſacrifia pain & vin : comme il a eſté prouué en la Geneſe 14. & ce non ſeulement en action de graces,mais auſſi en remiſſion des pechez,ſi ce que dit l'Apoſtre eſt vray, comme de Beze, & Caluin meſmes l'interpretent des ſacrificateurs de

l'ancien

l'ancienne loy. *Omnis Pontifex* aux Hebrieux 5. *ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, vt offerat dona & sacrificia pro peccatis.* Or qu'il ait sacrifié, toute l'antiquité l'a dit ainsi.

S. Cyprien liure 2. epist. 3. ad Cecilium:
S. Ambroise liu. 5. de sacramentis, ch. 1.
Eusebe Emissene au 5. sermon de Pasques.
Eucherius sur la Genese liu. 2. chap. 18.
Theophilacte sur le chap. 5. des Hebrieux.
Eusebe de cesaree liu. 5. de demonst. Euangelica, chap. 3. lequel dit expressement qu'il n'vsa iamais d'autre sacrifice, à ce que vous n'estendiez le dire de l'Apostre (Que tout sacrificateur offre pour les pechez) à autre genre de sacrifice, voicy ses mots, *Ille qui sacerdos gentium erat nusquam videtur sacrificijs corporalibus vsus, sed vino solo & pane.*

Theodoret sur le Ps. 109. *Iuuenimus Melchisedech, Sacerdotem & Regem esse, & offerentem Deo non sacrificia ratione carentia, sed panem & vinum.* Et primasius sur le ch. 5. de l'epist. aux Hebrieux, *Melchisedech secundum legalia mandata non fuit sacerdos, sed cuiusdam Sacerdotij dignitatem panem offerens Deo non brutorum animalium sanguinem.* S. Hierome sur tout, *in epistola ad Euagrium* dict, (selon l'opinion des Peres anciens, sçauoir est d'Irenee, d'Hipolite, & d'Eusebe Emissene, Apollinaire & autres) que l'ordre de la prestrise de Melchisedech, consistoit en ce qu'il n'immoloit point des victimes sanglantes, mais du pain & du vin purement & simplement. Et vous aurez memoire de ce qui en a esté dict.

Que si ces raisons & authoritez ne vous bastent, respődez donc à vostre de Beze au lieu de ses questions & responses qui vous est cité, où il soustient, que la cene est sacrifice, si ne direz vous pas contre vostre mineur prise de S. Paul qu'il y ait plus de mort ou de mactation.

Et si vous ne despédez que de vous mesmes & de vostre ceruelle, sans auoir iuré au paroles de personne, du moins cőfessez auec les SS. Peres q̃ ce que nostre Seigneur fit en l'institutió de l Eucharistie fut sacrifice : ou dementez à vostre mode accoustumee. S. Clemẽt au c.36. des constitutions Apostoliques. S Cyprien liu.2.epist.3. S. Iustin le Martyr, au dialogue contre Triphó. Irenee liure 4. cótre les heresies, chap.32. Sainct Martial ad Burdigal. Tertulien de Veland. virg. Le premier Concile de Nicee & celuy de Trente session 22. chap.1.

Que si vous doutez, si ce sacrifice a esté propitiatoire ou non, outre les preuues qui vous en en ont esté faites ailleurs, oyés S Gregoire de Nisse, lequel a esté il y a plus de douze cens ans, *Pro ineffabili*, dit-il en l'oraison 1. de sancto festo Pasche & de Resurrectione Domini, *arcanoq; sacrificij modo sua dispositione & administratione praeoccupat impetum violentum, ac sese oblationem & victimam offert pro nobis Sacerdos simul & agnus Dei qui tollit peccata mundi: quando hoc accidit? cum suum corpus ad comedendum & sanguinem suum familiaribus exhibuit ad bibendum.* Et de faict vous n'auez iamais respondu au κλώμενον, & au ὑπὲρ ὑμῶν διδόμενον.

Que le sacrifice de la Messe est propitiatoire

Le

Le canon 23. des conſtitutions Apoſtoliques appelle ce ſacrifice ἀναίματον, c'eſt à dire, non ſanglant. S.Cyrille en l'epiſt. 10. ad Neſtorium. Martial en l'epiſt. ad Burdegalẽ. Epiphanius au 7. Concile general en l'action 6. S.Iean Damaſcene liu. 4. chap. 14. Sainct Iaques en ſa Liturgie, *Nous offrons ce ſacrifice non ſanglant pour noz pechez & pour les ignorances du peuple.* S. Athanaſe au ſermon pro defunctis; Et apres luy S. Iean Damaſcene traictant le meſme ſuiect diſent, *l'oblation & l'hoſtie non ſanglante eſt propitiatoire.* S.Cyrille en ſa 5. catecheſe miſtagogique, *apres que nous auons parfait ce ſacrifice ſpirituel & culte non ſanglant, nous prions Dieu ſur cette hoſtie propitiatoire.* S.Hieroſme ſur le chap. 1. de l'epiſt. ad Titum. *Si l'Apoſtre commande aux gens mariez de ſabſtenir de temps en temps du mariage pour plus ayſément & deuotement vacquer à l'oraiſon, que doit faire l'Eueſque auquel il appartient iournellement de ſacrifier à Dieu pour ſes pechez & pour ceux de tout le peuple? Noz Eueſques n'enſanglantent point leurs mains en ſacrifiant tous les iours, & n'vſent point ſinon du ſacrifice pur & munde.*

La difference qui eſt entre victime, immolation, libation holocauſte.

Au demeurant vous deuez entendre, voire apprendre, que quand on preſentoit vne choſe animee, l'on vſoit du mot de victime ou d'hoſtie, telles eſtoient les beſtes mondes, ſçauoir eſt, la brebis, la cheure, le bœuf, la colombe, le moyneau, la tourterelle: n'eſtant permis de ſacrifier autre eſpece d'animal: car ce qui eſt eſcrit en la Geneſe 22. touchant le ſacrifice d'Iſaac, fut choſe extraordinaire, & ce qui eſt eſcrit

crit aux Nomb.8.d'Aaron qui offrit les Leuites, ne fut pas proprement sacrifice. Que si l'on offroit chose inanimee, qui fut solide, comme estoit pain, sel, encens,& gasteaux,l'action s'appelloit immolation, & telles oblations estoient esleuees en haut, & puis consommees par contusion & manducation, ou consumees par le feu, de là le nom, *Mola*, & le verbe *immolare*. Et si l'oblatiō se faisoit de choses liquides comme est le sang, le vin, & l'eau, elle s'appelloit, libamen, ou libamentum.

D'abondant l'holocauste se presentoit au Leuit.1. & 22. en adoration & reuerence de la diuine Maiesté, & en marque ou signe que ce que nous auons, procede totalement de Dieu, on laissoit euaporer & resoudre toute la victime en fumee montant en haut, si que rien ne restoit
D.Th. 1. 2.q.102. ar.3.ad8. que la cendre. La victime se presentoit pour les pechez tant du peuple que du prestre. Et selon la portee du peché, ou l'importance de la personne, ou la choisissoit, ou plus basse, ou plus noble. L'hostie pacifique estoit offerte en action de graces, pour la remission des pechez ou pour autre benefice receu, auec cette difference, qu'vne partie, tant de l'hostie que de la victime susdite, demeuroit pour les prestres, l'autre estoit consumee de flammes: comme il appert au Leuit. 6. & 7. ce qui n'arriuoit à l'holocauste,
1. 2.q. 102.ar.3. & Bella l. 1. de missa.c.4. comme dit a esté. A raison dequoy S. Thomas à doctement remarqué, que le sacrifice pour le peché denotoit l'estat & condition des initiez & de la vie purgatiue, l'hostie pacifique le progrez

grez des profez, & l'illuminatiue, comme l'holocauste l'vnitiue & l'estat des parfaicts.

De ce que dessus, ces trois conclusions apparoissent, Premierement qu'vne action peut estre sacrifice sans que la mort aucunement interuienne, voire sacrifice d'expiation, & propitiatoire. Secondement que la Messe est vn sacrifice non sanglant, le mesme toutesfois en substance que celuy de la croix: attendu que c'est la mesme victime, & le mesme sacrificateur principal. Troisiemement que la Messe est sacrifice propitiatoire, clairement, disertement, & peremptoirement ainsi appellé par les Peres. Raisons pour lesquelles on a nié vostre maieur auec son illation.

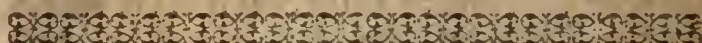
Vous pourriez faire instance, auec le dire de l'Apostre, aux Hebr. 9. où il dit, que *sans effusion de sang ne se fait point remission*. Mais la vuidange de cette difficulté est faitte, car vous m'accordez, auec vostre Caluin, qu'il parle de l'ancienne loy, & il y a κατὰ τὸν νόμον, selon la loy. En apres il ne le dit pas absoluëment, car il y a vn *presque*, vn σχεδὸν *omnia pene in sanguine mundatur*, pour excepter les oblations farinees, desquelle il a esté dit cy deuant Leuit. 5. Et en fin qui le voudroit prẽdre en rigueur pour tous les sacrifices tant de l'ancien que du nouueau Testament, tousiours y a il dequoy le verifier: car lors les sacrifices de quelle matiere qu'ils fussent, prenoyent leur force expiatoire, & l'acceptation deuant Dieu, du sang du fils de Dieu, duquel il est escrit que *Agnus occisus est à constitu-*

 tione

tione mundi, en la presence du Pere.

Pourquoy on esleue & on romp la sainte hostie. Et si vous estes desireux d'apprendre pourquoy nous rompons l'hostie, l'esleuons, la baissons: on vous respondra qu'outre l'adoration, c'est pour representer par actiōs exterieures receuës en l'espece sacramentale, le sacrifice exhibé sur la croix, & celuy mesme que N. Seigneur faict de soy en ce reel exhibitif, & auec celuy là identique sacrifice: & que rien de toutes ces passions ou alterations ne le touche en sa personne, comme les cloux, les espines, la lance, & les douleurs ne toucherent & ne peurent onques atteindre iusques à sa diuinité: entre laquelle toutesfois & l'humanité il y auoit bien autre liaison, sans comparaison, (à cause de l'vnion hypostatique) qu'elle n'est entre les especes sacramentales & le corps soubiacent.

Ie viens à vostre seconde hypothese.



Response au second argument, qu'il appelle seconde Hypothese.

que cette cōsequēce est nulle Iesus Christ est sacrifié tous les iours dōques il n'a pas entieremēt satisfaict.

Si Iesus Christ est tous les iours sacrifié en la Messe par la main du prestre, pour la remission des pechez, il s'ensuyura qu'il n'a point pleinement satisfaict lors qu'il s'est offert luy mesmes sur la croix.

Le consequent est blasphematoire.

L'antecedent l'est donc aussi.

RES

RESPONSE.

VNe negatiue efflanquoit le premier argument;la mesme negatiue enerue le second On nie donc la maieur hypotetique & toutes les consequences, car si elle estoit de mise,celles cy le seroyent aussi.

Si le Baptesme nous est necessaire pour la remission du peché originel, comme le *nisi quis renatus fuerit,&c.* en S. Ian. 3. v. 5. le porte,Iesus Christ donc n'a pas pleinement satisfaict.

Si la Foy nous est necessaire à salut, comme il est escrit, *sine fide impossibile est placere Deo,* Iesus Christ n'a pas pleinement satisfaict. ad heb.11 v.7.

S'il est necessaire, de faire sinaxe & de participer à l'Euchariftie quelques foisen sa vie,sous les peines portees au *nisi manducaueritis*, en S. Ian 6.Iesus Christ donc n'a pas pleinement satisfaict.

S'il est necessaire, de se desplaire & repentir du peché, pour en auoir la remission, comme l'autheur de verité l'asseure en S. Luc 13. v. 5. à ce compte Iesus Christ n'a pas pleinement satisfaict.

S'il faut pardonner les iniures, aux fins que les nostres deuant Dieu soyent effacees suyuāt le, *nisi remiseritis vnusquisque fratri suo de cordibus vestris*, en S. Matth.18.v.35.donc Iesus Christ n'a pas pleinement satisfaict.

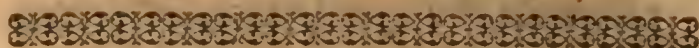
S'il est vray, que, *qui ne croira il est desia condamné*, en S.Marc.16.il sera vray aussi,au dire du vers.16.

Miniſtre, que Ieſus Chriſt n'a pas pleinement ſatisfaict. Car à ſa paſſion il faut adiouſter pour le ſalut de l'homme, la foy actuelle ou habituelle & tout ce que deſſus.

Qu'il apprenne donque de l'eſchole de la verité, que le fils de Dieu a payé treſabondammét quant à la ſuffiſance, comme ils diſent, voire en rigueur de toute iuſtice, & que ſans doute *copioſa apud eum redemptio*, mais non quant à l'efficace c'eſt à dire, quant a l'application de ſes merites, attendu qu'il ne ſont alloüez à chacun, ſoit par faute de foy, ou par manquement de charité & bonnes œuures.

Et pourtant il faut dire, que tout ainſi comme la paſſion du fils de Dieu tres-baſtante & tres-ſuffiſante de ſoy, nous eſt appliquee par le moyen de la foy, de la charité, du bapteſme, & des autres Sacremens : de meſmes en eſt il de l'Euchariſtie & du ſainct ſacrifice de la Meſſe. Et ſi l'Apoſtre aux Coloſſ. ch. 1. diſoit en ce ſens qu'il accompliſſoit en ſa perſonne ce qui defail-
verſ. 24. loit à la paſſion du fils de Dieu, pourquoy du Sacrement des Sacremens, auquel eſt contenu tant la grace que l'autheur d'icelle, ne pourra on dire le meſme?

Sur



Sur l'Apologie du Ministre adressee par luy à ceux de la Religion Romaine de la ville à Grenoble.

Replique.

VOus parlez ainsi en la page 63. de vostre petit imprimé, ne voulant donner autre marque aux vrays Catholiques, pour les distinguer des faux & pretendus, que le nom de Romains. Ie veux donc seulement vous aduertir briefuement de deux choses, remettant la troisiesme, en quoy consistent les souspireux soufflets de vostre organique doleance, aux preuues que i'ay faites en Geneue plag. des passages par vous, où les vostres corrompus auec autãt de sacrilege que vous monstrez de temerité à les deffendre.

La premiere est que iamais vous ne fassiez difficulté d'appeller Catholique l'Eglise, la foy de laquelle est vniuerselle & par tout estendue, quelle est celle que vous dites Romaine. Oyez S. Augustin, si vous refusez de prendre de ma plume ce document, c'est au sermon 2. sur le Pseaume 90. où il dit, que *le corps de Iesus Christ est l'Eglise, non celle qui est en ce lieu où en celuy là, mais qui est par tout le monde: non celle qui est maintenant, mais celle qui a esté depuis Abel & comprendra tous ceux qui croiront en Iesus Christ iusques à la fin du monde.*

Escoutez aussi Vincentius Lirinensis lumiere de son siecle,& qui vescut il y a plus de mil ans, in commonitorio, *Ceux qui tiennent ce qui a tousiours & en tous lieux esté creu de toutes personnes, conformement à la promesse que Dieu le fils a eu de Dieu son Pere, Demande moy ,& ie te donneray les gens pour ton heritage,& pour ta possession les bouts de la terre,* ceux la sont Catholiques.

Le mal est que de tout temps,tout ainsi comme les abandonnees derobbent & s'usurpent le nom & le renom des pudiques matrones, de mesme l'heresie faisāt de Faustine Lucrece s'est osee attribuer le nom de Catholique , & marquer ses timbres aux armes & seaux de la vraye Eglise. Dequoy se pleignoient S.Irenee,Tertullien,& S.Augustin à l'encontre des Arriens,Manicheans,Montanistes, Donatistes,& autres.

Irenee li. 3. cha. 4. Tertul. de præscript. Aug. liu. cont. epi. fund. c. 5.

L'autre chose dont vous deuez estre aduerty est, que de toute memoire les orthodoxes & Catholiques ont esté appellez Romains par les Heretiques. Ainsi parloient les Arriens,comme il appert dans Victor li.1.de persecut. VVandal. disant que les Arriens appelloient en Afrique, Romains , les Catholiques : d'autant qu'ils communiquoient estroictement auec l'Eglise Romaine.

L'vn d'iceux, sçauoir est Iocundus,escriuant à Theodoric le fils du Roy, parle en cette sorte, *poteris eum diuersis afflictionibus interficere , nam si gladio peremeris incipient Romani martyrem prædicare.*

S.Gregoire de Tours de gloria Martyrum ch.

79.parlant des Arriens, qui estoient en France dit: *Quid putatis(dicebat vnus ex illis) quod nunc isti Romani dicunt?*

Et au ch.30. *Si (inquit) consenseris dictis meis, exercemus hodie cachinnum de hoc Romanorum prasbytero &c.*

La raison procede de ce que

Sedes Roma Petri qua pastoralis honoris
Facta caput mundo, quicquid non poßidet armis
Religione tenet. *Prosp. Aquitanic. li. de ingrat.*

Et n'y a eu nation barbare, pour esloignee qu'elle fut, qui n'ayt recongneu le Pontife Romain pour Euesque Ecumenique, c'est à dire, vniuersel & Catholique, comme l'obserue & nous en admoneste serieusement S. Irenee liu. 3.ch.3.Et apres luy S.Augustin en l'ep. 165. l'vn & l'autre faisant recit & denombrement des Papes qui les auoient precedé iusques au siege de celuy qui lors viuoit.

Iugez ô esprit abusé, auec qui vous parlez, vous opinez, vous escriuez, & en quelle categorie vous faites vostre entree, vous ioignant aux anciens heretiques, & vous desbandant de la vraye Eglise, qui est la seule Catholique, Apostolique & Romaine.

F I N.



REPERTOIRE DES CHOSES PRINCIPALES CONTENVES ES Discours precedents, par ordre Alphabetique,

A

Croix

lon

F

G

H

que

Lucer

Messe

Messe

N

O

P

R

S

T

FIN,

NOus frere Loys Deueruins docteur en Theologie, Inquisiteur general de la saincte foy en toute la Legation d'Auignon, ayant veu le present *Discours du tres-sainct & tres-auguste sacrifice de la Messe*. Faict par le R. Pere Pierre Coton de la Compagnie de IESVS, auons permis & permettons à Iaques Bramereau marchant libraire & Imprimeur dudict Auignon, iceluy imprimer & mettre en lumiere pour l'exaltation de l'honneur & gloire de Dieu, de sa saincte Eglise, & edification du peuple Catholique. Faict audict Auignon dans la maison de nostre sainct office ce vj. Auril 1600.

De Veruins Inquisiteur general susdict.

NOvs Iean Gentil Prouincial de la Compagnie de IESVS en la Prouince de Lyon, en vertu du pouuoir à nous cõcedé par R P. Claude Aquauiua General de ladicte Compagnie, permettons à Iaques Bramereau Imprimeur de la ville d'Auignon, d'imprimer le liure *du tres-ſainct & tres-auguſte ſacrifice de la Meſſe*. Faict par le P. Pierre Coton de la meſme Compagnie, & ce auec le priuilege donné par le Roy le 10. de May 1583. Par lequel il eſt defendu à tous libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer, ſans congé des Superieurs de ladicte Compagnie, les liures faicts par les Religieux d'icelle. En foy dequoy luy auons baillé les preſentes ſignees de noſtre main & ſeelles de noſtre ſeau. En Auignon ce 7. d'Auril 1600.

Iean Gentil.

Erreurs ez citations.

Pag.11.Abdias pour Lanfrancus,Adus Bereng.
pag 12.traitté 17.pour 27.fur S.Iean.
pag.20.Genefe 13.pour 14. Sap.9.pour Prouer.9.
Hierem.9.v.18.pour Hirem.11.v.19.
pag.21.Epift.pour Ephef. verfet 81. pour 11. Matth.9.
p.24.Pa pour Ifai Io. 17. v. 21. pour Ioan.14.v.8.
p.28. Eccl.c.1.pour cap.11.
p.52. If.5.pour 6.v.10.
p. 66. Adde en fes comm.fur Malach.
p.77.le mefme,adde l'enfeigne Epiphane au l. &c.
p.79. Niffene pour Emiffene.
p 95.Genef.21.pour 41. Exod.21.pour 27.
pag.97.Ifa.22.v.20.pour 5.v.22.
4.Reg.2.v.20.pour Exod.15.v.26.
p.101.Ifa.72.pour 12.
p.102.Ifa.38.pour 58.
p.108. Eufeb.l.3.de hift.ch.39.pour 33.
p.114.Actes 3. pour 13.
p.117.S.Ambr.fur le pfe.98.au lieu du liure 3.de fpiritu S.ch.12.& S.Iean Chryf.en l'hom adora,au lieu.de l'ho. 61.fur le milieu.
p.135.Bede c.21.adde l.4.
p.136. Can.pour chap. Greg.l.2.pour l.1.
p.137.tome 3.pour tome 1
p.146.S.Bafile en l'hom.2. des chefdiu,pour S.Bafile ez deux homil.du ieune S.Iean Chryf. en l'hom. 56. & 67. pour 56.57.S.Hierof. epift.3.ad Paul pour 13.
p.148.C.qui ad corpus,pour quia corpus.
9.conf.c.3 pour c.7.
p.156.Ambro.c.9.ep.ad Heb pour in c. 10.
p.159.Et au chap.4.v.14.adde, de la premiere
p.160.Conc.Nic.c.11.pour can.19 alias 12.
p.181.S.Hier.l.6.fur le 14.d'Efaie.dic.l.5.ch.13. d'Efaie fur la fin.
p.184.1.aux Cor.19. dic. ch.5. (cum huiufmodi ne cibum fumere.
p.191.l.10 de clementia in principio, lege Senec. l. 10. des contro.in proem.
p.207.Ifych.l.4.in leu.c.9.dic. l.2.c.9.

p.209.

p.209. au Canon 23. ez conſt. Apoſt. lege au l. des cōſt. Apoſt. & au ch. 36. pour 45.
p.210. Iulius Africanus, adde (interprete d'Abdias)
p.211. S. Cyprien l.2.&c. dic. l.1. epiſt. 3. du meſme 2. liu. (dele, meſme) & au general cōc. de Rome (dele, general.
p.212. S. Aug ſer. 137. de Temp. pour 237.
p.213. S. Cyprien ſur les paroles præceptis, dic, expoſant ces paroles, ſurſum corda. Ibid. can. 14. pour 16. & ca. pour chap. Cæſaree pour Neoceſaree.
p.214. Cyrille cat. myſt. adde Cyrille Hier. en ſa 5. catech. myſt. S. Ath. adde l'exhort. ad mon c. 7. S. Leon en l'epiſt. 81. c. 3. pour ch. 2.
p.115 S. Aug. in man. c. 12, pour 11. Greg. de Naz. in Tul. pour Iulianum. les epiſt. 8. & 79. ad dioſ. pour epiſt. 81. ad Dioſcor.
p.218. Fel. 4. 3. ad orthod. pour ad vniuerſos Epiſcopos, qui eſt la 6.
p.219. c. des hymnes de conſ. d. 1. pour, de hymnis. Cauallon pour Chalons, ad florentium, pour Florentinam Tolet. 12. can. 5. pour ch. 5.
p.221. Paſchaſius Cordubenſis, pour Corbeienſis. de corpore & ſenguine Domini c. 20. pour 14. p. 226. ch. 18. pour 19.
p.256. l. de gloria mart. (adde, primo) c. 24. 25.
p.260. fratri Hieronimo, dic, fratri Collegio.
p.261. Conc. Carth. 4. can. 48. pour 41.
p.262. Hebr. 6. pour Heb. 5.
p.263. Clem en l'ep. 8. corr. ep. 3.
S. Amb. l. 2. off. c. 42. corrige l. 1. offi. c. 41.
p.264. S. Cyrill. en la catech. 2. adde myſtag.
p.265. ad ſallos, corrige, ad Galliæ Epiſcopos.
p.269. Hiſychius ſur le 97. pour le 24.
p.270. Iſidorus l. 1. c. 15, corr. c. 5.
p.272. S. Gre. de Tours c. 86. corr. l. 1. de mirac. mart. c. 87
p.274. prou. 24. pour 23.
p.276. Vualfridus l. de obſ. Eccl. corrige, de rebus Eccl.
o.276. au can. 7. corrig. au ch. 5. can. Apoſt.
p.306. pſal. 60. pour 68.
p.314. Pſ 61. pour 71.

Page 4. δημιοῦργος, *corrige* δημιουργός. *p. 7.* ἀμέλητα *corr.* ἀμεταμέλητα. *p. 16.* μεταποιεῖ, *corr.* μεταποιεῖται. *page 24.* θεάνθροπος, *corr.* θεάνθρωπος. *p. 25.* περι-χώρησις, *corr.* περιχώρησις. *p. 26.* ἐγὼ εἶμι, *corr.* ἐγώ εἰμι. *p. 50.* παράδεισων. *corr.* παράδεισον. *p. 54.* ποίμενε, *corr.* ποίμαινε. *ibid.* ἀπολείας, *pour* ἀπολίας. *page 57.* ωκοδόμυσε, *corr.* ὠκυδόμησε· *ib.* ἐπορεύθη, *pour* ἐπορεύθη. *ib.* κέλον *pour* κελόν. *p. 59.* τῶν *pour* τῶν, *p. 60.* ἰκοδομήσω, *corr.* οἰκοδομήσω. *ib.* ἐνόπιον, *corr.* ἐνώπιον. *ibid.* ὑμέρας *pour* ἡμέρας.

page 74. ℸ *pour* ℸ. *p. 80.* ἀντιλέγκειν, *pour* ἀντιλέγειν. *p. 83.* ἀγωρᾶς *pour* ἀγορᾶς. *pag. 117.* λήιτον *pour* λήιον. *ib.* ἐπλήστησαν *pour* ἐπλήθησαν. *ibid.* μήστικα *pour* μυστικά. *p. 118.* συνήθῶι *pour* συνήθως. *pag. 119.* ἀθεότιτα *pour* ἀθεότητα. *p. 151.* ἄραντες ἐσμὲν, *corr.* ἅπαντες ἐσμὲν. *pag. 152.* καταλλάτεσθαι *pour* καταλλάττεσθαι. *p. 158.* κελάανω *pour* μελάινω. *pag. 251.* λαμπφωρεία *pour* λαμπροφορεία. *ib.* φοταγογία *pour* φωταγωγία. *ib.* ἡ *pour* ἦν. *pag. 393.* εὐηρεστον *pour* εὐάρεστον. *ibid.* ἀντύπιτον *pour* ἀντίτυπον. *p. 399.* φιλοσοφιὰς *pour* φιλοσοφίας. *ib.* ὑστέρον *pour* ὕστερον. *p. 229.* κακοὺ *pour* κακοὺς. *p. 497* ἀναίσθαι *pour* ἀναίσθητον. *pag. 498.* μοὺ ἐστι *pour* μού ἐστι. *p. 513.* σαρκοπόιηθεὶς *pour* σαρκοποιηθείς. *ibid.* ἀντετάλθαι *pour* ἀντετάχθαι. *ib.* Ιησοῦ, *corr.* Ιησοῦν. *ib.* εὐχαριστησεντα, *corr.* εὐχαριστήσαντα. *ibid.* ποιεῖτα *pour* ποιεῖται. *pag. 516.* αμα, *corr.* αἷμα. *pag. 520.* ἐκκλησία, *corr.* ἐγκλησίᾳ *bis.* *ibid.* ἐμπονοῦτας, *corr.* ἐμπονοῦντας. *ib.* τῆς *pour* τῆς. *p. 537.* προεσημεν, *corr.* τροεῖσι μὲν. *p. 394.* ἀποκα-

ταιρας

τάφον, corr. ἀποκαταλεῖον. pag. 504. ἐγγρά φως pour ἐγγράφως. p. 546. ἐπιμένε pour ἐπέμψε, pag. 466. miseth pour *misthe. pag. 408.* נמרעת *pour* שדי. *nimreseth* pour *shadai.*

Pour le reste.

EN *l'epistre liminaire, idoladres, idolatres p. 3 vooyit, voyoit. pag. 24. philotechnie, philotecnie. p. 26. Nimbrot, Nembrot p. 28. n'estant, estant. p. 49. il n'y a, s'il. p. 58. sacrice, sacrifice. p. 59. ie demande, il. p. 61. completam, completa: fuerat, futura erat. tam facto etiam ipso, quàm verbo: facti etiam ipsa. non verbi. p. 63. Panlmum, Paulinum p. 65. reprehendatur, deprehẽdatur p. 71. sur l'homelie, en. p. 89 cõuertir, peruertir. p. 97. prostitué, prostituee. p. 100. dedi, pour dabo, & dabo pour dedi. p. 103. circa domus, domos. p. 103. coueni, cum venissemus. p. 102. la trompete, le. p. 122. le, les. p. 137. pour le, pour tant. p. 226. l'erprez, l'exprez p. 184. auoit esté, auoir. p. 156. noster, noter. p. 156. quoy que à les, à leur. p. 165. demitte, demittere. p. 170. fils Dieu, de Dieu p. 181. sirenũ cantus, voces. p. 185. Isral, Israel. p. 197. deuteren, deuteron. p. 199 Sacramẽta omniũ, Sacramẽtum omnia p. 213. agimus, agam*⁹*. p. 217. enseigne, mot superflu p. 222. ce son, de son sang. p. 235. romarque, remarque. p. 243. Sozome, Sozomene. p. 256. tutaturum, tutaturus. p 265. quem, quam. p. 269. Apastres, Apostres. p 280. ambascade, ambassade. p. 316. Dacab. Macab. p. 357. eacunda, fecunda. p. 382. tazez, taxez, p. 303. la medecine: adde; conuenable à toutes les autres Eglises vlceree s. p. 389. opinior, opinor. pag. 390. ptieres, prieres. p. 397. la foy, sa foy. p. 399. caué, laué: ie parle, il p. 415. nos termes, vos. des la, de la. p. 423. l'armonie, l'harmonie. p. 456. anthropotathie, antropopathie. p. 501. l'acariatresse, en acariatrise. p. 551. fainte, saincte. 557. libraires, librairies. p. 561. tanis, Tanis. p. 463. comme vous, nons. p. 569. esi, est. p. 566. genise, genisse. p. 566. smerdis, smerdis.*

L'absence de l'autheur, la haste du copiste, & la maladie du correcteur ont apporté ces incommoditez à l'impression.

